

ÉPOQUES
EST UNE COLLECTION
DIRIGÉE PAR
JOËL CORNETTE

Illustration de couverture :

Guillaume Richardière (attribué à), d'après un tableau disparu d'Antoine Caron,
Henri III présidant la première cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit,
enluminure sur parchemin, 1587, 26,1 x 19,4 cm, Musée Condé (Chantilly), détail.

© 2022 CHAMP VALLON, 01350 Ceyzérieu
www.champ-vallon.com
ISBN 979-10-267-1085-1
ISSN 0298-4792

L'ÉTAT À LA LETTRE

*Le présent ouvrage a bénéficié du soutien
du centre Jean-Mabillon de l'École nationale des chartes,
de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel,
de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Neuchâtel
et du Fonds général de l'université de Genève.*



Jérémie Ferrer-Bartomeu

L'ÉTAT À LA LETTRE

*Écrit politique et société administrative
en France au temps des guerres de Religion
(vers 1560 - vers 1620)*

Préface d'Olivier Poncet

Champ Vallon

PRÉFACE

Peu après son retour en France, à l'été 1574, le nouveau roi Henri III décidait que ses secrétaires d'État ne discuteraient plus les ordres écrits qu'il leur donnerait pour instrumenter ses dons, dons qu'il faisait quelquefois à la recommandation de tel ou tel grand seigneur. L'épisode, qui connut une réplique en 1588, est révélateur de l'enjeu que représentait la prise de décision écrite dans la gestion administrative et politique de la grâce royale de ce temps et de la place qu'occupaient ces personnages officiant tout près du souverain. L'un d'entre eux, Nicolas de Villeroy (1542-1617), exprima plus tard dans ses *Mémoires d'Etat* le sentiment d'ingratitude qu'il avait alors éprouvé devant une décision qui méconnaissait leur dévouement au service de la monarchie et qui, rendant son pouvoir médiateur à la grande aristocratie, encourageait la poursuite des troubles civils en France¹.

Tout dans cette affaire, qui excède une pure réorganisation fonctionnelle, intéresse au fond la nature du gouvernement monarchique pendant les guerres de Religion. Elle est au cœur du travail de Jérémie Ferrer-Bartomeu que l'on s'apprête à lire. Rien n'y est neuf en apparence : les quelques secrétaires qui travaillent au plus près du roi, quel que soit l'intitulé dont ils sont revêtus – des finances, des commandements ou d'État –, avaient acquis depuis la fin du xv^e siècle une dimension politique qui les intégrait *de facto* au dispositif gouvernemental du royaume par leur progressive participation au sein du traditionnel Conseil du roi. La période seule confère à cette lutte entre petits bureaux et grands héros un tour dramatique. Les guerres civiles ont tout à la fois été un moment singulier pour repenser la théorie du pouvoir royal² et pour reconfigurer la place du gouvernement de et par l'écrit dans une société politique aussi inquiète qu'inquiétante.

Le rôle et le travail de ces secrétaires de haut niveau est saisi dans ce livre à un moment particulier de leur histoire. Ils n'étaient plus alors ces

1. Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie et les écritures royales au seizième siècle (1515-1589)*, Paris, Presses universitaires de France, 1967, p. 276.

2. Arlette Jouanna, *Le pouvoir absolu : naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013.

PRÉFACE

greffiers de la volonté royale, tirés au début du XIV^e siècle de l'entourage du chancelier pour être mis au service des besoins directs du souverain, en particulier en matière d'écritures financières. Et ils n'étaient pas encore devenus les ministres du Grand Siècle régissant une foule de commis et d'agents pour gouverner un monde de papier¹. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, ils vivaient un moment crucial de leur histoire où leur maîtrise de l'activité épistolaire du roi faisait d'eux les dépositaires d'une administration naissante qui ambitionnait de concourir au jeu politique.

Pour ce faire, la recherche de J. Ferrer-Bartomeu revient sur des questions qui relèvent de l'histoire politique et institutionnelle, mais ne s'y cantonne pas. Son étude n'est pas une approche historique classique de la question. L'auteur n'entend pas écrire un manuel d'histoire des institutions, il ne prétend pas construire une étude diplomatique renouvelée des actes des secrétaires, il ne se livre pas à une prosopographie approfondie des hommes de bureaux et, il s'en explique à l'orée de sa démonstration, n'a pas désiré même donner une biographie rénovée de Villeroy, fil rouge humain pourtant judicieusement choisi et isolé dans un groupe plus peuplé et surtout plus divers qu'on ne veut bien le dire. Cet essai – car c'en est –, toute thèse de doctorat de l'École des chartes qu'elle ait d'abord été, est davantage une entreprise singulière qui ne méconnaît pas les sources originales, mais ne s'y enferme pas, afin de privilégier une démarche faite d'intuitions et d'éclairages destinés à prendre la mesure de phénomènes importants. Tourant autour de son objet – ces formes institutionnelles que ne résumant ni des individus ni des règlements ou des actes officiels –, l'auteur l'envisage sous toutes ses coutures, le retourne en tout sens, le soupèse et l'incline au cours d'une écriture qui ne cesse pas d'être historique, mais qui sait voler leur feu à l'histoire de l'art, aux sciences politiques, à l'anthropologie, à la sociologie de l'action publique. Aussi pourra-t-il surprendre, intriguer ou agacer des lecteurs d'ouvrages d'histoire habitués à la linéarité convenue en pareil cas. Ainsi la succession des temps n'y commande-t-elle pas, ou discrètement, l'enchaînement des éléments de la démonstration. Pourtant, cette dernière lui restitue des significations qui intéresseront bien des historiens.

L'auteur sait d'abord faire la part des hommes. Il est pleinement conscient que Charles IX n'est pas Henri III et que les temps des Bourbons ne sont plus ceux des Valois. Il n'ignore pas les soubresauts d'une crise ministérielle, tout comme il sait lire dans les plis de la mémoire d'un événement, comme dans cette fresque de l'Escorial où, faisant abstraction du sujet principal – une scène de la bataille de Gravelines en 1558 –, il darde son œil sur un courrier tout de noir vêtu, personnage discret mais essentiel. Les secrétaires

1. John C. Rule et Ben S. Trotter, *A world of paper: Louis XIV, Colbert de Torcy and the rise of the information State*, Montréal, Londres, Ithaca, Mc-Gill-Queen's University Press, 2014.

PRÉFACE

d'État, surtout, symbolisés par la figure de Villeroy, sont au cœur de cette exploration. Ils possèdent les attributs de la stabilité au cours d'une période qui n'est pas stable. Elle leur est moins conférée par une garantie juridique statutaire que par la détention d'un patrimoine fonctionnel et documentaire qu'ils doivent à une conception familiale du service du roi. Pourtant, exception faite du massif relativement stable des temps louisquatorzien¹, ces hommes inaugurent les premières crises ministérielles dont ils furent les premiers à faire les frais et qui devinrent jusqu'à nos jours un baromètre assez sûr des blocages politiques.

C'est que leur proximité avec le roi a porté à incandescence, dans cette période de troubles civils, leur fonction administrative pour les confondre avec l'art de gouverner, un art qui ne se passe plus des écritures considérées comme autant d'éléments des mystères d'un État dont la terminologie s'éveille à nos modernes acceptions durant les décennies 1580-1620. Il n'est pas certain que la gestion de leurs papiers d'État ait été si rigoureuse et soignée qu'elle le fut un demi-siècle ou un siècle plus tard : il importerait de multiplier les enquêtes sur les traces parfois ténues de l'enregistrement et de la circulation des pièces à partir des quelques îlots-registres de prospérité qui nous sont demeurés, pour se libérer du modèle téléologiquement construit par les archives des bureaux au XVIII^e siècle. Mais il existe, J. Ferrer-Bartomeu le rappelle avec justesse, des indices d'un traitement et d'un retraitement de l'information, à chaud et à froid, que des études codicologiques fines permettraient de mieux situer dans le temps. Quant à une diplomatique complète des lettres missives officielles des débuts de l'époque moderne, disons-le sans ambages : elle n'existe pas encore.

Il est symptomatique que J. Ferrer-Bartomeu n'emploie qu'avec retenue, et pour tout dire avec réticence, le terme de bureaucratie au long de son texte. On ne pourra qu'être d'accord avec lui tant la formule, concoctée en d'autres temps et pour d'autres motifs (des économistes libéraux français des Lumières à Max Weber), porte en elle une charge trop lourde et trop encombrante pour analyser ces structures solides et légères à la fois que furent les secrétaires d'État des derniers Valois et des premiers Bourbons. Le terme de bureau, en revanche, est ici proposé pour sa valeur de clé de lecture qui permet « de rendre raison de la dimension collective et institutionnelle du travail concret et quotidien des secrétaires d'État ». Les preuves abondent de l'activité multiforme de ces entourages dont quelques noms surgissent parfois de la pénombre, surtout quand ils sont des parents des secrétaires et qu'on leur confie des missions autres que celle de couvrir d'encre des rames de papier (Jules Gassot) ou qu'ils sont à l'origine de dynasties ministérielles de longue haleine (Louis I^{er} Pelletier). S'ils ne

1. Thierry Sarmant et Mathieu Stoll, *Régner et gouverner : Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010.

PRÉFACE

constituent pas des bureaux tels que l'*Almanach royal* les égrène au temps de Louis XV, avec des adresses, des agents nommés et des compétences identifiées, ils brassent cependant avec une certaine méthode et avec régularité des flux de papier qui disent ce que fut l'investissement de ces hommes de l'écrit pour endiguer la folie meurtrière des temps.

Car ce que conte cet examen de la pratique régulière des secrétaires, des documents qui en découlent (archives) ou qui l'inspirent (formulaire), c'est qu'une société administrative existe aux côtés ou au sein de la société politique du temps. Elle ne connaît pas, ou en tout cas pas encore, la distinction nette qui partage la politique intérieure et la politique extérieure. En ces temps de confessionnalisation, pré-westphaliens, le distinguo est rien moins qu'évident, au moins jusqu'à ce que Henri IV réserve en 1594 l'intégralité de la correspondance avec l'étranger à un Villeroy politiquement ressuscité et rescapé de la Ligue, faisant du même coup officiellement émerger un département ministériel autant qu'une manière de faire de la politique. À cet égard, le premier Bourbon achevait une évolution qui avait amené depuis plusieurs décennies la plupart de ses homologues européens, du pape à la reine d'Angleterre, à isoler la conduite unifiée de la correspondance avec l'extérieur. Le présent livre est attentif à ces autres expériences qui ne relèvent pas des apprentissages croisés et éclairés des sciences camérales du XVIII^e siècle, mais constituent un bon observatoire d'histoire comparée de l'administration au meilleur sens du terme¹. La lettre missive est le plus sûr moyen pour lier l'action politique, qu'elle se déploie sur un terrain national ou international. Elle se joue, ou essaie de se jouer, des contraintes du temps et de l'espace, avec des moyens qui ne cessent de se perfectionner précisément au cours de ces décisives décennies de sang et de fer, qu'il s'agisse du chiffre et de ses théoriciens-praticiens (Blaise de Vignerè, François Viète) ou du réseau postal.

L'écart à la norme est un des principes d'action de la justice. J. Ferrer-Bartomeu expose à quel point l'écart réglementaire constitue également un mode d'administration performant, parce que efficace politiquement. Le cadre normatif des secrétaires d'État est un savant mélange d'observations des règlements qui fleurissent principalement sous Henri III et de méthodes de travail qui s'imposent au moyen de réflexes formels et d'annotations stéréotypées. Ils ne méconnaissent pas le droit royal par excellence, fabriqué dans la forge de la Grande Chancellerie, animée par le chancelier et les solides juristes que sont les maîtres des requêtes. Après tout, les secrétaires d'État en sont issus et ils ne cessent pas alors de posséder un office de notaire et secrétaire du roi, seule charge royale dont ils sont officiellement revêtus. S'ils ne sont pas encore directement à l'origine des

1. *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècle)*, éd. Karl Ferdinand Werner et Werner Paravicini, Munich, Artemis Verlag, 1980 (Beihefte der Francia, 9).

PRÉFACE

textes législatifs de portée générale, ils les souscrivent de leur contresing en dessous du seing royal, dont la plupart du temps ils sont eux-mêmes les contrefacteurs autorisés, de sorte que la validation manuscrite des lettres patentes royales n'est bien souvent que de leur seul fait. Peu importe pour le public (qui l'ignore) que la souveraineté soit ainsi feinte. Mais comment ne pas penser que cet agencement processuel de la fabrication des actes royaux provoque chez ses auteurs une interprétation toute personnelle de l'art de gouverner ?

En définitive, l'étude de Jérémie Ferrer-Bartomeu invite à se poser une nouvelle fois cette question lancinante : qu'est-ce qu'une institution ? Pour épouser au plus près le projet de ce livre, on serait tenté d'adopter l'image fluide proposée par Paolo Napoli¹, cette « *forma fluens* de la *praxis* » qui invite à ne pas confondre l'entité instituée et nommée avec un organisme stable et rigide. Ce dont témoignent les usages politiques de la production écrite des secrétaires d'État, c'est avant tout qu'elle possède une force qui n'est sensible qu'à celui qui veut lui en donner une. Ces « volontés d'État » sont comme ces lettres qui circulent de main en main : le texte y est fixé, mais la plume et l'œil qui se posent dessus ne sont jamais les mêmes. Jusqu'à ceux de l'historien en dernier lieu.

OLIVIER PONCET

École nationale des chartes-Université PSL

École des hautes études en sciences sociales

1. Paolo Napoli, « L'institution-chose », dans *Les Équivoques de l'institution. Normes, individu et pouvoir*, Élodie Djrodjevic, Sabina Tortorella et Mathilde Unger (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2021 (Bibliothèque de la pensée juridique, 14), p. 35-50, à la p. 50.

« Sa Majesté travaille infiniment à dresser des secrétaires nouveaux, lui mesme fait les dépêches, et avec une grande sollicitude il prend la peine de voir tout. Il veut monstrier par là qu'il est bastant (si son corps pouvoit soustenir le travail que son esprit luy proposeroit) d'expédier luy seul et rendre compte de toutes les afayres de son royaume. »

René de Lucinge à Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie, 24 septembre 1588, Paris. *Id.*, *Lettres de 1588 : un monde renversé*, James J. Supple (éd.), Genève, Droz, 2006, p. 285.

L'État de la première Modernité: un objet historique piégé

Le drame qui se joue au cœur de notre étude est celui d'une quête angoissée, aussi violente dans son répertoire d'actions qu'ambitieuse dans ses buts, de l'établissement d'un gouvernement royal de paix, de vérité et de justice, garantissant la concorde et l'harmonie sous le chef sacré du roi de France. Il s'ouvre dans la France de la décennie 1560, en proie à une féroce guerre civile, continuée à la fin du siècle en guerre européenne où la conflagration des trois grandes monarchies française, anglaise et espagnole vient durcir d'autant le conflit intérieur et lui donner vigueur, subsides et enjeux nouveaux¹. Le royaume de France de la première Modernité, spécifiquement à partir des années 1560 jusqu'aux années 1620, est en proie à des affrontements religieux cycliques dont l'intensité et la longueur, engageant de puissants intérêts sociaux et territoriaux, armèrent la question confessionnelle d'enjeux politiques de première grandeur. Massacres, morts et destructions, bandes armées et ruine financière, prise d'armes des grands forment alors la lancinante trame de la chronique de France. Pourtant, si l'on décentre le regard et qu'on le porte sur les années 1680, le royaume est certes en guerre sur ses marges, mais c'est la mobilisation efficace et conjointe de l'État et de la gloire du roi de guerre qui en est le moteur². L'État est restauré; le roi est glorifié. Les belles années du ministériat des cardinaux en seraient le prodrome, continuées par l'époque des grands commis à la main de Louis XIV. Cette lecture est un héritage culturel, ancien et né d'usages de l'Ancien Régime à d'autres fins que scientifiques. Elle fut forgée de manière quasi contemporaine au règne de Louis XIV, continuée sous Louis XV, notamment par Voltaire dans *Le Siècle de Louis XIV* publié en 1751, puis encore reprise et développée aux XIX^e et XX^e siècles³. Dans ce

1. Laurent Bourquin, «Les défis des guerres de Religion, 1559-1610», dans Joël Cornette (dir.), *La Monarchie entre Renaissance et Révolution, 1515-1792*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 63-136.

2. Joël Cornette, *Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 2010.

3. Stanis Perez, «Les brouillons de l'absolutisme: les "mémoires" de Louis XIV en question», *Dix-septième siècle*, 2004, 1, n° 222, p. 25-50; John Campbell, «Entre le "siècle de Louis XIV" et le siècle des Lumières: la rhétorique voltairienne à l'œuvre», *Littératures classiques*, 2011, 3, n° 76, p. 85-97; Jean Dagen et Anne-Sophie Barrovecchio (éd.), *Voltaire et le Grand Siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2006.

INTRODUCTION

récit de la séquence politique de guerre civile, qui ne s'achève pas à la signature de l'édit de Nantes, loin s'en faut, le second *xvi*^e siècle en général et les derniers Valois en particulier sont maudits¹. Catherine de Médicis, Charles IX et Henri III seraient doublement coupables d'avoir détruit l'État et diminué la puissance royale, tantôt trop faibles pour maintenir le compromis socio-politique des derniers siècles du Moyen Âge, tantôt trop exaltés dans leur défense aveugle de l'orthodoxie catholique². Le tableau de François Dubois, *Le Massacre de la Saint-Barthélemy* (vers 1572-1584), en donne une illustration contemporaine éclatante. La reine honnie, penchée sur les corps nus et suppliciés des témoins de la foi réformée, sort du palais royal accompagnée d'une soldatesque infernale. L'État des Valois a son siège aux Enfers, celui des Bourbons restaure la vocation divine du royaume des lys. Les premiers historiens des institutions souscrivirent à cette lecture, dans le sillage de la revivification de l'idéal monarchique au *xix*^e siècle. Encore aujourd'hui, certaines approches scientifiques se ressentent des œillères qu'impose un tel cadre de réflexion forgé à des fins politiques. La demande sociale qui pèse sur l'histoire de la première Modernité se structure désormais sous d'autres lois. Elle a fait évoluer les objets historiques que les chercheurs se donnent à mesure que la discipline s'est constituée en science sociale, armée d'outils neufs qui lui étaient naguère étrangers : l'analyse des réseaux, l'enquête prosopographique, l'apport de la lexicographie et, plus généralement, une plus grande ouverture aux autres sciences sociales ont permis de franchir des hauts pas et d'explorer de nouveaux terrains d'enquête³. Ces outils, adossés à de gigantesques dépouillements et de formidables entreprises de sondages systématiques dans les fonds d'archives et les dépôts patrimoniaux, élaborèrent à nouveaux frais un cadre d'analyse et de travail qui, s'il fut scientifiquement plus juste, ne fut pas moins contraignant pour les historiens spécialistes du *xvi*^e siècle. Entre une lumineuse Renaissance et un classicisme conquérant, le second *xvi*^e siècle et le premier *xvii*^e siècle peinèrent à trouver leur place dans l'historiographie de ces dernières décennies. Ce basculement chronologique fut pourtant davantage documenté et labouré par les historiens anglais, espagnols, italiens et allemands pour des raisons propres à leurs traditions historiques et liées à la structure de la demande sociale de chacun de ces pays⁴. Dans le même temps, certains aspects essen-

1. Pierre-Gilles Girault et Nicolas Le Roux (dir.), *Fêtes et crimes à la Renaissance : la cour d'Henri III, catalogue d'exposition* (Blois, château royal, 8 mai-24 août 2010), Paris-Blois, Somogy-Château royal de Blois, 2010 ; Nicolas Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III (1^{er} août 1589)*, Paris, Gallimard, 2006.

2. Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, v. 1525-v. 1610*, 2 vol., Seyssel, Champ Vallon, 1990, t. II, p. 483-520.

3. Claire Lemerrier, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* [désormais *RHMC*], 2, 2005, n° 52-2, p. 88-112 ; Charles Tilly, *Popular Contention in Great Britain, 1758-1834*, Cambridge, Harvard University Press, 1995.

4. Natalie Mears, *Queenship and Political Discourse in the Elizabethan Realms*, Cambridge, Cambridge University Press [désormais CUP], 2005 ; Barbara Stollberg-Rilinger, *Les Vieux Habits de l'Empereur. Une histoire culturelle des institutions du Saint-Empire à l'époque moderne*, trad. Christophe Duhamel, Paris, Éditions de la MSH, 2013 ; Pablo Fernández Albaladejo, *Fragmentos de monarquía*, Madrid, Alianza Universidad, 1993.

INTRODUCTION

tiels des premières années du XVII^e siècle n'ont été étudiés que récemment¹. L'actuelle saisie thématique du fait politique durant les guerres de Religion fut entreprise par les travaux de Denis Richet, continués dans leur volet d'histoire sociale du politique par Robert Descimon². Ces travaux reposaient sur une compréhension du fait politique en tant qu'il était encapsulé dans un faisceau complexe de structures et d'imaginaires politiques, religieux et sociaux solidement imbriqués les uns avec les autres. L'exploration de l'imaginaire religieux et philosophique des guerriers de Dieu fut conduite par Denis Crouzet, qui l'analysa sur pièces en dénouant et retissant la trame de l'évènement-monstre que fut le massacre de la Saint-Barthélemy³. Arlette Jouanna et Jean-Marie Constant montrèrent comment les conflits religieux faisaient exploser les compromis sociopolitiques entre la royauté et la noblesse de France et explorèrent les leviers de mobilisation qu'étaient l'honneur, le rang, le devoir d'obéissance⁴. Olivier Christin documenta les conduites de paix et la manière dont on sortait de chaque cycle de guerres, les temps de négociations et de contacts, autant d'occasions de politisation qui, par leur fréquence, contribuèrent à structurer la théorie de gouvernement s'imposant dans les premières années du XVII^e siècle⁵. L'histoire sociale et son enracinement urbain constituèrent enfin un champ fécond d'analyses, dépliant sur le temps long les ressorts des mobilisations de guerres, comme le montrèrent Michel Cassan à Limoges et Wolfgang Kaiser à Marseille⁶. Ces quelques points d'accroche et d'étape devinrent le dépôt stable et assuré de l'historiographie actuelle, aujourd'hui entrée dans un nouveau cycle de mutations⁷.

Un objet historique majeur continue de soulever de vifs problèmes de

1. Nicolas Le Roux, *Le Roi, la cour, l'État. De la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2014 ; Delphine Amstutz, Bernard Teyssandier, « 1617, Louis XIII prend le pouvoir. Naissance d'un mythe ? », *Dix-septième siècle*, 2017, 3, n° 276, p. 395-398 ; Hélène Duccini, *Faire voir et faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003 ; Fanny Cosandey, *Le Rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016.

2. Denis Richet, *De la Réforme à la Révolution. Études sur la France moderne*, Paris, Aubier, 1991 ; Robert Descimon, « La vénalité des offices et la construction de l'État dans la France moderne. Des problèmes de la représentation symbolique aux problèmes du coût social du pouvoir », dans *Id.*, Jean-Frédéric Schaub et Bernard Vincent (dir.), *Les Figures de l'administrateur. Institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, xv^e-xix^e siècle*, Paris, EHESS, 1997, p. 77-93.

3. Denis Crouzet, *La Nuit de la Saint-Barthélemy. Un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994.

4. Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989 ; Jean-Marie Constant, *La Noblesse en liberté xv^e-xvii^e siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes [désormais PUR], 2004.

5. Olivier Christin, *La Paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au xv^e siècle*, Paris, Seuil, 1997.

6. Michel Cassan, *Le Temps des guerres de Religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996 ; Wolfgang Kaiser, *Marseille au temps des troubles, 1559-1596 : morphologie sociale et luttes de factions*, Paris, EHESS, 1992.

7. Sanjay Subrahmanyam, « Par-delà l'incommensurabilité : pour une histoire connectée des empires aux temps modernes », *RHMC*, 2007, 5, n° 54-4 bis, p. 34-53 ; Roger Chartier, « La conscience de la globalité (commentaire) », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales* [désormais *Annales. HSS*], 56^e année, n° 1, 2001, p. 119-123 ; Quentin Deluermoz et Pierre Singaravelou, *Pour une histoire des possibles. Analyses contrefactuelles et futurs non advenus*, Seuil, 2016.

INTRODUCTION

méthodes et d'analyse : il s'agit de l'État¹. Si la question de l'État suscite autant de questionnements, de débats et de problèmes méthodologiques pour les historiens de la première Modernité, c'est sous l'effet conjoint de deux causes. La première réside selon nous dans l'immensité des entreprises liées à l'analyse de la genèse de l'État moderne qui fut conduite dans les années 1980-1990² ; la seconde est liée aux transformations rapides qu'a subies, lors des trente dernières années, l'État non plus en tant qu'objet, mais comme structure englobante au sein de laquelle les chercheurs s'inscrivent pour conduire matériellement leur recherche et leur enseignement³. Ces transformations profondes eurent des conséquences sur la définition même de leurs objets scientifiques et du contexte de réception de leurs recherches, des méthodes de travail et des aires géographiques étudiées⁴. La conjonction de ces deux facteurs a durablement piégé l'histoire de l'État et, partant, de l'administration et du gouvernement du royaume de France. La question de la genèse de l'État moderne fut posée comme l'un des axes structurants de nombre de programmes de recherche, et tandis que les historiographies européennes et anglo-saxonnes posaient des questions neuves aux agencements de pouvoir, en usant notamment de la sociologie politique et de l'anthropologie, l'analyse des forces internes aux structures de l'État, aux contours et aux horizons de la société politique et à sa reconfiguration fut moins travaillée⁵. On fit ainsi beaucoup plus pour la saisie prosopographique des administrateurs qu'on ne restitua les jeux d'échelles et les jeux d'acteurs, les imaginaires et les horizons d'attente concurrentiels entre structures et institutions, dans une démarche chère à la sociologie processuelle⁶.

La question de la genèse était sans doute celle qui permettait au plus grand nombre de s'entendre sur une définition minimale de l'objet, mais

1. Jean-Frédéric Schaub, « L'Histoire politique sans l'État : mutations et reformulations », *Historia a debate*, t. III, *Otros Enfoques*, Saint-Jacques de Compostelle, Carlos Barros, 1995, p. 217-234.

2. Jean-Philippe Genet (éd.), *L'État moderne. Genèse, Bilans et perspectives*, Paris, Éditions du CNRS, 1990 ; Noël Coulet et Jean-Philippe Genet (dir.), *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, Paris, CNRS, 1990 ; Michel Le Méné et Jean-Philippe Genet (éd.), *Genèse de l'État moderne. Prêèvement et redistribution*, Paris, CNRS, 1987.

3. Christophe Charle, « Élités politiques et enseignement supérieur, sociologie historique d'un divorce et d'un échec (1968-2011) », dans Laurent Colantonio et Caroline Fayolle (dir.), *Genre et utopie, avec Michèle Riot-Sarcey*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2014, p. 349-376.

4. Pierre Bourdieu, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », dans *Id., Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 99-146.

5. Brian D. Taylor et Roxana Botea, « Tilly Tally : War-Making and State-Making in the Contemporary Third World », *International Studies Review*, vol. 10, n° 1, 2008, p. 275-6 ; Thomas Ertman, *Birth of the Leviathan : building states and regimes in medieval and early modern Europe*, Cambridge, CUP, 1997 ; voir également les apports décisifs de et leur relecture par Jean-François Bayart, « Hors de la "vallée malheureuse" de l'africanisme », *Revue française de science politique*, 44^e année, n° 1, 1994, p. 136-139, produisant un champ fécond d'analyse sur des objets communs à notre étude, et notamment Séverine Awenengo Dalberto, Richard Banégas (éd.), *Identification and Citizenship in Africa Biometrics, the Documentary State and Bureaucratic Writings of the Self*, Londres-New York, Routledge, 2021.

6. Andrew Abbott, « La description face à la temporalité », dans Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan (dir.), *Pratiques de la description*, Paris, EHESS, 2003, p. 41-53 ; Jean-Louis Fabiani, « Pour en finir avec la réalité unilinéaire. Le parcours méthodologique de Andrew Abbott », *Annales HSS*, 58-3, 2003, p. 549-565.

INTRODUCTION

elle posait plus de problèmes qu'elle n'apportait de solutions¹. Ce plus petit dénominateur commun entre chercheurs d'aires et de périodes distinctes ouvrit de fait la voie à une concurrence académique forte, masquant que l'enjeu de la genèse n'en était pas un, pour trois raisons principales. D'abord, la question de la genèse portait en germe le corollaire d'une discrimination par périodisation, et donc d'une focalisation excessive sur le temps de la naissance et de l'apparition de l'objet. Cela fut la cause d'un débat qui se déployait dans les cadres très stricts des périodes et des césures héritées de longue main, redoublant un conflit académique dans un contexte de progressive raréfaction des financements universitaires². Cette pensée de l'État fut ainsi captive de son puissant objet, au point de se muer en pensée d'État, prise au piège des luttes induites par le champ même qu'on se proposait d'analyser. Pour une deuxième raison : cette tension vers la genèse de l'État pensait les évolutions de l'objet en termes d'archaïsme et de modernité, de retard technologique, cognitif et d'expertise, de faible et de forte emprise territoriale. Ces questions ont certes de l'intérêt, mais la focalisation sur ces couples conceptuels en évacuait de bien trop nombreux, qui avaient pourtant été introduits naguère par de nouvelles méthodes historiques, vivaces et performantes³. La complémentarité entre les derniers siècles du Moyen Âge et la première Modernité, l'apport de l'histoire des sciences et des techniques, le temps long de l'histoire culturelle, des sensibilités et des imaginaires n'entraient par exemple qu'avec difficulté dans le cadre général du débat. Enfin, cette massive pensée d'État tentant de définir son objet subsuma ce qui était pourtant fondamental dans l'analyse, c'est-à-dire la pensée des structures et des acteurs au sein du champ. Ainsi, l'objet de l'État, par la dureté des conflits ouverts au sein du monde académique, recouvrit l'ensemble des questions et des objets qui avaient été travaillés et popularisés dans la décennie précédente. Un divorce notable se produisit entre, d'une part, les tenants d'une histoire sociale et culturelle et, d'autre part, les historiens du politique⁴. Ce divorce fut durable et ses effets conséquents. Quand les autres sciences sociales incorporaient, parfois pour les discuter durement, les apports fondamentaux de la philosophie, de la sociologie et de la science politique, en intégrant de manière

1. Jean-François Bayard, « Chapitre 1 : L'historicité de l'État importé », dans *Id.*, *La Greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996, p. 11-39.

2. Jacques Le Goff, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Seuil, 2014.

3. Et notamment l'histoire de la matérialité des pratiques politiques, des savoirs techniques et de leur transmission. Voir Filippo De Vivo, « Cœur de l'État, lieu de tension. Le tournant archivistique vu de Venise (xv^e-xvii^e siècle) », *Annales. HSS*, 2013, 3, 68^e année, p. 699-728 ; James Daybell, *The Material Letter in Early Modern England: Manuscript Letters and the Culture and Practices of Letter-Writing, 1512-1635*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012 ; Randolph Head, « Knowing Like a State: The Transformation of Political Knowledge in Swiss Archives, 1450-1770 », *Journal of Modern History*, 2003, 75, p. 745-782 ; Anthony Grafton, *Ann Blair, The Transmission of Culture in Early Modern Europe*, Philadelphie, Penn Press, 1990.

4. Jean-Frédéric Schaub, « Une histoire culturelle comme histoire politique (note critique) », *Annales. HSS*, 2001, 4, 56^e année, p. 981-997 ;

INTRODUCTION

souvent critique la pensée de Max Weber, de Michel Foucault, de Gilles Deleuze ou encore de Pierre Bourdieu, l'histoire et spécialement l'histoire politique de la première Modernité demeuraient le terrain miné, d'accès difficile, que les historiens, en tant qu'ils étaient des chercheurs en sciences sociales, avaient pour une large part déserté¹. Il fallut un important travail de reconstruction du sous-champ académique des historiens de la première Modernité pour rouvrir le dossier de l'État sous des angles d'analyse distincts, davantage apaisés dans leurs questionnements comme dans leurs entreprises de publications et de communications. Le renouvellement de ces angles d'approche plaça la question du consentement, de la négociation et de la résolution des conflits judiciaires et infra-judiciaires au cœur des questionnements². Avec le retour de la question de l'État dans le contexte précis de montée en puissance des tensions au sein de l'ensemble européen et du système monde, des objets se sont formés et sont désormais régulièrement interrogés par les historiens : on explore la négociation intérieure et connectée à la montée en puissance de la diplomatie résidente, l'acculturation de savoirs techniques et politiques des diplomates les utilisant sur le front intérieur dans d'autres emplois, de cour et de chancellerie, la manifestation cérémonielle, visuelle et littéraire de la gloire des rois, des corps et des communautés. Des questions transversales, plus globales et connectées, interrogent les concepts d'empires, de violence, de race, de gouvernement à distance³. C'est en grande partie grâce à ces travaux que la présente étude existe aujourd'hui dans cette forme et avec les questionnements propres à la discipline historique, qui entreprend d'être aussi rigoureuse dans l'interrogation des sources que dans la mobilisation des concepts.

1. Michel Foucault, « La gouvernementalité », [1978], dans Michel Foucault, *Dits et Écrits*, Paris, Gallimard, 1994, vol. 3, p. 635-657 ; Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Seuil-Raisons d'agir, 2012 ; Rémi Lenoir, « L'État selon Pierre Bourdieu », *Sociétés contemporaines*, 2012, 3, n° 87, p. 123-154 ; Arnault Skornicki, *La Grande Soif de l'État : Michel Foucault avec les sciences sociales*, Paris, Les Prairies Ordinaires, 2015 ; Romain Descendre, « "Raison et gouvernement d'État" – Gabriel Chappuys traducteur de Giovanni Botero », dans Elisa Gregori (dir.), « *Fedeli, diligenti, chiari e dotti* » : *traduttori e traduzione nel rinascimento*, Padoue, CLEUP, 2016, p. 335-353.

2. Héloïse Hermant (dir.), *Contourner, infléchir, subvertir les cadres de la domination dans les Sociétés d'Ancien Régime. Europe (xv^e-xviii^e siècles)*, Paris, Garnier, 2016 ; Jérémie Foa, *Le Tombeau de la paix. Une histoire des édits de pacification (1560-1572)*, PULIM, Limoges, 2015 ; Rachel Renault, *La Permanence de l'extraordinaire. Fiscalité, pouvoirs et monde social en Allemagne aux xvii^e-xviii^e siècles*, Paris, PUPS, 2017 ; Xavier Rousseaux, « Entre accommodation local et contrôle étatique : pratiques judiciaires et non judiciaires dans le règlement des conflits en Europe médiévale et moderne », dans Benoît Garnot (dir.), *L'Infrajudiciaire du Moyen Âge à l'histoire contemporaine*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 1996, p. 87-108.

3. Guillaume Gaudin, *El imperio de papel de Juan Díez de la Calle pensar y gobernar el Nuevo Mundo en el siglo XVII*, Madrid, Fondo de Cultura Económica, 2017 ; Erica Charters, Marie Houllémare et Peter H. Wilson (éd.), *A Global History of Early Modern Violence*, Manchester, Manchester University Press, 2020 ; Jean-Frédéric Schaub, *Pour une histoire politique de la race*, Paris, Seuil, 2015 ; Pedro Cardim et al. (éd.), *Polycentric Monarchies : How did Early Modern Spain and Portugal Achieve and Maintain a Global Hegemony ?*, Brighton, Sussex Academy Press, 2012.

INTRODUCTION

ÉTAT, SOCIÉTÉ ADMINISTRATIVE, INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT

Nous ne prenons logiquement pas pour objet de cette étude l'État moderne en soi, ni sa genèse, ni l'exploration téléologique de sa croissance¹. Nous nous intéressons en revanche aux techniques et aux savoirs qui fondent et qui arment les rapports de force et de pouvoir au sein du champ qu'est l'État dans le contexte spécifique des guerres de Religion et de leur progressif règlement. La question centrale de notre étude tient dans l'analyse de la gouvernementalité spécifique des guerres de Religion, aux langues grises de l'administration, à la progressive disjonction du gouvernement du roi et de l'administration de l'État². Dans cette perspective qui doit beaucoup aux concepts forgés par Max Weber et ses commentateurs comme aux outils livrés par Michel Foucault et par Pierre Bourdieu dans leur analyse des structures et des rapports de pouvoir, nous nous intéressons à un point précis et spécifique de la structuration du champ étatique qui arme selon nous la gouvernementalité de la première Modernité : les institutions de l'écrit politique³. Nous reprenons ainsi et à nouveau frais l'étude des langues du politique en nous interrogeant sur la sédimentation des concepts et sur la construction sociale de la réalité par les acteurs de gouvernement⁴. Notre étude s'est nourrie de l'apport décisif de l'histoire sociale du politique comme de l'analyse de l'activité diplomatique des institutions de l'écrit. Nous ouvrons à nouveaux frais ce terrain fécond pour nous intéresser à la nature du pouvoir opéré spécifiquement. L'intuition qui guide nos questionnements tient en ce que les institutions de l'écrit politique sont à la fois le levier et le théâtre des luttes sociopolitiques que se livrent les acteurs de la première Modernité. Partant, nous analysons ces structures comme des points d'observation

1. Robert Descimon et Alain Guéry, « Un État des Temps modernes ? », dans Jacques Le Goff (dir.), *Histoire de la France*, t. II, A. Burguière et J. Revel (dir.), *L'État et les pouvoirs*, Paris, 1989, p. 181-356.

2. Ernst Kantorowicz, *Les Deux Corps du roi : essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, tr. fr. de Jean-Philippe Genet et Nicole Genet, Paris, Gallimard, 1989.

3. La question des institutions de l'écrit politique est à la fois directement connectée à la récente histoire de France des guerres de Religion, du gouvernement des villes et des provinces comme de la croissance du personnel de l'État des officiers de finances et de justice. Elle s'y connecte sous les rapports énoncés par Filippo De Vivo et Randolph C. Head d'une mise en circulation de l'écrit qui transforme l'État comme la société politique. Voir Johann Petitjan, « L'information : concept et phénomène », dans *Id.*, *L'Intelligence des choses. Une histoire de l'information entre Italie et Méditerranée (xvi^e-xvii^e siècles)*, Paris-Rome, BEFAR, 2013, p. 5 et suivantes ; *Id.*, « Mots et pratiques de l'information : ce que *aviser* veut dire », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie-Méditerranée*, 122, 1, 2010, p. 107-121 ; Yves Renouard, « Information et transmission des nouvelles », dans Charles Samaran (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, 1961, p. 95-142 ; Filippo De Vivo, *Information and Communication in Venice. Rethinking Early Modern Politics*, Oxford, Oxford University Press [désormais OUP], 2009.

4. Quentin Skinner, *Foundations of Modern Political Thought* (1978), trad. fr. J. Grossman et J.-Y. Pouilloux, Paris, Albin Michel, 2001 ; Marie-Madeleine Fontaine et Jean-Louis Fournel (dir.), *Les Mots de la guerre dans l'Europe de la Renaissance*, Genève, Droz, 2015 ; Romain Descendre et Jean-Louis Fournel (dir.), *Langages, politique, histoire : avec Jean-Claude Zancarini*, Lyon, ENS Éditions, 2015 ; Peter Berger et Thomas Luckmann, *La Construction sociale de la réalité*, Armand Colin, 2018.

INTRODUCTION

des reconfigurations radicales de la société politique à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle.

Le premier aiguillon de notre étude réside dans une contradiction d'ampleur : alors que le royaume de France connaît un premier cycle de huit guerres de Religion, ainsi qu'un basculement dynastique très problématique, quand il s'engage dans un conflit de faible, puis de forte intensité, à l'échelle européenne, nous observons des innovations techniques et politiques, une croissance du discours théorique de bonne police et de bon gouvernement, une mise en ordre administrative et cérémonielle des instances traditionnelles de conseil et de délibération. La coalescence des institutions traditionnelles et guerrières et des institutions nouvelles de maniement de l'écrit politique est patente et emporte une première conséquence dans l'analyse¹. Le moment politique des guerres de Religion et de leur internationalisation n'est pas le tombeau du politique, porteur de la déstructuration durable des instances de gouvernement du royaume ; il est le chaudron au sein duquel un personnel de type nouveau, les secrétaires d'État, va contribuer à renforcer le degré de politisation dans le royaume de France, qui est à fronts renversés durant les guerres de la fin du XVI^e siècle². Cette politisation passe par l'incorporation culturelle de nouveaux leviers d'action, au premier rang desquels nous plaçons les papiers d'État, les correspondances et les outils de travail des bureaux, les listes et les formulaires comme les écrits discursifs et polémiques, qui participent tous de la formidable inflation documentaire de la première Modernité³. Sous la catégorie de papiers d'État, nous subsumons des catégories diplomatiques distinctes pour, d'une part, rendre raison de la tension de politisation qu'ils induisent et permettre, d'autre part, de restituer le tremblé du cadre dont les contours s'affermissent à la fin du XVI^e siècle et dans lequel les acteurs s'inscrivent⁴. Par « société politique », nous entendons le large ensemble constitué par les acteurs de gouvernement disposés et institués dans les composantes centrales, territoriales et provinciales, urbaines et locales du royaume de France, sous le chef du roi, mais également les membres des

1. Bernard Fonck, Nathalie Genet-Rouffiac (dir.), *Combattre et gouverner : Dynamiques de l'histoire militaire de l'époque moderne (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, PUR, 2015.

2. Nicola Mary Sutherland, *The French Secretaries of State in the Age of Catherine de Medici*, Londres, Université de Londres, Athlone Press, 1962 ; Michel Cassan, « De l'État "moderne" à ses administrateurs "moyens" », *Histoire, économie et société*, 4, 2004, p. 467-472 ; Jacques Lagroye (dir.), *La Politisation*, Paris, Belin, 2003 ; Sylvie Daubresse, *Le Parlement de Paris ou la voix de la raison (1559-1589)*, Genève, Droz, 2005 ; Hugues Daussy, Frédéric Pithou (dir.), *Hommes de loi et politique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, PUR, 2007 ; Philippe Hamon, Laurent Bourquin (éd.), *La Politisation : Conflits et construction du politique depuis le Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2010 ; Laurent Bourquin et al., (éd.), *S'exprimer en temps de troubles : Conflits, opinion(s) et politisation du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2012.

3. Arnaud Fossier, Johann Petitjean et Clémence Revest (éd.), *Écritures grises : les instruments de travail des administrations, XIII^e-XVIII^e siècle*, Paris-Rome, École des chartes-École française de Rome, 2019 ; Paul M. Dover (dir.), *Secretaries and Statecraft in the Early Modern World*, Édimbourg, Presses de l'université d'Édimbourg, 2016.

4. Hélène Michaud, « Les registres de Claude Pinart, secrétaire d'État (1570-1588) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 120, 1962, p. 142.

INTRODUCTION

corps et des communautés qui sont les destinataires des effets du *logos* royal, effets qui se découpent conceptuellement dans l'ordre juridique, politique, social, fiscal et financier aussi bien que culturel¹. Une des clés de compréhension du basculement du second *xvi*^e au premier *xvii*^e siècle repose sur l'élargissement de cette société politique. Cet élargissement, au sens où un nombre grandissant d'acteurs et de territoires la compose et y mène une lutte pour le pouvoir et sa conservation, est une des nombreuses causes de l'éclatement des troubles civils, de leur exceptionnelle durée, de la radicalisation des oppositions factionnelles. En outre, cette croissance concurrentielle des oppositions se fait dans le contexte d'une progressive ruine financière de l'État, d'une raréfaction des dons royaux et d'une pression de plus en plus importante de l'État royal sur l'assiette des ressources économiques². Notre hypothèse de travail est la suivante : lors de l'élargissement de la société politique entre Renaissance et âge baroque, une fraction de cette même société, issue du monde de la marchandise et de la bourgeoisie parisienne, va lier de manière programmatique son destin aux intérêts politiques de la monarchie des derniers Valois et du premier Bourbon³. Ce groupe fait alors son entrée dans les institutions de la monarchie, et notamment dans l'administration des finances royales, lors du cycle des guerres d'Italie. Administrateurs compétents, rompus au maniement des instruments financiers et aux écritures comptables, ces trésoriers et secrétaires du roi et des finances tirent une richesse considérable des conflits internationaux, notamment ceux du cycle des guerres d'Italie, qui s'achève en 1559 par la signature du traité du Cateau-Cambrésis⁴. Ils forment la pointe avancée de la société politique et sont entièrement redevables à la monarchie des Valois de leur rapide ascension dans les cours et les conseils⁵. Engagés dans le maniement des deniers du roi et des écrits comptables et financiers qui en sont le corollaire, ils deviennent les indispensables relais

1. Nicolas Le Roux, « Élités locales et service de la Couronne au *xvi*^e siècle : l'exemple de la noblesse de Touraine », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.), *Le Second Ordre : l'idéal nobiliaire. Hommage à Ellery Schalk*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999, p. 153-167 ; Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux *xvi*^e et *xvii*^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994 ; Jean-Philippe Genet, « II. La société politique anglaise », dans *Id.*, *La Genèse de l'État moderne. Culture et société politique en Angleterre*, Paris, PUF, 2003, p. 33-60 ; Juan Carlos Garavaglia, Jean-Frédéric Schaub (dir.), *Lois, justice, coutume. Amérique et Europe latines (16^e-19^e siècle)*, Paris, EHESS, 2005.

2. Claude Michaud, « Finances et guerres de Religion en France », *RHMC*, 28, 1981, p. 572-596.

3. Robert Descimon, « Les élites du pouvoir et le prince : l'État comme entreprise », dans Wolfgang Reinhard (éd.), *Les Élités du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996, p. 133-162.

4. Cédric Michon (dir.), *Les Conseillers de François I^{er}*, Rennes, PUR, 2011 ; « Les conseillers du Prince dans la France et l'Europe de la Renaissance, théorie et pratique », dans Antoine Follain (éd.), *Contrôler et punir. Les agents du pouvoir *xv*^e-*xviii*^e siècles*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2015, p. 23-34 ; *Id.*, « Conseils et conseillers en France de Louis XI à François I^{er} (1461-1547) », dans *Id.* (dir.), *Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance *v. 1450-v. 1550**, Tours, Presses de l'université François Rabelais, 2012, p. 67-108.

5. Philippe Hamon, « Messieurs des finances ». *Les grands officiers de finance dans la France de la Renaissance*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999 ; Olivier Poncet et Roseline Claerr (éd.), *La Prise de décision en France (1525-1559). Recherches sur la réalité du pouvoir royal ou princier à la Renaissance*, Paris, École nationale des chartes, 2008.

INTRODUCTION

de la première croissance bureaucratique de la monarchie¹. Nous proposons dans notre étude de désigner ce groupe relativement homogène sous l'appellation de « société administrative ». Ces quelques familles vont donner pendant près de cinquante ans leurs enfants aux institutions de l'écrit qui se constituent alors progressivement en bureaux, mis à part et retranchés des instances traditionnelles, pour entrer dans la dépendance directe des rois et des régentes Catherine et Marie de Médicis, des fils de France et des grands princes territoriaux². La terminologie adoptée dans notre étude sur le cadre de travail des administrateurs de l'écrit est celui de « bureau ». Il nous semble le seul à même de rendre raison de la dimension collective et institutionnelle du travail concret et quotidien des secrétaires d'État comme des tensions et des reconfigurations politiques qui s'opèrent avec d'autres institutions, traditionnelles ou d'inspiration contemporaine. Nous n'allons pas jusqu'à postuler, comme se refusent à le faire également Michel Antoine, Roland Mounier et Hélène Michaud, que des « départements ministériels » sont constitués à la fin du XVI^e siècle ni que les acteurs de gouvernement ont des comportements de type bureaucratique. Toutefois, la terminologie du bureau permet de se poser des questions neuves sur la tension bureaucratique lors de la forge d'une nouvelle gouvernamentalité, de restituer aux activités d'écriture leur caractère plein de situations en les localisant et, partant, sur l'incorporation de savoirs techniques et administratifs par le gouvernement royal, sur l'autonomie des acteurs et leur insertion progressive dans des structures de gouvernement³.

SAISIR VILLEROY

Ce livre s'ouvre en 1567, à l'entrée en charge de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'État de Charles IX⁴. Il s'achève à sa mort en 1617. Ces cinquante ans forment la trame continue de la croissance de la surface politique des administrateurs de l'écrit au sein des bureaux de la monarchie, bureaux qu'ils vont contribuer à structurer dans leurs pratiques, façonnant ainsi une nouvelle gouvernamentalité du royaume de France⁵. Ces longues années constituent notre trame chronologique car

1. Philippe Hamon, « Nicolas II de Neufville (?-1554) », dans Cédric Michon (dir.), *Les Conseillers de François I^{er}*, Rennes, PUR, 2011, p. 343-346.

2. Alain Morgat, « Les conseils princiers au XVI^e siècle », dans *Études sur l'ancienne France offertes en hommage à Michel Antoine*, textes réunis par Bernard Barbiche et Yves-Marie Bercé, Paris, École des chartes, 2003, p. 253-274.

3. Andreas Anter, « L'histoire de l'État comme histoire de la bureaucratie », dans *Trivium*, 7, 2010, en ligne : <http://trivium.revues.org/3794>.

4. Joseph Nouaillac, *Villeroy, secrétaire d'État et ministre sous Charles IX, Henri III et Henri IV*, Paris, Champion, 1908 ; Edmund Dickerman, *Bellievre and Villeroy. Power in France under Henry III and Henry IV*, Providence, Presses universitaires de Brown, 1971.

5. Jérémie Foa, « Les acteurs des guerres de Religion furent-ils des protagonistes ? », *Politix*, vol. 112, n° 4, 2015, p. 111-130.

INTRODUCTION

c'est Villeroy que nous avons suivi de proche en proche dans son ascension et le déploiement de son pouvoir d'ordre quasi ministériel. Si nous avons retenu comme axe structurant de notre étude Villeroy, c'est pour une série de quatre raisons dont nous donnons le périmètre ici.

La carrière de Villeroy, legs mémoriel et patrimonial, se situe dans ce moment charnière entre le second XVI^e et le premier XVII^e siècle. Il est l'un des rares acteurs éminents de gouvernement à avoir embrassé une si large période. Il naît en 1542 dans une famille de secrétaires des finances et de marchands parisiens fortunés. L'alliance des Neufville avec les Le Gendre assure la fortune matérielle de la famille, tandis que les liens ténus avec les Bochetel-L'Aubespine garantissent son insertion dans les affaires politiques et diplomatiques de la monarchie¹. Il est secrétaire d'État de la deuxième génération de cette nouvelle charge, en 1567, en survivance de Claude de L'Aubespine dont il a épousé la fille, Madeleine². Il est l'un des administrateurs les plus favorisés par Henri III à partir de la fin de la décennie 1570, et dispose de la préséance de fait sur ses deux autres collègues à partir de 1579³. Chargé des missions diplomatiques de première importance, il noue des contacts étroits avec les administrateurs anglais et espagnols qu'il fréquente à Paris et en mission. La faveur dont il jouit lui permet de porter les destinées du clan des Villeroy-L'Aubespine, qu'il inscrit de manière programmatique dans les bureaux du secrétariat, les représentations diplomatiques et l'armée royale⁴. L'enracinement territorial des Villeroy est l'Île-de-France, où Nicolas IV de Villeroy a hérité de nombreuses résidences : il est possessionné et exerce une vigilance accrue sur ses droits seigneuriaux⁵. Son fils, Charles d'Alincourt (1566-1642), continue les visées du clan dans l'exercice aristocratique de la guerre et le gouvernement de Pontoise pour le roi. Marié à la fille de François de Mandelot, gouverneur du Lyonnais, en 1588, Alincourt représente les aspirations nouvelles de Villeroy par son insertion dans l'aristocratie de

1. Damien Fontvieille, *Le clan Bochetel : servir la couronne de France au XVI^e siècle*. Thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe. Sous la direction d'Olivier Poncet, École nationale des chartes, 2016 ; *Id.*, *La galaxie Bochetel. Un clan de pouvoir au service de la Couronne de France Louis XII à Louis XIII*, thèse inédite pour le grade de docteur, sous la direction d'Olivier Poncet et d'Alain Tallon, Sorbonne Université, 2020.

2. Madeleine de L'Aubespine (1546-1596), fille de Claude II de L'Aubespine (1510-1567), secrétaire d'État d'Henri II, de François II et de Charles IX.

3. En 1579, Simon de Fizes, baron de Sauve (?-1579), meurt et n'est pas remplacé avant 1589. Restent Villeroy, Claude Pinart (vers 1525-1605) et Nicolas Brulart de Sillery (1544-1624) jusqu'en septembre 1588 et leur renvoi. Voir *Pièces Justificatives*, n° 10 [les pièces attachées à la thèse de doctorat dont ce livre est issu sont publiées en ligne sur le portail HAL-Archives ouvertes ; le manuscrit de la thèse est consultable à la Bibliothèque de l'École nationale des chartes sous la cote 2017ENCP0002].

4. Sur la carrière de Charles d'Alincourt, la thèse de doctorat (en cours) de Marie-Cécile Pineau en étudie le versant de son insertion diplomatique. *L'ambassade romaine de Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt*, thèse en préparation à l'université de Nantes sous la direction de Yann Lignereux.

5. La résidence parisienne de Villeroy est celle de la rue des Bourdonnais, près du Louvre : il s'agit de l'hôtel de la Chasse. De nombreuses autres résidences et possessions les situent dans la meilleure société du temps : les deux principales sont Conflans, près Charenton, et Villeroy, au sud de Paris. Voir Isabelle de Conihout, « La "Belle librairie" de Nicolas de Villeroy à Conflans », dans Jean-François Maillard, Guy Poirier (dir.), *Henri III mécène : des arts, des sciences et des lettres*, Presses Paris Sorbonne, 2006, p. 317-330.

INTRODUCTION

service et le gouvernement militaire de places¹. Par son enracinement dans le Lyonnais, il permettra aux Villeroy d'acquérir une place éminente dans l'État royal du second XVII^e siècle². L'ascension sociopolitique de Villeroy connaît un bref coup d'arrêt en 1588, quand il est renvoyé à la fin de l'été avec les autres secrétaires d'État et les principaux conseillers d'Henri III. Il est cependant rappelé par Henri IV en 1594, plus tardivement que d'autres grands administrateurs, pour prendre en main les Affaires étrangères et la Guerre. Lors de l'épisode de sa disgrâce, Villeroy conseille le duc de Mayenne, lieutenant-général d'un royaume divisé où il porte les ambitions de l'État de la Ligue contre le camp royal d'Henri III de Navarre devenu Henri IV. Il est, en 1594, l'un des principaux conseillers du roi engagé dans la reconquête militaire et politique de son royaume comme dans une guerre de forte intensité contre l'Espagne de Philippe II ; il entretient dans cette guerre des relations d'alliance et d'amitié avec les conseillers de l'alliée anglaise, Élisabeth I^{ère}, et les agents des princes de l'Empire et des Pays-Bas. Cette période du retour en grâce de Villeroy, de l'extinction progressive des troubles, de la paix avec l'Espagne constitue un moment politique riche où le secrétariat d'État des Affaires étrangères et de la Guerre se porte sur tous les fronts. Tenant en main la gestion technique des troupes, la conduite des relations diplomatiques et la structuration d'une diplomatie secrète de surveillance et d'espionnage, interne comme externe, Villeroy est un point d'observation signalé de la croissance et de la transformation des agents techniques des années 1560 en conseillers politiques de premier ordre au début du XVII^e siècle. Le difficile agencement du gouvernement monarchique sous Henri IV entre les hommes de la précédente administration et l'aristocratie de service comme les options géopolitiques distinctes qui s'opposent au conseil, la préservation de l'alliance anglaise comme le règlement progressif des tensions avec l'Espagne, la mort d'Henri IV et les troubles récurrents de la régence constituent la toile de fond de la fin de la vie de service du secrétaire d'État. Cette dernière séquence est marquée par la restructuration de l'État royal et de son administration. C'est une des tâches les plus ardues auxquelles Henri IV doit faire face, s'appuyant à la fois sur les structures héritées de l'État des Valois et sur ses compagnons d'armes, gentilshommes et diplomates du parti protestant, administrateurs et conseillers du royaume de Navarre, « Politiques » ayant précocement rejoint le camp royal³.

1. Marguerite de Mandelot (1570-1593). Second mariage avec Jacqueline de Harlay en 1596, fille de Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy.

2. Yann Lignereux, *Lyon et le roi. De la « bonne ville » à l'absolutisme municipal, 1594-1654*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

3. Michel de Waele, « Clémence royale et fidélités françaises à la fin des guerres de Religion », dans *Historical Reflections/Réflexions Historiques*, 24, 2, 1998, p. 231-252 ; Alison Forrestal, Eric Nelson (éd.), *Politics and religion in Early Bourbon France*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2009 ; Christopher Bettinson, « The Politiques and the Politique Party : A Reappraisal », dans Keith Cameron (éd.), *From Valois to Bourbon : Dynasty, State and Society in Early Modern France*, Exeter, Exeter Studies in History Studies, 1989, p. 33-50.

INTRODUCTION

Henri IV bénéficie de la recharge sacrale de la fonction royale opérée sous les derniers Valois, et spécialement sous Henri III¹. Il est doublement auréolé d'une gloire militaire incontestable et de la paix des armes qu'il parvint à imposer à la France comme à l'Europe². Son administration, davantage technique et spécialisée, connaît une croissance de ses effectifs; la pensée politique et juridique qui préside aux reconfigurations sociopolitiques se construit sur l'axe d'un État de justice et de finances où les officiers du roi sont détenteurs d'une parcelle de la puissance publique³. Cet axe d'une puissance souveraine rehaussée et magnifiée en même temps que juridiquement déléguée à une frange plus importante de la société politique garantit pour un temps le nouvel équilibre sociopolitique au sortir des guerres de Religion du XVI^e siècle. Henri IV entreprend de préserver la paix arrachée après de longues années de guerres civiles muées en guerre européenne tout en étant vigilant à la poursuite de sa stratégie de puissance. Les grands princes territoriaux pâttissent pour une partie de cette réduction à l'obéissance et du démantèlement des conspirations nobiliaires au début de la décennie 1600. Ces troubles d'ampleur reprennent sous la conduite des princes à la mort d'Henri IV en 1610 et, jusqu'aux mariages espagnols de 1615, le royaume est en proie à d'importantes forces centrifuges⁴. Les factions nobiliaires usent du même répertoire d'actions, celui de la prise d'armes, que lors des précédents troubles de religion, cherchant à peser dans la politique de l'État royal lors de la minorité du roi Louis XIII et de la régence de sa mère, Marie de Médicis. La mise en circulation d'écrits polémiques s'intensifie. Le recours à l'écrit s'est transformé d'un cycle de guerre à l'autre, cycle d'une même guerre civile qui ne s'achève qu'en 1629 lors de la paix d'Alès. Ces troubles intérieurs se mêlent à des craintes d'ordre géopolitique, celles d'une reprise du cycle des guerres européennes⁵. L'écrit politique devient alors dans cette dernière séquence le principal levier pour conjurer les troubles – la mémoire longue de l'administration qui se sédimente dans les volumes de travail en atteste – et un enjeu de pouvoir, si bien que le prince de Condé obtient en 1615 de signer de sa main les actes du conseil des finances⁶. Le rôle des administrateurs de l'écrit, qui sont également de toutes les négociations de paix

1. Grégory Champeaud, « "Concilier tant d'esprits et de fantaisies diverses" : le laboratoire politique d'Henri de Navarre à Nérac (1577-1579) », dans *La Cour de Nérac au temps de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois, Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 24, 2012, p. 79-90.

2. Jean-François Labourdette, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal (éd.), *Le Traité de Vervins*, (Actes du colloque de Vervins, mai 1998) Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2001.

3. Fanny Cosandey, Robert Descimon, *L'Absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002.

4. Nicolas Le Roux, « Des bourgeois et des princes. Paris, 1614-1617 », *Dix-septième siècle*, 2017, 3, n° 276, p. 463-476.

5. Michel Cassan, *La Grande Peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

6. Jean-François Dubost, *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 499-501; Marie-Thérèse Jones Davies (dir.), *Mémoire et oubli au temps de la Renaissance*, (Actes du colloque de Paris 8-9 décembre 2000 et 9-10 mars 2001), Paris, Champion, 2002.

INTRODUCTION

avec les princes, montre combien leur surface politique s'est incontestablement élargie aux missions de conseils et d'aide à la décision souveraine dans et hors des frontières du royaume. Ce large dépôt de savoirs administratifs et politiques que sont devenus les bureaux du secrétariat lors de cette longue séquence de guerre civile et européenne constitue le vivier de recrutement de la nouvelle ère politique qui s'ouvre après 1617, sous l'influence des deux cardinaux-ministres, Richelieu et Mazarin, dans les décennies 1630-1660.

Les institutions de l'écrit recouvrent donc, dans le champ de notre étude, les bureaux des secrétaires d'État de la monarchie française et, dans un second temps, l'ensemble des opérateurs avec lesquels ces institutions principales sont en relation. Dans une première partie, nous dressons une typologie de ces acteurs afin de mesurer le degré d'incorporation des pratiques de l'écrit et d'en donner une première géographie au sein de l'ensemble composite et problématique que constitue l'agencement institutionnel de la première Modernité. Nous préférons le terme d'agencement institutionnel à celui de gouvernement monarchique, même si nous utilisons les deux, afin de rendre raison de la plasticité des bureaux, qui mobilisent et activent pour les nécessités du service du roi des professionnels de l'écrit hors des réseaux institutionnels au sein desquels ils s'inscrivent¹. La pratique qui fonde ces bureaux est double. Originellement, les quatre secrétaires d'État signent les expéditions au nom du roi et participent donc matériellement à la distribution de la faveur. À partir des années 1570, dans le désordre des guerres, ils instrumentent un volume de papiers d'État considérable. Les techniques de conservation, de tenue des registres, d'établissement de listes de relais et de route pour les courriers se déposent dans leurs instruments de travail. La place occupée par leur premier emploi de contre-signataire les inscrit au cœur du système de distribution de la faveur et des honneurs qui subit alors de profondes mutations. Ces agents techniques de l'écriture d'État de haut niveau sont institués au cœur de l'agencement gouvernemental et participent au conseil, ils y ont entrée et séance². Progressivement, ils sont détachés de la chancellerie, l'instance supérieure qui tient en main la justice du roi et les écritures royales. Le moment que nous étudions est celui d'un basculement des secrétaires d'État dans le giron royal, ce qui leur confère un surcroît de faveurs et d'honneurs alors même que le

1. Christopher Stocker, « Office as Maintenance in Renaissance France », *Canadian journal of history*, 6, 1971, p. 21-43 ; Barbara Diefendorf, *Beneath the Cross : Catholics and Huguenots in Sixteenth-Century*, Oxford, OUP, 1991 ; Antonio Manuel Hespanha, *La gracia del derecho. Economía de la cultura en la época moderna*, Madrid, Centro de Estudios Constitucionales, 1993 ; *Id.*, *As Vésperas do Leviathan. Instituições e poder político (Portugal, séc. XVIII)*, Coimbra, Almedina, 1994 ; *Id.*, « Pré-compréhension et savoir historique. La crise du modèle étatiste et les nouveaux contours de l'histoire du pouvoir », dans Claus Peterson (éd.), *Juristische Theoriebildung und Rechtliche Einheit, Rattshistoriska Studier*, série II, Lund, Bloms Boktryckeri, 1993, p. 49-67 ; Penny Roberts, *Peace and Authority during the French Religious Wars, c. 1560-1600*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2013.

2. Noël Valois, *Le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, nouvelles recherches, suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil*, Paris, Picard, 1888 ; Roland Mousnier, *Le Conseil du Roi de Louis XII à la Révolution*, Paris, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris-Sorbonne, 1970.

INTRODUCTION

souverain entreprend de les régler et de les discipliner dans leurs pratiques quotidiennes et leur champ d'intervention¹. Progressivement, ces agents techniques de haut niveau vont muer, par leur accès permanent au roi et au conseil comme par leurs rôles de récepteurs et d'émetteurs de l'information diplomatique et militaire, en conseillers politiques de premier ordre, jusqu'à concurrencer d'autres instances de conseil et de gouvernement. La fortune de leur charge repose sur l'accroissement et l'extension de la sphère d'intervention souveraine en raison des guerres civiles, de la permanence des postes des agents départis dans les capitales européennes et de l'inflation du recours à l'écrit, discursif, polémique et réglementaire.

ÉTAT DE CRISE POLITIQUE ET RECOURS À L'ÉCRIT

La question principale que pose notre étude est la suivante : comment le recours à l'écrit et aux instances qui le préparent, le manient, le projettent et le reçoivent a-t-il changé en profondeur la gouvernementalité de la première Modernité² ? Partant, ces institutions furent-elles l'aiguillon, puis le socle, de la monarchie administrative de la séquence politique suivante ? Si l'institution des secrétaires au cœur de l'État répondait à une nécessité technique et opérationnelle, nous souhaitons montrer qu'elle fut également la matérialisation concrète d'une culture politique spécifique, centrée sur le souverain au sommet de l'architecture institutionnelle. Cette centralité monarchique du premier absolutisme conduisit Henri III à la ruine et à la mort par régicide en 1589³. Elle fut pourtant consacrée par Henri IV au début du XVII^e siècle, qui l'amenda de notables innovations politiques et juridiques pour garantir l'exercice d'un pouvoir souverain stable et puissant, rehaussé par la gloire des armes, protégé et financé par l'État des officiers, dépositaires et garants d'une parcelle de la puissance publique. Au début de la minorité de Louis XIII, les institutions de l'écrit politique conservent une mémoire documentée des troubles, des moyens de ramener les princes à l'obéissance et de travailler sans relâche à l'établissement de liens cérémoniels et matrimoniaux avec les puissances naguère adverses. Cette mémoire experte de la conduite de l'État s'est sédimentée dans l'écrit politique et les épais volumes que les secrétaires d'État maniaient et composaient dans leur bureau. Tous avaient été formés dans le creuset des guerres, et quittaient la préséance à Villeroy dont ils étaient parents et dont ils furent commis pour certains d'entre eux. L'incorporation professionnelle

1. Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie et les Écritures royales au XVI^e siècle*, Paris, PUF, 1967.

2. Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

3. Nicolas Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III*, Paris, Gallimard, 2006.

INTRODUCTION

du serviteur de l'État dans l'écrit, célébré dans la mémoire longue de la carrière de Villeroy, comme les réflexes et les pratiques au sein des institutions de l'écrit furent décisifs dans la résolution des premiers troubles de la décennie 1610. C'est sur ce dépôt, où, entre novembre 1616 et avril 1617, le futur cardinal de Richelieu fit comme co-secrétaire d'État des Affaires étrangères ses premières armes bureaucratiques, que se construisirent les grands départements ministériels de Louis XIV¹.

La question du recours à l'écrit en période de crise politique nous semble ainsi le point d'observation privilégié pour scruter les reconfigurations du mode de gouvernement du royaume et des relations que les derniers Valois et le premier Bourbon établissent avec leurs ennemis et leurs alliés en Espagne comme en Angleterre. C'est sur cette question du recours à l'écrit et de la mise en circulation des papiers d'État que nous souhaitons établir nos principales démonstrations de la mise en place d'une structure pré-bureaucratique au sein de l'agencement institutionnel plus large de l'État monarchique. Cette évolution rencontre des résistances fortes, de la part d'autres institutions comme de la société politique. Ce sont ces moments de tensions, de basculement d'un règne à l'autre ou d'une dynastie à l'autre que nous avons prioritairement étudiés pour déterminer si, d'une configuration des pouvoirs à une autre, les institutions de l'écrit étaient le dépôt stable d'une mémoire administrative de l'État ou si le personnel des bureaux était régulièrement emporté par les renouvellements d'alliance. Nous avons choisi également d'observer la mise en ordre réglementaire exercée sur ces institutions spécifiques pour comprendre quelle culture politique spécifique était ainsi incorporée et manifestée par les souverains. C'est enfin à une exploration des liens des professionnels de l'écrit au sein d'une république européenne des bureaux que nous nous sommes livré. Cette république européenne des bureaux est structurée par les points de redistribution de l'information politique et diplomatique et travaillée par les intenses transferts de savoirs d'une autorité publique à une autre, transferts qui s'opèrent à la faveur des contacts cérémoniels, diplomatiques comme des trahisons, des transfuges et des fuites matérielles des papiers d'État.

1. Thierry Sarmant, Mathieu Stoll, *Régner et gouverner : Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010.

PREMIÈRE PARTIE

*Les institutions de l'écrit politique :
cœur de l'État de la première Modernité*

L'objet principal de cette étude est l'analyse des structures et des pratiques d'État sous une de ses modalités particulières – sans doute sa modalité principale –, celle de la guerre civile, du conflit religieux, de la sédition nobiliaire et de l'affrontement militaire à l'échelle ouest-européenne. Objectiver l'État pour construire son histoire et l'analyse de ses structures et de ses agents ne va pas de soi, et demande un effort réflexif de structuration fine et spécifique.

Ainsi, nous envisageons l'État comme le champ principal des pratiques et des tensions des acteurs politiques. Nous nous attachons à décrire ce champ de luttes concurrentes au prisme spécifique de l'écrit politique. L'écrit politique est ainsi conçu comme un des moyens de conflits entre les acteurs de la société politique, quoiqu'il régule également l'État de diverses manières ; la plus importante, à nos yeux, étant la place prépondérante que les institutions de l'écrit, que nous nommerons secrétariat, prennent dans l'agencement institutionnel.

Le secrétariat doit ainsi être analysé sous deux grilles problématiques qui ne se recouvrent pas nécessairement : c'est à la fois le lieu de l'affrontement et de la concurrence des acteurs politiques mais c'est aussi un des leviers et des moyens de cette lutte.

Dans ce premier mouvement de l'étude, nous dressons une typologie des groupes qui structurent la société administrative de la première Modernité. La typologie repose sur le degré d'affirmation qu'on peut donner à l'interrogation problématique suivante : ces acteurs sont-ils des professionnels de l'écrit politique ?

La construction de cette typologie permet de brosser les cadres structurels du secrétariat en distinguant agents de premier ordre, de second ordre, agents techniques et périphériques. Ces différents groupes recouvrent dans leur périmètre politique ce que sont les institutions de l'écrit de la première Modernité.

On insiste sur les évolutions intrinsèques qu'on observe au sein des

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

bureaux du secrétariat à partir de points d'observation qu'on définit : début de règne, basculement dynastique, minorités royales et régence, climax des guerres civiles de religion lors de la séquence de la Ligue, guerres étrangères et négociations de paix.

Deux concepts sont alors utiles dans l'analyse. Il s'agit d'abord du terme de société administrative. Notre postulat est le suivant : les agents du secrétariat, professionnels de l'écrit deviennent, à des degrés, le cœur administratif d'une société politique bien plus large dont les membres ne sont pas nécessairement des administrateurs, quoiqu'ils soient directement engagés dans les luttes qui structurent le champ qu'est l'État de la première Modernité. Cela en raison de l'exceptionnalité et de la durée des guerres de Religion.

Les membres de la société administrative façonnent, sous une modalité que nous explorons, la société politique et diffusent, par l'écrit politique, y compris dans sa matérialité et dans ses formes, une culture spécifique, une langue politique commune qui reconfigurent non seulement les enjeux, les moyens de percevoir la réalité des guerres de Religion mais encore la manière d'entrer dans le jeu politique.

Les administrateurs de l'écrit politique

LES HABITS NEUFS DE LA SOCIÉTÉ POLITIQUE

Ce livre pourrait se résumer à une seule question en forme de paradoxe : comment fait-on de la politique lors d'une des plus intenses guerres civiles que la France ait connues ? Que produit un régime de crise, de conflictualité, d'expression des radicalités, de faillite chronique de l'État sur les institutions chargées de lutter quotidiennement contre la possible submersion de l'agencement gouvernemental ? Les problèmes soulevés par ces interrogations sont vastes. Plusieurs chantiers de recherche s'attachent actuellement à y répondre¹. L'ambition que s'assignent ces quelques centaines de pages est de définir le mode spécifique d'action des membres de la société politique du second XVI^e siècle et du premier XVII^e siècle, et plus spécialement les administrateurs chargés du maniement de l'écrit politique. On ne saurait broser ici une histoire complète et définitive du gouvernement par l'écrit lors de la première Modernité. Toutefois, il est possible de jeter les bases d'une historiographie nouvelle centrée sur les pratiques d'écriture des acteurs des guerres civiles. Notre objet d'analyse réside dans un des aspects centraux de la transformation de l'action politique du second XVI^e siècle : il s'agit de l'établissement et de l'institution, au cœur du pouvoir souverain, de bureaux chargés de la préparation, de la projection et de la réception de l'écrit politique, entendu au sens le plus large de papiers et de mémoires d'État. Pour analyser le changement de périmètre de l'action politique en période de dissensus politico-religieux ainsi que les leviers nouveaux actionnés par les agents du pouvoir, il convient de croiser plusieurs approches complémentaires. Pour conduire cette enquête d'histoire et d'anthropologie sociales et culturelles des pouvoirs politiques, nous entendons dérouler la trame longue et dense de la période des guerres civiles de Religion en France, seul cadre chronologique pertinent pour les buts que s'assigne

1. Jérémie Foa et Quentin Deluermoz (dir.), *Les Épreuves de la guerre civile XVI^e-XXI^e siècles*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2021.

cette étude¹. La question du périmètre de la société politique est le premier problème sous-jacent du propos liminaire général. En effet, l'extension et l'intensification des troubles civils de religion dans la période 1570-1590, provoquent une reconfiguration des instances de gouvernement ainsi que le recrutement d'un personnel toujours plus nombreux qui participe au travail politique et administratif du quotidien des guerres. Les acteurs eux-mêmes ont conscience de cette progressive augmentation du personnel des bureaux, cours, chambres et conseils. Cette croissance des effectifs, bien documentée et étudiée, suit mécaniquement le processus d'inflation documentaire des papiers d'État. Ces agents disposent de réseaux relativement neufs mis au service du pouvoir royal. Leur culture politique et administrative est distincte de celle des administrateurs de la fin du Moyen Âge et du premier XVI^e siècle. Ces deux éléments nouveaux dans le profil et les ressources des agents du pouvoir, revêtus ou non de fonctions et de titres nouveaux dans l'architecture gouvernementale, leur permettent de mobiliser des stratégies familiales d'ensemble. Un ou plusieurs chefs de famille distribuent places et positions au sein du gouvernement en jouant d'une capacité accrue de courtage et de conseil auprès du souverain dont l'accès est alors facilité. Dès lors, les réseaux se reconfigurent rapidement, sous la pression d'oppositions radicales, de changements de règnes et de dynasties, de mutation des systèmes de gouvernement. La société politique dans son ensemble connaît alors une profonde intensification de la mobilité sociale, ascendante et descendante². À mesure que les places et les positions sont régulièrement et rapidement redistribuées, les acteurs doivent adapter et affiner leur stratégie de survie au sein de l'entourage du souverain. Il s'agit de stratégies familiales complexes, se déployant sur le temps que durent les guerres de Religion et qui placent pour partie leur action dans le cadre plus large d'une mobilité sociale réussie, d'une stratégie d'incorporation de clans familiaux au sein des diverses instances à différentes échelles – du gouvernement de province à la représentation diplomatique³. Cette histoire sociale des pouvoirs politiques restituée, dans la trame chronologique et l'agencement institutionnel, la dimension programmatique du cadre d'action des acteurs.

1. Fernando Bouza, « La configuración de la Monarquía hispánica », dans *Historia sin complejos: la nueva visión del Imperio Español: (estudios en honor de John H. Elliott)*, David García Hernán (coord.), 2010, p. 70-78 et « Culturas de élite, cultura de élites. Intencionalidad y estrategias culturales en la lucha política de la aristocracia altomoderna », dans *Las élites en la época moderna: la monarquía española*, Cordoue, Presses Universitaires de Cordoue, Enrique Soria Mesa, Juan Jesús Bravo Caro, José Miguel Delgado Barrado (coord.), vol. 1, 2009, p. 29-46; Pablo Fernando Albaladejo, *Fragments de monarquía. Trabajos de historia política*, Madrid, Alianza Editorial, 1992; Norman Jones, *Governing by Virtue: Lord Burghley and the Management of Elizabethan England*, Oxford, OUP, 2015; Natalie Mears, *Queenship and Political Discourse in the Elizabethan Realms*, Cambridge, CUP, 2005.

2. Fanny Cosandey (éd.), *Dire et vivre l'ordre social sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005 et *Le Rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016; Jérôme-Luther Viret, « La reproduction familiale et sociale en France sous l'ancien régime. Le rapport au droit et aux valeurs », *Histoire & Sociétés Rurales*, 2008, 1, vol. 29, p. 165-188.

3. Élie Haddad, *Fondation et ruine d'une « maison ». Histoire sociale des comtes de Belin (1582-1706)*, Limoges, PULIM, 2009.

LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

Les nouveaux agents du pouvoir vont prendre part à l'élaboration du contour de la société politique de la première Modernité. Cette problématique est fondamentale et l'alternative en est la suivante. La société politique du royaume de France à la fin du xvi^e siècle fut-elle un relais du pouvoir souverain, par choix et par adhésion au surcroît de légitimité du roi, gagnée par la mobilisation d'une religion royale ? Ou fut-elle façonnée, dans son périmètre, sa culture et ses pratiques – et notamment ses pratiques d'écriture et d'appréhension par l'écrit de la réalité administrative et politique –, par sa relation durant la période précédente avec les nouveaux agents des conseils, des cours et des secrétariats ? Sur ce point très spécifique de la forge d'une société politique par les pratiques d'écriture, de négociation, de représentation, notre tribut aux travaux de Stéphane Péquignot est immense. Son étude des structures de pouvoirs envisagées sous l'angle de la pratique de l'écrit dans la période tardo-médiévale guide pour une large part nos questionnements¹. Au point de vue de l'instrumentation des outils à disposition du personnel des pré-bureaucraties européennes, l'apport plus général de l'histoire culturelle, y compris dans sa dimension matérielle et documentaire, doit être mobilisé afin de faire le pont entre la Renaissance et l'établissement ferme de la monarchie administrative des années 1660-1700. Les travaux d'Anthony Grafton, d'Ann Blair, de Jacob Soll, d'Alberto Cevolini et de Nicolas Schapira sont ainsi des guides décisifs².

Ces nouveaux agents contribuèrent-ils à l'élargissement de la société politique du royaume à des catégories sociales précédemment en lisière de celle-ci ? C'est-à-dire les groupes marchands et corporatifs, les financiers et prêteurs de la monarchie, les provinces périphériques du royaume – périphériques au sens géographique d'éloignement au centre comme juridiquement davantage autonomes dans leurs modes d'organisation. Ces agents favorisèrent-ils la fusion de groupes élitaires originellement distincts pour soutenir la mise en ordre du royaume lancée sous les derniers Valois, poursuivie, amplifiée et réussie sous les deux premiers Bourbons ? Il y a tout lieu de le penser dans ce contexte de montée en puissance des oppositions, de contes-

1. Stéphane Péquignot, *Au nom du roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velázquez, 2009 ; *Id.*, « Les diplomaties occidentales et le mouvement du monde », dans Patrick Boucheron (dir.), *Histoire du monde au xv^e siècle*, Paris, Fayard, 2009, p. 709-723 ; *Id.*, « Quand les ambassadeurs donnent leur avis. Formes et enjeux d'une pratique politique (couronne d'Aragon, XIII^e-xv^e siècles) », dans Martine Charageat et Corinne Leveleux-Teixeira (dir.), *Consulter, délibérer, décider. Donner son avis au Moyen Âge (France, Espagne, vii^e-xv^e siècles)*, Toulouse, Éditions Méridiennes, 2010, p. 177-194.

2. Anthony Grafton, Ann Blair, *The Transmission of Culture in Early Modern Europe*, Philadelphie, Presses de l'université de Pennsylvanie, 1990 ; Ann Blair, « The rise of note-taking in Early Modern Europe », *Intellectual History Review*, 2010, 20-3, p. 303-316 ; Jacob Soll, « From Note-Taking to Data Banks: Personal and Institutional Information Management in Early Modern Europe », *Intellectual History Review*, 2010, 20-3, p. 355-375 ; Alberto Cevolini (éd.), *Forgetting machines: knowledge management evolution in early modern Europe*, Boston, Brill, 2016 ; *Information: A Historical Companion*, Ann Blair, Paul Duguid, Anja-Silvia Goeing et Anthony Grafton (éd.), Princeton, Princeton University Press, 2021 ; Nicolas Schapira, *Maîtres et secrétaires (xv^e-xviii^e siècles) : l'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2020.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

tation de la légitimité du pouvoir royal, d'abord adossées à des conceptions d'ordre religieux puis armées par la longueur des guerres civiles de problématiques d'ordre social, économique voire territorial. La longue pratique des guerres internes et externes, fait social total, ne peut être envisagée qu'à l'aune d'une histoire militaire, de l'analyse de l'imaginaire de violence religieuse, de quête du salut, de reconfiguration des systèmes économiques et financiers. La pratique de la guerre et celle de la paix contribuèrent ainsi à la naissance d'une nouvelle forme de l'action politique, plus experte, plus autonome, dont la principale forme d'instrumentation fut l'écrit politique. Pour des raisons qui tiennent autant à la dimension matérielle de la gestion des temps et des distances, de la dispersion et de la distribution des agents de gouvernement sur le royaume et par-delà qu'à une conception nouvelle de la politique de l'État, de ses fins et de ses buts¹.

Les agents de gouvernement, exceptionnellement favorisés par le pouvoir royal, constituèrent un puissant ciment institutionnel qui contribua à faire tenir ensemble une société politique, dans la mesure où les intérêts de la monarchie furent formulés et conçus comme intimement connectés à leurs propres intérêts. De nombreuses pièces se sédimentent dans la documentation et étayent cette hypothèse : les agents des bureaux, institués au cœur de la monarchie pour manier les papiers d'État, furent les acteurs d'une croissance et d'un élargissement sans précédent de la société politique. Il est temps de cheminer dans cet épais massif afin de donner de solides arêtes à notre analyse.

LES PROFESSIONNELS DE L'ÉCRIT AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ POLITIQUE

Après le décès de Simon de Fizes, baron de Sauve, l'un des quatre secrétaires d'État l'an 1579, les trois autres, savoir Villeroy, Brulart et Pinart obtinrent la suppression de sa charge et partagèrent entre eux son département. Ils se firent attribuer les mil écus de gages qu'il avoit qui estoit à chacun IIII^{cs} XXIII # I tiers, et mil écus d'augmentation à cause de l'augmentation de leur employ. Le roy leur en accorda des lettres patentes présentées à la Chambre des comptes qui les refusa sur ce qu'elles n'étoient en forme de chartes. Le roy fit expedier des lettres de chartes au mois d'octobre 1582. Lesquelles présentées à la Chambre, elle donna arrest d'enregistrement pour jouir simplement par lesdits sieurs de Villeroy, Brulard et Pinart des mil écus de gages dudit sieur de Sauve tant que la suppression durerait.

1. Olivier Christin, *La Paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1997 ; Jérémie Foa, *Le Tombeau de la paix. Une histoire des édits de pacification (1560-1572)*, Limoges, PULIM, 2015 ; Jérémie Foa, Paul-Alexis Mellet, *Le Bruit des armes. Mises en formes et désinformations en Europe pendant les guerres de Religion (1560-1610)*, Paris, Honoré Champion, 2012 ; Mark Hutchinson, « The Emergence of the State in Elizabethan Ireland and England, ca. 1575-99 », *The Sixteenth Century Journal*, 45, 2014, p. 659-682.

LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

Sur quoy le roy ayant fait très exprès commandement de les registrer promptement, elles furent registrées pour jouir par chacun desdits secretaires d'Etat de sesdits XIII^e XXXIII # I tiers d'augmentation de gages outre les mil ecus de première augmentation attribués à la charge de secretaires d'Etat en l'année 1547, tant que lesdits sieurs tiendroient lesdits etats et que la suppression dureroit. L'arrest est du 5e décembre 1582¹.

Ce court texte est inséré dans une histoire de l'administration de la fin du XVII^e siècle. Ce passage ouvre la courte biographie de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, qui constitue un des points de fixation de cette étude. On pourrait ne pas s'arrêter à ces quelques lignes qui relatent une simple procédure comptable qui, au surplus, s'achève de manière heureuse pour les secrétaires d'État d'Henri III. Pourtant, c'est sans doute un des points de césure les plus importants du règne du dernier Valois du point de vue de l'administration de l'écrit. En 1579, Simon de Fizes, secrétaire d'État de Charles IX puis d'Henri III, meurt². Cinq ans plus tôt, les règlements rigoureux du conseil et de la plus haute administration sont pris. Ce sont des manuels de gouvernement, à la fois concrets et théoriques³. Les départements des secrétaires d'État sont comme ré-institués après la lente inflation de leur surface politique sous le règne de Charles IX. Chaque secrétaire dispose, par délégation, d'une portion spatio-temporelle et thématique du pouvoir souverain : il lui incombe, d'un point de vue technique, de signer les expéditions pour un ensemble de provinces du royaume, les dépêches adressées aux souverains et agents du roi départis dans les pays frontaliers ; en outre, il a entrée et séance au conseil où il est responsable des expéditions sur une portion du temps de l'année. La mécanique extrêmement bien réglée de 1574 n'a pourtant plus lieu d'être en 1579. Les emplois thématiques volent en éclats, les secrétaires travaillent chez eux et revêtent dès lors le bien large costume des conseillers politiques de premier plan. C'est vrai pour Villeroy, cela doit être reconsidéré pour Brulart et Pinart⁴. Les trois secrétaires d'État demandent non seulement de se partager la charge de travail du baron de Sauve, mais aussi ses mille écus de gages. Se joue alors entre les bureaux du souverain et la chambre des comptes une petite guerre de plumes qui nous enseigne que les secrétaires d'État cherchent à occuper une place centrale dans le dispositif institutionnel. C'est sur le point de la procédure et de la nature diplomatique de l'ordre signé d'Henri III que le conflit s'ouvre : faiblesse juridique de la lettre patente du roi, demande spé-

1. Bibl. nat. de France, fr. 18242, Remarques sur la conduite et l'administration des secrétaires d'État depuis François I^{er} jusques à présent ou la manière de leur entrée et sortie au ministère, 1681, fol. 18-22.

2. Simon de Fizes, baron de Sauve (?-1579), secrétaire d'État.

3. Jérémie Ferrer-Bartomeu, « L'État à la lettre. La mise en circulation de l'information politique et administrative dans les arcanes du pouvoir (Royaume de France, 1570-1610) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 134, 2017, p. 41-63.

4. Nicolas Brulart de Sillery (1544-1624), secrétaire d'État ; Claude Pinart (vers 1525-1605), secrétaire d'État.

cifique de l'envoi de lettres de chartes, renvoi de lettres de chartes, arrêt de la chambre des comptes de 1582. Au total, cette procédure, pourtant relativement simple, demande trois ans de navettes – dont deux échappent à la curiosité de l'historien : les archives de la cour souveraine sont perdues pour la période 1576-1581¹. Une forte concurrence institutionnelle s'exprime entre des institutions au périmètre politique distinct. Et dans cette procédure, la chambre des comptes joue sur l'écrit politique, son appréciation, sa réception et tient un discours plus global sur la confection des papiers d'État.

Ce conflit n'est qu'un exemple au détour d'une notule biographique de 1681. Cependant, l'épisode retient particulièrement l'attention. Il convient de le comprendre pour ce qu'il est : un effet particulièrement éclairant d'une concurrence institutionnelle qui emploie la force du droit et des procédures². Elle met aux prises d'une part des administrateurs rapidement formés aux écritures dans le sein des bureaux techniques du début du règne de Charles IX, et d'autre part des magistrats, gradés de l'Université, spécialistes des écritures comptables et de la difficile gestion financière du royaume. La toile de fond de cette bataille administrative est constituée d'une croissance des dépenses royales, mâtinée d'innovations politiques également coûteuses que goûtent amèrement les magistrats des finances. La chambre des comptes travaille très régulièrement avec les trois secrétaires d'État, mais ses magistrats les connaissent surtout pour être au cœur des pratiques politiques qui conduisent à des innovations fiscales. Par exemple, dans le même temps de cette navette pour la croissance des gages des trois secrétaires, Villeroy, le secrétaire d'État à la surface politique la plus importante pour cette période 1579-1582, doit travailler au financement de l'ordre du Saint-Esprit nouvellement créé en tant que premier grand trésorier de l'ordre³.

S'interroger sur la dimension opératoire, quotidienne et matérielle du travail et des stratégies des agents du pouvoir spécifiquement dédiés au maniement des papiers d'État revient ainsi à poser la question simple et précise de ce que l'écrit *fait* au pouvoir politique. Comment le permet-il, l'autorise-t-il, transforme-t-il ses modes d'actions et, partant, comment diffuse-t-il une culture politique originale dans la société et dans le territoire sur lequel pèse la contrainte royale ?

La question de l'agencement institutionnel, c'est-à-dire des configurations spécifiques de la gouvernementalité sous les derniers Valois et le pre-

1. Jean-François Pernot, « L'activité de la Chambre des Comptes de Paris à l'époque moderne. Premiers résultats d'une enquête par sondage », dans *RHMC*, tome 26, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 612-637, p. 615.

2. Fabien Jobard, « L'État, de l'appareil à l'apparat », *Critique*, 2012, 5, n° 780, p. 388-400, p. 389-390.

3. Bibl. nat., Cinq-Cents de Colbert, 492, Ordonnance de Henri III prescrivant de retenir les cinquième et dixième deniers sur les dons royaux faits à ses sujets et de les verser au trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit, 1581, fol. 45 v°, Formulaire de serments d'officiers de finance et autres pièces, lettres-patentes, remontrances, relatives aux finances, (1553-1582).

LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

mier Bourbon, est le cœur de l'analyse livrée ici. Sur le point spécifique des théories de la gouvernementalité, il convient de s'attacher aux rapports de pouvoirs qui structurent les institutions. Inutile ici d'en décrire les seules formes qui, très mouvantes sous la pression de la crise politique et de la longueur des guerres civiles, sont parfois le masque épais des faits politiques et sociaux¹. Ce basculement n'est pas de peu de conséquence. Il revient à saisir les acteurs non dans le cadre des structures qui les emploient, des règlements qui les commandent ou des événements qui les agissent, mais plutôt de restituer une histoire sociale et culturelle des pouvoirs politiques en partant des sources produites par les bureaux et leur personnel, en se demandant si l'écrit politique est une réponse à la crise de cinquante ans que traverse le royaume de France. Et, si c'est le cas, dans quelle mesure et à quel degré les institutions du secrétariat participèrent de l'extinction des troubles, du retour au politique et de la mise en ordre concrète et matérielle d'une monarchie administrative de justice et de finances, telle qu'elle est inaugurée dans la séquence immédiatement suivante².

Pour répondre à cette question, il convient d'abord de comprendre quels sont les rapports fonctionnels des professionnels de l'écrit avec les structures institutionnelles de la monarchie³. En effet, après une description liminaire du groupe très large des producteurs d'écrits politiques, en leurs titres et qualités divers, nous nous proposons de montrer comment ce groupe aux contours mouvants produit des papiers d'État dont la diversité diplomatique révèle terme à terme sa plasticité et sa diversité socio-politiques.

Se déclinent ensuite des études de cas spécifiques adossées aux concepts forgés en première instance. Elles montrent comment la politique par l'écrit s'affranchit des règles qu'elle se donne à elle-même, sous la pression d'une nécessité qui est en réalité la manifestation d'une culture politique spécifique construite dans le sein des guerres. On passe ainsi d'une dimension proprement technique et instrumentale du personnel des bureaux à un emploi spécifiquement politique, expert et conseiller des secrétaires d'État, dans l'économie générale des pouvoirs de la première Modernité. Ce terme commode devant être ici ramené au point de basculement dynastique des années 1580 à 1610. La chronologie est large et dense, c'est la raison pour

1. Roger Chartier, « Construction de l'État moderne et formes culturelles : perspectives et questions », dans *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984)*, Rome, École Française de Rome, 1985, p. 491-503, p. 491.

2. Thierry Sarmant et Mathieu Stoll, *Régner et gouverner : Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010 ; Jacob Soll, *The Information Master. Jean-Baptiste Colbert's secret state intelligence system*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 2009 ; Natalie Mears, *op. cit.* ; Antonio Castillo Gómez, « Del signo a lo escrito : paleografía e historia social de la cultura escrita », dans Carlos Sáez Sánchez, Antonio Castillo Gómez (dir.), *La corónica : A Journal of Medieval Hispanic Languages, Literatures & Cultures*, vol. 28, n° 2, 2000, p. 155-168 ; Margarita Gómez Gómez, « The written document and the royal seal in the Indies : the use of the document as a power strategy », *Documenta & Instrumenta*, n° 13, 2015, p. 89-105.

3. Michèle Fogel, « Propagande, communication, publication : points de vue et demande d'enquête pour la France des XVI^e-XVII^e siècles », *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne...*, p. 334-335.

laquelle l'étude de cas est privilégiée, à l'appui de la démonstration. Les dossiers de sources présentés sont le résultat d'un travail de transcription dans une dizaine de dépôts d'archives et de collections patrimoniales, et c'est dans le choix des pièces et leur confrontation que s'exerce ainsi une méthode d'analyse qui doit ses principaux outils à la micro-histoire et au courant de l'histoire pragmatique¹.

Il ne s'agit pas de reprendre les expositions précises des historiens du droit et des institutions dont les synthèses, parfois fort anciennes, donnent des cadres rigoureux à l'analyse institutionnelle². Ce n'est pas l'objet de cette recherche. Pour autant, il est nécessaire de distinguer ce qu'est, pour l'ensemble de la démonstration, un professionnel de l'écrit. En effet, les positions et les emplois de ces agents sont divers et n'obéissent pas aux mêmes règles juridiques d'office, d'inscription ou non dans une compagnie, ne sont pas tous soumis aux mêmes obligations de serment et ne dépendent pas *in fine* des mêmes administrations³. Certains sont exclusivement dédiés et comme consacrés aux papiers d'État, quand l'activité d'autres agents comprend d'autres types d'activités, notamment de conseil ou de missions départies dans les provinces ou auprès des cours étrangères. En outre, les acteurs eux-mêmes ne s'inscrivent pas dans des carrières proprement dites et au sens très contemporain du terme⁴. Réunir le plus d'emplois et de charges est un des principaux leviers de la mobilité sociale d'Ancien Régime pour les administrateurs du roi qui cherchent à tirer le plus de profits d'un office, comme d'un capital politique dont ils jouissent depuis une position assurée⁵. Cette stratégie consciente des acteurs repose ainsi sur un double phénomène : l'absence de linéarité dans les emplois et la reconstruction *a posteriori* d'une carrière de vie et de service sous leur propre plume ou sous celles d'historiographes stipendiés. De plus, des degrés et une première hiérarchie s'établissent entre les agents au cours de la période. Hiérarchie qu'il conviendrait de brosser en fonction de la proximité au souverain et de l'insertion dans le premier entourage royal.

1. Jacques Revel, « Histoire et sciences sociales : les paradigmes des Annales », *Annales ESC*, 6, 1979, p. 1360-1376 ; Carlo Ginzburg, *Le Fromage et les vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVI^e siècle*, Paris, Aubier, 1980 ; Carlo Ginzburg, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le débat*, nov. 1980, p. 3-44 ; Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil, 1996 ; Carlo Ginzburg, *À distance. Neuf essais sur le point de vue en histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 2001 ; Francis Chateauraynaud, Yves Cohen (dir.), *Histoires pragmatiques*, Paris, EHESS, 2016.

2. Héliou de Luçay, *Des origines du pouvoir ministériel en France. Les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*, Paris, Tardieu, 1881.

3. Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie...*, p. 35-36.

4. Muriel Darmon, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, vol. 82, n° 2, 2008, p. 149-167.

5. Bibl. nat. Fr., Réserve des livres rares, volume F-228, Lettre patente du 4 janvier 1604 en vertu de laquelle M. de Villeroy, simulant vouloir s'attaquer à tous les trésoriers ordinaires des guerres, prétend faire rayer et rejeter des comptes d'un seul d'iceux les parties acquittées et qui y sont employées, en vertu des ordonnances de MM. ses compagnons d'office, (S. l. n. d.), 4 p., f. 237.

LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

Les dossiers de sources qui viennent compléter la démonstration sont composites et firent l'objet d'une confection patiente par choix, par éviction de pièces et par sondages afin d'appréhender la masse documentaire dans un éclectisme raisonné. L'embryon prosopographique des agents du pouvoir qui étaye l'analyse, lui, est un construit d'apparence hétéroclite, qui se veut le reflet du mouvement institutionnel et de la recomposition du périmètre des bureaux pendant près de cinquante ans, de 1560 aux environs de 1620.

PÉNÉTRER DANS LES BUREAUX

On ne peut réserver aux seuls secrétaires la qualification de professionnels de l'écrit. D'une part, les emplois de secrétaires sont très divers et tous ne participent pas à la prise de décision, au conseil ou à l'effectuation des décisions souveraines. D'autre part, de nombreux secrétaires sont secrétaires en titre car incorporés dans la compagnie des secrétaires du roi, sans pratique d'écriture ni de maniement des papiers d'État avérés¹. C'est pourquoi il convient d'avoir une appréhension plus large du cadre institutionnel des professionnels de l'écrit en construisant cette catégorie et en spécifiant les critères retenus pour y affecter certains agents et en écarter d'autres². Au sommet de la hiérarchie des professionnels de l'écrit, qui guident l'étude et en constituent le fil rouge, se trouvent les quatre secrétaires d'État ; et parmi eux, le secrétaire Villeroy envisagé comme chemin constant que nous suivons jusqu'à sa sortie de charge et à sa mort en 1617.

Ces secrétaires d'État sont placés à la tête de bureaux, nommés départements, plus individualisés en droit et dans les règlements qu'en fait, ce qui constitue une difficulté dans l'analyse. Nous retenons le terme de bureau car il instaure d'emblée une situation et une activité d'écriture, ce qui est essentiel dans notre analyse tribunaire des méthodes forgées par l'anthropologie de l'écriture³. Si nous distinguons le droit et le fait du périmètre géographique et thématique de ces bureaux, c'est que les écarts entre l'un et l'autre sont fondamentaux pour comprendre ce qui se joue précisément dans le champ de forces qu'est l'État. Les premiers critères d'individualisation des départements sont par matières thématiques, provinces du royaume et puissances étrangères associées. À cette forte individualisation

1. Nicolas Schapira, « Occuper l'office. Les secrétaires du roi comme secrétaires au XVII^e siècle », *RHMC*, vol. 51-1, 2004, p. 36-61.

2. Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Jean-Claude Waquet (études réunies par), *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome, 504), 2015.

3. Béatrice Fraenkel, Aïssatou Mbodj-Pouye, « Introduction. Les New Literacy studies, jalons historiques et perspectives actuelles », *Langage et société*, 2010, 3, n° 133, p. 7-24.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

des quatre départements s'ajoute une disposition réglementaire sans cesse répétée : l'interdiction pour un secrétaire d'État de charger un de ses collègues d'une affaire ou d'une expédition qui le concerne. Dans les faits, on observe des entorses très régulières à ces dispositions, entorses qui constituent des écarts heuristiques pour comprendre le fonctionnement du gouvernement monarchique. Dans les règlements qui encadrent les fonctions du secrétariat d'État, l'accent principal est mis sur l'écrit politique, c'est le cœur de la mission de ces agents. Pourtant, ces missions d'ampleur qui sont confiées aux quatre puis trois secrétaires d'État recouvrent tous les champs de l'activité politique, du conseil à l'aide à la délibération, des négociations de paix aux usages cérémoniels de la diplomatie. On observe souvent dans la documentation la conjonction de ces multiples rôles, le souverain jouant une instance contre une autre. Toutefois, la matérialisation par l'écrit reste essentielle. On l'observe dans cette lettre d'Henri III à Villeroy au cours de la problématique année 1584 :

Mandez moi ce que vous aurez fayct. Cependant je m'an veys demin prendre nostre rolle. Adieu. Mais que je n'aye le fardeau que vous sçavez ou que se ne soyct que fort tard, tard, tard ; car je ne le desire pas. Faictes resoudre la Reyne sur le fait de Cambray dont j'escryts à Brullart car il an est plus que tamps. Certes tout le reste n'est que du vant, mais Cambray pese trop pour nostre frontyere pour s'anvoler de seste sorte. Il y a moyens que je croys sans venterie dextremant et pour les hommes et pour les vyvres pourveu que l'on se haste. Faistes moy avoyr responce de ceulx de mon conseyl sur la letre ; he les reveyllé car vous sçavez qu'ils ont quelques foys la teste un peu pesante ; mais que ils ayent leu leur letre, je voudroys que ma bonne mere la vyst car je parle antre autres choses du fayct de l'Auvergne. Dyeu vous conserve. Henry¹

Le roi de France, Henri III, comme Henri IV du reste, est un monarque itinérant, en raison des opérations militaires et des retraites effectuées, pour des raisons religieuses autant que politiques, continuant ainsi une pratique ancienne. Dans ce contexte d'itinérance et d'absence du roi, le personnel des bureaux doit non seulement remplir les tâches et les missions qui sont les siennes, au premier rang desquelles l'information politique continue et fiable du souverain. On observe également combien la lettre, et spécifiquement la lettre du souverain, contient de sujets qui se déploient eux-mêmes en papiers d'État, en témoignent les noms des destinataires des dépêches précédentes et l'évocation des affaires à pratiquer. Enfin, c'est un des nombreux témoignages de l'intuition d'Henri III qu'il vaut mieux jouer la carte de l'institution des bureaux et du secrétariat que celle d'autres institutions traditionnelles, en l'occurrence, la carte Villeroy. Le serviteur atteint dans cette période l'apogée de sa faveur auprès du dernier Valois. C'est lui le premier des trois secrétaires, sinon en droit du moins en fait. Son rôle au conseil,

1. Bibl. nat de Fr. nouv. acq. fr. 1245, Henri III à Villeroy (mi-juin 1584), s.l., fol. 46, copie sur autogr.

fort de cette proximité, n'est plus celui d'un agent technique mais bien d'un conseiller de plein exercice qui parle pour son maître, présent fictivement au conseil et dans les papiers d'État qui en émanent quoique bien souvent absent.

La dépêche matérialise également les pôles de pouvoir et de décision qui nous sont ainsi connus, à savoir la reine mère et le conseil d'une part, les bureaux du secrétariat, ceux de Villeroy et par effet d'adjonction ceux de Brulart, d'autre part¹. En outre, le roi pointe sur quels points il est urgent que le conseil parvienne à une mise en œuvre de ses décisions quant aux troubles en Auvergne et à la succession du duc de Brabant à Cambrai². Le canal de correspondance ainsi établi, la dépêche à Villeroy, dont l'écriture intime tient une fonction politique de marqueur graphique de la faveur et de légitimation de la position du destinataire, se retrouve encapsulée dans des enjeux plus larges, contenus dans de nombreux paquets de dépêches. La mécanique du conseil – la lecture d'une lettre par Catherine de Médicis au conseil – nous indique également la présence des correspondances, papiers d'État, lors des épisodes de délibérations et d'oralité, comme soutien à la décision et à l'information politique du souverain³. Le pôle collectif que constitue ainsi le secrétariat est à l'interface des pôles de décision que sont le souverain d'une part et le conseil d'autre part.

Ce rôle particulier implique plusieurs conséquences. On peut se demander, à mesure que les bureaux du secrétariat se spécialisent et gagnent en expertise, y compris technique et linguistique, s'ils ne jouent pas le rôle de petits conseils, sur des missions très temporaires et des espaces géographiques spécifiques. C'est une question à laquelle il est difficile de répondre en bloc. Cependant, à ce stade, autour de la question de l'autonomie des acteurs et des structures, les notions issues de la sociologie des organisations et de la théorie économique devraient permettre de placer un curseur satisfaisant sur les couples conceptuels de l'autonomie et de l'incorporation, d'un côté, de la complémentarité et de la concurrence, de l'autre⁴. Une analyse qui ne ferait droit qu'à la théorie

1. Matthieu Gellard, *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoirs au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, 2015; Jacqueline Boucher, « Les lettres de Henri III au secrétaire d'État Villeroy : expression personnelle ou politique ? », dans *L'Épistolaire au XVI^e siècle* (Cahiers V.L. Saulnier, n° 18), Paris, Éd. Rue d'Ulm, 2001, p. 197-210; Cécile Dauphin, « Les correspondances comme objet historique. Un travail sur les limites », *Sociétés & Représentations*, vol. 13, n° 1, 2002, p. 43-50; Mireille Bossis, Charles A. Porter (dir.), *L'Épistolarité à travers les siècles : geste de communication et/ou d'écriture : colloque organisé par le Centre culturel international de Cerisy La Salle*, Stuttgart, F. Steiner, 1990; Alain Boureau, Roger Chartier, Cécile Dauphin et al., *La Correspondance : les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991.

2. Frédéric Duquenne, *L'Entreprise du duc d'Anjou aux Pays-Bas de 1580 à 1584. Les responsabilités d'un échec à partager*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1998.

3. Luc Vaillancourt, « Henri III épistolier : rhétorique royale de la lettre familière », *Renaissance et Réforme*, vol. 31, n° 4, 2008, p. 97-114.

4. Norbert Alter, « Innovation et organisation : deux légitimités en concurrence », *Revue française de sociologie*, 1993, 34-2, p. 175-197; Emmanuel Lazega, « Théorie de la coopération entre concurrents : Organisation, marché et analyse de réseaux », dans Philippe Steiner et François Vatin (éd.), *Traité de sociologie économique*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 533-571.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

classique de la concurrence entre les acteurs de gouvernement serait sans doute aussi pauvre qu'une histoire des seules structures ou une lecture des trajectoires à la seule lumière de l'intérêt personnel¹. La coopération, l'incorporation des normes administratives, la mobilisation de stratégies programmatiques sont des leviers mobilisés par les acteurs eux-mêmes, qui, s'ils ne les formulent ni ne les théorisent en ces termes, les actionnent cependant².

CONTOURS DE LA SOCIÉTÉ ADMINISTRATIVE

Les quatre secrétaires sont assistés par un personnel mal connu pour le second xvi^e siècle. Ce personnel est spécifiquement chargé d'assister les chefs de bureau dans le train continu et quotidien de la rédaction des dépêches, ce qui implique également la mise au net des minutes, la traduction, le chiffrement et le déchiffrement des correspondances. Ce personnel est divisé en deux grands degrés : celui des clercs et celui des commis. L'encadrement spécifique du personnel des bureaux n'intervient à proprement parler qu'à l'ultime fin du xvi^e siècle, en février 1599, par lettres patentes d'Henri IV portant sur la Grande chancellerie, lesquelles organisent, entre autres matières, les fonctions au sein des bureaux, consacrant ainsi définitivement la charge de premier commis³.

Les clercs et les commis

Qualifier ces agents de second rang de professionnels de l'écrit est particulièrement adapté dans la mesure où ils sont entièrement dédiés aux tâches d'écriture et de maniement de l'écrit lors de leur passage dans les bureaux des secrétaires. Si les clercs et les commis sont relativement bien connus aux xvii^e-xviii^e siècles, certains devenant eux-mêmes secrétaires d'État à l'instar d'un Paul Phélypeaux, on ne dispose que de peu d'informations sur ce personnel lors des guerres de Religion⁴. Leurs carrières,

1. « Prendre une décision en France à la Renaissance », dans *La Prise de décision en France (1525-1559). Recherches sur la réalité du pouvoir royal ou princier à la Renaissance*, Olivier Poncet et Roseline Claerr (éd.), Paris, École nationale des chartes, 2008, p. 5-11 ; Johann Petitjean, « Gènes et le bon gouvernement de l'information (1665-1670) », *Cahiers de la Méditerranée*, 85, 2012, p. 215-232.

2. *Lettres de Nicolas de Neufville seigneur de Villeroy ministre et secrétaire d'Etat écrites à Jacques de Matignon Maréchal de France depuis l'année 1581 jusqu'en l'année 1596*, Montélimar, s.n., 1749, p. 97-99.

3. *Recueil général des anciennes lois françaises (...)*, t. XV, août 1589-mai 1610, François-André Isambert, Alphonse-Honoré Taillandier (éd.), Paris, Plon, 1829, p. 212 ; Georges Tessier, « L'audience du sceau », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1951, t. 109, 1, p. 58.

4. Charles Frostin, « La famille ministérielle des Phélypeaux : esquisse d'un profil Pontchartrain (xvi^e-xviii^e siècles) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 86, 1, 1979, p. 117-140 et « Chapitre I. L'ascension d'une grande famille ministérielle, les Phélypeaux », dans *Id.*, *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV : Alliances et réseau d'influence sous l'Ancien Régime*, Rennes, PUR, 2006 p. 15-67.

intimement liées à celles des secrétaires d'État, et les stratégies de mobilité sociale qu'ils peuvent déployer nous renseignent par de discrets actes notariés sur leur qualité de commis de tel secrétaire d'État¹. Les formulaires qu'ils ont pu composer également. Toutefois, on ne trouve pas d'écrit théorique ou de mémoires issus de leurs plumes à l'exception notable du *Sommaire Mémorial* de Jules Gassot, dont Nicolas Schapira a livré dernièrement une analyse². Les règlements des années 1588-1599 nous signalent quelques éléments sur leur nombre et la hiérarchie au sein des bureaux. Le règlement de 1588 dispose qu'ils doivent être au nombre de quatre par bureau et encadre rigoureusement leurs activités comme celle de leur chef de bureau. Le règlement de 1599 introduit une innovation en créant le titre de premier commis pour chacun des quatre bureaux. Ce sont des informations d'autant plus précieuses qu'elles sont rares, mais elles ne peuvent étayer une analyse complète de la hiérarchie au sein de l'institution très particulière que sont les quatre bureaux des secrétaires d'État. On glane, par touches, que certains clercs sont affectés à la traduction des pièces qui arrivent de l'étranger, d'autres sont plus spécifiquement dédiés au maniement des tables de chiffres, mais l'absence d'une complète prosopographie et d'une étude des mains présentes sur les pièces de la documentation ne peut permettre d'aller plus loin dans l'analyse, à l'exception de quelques cas exemplaires que sont Jules Gassot, Florent Pasquier, Louis de la Boissière et Louis I^{er} Le Pelletier. La difficulté de connaître avec précision le personnel des bureaux français, quand celui des bureaux anglais et hispano-flamands est davantage cartographié, invite d'ailleurs à réfléchir à la structuration des arcanes du pouvoir par ces institutions relativement nouvelles dans le royaume de France, enracinées plus anciennement dans les systèmes de pouvoir des puissances voisines³.

Si le titre de secrétaire, qui revêt de très nombreuses réalités et des positions diverses dans l'entourage royal, ne peut suffire ou épuiser la catégorie de professionnel de l'écrit, il convient de retenir ceux qui, par nécessité de service, sont chargés de recevoir et de faire circuler l'information et les décisions souveraines au sein des institutions dont ils ont la charge ou pour le compte de ces mêmes institutions auprès de l'autorité souveraine. À la lecture de la documentation, on ne peut qu'être frappé par la diversité des titres et qualités de ceux qui écrivent et signent correspondances et

1. Damien Fontvieille, « L'ombre d'un secrétaire d'État. L'ascension de la maison de Villeroy (fin xv^e siècle-1567) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2015-2017, t. 173, n° 1-2, p. 337-371.

2. *Sommaire mémorial (Souvenirs) de Jules Gassot, secrétaire du roi (1555-1623)*, Pierre Champion (éd.), Paris, Champion, 1934 ; Nicolas Schapira, « Fragments d'histoire des règnes de Charles IX et Henri III : les manuscrits de Jules Gassot (1547-1629) », dans *Foyers d'écritures, lieux de pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, vol. 2 : Les secrétaires particuliers dans la France d'Ancien Régime, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, EHES, Juin 2014, p. 319-327 et *Maîtres et secrétaires...*, *op. cit.*

3. José Antonio Escudero, *Felipe II, El rey en el despacho*, Madrid, Editorial Complutense, 2002 ; Paul Dover (éd.), *Secretaries and Statecraft in the Early Modern World*, Édimbourg, Presses de l'université d'Édimbourg, 2016.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

mémoires qui transitent ou se retrouvent dans les bureaux des secrétaires d'État. Cette diversité peut être analysée au double prisme de la quête incessante d'informations de la part des bureaux centraux de la monarchie – ce qui conduit les secrétaires d'État à jeter leurs filets partout dans et hors le royaume pour recueillir des éléments sur lesquels asseoir la délibération et la décision politiques – et, directement corollaire au haut prix que les bureaux accordent aux pièces d'informations. En effet, de nombreux acteurs en quête de faveur et de grâces écrivent de très nombreuses lettres aux secrétaires d'État – pour rendre compte d'une situation, proposer des innovations techniques ou politiques dans des contextes locaux ou régionaux pour lesquels ils sont qualifiés pour intervenir. C'est, sur ce point, une des conséquences de la progressive fermeture de l'espace du palais et un changement dans le mode de réception des solliciteurs et de leurs placets.

Si les titres et qualités des émetteurs des pièces de documentation qui se retrouvent dans les portefeuilles des secrétaires d'État sont divers, il n'est pas malaisé de classer en grands groupes ces émetteurs de papiers politiques qui doivent être, eux aussi, incorporés dans l'analyse sous la catégorie opératoire de professionnels de l'écrit.

Les ambassadeurs et secrétaires d'ambassades

Le premier groupe de cette catégorie d'administrateurs d'instances apparentées au secrétariat est constitué par les ambassadeurs et leurs secrétaires, qui produisent la part la plus importante des correspondances qu'on retrouve dans les bureaux centraux. La production de cette documentation diplomatique est l'une des tâches structurantes de l'activité des diplomates de la première Modernité : rendre compte, continuellement, des positions et des menées des puissances alliées et adverses¹. Est-ce un biais de la conservation de ces sources qui explique la destruction d'autres pièces et rend leur part si importante dans la documentation des bureaux parvenue jusqu'à nous ? Il est, par la nature même du processus de destruction et d'éparpillement des pièces, très difficile d'en juger avec précision. Les agents des postes diplomatiques, départis pour une durée déterminée dans les puissances alliées ou adverses du roi de France comme les ambassadeurs extraordinaires, reçoivent un mandat de la part du roi et du secrétaire d'État chargé des relations avec le futur pays de résidence au moment de leur départ. Ce mandat se compose d'un recueil d'instructions plus ou moins précises en fonction de la nature de la mission. On y lit à livre ouvert une analyse détaillée de l'état des relations diplomatiques

1. Jean-Claude Waquet, Stefano Andretta et Stéphane Péquignot, *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur...*, *op. cit.*

LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

et les principales recommandations de la conduite à tenir avec la puissance étrangère. En outre, dans le contexte heurté du second xvi^e siècle, il est nécessaire qu'un canal fonctionnel de communication existe entre Paris et son poste diplomatique afin de permettre la prise d'ordres régulière auprès du secrétariat, du conseil et *in fine* du souverain. Ces prises d'ordres sont essentiellement de trois types : elles passent par l'envoi de correspondances, dans des conditions toujours très complexes, coûteuses et dangereuses où l'interception est très régulièrement pratiquée par les agents de la puissance de résidence des diplomates. On peut également dépêcher un courrier qui, porteur d'une lettre qui ne dit à peu près rien et sert uniquement à l'authentifier comme porteur véritable, vient prendre les ordres « de bouche » du souverain et des agents de premier ordre du conseil ou des secrétariats. Enfin, la troisième possibilité tient dans l'envoi d'un grand officier ou d'un membre du conseil qui vient suivre une négociation particulièrement délicate et tenir la main aux volontés souveraines dans le pays où l'ambassadeur est départi. Dans ce troisième cas, malgré la qualité de celui qui est dépêché, il est ordinaire de lui envoyer mémoires et lettres là où il est dépêché afin de l'assister dans sa mission et lui demander de rendre compte régulièrement. On l'observe, la correspondance entre les postes de représentations et les bureaux de la monarchie induit de fait la création et la structuration de canaux de communication opératoires très complexes qui sont nourris par un vaste personnel, compétent techniquement – y compris linguistiquement – et politiquement¹. Ce personnel entre dans le cadre d'analyse des professionnels de l'écrit. Demeure une interrogation sur le périmètre de ce premier ensemble : doit-on faire entrer les responsables des routes postales spécifiques de tel ou tel poste diplomatique – sous la plume du secrétaire Villeroy, on lit fréquemment qu'il y a un personnel dédié et identifié pour ces routes ? Pour l'essentiel, une analyse au cas par cas doit permettre de répondre à cette question. Dans la majorité des cas connus et présents dans la documentation consultée, les courriers n'ont ni rôle à tenir dans la composition de la dépêche, de la décision ou de l'avis qu'elle contient, ni participation effective à la réalisation de l'action qu'elle préconise – même si ces courriers sont parfois revêtus du titre de secrétaire sous la plume de Villeroy. Ainsi, une explication en contexte peut permettre d'ancrer ou non tel courrier dans le groupe des professionnels de l'écrit en lien avec l'activité scripturaire induite par la diplomatie permanente.

1. Ilaria Taddei, « La dynamique de l'échange diplomatique à partir de la lettre d'instruction (Florence, xiv^e-xv^e siècle) », dans Jean Boutier, Sandro Landi, Olivier Rouchon (dir.), *La Politique par correspondance. Usages politiques de la lettre en Italie, xiv^e-xviii^e siècles*, Rennes, PUR, 2009, p. 81-108.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

Les agents de premier ordre

Le périmètre du second groupe est moins clair que le premier, parfaitement identifié par ses fonctions de représentation diplomatique. Ce groupe n'est pas spécialisé fonctionnellement, davantage expert et est composé selon une *taxis* spécifique, dont le premier critère d'organisation est celui de la proximité – et de l'accès facilité – au monarque. Il s'agit de celui des agents de premier ordre. Sous cette désignation, on doit lire : tous les grands officiers, membres du conseil royal, dans l'entourage immédiat du roi et qui participent à la décision souveraine¹. Seul un effort analytique permet de constituer ce second groupe tant les titres et les qualités de ses membres sont divers. La logique de l'attribution de tel ou tel aspect du travail politique peut facilement échapper à la compréhension lorsqu'on lit la documentation. Cependant, il paraît clair que les contemporains comprennent et utilisent sans s'y perdre cette hiérarchie et les fonctions qui la structurent. En outre, cette hiérarchie est particulièrement fluide lors de la première Modernité et d'autant plus pendant les guerres de Religion. Se mouvoir au sein de cette hiérarchie et en connaître les codes, les titres, les catégories est donc un savoir politique spécifique et nécessaire à la réussite des stratégies de mobilité sociale ascendante. Ce second groupe nous intéresse ici car il produit de manière située une large part de la documentation politique rangée sous le vocable des papiers d'État. Toutefois, la particularité de ce groupe est double. Elle réside dans l'extrême proximité du groupe avec le souverain et sa forte dimension collégiale dans l'exercice de ses missions. Ainsi, une grande partie du travail des agents de premier ordre ne se sédimente pas dans l'écrit mais dans la pratique du colloque, de la délibération et de l'oralité, notamment lors des séances du conseil. C'est un problème majeur pour restituer l'économie générale de l'organisation des structures politiques de la première Modernité, et cela d'autant plus que les arrêts du conseil, trop peu diserts, ne sauraient venir combler cette lacune. Pour saisir cette documentation, il faut, ici encore, procéder par sondages, glaner des informations sous la plume des diplomates étrangers présents en France et tenter de reconstituer une première trame des affaires évoquées par le conseil et du mode opératoire du travail qui s'y pratique. Toutefois, des notes et mémoires préparatoires, des apostilles et des annotations sur les dépêches montrent que la délibération orale s'autorise et se pratique à l'aide de l'écrit politique, abondamment retravaillé. On ne

1. Hélicon de Luçay, *Des origines du pouvoir ministériel...*, *op. cit.* ; Noël Valois, *Le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, nouvelles recherches, suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil*, Paris, Picard, 1888 ; Bernard Barbiche, « Conseils souverains ou conseils supérieurs ? Un enjeu politique », dans Jean-Luc Eichenlaub (éd.), *Les Conseils souverains dans la France d'Ancien Régime, XVII^e-XVIII^e siècle*, Colmar, Archives départementales du Haut-Rhin, 1999, p. 27-36.

LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

saurait donc opposer trop fermement deux modalités de la pratique politique : l'une, orale et renvoyant aux arcanes du conseil *ex ante*, et l'autre, écrite, venant figer les procédures *ex post*¹. Les complémentarités entre oral et écrit apparaissent comme fortes et continues, les acteurs de l'écrit jouant très finement des différents états diplomatiques des pièces et des dossiers qu'ils manient². Au cours du second xvi^e siècle, on relève trois indices de la présence englobante du papier dans le processus de délibération à l'oral. Il s'agit d'abord de la présence attestée de nombreux secrétaires du conseil lors des séances. On note ensuite que l'absence fréquente du roi hors de Paris le pousse à demander très régulièrement et très naturellement des résumés des délibérations conduites, les apostillant sur pièces pour les préciser, les valider ou les infirmer. On relève enfin de nombreuses lettres venues de tout le royaume, des agents départis hors de France et des bureaux des puissances alliées qui portent comme adresse « À Messieurs du Conseil » et non à un acteur spécifique et spécialisé au sein de cette formation suprême de gouvernement³. Il convient donc de reconstituer, au cas par cas, les chaînes d'écriture qui encadrent régulièrement des délibérations orales tenues en l'absence du roi et des principaux donneurs d'ordres.

Des « princes bureaucrates » ?

Au-delà des moments particuliers de réunion du conseil royal, on observe, pour les périodes 1567-1580 et 1610-1617, une intense circulation de correspondances entre les membres de la famille royale et les principaux secrétaires d'État. Ces correspondances sont doubles, parfois triples, reprenant souvent exactement les mêmes termes et arguments⁴. Il y a lieu de mettre au point sur ce sujet un outil opératoire pour l'analyse du gouvernement par les membres de la famille royale, la reine mère Catherine de Médicis et le frère du roi Henri d'Anjou pour la première période, Marie de Médicis et les princes du sang pour la seconde période. La question qui guide l'entrée dans la documentation est la suivante : les membres de la famille

1. Béatrice Fraenkel, « Comment tenir un registre ? », *Langage et société*, 2008, 2, n° 124, p. 59-71 ; Ann Blair, *Too Much to Know: Managing Scholarly Information before the Modern Age*, New-Haven, Yale University Press, 2010.

2. Ann Blair, Anthony Grafton (éd.), *The Transmission of Culture in Early Modern Europe*, Philadelphie, Presses universitaires de Pennsylvanie, 1990 ; Peter Burke, *A Social History of Knowledge*, op. cit.

3. Michel Antoine, *Le Fonds du Conseil d'État du roi aux Archives nationales. Guide des recherches*, Paris, Imprimerie nationale, 1955 ; *Id.*, *Le Conseil du roi sous le règne de Louis XV*, Paris-Genève, Droz, 1970 ; Bernard Barbiche, *Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne (xvi^e-xviii^e siècle)*, 2^e éd., Paris, PUF, 2001, p. 279-311 ; *Id.*, « Le Conseil du roi dans tous ses états. Questions de vocabulaire », *Revue administrative*, numéro spécial 3, 1999, p. 20-26.

4. Jérémie Ferrer-Bartomeu, « Une culture politique du quotidien. La correspondance d'Henri, duc d'Anjou, lieutenant-général de Charles IX en direction des villes du royaume de France », dans Florence Alazard (éd.), *Correspondances urbaines. Les corps de ville et la circulation de l'information. Europe, xv^e-xviii^e siècles*, Turnhout, Brepols, 2020, p. 87-112.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

royale sont-ils des professionnels de l'écrit ? Les souverains étrangers auxquels ils écrivent avec régularité comme les conseils des principautés et États avec qui ils traitent sont-ils des professionnels de l'écrit ? C'est une question épineuse et centrale pour laquelle il existe une abondante littérature scientifique en Angleterre et en Espagne – ainsi que pour les autorités publiques collectives, italiennes et impériales, flamandes et suisses¹. Pour le royaume de France, les avis sont moins informés et moins tranchés. En effet, le concept de roi paperassier ou de roi bureaucrate n'a jusqu'alors pas rencontré beaucoup de succès, cette qualification venant à rebours de l'exaltation de la religion monarchique, chez les contemporains eux-mêmes et jusque dans l'historiographie des deux derniers siècles². Pourtant, il semble bien qu'il faille reprendre à nouveaux frais ce dossier afin de déterminer si Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII – auxquels on ajoutera Catherine et Marie de Médicis ainsi que le prince de Condé pour la décennie 1610 – furent des princes bureaucrates, du moins des professionnels de l'écrit, attentifs et sensibles à la question du maniement, de la circulation et de la conservation des papiers d'État. On ne saurait avancer de réponses définitives mais il est possible de poser des jalons de méthodes. Ainsi, l'attention aux règlements qui encadrent la circulation des papiers d'État, le rythme d'écriture et la complexité des correspondances projetées, les annotations et les apostilles, le chiffre ou l'absence de chiffre enfin doivent être analysés pour donner une réponse en contexte et différenciée pour les souverains de la période étudiée.

Autres agents de premier ordre, susceptibles d'avoir entrée au conseil royal, les grands officiers de la couronne, les gouverneurs de province, les principaux chefs militaires, les prélats et les présidents des cours souveraines entretiennent une correspondance régulière avec les bureaux centraux de la monarchie. Ils sont, chacun dans le domaine qui les concerne, des professionnels de l'écrit. Ils forment le cœur de la société politique d'Ancien Régime et ce sont les principaux relais des décisions souveraines dans le royaume de France. Dans la direction politique et administrative des instances et des institutions dont ils ont la charge, ils sont, de manière différentielle, secondés par des techniciens, professionnels de l'écrit également, qui forment leur entourage immédiat et fonctionnel. Il convient donc de les intégrer dans ce second groupe aux contours très lâches dont les membres ont en commun de constituer la meilleure société du royaume

1. Fabrice Flückiger, *Dire le vrai Une histoire de la dispute religieuse au début du xvii^e siècle (Ancienne Confédération helvétique, 1523-1536)*, Neuchâtel, Alphil, 2018 ; Maud Harivel, *Les Élections politiques dans la République de Venise : entre justice distributive et corruption*, Paris, Les Indes Savantes, 2019 ; David van der Linden, Tom Hamilton, « Introduction : remembering the French Wars of Religion », *French History*, 34-4, décembre 2020, p. 411-416.

2. Joseph Pérez, « Les "letrados" », *Bulletin Hispanique*, t. 84, n° 3-4, 1982, p. 443-453 et « Letrados et seigneurs », dans *Les Morisques et leur temps*, Paris, Éditions du CNRS, 1983, p. 237-244 ; Antonio Manuel Hespanha, « Paradigmes de légitimation », dans *Les Figures de l'administrateur...*, 1997, p. 26.

et de diriger les rouages les plus essentiels du fonctionnement de l'État – provinces et armées, Église de France, cours et parlements. Certains des membres de ce sous-groupe agissent à la manière des directeurs d'administration centrale contemporains. Pour certains de ces grands pôles de pouvoir, le recours à l'écrit est constitutif de leurs missions et de leurs tâches. Il y a lieu de se demander comment la culture de l'écrit de ces magistrats, juges, parlementaires et, pour le dire d'un mot, lettrés formés au sein de l'humanisme juridique des années 1520-1560 a accentué la culture écrite des agents opérationnels des bureaux des secrétaires. Les résultats de notre enquête indiquent qu'il existe une solution de continuité forte entre la culture des donneurs d'ordre des institutions traditionnelles et celle des secrétaires d'État et de leurs commis.

Une troisième sous-section de ce groupe des agents de premier ordre doit être convoquée pour permettre d'être complet dans le dessin de son périmètre : il s'agit des entourages familiaux de ces agents de premier ordre. Il y a en effet une dimension programmatique dans la construction des stratégies familiales. Les larges parentèles des membres de la société politique sont mobilisées afin de poursuivre les buts qu'un ou plusieurs chefs de famille assignent à ce que Damien Fontvieille a qualifié de « clan » ou encore de « galaxie »¹. Les intérêts de ces parentèles sont directement liés au service du roi et les membres de la famille forment des réseaux étroits où chacun a conscience de travailler pour l'ensemble de l'arc familial et la réussite de tous². Ainsi, on observe une circulation de papiers d'État au sein des parentèles : ces écrits sont précieux car leur nature tranche avec le reste de la documentation. Conseils en forme de manuels, guides afin de réussir une ambassade, lettres de recommandation et d'appui, ces pièces offrent de manière décentrée un contrepoint utile pour comprendre la diversité de l'utilisation de l'écrit politique dans le fonctionnement de l'État moderne. Dans cette troisième sous-section consacrée aux parentèles, il semble utile d'ajouter les chefs et les membres des conseils princiers, conseils qui prennent pour matrice d'organisation le conseil royal. Ce cœur des maisons princières communique et correspond avec les bureaux tout en fournissant un utile vivier de recrutement pour les membres de l'administration royale. Ils représentent bien souvent la première étape d'une insertion réussie au sein des bureaux du secrétariat et du personnel assistant les membres du conseil royal³.

Il convient à ce stade de rappeler un élément sur la circulation de l'écrit dans le royaume de France. Le concept heuristique d'inflation documentaire ne saurait faire oublier que la présence comme la mise en circulation

1. Damien Fontvieille, *Le clan Bochotel : servir la couronne de France au xvi^e siècle*. Thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe. Sous la direction d'Olivier Poncet, s.l., s.n., 2016.

2. Élie Haddad, *Fondation et ruine d'une « maison »*, *op. cit.*

3. Noël Valois, *Le conseil du roi*, *op. cit.* ; *Id.*, *Étude historique sur le conseil du roi. Introduction à l'inventaire des arrêts du conseil d'État*, Paris, Imprimerie nationale, 1886.

de l'écrit, spécifiquement manuscrit et autographe d'un administrateur de premier ordre, ne sont pas des faits sociaux massifs dans la France voire dans l'Europe de la première Modernité. Si l'on observe bien une intensification du recours à l'écrit dans les mondes marchands, financiers, religieux et politiques, on ne saurait comparer terme à terme ce fait social avec l'explosion documentaire de la séquence suivante du second XVII^e-XVIII^e siècle¹. Ainsi, il convient de s'interroger sur la réception des écrits politiques et des papiers d'État dans les sphères les plus larges de la société politique. En effet, la capacité à mettre en circulation des actes émanés du conseil, des correspondances autographes des premiers personnages de l'État, dans un contexte de conflits politico-religieux de forte intensité ne peut être analysée qu'à l'aune des stratégies des scripteurs et de leurs bureaux. En effet, la part de l'écrit politique manuscrit est, quant à elle, encore plus réduite. Ainsi, s'il y a davantage de papiers d'État qui circulent dans la seconde moitié du XV^e siècle que dans la période précédente, on doit garder à l'esprit que la réception d'un document manuscrit portant la signature d'un membre de l'entourage du roi ou du roi lui-même est un fait relativement rare, exceptionnel et du reste très chargé symboliquement, voire affectivement pour son destinataire, individuel ou collectif, dans le cas des corps de ville, des cours et des communautés. La dimension anthropologique de la mise en circulation et de la réception des papiers d'État, contenus et objets de pouvoir, doit ainsi être déterminée dans ces processus transactionnels. Au surplus, on peut faire l'hypothèse que la conservation de nombre de pièces manuscrites jusqu'à nos jours est une conséquence immédiate de cet attachement particulier des destinataires à l'écrit politique manuscrit, rare, précieux et sédiment tangible du lien qui unit le destinataire avec l'autorité publique. En outre, une réflexion sur les signatures autographes et leur corollaire apparenté, les apostilles autographes, doit être menée de manière sérielle et sur un ensemble documentaire bien plus vaste que celui que nous convoquons ici². De la même manière, écrire à un secrétaire d'État ou écrire au souverain sont loin d'être des actes anodins. C'est pourquoi l'étude, y compris l'étude matérielle et paléographique, des documents qui émanent des corps de ville, des agents de second ordre départis dans les provinces et des commissaires, recèle un intérêt particulier afin de comprendre comment se noue entre les institutions centrales et les agents, officiers et commissaires départis une rela-

1. Roger Chartier, « Culture écrite et littérature à l'âge moderne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56^e année, n° 4-5, 2001, p. 783-802 et Antonio Castillo Gómez et Cécile d'Albis, « Entre public et privé. Stratégies de l'écrit dans l'Espagne du Siècle d'Or », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56^e année, n° 4-5, 2001, p. 803-829.

2. Francis Chateauraynaud, Yves Cohen, *Histoires pragmatiques*, *op. cit.* ; Beatrice Fraenkel, « Actes écrits, actes oraux : la performativité à l'épreuve de l'écriture », *Études de communication*, 29, 2006, p. 69-93 ; Béatrice Fraenkel, « Comment tenir un registre ? », *art. cit.* ; Béatrice Fraenkel, « La signature : du signe à l'acte », *Sociétés & Représentations*, vol. 25, n° 1, 2008, p. 13-23 ; *Ead.*, « Actes d'écriture : quand écrire c'est faire », *Langage et société*, vol. 121-122, n° 3, 2007, p. 101-112.

LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

tion scripturaire par laquelle les acteurs de gouvernement diffusent une culture administrative et contribuent ainsi à structurer la société politique du royaume. Cet aspect socio-politique du travail des bureaux se manifeste par touches très fines, dans une adresse particulière, dans les listes et formulaires à l'usage des secrétaires chargés du courrier au départ, dans leur manière d'appréhender par l'écrit le territoire et l'agencement institutionnel des provinces¹.

L'ÉTAT CHEZ SOI

Les agents de second ordre sont constitutifs d'une administration seconde, pourrait-on dire, utilisant les termes forgés par les conclusions décisives de Denis Richet, Robert Descimon, Jean-Marie Constant, Michel Cassan et Laurent Bourquin. Ils se trouvent, au milieu du xvi^e siècle, à la lisière de la meilleure société politique du royaume de France et en passe d'y entrer grâce à une tension consciente vers le service du roi, dans les provinces et de manière sans doute plus décisive dans les provinces périphériques. En retenant ici les deux acceptions du terme « périphérique », géographique et juridique.

Trois grands types de sources permettent de les débusquer dans l'enchevêtrement compliqué des titres et des qualités des serviteurs du roi. Ces types de sources nous indiquent, par leur nature, quelle est leur position exacte et comment cette position évolue entre les années 1580 et 1620 : il s'agit des actes notariés où ils apparaissent en qualité de commis ou de clerks d'un secrétaire d'État, des papiers et archives de famille qu'ils manient, voire soustraient des bureaux où ils travaillent et dont les liasses sont directement connectées à leurs noms, et, dans une moindre mesure, des mémoires et écrits historiques concernant l'administration de la première Modernité. Le premier type de sources nous indique que leur position est à la lisière entre l'office domestique d'une maison, en l'occurrence, celle d'un secrétaire d'État, et l'officier public². Dans les actes notariés qui portent mention de la qualité de commis de secrétaire d'État, on observe que les contractants possèdent d'autres fonctions dans le système de gouvernement, fonctions cependant très liées et connectées à l'écrit politique et aux représentations diplomatiques³.

1. Hélène Michaud, *Les Formulaires de Grande Chancellerie, 1500-1580*, Paris, Imprimerie Nationale, 1972.

2. Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Le Seuil/Raisons d'agir, 2012, p. 406-408.

3. En outre, des témoignages issus des relations diplomatiques, notamment anglais, sont fondamentaux pour mettre au jour la composition des bureaux et les missions confiées aux commis : « Gassot, commis to M. Villeroi, a very pestilent and dangerous fellow to those of the Religion, is dispatched into Spain », Lettre de Poulet à Walsingham, Paris, 5 décembre 1577, « Elizabeth: December 1577, 1-5 », *CSP Foreign: Elizabeth*, vol. 12, 1577-78, Arthur John Butler (éd.), Londres, 1901, p. 356.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

Le cas de Florent Pasquier est sans doute exemplaire du monde de l'infra-secrétariat. Ce commis vient de la maison de François d'Anjou dont il était secrétaire en 1581¹. C'est dans cet emploi qu'il va s'attacher au bureau de Villeroy si bien que ce dernier le propose au roi pour occuper sa propre charge de secrétaire d'État lors de l'épisode de sa disgrâce en septembre 1588².

Ce langage doncques m'ayant grandement conforté, me donna encore la hardiesse d'envoyer un de mes gens devers le roy, pour luy remonstrer la perte que je faisois par la privation de mon office, qui m'avoit esté mis en consideration, en partageant les biens de feu monsieur de L'Aubespine, mon beau pere; duquel je le tenois, et le peu de bien qui me demeureroit après avoir si longuement servy le feu Roy son frère [...]. Je suppliois aussi Sa Majesté puisqu'elle avoit advisé et resolu d'employer à l'exercice de mon office, des personnes nouvelles et de moindre estoffe et qualité, ce sembloit que n'estoit celles qui avoient servy, il luy pleust au moins choisir et prendre pour ce faire quelqu'un de ceux que j'avois nourri qui s'estoit rendus dignes et capables de ce faire; luy faisant service auprès de moy, comme je recognoissois qu'estoit en fidélité et suffisance, Pasquier mon commis que j'avois rendu porteur de ma lettre; luy remonstrant qu'en ce faisant, il donneroit à entendre à tout le monde m'avoir esloigné de son service pour faute que j'eusse faite ny pour défiance que Sa Majesté eust de ma loyauté.

Ce passage des *Mémoires* de Villeroy nous éclaire sur l'incorporation fonctionnelle de l'ancien secrétaire du duc d'Anjou. Il se situe dans le cœur des écrits de justification de la conduite du secrétaire d'État disgracié pendant la huitième guerre de Religion. Son objectif est de faire pièces aux accusations de collusion avec la Ligue et l'Espagne. Les réseaux de recrutement sont ainsi mis au jour, et c'est bien par la matrice du conseil du duc d'Anjou que nombre de membres du bureau Villeroy sont recrutés, comme ce fut le cas pour Jean Foucault dont le formulaire est connu et étudié, et ainsi que nous l'observons dans l'étude du début de règne d'Henri III. Dans ce passage on apprend que le porteur de la lettre adressée au roi pour lui soumettre le plan imaginé par Villeroy n'est autre que Pasquier, Villeroy de substitution imaginé par le secrétaire disgracié. Si ce plan tourne court, il indique cependant la proximité de Villeroy et de Florent Pasquier, qui le suit dans son retour en grâce auprès d'Henri IV puisqu'il occupe, dès le 10 septembre 1597, l'office de secrétaire et conseiller des finances du roi³. Il s'attache ensuite à un client de Villeroy, Claude Le Clerc, commissaire

1. Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie op. cit.*, p. 163.

2. *Mémoires d'État*, par Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, Conseiller d'État et secrétaire des Commandements des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louis XIII, Jean-Joseph et Joseph-François Michaud (éd.), Paris, Éd. du commentaire analytique du Code civil, 1838, p.130 [nous utiliserons cette édition dans la suite de l'étude].

3. « Le 10 de Septembre [1597], Florent Pasquier, des cy-devant pourveu d'un office de Conseiller Secrétaire du Roy, fut receu dans un autre, par la résignation de Claude de Laubespine, conseiller au conseil d'Etat, et president à la Chambre des Comptes à Paris », dans Abraham Tessereau, *Histoire chronologique de la Grande Chancellerie de France*. t. I, Paris, chez Pierre Emery, 1710, p. 254.

des guerres, dans la maison duquel il loge¹. L'insinuation d'un acte notarié, en l'espèce un contrat de mariage daté de juin 1597, nous indique également la structure d'essence clanique de la « maison » Villeroy, et combien elle s'organise en boucles récurrentes de fonctions et de charges publiques. Ce contrat de mariage lie le secrétaire d'État et son commis puisque ce sont deux de leurs domestiques qui convolent le 21 juin 1597 : « Gratien Thé-nart, domestique de la maison de Monsieur de Villeroy, secrétaire d'état, et Espérance Berry, servante en la maison de Florent Pasquier, conseiller du roi et secrétaire des finances, demeurant à Paris rue des Deux-Boules, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois : contrat de mariage »².

Ce phénomène de redoublement des liens de fidélités par le mariage des domestiques n'est pas rare dans la société parisienne de l'époque et témoigne de l'importance que la structuration des réseaux revêt aux yeux des administrateurs. D'autres pièces, principalement issues des insinuations du Châtelet de Paris, viennent ajouter du crédit au double aspect public et domestique des fonctions de l'infra-secrétariat³. Ces pièces nous renseignent sur les canaux de recrutement et les doubles emplois – au conseil du roi ou dans l'entourage du duc d'Anjou – des commis⁴. Ces structures triples, à la fois domestiques, publiques et au sein des bureaux chargés de l'écrit, illustrent des stratégies complexes de mobilité sociale comme d'organisation concrète d'une gouvernementalité stable au sein des instances de pouvoir⁵.

1. « Nicolas de Neufville, chevalier, seigneur de Villeroy, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, secrétaire de ses commandements et finances [...] avait pour commis Florent Pasquier, conseiller du Roi, secrétaire de ses finances et de sa chambre, qui logeait rue Damiette, en la maison du sieur Le Clerc, commissaire ordinaire des guerres. », Julien Félix, « Introduction », dans *Entrée à Rouen du roi Henri IV, en 1596*, Rouen, Cagniard, 1887, p. XXIX.

2. Arch. nat., Insinuations du Châtelet de Paris, Y//136, f. 325, Contrat de mariage, 21 juin 1597.

3. Arch. nat., Insinuations du Châtelet de Paris, Y//121, fol. 509 v^o, « Louis de Vallue, seigneur de la Bossière, conseiller du Roi, secrétaire de sa chambre et commis de M. de Villeroy, secrétaire d'état, demeurant à Paris, et Madeleine Le Beau, sa femme : donation mutuelle, 18 juin 1580 » ; Archives nationales, Insinuations du Châtelet de Paris, Y//110, fol. 59, 11 septembre 1569, « Edmond Brethe, écuyer d'écurie du Roi, seigneur de l'Olive et de Poussart, demeurant à Eaubonne sous Montmorency et Anne Le Bossu, sa femme : donation à Jacques Brethe, secrétaire de Monseigneur le duc et commis de M. de Villeroy, l'un des quatre secretaire d'état, leur fils, d'une maison à Paris, rue des Deux-portes, d'une ferme et métairie à Vinantes, près Dammartin[-en-Goële] et de vignes au terroir d'Eaubonne. »

4. L'étude du cabinet des titres pour Pasquier ne donne que peu d'informations mais vient, pour quelques éléments, confirmer son insertion dans la robe parisienne et sa position au sommet de l'infra-secrétariat à partir de 1596 : « Acte : pour faire quittance à monsieur le trésorier de l'espargne Hotman de la somme de six cens escus sol de laquelle il a plu au roy me faire don en la présente année mil cinq cens quatre vingt et seize. », BNF, ms. fr. 28692, Pièces originales du Cabinet des titres, provenant des anciennes archives de la Chambre des Comptes, Pièces originales 2208, Pasquier, fol. 5.

5. Robert Descimon, « Les élites du pouvoir et le prince : l'État comme entreprise », dans Wolfgang Reinhard (éd.), *Les Élités du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996, p. 133-162.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

PETITES MAINS DE GRANDES PLUMES¹

Le second type de sources qui livre de précieux enseignements sur la surface politique, les pratiques et la composition de l'infra-secrétariat est constitué par les brouillons des papiers d'État que les commis emportaient en sortie de charge². Il en va sur ce point spécifique de l'interrogation anthropologique de ce que ces papiers représentent – certains portant la signature royale autographe – pour ces familles parisiennes à la lisière du cœur de l'État. Des réponses sont également apportées quant à la matérialité du travail de bureau, à l'écriture sérielle et en continu qui constitue la pratique concrète de ces agents qui sont les plumes effectives des secrétaires d'État. Ces liasses, qui ne sont pas reliées et ne constituent donc pas un volume thématique ou de travail – comme peuvent l'être les formulaires ou les registres – sont une denrée d'une rareté exceptionnelle, et c'est presque un hapax documentaire que ce premier volume du fonds Le Peletier, inséré dans le chartrier Rosambo, que nous présentons ici³.

Ces brouillons sont des projets d'actes qui passèrent sous la plume, entre autres mains, de Louis I^{er} Le Peletier. Le titre de ce volume dit plus de la stratégie programmatique d'ascension familiale et de la construction mémorielle de la famille que de son contenu lui-même⁴. On y trouve essentiellement des pièces qui sont postérieures à la mort de Villeroy en 1617.

La famille Le Peletier est apparentée aux Le Tellier dès 1599, Le Tellier qui connaîtront une singulière fortune dans la plus haute administration du royaume au XVII^e siècle. C'est le père de Louis I^{er}, Jean Le Peletier, qui épousa en 1583 Madeleine Chauvelin. Madeleine est la tante de Claude Chauvelin qui épouse en 1599 Michel III Le Tellier ; ils donnent naissance en 1603 à Michel IV Le Tellier, secrétaire d'État de la Guerre, chancelier de France de Louis XIV. Louis I^{er} Le Peletier épouse Marie Leschassier en 1626, elle est petite-fille de l'érudit parisien Pierre Pithou. On observe ainsi que le monde des commis, au premier XVII^e siècle, franchit un cap décisif dans la surface socio-politique de ceux qui exerçaient auparavant cette charge.

1. Christophe Blanquie, « Le silence et la justification : pratiques de l'État (France, XVII^e siècle) », *Les Cahiers de Recherches Historiques*, 20, 1998, [en ligne : ccrh.revues.org/index2533.html].

2. Hélène Michaud, « Les registres de Claude Pinart, secrétaire d'État (1570-1588) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1962, t. 120, p. 130-152, p. 133-134 et p. 151 ; Olivier Poncet, « Archiver, transmettre et éditer les correspondances royales et gouvernementales de la première Modernité en France (XV^e-XIX^e siècles) », art. cit.

3. Archives nationales, 259AP/6, Documents provenant de Louis I^{er} Le Peletier. Projets annulés ou raturés de brevets, lettres patentes et autres actes royaux contresignés ou à contresigner par les secrétaires d'État Villeroy et Beauclerc.

4. André Burguière, « La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme : généalogies domestiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, t. 46, 1991, p. 771-788 ; Robert Descimon, « Élitisme parisiens entre XV^e et XVII^e siècle : du bon usage du Cabinet des titres. », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1997, t. 155, livraison 2, p. 607-644. ; Renata Ago, Maura Palazzi, Gianna Pomata (éd.), *Costruire la parentela. Donne e uomini nella definizione dei legami familiari*, *Quaderni storici*, 86, a. XXIX, n° 2, août 1994.

LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

Louis Le Peletier fut au service de Villeroy au début de la décennie 1610, quand Paul Phélypeaux quitta son bureau pour devenir à son tour secrétaire d'État. Puis il fut au service de Charles Le Beauclerc, lui aussi ancien commis de Villeroy, devenu en 1624 secrétaire d'État de la Guerre. Dans le même temps, Louis Le Peletier occupe des fonctions domestiques en rapport avec l'écrit politique dans les maisons princières, à l'instar de ce qui se pratique au second *xvi*^e siècle pour le commis Florent Pasquier.

L'intuition d'Hélène Michaud qu'il existe un recouvrement presque mécanique des entourages des secrétaires d'État par leurs propres « cabinets » ou bureaux semble ainsi se confirmer¹. Les étapes d'un cursus se dessinent, qui associe, comme au premier *xvi*^e siècle, des fonctions originelles en finances, un service au sein des entourages princiers, notamment dans les conseils des fils de France et des reines de France, pour entrer, *in fine*, dans la proximité immédiate des secrétaires d'État.

Ces trajectoires semblent alors classiques, adossées à des alliances dans la bonne société de la robe parisienne, et marquées par l'association d'offices domestiques avec des charges bien plus fonctionnelles de conseil, de préparation des dépêches, voire de missions diplomatiques comme ce fut le cas de Jules Gassot, ou de missions intérieures, comme ce fut le cas pour Paul Phélypeaux. Il n'y a pas lieu de systématiser ce schéma en l'absence d'une solide prosopographie et d'une étude plus sérielle du personnel des bureaux, qu'il est très difficile d'approcher systématiquement pour la période des guerres de Religion. Cependant, les intuitions d'Hélène Michaud, confirmées par les récentes analyses de Damien Fontvieille et de Nicolas Schapira, semblent se vérifier dans les quelques cas présentés ici.

La confirmation du point particulier du recouvrement, dans les bureaux des secrétaires, du cabinet par l'entourage est stimulante. Selon Hélène Michaud, le personnel qui travaille sous la conduite des quatre puis des trois secrétaires est composé de près de deux cents personnes à la fin du *xvi*^e siècle. Ce personnel, chargé de préparer et d'expédier les actes intitulés au nom du roi, forme le vivier principal de recrutement du gouvernement royal, notamment, comme ce fut le cas pour Pasquier, pour l'administration financière. L'infra-secrétariat est soumis au contrôle du chancelier de France, ce qui n'est plus le cas des secrétaires d'État qui prêtent serment directement dans les mains du roi à partir du règlement de 1588². Cela n'est pas de peu de conséquence sur l'agencement institutionnel et la

1. Hélène Michaud, « L'entourage des grands officiers et les "cabinets" des secrétaires d'État au *xvi*^e siècle », dans Michel Antoine (dir.), *Origines et histoire des cabinets des ministres en France*, Genève, Droz, 1975, p. 11-21.

2. « Messieurs se voyant affermis dans leur établissement s'intitulèrent secrétaires d'État, des commandements et des finances, ne laissant pas pour cela de prêter le serment es mains de Monsieur le chancelier de même que les autres secrétaires de finances, ce qui n'a été changé qu'en 1588 que le roi le fit prêter entre ses mains. », Bibliothèque de l'Institut, *Mélanges de papiers de famille*, collection Godefroy, ms. 546, « Département des quatre secrétaires d'État », en forme de tableau, f. 184 v^o-185 r^o.

concurrence entre institutions: c'est le témoignage d'un changement de paradigme dans l'organisation de l'État, conséquence de la responsabilité personnelle et de l'attraction toujours plus grande que le souverain exerce jalousement dans la conduite des affaires politiques.

On l'a vu également, les fonctions techniques au sein des bureaux sont doublées, voire triplées, par des fonctions soit d'inspiration domestique auprès de la reine ou des fils de France, soit de nature diplomatique et de représentation. Ces fonctions doubles, voire triples, rendent la perception de l'organisation des bureaux complexes. C'est à l'extrême fin du XVI^e siècle que commence à se stabiliser l'organisation interne avec le règlement du 15 février 1599, qui dispose que les secrétaires d'État peuvent faire dresser leurs dépêches par leurs principaux commis – fonction singulièrement mise en lumière en raison de la responsabilité juridique qui entoure alors le titulaire. Ce terme apparaît pour la première fois dans le règlement de 1588, quand les anciens clercs deviennent commis et l'ancien commis unique devient principal commis en titre. Cette évolution du droit masque une réalité de fait sans doute plus ancienne. Dans le règlement de mai 1588, le commis unique prend le titre de principal commis quand les clercs deviennent des commis. On sait, par exemple, que Villeroy accorde sa confiance à Paul Phélypeaux, secrétaire d'État en 1610¹.

Paul Phélypeaux suit exactement la même logique de carrière et de stratégie programmatique que les autres acteurs de l'infra-secrétariat que nous connaissons. Il naît à Blois en 1569, devient secrétaire de la chambre du roi en 1583, entre au service de Revol en 1588 et reste dans le « bureau des étrangers » au retour de Villeroy en 1594. C'est le premier commis des Affaires étrangères en titre en 1599, il devient l'année suivante secrétaire des commandements de Marie de Médicis. Son ascension est couronnée de succès en avril 1610 quand il prend la suite de la charge de Forget, secrétaire d'État². L'arrivée au secrétariat de Phélypeaux est exceptionnelle par bien des aspects, et, sous la conjonction de l'avancée en âge de Villeroy et des nombreuses missions intérieures qui sont confiées au secrétariat dans la décennie 1610, plusieurs documents portent leur marque conjointe et spécifique, rare témoignage dans la matérialité de l'écrit d'une association de plusieurs secrétaires d'État³.

1. Hélon de Luçay, *Des origines du pouvoir ministériel*, *op. cit.*, p. 585 et *sq.*; Bibl. nat. fr. 18243, « Mémoires, provisions et règlements concernans les Secrétaires d'Etat, durant les règnes des rois François premier, Henry II, Charles IX, Henry III, Henry IV et Louis XIII, d'heureuse mémoire, jusques à présent. » (1514-1643); Bibl. nat., fr. 18271, « Des Chanceliers de France; ordonnances, estats et règlements concernans le grand s[ic]leau; du Domaine du Roy; du droit d'Aubeine; lettres de naturalité ». Sur la question spécifique du premier commis de Revol, on peut faire l'hypothèse, sans aucune certitude, qu'il s'agit de Denis Thiallement, seul secrétaire du roi présent lors de ses obsèques.

2. Charles Frostin, « La famille ministérielle des Phélypeaux... », art. cit.

3. Voir les marques de signatures conjointes dans les instructions de Villeroy, envoyées par le roi au prince de Condé, Paris, 24 juillet 1615, Bibl. de l'Institut de Fr., Fonds Godefroy, vol. 96, Mélanges concernant la politique intérieure et les affaires étrangères (1198-1657), fol. 244.

LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

Le tournant opéré entre 1588 et 1610 est majeur pour la structuration des bureaux des secrétaires. L'infra-secrétariat a pour ainsi dire fait ses armes dans des fonctions de nature domestique. Il travaille dans la proximité immédiate des princes et les matrices que sont leurs conseils, le plus souvent en finances afin de parfaire une formation qui ne passe pas par une école théorique et académique mais bien par la pratique. C'est là un fait qui semble distinguer l'administration de la première Modernité française de ses homologues européennes, notamment l'administration anglaise dont les chefs de bureaux sont formés dans les collèges royaux, et pour partie l'administration espagnole et plus spécifiquement son versant flamand, hérité de la belle architecture administrative bourguignonne. L'effort progressif de spécialisation de chacun des commis existe mais demeure mal connu, pour la même raison que la spécialisation des secrétaires d'État n'a rien d'opérant dans l'analyse, puisque ces règles édictées pour d'autres temps ne sont pas des règles fonctionnelles mais cérémonielles et de *taxis*¹.

LES ARCANES DE L'ÉTAT²

Une question demeure, lancinante et comme le fil rouge de l'ensemble de cette étude : pourquoi percer le bureau des secrétaires d'État quant à leur personnel, leur charge financière, leurs pratiques techniques, s'avère-t-il si complexe pour la première Modernité ? Quels sont ces arcanes de l'État aussi légitimes et naturels, quant au pouvoir dont ils disposent puisqu'on les règle par de minutieux règlements et, dans le même temps, si difficiles à percer dans la documentation pourtant immense qu'on produit et annote quotidiennement ?

Les contours parfois flous du personnel des bureaux, l'emploi d'agents discrets qui dépendent d'autres instances, voire qui sont des agents de réseaux parallèles, d'amitié, familiaux ou encore de sociabilité politique, comme ce fut le cas après l'épisode radical de la Ligue, peuvent apporter une première réponse. La seconde réponse tient sans doute dans la dimension collective

1. Hélène Michaud, « L'entourage des grands officiers et les "cabinets" des secrétaires d'État au XVI^e siècle », art. cit., p. 18 ; Archives Min. Aff. Étr., Fonds France, Mémoires et documents, volume 31, 1546-1624. Recueil de plusieurs réglemens faits en divers temps et par divers Roys pour établir un bon ordre en leur Maison, affaires de leur Estat et Conseilz.

2. « La plus grande partie des plus belles charges du Royaume ont eu des commencemens médiocres et ne se sont rendues considérables que par la rencontre favorable des tems et par la naissance, le mérite ou la faveur de ceux qui les ont possédées. Celles des offices de secrétaires d'État sont de cette qualité ; et quoique leur origine n'ait rien que d'illustre, puisqu'elle est dans la maison et près la personne des rois, où tous les emplois sont honorables, on ne peut pas nier qu'elles n'aient fait un merveilleux progrès et que l'état où elles sont ne soit fort au dessus de l'état où elles ont été. Tout ce que l'on en peut dire jusqu'au règne d'Henry II est tellement confondu avec les secrétaires du roy en général qu'il n'y a presque rien de particulier, mais neanmoins, comme les rois prédecesseurs de celui-là ont toujours fait choix de quelques-uns d'entre eux pour servir près de leurs personnes et dans leurs plus secrètes affaires, et que c'est ce choix qui enfin a causé l'établissement de la charge de secretaire d'Etat », Bibl. nat. Fr., Moreau 1090, fol. 362.

des institutions que sont les bureaux. Pour le cas du bureau du secrétariat d'État des Affaires étrangères, fermement et si longtemps tenu par Villeroy, on assiste à la mobilisation d'un réseau dense de travail, d'un véritable acteur collectif qui pense et agit comme tel, y compris sur les questions centrales de responsabilité juridique¹. Acteur-collectif ou institution-personne, pour reprendre une terminologie empruntée à la sociologie des organisations, les institutions de l'écrit mettent en œuvre et structurent ce qu'il convient de nommer comme la pensée politique de la première Modernité le fait : les arcanes de l'État². C'est une des voies d'explication de la difficulté intrinsèque d'établir une prosopographie du personnel des bureaux pour la séquence 1580-1660, prosopographie qu'on peut cependant rencontrer pour les moments antérieurs et postérieurs : soit que le personnel des bureaux soit clairement identifié et appartenant au même monde socio-politique, pour les XIV^e-XV^e siècles, soit que ce groupe soit très clairement mis à part du reste de la société politique, avec force privilèges et exemptions donnant lieu à des listes et à une documentation précise³. Ainsi, ce relatif silence des sources pour la période 1580-1600 est bien à mettre au compte de la fluidité du contexte et des changements incessants du jeu politique, c'est-à-dire du contour des périmètres des groupes sociopolitiques. Ce moment politique voit la conjonction de deux phénomènes qui se nourrissent l'un l'autre : d'une part la croissance des radicalités et des contestations de l'autorité monarchique, d'autre part la mise en ordre des administrations, des procédures d'État et de la théorie politique qui les soutiennent. Cette conjonction de deux phénomènes d'apparence contradictoire est un des leviers de la mobilisation, consciente et pensée comme telle, du thème des arcanes et des mystères de l'État⁴. Elle passe par des mesures concrètes de police de la cour, d'enfermement du roi au sein de son cabinet, des règlements très contraignants pour l'ensemble des administrateurs de l'écrit⁵.

Cette apparente contradiction témoigne cependant d'une compréhension très fine du monde politique dans lequel les derniers Valois évoluent,

1. Béatrice Fraenkel, « La signature : du signe à l'acte », art. cit., p. 21.

2. Michel Senellart, *Les Arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil, 1995.

3. *L'État moderne et les élites, XIII^e-XVIII^e siècles. Apports et limites de la méthode prosopographique*, Jean-Philippe Genet et Gunter Lottes (éd.), Paris, Publications de la Sorbonne, 1996 ; *Les Notaires et secrétaires du roi sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII (1461-1515)*. Notices personnelles et généalogies établies par André Lapeyre et Remy Scheurer, Paris, Bibliothèque nationale, 1978 ; Fianu Kouky et De Lloyd J. Guth (éd.), *Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales : espace français, espace anglais*, Louvain-la-Neuve, FIDEM, 1997 ; Michel Antoine, *Le Gouvernement et l'administration sous Louis XV. Dictionnaire biographique*, Paris, Éditions du CNRS, 1978.

4. Michel Senellart, « Machiavel dans la perspective de la gouvernementalité », dans Romain Descendre et Jean-Louis Fournel (dir.), *Langages, politique, histoire : avec Jean-Claude Zancarini*, Lyon, ENS Éditions, 2015, p. 513-526 ; Denis Cruzet, *Le Haut Cœur de Catherine de Médicis*, Paris, Albin Michel, 2005.

5. Nicolas Le Roux, « La cour dans l'espace du palais. L'exemple de Henri III », dans M.-F. Auzepy, J. Cornette (dir.), *Palais et Pouvoir, de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003, p. 229-267 ; voir Nicolas Le Roux, « Les mystères du cabinet », *Id.*, *Le Roi, la cour, l'État. De la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.

LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

compréhension et lecture du monde politique qui suscitent de vives oppositions tant la *taxis* et l'ordre naturel des hiérarchies au sein de l'espace du palais sont réputés tous deux immuables.

Mais le roy ne hait rien tant que les princes, ayant pour maxime tyrannique qu'il est expedient à un roy d'abaisser les grans et agrandir les petits, de ruiner les princes et avancer des petis compagnons, qu'il nomme ses creatures, lesquels il comble de biens et d'honneurs, à la foule et oppression du peuple. Cest le moyen qu'il a trouvé pour faire deguerpir la cour aux princes, quand il a fait une police en sa maison, que les chambres, antichambres roiales, chambres de conseil, esquelles n'estoient que ses mignons, sans congé fussent closes et interdites aux princes: tellement que le chasteau du Louvre, qui souloit de tous loger les princes et seigneurs, n'est plus que pour le roy et ses mignons, ne faisant aucuns bienfaicts à autres qu'à ces champignons venus en une nuit¹.

La disqualification peut également intervenir sous la plume des ambassadeurs anglais et espagnols qui peignent ce mouvement d'enfermement comme un des effets de la folie du roi Henri III. Le premier extrait, de l'ambassadeur anglais Cobham, et le second, de l'Espagnol Bernadino de Mendoza, brossent l'inquiétante étrangeté de l'enfermement du roi, qui, retiré avec quelques commis, passent de longues heures à écrire. Il est notable que la conjonction de la mobilisation des arcanes, avec l'enfermement et le retrait du roi, se sédimente, précisément, dans l'écrit et que ce soit ce que les ambassadeurs en retiennent en premier lieu.

Le roi a pris avec lui deux ou trois garçons, qui écrivent quotidiennement dans son cabinet, sous sa dictée. Il garde par devers lui les « mémoires » qu'ils écrivent dans son bureau, et en garde la clé autour de son bras².

Le grand chancelier et d'autres ministres se plaignent aussi que, depuis les deux derniers mois, le roi ne prête attention aux affaires d'aucune sorte, et il veille presque toutes les nuits à écrire des mémoires de sa propre main jusqu'à deux heures du matin, il les brûle tous le lendemain. Ils disent que tout ce qu'il écrit porte sur les ordres religieux et les cérémonies à observer par les moines dans ses monastères³.

La mobilisation du ressort des arcanes de l'État, des mystères souverains de l'écriture politique, du conseil au roi, de la diplomatie secrète achève de compléter cette explication. C'est à la fois un recours pratique et utile comme une formalisation théorique qui semblent constituer de sérieux et nécessaires obstacles à l'identification réelle de ceux que les secrétaires d'État emploient dans leurs bureaux. Le motif des arcanes de l'État, dont on traitera plus longuement dans la suite du propos, se heurte cependant

1. *Histoire Veritable de la plus Sainte Partie de la vie de Henry de Valois, jadis Roy de France*, Paris, Chez Charles Michel, 1589, p. 18, cité par Nicolas Le Roux, *ibid.*

2. Lettre de Cobham à Walsingham, 27 août 1582, Paris, dans « Elizabeth : August 1582, 26-31 », *Calendar of State Papers Foreign*, *op. cit.*, p. 275-292.

3. Lettre de Bernardino de Mendoza à Philippe II, 1586, Martin Hume (éd.), *Calendar of Letters and State Papers relating to English Affairs*, vol. III, 1580-1586, p. 574.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

à une question fondamentale: celle de la responsabilité des scripteurs et des signataires. C'est le sens du règlement de 1599, qui vient encadrer les pratiques de signatures des premiers commis, c'est le sens de la déploration de Villeroy, au début de ses *Mémoires*, sur le changement de la forme des expéditions, et c'est *in fine* la question centrale et politique des liens entre l'écriture et l'autorité en guerre civile.

Qui prépare la dépêche, qui la signe et qui l'expédie détient ainsi une parcelle de la puissance publique concédée par le roi en titre d'office. Or cette concession s'accommode bien mal des mystères de l'État et de la question de la responsabilisation seule et souveraine du roi qu'on lit à longueur de règlements. Jean Papon, dans les *Secrets du troisième et dernier notaire*, texte de 1578 – produit au cœur du « tour de vis » réglementaire appliqué par Henri III à son administration –, nous donne la clé de cette question de la responsabilité des commis et secrétaires quant aux expéditions qu'ils pratiquent. Ce retour au roi – sa responsabilité juridique – se lit notamment dans la mention « Par le roy », dans la forme des expéditions :

se pratique ordinairement en ce royaume que les secrétaires signent lettres dont ils n'ont commandement du Roy; et leur suffit ores qu'il y ayt de l'extraordinaire, de voir qu'elles soyent signées en queue par un maître des requêtes, ou qu'avec un placet accordé un des grands qui assistent le prince leur face rapport du commandement, ou bien que le chancelier le commande; et à leur signature pour la différence de cette sorte de despaches et de celles qui leur sont commandées de vive voix du prince souscrivent: « Par le roy, le seigneur N. présent » et quand c'est le chancelier: Par le roy, vous présent.¹

Villeroy ne dit pas autre chose dans un des passages célèbres de ses *Mémoires* où il dénonce le changement opéré dans les expéditions en 1574 dans le règlement donné à Lyon. Ainsi, c'est à une dramatique tension contradictoire que nous assistons: le personnel des bureaux est de plus en plus nombreux et, par les emplois qu'il occupe et les alliances qu'il noue avec les agents de premier ordre, alliances fonctionnelles qui cimentent l'architecture institutionnelle des structures de l'État, ce personnel gagne en autonomie, d'une part, et en responsabilité d'autre part. Or, la culture politique spécifique des derniers Valois va à rebours de cette délégation de fait de la puissance souveraine. La figure duale du couple de gouvernement composée par Henri III et Catherine de Médicis témoigne de la volonté d'une concentration exclusive dans leurs mains du pouvoir politique. C'est le sens des conseils prodigués au nouveau roi par la reine mère à l'été 1574. La reine mère conseille au dernier roi Valois de rebattre avec vigueur les cartes du jeu institutionnel, en promouvant une reformulation des alliances et des fidélités, en arasant les anciens compromis pour en bâtir de neufs,

1. Jean Papon, *Secrets du troisième et dernier notaire*, Lyon, Jean de Tournes, 1578, p. 16.

LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

autour d'instances et de pratiques cérémonielles entièrement nouvelles. L'administration de l'écrit politique occupe une place de choix chez Catherine et son fils. En effet, dans ce contexte de reconfiguration des alliances, le choix et les règles données au personnel des bureaux, clerks et commis qui instrumentent, dans les papiers d'État, la volonté et la faveur souveraines, sont des questions centrales, comme le degré d'autonomie dont jouissent les acteurs de gouvernement et la culture politique qu'ils mettent ainsi, au quotidien, en œuvre et à l'épreuve. Cette tension, contradictoire, est exprimée par les agents de premier ordre avec des outils cognitifs fort intéressants, outils qu'on pourrait manquer en ne les comprenant que comme des déplorations du manque de places ou une exacerbation de la concurrence entre pairs. C'est peut-être un des substrats de l'expression de Villeroy à Jacques de Matignon, mais il en va bien plus de la conception de l'organisation de l'État et de son personnel :

[...] soudain que nous aurons résolu quelque chose, je vous en avertirai par un jeune homme que j'ai dit à Monsieur du Laurens que je vous enverrai pour le soulager, et pour servir ès affaires qu'il a sous vous ; il est fils d'un des principaux commis de feu Monsieur de L'Aubespine mon beau pere, où il n'avoit pas gagné tant de bien que font aujourd'hui les moindres qui se mêlent de manier la plume.¹

L'idéal ancien d'une administration où un personnel peu nombreux participe à la préparation de la décision royale et à sa mise en circulation est également exprimé chez un administrateur de premier ordre, très proche de Villeroy, Achille de Harlay : « C'est une chose horrible et incroyable de voir 1 500 ou 1 600 personnes employées à ce que 10 ou 12 manioient du temps des Rois Louis XII et François I^{er} »². Dans le texte du mémoire de Catherine de Médicis adressé au roi par le truchement de Philippe Hurault de Cheverny, la même logique, celle d'un retour à l'âge d'or du premier XVI^e siècle, est également reconnaissable.

PONTOISE, CORBEIL, CONFLANS ET VILLEROY³

Dans le contexte des ramifications nombreuses qu'on observe entre les instances de gouvernement et les bureaux des secrétaires, il y a lieu de s'interroger sur le territoire où s'enracine le pouvoir d'un des secrétaires d'État⁴. La région comprise à l'ouest de Paris, autour de Conflans, Ville-

1. *Lettres de Villeroy à Jacques de Matignon* (1749), *op. cit.*, p. 174.

2. Bibl. nat. Fr., ms. fr. 3888, fol. 119, « Remonstrance présentée au roy Henry IV, de la part de sa cour de parlement de Paris, par monsieur de Harlay, premier president. A Fontainebleau, janvier 1597 ».

3. Anita Guerreau-Jalabert, « Prohibitions canoniques et stratégies matrimoniales dans l'aristocratie médiévale de la France du Nord », dans Pierre Bonte (dir.), *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1994, p. 293-321.

4. Damien Fontvieille, « L'ombre d'un secrétaire d'État », art. cit.

roy et Corbeil, est une région de première importance pour les Neufville. Outre, ainsi que nous le montrerons, l'attention portée aux villes de ce territoire stratégique pendant la Ligue, peut-on repérer un décalque de quelques fonctions de gouvernement au sein des espaces du pouvoir familial, et, plus généralement, l'intervention de certains des commis et des courriers dans la gestion concrète, technique et politique du domaine et des droits seigneuriaux des Neufville ? Nous disposons d'un matériau suffisant pour affirmer que Villeroy est très soucieux de ses droits sur ses nombreuses terres, comme l'indique le dépouillement minutieux des pièces le concernant issues des études CXXII (Germain Le Charron), LIV, XXIV (Dutôt), LIV, VII, XCIX et VII des notaires parisiens conservés au Minutier central¹.

Un aspect central, qu'on retrouve ailleurs sous la plume des historio-graphes de Villeroy, semble être la double contrainte qui pèse sur les agents de l'administration et du gouvernement des possessions territoriales du secrétaire d'État. Son attention portée aux choix des administrateurs se double d'un souci pour la tradition, notamment scripturaire, qui fonde ses droits seigneuriaux et sa légitimité. C'est un des effets, sur le territoire des Villeroy, de l'incorporation de l'*habitus* du secrétaire d'État. On ne peut ignorer que c'est un point de focalisation important pour son ascension dans les bureaux de la monarchie puisque sa surface sociale et la fortune de sa charge doivent beaucoup à sa parentèle élargie, à commencer par son beau-père, Claude de L'Aubespine, secrétaire d'État d'Henri II.

Ce témoignage du prévôt de Corbeil montre combien Villeroy poursuit ses intérêts et joue un rôle interfacial entre le pouvoir royal et les intérêts de ses possessions, rôle qu'il joue à plein lors de la huitième guerre de Religion :

Monseigneur,

Le premier avis que je reçeus de monseigneur de Villeroy vostre ayeul, lors qu'il me gratifia de l'office de prevot de Corbeil, fut de me commander d'avoir soin de rechercher exactement tous les droits de la comté de Corbeil ; autrement, qu'il me seroit mal seant de m'entremettre d'exercer un office duquel j'ignorerois les droits, et la nature du lieu dont j'entreprendois le gouvernement ; et pour m'en faciliter les moyens, il me fit delivrer lettres de Sa Majesté pour tirer et extraire des archives publiques, toutes lettres, pancartes, & memoires qui se trouvoient, concernant la ville et comté de Corbeil ; ce que j'ay fait et executé le plus exactement qu'il m'a esté possible².

Sans entrer dans le détail de ce territoire très particulier, plusieurs témoignages de la plume de Villeroy et des membres de cette large parentèle

1. Nous devons la transcription intégrale de ces dépouillements à Tiphaine Gaumy et à Matthieu Dejean.

2. Jean de la Barre, *Les Antiquitez de la ville, comté et chatellenie de Corbeil. De la recherche de Me Jean de la Barre, cy-devant Prevost de Corbeil*, Paris, Nicolas et Jean de la Coste, 1647, fol. 2 r°. Cité par Frédéric Gabriel, « Le droit en son histoire : jus commune, théologie de la tradition et localité dans la France classique », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, n° 28, 2008, p. 279-308.

LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

montrent comment sont mobilisés leurs droits sur des biens patrimoniaux. Ce qui est notable, c'est l'insertion de ces pièces à l'intérieur même des volumes de papiers d'État, comme c'est le cas plus spécifiquement dans les volumes du fonds Godefroy conservés à la bibliothèque de l'Institut de France¹.

Nous ajoutons enfin sur ces éléments territoriaux du pouvoir qu'un aspect, très difficile à explorer, a retenu notre attention. Il s'agit du bureau matériel de Villeroy.

Il est très difficile de situer le secrétaire d'État géographiquement dans l'espace parisien pour ses pratiques d'écritures. Cependant, un indice nous renseigne sur la double inscription géographique de Villeroy au travail : la cour et sa maison particulière, rue des Bourdonnais. L'inventaire après décès de Madeleine de L'Aubespine, sa femme, contient, à la section de l'inventaire du mobilier, les mentions suivantes :

Trois tables de camp qui se plient qui ont servies à la Cour.
Buffetz, armoires et comptoirs.
Trois buffetz....
Ung grand comptoir en potence servant au cabinet de monseigneur.
Une paire d'armoires à plusieurs guichetz servant à mettre les papiers de monseigneur.
Une autre paire d'armoires....
Une aultre grande paire d'armoires servant au chartrier.
Une aultre paire d'armoire estant au cabinet de monseigneur.
Quatre paires d'armoires au cabinet de madame².

De très nombreux aspects sont notables dans ces quelques lignes. Elles disent la double inscription de Villeroy à la fois dans sa demeure de la rue des Bourdonnais et au Louvre : le secrétaire dispose en chacun de ces deux lieux, distants d'une centaine de mètres, d'un cabinet de travail. Madeleine de L'Aubespine, fréquentant la meilleure société littéraire de la fin du XVI^e siècle, possède également armoires et cabinet³.

On note aussi que Villeroy, qui veille scrupuleusement au respect de ses droits seigneuriaux et aux privilèges qui leur sont associés sur son territoire de l'ouest parisien, dispose, comme c'est alors classique, d'un chartrier dans sa demeure des Bourdonnais⁴. Enfin, les outils des pratiques d'écriture, y

1. Bibl. de l'Institut de Fr., Fonds Godefroy, vol. 259, fol. 79, Lettre de Neufville [Villeroy] à M. de Taix, doyen de Saint-Pierre, le remerciant de l'avoir averti de la mort de l'abbé de Saint-Loup, ce qui lui a permis de faire donner ladite abbaye à un de ses enfants, 19 octobre 1575, Paris ; Bibl. de l'Institut de Fr., Fonds Godefroy, vol. 259, fol. 106, Lettre autographe de Morvilliers à Villeroy, sur sa maladie et contenant des dispositions testamentaires, 7 octobre 1577, Montbazou.

2. Arch. nat., Minutier central, étude VII, 82, Inventaire après décès de Madeleine de Laubépine, épouse de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, 29 mai 1596, fol. 5.

3. Isabelle de Conihout, Pascal Ract-Madoux, « "Ni Grolier, ni Mahieu : Laubespine" », *Bulletin du Bibliophile*, juin 2004, p. 63-88.

4. Élie Haddad, « De la terre au sang : l'héritage de la noblesse (XVI^e-XVIII^e siècle) », dans François Dubet (dir.), *Léguer, hériter*, Paris, La Découverte, 2016, p. 19-32.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

compris de l'écriture itinérante, sont ici attestés par les tables d'écriture pliante, dites « de camp »¹.

LES FIGURES DE L'ADMINISTRATEUR MOYEN

La figure de l'administrateur de second ordre, administrateur moyen ou second pourrait-on dire en souscrivant à l'analyse conjointe d'une noblesse seconde et des officiers moyens, se dessine donc à mesure que les procédures d'État se formalisent et que les cadres d'emploi se précisent².

Officier de finance, attaché à la maison d'une reine de France ou d'un fils de France, le cleric ou le commis entre de manière conjointe au service d'un secrétaire d'État en même temps qu'il occupe des offices d'ordre domestique et cérémoniel au sein de la chambre du roi. Ces fidélités doubles, voire triples, tissent entre les institutions des liens de complémentarité plus que de concurrence. Au début du XVII^e siècle se précise ainsi le *cursus honorum* de ces administrateurs qui réussissent à poursuivre leur ascension au sein des bureaux jusqu'à devenir, pour certains d'entre eux, secrétaires d'État. Administrateurs moyens, ils ne livrent qu'exceptionnellement des écrits discursifs ou des témoignages sur leur emploi et leurs pratiques qui nous permettraient de dessiner avec plus de précision les contours des horizons d'attente qui sont les leurs. On ne peut formuler que des hypothèses à l'analyse des trajectoires et des stratégies fonctionnelles qu'ils mettent en œuvre.

Ce sont de nécessaires relais de l'action des bureaux de la monarchie dans l'effectuation des décisions souveraines, d'autant que ces décisions souffrent d'une carence grandissante de légitimité à mesure qu'on entre dans le cycle des guerres. Pour les administrateurs centraux, l'enjeu est double. Il faut d'abord recueillir l'information, la plus complète et la plus fiable sur les situations locales et régionales afin d'asseoir les décisions souveraines sur

1. L'écriture des secrétaires d'État suivant la cour est attestée sous la plume du duc de Nevers et dans la correspondance de Villeroy avec Salisbury : The National Archives, Kew, State Papers, *Foreign*, France, 78, vol. 31, fol. 235, Salisbury à Villeroy, 13 septembre 1605, Londres et Bibl. nat. Fr., fr. 3950, fol. 69-81, Discours sur la manière de bien gouverner les affaires du roy, qu'il a mis ès mains de monseigneur le duc d'Anjou. Sur la géographie des bureaux, voir Nicolas Le Roux, « Les mystères du cabinet », art. cit., p. 62-64.

2. Michel Cassan (dir.), *Les Officiers "moyens" à l'époque moderne. France, Angleterre, Espagne*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1998 ; Vincent Meyzie, « Officiers "moyens" », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, n° 38, 2006, 99-125 ; David D. Bien, « Les offices, les corps et le crédit d'État : l'utilisation des privilèges sous l'Ancien Régime », *Annales E.S.C.*, mars-avril 1988, n° 2, p. 379-404 ; Mark Potter, « Good Offices : Intermediation by Corporate Bodies in Early Modern French Public Finance », *The Journal of Economic History*, n° 60-3, 2000, p. 599-626 ; Marie-Laure Legay, « Peut-on définir une élite administrative provinciale ? Le cas artésien (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Revue du Nord*, n° 332, t. 81, octobre-décembre 1999, p. 705-721 ; Jean Nagle, « L'officier moyen dans l'espace français de 1568 à 1665 », dans *L'État moderne : Genèse*, Paris, 1990, p. 163-174 ; Pierre Goubert, « Les officiers royaux des présidiaux, bailliages et élections dans la société française du XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, 1959, p. 54-75 ; Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994 ; Jean-Marie Constant, *La Noblesse en liberté, XVI^e-XVII^e siècles*, Rennes, PUR, 2004.

une légitimité opérationnelle qui lui fait tant défaut en raison d'éléments tant de contexte – la minorité du roi, par exemple – que d'ordre structurel – les révoltes et la contestation endémiques dans telle ou telle province¹.

Ainsi ces agents de second ordre sont institués par les bureaux centraux de la monarchie afin d'être les yeux et les oreilles du secrétariat ainsi que la main du roi lorsque l'occasion se présente. Il est très difficile d'apprécier leur nombre exact et de retracer avec certitude dans quelles fidélités et hiérarchies ils s'inscrivent. En effet, si certains agents sont institués avec des fonctions officielles de commissaires départis ou d'officiers de justice – et sont donc enracinés dans les prémices des institutions de l'État de justice et de finance de la période immédiatement suivante – d'autres contribuent à des tâches et à des activités d'ordre purement local. Ils n'en sont pas moins mobilisés et sollicités par les bureaux des secrétaires d'État afin de rendre compte et de tenir la main aux décisions souveraines : cela en raison des intenses recompositions dues à la longueur des guerres de Religion qui permet d'identifier des points d'entrée dans un corps de ville, une communauté religieuse ou encore un réseau d'espionnage étranger. Sur ce plan, les institutions centrales sont à l'image de membranes et ne travaillent pas dans le secret de la cour. De nombreuses dépêches parviennent d'agents de second ordre départis ou implantés partout dans le royaume et à l'étranger. C'est un élément à prendre en compte dans l'analyse des structures du premier État moderne, structures dotées d'une grande plasticité et d'une ouverture maximale pour le recueil de l'information politique. Ces agents de second ordre, formant le groupe le plus divers que nous décrivons ici, sont des professionnels de l'écrit dans le lien qui les unit aux bureaux de la monarchie. Ils le sont par nécessité quand l'éloignement géographique ne leur laisse, à l'instar du personnel des postes diplomatiques, que la solution de l'écrit pour construire un canal de communication efficace avec les bureaux. Cependant, cette nécessité géographique n'épuise pas l'analyse de ce groupe. En effet, on observe une tension vers l'écrit des agents de second ordre qui se conforment à une manière de *police de l'écriture*, en adoptant les codes – d'adresse, de formule, de signature, de fermeture de la dépêche – qui sont les codes des bureaux du secrétariat. Par la matérialité de leurs pratiques d'écriture, ils entrent ainsi dans des rouages conformes aux choix techniques et politiques des institutions qui les emploient².

1. Guy Lemarchand, « Troubles et révoltes populaires en France aux XVI^e-XVII^e siècles. Essai de mise au point », *Cahier des Annales de Normandie*, n° 30, 2000, *Féodalisme, société et Révolution Française : études d'histoire moderne, XVI^e-XVIII^e siècles*, p. 131-158 ; Marie-Laure Legay, *Les États provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Genève, Droz, 2001.

2. Luca Mannori, « Centralisation et fonction publique dans la pensée juridique de l'Ancien Régime : justice, police et administration », dans *L'Administration de la France (1750-1940)*, Michel Pertué (dir.), Orléans, Presses de l'Université d'Orléans, 1988, p. 247-257.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

L'ÉTAT MODERNE COMME AGENCEMENT D'UN ÉDIFICE DE PAPIERS D'ÉTAT

On observe ainsi par cette rapide typologie que la catégorie générale de professionnels de l'écrit, entendue au sens de producteurs et de manipulateurs de papiers d'État, est constituée de sous-groupes très divers entre eux qui partagent cependant une culture politique et des codes d'écriture communs. La conséquence de cette typologie conduit à une problématique majeure : comment ces acteurs, si divers, distribués sur un immense territoire, disposant de moyens techniques de communication relativement faibles, parviennent-ils à travailler ensemble ? L'analyse de ce que sont les papiers d'État nous permet de mieux comprendre la complexité de l'agencement institutionnel, surtout si l'on approche ce problème général avec une question plus fine : les acteurs de gouvernement de la première Modernité ont-ils réellement conscience de travailler ensemble et de servir un même dessein, ou bien les intérêts particuliers, familiaux, territoriaux l'emportent-ils *in fine* dans leur conception particulière de ce qu'est le service du roi et dans leur vision globale du rôle de l'État¹ ?

Cette diversité des producteurs d'écrits conduit de manière systémique à une diversité de nature diplomatique des types de papiers d'État produits. Il n'y a en effet rien de diplomatiquement commun entre une relation d'ambassadeur du roi de France et le billet adressé par un capitaine mettant le siège devant une ville rebelle. Pourtant tous deux sont producteurs d'un type d'écrit particulier que nous rangeons sous la catégorie de « papiers d'État »². Les traits communs, en dehors de leur nature diplomatique, sont nombreux au double prisme de leur matérialité et de leur mode de circulation, d'une part, et des effets et des actes politiques qu'ils produisent, d'autre part. En effet, la nature diplomatique des papiers d'État ne peut épuiser à elle seule l'analyse de ces écrits. Il conviendrait de les comprendre pour les actes politiques qu'ils produisent plutôt que sur la base de leur nature intrinsèque³. Les cadres de classement postérieurs sont un construit – un construit d'État, pour être rigoureux sur ce point, reprenant la démonstration de Pierre Bourdieu dans son introduction au

1. Birgit Emich, « La formation de l'État au début de l'époque moderne », *Trivium*, 2, 2008, [en ligne : <http://trivium.revues.org/852>].

2. Megan K. Williams, « Unfolding diplomatie paper and paper practices in early modern chancery archives », dans Arndt Brendecke (éd.), *Praktiken der Frühen Neuzeit. Akteure – Handlungen – Artefakte*, Cologne, Weimar, Vienne, Böhlau, 2015 (Frühneuzeit-Impulse, 3), p. 496-508.

3. Laurent Morelle, « Michel Zimmermann : l'écriture documentaire comme théâtre d'expérimentation », *Médiévales*, 52, printemps 2007, p. 181-196 ; Olivier Guyotjeannin, « Penuria scriptorum : le mythe de l'anarchie documentaire dans la France du nord (X^e-première moitié du XI^e siècle) », dans *Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle*, Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle, Michel Parisse (éd.), *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 155, 1997, p. 11-44.

LES ADMINISTRATEURS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

premier cours *Sur l'État* prononcé au Collège de France – que les contemporains ne perçoivent pas de la même manière que les conservateurs des XIX^e et XX^e siècles¹. Les contemporains qui ont à connaître ce type d'actes, à les résumer et à les classer dans un second temps les perçoivent davantage pour les actes politiques qu'ils produisent plutôt que pour leur nature diplomatique intrinsèque. Certains actes connaissent un premier cadre de classement dans des instruments de travail spécialisés, mais ces instruments de travail sont encore rares au second XVI^e siècle et ne trouvent leur utilisation systématique que tardivement, au XVII^e siècle².

Il ressort de ce premier train de commentaires que l'écrit politique, en tant que premier matériau d'analyse pour l'étude historique de l'État de la première Modernité, est un point d'observation de la composition et des reconfigurations sous la pression des guerres de Religion de la société politique, de ses rapports de force internes, des canaux de l'information qui la structurent et, partant, des pratiques et de la culture politiques partagées, à des degrés et à des titres divers, par l'ensemble de ses acteurs.

Il paraît dès lors fondamental, pour répondre terme à terme à cette première typologie des producteurs d'écrits, de donner une classification simple des papiers échangés afin de comprendre comment se structurent les canaux de communication et comment ces canaux permettent de mettre au jour et de dérouler la trame de l'agencement institutionnel de l'État de la première Modernité.

1. Olivier Poncet, « Archiviare, trasmettere e pubblicare le corrispondenze reali e governative della prima epoca moderna in Francia (secoli XV-XIX) », dans Andrea Giorgi et Katia Occhi (éd.), *Quaero ex tuis litteris. Carteggi fra basso medioevo ed età moderna. Pratiche di redazione, trasmissione e conservazione*, Bologne, Il Mulino, 2018, p. 323-350.

2. Cécile Figliuzzi, *Antoine et Henri-Auguste de Loménie, secrétaires d'État de la Maison du Roi sous Henri IV et Louis XIII : carrière politique et ascension sociale*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, sous la direction d'Olivier Poncet, s.l., s.n., 2012.

Écrire, penser, classer

Les institutions de l'écrit, productrices de systèmes de connaissances politiques

DIVERSITÉ ET DISPERSION DE L'ÉCRIT POLITIQUE DE LA PREMIÈRE MODERNITÉ

La science diplomatique nous enseigne la typologie classique des actes écrits par les institutions centrales et à destination de ces mêmes institutions. C'est un élément fondamental de compréhension des évolutions auxquelles se soumettent les pratiques des administrations de l'écrit au cours des guerres de Religion¹. Comme le souligne Hélène Michaud, on peine à dégager la logique de classement à l'ouverture d'un volume de travail d'un secrétaire d'État : « On éprouve cependant, au moins diplomatiquement parlant, à regarder de plus près leur contenu, une impression de confusion : à côté des lettres patentes, lettres closes et lettre missives, une profusion de brevets, d'instructions à des ambassadeurs ou à des commissaires envoyés dans les provinces, de mémoires, d'articles, de comptes rendus d'entretiens avec des ambassadeurs étrangers, soulignent la variété des documents qui passaient entre les mains d'un secrétaire d'État et font de cette collection un ensemble bien plus varié qu'un simple enregistrement de courrier au départ, suivant la terminologie moderne, pour lequel le scribe aurait rédigé une copie une fois l'original établi, puis signé par Pinart, éventuellement par le roi et Pinart »². Ainsi, actes originaux et officiels, copies et compilations, pièces chiffrées et déchiffrées, actes scellés et fermés, billets, mandements, arrêts, correspondances manuscrites, minutes de travail sont les catégories opératoires qui affectent le classement des dossiers. Pourtant, l'analyse sérielle d'un volume de travail ou d'un recueil de pièces originales fait rapidement apparaître la présence conjointe de ces différentes catégories diplomatiques dans des volumes qui ne sont pas « chimique-

1. Georges Tessier, *Diplomatique Royale Française*, Paris, Picard, 1962; Sébastien Barret, « Pratique, normalisation, codification : la rédaction des actes à la chancellerie royale française de la fin du Moyen Âge », dans Gernot Kamecke, Jacques Le Rider (dir.), *La Codification : perspectives transdisciplinaires*, Paris-Genève, Librairie Droz, 2007, p. 33-41.

2. Hélène Michaud, « Les registres de Claude Pinart... », art. cit, p. 142-143.

ment purs » du point de vue diplomatique, car ils construisent des systèmes de connaissances pour une affaire et matérialisent et cartographient l'ensemble des données politiques, des réseaux et des agents à la disposition du pouvoir pour un contexte donné, lors d'un évènement précis¹. Pour le dire d'un mot, ces instruments sont des « dossiers », au sens où la sociologie des organisations l'entend. Ces dossiers renferment, du fait même de leur agencement particulier, des sources éparses qui deviennent, par l'agencement même que le secrétariat leur donne, des pièces et trouvent, dans le travail politique de et sur l'écrit, une unité fonctionnelle².

L'agencement des pièces dans un dossier matérialise ainsi ce qu'il fallut d'efforts politiques, de mobilisation d'agents, de ressources d'informations et d'expertise pour parvenir à un résultat donné, dont les linéaments se déposent, bien souvent chronologiquement, dans le volume. La manifestation du travail des bureaux intervient dans la liste des pièces contenues dans le volume qu'on trouve en entrée de volume : il s'agit d'une mémoire graphique précise et documentée de ce que fut l'action de l'État dans un contexte donné. Ces listes construisent techniquement, en langage documentaire, l'évènement, la négociation, la mission et en rendent compte autant qu'elles témoignent des difficultés de l'action politique ; les traces des échecs ne sont pas gommées, les effets de distance, d'envois triples, de harcèlement épistolaire sont nombreux. C'est également dans cette tension documentaire que se lisent l'honneur du secrétariat et sa participation à la gloire souveraine³.

Le cadre de classement retenu pour les papiers d'État par le personnel des bureaux centraux doit être analysé au double prisme de l'efficacité et de la légitimité. En effet, la compilation de l'écrit politique envoyé – dont on conserve minutes autographes et copies – et des dépêches reçues obéit à la double logique de la conservation pour preuve d'une action effectuée et à la construction d'une mémoire de l'État. C'est au sein de ce complexe édifice de papiers que se sédimente concrètement le travail du bureau du secré-

1. Filippo De Vivo, *Information and Communication in Venice. Rethinking Early Modern Politics*, Oxford, OUP, 2007, p. 14-16.

2. Jean-Marc Weller, *Fabrique des actes d'Etat. Une ethnographie du travail bureaucratique*, Paris, Economica, 2018.

3. Ce point particulier est à mettre en rapport avec les manifestations glorieuses de l'écrit et du personnel chargé de l'instrumenter dans les règlements qui les instituent : « Nous leur avons limité et distribué pour distinctement et respectivement en répondre afin que chacun deux sceust ce qu'il a à faire et que dorénavant telles expéditions et despatches d'Etat qui sont les choses plus dignes et importantes qui soient à manier auprès de nostre personne fussent sans aucune confusion mais avec l'ordre et dignité quil appartient conduites et maniées par quoy ayant esgard a ce que nosdicts Conseillers et secretaires de nos finances dessus nommez pour satisfaire chacun endroit soy a ce qu'ils doivent pour nostredit service et entiere satisfaction de leurs charges qui sont de grand et extreme labeur soing vigilance et dilligence sont astraincts et continuellement resider pres et allentour de nostre personne [...] ». Bibl. nat., Cinq-Cents de Colbert, n° 136, Mémoires de l'établissement des secretaires d'Etat et des clerks, notaires et secretaires du roy et secretaires des finances, et notices biographiques sur les secretaires d'État, 1547-1647, f. 399.

taire¹. Les volumes sont également des monuments d'État, ils attestent de l'action politique, la fondent et la légitiment. Les procédures employées y sont décrites, on y verse les copies des pièces envoyées ou perdues, les dossiers sont annotés et apostillés de la main même du secrétaire d'État voire de celle du roi. Fait exceptionnel dans notre corpus, il existe un volume de travail qui contient un document iconographique, le plan en couleur de la bataille de Coutras avec la position des forces en présence. Des dépêches envoyées au camp ainsi que le récit détaillé de la bataille viennent compléter ce dossier. Une courte analyse permet de définir ce que nous entendons par « monument d'État ». C'est dans le bureau du secrétariat d'État des Affaires étrangères, dirigé par Louis de Revol, que la préparation de ce volume fut commencée. Sa reliure est postérieure à 1594, date de la mort de Revol. Ce n'est sans doute qu'au début de la décennie 1630 qu'il fut terminé et relié. Quel besoin pour le service de monter les uns avec les autres ces éléments très précis et très détaillés de la bataille de Coutras dans un volume de travail du début du XVII^e siècle ? Le 20 octobre 1587, Henri de Navarre écrase l'armée royale commandée par l'archimignon Anne de Joyeuse à Coutras. C'est un des tournants majeurs de la huitième guerre de Religion². On sait par ailleurs que le fils de Villeroy, Charles de Neufville, participe à la bataille, au côté du duc de Joyeuse, qui sera mortellement blessé. La première explication de la confection de ce volume au début du XVII^e siècle est simple : on peut la lire comme un témoignage de fidélité, un renouvellement de l'allégeance du secrétaire d'État envers la dynastie Bourbon, qui s'impose dans la décennie 1590. Le secrétaire d'État, disgracié un an après Coutras en 1588, est rappelé par Henri IV en 1594 pour retrouver son bureau, temporairement occupé par Revol, mort à la fin de l'été. Il est, au cours de la décennie 1600, fragilisé par la trahison au profit de l'Espagne de son commis, Nicolas L'Hoste³.

Des sources convergentes indiquent qu'il ne participe que rarement au conseil royal et il ferraille intensément, pour maintenir sa légitimité, avec les hommes du premier cercle du souverain Bourbon⁴. Ainsi, la confection de ce volume et l'imposant dossier de la bataille de Coutras tendent à montrer, dans l'ordre de l'écrit, la légitimité et la mémoire des actions héroïques

1. Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie...*, p. 31.

2. Anne-Marie Cocula, « Jalons pour une histoire des guerres poitevines. », *Albinea, Cahiers d'Aubigné*, 2, 1990, *D'Aubigné et les guerres poitevines (1586-1588)*, p. 23-33.

3. Alain Hugon, « L'Affaire L'Hoste ou la tentation espagnole (1604) », *RHMC*, t. 42, n° 3, juillet-septembre 1995, p. 355-375.

4. « Entré Bellièvre, Rosny et Villeroy, la répartition des grandes fonctions gouvernementales aurait pu être harmonieuse, et elle le fut d'ailleurs pendant quelque temps : au premier la justice, au second les finances, au troisième les affaires étrangères. Mais cet équilibre fut vite rompu au profit du second », Bernard Barbiche, *Sully. L'homme et ses fidèles*, Paris, Fayard, 1997, p. 105 ; Maxime Cormier, *Marie de Médicis vue par les observateurs italiens (1597-1624)*, mémoire pour l'obtention du grade de master sous la direction d'Ariane Boltanski, université de Rennes-II, s.l., s.n., 2012, p. 14-16 ; *Lettre du secrétaire Saint-Sauveur à l'ambassadeur Thomas Parry*, 15 mai 1604, Fontainebleau, The National Archives, Kew, State papers, Foreign, série 78, France, volume 51, fol. 165-166'.

de Navarre, la fidélité aux hauts faits d'armes de ce dernier, par-delà l'épisode douloureux de la disgrâce de 1588-1594. Cependant, cette analyse du témoignage de fidélité à Henri IV n'épuise pas l'analyse de la confection tardive du volume. Le recueil de pièces porte sur la tranche le titre suivant : *Lettres et Instructions de Monsieur de Revol*. Or les bornes chronologiques des documents contenus dans le volume sont positionnées bien avant et bien après le secrétariat de Revol, qui prend la tête de son bureau à l'automne 1588 et meurt en 1594. Ainsi, on peut le lire comme le témoignage de la continuité du travail du bureau Villeroy, puis du bureau Revol, redevenu le bureau Villeroy en 1594. L'histoire complexe de la tradition de ce volume, acquis par la Chambre des pairs au second XIX^e siècle, passe sans doute par une patrimonialisation familiale de ce monument d'État, puis une dispersion et une acquisition relativement tardive par une des boutiques spécialisées de livres rares sises près de la Chambre des pairs, principale cliente de ce type d'ouvrages techniques¹. Tout indique que le volume est sorti du secrétariat avec Villeroy en 1617 comme nombre d'autres volumes².

LA SÉDIMENTATION D'UNE CULTURE POLITIQUE
ET D'UNE SCIENCE ADMINISTRATIVE NOUVELLES

Suivant l'argumentation de Randolph Head et de Filippo De Vivo, on est conduit à analyser la production de ces outils de travail que sont les volumes présents dans les bureaux des secrétaires comme la pierre angulaire du travail du secrétariat et *in fine* des institutions d'État de la première Modernité : il convient pour les agents de créer des systèmes de connaissances politiques cohérents et nourris par l'information en provenance des réseaux institutionnels et informels qu'ils sollicitent sans relâche. Cependant, ces systèmes de connaissance embarquent bien plus que de l'information politique ou des relations diplomatiques³.

En premier lieu, et dans l'état actuel de notre connaissance de la documentation conservée, il existe deux grands types de volumes. D'une part, il s'agit des volumes de type chronologique, c'est-à-dire compilant la correspondance active et passive d'un scripteur ou d'un groupe restreint de scripteurs. En second lieu, il s'agit des volumes thématiques, qui concentrent toutes les pièces nécessaires à la prise de décision politique que le souverain

1. Simon Bertin, *Une histoire politique de la bibliothèque de la Chambre des pairs (1814-1848)*, mémoire de fin d'étude du diplôme de conservateur, promotion DCB 20 sous la direction de Raphaële Mouren, ENSSIB, s.l., s.n.

2. Jérémie Ferrer-Bartomeu, « Quand le pouvoir vint à l'écrit. Les bureaux des secrétaires d'État de Villeroy à Richelieu », dans Yaël Kreplak et Yann Potin (éd.), *Genèses*, n° spécial, 126-1, 2022, *La Vie sociale des dossiers au regard de leurs usages savants*, p. 11-33.

3. Kate Peters, Alexandra Walsham et Liesbeth Corens (éd.), *Archives and Information in the Early Modern World*, Oxford, OUP, 2018.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

et les administrateurs utilisèrent et confectionnèrent pour la résolution d'une affaire. Le classement des volumes du type thématique obéit bien souvent à une composition chronologique, mais ces volumes font intervenir beaucoup plus de scripteurs que les premiers d'une part, et la diversité des pièces qu'on y trouve est, sans commune mesure, bien plus grande. Au surplus, quand, dans les volumes de type chronologique, on ne trouve que très peu d'interventions écrites de la part du personnel du bureau ou du cabinet – ces interventions se limitant à deux formes simples : la copie des dépêches et leur bref résumé –, on peut constater que dans les volumes de type thématique, il y a une palette beaucoup plus large d'interventions, qui vont du déchiffrement interlinéaire à la copie et à l'intégration de pièces découpées de volumes imprimés ; on constate aussi la présence en plus grand nombre de listes (de comptes, de troupes, de membres de telles ou telles institutions, de tâches à effectuer pour le commis « en mois ») et d'annotations présentes en plus grand nombre.

Il est très délicat de déterminer si les deux types de volumes se trouvaient de manière conjointe dans les mêmes bureaux. Pourtant, la complémentarité de ces deux types de volumes semble évidente. Le volume chronologique présente de manière continue et sérielle l'activité d'un scripteur – bien souvent un agent de premier ordre – sur le temps long de sa carrière politique et administrative. Le volume thématique sert, quant à lui, de preuve, de mémoire et de manuel en actes de la conduite des affaires du royaume, mobilisant sous la conduite du roi et de son conseil l'ensemble des services politiques ayant à en connaître le contenu et tenant la main à la réalisation des volontés souveraines. L'analyse conjointe des deux types de volumes manifeste ainsi que le savoir et la culture politiques des administrateurs se sédimentent dans l'écrit qu'ils conservent, et cela de manière experte en opérant une nette discrimination – qui passe bien souvent par la copie de pièces – entre leurs correspondances mises en série et des dossiers *ad hoc*, rassemblés en un portefeuille relié quelques mois après la résolution de la négociation, qui documente et prouve leur conduite au service du roi dans un contexte donné.

L'apport des travaux récents des historiens des sciences camérales au XVIII^e siècle dans l'espace germanique comme le travail d'anthropologie de l'écrit de Bruno Latour ou celui d'ethnographie du politique de Jean-Marc Weller permettent une analyse à nouveaux frais des outils de travail des agents de la monarchie administrative de la première Modernité¹.

Il convient de poser le problème des instruments de travail en des termes différents que ceux utilisés par Hélène Michaud afin de complé-

1. Bruno Latour, *La Fabrique du droit : une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, La Découverte, 2004 ; Jean-Michel Eymeri-Douzans *et al.* (dir.), *Le Règne des entourages : cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015 ; Nicolas Rousselier, *La Force de gouverner. Le pouvoir exécutif en France, XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, Gallimard, 2015 ; Jean-Marc Weller, *Fabriquer des actes d'État, op. cit.*

ter ses recherches pionnières. En effet, la présence des formulaires dans les bureaux peut nous renseigner sur le travail quotidien dans les bureaux de la monarchie, dont il est si difficile de percer la mécanique concrète. On doit s'attacher, après ses travaux, non plus à n'en décrire que le contenu ou la forme, mais à bien considérer que la présence de ces outils pose autant de problèmes qu'elle n'apporte de réponses. Le premier problème réside dans la présence effective et l'utilisation avérée de ces outils. Sont-ils des instruments de travail du quotidien ou bien sont-ils, à la manière des volumes thématiques, des « monuments d'État » par lesquels les agents – et notamment les agents de second ordre que sont les clercs et les commis – manifestent une science d'État, une culture politique et exposent les guides de travail de leurs actes d'écriture ? Le second problème, malheureusement insolvable sans une étude sérielle et systématique de tous les formulaires connus, complétée par une prospection dans les collections particulières, tient dans la faiblesse numérique des instruments dans les dépôts d'archives. On peut avancer l'explication suivante pour expliquer cette faiblesse numérique : ces volumes sont très techniques, les informations qu'ils contiennent sont au demeurant partielles et par nature temporaires ; ainsi, les volumes qui sont parvenus jusqu'aux dépôts actuels sont ceux qui furent reliés et transmis au sein d'un bureau ou, plus certainement, au sein d'une parentèle, en raison de la personnalité exceptionnelle du secrétaire du roi qui le confectionna et le fit relier, l'emportant sans doute en sortie de charge.

De ces volumes techniques aujourd'hui connus et étudiés par Hélène Michaud, auxquels on doit ajouter des pièces présentes dans les fonds de la section des archives privées des Archives nationales, on peut formuler trois séries de remarques.

On observe d'abord que ces volumes techniques sont composés sur un temps relativement long, qui s'étend sur au moins une décennie. C'est bien souvent un agent de second ordre, présent dans le bureau d'un secrétaire d'État, qui compose le volume, en grande partie en copiant des pièces originales – essentiellement des correspondances, très fragmentaires et partielles pour ne s'attacher qu'à l'adresse par exemple – et en y ajoutant des documents techniques tels que des listes ; pour ces ajouts, il est plus souvent procédé à la copie qu'à l'ajout de pièces originales par collage même si le cas peut se présenter, pour des volumes cependant plus tardifs qui sortent largement de la période étudiée¹. La dimension collective du travail de composition n'est donc pas avérée pour les formulaires connus. La seconde série de remarque porte sur la grande diversité des pièces qu'on trouve au sein des formulaires. On peut signaler une relative tension thématique pour

1. Bibl. nat. Fr., Réserve des livres rares, F 238, Collection Châtre de Cangé, 70, fol. 245, Lettre patente en vertu de laquelle M. de Villeroy...

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

tel ou tel formulaire, mais bien souvent, ces volumes ne sont pas, à l'instar des volumes thématiques décrits plus haut, « chimiquement purs » pour le diplomate. Enfin, et c'est sans doute le plus frappant à l'analyse de ces instruments, ils ne sont que très rarement annotés, apostillés ou raturés. Ce dernier élément bat quelque peu en brèche la dimension d'outil de travail qu'on assigne souvent à ces formulaires. En effet, le seul véritable outil de travail qui comporte des ratures en très grand nombre, des brouillons et des essais de plume – notamment des essais de signatures sur des billets en blancs – est un volume non relié ayant appartenu à Louis I^{er} Le Peletier, conservé dans les fonds de la section des archives privées¹. On devrait pour cet ensemble de pièces préférer le terme de compilation, de liasse, voire de dossier à celui de recueil, qui implique une reliure et un agencement figé des pièces entre elles.

Les traits communs à ces instruments, qui les distinguent des volumes chronologiques de correspondances ou des volumes thématiques consacrés à une négociation, sont donc peu nombreux au regard de leur contenu, voire même de leur matérialité. Peu nombreux, relativement peu retravaillés et sans doute relativement peu consultés collectivement, les instruments de travail des bureaux semblent donc décevants à première vue. Pourtant, on peut émettre quelques hypothèses en forme de programme d'un futur travail collectif d'analyse systématique et sérielle de toutes les pièces connues.

Si l'on considère que les instruments à la disposition du personnel des bureaux sont des dispositifs de pouvoir qui sont porteurs – dans leur contenu comme par leur confection et leur présence dans les bureaux – de bien davantage que de simples informations factuelles, il est alors possible de lire comment se pense et se structure la monarchie par ses institutions en fonction des instruments qui sont en usage au sein de celles-ci. Composés relativement rapidement ou sur un temps plus long, ce ne sont pas des « portefeuilles » ou des registres, à l'exception de la liasse de Louis I^{er} Le Peletier. Ils connurent tous, dans des contextes relativement divers, un moment de fermeture après avoir été le réceptacle largement ouvert d'un secrétaire, voire d'un bureau tout entier. Ce moment, c'est celui de la confection de la reliure. C'est d'ailleurs une des explications évidentes du double, voire du triple foliotage des pièces qu'on trouve en leur sein. L'ultime foliotage, généralement de la même encre et de la même main, correspond au moment de la fermeture du volume et de sa mise en reliure. Ce moment peut correspondre à la mort ou à la sortie de charge du secrétaire ou du commis qui composait le volume. On doit inclure, par hypo-

1. Archives nationales, 259AP/6, Documents provenant de Louis I^{er} Le Peletier. Projets annulés ou raturés de brevets, lettres patentes et autres actes royaux contresignés ou à contresigner par les secrétaires d'État Villeroy et Beauclerc.

thèse, les volumes dits thématiques dans la catégorie de ces instruments de travail. Pour les volumes de correspondances actives et passives sérielles, c'est une question plus complexe. En premier lieu, rien n'indique clairement que ces volumes étaient présents dans les bureaux de la monarchie ; ils pouvaient bien plutôt être attachés à leur éminent scripteur et conservés dans son particulier¹.

Ensuite, on observe que les dépêches présentes dans ces volumes chronologiques sont bien souvent des originaux reçus ou le dernier stade de préparation de la minute de la dépêche effectivement adressée ; ces originaux ou ces minutes très abouties dans leur préparation ne portent que peu de traces d'un travail collectif d'ajout et de correction, de ratures ou encore de soulignement. Ce sont des documents qui présentent, quant à la matérialité du travail des bureaux, un caractère très superficiel en raison de leur présence en « bout de chaîne » du travail préparatoire. Il est, pour ces deux raisons principales, difficile de faire rentrer les volumes chronologiques dans la catégorie des instruments de travail proprement dits, même s'il existe une évidente complémentarité avec les volumes thématiques et les instruments de travail *stricto sensu*.

LES PAPIERS D'ÉTAT DANS L'ESPACE DU PALAIS

Sur la difficile question de la localisation conjointe dans les bureaux des instruments de travail, des volumes chronologiques de correspondances et des volumes thématiques de négociations, il est très difficile de répondre². Les règlements donnés sous Henri III, renouvelés sous Louis XIII disposent avec clarté que les papiers d'État ne peuvent sortir de l'espace du palais. Toutefois, comme nous le montrons dans la suite de notre développement, ces dispositions procèdent plus d'un discours idéologique que la monarchie tient sur elle-même et manifeste à la société politique du royaume que d'une prescription réelle des conditions d'exercice du service du roi. Ainsi, il est possible de rattacher davantage le scripteur et ses collaborateurs aux outils de travail et aux volumes thématiques et chronologiques. Cette conception plaiderait pour qu'on replace au centre des institutions des acteurs, des administrateurs, des commis plutôt qu'une mécanique décrite par les règlements ou des procédures dépeintes dans des traités politiques postérieurs. On constate que les agents se déplacent peu avec leurs papiers, à l'exception des papiers techniques que sont les tables de chiffres. Les

1. Hugues Daussy et Pierre Gourdin, « Livres et papiers de Philippe Duplessis-Mornay : le destin de la "petite bibliothèque" et du chartrier de La Forêt sur Sèvre », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, t. 147, 2001, p. 629-653.

2. Nicolas Le Roux, « La cour dans l'espace du palais »..., art. cit., note 2.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

liasses et les volumes sont conservés soit au bureau du secrétaire soit dans sa résidence parisienne. Dans les *Mémoires* de Villeroy qui sont avant tout des écrits de justification, on observe qu'il mobilise, pour sa défense, le même argument répété plusieurs fois : il tient à la disposition de ses calomnieux les papiers d'État des conduites des négociations, lesquels reflètent son action et, selon lui, l'innocent des faits qui lui sont reprochés¹.

Ce caractère justificateur du papier, preuve qu'on a tenu une conduite loyale et fidèle au service du roi, reflet véritable d'une négociation, est un élément connu. Hélène Michaud met sur le compte de l'incessant besoin de prouver sa bonne foi et de protester de sa conduite dans un contexte de tensions et de troubles civils la formidable inflation de papiers et d'écrits politiques du second XVI^e siècle². Même en souscrivant à cette interprétation, cette conception des agents du pouvoir sur le caractère transparent, immédiatement lisible, des papiers d'État interroge singulièrement. Les papiers d'État, quand ils ne sont pas par surcroît chiffrés et codés, sont relativement complexes à lire et à comprendre. Ils ne s'entendent que dans un système plus général, confrontés à d'autres papiers issus de volumes distincts. Enfin, ils trouvent leurs prémices dans une délibération orale, dans des instances qui ne produisent alors que peu d'écrits de travail dans la première Modernité, à l'instar du conseil royal, de la chambre et du cabinet du roi. Ainsi, les agents du pouvoir, et notamment ceux spécifiquement dédiés aux tâches de la préparation de l'écrit politique, livrent une conception des papiers d'État qui est hors-sol, à rebours de la réalité du travail qu'ils conduisent et dont ils sont pourtant les experts. L'explication se trouve dans l'idéal de justice et de vérité qui fonde leurs conceptions politiques : en effet, si les papiers d'État peuvent, sous sa plume justificatrice, prouver de manière transparente la conduite du secrétaire Villeroy lors des troubles de la Ligue, c'est qu'il y a une dimension politique, qui se manifeste dans l'écrit. Le papier d'État est conçu comme le reflet réel et indiscutable d'une négociation, du service du roi. Si le secrétaire peut l'affirmer dans ses *Mémoires* qu'il compose avec soin, c'est que cet argument est reçu par ses lecteurs, tous membres de la haute société politique qui connaissent et partagent les mêmes horizons d'attente que lui : ce sont ses pairs dans l'ordre administratif et politique du royaume, voire dans les cours étrangères, les postes diplomatiques et les agents départis à l'étranger. Ainsi, les papiers d'État sont un des leviers principaux de la construction sociopolitique de la réalité³.

1. « Or j'ay en main plusieurs lettres, memoires et papiers que je representeray tousjours où il sera besoin, qui font foy certaine de la verité dudict fait » écrit Villeroy dans ses *Mémoires* pour se défendre des accusations de duperies qui pèsent sur lui dans l'affaire de l'arrestation du maréchal de Montmorency. Voir *Mémoires d'État*..., p. 26.

2. Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie*..., *op. cit.*, p. 231.

3. Peter Berger, Thomas Luckmann, *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2018.

Ce que ces éléments manifestent également, c'est que les institutions – et les chefs des bureaux chargés de mettre en mot le récit politique d'extinction des troubles – sont des productrices de systèmes de connaissances, systèmes qui sont adossés principalement aux volumes qu'ils composent quotidiennement et aux papiers qu'ils projettent, reçoivent, trient et collectent, enfin relient dans d'imposants volumes qui sont de véritables monuments scripturaires de la mémoire d'État. À la dimension purement probatoire de l'écrit politique s'ajoute ainsi une manifestation d'une culture politique spécifique. Cette culture politique, fondée sur la mise en circulation d'une information experte, juste et vraie à l'appui des décisions politiques souveraines, se sédimente dans des volumes chronologiques, thématiques et des instruments de travail tels que les formulaires ou les agendas¹. Les innovations techniques et politiques liées à la présence de l'écrit et d'une catégorie de professionnels de l'écrit qui ramifient dans les institutions traditionnelles et les nouveaux centres de décisions tels que les bureaux des secrétaires d'État doivent, dans ce moment de troubles intenses que sont les guerres civiles de religion et les guerres étrangères, conquérir leur légitimité. Cette légitimité va notamment passer par la mise en série, dans ces épais volumes dont nous proposons une typologie simplifiée : ils visent ainsi à élaborer une forme matérielle de la mémoire de l'action de l'État.

La sédimentation de la culture politique des agents de l'État dans les volumes est une des voies d'explication du faible retour d'écriture que le personnel opère sur les correspondances, les listes, les papiers rassemblés et reliés. En effet, on ne peut être que frappé par la faiblesse relative des annotations et des corrections. Ce sont les volumes de correspondances qui rassemblent les papiers qui furent le plus retravaillés et annotés. Cependant, l'immense majorité des annotations présentes sur ces papiers se résume dans le soulignement d'un ou de plusieurs mots. On trouve également de très brefs résumés en tête ou en fin de dépêche, et ce généralement dans le cas des copies de dépêches, qui signalent tel aspect saillant de l'information ou de l'ordre qu'elles contiennent. Dans le cas spécifique des correspondances chiffrées, un déchiffrement interlinéaire ou hors-texte intervient, mais ce type de papiers ne représente pas la majorité des papiers présents dans les volumes chronologiques – on les retrouve dans des volumes thématiques de négociation avec tel poste diplomatique, dans des volumes qui contiennent parfois la table de chiffres utilisée au début ou à la fin des correspondances, et cela pour des raisons de sécurité puisque la découverte de ces pièces met en péril la communication discrète avec le poste lui-même. Enfin, la voie d'explication la plus simple sur ce retour d'écritures présent dans les volumes de correspondances tient à la conservation des étapes de

1. Bibl. de l'Inst. de Fr., Fonds Pierre Champion, n°5032, Agenda de Nicolas de Neufville seigneur de Villeroy (1568-1569).

la lettre, puisqu'on conserve plusieurs minutes et duplicatas de la dépêche effectivement envoyée. Cependant, ces actes d'écriture n'interviennent pas sur les volumes mais sur les pièces elles-mêmes, dans un temps intermédiaire entre le stade original de préparation de la dépêche et le stade ultime de fabrication matérielle du volume.

La question qui apparaît cruciale s'agissant des instruments de travail en particulier et plus généralement des deux autres catégories de volumes, chronologiques et thématiques, est de savoir si la récollection des papiers, leur agencement, l'étape de la reliure et de la préparation éventuelle des éléments hors-texte sont, dans le cas des volumes de pièces manuscrites, des actes d'écriture au sens que Béatrice Fraenkel l'entend¹. Une lettre de Villeroy à Mayenne, datée de 1593, apporte de premiers éléments de réponse à cette question². Cette lettre, très connue, abondamment copiée, imprimée, se trouve généralement en tête de l'édition des pièces que Villeroy donne dans ses *Mémoires d'État*³. Plusieurs correspondances viennent à l'appui de la démonstration de Villeroy, qu'on peut très grossièrement résumer comme une longue protestation de fidélité et de service au souverain.

La dépêche de 1593 s'inscrit dans le contexte de la fin de l'engagement ligueur de Villeroy qui, grâce à l'entremise de nombreux de ses anciens collègues et amis auprès d'Henri IV, va revenir aux affaires à la mort de son successeur, Louis de Revol, en septembre 1594. Dans cette lettre, Villeroy exhorte le duc de Mayenne à traiter des choses publiques publiquement, afin que nul soupçon ne puisse venir mettre en doute les droites intentions qui sont les siennes⁴. Il est notable que la lettre ouvre les pièces justificatives de la conduite que Villeroy offre à ses lecteurs : c'est une lettre-manifeste, qui justifie la publicité des échanges épistolaires entre les agents de premier ordre de la société politique, au seuil de son retour aux affaires dans le giron royal. Se lisent en quelques mots la culture politique et la finesse de Villeroy dans les conseils qu'il prodigue à Charles de Mayenne. Il est enfin assez plaisant que celui qui tient en main les affaires les plus confidentielles du royaume, qui est alors engagé dans la diplomatie secrète d'Henri IV, prodigue un tel conseil d'ouverture maximale des correspondances politiques. Cette lettre, effectivement envoyée au lieutenant-géné-

1. Béatrice Fraenkel, « Actes d'écriture: quand écrire c'est faire », *Langage et société*, 2007, 3, n° 121-122, p. 101-112.

2. Bibl. nat. Fr., fr. 2945, « Recueil d'ambassade et de lettres missives concernant les affaires de l'Etat de France depuis 1525 jusques en 1606 », fol. 93, Villeroy à Mayenne, Pontoise, 2 janvier 1594, copie.

3. Villeroy, *Mémoires d'État*..., p. 254.

4. Il est notable que la lettre soit envoyée de Pontoise, ville clé du dispositif militaire ligueur à l'ouest de Paris, dont Charles d'Alincourt est le gouverneur. La ville se rend, à la suite d'une négociation avec Alincourt, à la fin de mars 1594, au moment du retour de Villeroy dans le camp royal : « La ville de Pontoise se doit déclarer dans deux ou trois jours, avec les sr de Villeroy et d'Hallincourt, son fils. C'estoit le seul passage qui demeureroit ouvert sur les rivières et la dicte ville de Paris, lequel luy estant osté, cela aidera beaucoup à la faire venir à la raison d'aune façon ou d'aulture », Henri IV à Breves, 20 mars 1594, Senlis, dans *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, Jules Berger de Xivrey (éd.), t. IV 1593-1598, Paris, Imprimerie royale, 1848, p. 119.

ral de la Ligue, est très connue de la bonne société politique de la seconde moitié de la décennie de 1590.

Monseigneur,

Je vous escrirois souvent si je le pouvois faire utilement pour le public et pour vostre service; mais les affaires sont en un estat tel qu'il n'y a que la main de Dieu qui y puisse valoir quelque chose¹.

Nous avons perdu toute créance et espérance des uns aux autres. De sorte que nous attribuons à art et tromperie les ouvertures que nous faisons de part et d'autre: qui est un mal difficile à surmonter.

Car où la confiance défaut, les parolles sont inutiles, principalement celles qui sont privées et secretes. C'est pourquoy je vous ay souvent supplié, et vous ay encores naguères escrit faire manier et traicter publiquement et par personnes publiques les affaires générales, estimant n'y avoir autre moyen d'arrester le cours du mal qui nous va accabler que cestuy-là. Vous l'avez tousjours rejezté par diverses considérations qui regardent plus les intérests privez que la cause publique. Et c'est ce qui a fait blâmer et calomnier vostre procédure, et tous ceux que vous y avez employez, qui vous a fait perdre la bienveillance du peuple, qui estoit le principal appuy et fondement de vostre autorité, et qui à la fin détruira vostre party aux despens de la religion et de l'Etat. Vous avez eu crainte d'offenser les estrangers qui vous assistent, lesquels toutesfois vous ont sceu peu de gré, et si ont encores eu moins de soin de vous secourir et fortifier, comme il falloit, pour remédier, par la force et réputation de vos armes jointes ensemble, à ces subtils mescontentemens et desespoir public, que nous prévoyons qui devoient naistre dudit renouvellement de la guerre.

Pourquoi mobiliser ces quelques lignes dans le cadre d'une réponse plus générale à une question d'anthropologie de l'écriture? Il semble qu'ici se joue ce que les acteurs politiques pensent de leurs papiers et de leurs activités d'écriture. Les *Mémoires* de Villeroy se présentent comme un dispositif qui met en scène trois éléments distincts: une longue relation, à la manière de ce qu'on peut trouver dans certains volumes thématiques; des correspondances, nombreuses, organisées selon un axe chronologique.

Les allusions à des liasses qui viendraient confirmer et prouver le récit sont également présentes sous la plume du secrétaire d'État. Il y a une disjonction entre le récit contenu dans les *Mémoires* qui s'achèvent en 1589, écrit dans le contexte très spécifique de basculement dans le camp ligueur après la disgrâce qui le frappe à l'automne 1588. Les pièces justificatives sont, elles, issues de l'activité épistolaire de la période suivante. Ainsi, c'est un récit continué qu'entretiennent les correspondances, sous une autre forme, moins discursive, mais qui est méthodiquement agencé et composé. Les lettres sont enchâssées entre de brefs résumés. Cette conjonction de

1. Ce motif de la « main de Dieu » est à verser à l'analyse de l'incorporation professionnelle des secrétaires, « main » du roi. Pour le cas espagnol, voir María Victoria López-Cordón Cortezo « Secretarios y secretarías en la Edad Moderna de las manos del príncipe a relojeros de la monarquía », *Studia historica. Historia moderna*, n° 15, 1996, p. 107-133.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

plusieurs éléments, très disparates, produit cependant un sens politique très net. C'est cette même conjonction qu'on observe entre les volumes de correspondances et de négociation, et les instruments de travail au sein de l'activité des bureaux. Chaque document contient des renvois « hyper-textes » qu'il est difficile de reconstituer dans l'analyse mais que les acteurs comprennent et connaissent.

Le passage de la liasse aux volumes reliés, qui suppose une sélection et un choix dans les textes qui figureront dans le volume, est une des manifestations de cette connaissance experte des liens fonctionnels entre les papiers d'État. Il n'est ainsi pas étonnant que les *Mémoires d'État*, œuvre du secrétaire qui contribue à créer ces cadres de travail et de pensée d'État quotidiens, s'organisent selon les mêmes lois afin de manifester une culture politique, une pratique administrative et une position dans l'économie générale de l'agencement institutionnel de la monarchie. Il semble ainsi que la composition des volumes obéisse aux mêmes principes que les actes d'écriture que Béatrice Fraenkel décrit. Ce sont des opérations d'agencement de papiers lors desquels interviennent des actes d'écriture nouveaux qui viennent encadrer ce processus ; toutefois, ces seconds actes d'écriture qui se portent sur la tranche du volume, éventuellement ses plats, la page d'entrée de volume, le sommaire et les résumés, de très mineures corrections aux pièces insérées elles-mêmes, ne sont pas les plus fondamentaux. Ils pourraient être absents du processus que cette opération de recollection et de reliure serait encore un acte d'écriture. Le but recherché est de manifester que l'institution productrice du volume, productrice tant par la composition ou la réception des pièces reliées que par la prise en charge de la composition matérielle du volume et par la suite de sa conservation dans le bureau ou par un des membres du bureau, est le dépôt des connaissances, des pratiques et de la culture politique qui marquent quotidiennement les gestes des membres du bureau. Composer un volume revient ainsi à édicter une norme administrative et à manifester une culture politique située dans l'ordre de l'écrit.

Ces systèmes de connaissance très complexes sont des marqueurs de la position de telle instance ou institution dans l'architecture de l'administration royale, et les premiers et les plus concrets de ces marqueurs de position sont les volumes préparés par les institutions. Cependant, ces volumes sont très loin d'être la seule manifestation de la culture politique des institutions ; leur place primordiale dans l'analyse historiographique de ce moment tient à la difficulté de convoquer d'autres sources pour écrire le récit de l'agencement institutionnel de la première Modernité, à la faiblesse numérique des manuels de gouvernement, des sources discursives, des documents de compte. Présents en plus grand nombre pour les périodes postérieures, ils sont conjoints aux trois types de volumes que nous décrivons et permettent de tisser avec des mailles plus fines l'histoire adminis-

trative et institutionnelle de l'État. La chaîne de continuité qu'un travail de plus grande ampleur devrait faire apparaître est le suivant : quels sont les liens entre la documentation foisonnante de la culture marchande et spécialement négociante de la période antérieure, les sources de la pratiques politiques des administrateurs du second XVI^e siècle et les manuels d'écriture et de gouvernement du premier XVII^e siècle ? C'est un chantier passionnant, qui demande la mobilisation de nombreuses méthodes des sciences sociales et de l'analyse littéraire, juridique et économique.

Ces éléments pris ensemble sont également l'une des raisons principales de la tension historiographique sur la naissance, la faiblesse ou l'expertise, l'autonomie et la culture des acteurs de gouvernement de la première Modernité. En lisant les pièces conservées dans les volumes reliés issus des bureaux, nous arrivons en quelque sorte trop tard, bien après la bataille qui s'est jouée au moment de la sélection, des destructions et des copies de papiers d'État. Cette bataille se joue en deux temps. Le premier moment est celui de la préparation immédiate de l'écrit, où les silences et les allusions posent autant de problèmes qu'ils résolvent de questions, et bien souvent il est complexe de savoir quelle est la chaîne de décisions qui se précipite dans les quelques lignes manuscrites qu'on lit. Vient ensuite le second moment, éloigné dans le temps du premier, lors duquel on passe de la liasse ou du registre non relié au volume. Pour être précis, on peut ajouter un troisième moment, celui lors duquel le volume, attaché à une administration, la quitte pour suivre le chef de bureau en sortie de charge¹. Ce troisième moment, qui correspond aux années 1616-1617 pour Villeroy, ne vient pas battre en brèche l'argument de la production de systèmes de connaissances par les institutions. Cependant, il y a une très étroite association entre le chef de bureau, surtout quand il s'agit d'un secrétaire à la longévité exceptionnelle tel que Villeroy, et le bureau lui-même. Ainsi, les archives produites sont sans doute davantage attachées à la personne qui dirige l'administration qu'à l'administration elle-même au début du XVII^e siècle². Pour preuves, l'insertion d'une correspondance très suivie dans les volumes annexes des *Mémoires d'État* et l'absence criante de volumes intitulés « Papiers de Monsieur de Villeroy » dans les fonds patrimoniaux, à la notable exception de deux volumes, l'un dans le fonds Dupuy, l'autre dans le fonds des langues³. À l'inverse de Bellière qui tient une correspondance classée et ordonnée dans des volumes qui s'intitulent « Papiers de Monsieur de Bellière » et qui forment une collection classée en plusieurs tomes, Villeroy n'a pas d'attention particulière pour l'identification de sa correspondance privée et

1. Robert-Henri Bautier, « La phase cruciale de l'histoire des archives : la constitution des dépôts d'archives et la naissance de l'archivistique, XVI^e-début XIX^e siècle », *Archivum*, 18, 1968, p. 139-150.

2. Olivier Poncet, « Archiviare, trasmettere e pubblicare... », art. cit. ; Hélène Michaud, « Les bibliothèques des secrétaires du roi au XVI^e siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1968, t. 126-2, p. 333-376.

3. Bibl. nat. Fr., Dupuy 3, Lettres et mémoires de Monsieur de Villeroy [sic] secrétaire d'État.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

particulière. Le privé et le public se mêlent : il y a une dimension publique et programmatique de sa vie privée en tant que chef de famille et chef d'une partie importante de l'administration royale des guerres de religion, chargée des deux pôles essentiels que sont la diplomatie et la guerre. Cette conception révèle ainsi une volonté de mobilité sociale par le service du roi dans les bureaux, afin que les volumes de la période d'activité de Villeroy soient identifiés comme les siens propres. Les volumes de la collection Godefroy conservés à la bibliothèque de l'Institut ne peuvent rentrer dans la typologie de papiers privés ; ce sont des papiers d'État, au sein desquels s'insèrent des dépêches d'ordre relativement privé, mais cette distinction entre les deux ordres paraît faiblement opératoire. De la même manière, les réponses aux lettres de condoléances qu'écrivit Villeroy aux administrateurs étrangers pour les remercier rentrent dans le cadre d'un grand jeu européen et d'une amitié, tout au moins d'une estime entre secrétaires d'État autant que dans la constitution professionnelle d'une habitude de travail¹. Deux volumes conservés par le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France indiquent clairement que ces volumes sont ceux de Villeroy. Il s'agit du manuscrit italien n° 1208, qui s'intitule *Correspondanza del Signor di Villeroy* et du manuscrit n° 3 de la collection de Dupuy, qui s'intitule : *Lettres et mémoires de Monsieur de Villeroy. secrétaire d'Etat*². Pourtant, Villeroy est le principal rouage de la machine à écrire gouvernementale sous quatre rois de France et lors des deux régences de Catherine et de Marie de Médicis, pendant près de cinquante ans. On peut avancer deux explications à la relative faiblesse numérique des titres qui portent explicitement son nom afin de les rassembler en une collection ou sous le terme de « Papiers de Monsieur de Villeroy ».

La première explication tient dans ce qu'on n'énonce pas une évidence au risque de saper jusqu'à sa propre légitimité. Les papiers d'État produits de 1567 à 1617, plus spécifiquement encore ceux qui concernent les Affaires étrangères de 1594 à 1617, sont des papiers produits par le bureau Villeroy, c'est ainsi qu'on pourrait résumer ce que signifient cette absence et ce que le secrétaire d'État veut qu'on retienne. C'est une manifestation incontestable de légitimité de la part du secrétaire d'État dans la composition de ces collections publiques, dont son nom est concrètement absent mais dont il sature sa présence par ses contre-signatures, les annotations

1. Bibl. nat. Fr., fr. 3456, fol. 46', Lettre de Villeroy en réponse à des condoléances sur la mort de son père. Cette lettre est une copie en écriture de chancellerie dans un volume de pièces diplomatiques qui concernent essentiellement le premier XVII^e siècle et fut préparé puis relié dans le bureau Villeroy, comme les dates extrêmes des pièces l'indiquent (1587-1606); l'insertion des avis de Bellièvre lors du voyage en Écosse à l'hiver 1586 comme la lettre de Villeroy à Bellièvre écrite à Pontoise en janvier 1594 ou encore la présence de pièces concernant Guillaume Du Vair en font un volume de travail, constitué avant la dernière phase du secrétariat de Villeroy, après les années 1610.

2. Bibl. nat. Fr., italien 1208, *Corrispondenza del sig. di Villeroy dal 1589 al 1613*. Bibl. nat. Fr., Fonds Dupuy, 3, *Lettres et mémoires de Monsieur de Villeroy. secrétaire d'Etat*.

ou les minutes autographes. Au-delà de ces actes d'écriture premiers et visibles, il est hautement probable qu'il tient la haute main à la compilation en volumes reliés de collections, écartant certains documents, ordonnant des copies, fournissant les autographes dont lui seul dispose.

DÉTRUIRE ET DISPERSER LES PAPIERS D'ÉTAT

La seconde explication tient dans la destruction du papier et la dispersion importante des volumes de correspondances qui étaient présents dans le bureau Villeroy¹. La destruction des papiers tient dans la nature même des missions qui sont confiées à Villeroy et à son bureau. Les documents projetés par le bureau des affaires étrangères sont des pièces qui sont destinées pour la plupart d'entre elles à circuler de manière secrète ou discrète, voire à être brûlées une fois le message délivré². Il peut arriver que la dépêche contienne expressément cette consigne de la brûler après lecture. La dispersion tient, elle, d'un tout autre phénomène. On lit, par exemple, sous la plume de Richelieu qu'il n'y a plus de papiers d'État dans le bureau qu'il occupe après l'illustre secrétaire d'État. Toutefois, la prudence est de mise sur ce point, et on ne saurait conclure à une trop rapide patrimonialisation intra-familiale des documents de travail du bureau. Villeroy a recruté et formé, promu et placé ceux qui, dans la décennie suivante, tiendront une partie des bureaux de Louis XIII. Richelieu n'est pas fils de secrétaire d'État et jamais l'évêque de Luçon n'est passé lors de son apprentissage dans l'un des nombreux bureaux chargés des écritures royales. Que Richelieu interpelle les agents départis du roi de France dans les puissances étrangères pour qu'on lui envoie les copies des dernières instructions et des points de situation ne veut pas dire que la transmission des volumes n'a pas été faite par Villeroy et ses commis au profit des autres bureaux des secrétaires d'État ou d'autres instances de gouvernement³. Il faudrait sur ce point une étude sérielle des reliures pour en déterminer les dates exactes afin de savoir si la transmission de l'information

1. Robert-Henri Bautier, « La phase cruciale de l'histoire des archives... », art. cit. ; Jean-Pierre Brunterch et Olivier Poncet, « Lieux d'archives, lieux de pouvoir : de Rome à l'hôtel de Soubise », dans *Les Archives nationales. Des lieux pour l'histoire de France. Bicentenaire d'une installation 1808-2008*, Paris, 2008, p. 9-37 et p. 26-27 ; Olivier Poncet, « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire du Moyen Âge au XIX^e siècle. Une bibliographie », *Revue de Synthèse*, t. 125, 5^e s., 2004, p. 183-196 ; *Id.*, « Entre patrimoine privé, érudition et État. Les vicissitudes des papiers des ministres de la monarchie française (XIV^e-XVII^e siècle) », Maria de Lurdes Rosa *et al.* (coord.), *Recovered Voices. Newfound Questions: Family Archives and Historical Research*, Coimbra, Universidade de Coimbra, 2019, p. 35-51.

2. L'Aubespine à Bellièvre, 1^{er} janvier 1587, Londres, cité par « Elizabeth: January 1587 », dans *Calendar of State Papers. Scotland*, vol. 9, 1586-88, William K. Boyd (éd.), London, 1915, p. 236.

3. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. I. (1608-1624), Georges d'Avenel, p. 188 et suivantes ; Olivier Poncet, « Raison d'État et expérience diplomatique. La publicité éditoriale des négociations internationales en France sous le règne de Louis XIII », dans Stefano Andretta, Lucien Bély, Alexander Koller, Géraud Poumarède (dir.), *Expérience et diplomatie. Savoirs, pratiques culturelles et action diplomatique à l'époque moderne (XV^e-XVII^e siècles)*, Rome, Viella, 2020, p. 323-348.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

politique passa par une transmission de liasses ou de volumes déjà reliés, d'autographes, de minutes ou de copies. C'est un chantier technique et très fastidieux qui ne peut être réalisé sans le concours de nombreux chercheurs aux compétences complémentaires. Sur le problème de la transmission après la sortie de charge de Villeroy, une liasse nous indique qu'il existe une relative continuité au niveau de l'infra-secrétariat. Il s'agit des papiers de Louis I^{er} Le Peletier conservé dans les archives privées de la famille Rosanbo¹. Les papiers de ce commis ne sont pas rassemblés en un volume relié mais constituent une liasse très disparate où les billets en blanc signés de la main du roi Louis XIII et les minutes se succèdent. Il n'y a pas de césure nette dans cette documentation entre les papiers issus du bureau de Villeroy et ceux issus du secrétaire de Louis XIII, Charles Le Beauclerc, secrétaire d'État de la Guerre dès 1624. Cependant, sur l'ensemble de la liasse de 91 pièces, il y a un très fort déséquilibre numérique entre les papiers d'avant 1617 et ceux d'après 1624. La mention de Villeroy en rapport avec cette liasse d'archives familiales semble, en l'espèce, être plus ornementale et légitimante pour les ambitions administratives de la famille Le Peletier que descriptive de l'état au vrai de la source. Les analyses d'Hugues Daussy et de Pierre Gourdin sur la « petite bibliothèque » de Philippe Duplessis-Mornay peuvent enfin être convoquées ici comme point de transition de notre développement suivant². Ces chercheurs révèlent que les *Mémoires*, composées à partir d'un des volumes des collections patrimoniales de la bibliothèque de la Sorbonne, le furent à partir de registres soigneusement conservés des lettres échangées avec les bureaux :

Surtout se plaignoit M. du Plessis d'une grande armoire au bout de la galerie par lui construite au château qu'il appeloit sa petite bibliothèque, en laquelle estoient gardés tous ses oeuvres, écrits pour la plupart de sa propre main, ou imprimés en parchemin avec les additions en marge, reliés tout d'une façon, en maroquin du Levant, avec ses armes dedans et dehors, de partie desquels on n'eut point de honte d'arracher les fermoirs d'argent, mesmes d'en jeter quelques-uns dans les fossés. Mesme fortune couroient plusieurs volumes des affaires et dépesches de son temps, qui avoient passé par ses mains si Dieu ne lui eût donné de prévoir ce malheur et d'y pourvoir à temps³.

Le manuscrit de composition des *Mémoires* porte des instructions très précises de la main de Philippe Duplessis-Mornay à ses secrétaires, René Chalopin et Jean de Meslay.

1. Arch. nat., 259 AP/6, Documents provenant de Louis I^{er} Le Peletier. Projets annulés ou raturés de brevets, lettres patentes et autres actes royaux contresignés ou à contresigner par les secrétaires d'État Villeroy et Beauclerc.

2. Hugues Daussy, Pierre Gourdin, « Livres et papiers de Philippe Duplessis-Mornay : le destin de la "petite bibliothèque" et du chartrier de La Forêt sur Sèvre », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, t. 147, 2001, p. 629-653.

3. David de Licques, *Histoire de la vie de Messire Philippes de Mornay*, Leyde, chez B. et A. Elsevier, 1647, p. 614.

ÉCRIRE, PENSER, CLASSER

Remplir une lettre feuillet 16 à M. de Bouillon. Il semble au feuillet 17 que la lettre de M. de Villeroy soit imparfaite. Faut remplir une lettre de Monsieur de Reau feuillet 30, mots à remplir page 33. Faut remplir une lettre page 39. Faut remplir le vuide du fol. 77 p. vers à remplir 75 pages vers. À remplir fol. 119. Parfaire une lettre imparfaite fol. 120. À remplir au fol. 146¹.

Cette attention documentée et le souci de Mornay pour la conservation et l'édition des dépêches participent d'un effort de construction mémorielle qui s'inscrit dans les papiers d'État, preuves et levier de son combat politique. Pour d'autres *Mémoires* célèbres, Bernard Barbiche a montré que cette attention n'allait pas toujours à la fidélité à ce qui était porté dans les lettres originales et qu'une reconstruction passait par le travestissement et le changement de certains mots, voire de certains passages entiers².

LES PAPIERS D'ÉTAT : DISPOSITIFS MÉMORIELS

Convoquons deux pièces du bureau Villeroy dans l'analyse. La première a pour titre « Articles donnés par le duc d'Alençon au Roy pour avoir augmentation de finances et de gens de guerre avec l'avis du conseil et les apostilles du Roy contenant sa volonté, écrits de la main de monsieur de Villeroy, 22 juillet 1580, Saint-Maur-des-Fossés »³. La seconde est un extrait du *Journal* de Pierre de L'Estoile⁴. Ce qui est frappant dans la juxtaposition de ces deux pièces, c'est qu'elles sont issues du même volume de travail, conservé dans le fonds français du département des manuscrits. Elles appartiennent à la série de pièces originales et de copie du fonds Harlay. Le volume fr. 15563 mêle actes originaux et copie. Les dates extrêmes en sont 1447-1617. Les nombreuses copies de pièces qui concernent directement la carrière de Villeroy comme les actes originaux, signés d'Henri III, contresignés et apostillés par lui, nous indiquent que ces pièces appartenaient au bureau Villeroy, comme la date extrême achève de nous en convaincre.

L'intérêt de la première pièce repose sur la présence conjointe de trois mains – à laquelle on doit ajouter la quatrième d'Henri III qui signe les

1. Bibl. de la Sorbonne, ms. 366, page de garde. Cité par Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi : le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002, p. 26.

2. Bernard Barbiche, « La première édition des Œconomies Royales de Sully (1638-1640) », dans François Bessire (dir.), *L'Écrivain éditeur*, vol. XIV, septembre 2001 : *Du Moyen Âge à la fin du XVIII^e siècle*, Genève, Droz, 2001, p. 205.

3. Bibl. nat. Fr. fr.15563, fol. 72

4. « Au commencement de ce mois le duc d'Épernon en la présence du roy fit un rude affront à monsieur de Villeroy, secretaire d'Etat, l'appellant petit coquin, et le menassant de luy donner cent coups d'éperons comme a un cheval retif, mesme luy reprochant certaine intelligence qu'il disoit avoir avec la Ligue, et le roy d'Espagne auquel il reveloit tous les secrets du Roy sous ombre d'une pension de doublets pistolets qu'il en tiroit », Bibl. nat. Fr. fr.15563, fol. 63^v, Extrait du journal de Pierre de L'Estoile. Voir *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri III...*, *op. cit.*, p. 504.

articles accordés à son frère, François d'Anjou. Les trois mains qui travaillèrent sur cette pièce des articles sont celles des commis de Villeroy, qui apostilla les articles – en présence du roi. La plupart des apostilles portent « Le roi a commandé », « Sa Majesté a accordé ». Les apostilles comme l'indiction finale sont de la même main, celle de Villeroy, et de la même encre. Il se tient à Saint-Maur-des-Fossés, une des résidences habituelles d'Henri III avec Ollainville. Cette pièce est, en elle-même et par la présence conjointe d'une pièce copiée plus tardivement du *Journal du règne de Henri III* de Pierre de L'Estoile, un dispositif mémoriel de l'action politique du secrétariat. Trois temps se déposent sur la première pièce : le temps de la préparation des articles après un temps de délibération et de conseil, le temps de la négociation et de l'apostille – chacune des apostilles de Villeroy est signée de lui –, le temps, enfin, de l'écriture du résumé de la pièce. Il n'est pas impossible que le résumé ait été préparé par la même main que celle qui composa le corps de la pièce, et que ce fut un des commis du bureau Villeroy. Ces quelques éléments nous permettent d'entrer dans notre analyse des papiers d'État conçus comme des dispositifs mémoriels, voire patrimoniaux.

Le corollaire immédiat du postulat de production de systèmes de connaissances par les institutions, et notamment les institutions du secrétariat, est le suivant : puisqu'une sélection du papier conservé s'opère, qu'un choix méthodique de quelles pièces entrent et de quelles pièces n'entrent pas dans les archives royales ou ministérielles, il y a nécessairement une tension vers l'oubli, un agencement des troubles et de la réalité, une organisation de la disparition de certaines pièces¹. Les institutions, à mesure qu'elles produisent et conservent les papiers d'État, font le départ entre ce qui doit être manifesté et ce qui doit être oublié². Les destructions nécessaires de pièces, afin qu'elles ne tombent entre les mains d'une puissance adverse, n'entrent pas spécifiquement dans ce processus de sélection, même si, d'une dépêche détruite, on conserve bien souvent la minute ou le duplicata. Cependant, il s'agit ici de comprendre comment s'organise l'oubli par la non-sélection d'un acte ou d'une pièce dans la composition d'une collection royale.

Si l'écrit politique vient prouver et manifester une conduite pendant un contexte donné, la destruction des pièces par les acteurs doit être analysée pour les mêmes raisons et avec les mêmes catégories d'analyse³. L'oubli

1. Olivier Guyotjeannin et Olivier Poncet, « Les archives d'État, centrales et locales, en France, XII^e-XVIII^e siècle [en japonais] », dans *Cbkinsei kaibuzu no takokukan hikaku* [Comparaison multilatérale des archives médiévales et modernes], Koichi Watanabe (éd.), Tokyo, 2009, p. 41-58.

2. Olivier Poncet, « Oublier les guerres de Religion ? Histoire et mémoire des guerres civiles en France, XVI^e-XVII^e siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 95, 2009, p. 307-317 ; Lina Bolzoni, « L'art de la mémoire et le travail de l'oubli à la Renaissance », dans Marie-Thérèse Jones-Davies (dir.), *Mémoire et oubli au temps de la Renaissance*, Paris, Champion, 2002, p. 145-148 ;

3. « Le formulaire comme programme de gouvernement. Sortie des troubles civils et refondation bourbonnienne sous Henri IV (1589-1610) à travers le ms. Bibl. nat. Fr., fr. 5809 », dans Laurent Morelle et Olivier Guyotjeannin (éd.), *Les Formulaires. Compilation et circulation de modèles d'actes dans l'Europe médiévale et moderne*, [en ligne : <http://elec.enc.sorbonne.fr/cid2012/part22>].

politique est une conception relativement ancrée dans la culture de la première Modernité¹. On en trouve l'écho manifeste dans les premiers articles des édits de pacification, continuellement repris jusqu'à l'édit de Nantes, dans l'agencement des pièces des formulaires de sortie de guerre, dans les traités et les négociations de paix. Si ces éléments, discutés, préparés, écrits et manifestés par les mêmes agents qui ont la charge des papiers d'État sont actionnés pour les sorties de guerre, on peut légitimement penser qu'il y a le même processus d'organisation de l'oubli appliqué à leurs propres carrières. Effacer le souvenir d'une alliance ou d'un service rendu, d'une allégeance malaisée à défendre dans la séquence politique suivante, gommer un échec sont ainsi des buts visés par les agents de premier ordre dans l'organisation des archives de leurs bureaux. Cette tension vers l'oubli, dans les collections publiques pose de considérables problèmes dans la restitution de la trame politique du contexte de fin des guerres de Religion, contexte au cours duquel la destruction d'actes publics opéra bon train.

D'autre part, ces volumes pris ensemble constituent la mémoire de l'État, les prémices d'un système conçu et pensé comme le principal stockage externe des savoirs, des pratiques et des procédures administratives de la monarchie. La responsabilité des chefs de bureaux dans la sélection qu'on opère parmi les milliers de documents instrumentés par les commis et les clercs est alors immense. Les enjeux et les implications théoriques le sont tout autant. En effet, si l'État va se dotant d'une imposante capacité de stockage externe, stockage qui est essentiellement composé et opéré par les chefs de bureaux et les agents de premier ordre, ne reste ainsi pour le personnel de second ordre qu'à suivre avec minutie les ordres et les pratiques en vigueur dans le bureau, qu'ils apprennent et reçoivent par tradition de leurs prédécesseurs et de leurs maîtres. Si cette volonté et cette capacité de stockage augmentent, c'est sans doute la capacité d'analyse, l'autonomie fonctionnelle et la mémoire administrative des clercs et des commis des bureaux qui peuvent s'en trouver alors amoindries. C'est une des premières explications qu'on peut avancer à la croissance de la culture politique constituée par des réflexes administratifs du personnel de second rang : à mesure que les documents sur lesquels se fondent la légitimité et la mémoire de l'action d'un bureau se retrouvent dans les archives royales ou ministérielles, loin de la pratique quotidienne des bureaux, il convient que les agents disposent d'une très solide capacité de travail au quotidien des tâches qui leur sont confiées.

1. Mark Greengrass, « Amnistie et oubliance : un discours politique autour des édits de pacification pendant les guerres de Religion », dans *Paix des armes, paix des âmes*, Paul Mironneau et Isabelle Pebay-Clottes (éd.), Paris, Imprimerie Nationale, 2000, p. 113-123 ; Jacques Berchtold et Marie-Madeleine Fragonard (éd.), *La Mémoire des guerres de Religion. La concurrence des genres historiques, XVI^e-XVII^e siècles*, Genève, Droz, 2007 ; Paul-Alexis Mellet et Jérémie Foa, « Une "politique de l'oubliance" ? Mémoire et oubli pendant les guerres de Religion (1550-1600) », *Astérior* [En ligne], 15, 2016, [en ligne : <http://journals.openedition.org/asterion/2829>].

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

On ajoute, en faisant à très gros traits le départ, que les trois moments de la première Modernité sont de ce point de vue les suivants. Le premier est celui de la mise en ordre progressive des papiers d'État dans les bureaux et date des années 1560-1590¹. La césure de la Ligue, les troubles parisiens radicaux et les déménagements géographiques d'institutions telles que le conseil royal viennent ensuite accroître l'effort de reliure et de recollection des papiers d'État, les éloignant de la pratique et du maniement quotidiens. Le premier XVII^e siècle connaît une inflation d'ouvrages de théories politiques, de manuels de gouvernement et de pratiques du secrétariat. C'est la fin de la période de la pratique en guerre civile : les collections de papiers d'État sont mises en volumes, reliées. Ce moment correspond à une première sédimentation de la culture politique, sédimentation qui entraîne, notamment dans les années 1620-1640, une forte croissance éditoriale de la culture politique savante².

Ces trois moments n'ont pas de solution de continuité et se comprennent comme la trajectoire continue de l'effort de mise en ordre par l'écrit – écrit de travail en liasses, papiers d'État, qui précisent les contours d'une politique royale et qu'ils matérialisent et célèbrent, manuels de gouvernement, qui sont les dépôts de la croissance de la culture politique d'un nombre grandissant de commis dans les bureaux des écritures royales. C'est une hypothèse qui appellerait une réflexion systématique et davantage centrée sur l'infra-secrétariat et le très petit personnel des écritures qu'on ne la conduit ici. Il paraît indispensable de s'interroger cependant sur les césures problématiques de cette séquence de mise en volume des papiers d'État, les processus de sélection qui présidèrent à leur recollection et leur utilisation ou leur non-utilisation dans le cadre du travail concret et pratique des bureaux, enfin, la conséquence de la sédimentation des écrits de travail en collection royale et leur influence sur la littérature politique théorique qui connaît un succès de librairie et de diffusion à partir du premier XVII^e siècle – même si de nombreux facteurs externes contribuent également à expliquer cette croissance, notamment par la mise en place des pensions fixes des auteurs et des historiographes³.

Ainsi, c'est dans l'activité quotidienne des bureaux de la monarchie que la culture politique se sédimente, que le travail de la monarchie sur elle-même s'opère⁴. Le maniement des papiers, leur fabrication comme leur des-

1. Yann Potin, « L'État et son trésor », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, juin 2000, p. 48-52 ; Gustave Desjardins, « Le fonds du Conseil d'État de l'Ancien Régime aux Archives nationales », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1898, t. 59, p. 5-55.

2. Jean-Pierre Cavaillé, « Gabriel Naudé : Destinations et usages du texte politique », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 20, 1998, [en ligne : <http://ccrh.revues.org/2539>].

3. Bernard Barbiche, « Le régime de l'édition », dans Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, t. I, 1982, p. 367-377 ; Alain Viala, *Naissance de l'écrivain : sociologie de la littérature à l'âge classique*, Paris, Minuit, 1985.

4. Fanny Cosandey, « L'absolutisme, un concept irremplacé », dans Lothar Schilling (éd.), *Absolutismus, ein unersetzliches Forschungskonzept ?*, Munich, R. Oldenbourg Verlag, 2008, p. 33-51.

truction, les copies de pièces et la tenue des listes sont dédiés à la précieuse tâche de construire et de configurer un vaste édifice de papiers. Cet édifice de papier n'est pas composé au hasard, par dépôts et versements successifs et comme en strates, mais par une lente et minutieuse sélection de ce qu'il convient de conserver, d'une part, et de ce qu'il faut retrancher, d'autre part. Du reste, les pièces douteuses et les copies délibérément fautives pourraient entrer dans ce vaste réseau de la composition d'une information d'État, fruit de l'activité de configuration des papiers par les chefs de bureaux. Cet édifice de papiers, qui est la trace mémorielle et légitimante de l'action de l'État, est servi par un personnel dont l'expertise va grandissant au cours de la première Modernité en raison notamment de l'accès de plus en plus restreint aux papiers d'État¹. Le travail sur pièces qui pouvait prévaloir dans la séquence précédente laisse ainsi la place à une culture politique réflexive, nécessairement plus immédiate, adossée à une bien jeune tradition. Les erreurs comme les succès et la grande plasticité des institutions de l'écrit sont à débusquer et à analyser au prisme de la mise en collection des papiers d'État.

IL FAUT DÉFENDRE LES INSTITUTIONS.

L'INCORPORATION DU SERVICE SOUVERAIN PAR L'ÉCRIT POLITIQUE

Empruntant au titre du cours de 1976 de Michel Foucault, *Il faut défendre la société*, où l'auteur analyse les rapports de pouvoir au prisme des luttes qui les travaillent et les façonnent continuellement et de l'imposition disciplinaire sur les corps, on peut conclure ce premier développement en affirmant que les écrits d'État dans lesquels se sédimente la culture politique des acteurs gouvernementaux de tous rangs et de tous ordres poursuivent un but dont les contemporains de la croissance de la monarchie administrative ont parfaitement conscience : il faut, à tout prix, au surplus dans la période des troubles inédits des guerres de Religion, défendre les institutions de la monarchie². La première et la plus simple explication tient dans ce qu'un nombre grandissant de familles lie son destin et sa stratégie programmatique de mobilité sociale à ces nouveaux cadres d'emplois et de services³. Toutefois, cette explication ne peut à elle seule épuiser l'analyse de la défense des institutions royales de l'écrit. Il se joue quelque chose de plus complexe et d'ordre anthropologique dans le maniement de l'écrit politique, dans les centaines de volumes de correspondances, les traités et

1. Pièces justificatives, n° 1.

2. Michel Foucault, *Le Pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France. 1973-1974*, Jacques Lagrange (éd.), Paris, Seuil/Gallimard, 2003, p. 16.

3. Cédric Hugrée, « Les sciences sociales face à la mobilité sociale. Les enjeux d'une démesure statistique des déplacements sociaux entre générations », *Politix*, vol. 114, n° 2, 2016, p. 47-72.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

les relations de négociations, les instruments de travail et les formulaires. Trois courtes annotations peuvent nous renseigner sur le haut prix que les acteurs des secrétariats accordent à l'écrit politique en tant que traces et récollection du consentement, matérialisation d'une tension de résolution du conflit politique au sein du royaume de France au cours de la large séquence 1567-1617.

Ces trois annotations constituent le hors-texte de pièces conservées dans d'imposants volumes : le volume thématique des relations entre le royaume de France et l'Angleterre, le volume de travail des instructions de Revol, le formulaire de Jean Foucault¹. Ce ne sont pas des annotations techniques comme peuvent l'être celles présentes sur les copies de dépêches traduites ou les déchiffrements interlinéaires. Ces deux dernières catégories sont certes importantes, orientent la lecture, mais ne sont pas à proprement parler le lieu, hors-texte, de l'expression d'une culture politique. Les annotations dont on traite sont d'une nature exceptionnelle : la première porte sur une lettre de l'ambassadeur d'Élisabeth I^{ère} près du roi de France, Edward Stafford ; l'annotation a vraisemblablement été réalisée lors du processus de navette entre l'ambassadeur lui-même, le bureau du secrétaire Villeroy et le conseil, le roi enfin. Elle est détachée de plus d'une centaine de folios de la dépêche elle-même. La deuxième annotation est présente dans le volume des *Instructions de monsieur de Revol* et porte sur un point de vocabulaire très précis dans la composition des dépêches. La troisième annotation se trouve dans le formulaire du secrétaire Jean Foucault, elle a manifestement été composée *a posteriori* de la réalisation de la copie illustrative dans le formulaire du commis.

Dans les trois volumes, on ne peut qu'être frappé du faible nombre d'annotations hors-texte. Le premier volume contient de nombreux passages soulignés, ce qui est fréquent pour les volumes de correspondances diplomatiques. Ces soulignements furent également opérés avant la mise en volume, quand le papier se trouvait encore dans un paquet ou une liasse. Le second volume, au titre fautif puisque les pièces sont datées d'avant et d'après le passage de Revol dans les bureaux de la monarchie, contient lui aussi peu d'annotations. C'est un volume monument, composé dans le bureau de Villeroy, relié quelques années après sa sortie de charge et vraisemblablement sorti du bureau des Affaires Étrangères. Le troisième volume est le plus annoté des trois, cela tient à sa nature de formulaire de travail. D'autre part, ce volume est sans doute le plus connu et le plus étudié des formulaires de la première Modernité avec le registre du secrétaire d'État Claude Pinart.

1. Bibl. du Sénat, ms. 285, Diverses instructions et dépêches sur les affaires importantes de M. de Revol, 1590-1624 ; Bibl. nat. Fr., Cinq-Cents de Colbert, 337, Recueil de lettres et mémoires concernant les relations de la France avec les Pays-Bas (1569-1586 et 1638) et l'Angleterre (1571-1587), xvi^e-xvii^e siècle, fol. 623 et fol. 731 ; Bibl. nat. Fr., fr. 11469, Formulaire à l'usage de Jean Foucault, secrétaire du Roi, commencé à Paris, le premier jour de septembre 1575.

Ce que ces trois annotations ont en commun, c'est qu'elles disent toutes les trois, dans des contextes différents, combien l'expertise des professionnels de l'écrit se construit dans la pratique et se matérialise dans les pièces versées dans les collections d'érudits, les collections particulières et les archives institutionnelles. L'extrême attention portée aux adresses et aux formes de l'écrit comme à la justesse des informations contenues dans les papiers d'État dévoile les deux faces de l'édifice de papier qui se construit et s'agence dans cette séquence : l'expertise des commis garantit l'efficacité et la réalisation des décisions souveraines quand la justesse de ce qui est contenu dans les pièces fonde la vérité et, partant, la justice de la politique royale. Ces deux éléments sont saisis d'un même mouvement et se matérialisent dans les volumes, notamment dans les mentions marginales que sont les annotations des agents de l'infra-secrétariat, ceux qui ont intégré et pratiquent une culture politique du quotidien sous la direction de leurs maîtres, les secrétaires d'État.

La première annotation vient se porter sur une doléance de Stafford. L'ambassadeur d'Angleterre se plaint qu'on retienne son courrier trop longtemps à Calais, mais ce n'est pas sur ce point que porte la doléance principale :

La premiere [dépêche] ayant esté arresté à Diepe et envoyée icy, et la seconde que monsieur Waad et moy avons faicte estant à cest'heure à Diepe, nonobstant noz pasportz a esté osté là à celui que nous avons envoyé. Et le matin, après qu'il fust arrivé, quand il nous fist la despeche, ne luy estant point encores renduz ni moyen donné de son passage ny assurance qu'il en auroyt. Encores que le tout soyt fait au service de Nostre Majesté, ny n'a encores eu nulles nouvelles ny de moy ny de nous ; il me semble que c'est un très grand tort aux pasports mesme du roy desquels on ne fait point grand état, puisque l'effect n'en est point accompli¹.

L'annotation qui répond à Stafford n'est pas en regard de la dépêche autographe de l'ambassadeur. Elle n'est pas tracée de la main de Villeroy, c'est sans doute un commis de son bureau qui travailla à cette annotation, écrit préparatoire d'une réponse plus formelle à l'écrit qui n'est pas dans le volume, ce qui peut indiquer que la réponse fut apportée oralement à l'ambassadeur, très présent à la cour et qui jouit d'un accès privilégié à Villeroy :

Annotation volume des Relations franco-anglaises (A).

Doléances de l'ambassadeur d'Angleterre.

Premièrement il se plaint qu'on ne luy veult faire bailler cheveaulx de postes par passeport signe du Roy ou d'ung des Secrétaires d'Estat.

Item que après avoir passeport du Roy envoyé il se fault faire signer par le Contrerolleur des postes ou son Commis.

*Item.*²

1. Bibl. nat. Fr., Cinq-Cents de Colbert, 337, Recueil de lettres..., fol. 731, Stafford à Villeroy, Paris, s.d.

2. *Ibid.*, Doléances de l'ambassadeur d'Angleterre, p. 623.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

Cette annotation vise à rappeler une procédure et un usage sans répondre sur le fond, sans apporter d'éclairage particulier du contexte de réception ou des rapports avec l'ambassadeur Stafford et son secrétariat. Ces précisions sont utiles pour qui lira ce texte. L'annotation porte sur la forme et notamment sur le circuit et les étapes que doivent suivre les papiers, en l'occurrence les passeports qui permettent de transporter – y compris matériellement en accédant aux services des relais de la poste royale – les dépêches de Paris à Londres. Ce rappel n'est pourtant pas plus nécessaire et *in fine* c'est l'ambassadeur lui-même qui est le destinataire de ces lignes. Le ton laconique de la réponse, sèchement bureaucratique et comme évidente, tient dans la volonté de fonder la légitimité d'une procédure et de ses ressorts qui n'ont pourtant rien de vénérable au stade de développement où la communication entre les postes de la diplomatie permanente en est dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

Les deux autres annotations, très courtes, ont été à l'évidence écrites postérieurement aux pièces qu'elles précisent ou corrigent. Les pièces en question sont des copies, copies réalisées dans un temps relativement court pour le formulaire de Revol et sans doute d'une même main. La main qui annote chez Revol est distincte de celle du copiste, c'est cependant la même pour le volume de Foucault.

Annotation du manuscrit Revol. (B)

Nota: quand on escript aux genz du Roy

Nota, que quand on escript aux gens du Roy, si c'est pour affaires expresses de Sa Majesté, il faut user de ces mots (Vous ayez a requerir l'enterinement) si c'est en faveur de quelqu'un (Vous ayez a tenir la main) ou aultres semblables¹.

Annotation du manuscrit Foucault. (C)

Ordonnance et reglemens sur tous benefices

Ceste ordonnance a esté depuis corrigée ainsi, qu'il appert au quatrième feuillet ensuivant².

Les annotations A, B et C sont de nature distincte et poursuivent des buts en apparence différents. Cependant, on peut connecter les annotations B et C au train de commentaires réservés à l'annotation A.

Dans le cas de l'annotation B, le souci du lecteur-correcteur dont la main s'est portée sur quelques-unes des copies vient apporter une précision sur le plan très spécifique des adresses. En l'occurrence, il s'agit de préciser l'adresse dans une dépêche envoyée aux agents du souverain. Deux cas sont exposés: celui du service du roi proprement dit, celui d'un particulier ou « autres semblables », cette dernière formule peut sans doute s'entendre au sens des « particuliers collectifs » que sont les corps de ville, les commu-

1. Bibl. du Sénat, ms. 285, Diverses instructions..., fol. 300^v.

2. Bibl. nat. Fr., fr. 11469, Formulaire à l'usage de Jean Foucault..., fol. 54.

nautés urbaines ou rurales, les corporations. Cette distinction dans l'adresse en fonction de la matière traitée dans la dépêche nous renseigne sur la finesse et la précision des procédures mises en œuvre dans les bureaux, où une attention particulière est accordée à la création d'une grammaire administrative qui confère des normes à l'action publique. Au surplus, ce qui est sans doute plus notable, c'est que cette distinction de sémantique administrative fasse l'objet d'une mention marginale. Si l'attention du relecteur de ce volume, dont la pièce la plus récente date de 1631, se porte très précisément sur ce point quand il n'y a que très peu d'annotations sur les autres pièces du volume, c'est sans doute parce que c'est le cœur de l'activité des bureaux que de s'adresser dans les formes les plus canoniques aux agents du souverain pour transmettre les ordres royaux. C'est le cœur de leur activité mais également l'honneur des secrétaires de le faire, dans un processus d'appropriation de tâches au quotidien par les agents des bureaux. Il convient de verser cette annotation au dossier de la formation d'une langue grise au renfort d'une science de l'État naissante dans les bureaux de la première Modernité, ainsi que l'envisagent Pierre Bourdieu, Olivier Christin et Pierre-Étienne Will¹.

L'annotation C présente des parentés importantes avec les deux autres mentions marginales, toutefois, elle nous renseigne sur un élément supplémentaire présent de manière plus discrète dans les deux premières: le personnel des institutions de l'écrit accorde une extrême attention à la validité en droit des papiers qu'il instrumente. Les bureaux des secrétaires constituent une sorte de ligne de front de la distribution de la faveur, des grâces, un passage obligé pour les négociations financières d'importance, directement connectés pour ces dernières avec la surintendance, le conseil et la chambre des comptes. Toutefois, le personnel des bureaux des secrétaires d'État, et premiers d'entre eux sur ce point, les secrétaires d'État eux-mêmes, sont d'institution récente et ne partagent pas les mêmes procédures et la même culture juridique que les cours spécialisées et la surintendance. Une des conditions nécessaires du travail administratif et du relativement bon agencement institutionnel réside dans la tenue la plus exacte et la plus précise des actes qui fondent l'action administrative. Villeroy s'en fait l'écho dans ses *Mémoires d'État* quand il expose qu'il a dû refuser de signer des expéditions car l'édit qui les fondait en droit n'avait pas encore été pris². Pour l'annotation C qui est contemporaine de ce récit de Villeroy, il y a bien non seulement une correction de la pièce qui signale son obsolescence jurisprudentielle mais également un renvoi au même instrument de travail avec indication du foliotage qui indique où se trouve l'ordonnance corrigée.

1. Pierre Bourdieu, Olivier Christin, Pierre-Étienne Will, « Sur la science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, juin 2000, *Science de l'État*, p. 3-1.

2. Villeroy, *Mémoires d'État*..., p. 108.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

On observe dans ces trois cas toute l'attention portée par les professionnels de l'écrit à l'importance des procédures, des circuits de validation, du vocabulaire administratif employé comme à ce que les pièces présentes dans les volumes soient non seulement fondées en droit mais également conformes au dernier état jurisprudentiel. Cela entraîne des conséquences anthropologiques dans la définition et l'appropriation, par les acteurs eux-mêmes, d'une culture politique fondée en droit, légitime et efficace. Défendre l'institution, ses procédures et ses canaux de validation, jusqu'au vocabulaire qui est employé dans le hors-texte des papiers d'État, n'est pas un fait sociopolitique de peu de conséquence. C'est la trame et le ressort de l'action des agents politiques de la première Modernité. L'approche méthodologique qui permet de débusquer la formalisation d'une telle culture politique porte sur les mentions marginales et le hors-texte des dépêches ; leur contenu principal est bien souvent guidé par le train du travail politique quotidien sur lequel les administrateurs de premier ordre ont la haute main. C'est pourquoi il paraît si fondamental, pour pénétrer le secret des bureaux et des cabinets, de s'attacher aux petites mains qui tracent listes et résumés, corrigent ici une disposition caduque, précisent là un élément de vocabulaire qui n'a que très peu de conséquences à l'échelle d'une analyse globale de la construction de l'État de la première Modernité ; cependant pour le commis du bureau, cela constitue le cœur de la charge qui lui est confiée. Écrire avec justesse et souci de la preuve revient, pour le personnel de l'infra-secrétariat, à justifier à ses propres yeux, et aux yeux des commis des institutions parentes avec lesquels ils travaillent régulièrement, sa place et sa position dans l'architecture complexe des instances de gouvernement de la première Modernité.

LES INSTITUTIONS DE LA PREMIÈRE MODERNITÉ : DES INDIVIDUS COLLECTIFS

Le second corollaire de l'analyse que nous livrons sur la confection des volumes qui rejoignent les archives royales ou ministérielles, dépôts *a posteriori* du travail d'un bureau, est le suivant : l'approche classique de l'histoire des institutions par les procédures et les règlements comme l'analyse sociale des trajectoires individuelles des administrateurs ne sont pas opératoires seules¹. L'approche classique tord le quotidien du travail politique, gomme les aspérités des dissensions au sein d'une « équipe ministérielle » et expose ce que le règlement dispose comme le reflet fidèle des tensions entre institutions dont l'agencement est pourtant problématique. Nous

1. Paolo Napoli, « Au-delà de l'institution-personne », dans Jean-François Braunstein, Daniele Lorenzini, Ariane Revel *et al.* (éd.), *Foucault(s)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p. 177-184.

le montrons, le règlement est, à l'instar des volumes chronologiques et thématiques, la manifestation d'une culture politique spécifique dans un contexte situé. Il n'est pas un moyen d'organiser le travail des institutions pour le souverain mais d'exposer, dans une forme de déclaration de bonne police, comment il entend gouverner son administration et, partant, son royaume¹. Le règlement fait ainsi partie du jeu de tensions permanentes qui font la vie de l'institution elle-même, des institutions entre elles en tant qu'elles occupent des positions différentielles en fonction des contextes politiques de guerres et de paix². De même, la seule analyse de la surface sociale et des horizons d'attente des administrateurs ne rend pas non plus compte des enjeux qui pèsent sur ces cellules que sont les bureaux des secrétaires. Il est certes très difficile d'en pénétrer le secret et d'en dérouler la trame d'organisation, mais on ne peut expliquer que le travail du secrétariat aux étrangers se résume à la somme des stratégies familiales de tel secrétaire d'État, de tel ambassadeur départi, de tel premier commis³.

La complémentarité des analyses institutionnelles et sociales permet de dépasser un clivage artificiel et de fonder à nouveaux frais une véritable histoire sociale du politique et une socio-histoire de l'État. Cependant, un des obstacles auxquels on est confronté pour une telle mobilisation conjointe de deux approches longtemps distinctes, c'est que le vocabulaire d'analyse et les réalités qu'il recouvre furent forgés dans des champs différents, bien souvent étrangers l'un à l'autre. Dès lors, les concepts les plus simples tels qu'acteurs, agents, personnel ou administrateur recouvrent pour l'un comme pour l'autre des réalités différentes, s'opposant dans leurs prémices comme dans leurs conclusions. Afin de recoudre ces oppositions issues de la création et de l'individualisation sur le temps long des outils de l'analyse historique, il convient de proposer des concepts opératoires pour la réalité de l'objet complexe qu'est l'administration de la première Modernité. La typologie proposée pour le personnel du gouvernement monarchique comme pour les papiers qu'il instrumente nous invite à proposer le concept d'individu collectif pour analyser les bureaux du secrétariat des derniers Valois et du premier Bourbon. Le concept a une histoire épistémologique et heuristique relativement longue et connue pour d'autres sciences que l'histoire, notamment pour la sociologie, la philosophie, l'anthropologie et l'ethnographie⁴. Pour l'histoire moderne des pouvoirs politiques, cette

1. Pièces justificatives, n° 1.

2. Jaques Revel, « L'institution et le social », dans *Id.*, *Un parcours critique. Douze exercices d'histoire sociale*, Paris, Galaade, 2006, p. 85-110.

3. Dans ce schéma général d'analyse, des concepts aussi heuristiques que l'opportunisme et l'aubaine réarment l'analyse des trames de carrières et introduisent la dimension de choix individuels liés au contexte. Voir Katia Béguin, « Changements de partis et opportunisme durant la Fronde (1648-1653). La mort de la politique ancienne ? », *Politix*, vol. 14, n° 56, 4^e trimestre 2001, *Inconstances politiques*, Brigitte Gaïti et Pierre Serna (dir.), p. 43-54.

4. Vincent Descombes, « Les individus collectifs », *Revue du MAUSS*, vol. 18, n° 2, 2001, p. 305-337; Louis Pinto, *Le Collectif et l'individuel. Considérations durkheimiennes*, Paris, Raisons d'agir, 2009.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

grille d'analyse des articulations de l'individu et du collectif n'est que peu mobilisée. La tension entre une histoire organiciste des corps, des compagnies et des communautés d'une part et celle des trajectoires de gloire de grands commis vient faire obstacle à son utilisation rigoureuse. Pourtant, les enquêtes sur la stratégie programmatique d'un groupe familial, les ressorts culturels de l'action d'une compagnie ont permis d'interroger avec les outils de la sociologie historique, l'insertion des acteurs de gouvernement dans des ensembles plus larges où l'honneur, les horizons d'attente et les stratégies disposaient d'une place de choix dans l'analyse¹.

À l'étude du dossier des sources collectées, il est très difficile d'entrer dans les bureaux et d'en dresser un organigramme. Il semble bien souvent que l'administrateur chef de bureau soit toutes les personnes qui travaillent dans le bureau. Des rapports de hiérarchie et de spécialisation fonctionnelle qui travaille en interne les équipes de gouvernement, on ne sait que très peu de choses. Le concept d'équipe est-il lui-même opératoire pour décrire le monde d'un bureau ?

La figure de l'administrateur est donc composite, s'y mêlent clercs et commis aux compétences et aux techniques diverses, et devient la métonymie de l'institution qu'il dirige. Dans la documentation, on s'adresse d'abord au chef de bureau mais rarement à ses agents. Les membres du personnel de bureau qui sont nommés sont les courriers, comme on peut légitimement s'y attendre : la dépêche transportée vient identifier son porteur, ces agents de second ordre sont connus des destinataires et sont le socle de la nécessaire confiance dans l'écrit que les bureaux souhaitent gagner et défendre dans la mise en circulation de leurs papiers. D'autres acteurs apparaissent par touches, quand, au gré d'une crise ou d'une trahison le voile qui entoure l'activité du bureau se déchire et le premier des administrateurs, le secrétaire d'État, doit rendre des comptes et engager sa responsabilité, politique, de manière publique et circonstanciée par écrit dans d'imposants mémoires de défense et de justification². Hors de ces deux types de cas précis, l'un fonctionnel, l'autre contextuel, l'administrateur principal du secrétariat et son bureau sont pris et identifiés dans un même mouvement³. Au début de la décennie 1580, l'identification totalisante

1. Élie Haddad, *Fondation et ruine d'une « maison »*. *Histoire sociale des comtes de Belin (1582-1706)*, Limoges, PULIM, 2009 ; Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVI^e siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, « Histoire notariale », 1993 ; Fanny Cosandey, *Le Rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016 ; *Ead.* (éd.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2004 ; Robert Descimon, Jean-Frédéric Schaub, Bernard Vincent (dir.), *Les Figures de l'administrateur...*, *op. cit.*

2. Bibl. nat. Fr., Cinq-Cents de Colbert, vol. 1, fol. 289, Mémoire concernant le sieur LHoste, commis de Mr de Villeroy, par Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy, 1604.

3. Francesco P. Adorno, « Foucault et les institutions », dans Christian Lazzeri (éd.), *La Production des institutions*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2002, p. 275-298 ; Pierre Sauvêtre, « Michel Foucault : problématisation et transformation des institutions », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 17, 2009, [en ligne : <http://traces.revues.org/4262>].

de tous les secrétariats se fait sur le nom de Villeroy : désigné sous le titre de premier secrétaire d'État – titre qui n'a aucune réalité juridique et qui n'en aura jamais aucune pendant l'Ancien régime – il est destinataire de dépêches ou de tâches dont ses collègues doivent expressément se charger¹.

La spécialisation fonctionnelle et géographique des agents de premier ordre est donc cassée pour être reconfigurée, au gré de la faveur et de la proximité au souverain, et c'est sous ce prisme contraignant de la centralité du roi dans l'agencement des institutions que les agents de tous ordres travaillent et écrivent. Les puissants imaginaires politiques promus par les derniers Valois et le premier Bourbon ont cela de paradoxal : les moindres gestes, du service domestique à la circulation des papiers de l'administration sont codifiés à l'extrême et comme ritualisés, les hiérarchies des administrateurs et de leurs commis obéissent à une *taxis* précise, spécialisée fonctionnellement et géographiquement. Pourtant, c'est la faveur du roi et les nécessités de son service qui sont les principes organisateurs de la marche des institutions². Dans cette économie générale d'un agencement institutionnel qui doit être pensé à partir des volontés souveraines, il est fondamental de s'interroger sur le degré d'autonomie des acteurs de gouvernement dans ce dispositif politique et technologique que sont les bureaux en charge de la ventilation de l'écrit politique. En effet, si les seules structures du conseil et du secrétariat masquent les rapports de pouvoir qui travaillent le cœur de la société politique, il est fondamental de s'attacher aux individus et en l'occurrence aux institutions qu'ils coiffent, institutions analysées comme des individus collectifs aux logiques et aux contraintes propres ; être collectif composite et en tension où le chef de bureau est toutefois politiquement responsable des actes et des dépêches qui sortent et qui arrivent dans son bureau, des réussites comme des échecs des négociations et des missions qu'on lui confie. Il convient dans ce cadre d'analyse de déterminer quelle est la part de l'autonomie des administrateurs de premier rang dans les mailles serrées de l'organisation institutionnelle et comment ils contribuent à créer des pratiques et des normes auxquels ils s'astreignent eux-mêmes et avec eux, le personnel qu'il commande pour conduire leurs missions. Cette imposition de normes et de réflexes forme la matière dense de la culture politique des administrateurs.

1. « J'avois oublié à faire metre sur le rolle Jourdan auquel j'ai donné il y a quelques jours l'etat de professeur de quinquarbre. Pensé si autre l'avoit heu sur vostre rolle ou celui de Brulart vous le ferez soudain rayer comme n'étant pas ma volonté. », Bibl. nat. Fr., nouv. acq. fr. 1243, f. 10, Henri III à Villeroy, Ollainville, s.d. Le terme de « premier secrétaire d'État » apparaît sans logique et davantage dans la correspondance reçue d'administrateurs étrangers. Pourtant, selon Pierre de L'Estoile, cette qualité qui marque la préséance d'un des secrétaires d'État sur les deux ou trois autres secrétaires est inscrite sur les paquets qu'on lui adresse. On trouve une mention précoce d'une préséance dans le rang adossée à l'ancienneté dans le règlement du 10 septembre 1574 : « l'ung desdicts secretaires d'Etat pour en faire les despesche [sic] qui se feront par chacun d'eulx, l'ung après l'autre, selon leur ordre et ancienneté », voir Pièces justificatives, n° 4.

2. Sur l'analyse des rapports entre imaginaire et institutions et l'articulation entre institution première et institutions secondes, voir Cornelius Castoriadis, *Les Carrefours du labyrinthe. 6, Figures du pensable*, Paris, Seuil, 2009.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

En rebattant les cartes d'une histoire de l'État et de l'administration centrée sur les structures, il est possible de pratiquer un autre jeu, plus heuristique et moins enfermé par la rhétorique institutionnelle des acteurs : les concepts d'institution-personne, d'individu collectif et de responsabilité capturent ensemble les outils de l'histoire sociale du politique comme de l'analyse institutionnelle et juridique¹. Le recours à l'hypothèse biographique, en l'adossant en premier lieu sur les horizons d'attente d'un acteur et les stratégies programmatiques de mobilité sociale mises en œuvre, permet de sortir de l'écueil d'une histoire fondée sur les seuls apports de la psychologie sociale, qui ventilent trop largement l'analyse de l'*ethos* nobiliaire ou de l'idéologie du service². Observer de quelle manière se construit l'*habitus* situé de professionnel de l'écrit, de secrétaire et de serviteur-conseiller du roi permet de déployer avec justesse la trame longue de la construction de l'institution de l'écrit, principale et première pierre dans la construction de l'État de justice et de finance de la monarchie administrative de la séquence politique suivante. Les tensions institutionnelles et sociales se jouent dans un même mouvement au cœur des stratégies d'acteurs archétypiques, dont l'archétype est un construit des contemporains de la période considérée, tels que le secrétaire d'État Villeroy. Le temps long, les disgrâces, la proximité et l'exceptionnelle faveur dont il bénéficia comme le moment politique au sein duquel il opéra en font un personnage qualifié pour conduire cette étude.

Cependant, le seul temps long ne saurait expliquer ce choix qui tient dans la participation du secrétaire dans le basculement problématique des institutions chargées de l'écrit politique dans le contexte des troubles de religion et de leur progressive résolution. Villeroy combine ainsi, en tant qu'il est une institution-personne, les deux acceptions classiques de l'institution au sens où il est chef d'un bureau institué au cœur des procédures d'État dans un moment de contestation radicale de la monarchie et, d'autre part, grâce au temps long de son ministère, il contribue à en forger et à en faire évoluer les procédures, leur donnant par son expertise et son efficacité une légitimité nouvelle³. Enfin, l'analyse des structures politiques, et notamment celle de la monarchie dans sa phase de construction administrative avant la mise en ordre louis-quatorzienne, paie un lourd tribut à ce que Pierre Bourdieu nomme la pensée d'État⁴. Il y a une ligne de crête extrême-

1. Paolo Napoli, « Au-delà de l'institution-personne », art. cit.

2. Hans Kelsen, « La notion d'État et la psychologie sociale. À propos de la théorie freudienne des foules », *Hermès*, 2-2, 1988, p. 134-165.

3. Éric Millard, « Hauriou et la théorie de l'institution. », dans *Droit et société*, n° 30-31, 1995, *L'environnement et le droit*, p. 381-412.

4. « Entreprendre de penser l'État, c'est s'exposer à reprendre à son compte une pensée d'État, à appliquer à l'État des catégories de pensée produites et garanties par l'État, donc à méconnaître la vérité la plus fondamentale de l'État », Pierre Bourdieu, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 96-97, mars 1993, *Esprits d'État*, p. 49-62, p. 49.

ment fine qui consiste, pour cheminer scientifiquement, à se défaire de la pensée d'État des contemporains des structures étudiées comme de la pensée d'État des structures académiques qui autorisent, stimulent, reçoivent et légitiment un discours scientifique sur l'État. Pour dégager en premier lieu cet espace ténu entre ces deux écueils où l'on menace sans cesse de chuter, les règlements doivent être confrontés aux correspondances, les outils de travail interrogés dans ce qu'ils ont de concret pour le travail pratique, les stratégies de mobilité comme la position précise et en contexte des acteurs sont à questionner sans cesse¹.

L'HYPOTHÈSE BIOGRAPHIQUE

Pour les premières raisons avancées dans le développement précédent, il convient de centrer l'analyse sur un des rares administrateurs de premier rang à connaître sur le temps long l'institution du secrétariat. Villeroy connaît cette institution en tant qu'elle est le lieu pragmatique de mobilisation des moyens administratifs pour répondre aux besoins spécifiques liés à la confection et à la ventilation de l'écrit durant la période des troubles politico-religieux internes et externes au royaume de France. Mais il connaît aussi l'institution du secrétariat, c'est-à-dire son institutionnalisation au cœur de l'agencement du dispositif de pouvoirs qui tiennent ensemble la monarchie administrative de la première Modernité et qui autorisent très concrètement le gouvernement du royaume. Ces deux acceptions du terme d'institution sont importantes à comprendre dans un même mouvement. Notamment afin de saisir le travail au sens de pratique administrative du secrétaire d'État mais aussi ses écrits discursifs sur sa charge. Cette conjonction de deux régimes de discours, l'un quotidien, concret et pratique et l'autre discursif, mémoriel voire patrimonial, est le résultat d'une compréhension fine de ce que signifie le terme d'institution.

Saisir le secrétaire d'État Villeroy (1542-1617) dans le temps long de son activité politique, de 1567 à 1617, revient à restituer fidèlement les choix qui présidèrent à sa carrière et aux stratégies qu'il employa pour se maintenir au sommet de l'architecture institutionnelle du gouvernement du royaume de France pendant près de cinquante ans². Entré dans les bureaux du secrétariat naissant à vingt-quatre ans, sous Charles IX, pour mourir en charge au seuil du règne personnel de Louis XIII, il est

1. Fanny Cosandey, « Instituer la toute-puissance ? Les rapports d'autorité dans la France d'Ancien Régime », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 17, 2009 [en ligne : <https://traces.revues.org/4188>].

2. Philippe Hamon, « Nicolas II de Neufville (?-1554) », dans Cédric Michon (dir.), *Les Conseillers de François I^{er}...*, *op cit.* ; « L'habit de secrétaire des finances n'existe qu'en taille unique. C'est celui qui le porte qui le fait grand ou petit. », Cédric Michon, « Introduction. Difficulté d'une histoire des Conseils », dans *Id.* (dir.) *Les Conseillers de François I^{er}...*, p. 54.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

sans doute l'un des meilleurs points d'observation de la naissance et de la croissance du rôle des secrétaires dans l'immédiat entourage des souverains Valois et Bourbons. Secrétaire, conseiller, chargé des difficiles négociations de politique intérieure comme de politique étrangère, il joue un rôle de premier ordre dans la conduite des affaires de France lors de la première Modernité. Il convient de le saisir sous deux faces complémentaires : celle d'un acteur pratique et technique de la marche de l'administration de la première Modernité d'une part, et celle d'un observateur participant, très engagé dans la construction d'un récit d'État livré dans ses papiers politiques comme dans ses écrits de justification, d'autre part. Ses fonctions, diverses dans leurs pratiques et leurs natures, convergent dans le conseil politique, l'aide à la décision du souverain, la collecte d'informations par la mobilisation de réseaux d'informateurs, l'effort de mise en cohérence de l'action des commissaires du roi de France dans le royaume comme de l'action diplomatique des agents dépêchés dans les puissances étrangères, adverses et alliées.

Le point d'observation que constitue son bureau lui confère ainsi un œil panoramique dont il fait jouir son lecteur dans ses écrits de justification comme dans les écrits de la pratique adressés aux agents du roi de France et à ses homologues, secrétaires et conseillers de princes étrangers. C'est enfin dans la jeunesse de la charge qu'il occupe qu'on trouve la justification de l'observation biographique, charge qu'il contribue à façonner, à faire évoluer dans ses pratiques, son style, ses fonctions de plus en plus massives ; d'opérateurs techniques de haut niveau au milieu du XVI^e siècle, les secrétaires d'État se hissent, en grande partie grâce à son action, au rang de principaux conseillers du roi.

Il y a dès lors une interrogation problématique à formuler sur ce point. Comment des agents techniques, issus des grandes familles marchandes parisiennes, parvinrent à se hisser à la tête de la société politique fonctionnelle des plus proches officiers du roi ? Le firent-ils pour répondre à des stratégies sociales d'ensemble, portant et défendant les aspirations de groupes sociaux élitaires, ou bien étaient-ils l'instrument conscient d'une transformation beaucoup plus large de la manière de faire et de penser la politique et la conduite administrative des affaires publiques et du train de l'État ? Cette question est piégée et l'alternative qu'elle propose ne peut trouver de réponse simple. Tout au plus, pourrait-on avancer que le premier dessein, analysé au prisme de l'historiographie classique de la construction de l'État par la fusion organisée des groupes élitaires nobles et marchands, fut d'autant mieux servi que l'enracinement de la culture politique de l'âge baroque s'accomplit intimement dans le développement d'un solide *habitus* d'État et de service par les premiers et fidèles serviteurs que furent les secrétaires d'État.

L'ensemble de ces éléments plaiderait donc pour la restitution toute biographique de la *vie et des services* de Villeroy pour capter ce que furent la genèse de la monarchie administrative, l'essor d'un personnel politique d'un genre nouveau, moulé dans la catégorie problématique de « pré-bureaucratie » ou de « bureaucratie pré-moderne »¹. Il serait toutefois dangereux de céder sans précautions méthodologiques fortes à cette tentation séduisante, rendue naturelle par la longévité dans le service de Villeroy, le caractère polygraphique de son activité documentaire, l'illusion de modernité que confère la jeunesse de la charge qu'il occupa. Dérouler la trame de l'activité en charge de Villeroy reviendrait à l'actualisation de l'ouvrage de Joseph Nouaillac et de celui d'Edmund Dickerman². Ce serait faire œuvre utile et permettrait de combler les silences excusables de Nouaillac qui ne disposait alors de l'appareil critique de l'histoire désormais inscrite au cœur des sciences sociales et de documenter sa longue et patiente narration de pièces auxquelles il n'avait pas accès au moment de l'écriture. Cependant, embrasser la vie de service de Villeroy ne revient pas à dérouler une simple trame chronologique.

La première explication tient paradoxalement à ce qui en fait une figure archétype du serviteur de l'État de la première Modernité : la longueur de son service et la densité des pièces qu'il livra aux archives ministérielles et particulières interdisent une exploration sérielle et systématique pour un seul travail de recherche. Des sondages – dont certains furent systématiques de toutes les entrées d'index auxquelles son nom renvoyait dans un dépôt précis – et la conjonction de pièces en apparence très distinctes – des actes notariés et des correspondances diplomatiques – furent la méthode retenue pour pallier l'immensité du volume de pièces produites par le secrétaire d'État.

La seconde explication situe dans les apports de la plus récente historiographie ses justifications. Respecter du point de vue chronologique cette si longue carrière n'est en rien l'assurance de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans les transformations du fait politique du second xvi^e siècle et du premier xvii^e siècle. C'est au mieux un cadre commode, justifié par l'unité de carrière de cet administrateur et la production continue de papiers politiques sous sa plume et sous celles de ses commis et de ses clercs³. L'hy-

1. Pierre Matthieu, *Remarques d'estat et d'histoire sur la vie et les services de Monsieur de Villeroy*, Lyon, C. Cayne, 1618.

2. Joseph Nouaillac, *Villeroy, secrétaire d'État et ministre sous Charles IX, Henri III et Henri IV*, Paris, Champion, 1908 ; Edmund Dickerman, *Bellievre and Villeroy. Power in France under Henry III and Henry IV*, Providence, Presses universitaires de Brown, 1971.

3. Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en science sociale*, n° 62-63, 1986, p. 69-72 ; Philippe Corcuff, « Le collectif au défi du singulier : en partant de l'habitus », dans Bernard Lahire (dir.), *Le Travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, La Découverte, 2001, p. 95-120 ; François Dosse, *Le Pari biographique. Écrire une vie*, La Découverte, 2011 ; Nathalie Heinich, « Pour en finir avec l'illusion biographique », *L'Homme*, 195-196, 2010, p. 421-430.

pothèse biographique se complique également sous le double effet que Villeroy pense et agit nécessairement dans un cadre collectif sous deux principaux aspects. C'est d'abord en tant que secrétaire d'État qu'il agit, obéit et incorpore des règles et une pratique situées, construisant, manifestant puis transmettant ainsi un *habitus* de service¹. L'horizon d'attente qui est le sien est ensuite celui d'une institution collective, celle du secrétariat et plus généralement des instances de l'instrumentation de l'écrit politique. Il est ainsi possible de sortir des pièges du biographique, de ses « illusions » et notamment de l'illusion explicative que recèle le postulat biographique en histoire en instituant Villeroy et la trame de son action dans le cadre collectif qui constitue le périmètre du service qu'il rend de 1567 à 1617.

Cette perception de l'action de Villeroy, détaché et englobant les institutions de l'écrit, n'est en outre pas seulement la sienne mais c'est également ainsi que les cours étrangères décrivent l'agencement institutionnel du royaume de France de la première Modernité. Les mentions des entrevues discrètes d'ambassadeurs anglais avec Villeroy, pour traiter d'affaires particulières et techniques, sont nombreuses. Villeroy est également comme mis à part, retranché du reste des acteurs de gouvernements dans les descriptions du royaume de France qui transitent dans les bureaux des cours étrangères². Ces tableaux de la société politique du royaume de France sont préparés par les agents en poste à Paris ou transmis par des canaux discrets d'espionnages. Un de ces tableaux, conservés à la bibliothèque nationale d'Espagne, retient tout particulièrement l'attention sur la manière de mettre à part la figure de Villeroy, englobante et totalisante des institutions politiques de l'Ancien Régime³.

Dans l'ouverture du tableau, rédigé en français, on trouve une liste du gouvernement de l'Île-de-France. Cette liste est une succession de noms auxquels s'ajoutent quelques éléments de géographie ecclésiastique et économique. Elle s'inscrit dans le genre typique des descriptions, province par province, de la meilleure société politique du royaume de France. Une attention particulière est accordée aux provinces frontalières de l'Espagne, ce qui nous indique que ce document a été préparé dans le but de servir à l'information politique des bureaux des Habsbourgs. Les redoublements fautifs de mots sont également le signe d'une copie, sur pièce, d'un tableau sans doute rédigé par un clerc au service du roi de France. C'est notamment le cas du redoublement du pronom « les » :

1. François, Frédéric. « Le social incorporé dans l'individu et sa représentation dans le discours. Bourdieu, l'habitus et l'(auto)biographie », *Langage et société*, vol. 121-122, n° 3, 2007, p. 45-56.

2. David Potter (éd.), *Foreign Intelligence and Information in Elizabethan England: two English Treatises on the State of France, 1580-1584*, Cambridge, Cambridge University Press for the Royal Historical Society, 2004.

3. Bibl. nat. d'Espagne, mss. 1791, Description du royaume de France (fol. 13-45), Papeles relativos a la historia de Francia, f. 13.

ÉCRIRE, PENSER, CLASSER

De la ville de Paris, les les [*sic*] principales familles sont celles cy, Hannequins, Guiots, Mesmes, Potiers, Huraut, Clauses, Oumont, Comonts, Hotomans, Vilcoques, Marcel et Doulas se sont mis au monde depuis le règne de Charles 9 ayant pour leurs femmes les parts réciproques mariages avec les Gobelins et Chauces a cause de leurs teintures escarlates, pourpre et cramoisies sont en grand estime. Églises à Paris 71, au baillage de Paris sont 600 paroisses.

Monsieur de Villeroy, autrement dit de Neufville, est aussi parisien.

La mention de Villeroy est marginale, d'une autre main et d'une autre encre que celles qui tracèrent le tableau général. Il est en outre désigné par son nom de seigneurie, Villeroy, et non par son patronyme Neufville, à l'inverse de certains seigneurs désignés dans le tableau, tels que Mesmes par exemple¹. Villeroy est ainsi mis à part – « est *aussi* parisien » – retranché de la société politique classique décrite dans ce tableau copié par un agent espagnol, ajouté dans un temps postérieur à la préparation initial du texte en français. La juxtaposition et l'ajout marginal du nom n'ont rien d'un oubli. C'est au contraire une mise en valeur d'un acteur politique de premier plan, d'un acteur qui compte pour les instances de décisions du roi d'Espagne. Au surplus, on ne signale pas sa fonction, on ne s'embarasse pas de précision pour ne pas dire l'évidence. Certaines fonctions sont détaillées, notamment pour les provinces frontalières, on signale le nom du gouverneur, de l'agent en charge de la chose militaire. Cette copie est donc une lecture par l'Espagne de la société politique française non telle qu'elle la comprend ou souhaiterait la décrire, mais telle qu'elle l'utilise. Ce tableau a des allures de guide pratique, d'annuaire de gouvernement où ceux qui comptent, en l'occurrence Villeroy, secrétaire d'État aux étrangers, sont mis en relief dans la description de Paris. Il n'y a pas, dans ce guide, de description du conseil ou des seigneurs présents dans l'immédiat entourage du roi de France.

Ainsi, à la lumière de cet exemple, on peut envisager les biais d'une analyse uniquement biographique et en contexte pour Villeroy comme les obstacles de l'analyse fondée sur les structures. Villeroy et son bureau constitués de manière collective, institués en tant que groupe non seulement par les pratiques qui les lient et leur permettent de travailler ensemble, les horizons d'attente qui sont les leurs mais également par les destinataires naturels des effets de leur politique spécialisée que sont les cours étrangères. La voie moyenne consiste à comprendre les activités du bureau comme celles d'une institution-personne, centrée autour de la figure politiquement responsable de Villeroy, envisagée comme telle par les cours étrangères et par le personnel de l'infra-secrétariat. Cependant, on ne doit pas négliger l'incorporation méthodique que les acteurs du bureau font des

1. Anne Lefebvre-Teillard, *Le Nom. Droit et histoire*, Paris, PUF, 1990.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

pratiques et des stratégies plus globales de la monarchie qu'ils mettent en œuvre et défendent en manifestant ainsi leur insertion dans un agencement institutionnel plus large. Cette voie moyenne permet d'articuler l'analyse du fonctionnement des structures et des individus, et de sortir de l'ornière de l'opposition fallacieuse entre individu-sujet et institution-structure, micro-dispositifs de pouvoir, croissance de l'État et de son personnel à plus petite échelle.

Le dispositif qui entoure le secrétaire montre combien est décisif, pour la réussite de ses missions, le large entourage dont il dispose et qu'il configure : sa famille immédiate, ses parents, ses alliés, ses collègues secrétaires, son bureau, dont le contour exact est si difficile à percer tant les liens de services et d'amitié se confondent souvent sans pour autant se matérialiser dans les documentations notariales, comptable ou politique. Ces liens faibles n'ont sans doute pas besoin d'être matérialisés de manière formelle dans la documentation. C'est ce qu'indique la finesse des traces extrêmement qu'on observe dans la correspondance de Villeroy avec Michel de Castelnau Mauvissière, dans les mentions, habituelles, des titres et qualités de « commis de Monsieur de Villeroy » présentes au détour des actes notariés qui concernent transactions et mariages au sein du bureau¹. En effet, l'action de Villeroy ne peut se déployer dans le réel sans s'aider des réseaux nombreux qu'il forma pour conférer une efficacité redoublée aux lettres qu'il projetait pour les souverains qu'il servit.

Ces réseaux, qu'il convient de distinguer entre eux afin d'en établir une typologie stricte, sont les relais de l'individu-collectif que devient dans le temps long Villeroy. Ils évoluent au cours de la carrière du secrétaire en fonction des besoins de sa charge, des enjeux qui pèsent sur lui, des missions qui lui sont confiées, du périmètre d'action qui est le sien, des recompositions d'alliances et des trahisons. La saisie biographique doit ainsi être réalisée avec les précautions d'autres méthodes de l'histoire, qui passe par la prosopographie et l'analyse réticulaire².

L'ILLUSION DE LA LINÉARITÉ ET DE LA COHÉRENCE

Un second élément vient perturber la simple approche biographique. La linéarité induite par la longue carrière du secrétaire, ses efforts pour procla-

1. « Je ne vous écriray point de nouvelles de madame ma Cousine [Marie Bochetel] parce que je suis certain que vous en recevez souvent d'ailleurs ; mais après vous avoir présenté les recommandations de ma femme [Madeleine de L'Aubespine] et les miennes bien-humblement, je prieray Dieu, Monsieur, vous conserver en parfaite santé, de Paris le 26 septembre 1575. Votre bien humble cousin et serviteur. », Villeroy à Castelnau-Mauvissière, ambassadeur d'Henri III en Angleterre, Paris, 26 septembre 1575. Cité par *Les Mémoires de messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière...*, Jean Le Laboureur (éd.), Bruxelles, Jean Léonard, t. I^{er}, livre III, 1731, p. 669.

2. Héloïse Bocher, Jérémie Tamiatto, Claire Tigolet et *al.*, « Réseaux et pouvoir. Logiques de l'informel », *Hypothèses*, 2011, 1, 14, p. 235-246.

mer l'unité de son action au service de quatre rois de France, l'abondante littérature de justification qu'il publie à l'instar de ses historiographes ne doivent pas empêcher de comprendre son action dans son économie critique, c'est-à-dire comme autant de séquences historiques très individualisées et contextualisées. Ces séquences s'enchaînent, produisent les unes sur les autres des effets, on y repère des continuités, des permanences et des ruptures, cependant, on ne saurait intervenir, à la suite de Pierre Matthieu (1563-1621), historiographe du roi et biographe de Villeroy, pour raccommo-der la succession de ces séquences pour la plus grande gloire du secrétaire d'État.

Il y a en effet dans la longue trame chronologique des services de Villeroy l'illusion et la force de l'évidence. L'évidence d'une vie consacrée au service, c'est Villeroy lui-même qui la manifeste dans ses *Mémoires* et dans le travail de transmission des collections de travail aux collections publiques¹. Résister à l'évidence de cette trame de service du roi discontinu passe par une attention particulière aux moments de césure que sont les changements de règne, en 1574 et en 1610, à la rupture dynastique et à l'épisode problématique de disgrâce au cours de la Ligue. Ce dernier point est exemplaire des pièges de l'illusion de la cohérence. Les biographes contemporains de Villeroy comme ses rares historiens plus actuels font du moment de 1588 à 1594 un épisode de disgrâce. Cet épisode commence avec son renvoi du ministère par Henri III au début de septembre 1588 et s'achève avec son rappel au secrétariat d'État aux étrangers par Henri IV en 1594.

Au cours de cette parenthèse, on peut repérer trois phases distinctes. La première est celle de l'humiliation publique et de la destruction politique de la stratégie familiale d'ascension en tant que chef du clan des L'Aubespine-Villeroy : les projets de plusieurs dizaines de personnes formant une communauté d'intérêts sont saisis par la disgrâce du premier d'entre eux. Une des conséquences immédiates de ce très mauvais pas est l'engagement ligueur redoublé d'une partie du clan, y compris sous les armes, comme ce fut le cas pour le fils de Villeroy, Charles d'Alincourt. C'est lors de cette phase que Villeroy produisit l'essentiel des écrits de justification qui seront publiés afin d'apporter la preuve que les causes qui conduisirent à son renvoi étaient nulles et non avenues. L'apport de preuves passe notamment par la mobilisation de papiers politiques, la récurrence de cette assertion dans ses *Mémoires* tient d'ailleurs plus de la menace de sortir, au sens lit-

1. Fabien Montcher, *La historiografía real en el contexto de la interacción hispano-francesa (1598-1635)*, thèse pour l'obtention du grade de docteur, sous la direction d'Alfredo Alvar Ezquerro et de Carmen Sanz Ayán, Faculté de géographie et d'histoire de l'université Complutense de Madrid (Espagne), 2013 ; Louis Lobbes, « L'œuvre historiographique de Pierre Matthieu ou la tentative d'embrigader Clio », dans *Écritures de l'histoire (XIV^e-XVI^e siècle)*, Genève, Droz, 2005, p. 495-519 ; Jacqueline Boucher, « La difficulté d'être acteur et rédacteur de l'histoire à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle », dans Danielle Bohler et Catherine Magnien-Simonin (dir.), *Écritures de l'histoire: (XIV^e-XVI^e siècle)*, Genève, Droz, 2005, p. 303-319.

téral, les papiers qui pourraient incriminer d'autres que lui à la conduite moins droite. La seconde phase est celle de l'engagement ligueur dans son versant politique au conseil de la Ligue. Ce passage dans le camp de la Ligue s'accompagne d'une manière de promotion puisque c'est son rôle politique de conseiller qui est alors consacré et non son savoir-faire technique de secrétaire. La troisième phase, sous la pression des meilleurs éléments de l'entourage d'Henri III qui rejoignent, à partir de la mort du roi, le conseil et les bureaux d'Henri IV, est celle de la patiente reconstruction des liens politiques avec le camp du premier Bourbon. Le rôle d'intermédiaire de Villeroy est alors sollicité pour faire le pont entre Mayenne et les plus proches conseillers, vieux compagnons d'armes, notamment Philippe Duplessis-Mornay qui sera reçu à Conflans dans la demeure de l'ancien secrétaire d'État. C'est également la période lors de laquelle Villeroy publie des écrits davantage théoriques que ceux dont il a d'ordinaire la charge, notamment en livrant le discours d'un bourgeois de Gonesse aux états généraux de la Ligue en 1593 et sa fameuse lettre au duc de Mayenne du 2 janvier 1594¹. On le voit, même brossés à gros traits, les six ans de la disgrâce de Villeroy sont moins simples qu'il n'y paraît pour la raison qu'il convient, pour Villeroy, de tenter des ouvertures et de continuer de porter le programme stratégique de l'insertion de son clan au plus haut sommet de l'État. L'engagement ligueur, relativement opportuniste, de Villeroy ne résiste pas aux assauts de ses anciens compagnons et amis qui choisirent le camp royal plus rapidement. Cependant, il est avéré qu'il y eut un engagement ligueur, une participation aux conseils et un rôle tactique d'entremetteur diplomatique de la part du disgracié. Ce serait donc une dangereuse lecture téléologique d'analyser au seul prisme de la disgrâce ces années de césure et de basculement du camp ligueur au camp royal, sauf à reprendre et de continuer la plume de Pierre Matthieu. C'est cependant un basculement tentant que de suivre les écrits discursifs et les historiographes pour recoudre la trame de ces six années tant on ne sait que très peu de choses sur ce moment, jusqu'aux raisons spécifiques du renvoi du ministre. Les sources dont on dispose sur le point de cette première phase du renvoi sont essentiellement constituées par les papiers de Bellièvre et les *Mémoires* de Villeroy. Porter l'analyse sur la faiblesse des sources produites dans ce moment paraît bien plus heuristique dans l'économie générale de l'analyse livrée ici. Deux ensembles de documents semblent essentiels. Le premier ensemble est constitué des *Actes de la Ligue*, édités par Sylvie Daubresse et Bertrand Haan. L'étude des actes fait apparaître immédiatement, pour qui le cherche, la rareté de la mention du nom de Villeroy. Il semble bien que

1. Bibl. nat. Fr, ms. fr. 17864, « Lettre d'ung bourgeois de Gonesse, réfugié en l'une des villes de l'Union, aux habitans desdictes villes, sur les misères présentes et passées... », par M. de Villeroy », 1594, f. 165 ; *Mémoires* d'État, *op. cit.*, p. 254-255.

les pièces composites qui constituent les *Actes de la Ligue* témoignent d'une mémoire occultée, construite par Villeroy lui-même, dans le but de garantir sa nouvelle position près d'Henri IV.

À l'évidence, les pièces initiales furent copieusement caviardées après la reconnaissance d'Henri IV par la ville de Paris. Cependant, Pierre Pithou semble avoir contribué sur le point spécifique de Villeroy à l'occultation des services rendus à la Ligue¹. Les seules mentions du secrétaire d'État d'Henri IV se situent dans le *Journal* de Pierre Pithou, et dans une copie d'un passage du dialogue entre le *Mabeustre et le Manant* et dans le *Journal anonyme des évènements de la Ligue*². Les passages du *Journal* de Pithou qui portent spécifiquement sur la *Satyre Ménippée*, en termes extrêmement durs pour le personnel de la Ligue en lien avec le roi d'Espagne, ne portent pas de mentions de Villeroy, ce qui ne laisse d'étonner.

Ces quelques lignes ont été tracées de la main de Pierre Pithou, selon Sylvie Daubresse :

Les François espagnols ont fait un roy en France :
À l'infante d'Espagne ilz ont ce roy promis :
Royauté bien petite, et servile alliance :
Car leur France est comprise en l'enclos de Paris.
N'apporte à ceste fois pour ce saint mariage,
O hymen nuptial ton bienheureux flambeau :
De ces corps eslongnez on assemble l'image,
Ilz font l'amour de loin tous deux en un tableau :
C'est une royauté seulement en figure :
La faincte, et non l'amour ce mariage faict :
C'est bien raison qu'estant roy de France en peinture,
D'une royne on lui face espouser le pourtraict.³

L'édition que Sylvie Daubresse donne du *Journal anonyme des évènements du 17 mai au 7 novembre 1593 principalement à Paris* contient à l'instar de celui de Pithou des mentions de Villeroy, mais elles sont toutes orientées dans le sens de la négociation et du rapprochement avec le camp royal. Ses qualités d'entremetteur des deux camps en phase de réconciliation apparaissent clairement et sont les seules qui semblent alors autorisées. Les cinq extraits des mentions exemplaires de la conduite de Villeroy se situent dans la seconde partie de l'année 1593, moment politique qui illustre son propre rapprochement en direction du camp royal. Ces écrits anonymes de justification participent de la campagne de réhabilitation de plusieurs personnages qui se placent au service du roi naguère honni, en insistant sur le caractère

1. *Actes du Parlement de Paris et documents du temps de la Ligue (1588-1594) : le recueil de Pierre Pithou*, éd. par Sylvie Daubresse, avec la collaboration de Bertrand Haan, Paris, Champion, 2012.

2. *Ibid.* p. 478. Notamment la pièce 230, *Journal des évènements, du 17 mai au 7 novembre 1593, principalement à Paris*, fol. 353- 383. Une publication érudite sans mention d'édition en reprend le texte au long dans *Revue rétrospective ou bibliothèque historique*, seconde série, t. IX, 1837, p. 51-145.

3. *Ibid.*, p. 465.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

national voire anti-espagnol du fondement premier des motivations de ce ralliement – caractère que l'on retrouve dans de nombreux papiers d'État et relations de cette période mais aussi, en miroir, cela constitue une des accusations les plus virulentes à leur encontre dans les libelles protestants des soutiens originels d'Henri IV, les vers de la *Satyre Ménippée* accusant Villeroy étant sans doute ceux qui sont les plus connus et circulent alors avec le plus de bonheur¹.

[25 juin 1593] Monsieur de Villeroy qui, avec messieurs de Bassompierre et Zamet c'estoit souvent trouvé à Chaliot pendant [f. 358v] que les députés du party du roy s'estoient à Suresne et depuis qu'ilz estoient à Saint-Denis, s'estoit trouvé à Clignancourt avec messieurs de Schombert, Believre et Revol pour conférer particulièrement, desquelles conférence[s], l'on esperoit beaucoup pour le bien public, s'en alla à quatre heures du matin, le lundy XXVIII^{me} dud. mois de juin, et comme l'on disoit sans dire à Dieu, qui donna occasion à plusieurs de penser qu'il se faisoit quelque chose contre les loix fondamentales du royaume parce qu'il avoit tousjours esté estimé desirer le bien du royaume, n'affectant l'estranger ains la desirant la reunion de tous les François ensemble².

[10 août 1593] Le dixiesme jour dud. mois d'aoust, partirent de Saint-Denis messieurs de Schombert, d'O ou de Sansy, de Believre et de Revol pour eux rendre à Poissy, et partirent aussy de Paris messieurs de Bassompierre, de Villeroy, president Janin et Zamet pour eux rendre à Ponthoise pour traiter de la paix, et commencerent à s'assembler le mercredy unziesme à Andresy et Vilennes, distans de moitié chemin d'entre lesd. Poissy et Ponthoise. Ceux de Paris revindrent dès le samedi et dimanche XIII^{me} et XV^{me}³.

[27 août 1593] En ce temps, messieurs de Schombert, de Believre et de Revol, de la part du roy, et messieurs de Belin, de Villeroy et president Janin, de la part de M^r de Mayenne, commencerent à partir pour s'assembler à Milly en Gastinois pour traiter de la paix⁴.

[4 septembre 1593] Le samedi quatriesme de septembre, les deputés pour la paix estant à Fleury, lieu appartenant à mr de Marchaumont [[Henri de Clause, sieur de Fleury-Marchaumont]], l'on dit que le roy s'y trouva, où, après plusieurs propos de la peyne qu'il portoit pour veoyr les miseres du peuple sy grandes et n'y pouvoir apporter le remede et soulagement qu'il desiroit, seule occasion qui luy faisoit trant rechercher la paix, adressant sa parole à messieurs de Belin, de Villeroy, president Janin, leur dit qu'il n'envoyoit point monsieur de Nevers à Romme en qualité d'ambassadeur de roy, mais comme procureur du plus pauvre gentilhomme qui fut jamais, pour demander à Sa Sainteté sa benediction avec penitence telle qu'il jugeroit capable en son corps et en ses bien, fust de veilles,

1. Martial Martin, « La corruption dans les "libelles d'estat" durant la période de la Ligue (1584-1598) », *Études de lettres. Représenter la corruption en France à l'âge baroque (1580-1600)*, n° 3-4, 299, 2015, p. 29-48; *Id.*, « L'"information internationale" dans les occasionnels et les libelles des guerres de Religion », *Le Temps des médias. Revue d'histoire*, 2013, p. 9-21; Renner Bernd (éd.), *La Satire dans tous ses états: le « mélange satyrique » à la renaissance française, Cahiers d'humanisme et Renaissance*, vol. 92, Genève, Droz, 2009.

2. *Actes du parlement de Paris...*, *op. cit.*, p. 490.

3. *Ibid.*, p. 516.

4. *Ibid.*, p.522.

jeunes, macerations, fondations et bastimens d'église [...]. Il dit ces parolles avec tant de compassion et douceur que lesd. députés en furent quasi invités à pleurer¹.

{20 octobre 1593} De là, ilz furent chès monsieur de Mayenne qui, après les avoir entendus sur le fait de lad. requeste, leur dit qu'il n'avoit point esté autheur des impostz qui se levoyent et ne les avoit consentis ny empeschés, mais que, depuis l'imposition mise, il avoit bien congneu qu'ilz estoient necessaire et qu'il desiroit de tout son cueur le soulagement du peuple, mais qu'il prioit que l'on eust encor ung peu de patience, et que l'on estoit en termes de quelque changement sur le fait duquel il ne se falloit pas hasarder et perdre; qu'il envoyoit avec mr de Villeroy à Poissy, pour conférer sur le fait de la treffve, messieurs Boucher [[Charles Boucher, sieur d'Orsay et de Dampierre]], president au Grant Conseil et Marteau, secretaire (tous deux ayans esté prevostz des marchans); que sy avec eux ilz vouloyent envoyer quelcun, il en estoit contant².

Plusieurs informations fondamentales sont contenues dans le récit des contacts lors de la seconde partie de l'année 1593. Sans traiter le fond des négociations, on observe que les contacts entre Villeroy et les hommes de Mayenne, d'une part, et les envoyés du roi, d'autre part, sont des contacts qui se déroulent entre des hommes de premier plan dont les carrières furent faites lors du règne précédent et dont le périmètre des relations fut coulé dans les solides fondations de la faveur d'Henri III et des grands offices qu'ils occupèrent dans la décennie 1578. Au sein des délégations, Villeroy est l'un de ceux qui ont le plus d'expérience des affaires publiques, il est secrétaire d'État depuis 1567 et il hante les arcanes de l'État depuis près de trente ans.

En outre, les négociations se déroulent non sur ses terres « claniques » au sens le plus strict du moins dans le périmètre territorial de son influence et de celle de son clan, où les L'Aubespine-Villeroy sont possessionnés ou commandent des garnisons : son fils, Charles de Neufville, est, par exemple, gouverneur de Pontoise et dispose à ce titre de nombreux hommes d'armes dans ce large espace à l'ouest de Paris, où Villeroy dispose en propre de nombreuses terres et de sa maison principale qui sert de lieu d'entrevue à Conflans³.

La mention de la qualité de gouverneur de Pontoise est, d'ailleurs, une des deux seules qu'on retrouve à l'entrée du nom d'Alincourt dans les arrêts du parlement de 1589 à 1594 copiés par Pithou dans les fonds du parlement, ainsi préservé de l'expurgation comme une information d'importance à conserver dans la mémoire des guerres de la Ligue. C'est à mettre au compte d'une mémoire recomposée dans le sens du service du roi, de la volonté de négocier et de la manière dont Villeroy favorisa, y compris matériellement, les contacts entre les deux camps, ainsi perçus comme

1. *Ibid.*, p. 524.

2. *Ibid.*, p. 534.

3. *Ibid.*, p. 587.

deux mondes qui n'en forment qu'un, et qui furent de la même meilleure société du royaume. La toile de fond du récit des guerres est lancinante sur deux points distincts : le *Journal* compose un tableau où se mêlent, d'une part, la perte d'influence et de crédit financier de Mayenne et l'angoisse dans laquelle il se trouve, en raison de l'absence progressive de secours financier de l'Espagne, et, d'autre part, le discours irénique d'Henri IV à l'égard de Rome et, partant, son entrée progressive dans l'obéissance au pape et sa conversion à la foi catholique¹.

Si Villeroy n'est pas central dans ces récits, il en joue pourtant un rôle de pivot, y compris territorial, et apparaît avec plus d'importance à mesure de son retour en charge, dont le périmètre certes lâche doit être posé au moment de l'écriture de la lettre de janvier 1594 à Mayenne. D'autre part, il convient de noter qu'il n'est pas, à l'instar du secrétaire Marteau, désigné comme occupant une charge technique dans l'organisation de l'État de la Ligue : son nom suffit, comme celui de ses anciens collègues, confrères et alliés.

Les premiers arrêts du conseil sous Henri IV offrent, joints à ceux expurgés et copiés par Pithou, une lecture également intéressante de la composition mémorielle par l'écrit politique, composition qui passe ainsi parfois par l'expurgation et la destruction. Ils nous éclairent sur la capacité de normalisation, par le droit et la négociation politique, des troubles, à l'instar des procédures inscrites dans les formulaires². Trois arrêts, immédiatement postérieurs au retour en charge de Villeroy à l'automne 1594, concernent le cas spécifique de Pontoise : l'un porte sur l'Hôtel-Dieu, le second sur l'entretien de la garnison de Charles de Neufville et le troisième sur la reconstruction de la forteresse de Pontoise³. Ces arrêts interviennent quelques semaines après le retour de Villeroy dans les bureaux du secrétariat d'État aux étrangers d'Henri IV, position forte et indispensable pour la conduite de l'entreprise de pacification du roi Bourbon. Deux autres arrêts interviennent où le nom d'Alincourt ressort. Il s'agit, d'une part, de nouveaux subsides financiers pour l'entretien des fortifications de Pontoise et, d'autre part, de la restitution de fournitures militaires car le conseil des finances du nouveau roi n'est pas en mesure d'en honorer le paiement⁴. Ces mentions du fils de Villeroy convergent dans la même direction : la consolidation des intérêts et des pouvoirs territoriaux du clan Villeroy sur Pontoise et plus largement sur l'espace où la famille est possessionnée. C'est également une mise en lumière d'un des rôles de la famille : le service par

1. Édouard Frémy, *Essai sur les diplomates du temps de la Ligue d'après des documents nouveaux et inédits*, Paris, E. Dentu, 1873, p. 356-362.

2. Olivier Poncet, « Le formulaire comme programme de gouvernement », art. cit.

3. Bibl. nat. Fr., fr. 18159, Transcription des résultats et des arrêts du Conseil d'État. (Janvier-décembre 1594), fol. 412.

4. Bibl. nat. Fr., fr. 16216, folio 111 v° et fr. 18161, folio 157.

les armes à la disposition du roi dans son entreprise de reconquête. Que ces arrêts, qui se traduisent également par le versement de subsides importants, soient pris dans l'immédiat retour en charge de Villeroy – qui a dès lors entrée et séance au conseil – nous indique que c'est bien un paquet global de négociations et de demandes précises, y compris sur des intérêts stratégiques et territoriaux d'enracinement du clan Villeroy, qui présida aux modalités de son retour au service d'Henri IV. Ces exemples sont sans doute trop précis pour l'objet spécifique que nous construisons et trop rapidement brossés pour eux-mêmes, mais le point que nous retenons ici est celui de la construction de la carrière dans les traces du papier d'État. Villeroy y est particulièrement sensible puisque c'est là son emploi et son quotidien. Sur l'effacement et la configuration des papiers qui informent de sa conduite durant les guerres de la Ligue, on observe combien l'attention du secrétaire d'État d'Henri IV est grande à faire échec aux auteurs de la *Satyre Ménippée* qui le repeignent en pensionnaire d'Espagne. Ces six ans de disgrâce furent, d'une part, la succession de séquences bien plus heurtées entre elles et, d'autre part, ils constituent une véritable cassure dans la carrière de Villeroy. La linéarité que ce dernier postule n'est qu'apparente, ne serait-ce que sur le plan de son emploi où il retrouve certes les bureaux du secrétariat mais avec une surface politique différente : il doit alors prendre en main toutes les affaires des étrangers, les relations avec les postes diplomatiques, la diplomatie secrète et les négociations internationales. Ce volet spécifique de son action était en grande partie présent, mais il tenait en main d'autres secteurs décisifs puisqu'il faisait figure de premier des secrétaires d'État. L'arrivée dans l'entourage d'Henri IV d'un personnel formé dans le sein du royaume de Navarre et dans sa maison, sur un temps relativement long, va conduire Villeroy à développer de nouvelles procédures d'action et l'obliger à travailler avec d'anciens adversaires politiques. C'est un des éléments de la cassure profonde que représente l'épisode de la disgrâce dans la carrière en apparence linéaire de Villeroy.

Ce sont ces moments particuliers qui révèlent, plus que l'apparente linéarité, la capacité de reconfiguration et de remobilisation de son réseau par Villeroy, la force et l'expertise que le secrétaire d'État met dans l'effort pour « durer » et se maintenir au sommet de l'État, sous des modalités cependant toujours différentes et dans des compositions de rapports aux souverains qu'il sert et aux grands administrateurs avec qui il travaille sensiblement distinctes, en raison du contexte des missions qui lui sont confiées et du périmètre politique mouvant de sa charge.

LES INSTITUTIONS DE L'ÉCRIT POLITIQUE

LA TRAME DE L'ÉVÈNEMENT D'UNE HISTOIRE SANS HÉROS

La proximité du biographe avec son sujet est un dernier et difficile écueil que les sciences sociales commandent d'éviter. Dans cette « sociologie du soupçon », reconstruire les pratiques, les trajectoires et les discours à l'aide de concepts forgés pour d'autres champs d'application permet sans doute d'éviter la « complicité du biographe » qui tait et se tait à soi-même certaines séquences, pratiques et discours qui cadreraient mal avec la démonstration générale et les concepts d'analyse retenus, soit achèveraient de faire la démonstration des erreurs épistémologiques de la problématique mobilisée.

Il y a sans doute une illusion historique et démiurgique à saisir la carrière d'un administrateur tel que Villeroy, illusion totalisante qui considère par facilité que l'ample séquence chronologique offre d'amples explications. La réalité documentaire est cependant plus décevante si l'on poursuit dans cette voie. Sources mutilées, dispersées, difficilement accessibles, caviardées pour composer une mémoire qui n'offrirait que la surface glorieuse du service de l'État. Comme si le secrétaire d'État avait couvert ses propres traces pour ne laisser que ses *Mémoires* et ses historiographes autorisés publier ses louanges, son habileté politique à dénouer d'inextricables situations, à se jouer de la fortune. Il n'en est rien, et c'est un effort nécessaire de replacer Villeroy, le rudoyant sans doute un peu, dans son bureau, l'insérant dans les stratégies de sa parentèle, dans les heurts du temps, les effets politiques de sa disgrâce de 1588, de le placer face à ses mauvais paris, perdus puis gagnés, pour emporter la faveur des factions maîtresses du jeu politique, celles d'Henri III en 1574, d'Henri IV en 1594 puis de se frayer, vieillissant, un chemin dans le difficile contexte de la régence de Marie de Médicis. Son rôle, son intelligence politique, le rôle d'informateur et de conseiller qu'il tint près des maîtres du royaume de France n'en seront que mieux restitués, analysés, disséqués dans la documentation, en ôtant tout caractère totalisant à l'action d'un homme qui n'eut rien été sans un réseau dont il hérita, qu'il contribua à modeler et qu'il joua toujours comme collectif d'action face aux bonheurs et aux malheurs de l'action politique en ces temps de troubles et de rapides recompositions du personnel de service.

Une difficulté supplémentaire tient à l'historiographie de l'histoire de l'administration aux XIX^e et XX^e siècles. Les enjeux qui pèsent sur l'histoire de l'administration, et plus généralement l'histoire des institutions sont nombreux et la demande sociale qui stimule l'histoire des pouvoirs politiques est forte. Les travaux d'Yves Cohen sur la bureaucratie soviétique comme ceux de Delphine Gardey sur l'infra-secrétariat et le personnel des écritures publiques du second XIX^e et du premier XX^e siècle offrent

des cadres de pensée et des précautions méthodologiques fondamentales¹. L'histoire de l'administration, et plus particulièrement du personnel technique au sein de l'administration, est largement tributaire des grandes enquêtes sur la formation de la bureaucratie, d'abord militaire, lors des grands conflits mondiaux du xx^e siècle². Les cadres d'analyse sont issus de ces événements d'ampleur, travaillés par de larges écoles historiques s'affrontant bien souvent sur le résultat des enquêtes conduites. Les concepts maniés par les historiens furent alors des précipités des grandes oppositions académiques du second xx^e siècle : on chemine ainsi sur une fine ligne de crête entre, d'une part, le pesant charisme des chefs, forgeant à leur propre main des administrations totalitaires pour mettre à exécution des idéologies bellicistes et génocidaires, et, d'autre part, la déresponsabilisation des cadres intermédiaires et de l'infra-personnel des régimes, faussement ravalés à une seule dimension technique et d'application³. Sur ce point spécifique, l'analyse fondamentale du travail de la chancellerie du III^e Reich livrée par Ian Kershaw est éclairante tant elle réévalue la part du travail des bureaux dans la conception et la matérialisation d'une politique spécifique. Nous renvoyons à l'ouverture de son ouvrage sur l'interprétation du régime nazi, sur la politique de mise en ordre du droit allemand dans les premières années de l'accession au pouvoir d'Adolf Hitler⁴.

Ainsi, faire l'histoire de la très haute administration de la France des guerres de Religion revient nécessairement à se défaire, pour partie, des cadres conceptuels forgés pour ces études qui sont relativement originales pour la période moderne dans leurs objets⁵. Parvenir à insérer l'individu dans une structure et à en montrer les rapports fonctionnels ne va pas de soi pour l'histoire classique des institutions du xvi^e siècle. C'est un élément qu'il convient d'avoir en tête afin d'éviter le double écueil de plaquer hâtivement des analyses faites pour d'autres temps et d'autres espaces, d'autres fonctionnements institutionnels au service d'idéologies radicalement dis-

1. Delphine Gardey, *Écrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, La Découverte, 2008 et *Ead.*, « La standardisation d'une pratique technique : la dactylographie (1883-1930) », *Réseaux*, vol. 16, n° 87, 1998, *Les claviers*, p. 75-103 ; Yves Cohen, « Foucault déplace les sciences sociales. La gouvernementalité et l'histoire du xx^e siècle », dans Pascale Laborier, Frédéric Audren, Paolo Napoli et Jakob Vogel, (dir.), *Les Sciences caméras. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF, 2011, p. 43-79 ; *Id.* « Administration, politique et techniques : Réflexions sur la matérialité des pratiques administratives dans la Russie stalinienne (1922-1940) », *Cahiers du monde russe*, vol. 44, n° 2-3, 2003, p. 269-307.

2. Marc-Olivier Baruch, Vincent Duclert, « Une histoire politique de l'administration française, 1875-1945 », dans *Serviteurs de l'État*, La Découverte, 2000, p. 5-16.

3. Yves Cohen, *Le Siècle des chefs. Une histoire transnationale du commandement et de l'autorité (1891-1940)*, Paris, Éditions Amsterdam, 2013.

4. Ian Kershaw, *Qu'est-ce que le nazisme ? Problèmes et perspectives d'interprétation*, Paris Gallimard 1992 ; *Id.* *Hitler*, Londres, Longman, 1991, trad. fr. *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, Paris, Gallimard, 1995 ; Wolfgang Mommsen, Max Weber et la politique allemande contemporaine 1890-1920, trad. fr. de J. et J.-R. Amsler, D. Bechtel, M.-T. Croy et C. Sauvat, Paris, PUF, 1985 ; Marie-Bénédicte Vincent, *Serviteurs de l'État : les élites administratives en Prusse, 1871-1933*, Paris, Belin, 2006.

5. Robert Descimon, Jean-Frédéric Schaub et Bernard Vincent (dir.), « Avant-propos », dans *Les Figures de l'administrateur...*, p. 7.

tinctes de la culture politique des derniers Valois et du premier Bourbon. Pourtant, l'évacuation totale des concepts les mieux armés de la science historique de la période contemporaine, comme la réflexion des continuateurs de Max Weber sur la formation de l'État et des bureaucraties modernes, reviendrait à pratiquer une histoire hors-sol, c'est-à-dire une histoire sans histoire. Réintroduire, à l'exemple de Delphine Gardey, la dimension matérielle et technique du travail de l'administration permet de donner du corps à des problématiques venues bien souvent d'autres sciences que l'histoire.

Un autre problème est constitué par l'effet de loupe induit par la documentation et par la perception des acteurs de gouvernement français et étranger de la position et du rôle de Villeroy¹. Cet effet de loupe est une des conséquences directes de la reconstruction mémorielle de sa propre carrière par Villeroy et ses historiographes, comme par les mécanismes qui règlent son activité politique. Examinons d'abord l'effet de loupe induit par la documentation. C'est un biais documentaire classique, nous ne lisons dans les correspondances et les écrits discursifs que l'écume des processus longs de décision. Nous n'avons que très peu accès aux délibérations, aux hésitations, aux confrontations entre acteurs, et ne nous sont connus que l'acte final, le mémoire, l'apologie, plus généralement l'écrit politique. Ce document est comme placé en bout de chaîne et porte bien souvent la marque unique de Villeroy, quand son nom n'apparaît pas au surplus dans le titre du document, l'adresse et les autres mentions hors-teneur. Très rares sont les dépêches signées par plusieurs secrétaires d'État, et les deux seules signatures conjointes qu'on peut lire sont celles de Villeroy et du souverain, faisant droit ainsi à la pratique de la contre-signature. La présence de Villeroy recouvre jusqu'à saturer le travail du bureau, du conseil, du personnel diplomatique. C'est un problème qu'il convient d'affronter en sortant par le haut du seul biais documentaire. Le cadre conceptuel des institutions-personnes et des individus-collectifs rend d'utiles services². Un second problème vient de l'exceptionnalité du personnage Villeroy dans ses contacts avec les agents du roi en France et avec ses homologues, agents de souverains et de puissances étrangères. Pour efficace que soit l'information politique des cours européennes, grâce au travail de longues relations que conduisent les agents diplomatiques à Paris, le secrétaire d'État est placé en position de surplomb, au sommet de l'architecture institutionnelle du gouvernement monarchique français. Interlocuteur privilégié des agents étrangers, Villeroy se trouve ainsi mis à part du reste du conseil, et c'est un autre biais des sources contre lequel il convient de lutter dans

1. Pierre Bourdieu, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 150, décembre 2003, *Regards croisés sur l'anthropologie de Pierre Bourdieu*, p. 43-58 ; Stéphane Beaud, Florence Weber, « Le raisonnement ethnographique », *L'Enquête sociologique*, Paris, PUF, 2012, p. 223-246.

2. Paolo Napoli, « Au-delà de l'institution-personne », dans Jean-François Braunstein, Daniele Lorenzini, Ariane Revel et al. (éds.), *Foucault(s)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2017, p. 177-184.

l'approche biographique pour construire le modèle d'étude qui est en jeu. Ce sont trois écueils d'ampleur qui piègent ainsi la trame de la carrière de Villeroy en tant qu'objet d'analyse de cette étude¹. C'est d'abord la reconstruction mémorielle par l'acteur lui-même qui a mis en ordre ses papiers et pour ainsi dire couvert ses traces lors de quelques épisodes de sa vie de service qui pose le premier et principal problème. C'est ensuite le biais documentaire choisi pour faire l'histoire des pouvoirs politiques de la première Modernité, tant la position de surplomb de Villeroy recouvre non seulement l'activité de son bureau mais aussi la perception par les cours étrangères, qui sont productrices de sources et d'informations d'État, dans l'agencement institutionnel des pouvoirs. C'est enfin la perception dans l'analyse elle-même de l'objet qu'est la carrière de Villeroy qui doit être questionnée et interrogée au prisme des méthodes des sciences sociales et de l'enquête anthropologique. Cet écueil est sans doute le moins périlleux des trois mais reste cependant sensible au cours du travail d'écriture, afin de ne pas recréer de l'ordre, de la décision et des structures, des stratégies et des choix conscients, là où l'enquête détermine qu'il y a dans bien des cas des choix d'opportunité, des tentatives avortées, des agencements circonstanciels de pouvoir et des décisions contraintes². Pour éviter les pièges tendus dans la reconstruction d'une intelligence et d'une économie globale de la trame de carrière de Villeroy, conçue comme un objet d'analyse et non comme une succession chronologique d'évènements éparés – ce qui nous conduirait, par exemple, à prendre pour argent comptant l'épisode de la disgrâce ou celui de l'effacement, de la retraite des années 1614-1617 –, il convient de s'interroger sur le degré d'autonomie des agents du pouvoir par rapport aux structures politiques et à l'agencement institutionnel au sein desquels ils s'inscrivent, où ils sont institués par le souverain, ou au sein desquels ils inscrivent leurs stratégies familiales, réponse programmatique aux aléas constants d'une fortune contrariée par les guerres de Religion.

*

1. Muriel Darmon, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, vol. 82, n° 2, 2008, p. 149-167.

2. Étienne Balibar, « Le structuralisme : une destitution du sujet ? », *Revue de métaphysique et de morale*, vol. 45, n° 1, 2005, p. 5-22.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE : DES BUREAUX SANS BUREAUCRATES ?

En 1577, Villeroy participa aux négociations de la paix de Bergerac aux côtés d'Armand de Gontaut, seigneur de Biron (1524-1592)¹. Cette négociation éteint les troubles de la sixième guerre de Religion et aboutit à l'édit de Poitiers. Cet édit, important dans ses formes et réactivé dans ses dispositions à Fleix en 1580 puis à Mantes en 1591, garantit la paix dans le royaume jusqu'en 1585 quand s'ouvre la huitième guerre de Religion. Cette négociation est donc importante et marque un tournant dans l'ascension de Villeroy, désormais placé dans le plus proche entourage de Catherine de Médicis et d'Henri III.

Un document de travail exceptionnel est conservé dans le fonds Godefroy de la bibliothèque de l'Institut de France. Il s'agit du document qui porte les termes de la paix signée à Bergerac le 14 septembre 1577, trois jours avant l'édit donné à Poitiers².

Le dispositif du document mêle le texte de l'accord, composé en deux fois, dans la partie principale. Les marges accueillent de très nombreuses ratures et corrections, des précisions de la main de Villeroy. Deux signatures se détachent, celle d'Henri de Bourbon, prince de Condé, qui commande l'armée huguenote, et celle d'Henri III, toutes les deux autographes et d'encres différentes. Ce document fut donc signé à Poitiers le 17 septembre 1577, avant qu'Henri III ne regagne pour s'y retirer sa demeure d'Ollainville, près de Paris. Villeroy est ainsi présent dans ce document préparatoire, conclu et discuté à Bergerac le 14 septembre 1577, et disposé sans ses articles secrets dans l'édit de Poitiers. Présent par les précisions et les ratures qu'il apporte en même temps que par le versement dans ce volume d'un document qui est, pourrait-on dire, une minute d'édit comme le fonds Godefroy en recèle de nombreuses. Villeroy n'est pourtant pas secrétaire d'État chargé de la guerre. C'est pourtant sa contre-signature qui est portée sur l'édit de Poitiers³.

Nous pouvons nous interroger sur ces multiples actes d'écriture, auquel il ne faut pas manquer d'ajouter l'enregistrement par le parlement de Paris le 8 octobre suivant. Une chaîne préparatoire, relativement longue, d'actes d'écritures, de transport de dépêches, de signatures et d'enregistrement puis de conservation et de patrimonialisation est visible de bout en bout

1. Mark Greengrass, *Governing passions...*, *op. cit.*, p. 134-136.

2. Bibl. de l'Institut de Fr., Fonds Godefroy, 96, Mélanges concernant la politique intérieure et les affaires étrangères (1198-1657), Paix de Bergerac, 17 septembre 1577, fol. 110-121^v, orig. signé.

3. Arch. nat., X1A, 8633, fol. 460 v^o-475 r^o, registre.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

de la procédure. Villeroy apparaît lors de la préparation de la paix, dans le retrait de ses annotations marginales, et de manière fonctionnelle lors de la contre-signature.

L'observation de ces quelques éléments en contexte comme la saisie de ce moment particulier dans la carrière longue de Villeroy et l'exhumation du document préparatoire à l'édit, document versé dans les *Mélanges Godefroy* qui rejoignent l'Institut de France en 1797, permet d'en dire davantage sur les bureaux des secrétaires¹. Ce qui est institué, dans le sillon des guerres de Religion, ce sont des charges nouvelles, conférées à des individus dont la pratique technique et administrative tient avant tout dans le maniement des papiers. On observe toutefois que le maniement des papiers d'État, à l'exemple des articles de la paix de Bergerac, peut renvoyer à des négociations, des délégations politiques d'importance, où l'on retrouve secrétaires, commis et chefs militaires tels que le maréchal de Biron. Il convient donc de se demander comment ces chaînes d'écritures et le recours aux administrateurs dédiés à cette tâche transforment les structures de l'État et les pratiques d'une société politique dont le périmètre va s'élargissant.

1. François Gèbelin, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, Bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, Paris, Plon, 1914, p. I-XIX.

DEUXIÈME PARTIE

Les pratiques de l'écrit dans les arcanes de l'État

Après l'exploration de ce que l'écrit politique *fait* à l'État, par l'institution, au cœur de l'architecture de gouvernement, de bureaux spécifiquement dédiés à la préparation, à la mise en circulation et à la réception des papiers d'État, nous observons ce que l'État *fait* de l'écrit politique.

Plus qu'un basculement rhétorique, cette inversion des termes correspond à la problématique de ce qui pèse sur le concept d'institution, entendu à la fois comme structure du champ plus global qu'est l'État d'une part et tension à l'intérieur de ce même champ. Ainsi, la question centrale du deuxième mouvement de notre étude est la suivante : comment l'État, sous l'effet d'innovations techniques et de l'inflation des administrations chargées de l'instrumentation des papiers, utilise l'écrit pour gagner des positions, structurer des canaux d'information au sein de son dispositif diplomatique, et, partant, mettre en ordre, y compris graphiquement et par l'expertise de son cadre de classement et de conservation, la réalité politique des années 1560-1610. Deux problématiques sont convoquées à ce stade. Comment l'État de la première Modernité parvient-il à résoudre la contradiction suivante : structurer de manière efficace, par un personnel nombreux aux pratiques éprouvées, une administration discrète voire secrète de l'écrit ? Comment le motif politique des arcanes de l'État, des mystères du cabinet s'accommode-t-il de la croissance du personnel pré-bureaucratique ?

Un des volets de réponses que nous apportons tient dans la seconde problématique. Ce qui fut institué dans le train des guerres civiles, et des guerres étrangères qui leur sont directement connectées, ce ne sont pas seulement des bureaux, ce furent également des acteurs de gouvernement et des administrateurs qui mobilisent et manifestent, dans l'écrit et le conseil, un *habitus* d'un genre nouveau. Ainsi, pour effectuer les décisions souveraines, l'administration doit incorporer une culture politique spécifique, disposée dans le sens de l'intérêt de l'État dont il contribue ainsi à dessiner quotidiennement les contours. La mobilisation spécifique de l'*habitus* de

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

serviteur du roi par l'écrit se distingue des répertoires classiques et traditionnels du service. Les écrits discursifs comme les textes réglementaires, les instruments de travail des bureaux expriment l'expertise des agents du secrétariat et préparent la mue progressive d'une administration dédiée à l'écrit et à ses techniques en lieu principal et central de l'exercice de la politique, par lettres et par conseils, généraliste, polyvalente dans ses pratiques et dans ses buts. Ainsi le temps est venu de s'interroger sur la dimension spécifiquement bureaucratique, progressivement autonome des administrateurs de premier et de second ordre, dans les institutions de l'écrit comme dans les autres instances de gouvernement.

Structures politiques et autonomie des acteurs

COMMUNICATION POLITIQUE, CIRCULATION DE L'INFORMATION

L'assertion de Filippo De Vivo dans son étude désormais classique consacrée à la circulation de l'information dans la Venise de la première Modernité nous paraît fondatrice des problématiques que nous explorons dans notre étude¹. Le cœur de la démonstration de Filippo De Vivo tient dans ce que l'agencement conjoint des documents de toute nature, leur préparation comme leur conservation, ne sont pas seulement des effets de la croissance de la communication et de l'expertise grandissante des procédures d'État mais constituent des actes politiques en tant que tels, à part entière et produisent ainsi les mêmes effets sur la société politique².

Cette hypothèse de travail, vérifiée pour le cas vénitien, doit être confrontée aux sources du secrétariat français dans la longue période 1580-1610. L'enjeu est le suivant : le secrétariat, dont nous avons décrit les principales structures et les procédures, les instruments de travail et les pratiques formelles, est le théâtre de tensions politiques grandissantes entre les acteurs concurrents de la société politique de la première Modernité. Dans cette lutte politique, qui recoupe de très nombreux enjeux et qui est motivée par un faisceau de facteurs sociopolitiques, religieux, territoriaux, les secrétaires pensent et agissent quotidiennement dans l'ordre de l'écrit. L'écrit politique devient donc à la fois le levier principal de l'action politique, mais il se constitue également, avec un personnel dédié à sa préparation, à sa projection, à sa réception et à sa conservation, comme le cœur de l'action et de la légitimité de l'État moderne.

1. Filippo De Vivo, « Cœur de l'État, lieu de tension. Le tournant archivistique vu de Venise (xv^e-xvii^e siècle) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2013, 3, 68^e année, p. 699-728; Filippo De Vivo et Maria Pia Donato (dir.), « Scholarly Practices in the Archives, 1500-1800 », *Storia della Storiografia*, vol. 68, 2015, 2, p. 15-20; Fabien Montcher, « Archives and Empire: Scholarly Archival Practices, Royal Historiographers and Historical Writing across the Iberian Empire (Late 16th and Early 17th Century) », *Storia della Storiografia*, vol. 68, 2015, 2, p. 21-36; Étienne Anheim et Olivier Poncet, *Fabrique des archives...*, *op. cit.*

2. Isabella Lazzarini, « Records, Politics and Diplomacy: Secretaries and Chanceries in Renaissance Italy (1350-c. 1520) », dans Paul Dover (éd.), *Secretaries and Statecraft in the Early Modern World*, Édimbourg, Presses universitaires d'Édimbourg, Edinburgh University Press, 2016, p. 16-36.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

La croissance du personnel comme le recours de plus en plus naturel à l'écrit sont les deux fondations majeures – même si elles ne sont pas les seules – de ce qu'il convient d'appeler, dans la séquence immédiatement suivante des années 1620-1660, l'État de justice et de finances, la monarchie administrative structurée et pensée comme telle par les entourages bureaucratiques et les ministres-cardinaux, Richelieu puis Mazarin¹. Ainsi, penser l'État à hauteur de plume et à hauteur de secrétaire revient d'abord à penser l'écrit et la résolution des conflits comme les gains et les pertes de positions politiques par et dans les papiers d'État. C'est une hypothèse fondamentale pour faire l'histoire de l'État moderne que celle qui consiste à postuler que se rapprocher aux plus près du travail concret, matériel et quotidien des administrateurs du secrétariat permet de comprendre ce qui se joue politiquement dans le cycle de fondations de l'État de la première Modernité.

Cela passe par une attention redoublée aux sources en tant que processus dynamiques d'actes d'écriture, et non comme simples réceptacles et preuves de tel fait ou de tel événement. C'est ainsi prendre la préparation de ce que nous constituons dans l'analyse sous la catégorie « sources » comme l'aboutissement d'un long processus pensé et politique qui présida à la mise en circulation, la réception et la conservation de ces papiers d'État comme des actes politiques à part entière. Ces actes politiques produisent, en eux-mêmes, des actes politiques qui en sont des conséquences, des réponses ou des refus aux ordres ou aux informations qu'ils contiennent. Ce point, fondamental, est issu de la réflexion d'une longue tradition en anthropologie de l'écriture qu'il convient de préciser ici.

Analyser les pratiques d'écriture des secrétaires d'État de la fin du XVI^e-début du XVII^e siècle revient à faire un effort pour se placer au mitan d'une anthropologie du lointain et une anthropologie du proche, selon la terminologie de Florence Weber. En effet, la langue, la structure des lettres, les modalités de l'adresse et de la fermeture renvoient à des phénomènes classiques, connus et familiers de l'épistolaire tels qu'on peut les pratiquer. En revanche, ces pratiques s'inscrivent dans un monde qui nous est largement inconnu, dont nous ne saisissons les enjeux qu'avec l'effort d'une patiente reconstruction historique, érudite et méticuleuse². On saisit et on comprend que les correspondances politiques sont des lettres, mais sans cet

1. Jacques Krynen, *L'État de justice. France, XIII^e-XX^e siècles*, t. I. *L'idéologie de la magistrature ancienne*, Paris, Galimard, 2009; Denis Richet, « La Monarchie au travail sur elle-même ? », dans Keith M. Baker (éd.), *The French Revolution and the creation of modern political culture*, vol. 1, *The political culture of the Old Regime*, Oxford, Pergamon Press, 1987, p. 25-39 repris dans Denis Richet, *De la Réforme à la Révolution. Études sur la France moderne*, Paris, Aubier (« Histoires »), 1991, p. 425-450.

2. Florence Weber, *Brève histoire de l'anthropologie*, Paris, Flammarion, 2015; *Ead.*, « De l'ethnologie de la France à l'ethnographie réflexive », *Genèses*, 2012, 4, n° 89, p. 44-60; *Ead.*, « Le Folklore, l'Histoire et l'État en France (1937-1945) », *Revue de synthèse*, 4^e série, vol. 121, n° 3-4, *Anthropologies, États et populations*, 2000, p. 453-467; Irène Bellier, « Du lointain au proche: Réflexions sur le passage d'un terrain exotique au terrain des institutions politiques », dans Christian Ghasarian (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive: nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 1-15.

effort d'insertion dans une trame précise, contextualisée, elles demeurent sans objet. Ce sont sans doute les premiers ressorts de l'inquiétante étrangeté qui saisit lors d'un sondage dans un fonds d'archives ou dans une collection patrimoniale. Ces documents sont le dépôt non seulement d'enjeux qu'il convient d'appréhender, mais ils sont également le résultat de longs processus d'écriture dont l'économie générale nous échappe très largement et dont les acteurs eux-mêmes ne parlent quasiment jamais. Le travail se porte ainsi dans l'exhumation de toutes les micro-traces de l'activité du secrétariat, des mentions de malles en tables, une attention sérielle aux sommaires de volumes de travail, un effort redoublé d'identification des mains, nombreuses, qui préparent ces documents.

Cette tâche est trop importante pour qu'elle soit réalisée de manière systématique sur les milliers de pièces qui constituent le fondement d'analyse de cette étude, mais certaines pièces ou certaines procédures ont retenu notre attention par la dimension exemplaire qu'elles revêtaient, insérées dans de longues chaînes sérielles de volumes, de mains et de signatures, de résumés de dépêches et de tables de chiffres. L'hypothèse au cœur du second mouvement de cette étude est la suivante : le personnel du secrétariat incorpore, par ses pratiques d'écriture et de mise en ordre graphique du monde socio-politique, une culture politique d'un genre nouveau, culture que les souverains Valois, et spécialement Henri III, puis Bourbons, et spécialement Henri IV, mettent à profit pour promouvoir une nouvelle gouvernementalité où l'État administratif de justice et de finances impose, dans et par l'écrit, l'obéissance et manifeste la puissance souveraine¹.

Les cadres matériels de la communication politique

D'autre part, l'attention redoublée à la matérialité, aux cadres de classement, à la conservation des volumes vient apporter une densité particulière à cette réflexion qui souhaite conjointre théories de l'information, sciences de l'État et impératifs documentaires². Les récents travaux de Randolph Head, de Peter Burke et de Barbara Stollberg-Rilinger nous permettent une approche de type culturel de l'histoire et de la nature de l'État, de ses procédures politiques et de la construction dans le temps long et dans une dimension documentaire et patrimoniale de son efficacité et de sa légitimité³.

1. Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber (éd.), « Introduction », dans *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2006, p. 11-29.

2. James Daybell, *The Material Letter in Early Modern England: Manuscript Letters and the Culture and Practices of Letter-Writing, 1512-1635*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012.

3. Randolph Head, « Knowing Like a State: The Transformation of Political Knowledge in Swiss Archives, 1450-1770 », *Journal of Modern History*, 2003, 75, p. 745-782 ; Peter Burke, *A Social History of Knowledge, op. cit.* ; Warren Brown et al. (dir.), *Documentary Culture and the Laity in the Early Middle Ages*, Cambridge, CUP, 2013 ; Randolph Head (dir.), n° spécial « Archival Knowledge Cultures in Europe, 1400-1900 », dans *Archival Science*, 10-3, 2010.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

La communication politique, et, compris sous cette acception, l'ensemble des procédures qui l'instrumentent, de la très concrète matérialité de préparation des dépêches, de la fourniture des bureaux, du classement et du rangement des papiers dans les armoires privées et les coffres des secrétaires jusqu'à la sophistication des routes de postes et de la création des canaux sécurisés de communication, sont parmi les faits politiques les plus importants de la première Modernité, qui permirent le contrôle de vastes territoires, le recueil plus régulier et plus coercitif du consentement par les populations, la structuration, à l'échelle européenne – voire mondiale pour l'entreprise coloniale espagnole – d'une diplomatie et de cadre de gouvernement à distance¹. La mise en circulation de l'information et l'expertise, les institutions, la culture politique qui la suppose, la légitimité du secrétariat qui la permet sont les angles du périmètre de ce champ qu'est l'État moderne qui fut si difficile à envisager dans les grandes enquêtes de la fin du siècle dernier, tant c'était un fait social massif, un fait politique quasiment impensable tant il recouvrait les simples procédures et les pratiques politiques de tous les acteurs et de tous les événements de la séquence politique des guerres de Religion. Ce sont des pistes d'explication qu'on peut raisonnablement avancer, tant ces débats portés par des écoles historiques performantes n'aboutirent pour la plupart qu'à des conclusions aporétiques qui n'épuisèrent pas le mouvement perpétuel entre archaïsme et modernité des structures et des pratiques, bureaucratisation ou poursuite des intérêts privés et familiaux pour les acteurs et leurs parentèles².

Une approche fondée sur la communication politique n'épuise pas les questions qui se posent sur la nature intrinsèque de l'État moderne, dans ce point de basculement problématique, de la fin du xvi^e-début du xvii^e siècle³. Pourtant, en accordant un haut prix à ce que les secrétaires considèrent comme le cœur de l'État, on se rapproche d'autant d'une définition précise et juste des configurations de pouvoirs au sein desquels ils sont institués⁴.

L'approche du travail des bureaux par celle, heuristique, de l'histoire de la communication doit être liée à l'analyse du degré de confiance dans les institutions que les acteurs de gouvernement accordent à leurs procédures et aux cadres institutionnels au sein desquels ils s'inscrivent et

1. Guillaume Gaudin, *Penser et gouverner le Nouveau Monde au xvii^e siècle. L'empire de papier de Juan Díez de la Calle, commis du Conseil des Indes*, Paris, L'Harmattan, 2013; *Id.* « La démesure des listes du Conseil des Indes au xvii^e siècle: le Nouveau Monde vu depuis les bureaux madrilènes », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 44, 2, 2016, p. 83-103.

2. Jean-Philippe Genet (dir.), *L'État Moderne: Genèse, bilans et perspectives*, Paris, CNRS, 1990.

3. Allinson Rayne, *A Monarchy in Letters: Royal Correspondence and English Diplomacy in the Reign of Elizabeth I*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012; Mark A. Hutchinson, « The Emergence of the State in Elizabethan Ireland and England, ca. 1575-99 », dans *Sixteenth Century Journal*, 45, 3, 2014, p. 659-682; Elizabeth R. Williamson, *Elizabethan Diplomacy and Epistolary Culture*, Londres, Routledge, 2021.

4. Robert-Henri Bautier, « La phase cruciale de l'histoire des archives... », art. cit.

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

sont institués¹. On ne saurait broser toute l'histoire de la communication à l'époque moderne à partir de l'étude d'un secrétariat dans un contexte donné, mais plusieurs pistes d'études doivent ici être envisagées. Ces deux notions ont très abondamment été travaillées dans la période récente, au prisme de l'analyse de la circulation de l'information, pour comprendre les mécanismes de structuration des institutions, et apportent de féconds résultats².

Suivant l'analyse de Filippo De Vivo, il nous semble fondamental de conjointer l'ensemble des sources décrites en première partie de cette étude, cassant ainsi leur distinction certes opératoire du point de vue diplomatique pour que des effets de sens se produisent, à la manière de ce que les acteurs eux-mêmes font dans les volumes qu'ils utilisent ou composent pour des questions spécifiquement mémorielles et patrimoniales³.

D'autre part, cela permet d'envisager l'activité des secrétaires non plus comme de simples producteurs de contenus, livrant correspondances et épais volumes qu'il est si difficile à embrasser et à connaître dans leur ensemble et dans leurs particularités intrinsèques, mais bien comme des acteurs dédiés et consacrés par le pouvoir royal à l'expertise de la circulation de l'information. C'est ainsi que l'oralité, le conseil, le colloque et la négociation retrouvent leur place dans l'économie générale des missions assignées aux secrétaires⁴. En effet, ne les envisager que du point de vue de leur fonction d'écriture est un biais qui ne rend raison que d'une chose : ce qu'on envisage de tirer de leur activité pour l'analyse historique. Il semble que l'activité d'écriture, conduite en large part par les commis et clerks, ne soit plus, à mesure que leur charge s'affermirait, la première de leur fonction. Celle du conseil en revanche, et, partant, de la négociation est primordiale. Filippo De Vivo considère que la communication politique recouvre la circulation de l'information et des idées concernant les institutions et les événements politiques. Sur ces deux points, il convient de définir au plus près l'un et l'autre termes. Quant à la mise en circulation de l'information,

1. Wolfgang Reinhard, « Was ist europäische politische Kultur? Versuch zur Begründung einer politischen Historischen Anthropologie », *Geschichte und Gesellschaft*, 27, 2001, p. 593-616.

2. Peter Schröder, *Trust in early modern international political thought, 1598-1713*, Cambridge, CUP, 2017 ; Alessandro Stanziani, « Information, institutions et temporalité. Quelques remarques critiques sur l'usage de la nouvelle économie de l'information en histoire », *Revue de synthèse*, 4^e s., n°1-2, janvier-juin 2000, p.117-155 ; Diego Gambetta, (éd.), *Trust : making and breaking cooperative relations*, New York, Blackwell, 1988 ; Niklas Luhmann, *La confiance, un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Paris, Économica, 2006 ; Paul Delsalle, « Bureaucratie, archivage et archivistique en France et en Espagne du milieu du XVI^e siècle à 1714 », dans Hélène Fréchet et Christian Hermann (dir.), *Les monarchies française et espagnole du milieu du XVI^e siècle à 1714*, Paris, Éditions du Temps, 2000, p. 291-311.

3. « I stress communication as well as the information which was its contents, so as to include media as well as messages, the activity as well as the object of exchange, and the people it involved as producers, receivers, or intermediaries », Filippo De Vivo, *Information and Communication in Venice. Rethinking Early Modern*, Politics, Oxford, OUP, 2009, p. 3.

4. Isabella Lazzarini, *Communication and Conflict. Italian Diplomacy in the Early Renaissance, 1350-1520*, Oxford, OUP, 2015, p. 75.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

c'est bien de cela qu'il s'agit, par l'oralité et le colloque, la soustraction de l'information et la diffusion de fausses nouvelles, de nouvelles qui n'en donnent aucune grâce aux chiffres ou au régime allusif de leur écriture. Ainsi, les sources produites ne sont plus à envisager du seul point de vue du contenu qu'elles offrent à l'analyse historique et à ses grilles d'interprétation mais bien plus comme des actes politiques, au sein desquels sont encapsulés d'autres actes politiques, échos d'une négociation, du conseil, d'une délibération, d'une mission dans le royaume ou auprès d'un souverain étranger. Ainsi, les actes et les dépêches deviennent des processus plus dynamiques dans leur préparation, leur confection matérielle et leur projection que de simples réceptacles figés d'agencements documentaires de faits et de noms¹.

Il y a ainsi un double prisme d'analyse de ce que sont les papiers d'État : ils sont à la fois la trace d'une activité politique et le processus qui préside à leur préparation. C'est également ainsi que les « ruses de plumes » du secrétariat prennent leur mesure : être secrétaire d'État, chef d'un bureau aux compétences s'élargissant à mesure que les guerres durent, c'est savoir quand ne pas intervenir, ne pas écrire, détruire ou raturer une copie présente dans le bureau.

LES CAUSES DU RECOURS À L'ÉCRIT EN PÉRIODE DE GUERRES CIVILES²

Une histoire culturelle de l'administration et de l'État

« Vos lettres et votre exemple nous tiennent de consolation en notre fortune. J'ai lu votre dernière lettre du [?] de ce mois avecque le double de celles que vous avez escripte à Monsieur Brulart. Je les ai relues plusieurs fois et y ai trouvé de quoi guarir une bonne fois du mal qui m'a affligé. » Ces mots ont été tracés de la main de Villeroy en septembre 1588³. Il écrit à son ami Pomponne de Bellièvre qui a, comme lui, été éloigné de la cour

1. Margarita Gómez Gómez, « El Documento público en la época moderna. Propuesta metodológica para su estudio », *Boletín de la Sociedad española de Ciencias y Técnicas Historiográficas*, 3, 2006, p. 45-64 ; *Ead.*, *Actores del Documento: Oficiales, Archiveros y Escribientes de la Secretaría de Estado y del Despacho Universal de Indias Durante el Siglo XVIII*, Madrid, Centro de Estudios Políticos y Constitucionales, 2003 ; *Secretaries and Statecraft in the Early Modern World*, Paul M. Dover (dir.), Édimbourg, Presses de l'université d'Édimbourg, 2016 ; Megan K. Williams, « *Ad regem*: Diplomatic Documents as Artifacts of Early Modern Foreign Policymaking », dans *Medieval Documents as Artefacts, 1100-1600*, Jan W. Burgers et al. (éd.), *Schrift en Schriftdragers in de Nederlanden in de Middeleeuwen*, Hilversum, Verloren, 2016, et « Unfolding Diplomatic Paper and Paper Practices in Early Modern Chancellery Archives », art. cit.

2. Roger Chartier, « Construction de l'État moderne et formes culturelles : perspectives et questions », dans *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, Rome, École Française de Rome, 1985, p. 491.

3. Bibl. nat. Fr. fr. 15909, fol. 178^v, Villeroy à Bellièvre, Villeroy, [fin de] septembre 1588, orig. autogr.

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

quelques jours auparavant. Cet épisode est vécu par Villeroy comme une déchirure fondamentale dans ce qu'il reconstituera de sa carrière. C'est un coup d'arrêt porté à une lente et patiente construction pour l'ensemble de son clan qui lia ses intérêts à la croissance bureaucratique de la monarchie des derniers Valois. Ces quelques lignes nous intéressent directement ici pour ce qu'elles disent du recours à l'écrit, de trois manières qu'il convient de préciser. La première tient dans ce que le recours à l'écrit politique, en l'occurrence correspondance personnelle de deux administrateurs de premier plan de la précédente équipe gouvernementale, est le principal recours que Villeroy actionne dans cette période. La lettre est écrite de la main de Villeroy. Bellièvre se trouve quant à lui dans sa demeure de Grignon, dans l'actuel département des Yvelines. Le recours à l'écrit vient ainsi, techniquement, combler la distance qui sépare les deux hommes qui furent renvoyés chez eux. Villeroy n'est pas dans sa demeure principale de Villeroy sur le territoire de l'actuelle commune de Mennecy dans l'actuel département de l'Essonne et se tient éloigné du territoire où s'enracine sa famille au second *xvi^e* siècle. Il a été congédié de Blois où se tient la cour et où l'on prépare les états généraux de décembre 1588. L'autre élément notable de ces quelques lignes tient dans ce que Bellièvre envoie des copies des lettres qu'il adresse aux autres administrateurs disgraciés. La mention de Brulart, un des trois secrétaires d'État, est ici présente. Cela nous révèle que Bellièvre se livre à une intense correspondance avec les membres de l'ancienne équipe gouvernementale qui vise à maintenir amitié et liens d'intérêt. Cette correspondance entre ceux qui tinrent en main les affaires du royaume de France pendant la décennie écoulée s'élargit à leur parentèle.

Une lettre de la femme de Villeroy, Madeleine de L'Aubespine, fut conservée par Bellièvre dans le même volume chronologique :

Je scay combien Monsieur de Villeroy vous honore et est votre serviteur, je vous supplie monsieur de croire que je le seconde en ce desir et que j'ay un extrême plaisir de me trouver en ceste occasion si si inutile a vous en randre (ou rendre) preuve, pour le moings moins vous assuré je que je n'y oublieray rien de ce qui sera en ma puissance.¹

La fin de la lettre de Madeleine de L'Aubespine, très classique dans son dispositif d'offre de service final, enjoint son destinataire à transmettre ses amitiés à la femme de l'administrateur qui n'a pas encore rejoint le camp royal mais est très intensément consulté par les bureaux du nouveau secrétariat². La lettre de la femme de Villeroy est écrite à Paris, capitale de la Ligue, où Villeroy demeure en 1590.

1. *Ibid.*, Lettre de Madeleine de L'Aubespine, Paris, 22 septembre 1590, fol. 326 r^o.

2. Olivier Poncet. *Pomponne de Bellièvre (1529-1607), un homme d'État au temps des guerres de Religion*, Paris, Publications de l'École des chartes, 1998, p. 182.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

Le recours à l'écrit, chez Villeroy comme chez sa femme, repose sur la matérialisation de l'amitié et de la proximité avec le destinataire¹. Toutefois, on lit chez le secrétaire, professionnel de l'écrit, un élément supplémentaire qui doit être relevé. Villeroy désigne les lettres de l'ancien surintendant des finances comme ce qui est de nature, au cours de la disgrâce, à guérir le mal dont il est atteint, l'éloignement de la cour, l'injustice qui lui est faite après de longues années de service².

Le recours à l'écrit, l'envoi de copie témoigne ainsi d'une pédagogie politique qui se déploie dans la correspondance des deux hommes, à la manière d'une médecine qui vient confirmer la position de Villeroy et son désir de servir :

Il me semble que si nous attendons que tout soit perdu à faire ce que nous devons pour le bien général que nous en répondrons devant Dieu et qu'il nous sera aussi reproché des hommes, outre ce que nous participerons au mal lequel n'épargnera ceux qui se contendront en patience en leurs maisons non plus et peut-être moins que les autres. Du moins devons-nous nous mettre en devoir de voir si nous pouvons aider à empêcher que le mal ne soit si grand et préjudiciable à l'Etat comme il se prépare, afin de nous y employer si c'est chose qui nous soit et permise et possible, sinon nous résoudre à vivre ou languir en nos maisons et y attendre le coup qui sera inévitable à la longue³.

La présence, extrêmement rare, de la lettre de Madeleine de L'Aubespine dans le dispositif documentaire est le témoignage que c'est l'ensemble de la parentèle, du clan Villeroy, qui est engagé dans la reconquête des positions perdues et cela s'exprime premièrement et principalement, dans la correspondance.

Nous en interrogeons les principales raisons avant de montrer, dans un second mouvement de ce développement, les pratiques concrètes et la pensée réglementaire et théorique qui encadre ces pratiques.

Ces deux mouvements principaux esquissent une réponse problématique et organisée aux enjeux qui pèsent actuellement sur l'histoire de l'État comme histoire culturelle, dans la veine des premiers travaux de Jean-Frédéric Schaub, continués pour l'espace espagnol par Fernando Bouza et Antonio Castillo Gomez, pour l'espace germanique par Barbara Stollberg-Rilinger et par Paul Dover pour une approche d'abord anglaise puis globale⁴.

1. C'est le sens de nombre de lettres que Bellière reçoit au cours de la période 1588-1593, de courtes lettres qui ne disent rien sauf de la proximité du destinataire avec le destinataire, comme c'est le cas de la première lettre du duc d'Épernon dans le bien difficile été 1588.

2. Nicolas Le Roux, « "Je vis retiré en ma maison comme estant desja au nombre des mortz." Les ministres d'Henri III et l'expérience de la disgrâce », dans Marie Barral-Baron, Marie-Clarté Lagrée et Mathieu Lemoine (dir.), *Les Stratégies de l'échec. Enquêtes sur l'action politique à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2015, p. 95-112; *Id.*, « Mettre la main à la plume. Information, mobilisation et conciliation à l'aube de la Ligue », dans Jérémie Foa et Paul-Alexis Mellet (dir.), *Le Bruit des armes. Mises en formes et désinformations en Europe pendant les guerres de Religion (1560-1610)*, Paris, Champion, 2012, p. 233-257.

3. Bibl. nat. Fr., fr. 15909, Villeroy à Bellière, 12 mars 1589, Villeroy, fol. 120, cité par Joseph Nouail-lac..., *op. cit.*, p. 155.

4. Antonio Castillo Gómez, « Cultura escrita y espacio público en el Siglo de Oro », *Cuadernos del minotauro*, n°1, 2005, p. 33-50; *Id.*, « "El mejor retrato de cada uno" : la materialidad de la escritura epistolar en la sociedad hispana de los siglos XVI y XVII », *Hispania: Revista española de historia*, vol. 65, n° 221, 2005, p. 847-876;

*Le bruit des armes*¹

Fait social et politique majeur de la fondation de l'État moderne, nous considérons à la suite des démonstrations d'Hélène Michaud que les institutions de l'écrit politique bénéficièrent de l'ouverture d'un cycle de guerres civiles de Religion qui par sa durée et son intensité obligea l'État à reformuler, dans l'ordre de l'écrit, quel était précisément le périmètre de l'obéissance qu'on lui devait².

Cette tension, qui passe, comme nous l'étudions dans notre troisième mouvement, par le règlement et une attention redoublée à la circulation de l'information politique dans l'espace du palais, marque les guerres de Religion de trois grandes manières. L'écrit politique devient le moyen principal de l'information militaire et diplomatique des agents de gouvernement. En effet, les guerres civiles et les tensions aux frontières comme dans les puissances alliées ou adverses élargissent considérablement le périmètre d'action de la société politique. Lors du premier XVI^e siècle, l'écrit vient aux villes dans un effort de mise en réseau et de création de sphère publique et politique fonctionnelle. Les très nombreuses séries de correspondances avec les villes du royaume de France connaissent une inflation et une sophistication inédite³.

La structuration des canaux de communication entre le pouvoir royal et les villes du royaume de France est progressive, patiente et les agents de premier ordre identifient des acteurs et des pouvoirs locaux dont ils font les destinataires naturels et privilégiés des ordres et des dépêches royales. Cette mise en réseau par l'écrit du royaume passe par l'identification des relais de postes, des routes de communication, la structuration du contrôle général des postes qui s'achève quand le cycle de guerre civile s'ouvre. Les opérations militaires vont s'adosser à ce nouveau maillage territorial ; les chefs militaires du camp royal comme du camp protestant rendent compte

Id., *Escrituras y escribientes: prácticas de la cultura escrita en una ciudad del renacimiento*, Las Palmas, FESD, 1997 ; Fernando Bouza, *Hétérographies: formes de l'écrit au siècle d'or espagnol*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010 ; Barbara Stollberg-Rilinger, *Les Vieux Habits de l'Empereur. Une histoire culturelle des institutions du Saint-Empire à l'époque moderne*, trad. fr. C. Duhamel, Paris, Éditions de la MSH, 2013 ; Jean-Frédéric Schaub, « Une histoire culturelle comme histoire politique (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001, 4, 56^e année, p. 981-997.

1. Nous empruntons ce titre à Paul-Alexis Mellet et Jérémie Foa, *Le Bruit des armes*, *op. cit.*

2. Jean Meyer, « États, routes, guerre et espace », dans *Guerre et concurrence entre les États européens du XIV^e au XVIII^e siècle*, Philippe Contamine (dir.), Paris, PUF, 1998, p. 167-200 ; Hélène Michaud, « Classification et description », dans *La Grande Chancellerie*, *op. cit.*, p. 207-252.

3. Philipp Benedict (éd.), *Cities and Social Change in Early Modern France*, Londres, Unwin Hyman, 1989 ; Annette S. Finley-Croswhite, *Henri IV and the Towns. The Pursuit of Legitimacy in French Urban Society, 1589-1610*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999 ; Guy Saupin, « Les corps de ville dans la France moderne. Tendances historiographiques récentes », *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, 2000, n^o 3-4, p. 123-135 ; Neithard Bulst et Jean-Pierre Genet, (éd.), *La Ville, la Bourgeoisie et la genèse de l'État moderne (XIII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions du CNRS, 1988 ; Laurent Bourquin, *Les Nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou pendant les guerres de Religion*, Paris, Belin, 2001.

et utilisent ces relais, cette identification d'ordre géographique qui permet une appréhension plus fine du royaume. D'épais formulaires et listes de postes, d'institutions locales entrent dans les bureaux du secrétariat, dont l'étude pionnière par Hélène Michaud n'a pas été réactualisée depuis¹. Les formulaires mêlent deux types d'identification : d'une part, une identification géographique, qui ne passe pas encore par la levée de cartes mais par des listes de points qui matérialisent des routes ; d'autre part, par une identification des points d'entrée et des leviers de pouvoirs sur le territoire. On mêle ainsi relais de poste et greniers à sel, noms des gouverneurs de garnisons et adresses de pouvoirs ecclésiastiques locaux. Ce maillage pourrait paraître rudimentaire à première vue. Il est au contraire redoutablement efficace et permet de savoir qui doit être contacté, et où, pour l'effectuation d'une décision militaire et souveraine. Ce premier travail, patient, dont la trace se trouve dans les formulaires qui sont à la disposition de Villeroy quand il entre en 1567 dans le secrétariat, est largement tributaire de la mise en ordre, y compris à l'échelle locale, des pouvoirs sous Henri II et dans les premières années de la régence de Catherine de Médicis. Elle fut sans doute accélérée lors du tour de France royal des années 1564-1566². L'écrit politique s'inscrit ainsi dans un élargissement territorial de la sphère politique, élargissement dont le tour de France royal est un des nombreux exemples, auxquels on pourrait ajouter l'itinérance de la cour et la perception davantage territoriale de la nature du pouvoir royal³.

Les premières lettres où l'on suit la plume de Villeroy sont celles de la période 1567-1573. Cette première séquence de son activité épistolaire en tant que secrétaire d'État est celle de la croissance de la surface politique du duc d'Anjou, lieutenant-général du royaume de son frère Charles IX, intendant général dès 1569⁴. Il mène les opérations militaires des années cruciales des deuxième, troisième et quatrième guerres de Religion, avant d'aller rejoindre son royaume d'élection en Pologne. Ces années, marquées par une intense circulation épistolaire, sont à la fois celles des campagnes militaires et des négociations. Villeroy est alors très présent à la cour et si quelques négociations lui sont confiées, c'est le secrétaire Fizes qui tient en main, par sa présence sur les trois autres secrétaires à partir de 1570, l'essentiel des affaires militaires. Les lettres du duc d'Anjou, étudiées et publiées par Michel François puis par Jacqueline Boucher, montrent

1. Hélène Michaud, *Les Formulaires de Grande Chancellerie, 1500-1580*, Paris, Imprimerie Nationale, 1972.

2. Jean Boutier, Alain Dewerpe, Daniel Nordman, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984. Voir également les étapes du voyage grâce à la cartographie réalisée à partir de cet ouvrage par Hervé Thery, « Un tour de France royal », dans *Mappemonde*, n°1, 1986, [en ligne : www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M186/p28.pdf].

3. Léonard Dauphant, *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

4. Le terme d'intendant général est un hapax dans la documentation. Il renvoie précisément à la place particulière qu'Anjou occupe fermement dans l'architecture des pouvoirs au sein de la famille royale.

combien le recours à l'écrit est encore complexe¹. S'il est compliqué par la faible appréhension technologique des routes et des relais de postes, un élément, qui tient à l'agencement complexe des pouvoirs à l'échelle territoriale, peut livrer une clé d'interprétation. Charles IX et Catherine de Médicis sont essentiellement localisés dans l'espace de la cour. Le duc d'Anjou tient en main le principal pilier de la majesté royale, la guerre, qu'il mène au nom de son frère. Une lettre d'Henri d'Anjou à Charles IX montre combien l'appréhension du maillage territorial se trouve compliquée par un découpage se surimposant au simple découpage géographique. Il s'agit des droits, jalousement gardés, du duc d'Anjou en tant qu'apanagiste. Les provinces de l'apanage du duc d'Anjou constituent un bloc territorial très étendu. En août 1569, le prince a dans sa main – même si le roi de France reste seigneur du « haut-domaine », c'est-à-dire seigneur de la foi et de l'hommage, récipiendaire d'une taille qu'il reverse ensuite constituée en rente à l'apanagiste – l'Anjou, le Forez, le Bourbonnais, le Quercy, l'Auvergne, la Haute et Basse Marche. Ces territoires sont nombreux et étendus, le duc d'Anjou est également en droit seigneur des cités et forteresses qui y sont situées. La lettre que nous produisons concerne la distribution de la faveur qu'Henri d'Anjou, jaloux de ses prérogatives, manie avec une finesse toute bureaucratique et qu'il érigeria en système devenu roi de France en 1574².

Cette lettre ne commence pas par le traditionnel « Monseigneur » qu'Henri doit au roi de France. Nous sommes à quelques jours du mariage de leur sœur, Marguerite de Valois, avec Henri de Navarre qu'ils ont combattu militairement et politiquement durant la dernière guerre.

Le sujet de cette lettre est double. Elle s'ouvre, depuis Paris, par une déploration de l'absence du duo royal formé par Charles IX et sa mère, et une critique en creux de l'union avec Navarre. Le second sujet concerne les droits d'apanage du Quercy et plus précisément du bénéfice majeur de l'évêché de Cahors, sur lequel le roi de France possède le droit de collation depuis 1516 et le concordat de Bologne. Ce droit de présentation d'un bénéficiaire à la collation de Charles IX fut concédé par le roi quelques années plus tôt³. Ici, le dispositif est double. Enchâssée dans une déploration de l'absence souveraine, une lettre au ton vindicatif vient rappeler au roi sa promesse et son don à son lieutenant-général, apanagiste et vivement

1. *Lettres de Henri III, Roi de France, recueillies par Pierre Champion*, t. I, publiées avec des compléments, une introduction et des notes pour la Société de l'Histoire de France par Michel François. t. I: 1557-août 1574, Paris, Klincksieck, 1959.

2. Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois (vers 1547-vers 1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2000; *Id.*, *Le Roi, la cour, l'État, op. cit.*

3. Bibl. nat. Fr., Fonds Dupuy, 693, Procès-verbal de l'évaluation des duchez, baronies et seigneuries baillées en apanage par le roy Charles IX à M. le duc d'Anjou, son frère (1570); sur les droits associés à l'apanage d'Anjou, transmis à François, fils cadet de Catherine de Médicis. Voir Joseph Bergin, *The Making of the French Episcopate, 1589-1661*, Yale, Presses universitaires de Yale, 1996, p. 328.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

opposé à la solution politique imaginée par sa mère et son frère pour clore le cycle de guerre avec le parti protestant.

Monsieur,

Vous me pardonnerez s'yl vous plaist, s'yl ne vous ay escrit plus tost, mays je pansoys tousjours que haurions cest honneur de vous voyr plus tost que nous n'avons faict, ancores que je croy que sera dans troys ou quatre jours au plus tard, car je vous assure qu'yl me samble byen qu'yl i a longuement que n'avons heu cest heur que de voyr Vos Magestez. La royne est après a regarder pour les nopces de ma seur, suivant ce qu'avez trouvé bon et que luy en avez mandé, et me samble, Monsieur, que devriez adviser à fayre quelque chose de beau pour honorer les dittes nopces. Monsieur, l'on m'a dict que l'evesque de Cahors est mort; l'evesché est en ma donnoison suivant ce que nous avez accordé a nos apanages, laquelle j'ay donnee au bon homme Villequier et a Sesac, et pour ce, Monsieur, que j'ay entendu que par inadvertance vous l'aviez donné a Monsieur de Foy, je n'ay voullu fayllyr a vous an faire ressouvenyr, m'assurant que ne me voudriez faire ce tord la que m'oster la chose que m'aiez donnee et aussy que je m'assure qu'ylz vous i feront service ceulx a quy je l'ay donnee. Priant sur ce Nostre Seigneur qu'yl vous ayt en sa garde. De Parys, vostre tres humble et tres obeissant frere et subget.

HENRY¹.

Le mécanisme de la faveur, qui concerne en l'occurrence le droit de présentation au bénéfice majeur de l'évêché de Cahors, est ici exposé et fonctionne à plein dans cette courte lettre à un moment crucial des guerres de Religion. Celui qui est désigné comme « monsieur de Foix », c'est Paul de Foix (1528-1584), diplomate et membre du conseil de Charles IX. Il est un des proches conseillers de la reine mère.

Henri d'Anjou a pourtant déjà confié ce droit, dans un ressort classique de distribution de la faveur, à René de Villequier, un de ses fidèles et premiers compagnons qui formeront, Henri devenu roi de France, sa troupe². Les droits attachés aux apanages d'Anjou ont été vérifiés et mis par écrit deux ans plus tôt par le premier président de la chambre des comptes, Antoine Nicolay. Cette lettre s'inscrit donc dans un dispositif documentaire et politique plus large. Enfin, il est notable de constater que cette lettre, sèche et qui montre le caractère jaloux de son pouvoir de distribution de la faveur et relativement mal disposé du duc d'Anjou à l'égard de Charles IX, est autographe quand les suivantes sont des lettres par secrétaire, dont on retrouve des minutes de la main de Villeroy dans un volume du fonds français³.

Cet exemple est riche d'enseignements pour la question spécifique du rapport à l'écrit. D'une part, le duc d'Anjou matérialise ses droits dans

1. Bibl. nat. Fr., Fonds Dupuy, 211, fol. 48, Henri d'Anjou à Charles IX, 15 août 1572, Paris, signée sur autogr.

2. Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi*, op. cit., p. 210.

3. Bibl. nat. Fr. fr. 15555, fol. 54v.

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

l'écrit, en l'occurrence, un procès-verbal de la chambre des comptes. Il rappelle ses droits dans l'ordre de l'écrit, en utilisant les codes de l'adresse pour marquer sa désapprobation à l'égard du rapprochement stratégique de la famille royale avec le chef politique du parti protestant. La lettre joue ici, comme les correspondances en général depuis quelques décennies, rôle de preuve, de matérialisation d'une action, même d'une plainte attachée à des droits. C'est un des rôles qu'Hélène Michaud lui assigne, rôle qui explique selon elle la croissance de cet outil efficace au XVI^e siècle¹.

<i>Première lettre</i>	<i>Dernière lettre</i>	<i>Nb. de lettres</i>	<i>Lieu d'émission</i>
27 novembre 1567	16 février 1568	35	Paris ; Vitry-le-François ; Troyes ; Melun ; Paris.
20 février 1568	Fin de septembre 1568	104	Paris ; Boulogne ; Saint-Maur.
1 ^{er} novembre 1568	9 juillet 1570	109	Orléans ; Anjou ; Poitou ; Guyenne ; Poitou ; Anjou ; Normandie ; Île-de-France.
26 juillet 1570	10 janvier 1573	70	Paris ; Amboise ; Blois ; Paris.
15 janvier 1573	13 juillet 1573	98	La Rochelle.

Tableau de la projection des lettres du duc d'Anjou (1567-1573)

Ce tableau, créé à partir de la publication des lettres du duc d'Anjou éditées par Michel François, appelle une série de remarques². Il tient le compte des lettres envoyées par le duc d'Anjou depuis les lieux d'émission en découpant, en fonction des missions assignées au frère du roi, la séquence 1567-1573 en cinq moments, avant son départ en Pologne pour rejoindre son royaume d'élection. Les cinq moments correspondent à des campagnes, des périodes de paix ou au siège de La Rochelle en 1573. On observe d'abord une inflation du nombre de lettres projetées par Henri d'Anjou, lors des périodes de paix comme des périodes de guerre. L'épisode du siège de La Rochelle donne ainsi lieu à près d'une centaine de lettres, exception faite des billets au camp pour transmettre des ordres³. L'activité épistolaire du lieutenant-général du royaume est ainsi directement connectée à son activité militaire, d'autant qu'il est loin de la cour et qu'il doit rendre

1. Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie de France, op. cit.*, p. 231.

2. *Lettres de Henri III, roi de France, op. cit.*

3. Nicolas Le Roux, « De Béthulie à Jéricho. La Rochelle d'un siège à l'autre, 1573-1628 », *Les Cabiers de la Paix*, n°9, *Les villes symboles*, 2003, p. 115-131.

compte régulièrement à son frère et à sa mère¹. D'autre part, son activité épistolaire n'est pas entièrement dirigée vers Paris puisqu'un système de lettres doubles, voire triples quand Catherine de Médicis dépêche, se met en place dans les moments de tensions particulièrement intenses, notamment après la Saint-Barthélemy. Ce sont alors des lettres par secrétaire qui partent aux gouverneurs, au pape ou aux ambassadeurs. Ce système de correspondances multiples a été analysé par Mathieu Gellard dans son étude de la correspondance de Catherine de Médicis². Suivre l'activité du duc d'Anjou est un choix de focalisation dans une formidable masse de papiers d'État. Cependant, à l'échelle plus fine d'une lettre comme d'une série de lettres, il est possible, en dépliant la trame de ce qu'elles contiennent et de leur paratexte, en les inscrivant dans des contextes précis, en se focalisant sur les signatures autographes ou les adresses, d'établir les ressorts du recours à l'écrit. On l'utilise pour faire des assauts de papiers, livrer des combats de plumes et se livrer à du harcèlement épistolaire des grands féodaux qui regimbent à participer matériellement et financièrement à la guerre, à l'entretien des troupes et au logement des garnisons³.

Le développement des correspondances politiques passant par des canaux privés, et notamment émanant de la famille royale, est ainsi d'une étude riche, foisonnante mais qui désarçonne le lecteur par la différence de style, d'utilisation de la dépêche et du recours à l'écrit d'avec la séquence suivante⁴.

Le roi Charles IX, dont Fizes et Villeroy sont très proches, insérés dans des dispositifs de gouvernement où de vieux serviteurs d'Henri II dominent encore largement au conseil, s'intéresse moins à l'écrit politique que sa mère et son frère Henri, l'une et l'autre entretenant une passion réglementaire pour la correspondance et son administration comme nous le montrons dans un dernier mouvement de l'étude. Les dispositions spécifiques du secrétariat ne connaissent alors pas d'évolutions notables, et la politique de recrutement suit le cours des résignations et des survivances du secréta-

1. Stéphane Gal, Mark Greengrass et Thierry Rentet (éd.), *Bertrand de Gordes, lieutenant général du roi en Dauphiné. Correspondance reçue (1572)*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2017 ; Thierry Rentet « Le pouvoir des lettres : l'année 1530 et la libération des fils de France à travers la correspondance d'Anne de Montmorency », dans *La Prise de décision en France (1525-1559)*, études réunies par Roseline Claerr et Olivier Poncet, École Nationale des Chartres, Paris, 2008, n° 27, p. 123-148 ; *Id.* « Network Mapping : Ties of Fidelity and Dependency among the Major Domestic Officers of Anne de Montmorency », *French History*, 2003, vol. 17-2, p. 109-126.

2. Mathieu Gellard, *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoir au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Garnier, 2015 ; *Id.*, « Face aux bruits et aux rumeurs. Le dispositif communicationnel de la monarchie française en direction des princes européens durant les guerres de Religion », dans Pierre-Yves Beaurepaire (dir.), *La Communication en Europe de l'âge classique au siècle des Lumières*, Paris, Belin, 2014, p. 206-213.

3. De nombreuses lettres d'Henri d'Anjou en témoignent, où l'usage de l'écrit est surestimé par le jeune prince par rapport à la portée réelle dont il dispose dans ce contexte de guerre : « Messieurs, je trouve bien estrange que vous ayant cy-devant escript que vous eussiez à regarder d'accomoder les compaignyes que le sieur d'Escars vostre gouverneur avoyt fait lever pour la garde de vostre ville, vous n'y aiez satisfait. », Orig. autogr. Bibl. nat. Fr., fr. 20649, fol. 13, Henri d'Anjou aux officiers royaux et habitants de Limoges, 20 décembre 1568, Le Petit-Puits Dardannes.

4. Roger Chartier (dir.), *La Correspondance. Les Usages de la lettre au XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 1991.

riat précédent, sous le contrôle de la reine mère. Les conseils des maisons d'Henri et de Catherine vont constituer le principal vivier de recrutement des nouveaux administrateurs. Enfin, il semble que le duc d'Anjou a davantage recours à l'écrit politique et notamment aux correspondances particulières tant il est un prince en mouvement pour le compte de son frère. La défense de ses intérêts au sein du jeu complexe des factions passe également, on l'a vu, par l'écrit politique, correspondances et enregistrement des cours.

Conduisant les opérations militaires, il est en permanence en contact avec la famille royale et les instances de gouvernement. Certains secrétaires d'État l'accompagnent, comme c'est le cas de Villeroy lors de la campagne de 1569, ce dont témoigne son *Agenda*¹. Cette attention très particulière du futur Henri III au maniement des correspondances politiques et sa fréquentation régulière des secrétaires d'État, institution nouvelle dont il perçoit tout le profit politique qu'il peut en tirer, est une des causes de la mobilisation et de la mise au travail réglementaire des bureaux dès l'automne 1574, à son retour de Pologne, quand il monte sur le trône de France. Ajouté à la croissance des appareils documentaires et de la poursuite des guerres et des moments de négociations, corollaire mécanique du cycle des huit guerres, Henri III s'attache à mobiliser son administration qu'il réforme et qu'il oriente vers des buts, précis, programmatiques et conçus avec la reine mère Catherine de Médicis, de restauration de la concorde et de l'unité du royaume.

Nous brosons, en quatre moments succincts, les ressorts principaux qui expliquent selon nous comment l'État vint à l'écrit ou plutôt, comment il mobilisa et orienta une administration dont les pratiques et les outils sont, pour une large part, présents dès le début des guerres de Religion, mais que les souverains, Henri III et Henri IV tout particulièrement, vont utiliser pour imposer l'obéissance et manifester la majesté royale au royaume de France et à l'Europe.

La tension bureaucratique d'Henri III (1574-1580)

Henri III est particulièrement sensible à la police de sa propre cour, de son administration, des procédures qui règlent la procession quasi cérémonielle des papiers d'État dans l'espace du palais et, partant, du royaume². Ce que nous retenons du recours particulier à l'écrit du moment 1574-1580, c'est

1. Bibl. Inst. Fr., Fonds Pierre Champion, 5032, Agenda de Nicolas de Neufville seigneur de Villeroy (1568-1569), copie.

2. Monique Chatenet, « Henri III et "l'ordre de la cour" : évolution de l'étiquette à travers les règlements généraux de 1578 et 1585 », dans Robert Sauzet (dir.), *Henri III et son temps*, Paris, Vrin, 1992, p. 133-139 ; Jacqueline Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, Paris, Champion, 2007 ; Chantal Grell et Benoît Pellistrandi (dir.), *Les Cours d'Espagne et de France au XVII^e siècle*, Madrid, Casa de Velázquez, 2007.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

l'engagement d'Henri III, au contraire de son frère Charles IX, qui écrit de très nombreuses correspondances et tient la main aux règlements qui sont pris sous son règne. Le recours à l'écrit est à la fois un levier pour conduire les campagnes militaires et les négociations de paix, mais c'est également un moment de formidable croissance du recours à l'écrit dans l'ensemble des institutions de la société politique. L'écrit administratif également, davantage imprimé et fiscalisé, est un point d'ancrage des innovations à venir au milieu du XVII^e siècle lors de la première et progressive stabilisation de la société politique¹. Les correspondances du souverain, largement publiées par l'entreprise éditoriale portée par la Société de l'histoire de France pendant plus de cinquante ans, sont bien connues et étudiées. Comme nous le montrons dans la suite de ce mouvement de l'étude, le caractère épistolier, voire paperassier, d'Henri III n'a pas échappé aux contemporains, ambassadeurs et grands princes féodaux. De longues relations d'ambassadeurs en témoignent pour dire l'incompréhension qu'ils éprouvent de voir le roi retiré dans son cabinet écrire nuit et jour des mémoires qu'il jette au feu une fois terminés. Ce qui se joue dans ses anecdotes, pour partie avérées, c'est la transformation de la culture politique et du recours à l'écrit comme principal levier de l'action politique.

Henri III fait un pari politique d'une radicale originalité : en devenant la source première de distribution des honneurs et des places – distribution qui passe nécessairement par l'écrit politique, c'est le fondement de l'institution des secrétaires d'État – il considère qu'il parviendra à recomposer et à restructurer la société politique fracturée. Cette place centrale qu'il assume est servie par une maison cadrée et régie avec une infinie minutie. Dans le même temps, la mobilisation de la majesté, du corps pénitentiel du roi, est censée soutenir cette entreprise de restauration de l'harmonie. Ces deux piliers fondamentaux du règne d'Henri III, la structuration des bureaux en tant qu'ils sont le cœur des arcanes de l'État, arcanes dont partent les chaînes de faveur d'un bout à l'autre de la cour et du royaume, sont stables et solides le temps que dure le compromis entre les grands équilibres géopolitiques à l'étranger et ceux de la société aristocratique au sein du royaume. Ils volent cependant en éclat dès lors que la concurrence des cultures politiques s'affronte, nourrie par la mobilisation militaire du duc de Guise d'une part, du roi Henri de Navarre de l'autre². À partir de 1584, ce compromis, qu'Henri III tente de sauver à toute force, y compris par l'écrit réglementaire et les édits de pacification avec les grands féodaux, se brise. C'est la lente destruction

1. Olivier Poncet, « Théorie et réalité de l'institution des tabellions au XVI^e siècle. Les affaires de Monsieur Le Jay, tabellion troyen († 1553) », dans Mathieu Arnoux et Olivier Guyotjeannin (éd.), *Tabellions et tabellionages de la France médiévale et moderne*, Paris, Publications de l'École des chartes, 2011, p. 369-425.

2. Arlette Jouanna, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

des mécanismes imaginés par un roi attentif à la police de son administration. La tentative de restaurer son autorité en septembre 1588 est de ce point de vue éclairante. Cette tentative s'inscrit dans le projet d'assassinat des Guises aux états de Blois de décembre 1588. Ce coup de majesté, durablement funeste pour la monarchie des Valois, est d'abord et premièrement préparé par un changement de l'ensemble du secrétariat et la promotion d'officiers de moindre envergure à la tête des bureaux. L'effort réglementaire de mise en ordre des bureaux en janvier 1589 est ainsi directement connecté à la force brutale de la raison d'État. Cependant, ce coup tactique et cette mise en ordre administrative interviennent largement à rebours des rapports de force du règne et bien trop tard pour que la situation soit sauvée¹.

Le principe du recours à l'écrit est directement connecté aux cycles de guerres et de négociations diplomatiques sous Henri III. Avant de monter sur le trône, Henri est confronté à quatre guerres de Religion. Il a la charge de diriger l'armée royale dans des espaces parfois très éloignés du cœur francilien du pouvoir où demeurent la reine mère et Charles IX. Le développement d'une chaîne continue de correspondances, la structuration d'un conseil de sa maison très efficace, la croissance du personnel pré-bureaucratique dans son entourage, gouverné par le futur chancelier Philippe Hurault de Cheverny, y est pour beaucoup, de même que son voyage et son court règne en Pologne². Henri III, roi en mouvement, use des lettres comme des lieux politiques stables où se résolvent les tensions dans une pédagogie politique inspirée de ses conceptions néo-platoniciennes d'union des contraires et de restauration de la concorde³.

Le recours à l'écrit est également rendu nécessaire par l'élargissement géopolitique des guerres de Religion⁴. Le conflit devient européen et les alliances comme les guerres sont la réplique des lignes de fractures françaises. L'alliance anglaise et les projets de mariage qui en sont le corollaire, la poursuite de la stratégie de puissance de Philippe II, l'embrasement flamand et l'entrée dans le jeu politique français des intérêts des princes protestants allemands constituent la trame du ballet diplomatique où la diplomatie permanente se structure définitivement. Elle structure également l'espace du palais avec la création de nouveaux offices au sein de la

1. Nicolas Le Roux, *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III (1^{er} août 1589)*, Paris, Gallimard, 2006, p. 140-141.

2. Nicolas Le Roux, « Henri au pays des Sarmates (1573-1574) », dans Jaroslaw Dumanowski, Michel Figeac et Daniel Tollet (dir.), *France-Pologne. Contacts, échanges culturels, représentations (fin XVI^e - fin XIX^e siècle)*, Paris, Champion, 2016, p. 17-34.

3. Denis Crouzet, *Le Haut Cœur de Catherine de Médicis. Histoire d'une raison politique au temps du massacre de la Saint-Barthélemy*, Paris, Albin Michel, Paris, 2005.

4. Arlette Jouanna, Jacqueline Boucher, Dominique Biloghi, Guy Le Thiec, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, 1998, p. 173 et suivantes ; Fabrice Micallef, *Un désordre européen. La compétition internationale autour des « affaires de Provence » (1580-1598)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

cour qui sont directement responsables des ambassadeurs et des diplomates qui hantent les arcanes de l'État¹.

Henri III compte enfin sur la mobilisation professionnelle de secrétaires qui furent élevés dans les bureaux, directement éduqués dans les écritures royales². Le monde complexe du secrétariat se détache ainsi progressivement de la sphère des autres institutions dont la logique propre gêne Henri III dans l'exécution de ses desseins. Les intérêts particuliers et de maison de ces serviteurs d'un genre nouveau ne sont pas dénués de stratégies de mobilité familiale, mais ils jouent avec honnêteté le jeu politique de lier leurs intérêts, y compris leurs intérêts financiers, à ceux de la monarchie et de la croissance bureaucratique³.

Concurrence des acteurs, concurrence de l'écrit (1574-1589)

Les évolutions du recours à l'écrit au sein de ce qui n'est pas encore un système de gouvernement sont analogues à ce qu'on observe dans les monarchies voisines. Du point de vue de l'écrit, le roi de France s'intéresse plus tard que le roi d'Espagne et la reine d'Angleterre à la mise en place d'institutions dédiées de préparation et de conservation, même si les instruments de travail et les premiers cadres de pensée sont hérités d'une longue tradition, essentiellement portée par la chancellerie et non par le conseil ni par les secrétaires d'État d'institution récente⁴.

La pratique de l'écrit se déploie sur trois fronts : l'information du conseil et du souverain, la transmission d'ordres intérieurs et diplomatiques, la distribution de la faveur matérialisée par les dépêches que les secrétaires d'État, agissant en finances, concèdent sous l'autorité du souverain⁵. Ces trois fronts ne sont pas tous également concurrentiels. L'information du

1. Albert J. Loomie, « The Conducateur des Ambassadeurs of Seventeenth Century France and Spain », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 53, fasc. 2, 1975, p. 333-356 ; Alain Hugon, « L'étranger à la cour de France selon l'ambassade espagnole auprès du Roi très chrétien (1^{re} moitié du XVII^e siècle) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2016, [en ligne : <http://crcv.revues.org/13824>] ; Stéphan Hellin, « Espionnage et contre-espionnage en France au temps de la Saint-Barthélemy : le rôle de Jérôme Gondi », *Revue historique*, 2008, 2, n° 646, p. 279-313.

2. Villeroy, *Mémoires d'État*..., p. 105.

3. Pour des éléments chiffrés et précis de l'évaluation du patrimoine d'un des secrétaires d'État de la fin du XVI^e siècle, voir Robert Descimon, « L'homme qui signa l'édit de Nantes : Pierre Forget de Fresnes († 18 Avril 1610). Éléments de biographie », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, vol. 144, 1998, p. 161-174.

4. Natalie Mears, « State papers and related collections », dans Laura Sangha et Jonathan Willis (éd.), *Understanding Early Modern Primary Sources*, Londres, Routledge, p. 17-34 ; José Luis Rodríguez de Diego et Julia Teresa Rodríguez de Diego : « Un archivo no solo para el Rey significado social del proyecto simanquino en el siglo XVI » dans *Felipe II (1527-1598), Europa y la Monarquía Católica*, Madrid, Parteluz, 1998, t. IV, p. 463-475.

5. Cédric Michon, « Les conseillers du Prince dans la France et l'Europe de la Renaissance, théorie et pratique », dans Antoine Follain (éd.), *Contrôler et punir. Les agents du pouvoir XV^e-XVIII^e siècles*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2015, p. 23-34 ; *Id.*, « Conseils et conseillers en France de Louis XI à François I^{er} (1461-1547) », dans *Id.* (dir.), *Conseils et conseillers dans l'Europe de la Renaissance v. 1450-v. 1550*, Tours, Presses de l'université François Rabelais, 2012, p. 67-108.

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

conseil et du souverain connaît une formidable croissance au cours du règne d'Henri III. Cette information, qui provient du cœur du royaume comme des postes de représentation diplomatique, doit être analysée, extraite par les secrétaires qui rapportent au conseil par quartier. Ils ont ainsi accès à l'information la plus complète, et c'est sans doute dans ce travail minutieux de sélection, de traduction, de déchiffrement des correspondances que se trouve le cœur de leur activité politique¹.

À ces correspondances officielles s'ajoutent des correspondances parallèles que les secrétaires d'État et les principaux agents entretiennent avec des correspondants qui sont pris dans des réseaux épistolaires complexes, structurant et redoublant la solidité de l'État royal². Les séries de correspondances de Villeroy avec le maréchal Jacques de Matignon, gouverneur de Guyenne, ou les séries de correspondances passives minutieusement conservées par Bellièvre en attestent singulièrement³. Les registres du secrétaire d'État Claude Pinart ne montrent pas un tel déploiement de sa surface politique par la création d'un réseau de correspondants spécifiques à son bureau, cela peut toutefois être dû à un biais documentaire⁴. Ces correspondances parallèles nourrissent l'information souveraine puisque ces agents de premier ordre ont entrée et séance au conseil royal et les secrétaires qu'ils emploient y assistent par quartier, selon des divisions précises en fonction du temps et des affaires qu'on y traite⁵. Le conseil subit des évolutions d'ampleur sous le règne d'Henri III, évolutions qui s'appuient sur des réformes précédentes telles que la division en sections qui recouvrent les deux aspects de la politique royale : la justice, pour le conseil des parties, et le conseil qui traite des affaires générales. Si cette division ne subsiste pas très longtemps dans cette forme, sa mise en place au début du règne d'Henri III est l'indice d'une volonté de mise en ordre de l'administration et du retour de la centralité monarchique au cœur de l'État que le souverain entend incarner, sous les conseils politiques de sa mère Catherine. Le mécanisme de distribution de la faveur connaît une plus grande sophistication et le roi entend renouveler les anciennes alliances des grandes maisons avec la monarchie tout en promouvant, dans la suite de sa pratique lorsqu'il était duc d'Anjou, une solide troupe de compagnons d'armes à sa main. L'essor de la surface de ces acteurs politiques au cœur de

1. Noël Valois, *Le Conseil...*, *op. cit.*

2. *Les Élités du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Wolfgang Reinhard (dir.), trad. fr. Hélène Aji, Robert Descimon (éd.), Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

3. *Lettres de Nicolas de Neufville seigneur de Villeroy ministre et secrétaire d'Etat écrites à Jacques de Matignon Maréchal de France depuis l'année 1581 jusqu'en l'année 1596*, Montélimar, s.n., 1749 ; Bibl. nat. Fr., fr. 15890-15911, Papiers et correspondance de Pomponne I^{er} de Bellièvre, (1566-1607), 22 vol.

4. Hélène Michaud, « Les registres de Claude Pinart, secrétaire d'État (1570-1588) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1962, t. 120, p. 130-152.

5. Gustave Desjardins, « Le fonds du Conseil d'État de l'ancien régime aux Archives nationales », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1898, tome 59, p. 5-55, p. 41, n. 57.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

l'État, redoublant l'action d'un secrétariat aux pratiques neuves, témoigne de la complexité de l'ambition d'Henri III dans la réformation du royaume. Cette ambition, fine et réglant la mécanique du pouvoir jusque dans les moindres détails de son quotidien, se fracasse sur l'opposition irréconciliable des deux grands princes territoriaux, Navarre et Guise, qui mobilisent, dans des réflexes apparentés à ceux du roi, y compris dans l'ordre de l'écrit, leurs très larges clientèles. Les années 1584-1585 connaissent une accélération des oppositions politiques redoublées d'une intensification du conflit international entre l'Angleterre et l'Espagne qui conduit irrémédiablement la monarchie des Valois ruinée par un cycle de guerre de près de trente ans vers sa fin, sous les murs du Paris ligueur, le 1^{er} juillet 1589, par l'assassinat d'Henri III. On ne peut pas entièrement souscrire au mot de Pierre de L'Estoile, chroniqueur du règne, quand il écrit : « Ce roy étoit un bon prince, s'il eût rencontré un meilleur siècle¹ ». Sur le plan spécifique du recours à l'écrit politique, Henri III fut un monarque avisé et attentif en raison du temps de guerres civiles, des retournements d'alliances et de la mobilisation militaire. La mise en ordre administrative est ainsi très largement tributaire des troubles civils de religion, de leur durée et de leur intensité comme de leur inévitable internationalisation. L'État ne semble donc pas s'être fait contre les guerres mais en réponse, y compris dans la mobilisation de l'écrit politique, à ces conflits d'une radicalité nouvelle et sans commune mesure.

Une lettre, exceptionnelle par la densité des problématiques qu'elle contient, nous permet de comprendre comment le point de bascule, au début du règne d'Henri IV, s'effectue dans l'ordre du recours à l'écrit. Le contexte général est celui du début de la reconquête du royaume par Henri IV à l'hiver 1590. Les oppositions se durcissent et les ligueurs, dans ce moment de contestation de la légitimité du roi honni, actionnent le levier de l'écrit politique comme pour capter la légitimité de l'État royal dont ils revendiquent de tenir le timon².

La lettre, copiée dans un des volumes de Louis de Revol, s'insère dans un dispositif de lettres qui concerne l'interception d'un agent du duc de Mayenne, chef de la Ligue. Cet agent vient du Paris ligueur, il est chargé de lettres et de passeports signés du roi qui convoque, sous couvert de conférences de la paix, des états généraux.

Villeroy est cité dans cette lettre de demande d'information, les membres du conseil utilisent ainsi l'écrit politique comme levier de demande d'informations au roi mais entendent également vérifier la légitimité des papiers

1. Pierre de L'Estoile, *Journal du règne de Henri IV*, t. I (1589-1591), Xavier Le Person, Volker Mecking, Gilbert Schrenck (dir.), Genève, Droz, 2011.

2. Château de la Porte (collection particulière), Ms. 289, fol. 394-395, copie. Le conseil royal à Henri IV, 17 décembre 1590, Tours. Cette copie d'une lettre du conseil au roi appartient à l'un des volumes de pièces sortis du bureau Revol et patrimonialisés. Ce volume est publié et étudié par Jacques de Monts et al., *op. cit.* p. 39.

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

signés du duc de Mayenne et les informations qui y sont contenues. En creux, cela montre combien le niveau d'information est relativement faible au conseil resté à Tours alors qu'Henri IV se tient à Mantes, et la force de l'écrit politique royal et signé du roi que sont les passeports pour les délégués.

Nous avons appelé le sieur Duplessis qui nous a dict Vostre Majesté avoir simplement accordé des passeports pour faire venir les députez de chacune province pour traicter la paix, allégant le duc du Maine ne le pouvoir faire que par une conférence avec ceux qui suivent son parti et que pour restreindre le nombre d'iceux députez il auroit esté convenu avec le sieur de Villeroy de certain nombre [*mot non lu*] en chacun passeport et que la ville de Soissons auroit esté designée pour cest effect au lieu de laquelle ils l'assignent à Orléans [...]. Sur quoy, neantmoins, après longue délibération a esté trouvé bon de laisser aller le dit sieur Sisoyne¹ avec les passeports de Vostre Majesté affin qu'il ne fust dict que votre Conseil retardast l'acheminement d'une paix tant désirée de tous, sans luy en bailler un autre icy en conséquence du sien dont il nous a importuné par lequel il sembloit qu'il voulleust auctoriser d'avantaige les depesches qu'il portoit, aussi que la retardation et correction des depesches de Languedoc et Provence qu'il portoit n'eust retardé ny amendé les aultres depesches semblables qui courent generally par les autres provinces. Mais nous avons estimé, Sire, vous devoir donné advis de mander vers elle le sieur de Villeroy qui s'est principalement entremis en ceste negotiation, luy représenter les susdites depesches différentes de ce qui a esté convenu et non conformes à l'intention du traicté, s'en plaindre à luy et lui en faire bonne reprimande parce qu'il en est l'instrument princippal et pour réparer promptement cest faulte et surprinse faire nouvelles expéditions qui soient arrestées et agreees avec Vostre Majesté et selon la recognoissance deue à Vostre auctorité et par icelle desclarer que l'intention de Vostre Majesté n'a esté de leur donner pouvoir d'assembler des Estats, ce qui depend de votre auctorité seule et que Vostre Majesté scaura bien faire quant le temps le requerra, et pour ce révoquer toutes commissions, expéditions, mandements et lettres à ce contraires, déclarant toutes assemblée d'Estats faicts sous autre auctorité que la votre et par nulle, et resteignant et limitant le pouvoir et passeport pour ceux qui seront députez pour seul traicté de la paix. ce que nous avons estimé devoir estre publié par toutes les provinces de votre royaume à son de trompe et par affiches a ce que aucun n'en puisse prétendre cause d'ignorance, et que Vostre Majesté doibt faire dresser la forme des depesches paraphées dudit sieur de Villeroy ou autre afin qu'elles ne soient changées, lesquelles nouvelles depesches courront en diligence pour estre aux provinces auparavant qu'ils se puissent assembler en forme d'Estats comme il leur estoit mandé par les dites premières lettres. Vostre Majesté prendra, s'il luy plaist, nos remonstrances en bonne part que nous ne faisons pour apporter aucun retardement à votre œuvre si seure et necessaire pourveu que l'on y procedast de bonne foy, mais pour les façons indiquées et deguisement dont nous voyons qu'ils usent contre l'auctorité de Vostre Majesté pour soubz couleur d'une paix faire ung effect du tout contraire au desavantaige d'icelle et de vostre auctorité et attendant vos commandements.

Les mécanismes décrits par le conseil sont très complexes et intéressants pour notre étude. Ils témoignent combien le recours à l'écrit manifeste

1. Charles de Roucy, seigneur de Sissonne.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

une culture et une légitimité politique alors que les opérations de guerre, dans l'ouest de Paris où le siège royal a échoué quelques mois plus tôt, se rallument. Mayenne utilise l'écrit politique, et les papiers d'État que sont les passeports signés du roi, à d'autres fins que celles de permettre aux députés de la Ligue de rejoindre les négociations mais d'assembler des états généraux, ce qui est de la puissance du roi de France et non du lieutenant-général de l'État et Couronne de France qu'il prétend être.

Dans le même temps, plutôt que de se porter sur les négociations spécifiques d'une paix à laquelle il ne croit pas, il écrit aux gouverneurs des places des territoires de l'ouest pour leur annoncer qu'il renforce leurs effectifs avec l'aide des subsides espagnols¹. Villeroy apparaît ici comme un négociateur en mouvement entre le camp royal et le camp ligueur, alors même que son fils Charles d'Alincourt conduit la défense de Pontoise, proche du quartier général d'Henri IV à Mantes, d'où il emmène ses hommes d'armes conduire des raids. Ce qui est également notable c'est que les membres du conseil restés à Tours tiennent dans cette dépêche une forme de discours indirect libre qui reprend mot à mot ce qu'Henri IV doit remontrer à Villeroy qu'il conseille de convoquer. Au surplus, se joue une guerre de plume dans l'ordre de l'écrit entre les camps adverses, chacun emploie, dans les formes, le vocabulaire et la mise en circulation des papiers et passeports, l'héritage technique des secrétaires du règne précédent : ce qui justifie, entre autres choses, pour les membres du conseil, le recours à Villeroy. Le 22 décembre, les membres du conseil dépêchent des courriers vers Cheverny sur le même sujet. La comparaison des passeports et des lettres qu'envoie Mayenne par le truchement de Roucy montre le décalage patent entre ce que portent les passeports et ce qu'entend faire Mayenne :

Monsieur,

S'estant présenté en ceste ville ung gentilhomme nommé Sissoine que le duc du Mayne envoie en Languedoc et Provence chargé de passeports de Sa Majesté en intention de faire venir des desputés des dites provinces pour traicter de la paix. Néantmoins nous avons veu par les lettres missives que ledit duc du Mayne escript aus dits desputés qu'il prétend faire une convocation générale des Estats de ce royaume en la ville d'Orléans, chose trop préjudiciable à l'auctorité de Sa dite Majesté à laquelle seule elle appartient².

1. Lettre de Charles de Mayenne à Charles d'Alincourt, 3 janvier 1591, Soissons. Citée par Yann Lignereux, *Lyon et le roi...*, *op. cit.*, p. 268.

2. Lettre des membres du conseil à Cheverny, 22 décembre 1590, Ms. Revol, n°305, fol. 416, autogr., citée par Jacques de Monts *et al.*, *op. cit.* p. 40.

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

La sédimentation de la culture administrative sous Henri IV (1589-1610)

Henri IV profite très largement des réformes de l'administration et de la justice menées par son prédécesseur. Son *ethos* aristocratique et militaire, mobilisé dans le cycle des guerres et dans la conquête de son royaume lors de la décennie 1590, ne doit pas masquer le caractère hautement bureaucratique et attentif aux procédures d'État de son règne¹. D'une part, il profite de la tradition longue du laboratoire politique que fut le royaume de Navarre et de la promotion d'une aristocratie de service compétente formée dans le sein de la cour de Nérac². L'autre vecteur d'accélération d'appropriation de la culture politique de l'écrit passe, comme pour son prédécesseur, par l'éloignement progressif de ses bases lors des campagnes militaires et de la captivité parisienne à la suite de la Saint-Barthélemy de 1572, mais également par les intenses luttes de pouvoir pour s'assurer l'hégémonie au sein du parti huguenot³. Le recours à l'écrit est motivé par une nécessaire reconquête politique du royaume et la réactualisation des liens territoriaux avec les provinces et les villes du royaume, d'une part, et l'ouverture des cycles de négociations pour la paix avec l'Espagne d'autre part, qui constitue le point d'orgue du recours à l'écrit du règne à son mitan.

Henri IV procède à une lecture très fine des structures héritées des Valois, si bien qu'il rappelle Villeroy en 1594 dans le bureau de Louis de Revol. Ce retour en grâce, sans doute largement dû aux premiers ralliements de ses anciens collègues, Bellièvre le premier et Guillaume Du Vair le second, s'inscrit dans la reconquête politique du royaume où Henri IV semble favoriser, y compris financièrement, les agents de premier ordre du

1. Bernard Barbiche, « Henri IV et la surintendance des bâtiments », *Bulletin Monumental*, t. 142, n° 1, année 1984, p. 19-39; David Buisseret, *Sully and the Growth of Centralized Government in France, 1598-1610*, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1968.

2. Hugues Daussy, *Les Huguenots et le roi : le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002; *Id.*, *Le Parti huguenot. Chronique d'une dévotion (1557-1572)*, Genève, Droz, 2014; Grégory Champeaud, « Concilier tant d'esprits et de fantaisies diverses » : le laboratoire politique d'Henri de Navarre à Nérac (1577-1579) », dans *La Cour de Nérac au temps de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois, Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 24, 2012, p. 79-90; Denes Harai, *Grands serviteurs de petits États. Les conseillers de Navarre et de Transylvanie (XVI-XVII siècles)*, Rennes, PUR, 2012; Patrick Tachouzin, *Les Hommes du roi. Les compagnons de route d'Henri de Navarre de 1576 à 1589*, Nérac, Éditions d'Albret, 2011. Voir le règlement du conseil d'Henri de Navarre : Philippe de Mornay, *Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay pour servir à l'histoire de la Réformation et des guerres civiles et religieuses en France, sous les règnes de Charles IX, de Henri III et de Louis XIII, depuis l'an 1571 jusqu'en 1623 : Écrits politiques et correspondance 1571-1584*, vol. 2, Strasbourg, Chez Treuttel et Würtz, 1824, p. 466 et suivantes.

3. « Sitôt enfi de la cour de France, Henri n'a de cesse d'agrèger à sa cause un maximum de personnes susceptibles de l'aider politiquement et militairement. Ses efforts pour rallier des gentilshommes de ses possessions, renouer des liens distendus avec les cours européennes et s'imposer en interlocuteur privilégié entre le roi et les Malcontents soulevés, s'expliquent par l'ombre portée de son cousin et rival, Henri de Bourbon, prince de Condé [...]. Tout le travail du Béarnais consiste alors, dans ces premières semaines, à restaurer son autorité sur ses coreligionnaires, d'autant qu'il apparaît de plus en plus clairement qu'il existe une réelle divergence de point de vue entre les cousins sur la tactique à employer [...] ». Grégory Champeaud, *ibid.*, p. 82.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

règne précédent qui furent pourtant gagnés à la Ligue. C'est, selon nous, la preuve que la culture politique du règne précédent s'est diffusée dans les élites de gouvernement des grands princes français. Henri IV prend au sérieux la mobilisation de la majesté royale dans l'écrit, la mise en place de structures qui lui sont directement redevables et connectées par serment, à l'exclusion de la chancellerie ou des cours de parlement. Prenant au sérieux l'entreprise de son prédécesseur et auréolé d'une gloire militaire et de ressources financières bien différentes que celles des derniers Valois, Henri IV joue la carte de la bureaucratie contre celle des intérêts privés et familiaux, voire politiques et religieux de ses serviteurs au secrétariat et, pour partie seulement, au conseil. L'année suivant la signature de l'édit de Nantes et la conclusion de la paix avec l'Espagne, année où le secrétariat fut extrêmement mobilisé sous ses deux missions d'écrit politique et de négociations, Henri IV prit un règlement en 1599, un des seuls du règne, qui concerne la chancellerie et par voie de conséquence le secrétariat¹. Ce règlement ne vient que confirmer une disposition déjà ancienne, qui tient à l'infra-personnel et aux premiers commis de ses quatre secrétaires.

Il est notable que l'infra-secrétariat ait intéressé Henri IV plus que la mécanique générale d'expédition des dépêches. En effet, la décennie 1600 vient consacrer ces commis et ces clercs qui ont gagné en autonomie, en expertise, et parviennent, à l'exemple de Paul Phélypeaux, au secrétariat d'État à la fin de son règne en 1610². On observe, par des exemples dont les traces sont extrêmement fines et faibles dans la documentation, qu'Henri IV veille au strict respect des attributions de ses ministres. C'est notamment le cas quand Villeroy, secrétaire d'État des Affaires étrangères, tente d'attirer la vérification du taillon, impôt de guerre, dans son propre département³. Des éléments correctifs viennent lisser l'action des bureaux, notamment par la mise en place de ministère au sens strict où le premier Bourbon s'appuie sur un gouvernement à trois, composé de Bellièvre, Sully et Villeroy⁴. Cette architecture gouvernementale, qui représente à la fois les composantes de son propre parcours, des structures nouvelles et anciennes de l'État royal qu'il contrôle, fera long feu dans la deuxième moitié de la décennie 1610 qui voit cependant l'établissement ferme et définitif d'un secrétariat expert, hiérarchisé et contribuant dans un agencement institutionnel stable à la mise en œuvre de la politique royale⁵.

1. Voir Pièces justificatives, n° 5.

2. Charles Frostin, *Les Pontchartrain...*, *op. cit.*

3. Lettre patente du 4 janvier 1604 en vertu de laquelle M. de Villeroy..., *op. cit.*

4. Jean-François Dubost, *Marie de Médicis...*, *op. cit.*, p. 323; Edmund Dickerman, *Bellièvre and Villeroy...*, *op. cit.*

5. Olivier Poncet, « Nicolas de Neufville », p. 156-164, « Martin Ruzé », p. 164-168, « Pierre Brulart », p. 168-172, dans *Les Ministres de la Guerre 1570-1792*, Thierry Sarmant (dir.), Paris, Belin, 2007.

Continuer l'État (1610-1617)

Les sept années qui séparent la mort d'Henri IV de la mort du favori de Marie de Médicis, Concino Concini, sont des années où les motifs du recours à l'écrit politique ne se transforment que peu¹. Cependant, trois faits notables sont à soulever. C'est d'abord la reconnaissance de la geste de révolte du prince de Condé qui prend la direction du conseil des finances après la paix de Loudun de mai 1616. Condé, prince rebelle, demande et obtient que les actes du conseil, pris au nom du roi, soient signés de sa main. Cela traduit une perception politique très fine, nouvelle et qui ne s'y trompe pas de la place acquise par l'écrit politique lors des deux dernières décennies². Ensuite, un projet de règlement est écrit par Villeroy. C'est encore un fait nouveau car l'activité réglementaire du vieux secrétaire n'a donné lieu qu'à très peu de productions écrites, à l'exception du *Discours des ordres et des séances de France*, pour le versant protocolaire et aulique³. Ce règlement concerne son département et le tour de stricte spécialisation qu'il conviendrait de donner à chacun des départements de ses confrères. Le texte est sans doute imaginé lors de son éloignement des affaires où on le force à exercer de manière conjointe sa charge avec Richelieu et où il perd la préséance sur les autres secrétaires. Il est rendu public au moment de son retour aux affaires en 1617 après l'assassinat du favori honni. Les propositions de Villeroy font long feu, et c'est bien une conception davantage politique que de spécialisation fonctionnelle qui s'impose sur le monde du secrétariat.

Cette spécialisation fonctionnelle et thématique ne verra véritablement le jour qu'à la fin du siècle, moment où le traitement technique et politique des affaires qui arrivent aux bureaux n'aura aucun autre choix que celui de la division et de la spécialisation. Ainsi, s'il n'y a pas d'évolutions notables par rapport aux leviers d'action précédemment exposés, on observe cependant une très fine perception, dans le recours à l'écrit, des princes rebelles et du prince de Condé le premier. Une innovation nous paraît devoir être signalée : le travail des secrétariats devient un travail davantage collectif. Le secrétaire d'État Villeroy jouit d'une faveur exceptionnelle auprès de Marie de Médicis. Il est secondé dans ses missions par son ancien commis Paul Phélypeaux, secrétaire d'État et son petit beau-fils, Pierre Brulart, vicomte de Puisieux qui a la survivance de son office depuis 1606 et qu'il emploie

1. Ce sont cependant des années d'une intensité politique exceptionnelle, à la suite de la mort d'Henri IV et du déclenchement de la Grande peur de 1610. Voir Nicolas Le Roux, « Des bourgeois et des princes. Paris, 1614-1617 », *Dix-septième siècle*, 2017, 3, n° 276, p. 463-476 ; Michel Cassan, *La Grande Peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

2. Jean-François Dubost, *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 499-501.

3. Nicolas Neufville de Villeroy, *Traité des rangs*, Bibl. nat. Fr., fr., 18139, fol. 1 ; voir Fanny Cosandey, « Préséances et sang royal », *Cahiers de la Méditerranée*, 77, 2008, p. 19-26.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

à des missions diplomatiques, notamment dans le cadre des mariages espagnols¹. Phélypeaux est très mobilisé sur la scène intérieure, notamment lors de la guerre des princes et de la signature de la paix de Loudun en 1616. Le témoignage de ce travail conjoint de Phélypeaux et de Villeroy réside dans les doubles signatures qu'on observe dans les correspondances du printemps 1616². C'est un fait suffisamment notable pour être remarqué car c'est une des très rares preuves écrites de l'exercice conjoint dans la négociation des charges du secrétaire d'État de la Guerre et du secrétaire d'État chargé de la Religion Prétendue Réformée³.

Un des aspects les plus frappants de cette longue évolution est la constance des procédures du secrétariat et la permanence d'un discours qui promeut la technique, l'écrit et la préparation des dépêches comme le cœur d'une unique activité⁴.

Le monde élargi du secrétariat, en liant son destin à la monarchie des derniers Valois puis des deux premiers Bourbon, a construit les fondements d'une pratique politique nouvelle par l'écrit au cœur d'un cycle de guerres de Religion qui a gagné l'ensemble de l'Europe. Si les pratiques de l'écrit politique furent mises à rude épreuve dans la longue séquence politique des années 1560-1620, c'est sans doute qu'elles représentaient une exceptionnelle nouveauté technique et comblaient d'autant les lacunes technologiques de la transmission de l'information. Partant, ce fut le dépôt d'une nouvelle gouvernabilité interne aux structures de l'État, d'un profond renouvellement des entourages et de la manière d'appréhender la politique⁵. Si le bruit des armes ne se tut jamais vraiment, le crisement des plumes gagna considérablement et conjointement les cours et les conseils, les représentations diplomatiques et les camps, les villes de négociations de paix.

Cette trame, rapide, succincte et générale n'a pour unique vocation que de donner un guide d'entendement à la démonstration qui va suivre et

1. Sur la carrière de Puisieux, voir Camille Desenclos, *Les Mots du pouvoir. La communication politique de la France dans l'Empire au début de la Guerre de Trente Ans (1617-1624)*, thèse de doctorat inédite de l'École nationale des chartes, sous la direction d'Olivier Poncet, 2014, 2 vol.

2. Bibl. Chantilly, ms. 1129, Secrétaires d'État; Arch. Nat., 257AP/29, Papiers Phélypeaux, Dossier 4, Phélypeaux, branche de Ponchartrain.

3. Bibl. nat. Fr., Fonds Dupuy, 450, Procès-verbal de la conférence tenue, à Loudun, en 1616, par les députés de Louis III d'une part (Charles de Cossé-Brissac, maréchal de France, Nicolas de Neufville, sire de Villeroy, Jacques-Auguste de Thou, Méri de Vic et Paul Phélypeaux de Pontchartrain), et Henri II de Bourbon, prince de Condé et les seigneurs de sa suite, d'autre part, f. 49. Voir également la double signature, celle de Paul de Phélypeaux et celle de Villeroy, Bibl. de l'Institut de Fr., Fonds Godefroy, 96, fol. 244, Instructions de Villeroy, envoyées de par le roi à Condé.

4. Morgan Jouvenet, « Contextes et temporalités dans la sociologie processuelle d'Andrew Abbott », *Annales. Histoire. Sciences Sociales*, 2016, 3, 71^e année, p. 597-630.

5. Hélène Michaud montre de manière éclairante que c'est sous Louis XIII que la typologie des actes écrits se précise et s'affine. Les actes intitulés règlements sous les derniers Valois et le premier Bourbon sont bien souvent des ordonnances. À partir de Louis XIII, les règlements qui désignent des lettres patentes vont se faire plus rares. Voir Hélène Michaud, « Les actes intitulés règlements sous l'Ancien Régime », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1957, t. 115, p. 156-167.

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

qui porte sur les pratiques de l'écrit politique, en insistant sur des aspects documentaires très précis et en resserrant d'autant la focale qu'elle a pu s'élargir dans le développement qui s'achève ici.

LES RUSES DU DESSAISISSEMENT

Nous ouvrons notre démonstration en prenant le contrepied de ce qui peut être attendu à ce stade en nous interrogeant sur le refus et les ruses qui consistent à ne pas écrire pour un agent du secrétariat en se demandant ce que cela révèle de sa pratique experte de maniement de l'écrit politique. Cela permet également de définir le degré d'autonomie des agents gouvernementaux, en spécifiant et en contextualisant avec soin quels sont les moyens de l'exercice de l'autonomie politique pour les administrateurs de la fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle.

Nous souhaitons ainsi montrer comment l'exercice de l'autonomie politique par les acteurs de premier et de second rang répond à une nécessité concrète et quotidienne, c'est-à-dire à la réponse continue à des besoins, pour gouverner le royaume de France dans le contexte des troubles civils de religion et des guerres étrangères. Cette pratique de l'autonomie, dans un moment d'innovation, de création et de stabilisation d'institutions et de procédures sous la pression continue des divisions sociopolitiques et religieuses des élites de gouvernement, contribue de manière très significative à l'émergence d'une nouvelle culture politique, partagée par un groupe d'acteurs d'un type nouveau qui forment le principal levier de modelage de la société politique ; nous proposons de nommer ce groupe la « société administrative » du royaume. Nous explicitons ci-après l'ensemble du vocabulaire qui nous sert dans l'analyse de la documentation. La notion d'autonomie politique recouvre trois réalités distinctes qui participent d'un même objectif : l'exercice effectif et continu du pouvoir souverain délégué à des acteurs de gouvernement de premier et de second rang. Ces acteurs, pour la plupart des administrateurs institués par le pouvoir souverain, sont de plus en plus nombreux à opérer quotidiennement sur un vaste territoire à l'échelle continentale voire supra-continentale.

Le « pas de côté » de l'expertise politique

Un des éléments les plus remarquables du travail des administrateurs de l'écrit réside dans leur compréhension fine du monde socio-politique au sein duquel ils évoluent. De manière intuitive, on est amené à repérer cette lecture experte des enjeux et des équilibres politiques par l'observation de

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

la conduite des acteurs dans les situations de gouvernement, de crises ou de résolution des conflits¹. Toutefois, ce serait négliger un aspect essentiel de leur travail qui consiste, en apparence, à ne rien faire et à ne pas intervenir, à sceller les projets des institutions qu'ils défendent et à ne pas produire de papier. Cette expertise du retrait peut conduire un administrateur à refuser un paquet, une dépêche pour ne pas être saisi de l'affaire qu'elle expose et où le destinataire demande une intervention².

Cette compréhension se manifeste notamment dans leur capacité de dessaisissement, de retrait dans la conduite des affaires politiques courantes. Professionnels de l'écrit, destinataires *in fine* de l'information politique la plus complète, l'enjeu pour les secrétaires d'État, agents de gouvernement de premier rang, semble être bien souvent de savoir quand et comment ne pas se saisir d'une affaire épineuse et d'en juger avec finesse les potentielles implications néfastes pour eux-mêmes, leurs bureaux et leur maître³. Durer et gouverner dans le monde socio-politique complexe de la cour à la fin du XVI^e siècle implique avant tout de connaître sa place et de tenir son rang, d'éviter les faux pas, de respecter les préséances. Entretenir une brouille ou s'engager dans un épineux conflit de préséances ou de faveur peut s'avérer ruineux pour une carrière. Or, sous la double pression de la lutte pour les places au sein du système de gouvernement et de la croissance de l'activité d'écriture du personnel au service de la monarchie, cela relève d'une gageure.

On observe dans la documentation interne aux bureaux – c'est-à-dire la correspondance entre les secrétaires d'État eux-mêmes – d'étranges conseils qui font écho à de troublants témoignages des chroniqueurs contemporains⁴. Si la ruse de certains serviteurs du roi peut viser, par l'agencement de techniques et de travestissement de la réalité, le dévoilement de telle information ou de telle position d'une puissance adverse, elle est également employée pour ne rien faire, ne rien dire, ne rien signifier à la cour et aux représentants des puissances étrangères. À tel point qu'il semble parfois urgent de ne rien faire, de ne rien dire, de ne pas prendre telle ou telle position.

Cette forme de dessaisissement qu'opèrent les serviteurs du roi peut se matérialiser, de manière discrète, dans la documentation de travail qu'ils

1. Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques...*, *op. cit.* ; Jérémie Foa, « Les acteurs des guerres de Religion furent-ils des protagonistes ? », *Politix*, vol. 112, n° 4, 2015, p. 111-130 ; Quentin Deluermoz et Boris Gobille, « Protagonisme et crises politiques. Individus "ordinaires" et politisations "extraordinaires" », *Politix*, vol. 112, n° 4, 2015, p. 9-29.

2. René de Lucinge, sieur des Allymes, *Lettres sur la cour d'Henri III en 1586*, texte établi et annoté par Alain Dufour, Genève, Droz, 1966, p. 83.

3. Robert Muchembled, *La Société policée. Politique et politesse en France du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1998 ; Fanny Cosandey, « Entrer dans le rang », dans *Les Jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du XV^e au XVI^e siècle*, M.-F. Wagner, L. Frappier et C. Latraverse (dir.), Paris, Champion, 2007, p. 17-46.

4. Voir Pièces justificatives, n° 10.

échantent entre eux ou bien dans l'absence de documentation dans des périodes de négociations ou de crises politiques à la radicalité très vives : dans son aspect paroxystique, ce fut le cas des lettres du duc d'Anjou dans l'immédiat après Saint-Barthélemy, où il est frappant que le flot continu des missives d'Anjou s'interrompt, pour reprendre crescendo à partir du mois de septembre, ses missives doublant voire triplant celles de son frère Charles IX et de la reine mère Catherine de Médicis. Or dans ce cas limite, ce sont les correspondances diplomatiques qui nous renseignent sur la difficulté à obtenir des informations auprès des agents français dans des périodes de tensions et notamment de crise financière liée à des remboursements, comme ce fut le cas à l'extrême fin du XVI^e siècle, au moment de l'affaire du remboursement du prêt élisabéthain.

« Je me fusse volontiers excusé de faire ceste corvée »

Un autre marqueur de cette ruse experte du dessaisissement réside dans les premiers mots des missives envoyées en période de crise. Deux *topoi* sont clairement identifiables, notamment sous la plume de Villeroy pendant la guerre des princes. Le vieux conseiller prend la plume car il n'a pas d'autre choix, les circonstances l'obligent et le poussent à le faire. On met en avant la fatigue et la sénescence, qui qualifient et valorisent en creux l'expérience et l'habileté, tout en légitimant l'intervention. Ces *topoi* se lisent de manière exemplaire dans la lettre que Villeroy adresse à la comtesse de Soissons, lettre qui connaît un relatif succès de librairie car elle est immédiatement imprimée et diffusée pour faire connaître la position de Marie de Médicis et de ses conseillers dans le moment politique conflictuel de la guerre des princes¹ :

Je n'ay loisir d'escrire pour le présent : d'autant que le roy et la royne sa mère me commandent de partir aujourd'huy avec monsieur de Brissac, pour aller à la Motte Sainte Loy, distant d'icy de sept lieues, pour conférer avec aucuns des députés de monsieur le prince, sur les moyens de bastir et resoudre un bon accord, qui nous delivre des miseres qui accablent le peuple, je me fusse volontiers excusé de faire ceste corvée en ceste saison et en mon aage considérant aussi bien qu'un autre combien ceste matière est délicate, toutesfois mon obéissances aux commendements du Roy et la compassion que j'ay du royaume et de l'estat général d'iceluy m'ont fait résoudre d'entreprendre ce voyage et mettre peine de faire encor ce dernier service à leur [sic] Majestés et à ma partie, je prie Dieu seulement qu'il nous donne la force et le bon heur d'en rapporter à leurs dictes Majestés et au public le contentement qu'ils en espèrent et désirent et duquel chacun à grand besoing.

Se mêlent quatre aspects fondamentaux, qui sont liés les uns les autres

1. *Lettre de Monsieur de Villeroy, enuoyée à Madame la comtesse de Soissons le 10 janvier 1616, à Poitiers*, Paris, J. Bouillerot, 1616, p. 1.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

tels des couples contraires : la fatigue et l'âge disent l'expérience du conseiller, l'urgence emporte la nécessité et c'est la loyauté et l'obéissance qui fondent toutes deux, premier socle politique, la compassion à l'égard de l'état général du royaume. Cette lettre, imprimée et diffusée, connaît une fortune particulière dans son contexte de production. Elle est écrite le 10 janvier 1616 depuis Poitiers. Villeroy et une partie du secrétariat sont en négociation effective pour gagner une paix honorable. Des échos de ses efforts se trouvent dans les papiers de Condé conservés à la bibliothèque de Chantilly¹. Ces quelques lignes adressées à la comtesse de Soissons – en réalité, à travers elle et en raison de la publication relativement large, Villeroy écrit de sa très haute autorité à la société politique et au camp rebelle autant qu'aux institutions de l'État où il commence à perdre pied quelques mois avant son second mais court renvoi – contrastent singulièrement avec son intense activité épistolaire conservée dans les papiers de Condé et les lettres et mémoires volumineux envoyés par son jeune collègue Pontchartrain qui l'accompagne lors de la négociation.

Oralité, silences et dessaisissement

Les silences des administrateurs en temps de crise politique majeure ou de conflits internes à l'administration épineux peuvent également avoir comme conséquence première le recours à l'oralité qui ne produit que peu de sources. Des colloques et des entretiens discrets subsistent des traces très fines notamment dans les relations diplomatiques qui rendent compte de la visite de tel ambassadeur auprès d'un secrétaire d'État. Cependant, on ne peut faire une histoire politique des silences de l'administration sans qu'elle revête un solide caractère fictif et imaginaire. Tout au plus peut-on inférer des temps longs de négociation en établissant le temps de réponse aux dépêches qui traitent d'un même problème. C'est particulièrement notable pour les questions financières liées aux remboursements de prêts étrangers et aux paiements et aux logements des troupes lors des guerres. Au harcèlement épistolaire des uns répond une correspondance parcimonieuse et économe de mots. Manière de gagner un temps précieux dans la fourniture des subsides destinés au remboursement ou au paiement, à la levée d'une imposition ou au logement d'une garnison. Les silences et les postures ne sont pas les seules ruses de plumes employées par le secrétariat. Professionnels de l'écrit, les secrétaires en maîtrisent les premiers codes afin de donner

1. Bibl. Chantilly, Papiers de Marie de Médicis, t. II 1616-1617, fol. 106, Villeroy à monsieur Rousseau, Conflans, 26 janvier 1617 ; fol. 107 Villeroy à monsieur de Villesavin, conseiller du roi et secrétaire des commandements de la reine mère, Paris, 11 juillet 1617, fol. 108, Villeroy à Villesavin, Paris, 27 juillet 1617, fol. 109 Villeroy à Villesavin, 1^{er} août 1617.

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

aux papiers qui sortent de leurs bureaux l'apparence d'un mentir-vrai. Leurs ruses de plumes visent comme premiers buts de l'emporter sur la transmission d'une nouvelle et son travestissement avantageux autant que pour se dessaisir d'une épineuse affaire. Maîtres opérationnels des dossiers dont ils se saisissent sous l'autorité du roi, les secrétaires d'État font sans doute preuve d'un sens politique plus aigu dans l'art de ne pas intervenir que dans celui de se charger d'un cas dont eux ou leur maître auraient à pâtir.

Il réside également dans la capacité du secrétariat à subvertir la réalité dans l'ordre du discours pour servir les intérêts politiques du moment. Ainsi, le temps semble bien être le principal élément que le secrétariat tend à subvertir : les faux délais et les allégations de retard sont les remparts puissants à l'incapacité d'intervenir, politiquement, militairement ou financièrement. Sur ce plan, le secrétariat donne très régulièrement des conseils aux souverains sur l'opportunité ou non d'écrire. On lit bien souvent des interpellations directes sur l'importance de l'envoi d'une dépêche, son retardement, son chiffrement voire l'ajout nécessaire d'une marque autographe. Ce sont des mentions relativement rares qu'on ne relève pas dans la documentation. Cependant, c'est bien sur ce point que les secrétaires exercent leur charge à plein, en conseillant sur le point très spécifique de l'écrit et de sa forme, leurs souverains.

L'EXPERTISE DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉCRIT : LE CONSEIL AUX SOUVERAINS

Trois exemples sur ce point du conseil de l'écrit et des ruses qui l'entourent éclairent l'analyse. Il s'agit d'un dossier de sources composé d'une lettre de Brulart, secrétaire d'État d'Henri III en août 1586, d'un ensemble de lettres de Simier, conseiller du duc François d'Anjou, à Élisabeth I^{ère} en 1581, et d'une lettre du conseiller Nau à la même en avril 1582.

Gain de temps, gain de positions politiques. Brulart à Henri III

La première lettre est adressée par le secrétaire d'État Brulart à Henri III, le 7 août 1586¹.

Sire,

Les ambassadeurs me firent hier demander deux passeports, l'un pour aller vers Vostre Majesté pour ung homme qu'ilz y voullioient depescher, l'autre pour Allemagne, de quoy je leur feiz responce que je parleroyz aux messieurs du conseil pour gagner du temps, et comme ilz m'en ont faict reparler ce matin, je leur ay

1. Orig. autogr., Lettre de Brulart à Henri III, Paris, 7 août 1586, Bibl. nat. Fr., fr. 6631, f. 32.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

dict que je ne m'en estoys pas souvenu, en ayant usé de ceste façon, pour avec ce retardement avoir loysir de reconnoistre et descouvrir ce qu'ils ont volonté de faire entendre à Vostre Majesté, ainsi qu'il a esté fait, car Monsieur de Schombert qui arriva seulement hier les ayant esté veoir ce matin, et disné avec eulx, ils luy ont parlé dudit passeport.

A quoy il leur a respondu que nous depeschions tous les jours des courriers vers Vostre Majesté qui luy pourroient porter les lettres qu'ils desireroient luy envoyer, et sur ce luy ont monstré la lettre qu'ilz avoient resolu d'escrire à Vostre Majesté, qui contient en substance, que s'estant acheminez a petites journées en ceste ville, en attendant ce qui luy plairoit leur mander après avoir oy le vicomte Pinart, ilz ont bien subiect et occasion de remercier tres humblement Vostre Majesté du bon accueil traictement et réception qui leur a esté faite, et penseroient faillir à leur devoir s'ils n'envoieroient vers elle a cest effect, et aussy pour la prier d'avoir agréable si sa commodité estoit, qu'ils l'allassent trouver tous ensemble ou en petite compagnie en poste ou aultrement pour luy esclaircir leur charge, et de la prendre le chemin de leur retour, ou bien leur ordonner s'ils auront a attendre d'avoir audience d'elle quant elle sera arrivée en ceste ville, pour en cela suivre sa volonté, et tout ce qu'il luy plaira de leur commander, à quoy ils sont du tout resolus.

Ayant aucuns d'entre eulx déclaré audit sieur de Schombert que ce qu'ils en faisoient estoient plus pour leur servir de descharge envers les princes et villes qui les ont depeschez que pour vouloir presser Vostre Majesté, car ils craignent que s'ils ne s'y gouvernoient de cette façon, il leur fut reproché qu'estant en ceste ville à faire bonne chaire, ils eusse moins pensé a s'acquiter de leur charge qu'ils ne doibvent, et voyant que là dessus ils pressoient ledit passeport, on a estimé ne le leur pouvoir denier, mais qu'il estoit bien à propos de donner advis à Vostre Majesté de ceste deliberation affin quelle scache comment ledit passeport leur a esté depesché, et quelle soit mieulx preparée à leur faire responce, laquelle, si elle continue en sa premiere deliberation de les faire attendre par dela son retour, elle pourra sauf son meilleur advis remectre sur messieurs de son conseil pour leur faire plus amplement entendre les incommoditez qui se peuvent trouver a s'acheminer vers elle et leur tenir en ce subject tous les honnestes propos qui se pourront apporter pour les faire patienter du séjour par deça ou ils seront cependant tres bien traictez et fort honorablement avec une grande despence, à laquelle il fault fermer les yeulx. Si Vostre Majesté prend ceste resolution ou aultre, il luy plaira m'en faire advertir pour y satisfaire selon son intention.

On observe dans cette lettre de Brulart au roi de France plusieurs mécanismes bien connus. Le premier qui frappe à l'analyse, c'est combien cette dépêche intervient en surplomb d'une situation politique qui s'est déjà matérialisée d'une part dans le colloque et le conseil et dans l'écrit d'État d'autre part. Le travail du secrétariat apparaît ici dans ce qu'il a de plus essentiel : jouer le rôle d'interface entre des pôles de pouvoir, d'une part, et des agents qui mettent en œuvre, de manière relativement autonome quand ils ne peuvent rendre compte, des décisions et des mandats reçus antérieurement.

Deux grands pôles sont engagés ici. D'abord, il s'agit du pôle souverain qui est hors de Paris, comme c'est très souvent le cas sous le règne de Henri III. Ensuite, on distingue le pôle des États des princes allemands qui

dépêchèrent et donnèrent pouvoirs à leurs ambassadeurs. Les deux pôles distants que sont le conseil, Brulart et les ambassadeurs d'une part, les États allemands qui leur donnèrent mandat à la cour de France, d'autre part¹. Le contexte de production de la lettre de Brulart est un contexte piégé et très périlleux pour les intérêts du roi de France. Hugues Daussy rapporte la difficulté des négociations entre les émissaires allemands et les agents du roi de France, difficultés qui courent jusqu'en juillet 1587 et l'entrée effective dans le royaume de France de l'armée de secours conduite par Fabien de Dohna. L'année 1586 est marquée par un intense ballet diplomatique entre les cantons suisses, les États protestants allemands, l'Angleterre et la France, afin d'obtenir des subsides pour lever une armée de secours pour venir en aide à Henri de Navarre face aux menées de la Ligue. Les princes allemands hésitent à s'engager dans une ruineuse campagne notamment en raison de l'interdiction faite par l'empereur Rodolphe II de lever des troupes pour venir secourir Henri de Navarre. Les ambassadeurs doivent donc convaincre Henri III d'opérer un rapprochement stratégique avec ce prince. Le roi de France dans le même temps, multiplie les pratiques dilatoires si bien que les émissaires ne seront reçus, en vain, qu'au mois d'octobre 1586, ce délai devant être utilisé par le colonel de Schomberg pour contrer les ambitions diplomatiques protestantes dans le royaume.

La lettre de Brulart, encapsulée dans un intense jeu d'écrits politiques, s'insère dans ce contexte difficile. Il convient d'une part de retarder l'entrevue effective entre les ambassadeurs allemands et le roi de France, preuve s'il en est que les moments de colloque et de délibération *in vivo* emportent des caractéristiques politiques qui légitiment ce qui s'y dit et surtout ce qui peut s'y promettre. Le secrétaire Brulart a donc pris sur lui de créer les remparts nécessaires pour qu'aucun courrier disposant de quelque pouvoir, et encore moins l'entière compagnie des émissaires, ne soit envoyé vers Henri III. Pour circonvenir les ambassadeurs, Brulart, de son propre aveu au roi, met en avant les nombreuses navettes de « courriers au départ » qui partent « tous les jours » vers le roi. La mention de ces courriers, sans doute davantage porteurs des missives d'Henri III que de celles de ses bureaux, est destinée à rassurer les ambassadeurs sur l'existence effective d'un canal de communication par lequel peut transiter rapidement une information sécurisée. Ce que recherchent en l'espèce les ambassadeurs, c'est moins un canal de communication qu'une information tangible, soit une date soit la possibilité d'achever leur ambassade et de retourner rendre compte de leur mission. Fait notable, Brulart mentionne la grande dépense qui sera consentie pour maintenir les ambassadeurs à l'écart du roi et pour qu'ils demeurent à Paris. L'autre aspect de cette dépêche dans laquelle se déploie

1. Hugues Daussy, *Les Huguenots et le Roi*, op. cit. p. 348-349; Bernard Vogler, « Le rôle des Électeurs palatins dans les guerres de Religion en France (1559-1592) », *Cahiers d'histoire*, t. X, 1965, p. 51-85.

la véritable campagne du camp royal pour gagner du temps, c'est le nombre d'acteurs engagés. Gaspard de Schomberg est mentionné, c'est lui qui est en contact avec les ambassadeurs allemands, afin de connaître au vrai leur intention pour mieux les circonvenir. Dans ce laps de temps, destiné au recueil de l'information, on leur refuse non seulement le passeport pour aller vers le roi mais aussi le passeport de leur propre courrier pour demander un pouvoir aux princes qui les envoient. Ils se retrouvent ainsi seuls, coupés du premier moyen d'information dont ils pourraient jouir, l'envoi d'un courrier. Le conseil intervient comme un pôle en surplomb dont Brulart se fait auprès du roi le porte-parole et les éléments qu'il livre sont le retour de la délibération du conseil royal. La situation qu'on observe ainsi est intéressante à plusieurs titres pour l'étude de l'autonomie des acteurs de gouvernement. Il est question ici de quatre grands pôles de pouvoir, dont deux sont liés à l'affaire de manière moins immédiate : il s'agit du roi de France, du roi de Navarre, de la reine d'Angleterre et des princes protestants allemands. Ces quatre grands pôles de pouvoir aux intérêts partiellement convergents usent de l'écrit de manière experte pour communiquer et se relier mais également pour se déconnecter stratégiquement des autres pôles de pouvoir. Le refus de la délivrance des passeports, qui sont au sens de cette étude des papiers d'État et d'écrits éminemment politiques, en fait partie.

Le problème principal qui ressort de l'analyse de cette dépêche, c'est l'exercice de l'autonomie par Brulart. Cette autonomie est opérationnelle et elle s'exerce dans le réseau très spécifique des autres institutions d'État, le conseil royal, le secrétaire d'État Pinart, Gaspard de Schomberg. D'autre part, et on ne peut mobiliser davantage de documentation sur ce point spécifique, mais les agents anglais, les agents de Navarre et les ambassadeurs eux-mêmes écrivent, reçoivent des pouvoirs précis, recueillent de l'information à transmettre.

C'est ainsi une longue chaîne de décisions, pour certaines d'importance, qui constituent l'exercice raisonné de cette autonomie opérationnelle. Elle est également politique et utilisée à des fins stratégiques : en effet, si le roi Henri III se retire loin de la cour et du conseil, dans cette période de contestation radicale de son pouvoir et de conflagration militaire, c'est parce qu'il peut s'assurer de la conduite d'une partie des affaires de l'État par des institutions qui sauront d'une part engager la discussion diplomatique et politique, mais aussi qui pourront de manière experte recueillir et transmettre l'information dont il doit disposer pour entrer en voie de décision à la fin d'un premier processus où ce sont les administrateurs entre eux qui jouent leur première partition.

Brulart adresse dans son paquet au souverain la copie de la lettre d'un des ambassadeurs des princes. L'autographe en est conservé quelques folios après sa propre minute :

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

Sire,

Vostre Majesté aura sans doute prise de bonne part la lettre du 29 juillet dernier stiel ancien, que moy et mes consorts Ambassadeurs des électeurs et princes d'Allemagne luy avons mandée de ceste vostre ville de Paris. Et sur la fin d'icelle particulièrement entendu, comme mes affaires tres urgentes et d'importance (que ne puis aulcunement remettre a aultre temps plus long) ne me peuvent permettre plus long sejour, que jusques sur la fin du present mois et ce encores à grande peine. Et combien que ce voyage m'estoit plus que difficile, si est ce que au respect de la faveur et de l'honneur reçeu de Vostre Majesté conduisant icelle l'an 73 entre les aultres commissaires de la part et au nom du Saint Empire par la Germanie jusques aux confins de Pologne, je demeure pour tout cela à Vostre Majesté obligé toute ma vie, mais ayant entendu ce jourdh'uy de la part de vostre conseil, que pour le contreregard de la santé de Vostre Majesté, son arrivée et audience se differeroit jusques sur la fin du mois subsequence, j'ay voulu prier Vostre Majesté m'en pardonner, si je prends la hardiesse de luy declarer ce sejour m'estre impossible, veu que le detour que nous a convenu prendre necessairement, m'a retenu plus de six septmaines jusques au present.

Combien que rien du monde je desirerois plus que avant mon depart pouvoir communiquer de bouche avec Vostre dicte Majesté : ayant accepté ceste legation de tant plus librement à ce respect remettant toutesfois le tout à son bon vouloir et commandement. Du moins supplié je Vostre Majesté (quand l'audience personnelle ne s'y fera pas si tost) me faire ceste faveur et a me faire pourveoir d'ung certain homme de Vostre part et saulf conduit pour mon seur retour [...].

Wolf von Eysenbergk¹.

Les principaux motifs développés dans cette lettre d'un des ambassadeurs des princes protestants sont proches des allégations de Brulart et des excuses pour indisposition et maladie qu'on peut lire dans la suite de ce développement. L'ancienneté du service que le comte d'Eisenberg fit au roi de France, depuis son voyage pour aller prendre possession de son trône polonais à l'été 1573 jusqu'en 1586, plaide instamment, selon l'ambassadeur, pour que le roi les reçoive ou à tout le moins qu'un sauf-conduit leur soit accordé pour retourner en Allemagne. La mention de deux autres papiers d'État est ici présente : il s'agit de la première lettre écrite par les ambassadeurs, près d'un mois avant celle-ci, et du sauf-conduit, document qui occupe singulièrement les acteurs de notre documentation, bien que cela soit de la compétence du secrétaire d'État de la Guerre ou de celui des Affaires étrangères, et peut donc également constituer un biais documentaire. Un dernier élément notable est le thème de l'oralité qui est ici valorisée en comparaison de la réception des dépêches. C'est un motif classique qu'on retrouve sous la plume de nombreux administrateurs. Ainsi, Gaspard de Schomberg s'excuse, dans une lettre à Bellièvre, de ne pouvoir être présent en personne pour l'entretenir et de devoir le faire par lettre : « La nuict m'a prins pres de ceste ville, qui m'y a faict arrester, cependant je n'ay voulu faillir de me recom-

1. Orig. autogr., Lettre du comte d'Eisenberg à Henri III, Paris, 20 août 1586, Bibl. nat. Fr., fr. 6631, signée sur autographe, fol. 45.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

mander par la presente bien humblement a voz bonnes graces, puisque je me sens frustré pour ce coup de pouvoir faire cet office en personne ; et vous occuper deux ou trois heures a discourir ensemble des affaires publiques. »¹

La déploration de l'absence est donc utilisée à des fins politiques, pour maîtriser le temps politique ou renforcer la proximité du scripteur avec le destinataire. C'est enfin un lieu commun, notamment sous la plume de Revol à Bellièvre, que de ne parvenir à représenter par l'écrit l'action souveraine : « Vous n'y trouverez pas la grace de l'action avec laquelle Sa Majesté s'y comporta qui ne se peult représenter par le papier »².

« Forcer son mal pour une si bonne action ».

Claude Nau à Robert Beale

L'autre pièce de ce dossier, consacré aux ruses et au dessaisissement, porte sur une réalité distincte mais convergente de la notion d'autonomie des administrateurs. Elle est autographe et signée par Claude Nau, secrétaire de Marie Stuart, adressée depuis Sheffield en avril 1582 à Robert Beale, secrétaire du conseil privé et proche conseiller du puissant Walsingham, secrétaire d'État³. Beale fut en outre en 1578 et en 1581 principal secrétaire du conseil privé durant l'absence de Walsingham.

Lettre de Monsieur Nau

Monsieur,

Suivant ce que vous avez dernièrement fait entendre à la royne ma maistresse par monseigneur le comte de Shereusbury, Sa Majesté desirant ne manquer de sa part à chose quelconque qui puisse avancer ses negociations par delà avoit bonne intention de satisfaire entierement aux deux pointz qu'avez requis d'elle et mesmes apres avoir chargé du premier ledit sieur comte elle luy avoit promis aussy d'escripre en Escosse, nonobstant une defluxion qui luy est tombee il y a environ quinze jours sur la main droicte voulant (le disoit elle) forcer son mal pour une si bonne action. Mais quand il yroit de sa vie il luy est totalement impossible de former une ligne seule adroicte de façon qu'elle est contraincte de vous manquer pour ceste foys ou plustost à elle mesmes qui en a un extreme regret craignant que tel delay n'apporte quelque difficulte en sesdites negociations ja par vous si heureusement acheminées.

Si tost que sa plus grande douleur cessera elle ni faultra de vous envoyer ladite lettre pour Escosse de façon qu'il n'est besoing que ledit sr comte s'en mette en peine et par mesme moyen a elle delibéré d'escripre à la Roynie sa bonne soeure

1. Orig. autogr., Bibl. nat. Fr. 15910, Papiers et correspondance de Pomponne I^{er} de Bellièvre. (1566-1607), t. XVI, Lettres, pour la plupart orig., adressées principalement à Bellièvre, et pièces diverses, orig. et copies ; pièces relatives à la tentative du duc d'Anjou sur les Pays-Bas, en 1578, etc. (1578-1580), fol. 74.

2. Orig. autogr., *ibid.*, Lettre de Revol à Bellièvre, septembre 1590, fol. 300.

3. Peter Holmes, « Nau de la Boissellière, Claude (1574-1605) », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, OUP, 2004, [en ligne] ; David J. Crankshaw, « The Tudor Privy Council, c. 1540-1603 », *State Papers Online, 1509-1714*, Cengage Learning EMEA Limited, 2009, [en ligne] ; Gary M. Bell, « Beale, Robert (1541-1601) », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, OUP, 2004, May 2015, [en ligne].

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

pour la remercier de ses derniers discours et faveurs dont elle se sent en particulier pour obligée à Monsieur Walsingham et vous m'ayant commandé de le vous tesmoigner de sa part.

Vous me permettez s'il vous plaist de vous dire premierement que pour mieux fonder ce qui est à traicter entre leurs Majestez il serviroit grandement du costé de decea que la Royne vostre maistresse donnast quelque plus speciale et solide assurance de sa bonne intention en cest affayre pour en avoir tel effect qu'elle desire au bien et repoz commun de ces deux royaumes en quoy pour estranger que je sois je vous proteste de travailler avec toute syncerité et debvoir d'homme de bien et en ceste resolution me recomandant tres affectueusement à vostre bonne grace je prie Dieu qu'il vous donne¹.

Cette lettre rédigée depuis le lieu de captivité de Marie Stuart en 1582 est autographe. Elle porte au dos les mentions des courriers porteurs. Son auteur est l'un des plus proches conseillers de la reine captive, son secrétaire : Claude Nau de la Boisselière (1574-1605). Secrétaire au sens le plus technique comme on peut l'observer dans cette lettre, Nau est également inséré dans le dispositif de conseil qui entoure Marie Stuart et il effectue de fréquentes missions diplomatiques en Écosse, travaillant ainsi avec le conseiller James Beaton. D'autre part, il est en lien direct avec le royaume de France par l'intermédiaire de l'ambassadeur Michel de Castelnau². Cette intermédiation implique cependant la surveillance constante du secrétariat anglais, opérée par les agents de Francis Walsingham, au premier rang desquels son adjoint le plus direct, Robert Beale.

Le contexte spécifique de la lettre de Nau est celui de la captivité de Marie Stuart et des conditions de détention de cette dernière. Le point d'attention qui lie autonomie et écrit politique se déploie ici dans l'incapacité de Marie Stuart à écrire de sa main à la reine d'Angleterre. C'est un motif très fréquent allégué pour les délais et les retards des correspondances. Cela révèle en creux la force de l'écrit autographe, de la main même qui trace et signe, parfois ajoute quelques mots de post-scriptum à une lettre par secrétaire. C'est un élément que les secrétaires d'État soulèvent régulièrement dans les conseils qu'ils délivrent au souverain. Ils savent également le relever dans leurs correspondances en direction des souverains quand il s'agit de rendre compte des lettres, billets et placets reçus dans leurs bureaux. La marque autographe du souverain est un marqueur de légitimité qui dispose d'une force politique intrinsèque, au-delà de la seule signature qui peut bien souvent être contrefaite par un secrétaire de la main. D'autre part, c'est une

1. Bibliothèque Newberry (Chicago), Lettre de Nau à Beale, 8 avril 1582, Sheffield, département des collections spéciales, mss. 5091.

2. Lettre de Mauvissière à Walsingham, 29 août 1582, s. 1., « I send you a little packet for the Queen of Scotland and her officials. Which I beg you to let her have. I send the letter which M. Nau wrote me in the last packet which you sent me, to thank you for the kind prompt dispatch which you gave to M. du Ruisseau, her agent, to go to the Queen of Scotland », « Elizabeth : August 1582, 26-31 », dans *Calendar of State Papers Foreign: Elizabeth*, Volume 16, May-December 1582, éd. Arthur John Butler, Londres, 1909, p. 283-284.

marque d'honneur, et dans des négociations si rudes que celles qui lient Marie Stuart à Élisabeth I^{ère}, un singulier indice de déférence et de respect.

*Chiffres, silences et fonctions de représentations de l'écrit politique.
Simier à Élisabeth I^{ère}*

Un troisième dossier est constitué par un ensemble de trois lettres de Jean de Simier à la reine d'Angleterre au printemps 1580. Simier, baron de Saint-Marc, est maître de la garde-robe et chambellan de François d'Anjou, il est dès 1579 son représentant en Angleterre. La mission de Simier s'inscrit dans le projet de mariage de François d'Anjou avec Élisabeth¹. Simier dispose de trois interlocuteurs réguliers au sein du conseil spécifique de la reine dédié à cette entreprise : Burghley, Leicester et Sussex. Le contexte des négociations est extrêmement difficile puisque la reine d'Angleterre exige une présence effective de François d'Anjou pour engager le cycle de négociations tandis que le duc reste sur le continent. Simier doit donc représenter son maître. Pour cela, la relation épistolaire qu'il tisse avec la reine revêt une importance particulière.

Plusieurs éléments sont mobilisés dans ce dossier de lettres qui ressortissent du cadre d'analyse de l'autonomie, en lien avec le contexte politique compliqué par l'absence d'Anjou, mais appellent également certaines remarques sur la question centrale de la matérialité de l'écrit politique. La dimension de conseil et de proximité par l'écrit, l'aspect technique de chiffrage de la correspondance, l'utilisation et le transport de papiers d'État sont également présents. Ces trois lettres sont ainsi d'une grande richesse pour débusquer les enjeux conséquents qui pèsent sur le déroulement d'une négociation entre deux princes de la première Modernité.

Première lettre de Simier à Élisabeth, 8 mars 1580.

Ce qui me garde de le vous escrire en chiffre est, que je pense que vostre Majesté n'a pas bien antandu ce que je vous en avoys mandé par Estafort ; du moins ne je [j'ai] peu déchiffrer ce qu'il vous a pleu de m'en escrire à cause que je pense que vostre Maté a prins plusieurs quaractères, les ens [uns] pour les aultres. Cy c'est chose qui despande de Vostre servisse, & quil vous plese me l'escrire par lectre weulgayre, & en charger le Capitene Bourg. Vous le trouveres fidelle, je vous en respons de ma vye².

1. Joseph Kervyn de Lettenhove, « Analyse des documents relatifs au projet de mariage d'Élisabeth et du duc d'Alençon, qui sont conservés au château d'Hatfield », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, 2^e série, t. 14, 1872, p. 249-306; Nathalie Mears, « Love-Making and Diplomacy: Elizabeth I and the Anjou Marriage Negotiations, c. 1578-1582 », *History*, vol. 86, n° 284, 2001, p. 442-466; Susan Doran, *Monarchy and Matrimony: the Courtships of Elizabeth I*, Londres-New York, Routledge, 1996.

2. Lettre de Jean de Simier à Élisabeth d'Angleterre, 8 mars 1580, Cecil Papers: March 1580, *Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House*, vol. 2, 1572-1582, Londres, 1888, p. 315.

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

Deuxième lettre de Simier à Élisabeth, 30 mars 1580.

Je vous demande mille pardons de ce qu'il vous pleu interpreter le chiffre. Je suis bien mary de vous advoyr donné tant de payne, mes l'affere est de telle et si grand importance que je cregnois de prandre ung mot pour aultre, et que sela aportast prejudisse à la cause du maryage tant désiré de ceste part, qu'il n'est possible de plus; [...] [Mon maître] ne sait point que je vous escrive par la voye de vostre ambassadeur, ayent delyberé à vous envoyer Vray, pour vous apporter la responce de vos dernyeres qu'il vous a pleu luy envoyer par le Capitene Bourg, et vous mander par luy bien anplement toutes choses, tant pour la cause du maryage que pour les affayres du Pays Bas, et aultres sircostances que je me reserve à vous escrire par luy.

J'ay resu à v[ost]re occasion, et en vertu des lectres qu'il vous a pleu escrire à mon mestre en ma faveur, autant de bonnes cheres qu'il s'ent [s'en] peut désirer, dont je vous remerisie très humblement, et vous suplye me continuer ses bons offices en v[ost]re endroit, afin que la distance du tanps ny l'elogniement des lyeus ne me randent si miserable d'estre bany de vos coumandemantz. [...] Je suis grandement mary que je n'aye icy le chiffre que saves. Je partiré dans cinq jours pour m'en retourner en Allanson, où sont demeurés tous mes papiers, don je ne faudre, incontinent mon aryvee, à vous despecher homme exprès, par lequel je vous escripre en chiffre ce que je ne puis vous fere antandre autrement¹.

Nous observons d'abord qu'un chiffre qui procède par surnom, ce qui est fréquent, est utilisé dans le cadre des négociations du mariage du duc d'Anjou, frère du roi, et de la reine d'Angleterre. Ce chiffre nous renseigne, comme les listes qu'on peut trouver en d'autres endroits, sur la proximité d'Anjou avec telle ou telle faction, le travestissement du nom possédant une connotation péjorative ou méliorative en fonction de la proximité des intérêts du duc. Dans la table de chiffres jointe à la lettre, on lit les éléments de chiffrage suivant : le scripteur est le « singe », ce qui souligne son habileté à jouer le rôle d'entremetteur entre son maître et la reine. François d'Anjou est le laurier, la victoire, l'olivier. Le duc de Guise, quant à lui, est affublé dans le chiffre de substantifs moins heureux : il est l'envie, la grêle et l'éclair.

La première lettre fait état d'une mauvaise utilisation du chiffre par Élisabeth, ou du moins ses services. On sait que Walsingham, qui maîtrise parfaitement cette technique, est moins engagé dans les négociations que d'autres membres du conseil privé. D'autre part, pour pallier la nécessaire discrétion des correspondances, Simier recommande que le porteur soit le capitaine Bourg, courrier habituel de la liaison entre Londres et Paris comme en attestent plusieurs lettres de l'ambassadeur Castelnau-Mauvisière². La qualité du porteur vient ici pallier l'ouverture maximale de la dépêche non chiffrée.

1. Lettre de Jean de Simier à Élisabeth d'Angleterre, 1580, *Calendar of the Cecil Papers in Hatfield House*, vol. 2, 1572-1582, Londres, 1888, p. 319.

2. Pierre de L'Estoile, *Journal...*, *op. cit.*, 2^e série, t. I, p. 142-143.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

Deux autres éléments sont fondamentaux. Le premier tient dans la relation personnelle et presque intime de l'ambassadeur Simier avec la reine Élisabeth pour la nécessaire réussite de son entreprise. Sont mêlés mariage et affaire des Pays-Bas, deux projets qui divisent politiquement de part et d'autre de la Manche. Simier ne passe pas par l'ambassadeur anglais à Paris, Henry Cobham, ni ne mentionne Edward Stafford, spécifiquement chargé du mariage avec sa souveraine dès 1579 dans le royaume de France, où il prendra la suite de Cobham. Se joue ainsi le jeu diplomatique d'une relation à la coloration personnelle, en apparence débarrassée des contingences des canaux de communication officielle. Ce pas de côté effectué par Simier a cependant un prix : il est nécessaire de sceller la correspondance, de la chiffrer et l'éloignement des tables de chiffres rend bien difficile les relations, de l'aveu même de Simier. Dernier point fondamental, on observe ici la double dimension de la fonction de Simier : il est à la fois un conseiller politique et un technicien de l'écrit. La reine Élisabeth s'est en effet trompée dans l'utilisation de la table de chiffres, ce qui rend la communication entre les deux pôles complexe, et nous indique de quelle manière se mène la négociation à Londres au sein du conseil aux factions divisées sur le point spécifique du mariage français. Toutefois, une hypothèse séduisante permettrait de déduire que l'erreur d'Élisabeth sur l'utilisation du chiffre n'en est pas une et que ses grandes difficultés de l'année 1579-1580 avec Robert Dudley pourraient en être la cause. Cette hypothèse séduisante appellerait cependant un travail plus approfondi sur ce point du mésusage volontaire du chiffre pour des raisons politiques¹.

Deux derniers éléments sont notables du point de vue de l'écrit politique. À la manière des volumes de travail, des volumes thématiques et des volumes chronologiques, ces dépêches sont loin d'être chimiquement pures pour le diplomate. Produisant un effet de présence de l'auteur et du destinataire, l'ensemble des éléments, chiffre compris, crée proximité, amitié, service ; ces outils tentent virtuellement d'abolir la distance, le temps, l'éloignement qui sont les trois aspects qui justifient l'autonomie opérationnelle des agents de gouvernement. Ces deux lettres sont enfin balises de position et de disposition : où se trouve l'agent, où sera-t-il demain, où sera-t-il dans cinq jours – Simier indique qu'il s'en retourne à Alençon –, et dans quelle disposition se trouve-t-il pour le service de son maître et le succès de la mission qui lui est confiée. Il indique enfin quels canaux d'informations et quels leviers politiques il va utiliser, où il se situe exactement dans le réseau, dense, des agents d'Élisabeth en France, des agents d'Henri III et de son frère Anjou.

1. Camille Desenclos, « Transposer pour mieux transporter : le chiffrement dans les correspondances diplomatiques du premier XVII^e siècle », dans *Matière à écrire. Les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècle*, Thérèse Bru, Solène de la Forest d'Armaille (dir.), Paris, P.U.V., 2017, p. 125-143.

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

Les travaux anciens de l'historien belge Joseph Kervyn de Lettenhove fournissent une analyse détaillée des papiers qui entourent la négociation du mariage, encapsulée dans les affaires des Pays-Bas.

Une des lettres conservées dans la collection des correspondances au château d'Hatfield indique comment amitié, négociation discrète, enjeux géopolitiques se mêlent et se matérialisent dans l'écrit politique de Simier. Elle est envoyée quelques mois après les deux premières, Simier est au Plessis-lès-Tours avec le duc d'Anjou :

Lettre de Jean de Simier à Élisabeth reine d'Angleterre, 20 juillet 1580, du Plessis-lès-Tours.

Vostre Majesté pourra entendre par celles de monsieur de Staffort vostre ambassadeur la maladie de Son Altesse et l'indisposition de vostre singe qui est encores telle que pour l'eure il n'a le pouvoyr de vous la fere longue, remetant cela au despart de monsieur de Staffort par lequel je me delybere vous escrire en lyberté de confiance et vous dyre overtement tout ce que mon petit ceur pense tant sur l'acheminement des commiseres que vous désirez estre chargé d'une double commission que sur les affaires du Païs-Bas auxquelles je vous puis asseurer que pour vous obeir et complere Son Altesse suspandra son jugement pour vous donner advys des particularités lorsqu'il les ara entendues, aiant jusques icy communiqué le tout à vostre ambassadeur et notamment se qui c'est passé pour le Quambresis Ne voulant jamès ryen antreprenre qui vous puisse desplère, il se résout, metant sa vye à vos pyés, de faire au reste se que vous luy conseilerés.

Esperant vous en dyre davantage dans ung jour ou deulx, je prandrè l'ardyesse de vous baysser très-humblement et en toutte humilyté l'ombre de vos pyés, suplyant le Createur vous donner, Madame, senté très-heureuse et longue vye.¹

Cette courte lettre reprend les mêmes motifs que les deux précédentes. Et l'excuse de ne pouvoir écrire résonne singulièrement avec la lettre de Nau à Beale au sujet de l'indisposition de Marie Stuart, ou avec celle de Villeroi à la comtesse de Soissons sur la fatigue et l'âge qui sont autant d'obstacles pour prendre la plume. Ces motifs, régulièrement allégués, ne peuvent être de simples relais documentaires de l'état de santé de tel ou tel – même si cet aspect doit être considéré dans l'analyse de la structuration des canaux de communication². Il semble plutôt que cette récurrence indique deux éléments en creux : les souverains écrivent beaucoup de leur main et le signe efficace des lettres autographes et de leur signature les oblige à se justifier ou à se faire excuser quand ce sont des lettres par secrétaire qu'ils envoient.

1. Joseph Kervyn de Lettenhove, « Analyse des documents... », art. cit., p. 276-277.

2. Megan K. Williams, « Immobile Ambassadors : Gout in Early Modern Diplomacy », *Sixteenth Century Journal*, 47-4, 2016, p. 939-969 ; Xavier Le Person, « Usages et discours de la maladie dans l'art de la négociation politique. Catherine de Médicis et les princes ligueurs en Champagne (1585) », dans Élisabeth Belmas et Marie-José Michel (dir.), *Corps. Santé. Société*, Paris, Nolin, 2005, p. 155-172 ; *Id.*, « Usages et discours de la maladie dans la vie politique française au XVI^e siècle : une "pratique" », dans Andrea Carlino et Alexandre Wenger (dir.), *Littérature et Médecine. Approches et perspectives*, Genève, Droz, 2007, p. 229-246.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

Ensuite, l'excuse de l'indisposition revêt un caractère politique, un délai qu'on s'accorde, une proximité déniée. Simier joue une partition très difficile dans l'année 1580. Le préalable au mariage posé par Élisabeth était une rencontre physique avec le frère du roi, François d'Anjou, que celui-ci lui refuse dans un premier temps pour des raisons géopolitiques complexes ; si les lettres de Jean de Simier ont un ton si intime, déployant un vocabulaire de service qui se teinte d'une geste amoureuse, c'est qu'il représente au sens plein et entier les intérêts de son maître. Les effets de proximité par l'écrit jouent ainsi à plein, jusqu'à représenter, intimement et amoureusement, le promis absent.

L'axe de convergence des cinq lettres de ce dossier de sources, qui ouvre la réflexion sur l'autonomie des acteurs de gouvernement, est positionné sur le couple conceptuel de l'expertise et de l'aléa politiques.

Ces sources nous informent de la difficulté que l'écrit politique a pour se frayer un difficile chemin dans les procédures d'État et de décision, tant il devient technique, problématique pour les acteurs dans sa confection comme dans son transport et dans sa mise en circulation.

Cependant, ces lettres disent également la place fondamentale désormais occupée par les secrétaires et les courriers, les passeports, les dépêches et les tables de chiffres. Abolir la distance et le temps, représenter et tenter de créer des effets de proximité et d'amitié par-delà des distances géographiques et politiques trop grandes, ruser et alléguer de faux retards, des indispositions de plume – bien souvent imaginaires – sont les ressorts complexes de la technique des secrétaires qui se muent ainsi en véritables acteurs du jeu politique par leur conseil et leur expertise, dans l'ordre de l'écrit, cœur de leur légitimité.

CONTREPOINT :

MULTIPLIER LES DÉPÊCHES ET FAIRE ASSAUT DE PAPIERS

Deux belles lettres de Francis Walsingham à Pomponne de Bellièvre donnent l'occasion d'un utile contrepoint aux trois dossiers précédents¹. On observe que les administrateurs puisent également dans les ressources de l'écrit pour disposer, par effet de proximité et d'envois multiples, leur position politique lors d'une négociation complexe. Ces deux lettres sont prises dans la même séquence que les lettres de Simier, qui s'inscrivent dans le double contexte du mariage avec la reine Élisabeth et des affaires

1. Bibl. nat. Fr. fr. 15905, Papiers et correspondance de Pomponne I^{er} de Bellièvre, 1566-1607, t. XVI: Lettres, pour la plupart orig., adressées principalement à Bellièvre, et pièces diverses, orig. et copies ; pièces relatives à la tentative du duc d'Anjou sur les Pays-Bas, en 1578, etc. (1578-1580), signées sur autogr., fol. 128 et 130.

des Pays-Bas. Walsingham est un professionnel de l'écrit au sens plein du terme : il a occupé des positions diverses dans l'entourage royal, et tient en main la diplomatie officielle et secrète de la reine d'Angleterre. Il fut ambassadeur à Paris lors du massacre de la Saint-Barthélemy, connaît ainsi les usages épistolaires français.

Ces deux lettres, soigneusement conservées par Bellièvre lui-même dans les volumes de sa correspondance passive, sont envoyées le même jour. La seconde lettre apporte d'utiles informations à la première – l'arrivée des députés de Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, dans le cadre de la ratification de la pacification de Gand (1576). Les négociations se déroulent à Louvain où Francis Walsingham doit représenter les intérêts de sa souveraine qui craint un rapprochement stratégique des insurgés des Pays-Bas emmenés par le prince d'Orange et de la France d'Henri III. L'adresse à Bellièvre au dos des deux dépêches nous indique en quelle qualité Walsingham lui écrit. La première porte la simple adresse : « monsieur l'ambassadeur. Sieur de Bellièvre ». La seconde porte une adresse plus précise et plus ample : « À monsieur de Bellièvre. Ambassadeur du roi très chrestien vers les Pays-Bas ». Elles ne s'achèvent également pas de la même façon et on retrouve la même distinction que pour les adresses dans la formule de politesse, qui est un des éléments essentiels de position du destinataire et du destinataire comme de la nature précise de la dépêche. Dans la première, Walsingham se désigne comme l'« amy » de Bellièvre quand dans la seconde, il est « très affectionné ». Ces différences, sur lesquelles on pourrait choisir de passer rapidement, n'en sont pas et sont une des clés d'explication de ces deux dépêches quand une aurait suffi. La seconde dépêche porte mention du porteur, le capitaine Cockburn¹. Ainsi, la seconde lettre semble passer par le canal davantage officiel du courrier qui assure les liaisons avec Paris, quand la première est prise dans un dispositif plus informel. Elles ne sont sans doute pas insérées dans le même paquet, bien qu'il n'y ait sans doute qu'un seul courrier qui transporte l'information politique de la négociation des Pays-Bas. Autre point notable, ces deux lettres sont d'une très belle écriture de secrétaire anglais – l'écriture autographe de Francis Walsingham est davantage anguleuse et irrégulière – quand les deux signatures sont autographes.

Les deux lettres ne s'inscrivent pas dans la même échelle de temps enfin. Il est notable de considérer que la première ouvre sur le temps long des négociations, les hésitations de la délégation anglaise de retourner à Anvers pour s'embarquer pour l'Angleterre. La seconde lettre est inscrite dans le dispositif très serré du jour des négociations : l'arrivée au matin des députés de Don Juan d'Autriche, l'arrivée le lendemain des propositions des États

1. Il s'agit, très probablement, d'Adam Cockburn (1538-1585) qui sert dans le régiment royal français de la garde écossaise.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

apostillées par le gouverneur des Pays-Bas. C'est bien la lecture d'une lettre officielle, transportée sous bonne garde par un canal de communication que le scripteur identifie précisément – et qu'il s'assure par allusion que son destinataire le connaisse également. Ainsi, puisqu'un porteur et une signature autographe viennent authentifier, selon deux techniques classiques, la dépêche qu'on n'attribue sans peine à Walsingham, pourquoi une première lettre – première dans l'ordre du classement que Bellièvre en fait lui-même dans son portefeuille ?

Première lettre de Francis Walsingham à Bellièvre¹.

Monsieur,

Le jour ensuyvant après notre arrivée en ceste ville, estions delibérez de nous en retourner le chemin d'Anvers. Mais sommes priés de nous y arrester encores un peu de temps en espérance de quelque bon fruit qui se pourroit ensuyvre du traicté en laquelle on nous a deslors jusques à present entretenu et mesmes par la conférence qu'avons eu avec les deputez du sieur Don Jean n'en avons moing conceu, combien que ne sommes encores entrés audit traicté. Le sieur de Vaux nous vint hier trouver de la part dudit sieur Don Jean ayant plein pouvoir et autorité d'entrer au traicté, tellement qu'il se verra en brief ce qui s'en pourra ensuyvre dont ne fauldrons de vous advertir, ayant délibéré de demeurer encores icy quelques jours, nonobstant la grand infection, pour veoir si pourrons aucunement avancer la paix, priant Dieu cependant, Monsieur, vous avoir tousjours en sa sainte garde. De Louvain, ce XXVIIIe jour d'aoust 1578.

Vostre bien bon amy prest à vous faire service.

Francis Walsingham.

Seconde lettre de Francis Walsingham à Bellièvre².

Monsieur,

Le porteur, le capitaine Cokburn, que cognoissez, desvant d'aller baiser les mains de Monsieur, je n'ay voulu faillir vous faire ce mot par mesme moyen pour vous advertir que les députés du sieur Don Jean ayant ce matin en conference avec ceux des États leur ont promis de leur apporter dès demain les apostilles dudit sieur don Jean sur les articles de leurs propositions tellement qu'esperons la paix n'en demeurera gueres à se conclurre, je ne faudray de temps à aultre de vous advertir de ce qui se passera sur ce fait, priant Dieu cependant, Monsieur, vous donner en santé heureuse et longue vie. De Louvain, ce XXVIIIe jour d'aoust 1578.

Vostre très affectionné à vous faire service.

Francis Walsingham.

L'hypothèse qu'on défend sur ce point spécifique est que les administrateurs de l'écrit, et Walsingham plus qu'un autre, sont sensibles à utiliser les bons dispositifs de communication. Deux lettres valent mieux qu'une pour signifier, d'une part, la proximité du principal ministre d'Élisabeth I^{ère} avec

1. *Ibid.*, fol. 128, Walsingham à Bellièvre, 28 août 1578, Louvain.

2. *Ibid.*, fol. 130, 28 août 1578, Louvain.

STRUCTURES POLITIQUES ET AUTONOMIE DES ACTEURS

Bellièvre et, d'autre part, son engagement précis et documenté dans les négociations des Pays-Bas.

Ce redoublement dans l'envoi des papiers d'État passe également par une compréhension experte de l'agencement politique au sein de la société administrative et de la société politique du royaume de France. Walsingham connaît l'ensemble des membres du conseil du duc d'Anjou et du roi Henri III. Son expérience d'ambassadeur à Paris lui confère ainsi une sérieuse avance dans la connaissance de ses homologues du continent. Ici, la seconde dépêche à Bellièvre est chargée d'une destination qui n'est pas seulement diplomatique et qui tient aux étapes que le courrier Cockburn emprunte. En effet, c'est bien parce qu'il doit se rendre auprès de François d'Anjou que Walsingham double sa dépêche – certes en lui apportant des informations complémentaires et déterminantes pour informer le conseil royal de la conduite des négociations et avant tout de la position des négociateurs anglais dans ce moment. Si cette dépêche est doublée, et enregistrée par Cockburn sur le paquet d'autres dépêches destinées à d'autres membres du conseil, c'est pour marquer sa proximité et indiquer sa disposition politique précise à François d'Anjou. De très nombreuses dépêches sont écrites en deux temps, les scripteurs l'indiquent eux-mêmes, retardant quelques heures le départ du courrier pour achever d'y coucher les informations qui se déposent en seconde couche. Ici, il est clair que le destinataire visé par Walsingham est François d'Anjou.

On observe ainsi que la mobilisation par les secrétaires, les administrateurs et les diplomates de l'écrit passe par une perception du temps politique extrêmement fine. Il est des moments politiques où il faut gagner du temps, différer le départ du courrier, ne rien écrire ou alléguer une difficulté à tenir la plume. Tandis que, durant d'autres temporalités, des négociations où l'on écrit tous les jours, il convient de faire partir deux voire trois lettres au même destinataire pour que la dépêche soit connue – son existence sans doute plus que son contenu – de celui à qui appartient le courrier ou à qui il doit le délivrer. Cette perception du temps politique et des leviers de l'action est à mettre au crédit d'une incorporation grandissante d'une culture politique qui comprend et utilise l'écrit comme son principal instrument.

Les figures de l'administrateur de la première Modernité Secrétaires, négociateurs et conseillers

LES PRÉ-BUREAUCRATES DE L'ÉCRIT SONT-ILS AUTONOMES ? ADMINISTRER LES CRISES POLITIQUES PAR L'ÉCRIT

Le substrat théorique de l'analyse est constitué par une réflexion sur ce que les crises politiques, les guerres civiles et les tensions géopolitiques maximales ont comme impact sur les structures de gouvernement, en réorganisant radicalement leur agencement. Cette réflexion s'inscrit dans un travail qui fut entamé par deux penseurs majeurs du champ politique au xx^e siècle : Pierre Bourdieu et Michel Dobry¹. Ainsi, il convient de se demander comment, en situation de crise politique majeure, les acteurs de gouvernement innovent et inventent de nouvelles voies de politisation, de travail administratif et de résolution des conflits. Le point d'attention accordé à la question de l'autonomie est central d'une réflexion sur la configuration des pouvoirs politiques de la première Modernité. Cela revient à questionner un fait socio-politique qui ne peut trouver de réponse définitive et satisfaisante dans un seul travail académique : la croissance des structures administratives et leur progressive technicisation et politisation au cours des guerres civiles de religion firent-elles des agents de premier et de second ordre des bureaucrates, au sens de l'analyse wébérienne aujourd'hui revue et détaillée dans des enquêtes de sociologie politique dont l'histoire moderne est désormais très largement tributaire². L'intuition de Pierre Bourdieu est connexe à l'analyse de Michel Dobry et moins opposée qu'il n'y paraît aux relectures de Max Weber³. Elle tient dans ces quelques lignes : « L'autonomie limitée et relative de la sphère politique se manifeste par l'apparition de buts politiques autonomes dans les milieux dirigeants ; ils commencent à avoir une raison politique qui n'est pas seu-

1. Pierre Bourdieu, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 52-53, juin 1984, *Le travail politique*, p. 49-55.

2. Andreas Anter, *Max Webers Theorie des modernen Staates. Herkunft, Struktur und Bedeutung*, Berlin, Dunccker & Humblot, 1995, p. 172-188.

3. Rémi Lenoir, « L'État selon Pierre Bourdieu », *Sociétés contemporaines*, vol. 87, n° 3, 2012, p. 123-154.

lement une raison familiale – c'est l'esquisse de ce qu'on appellera la raison d'État.¹ » En suivant cette analyse formelle, il convient de montrer comment les administrateurs se situent dans le rapport de force social, les reconfigurations permanentes de l'agencement institutionnel et des structures institutionnelles façonnées par la faveur et la fortune.

La première réalité de l'autonomie politique réside dans l'autonomie technique des acteurs qui répondent au quotidien à des situations particulières, de leur propre mouvement et en s'appuyant, d'une part, sur des procédures et des normes admises par la *société administrative* et, d'autre part, sur leur propre culture politique, corpus composite de connaissances de faits et de pratiques, dont le périmètre est sensiblement variable d'un acteur à un autre.

C'est cette autonomie technique qui fait dire à Montaigne qu'il convient que les agents, et spécialement les ambassadeurs, opèrent en fonction de l'occasion plutôt que de la lettre des dépêches qu'ils reçoivent du roi : « Les ambassadeurs ont une charge plus libre, qui, en plusieurs parties, depend souverainement de leur disposition : ils n'exécutent pas simplement, mais forment aussi et dressent par leur conseil la volonté du maistre. J'ay veu en mon temps des personnes de commandement reprins d'avoir plustost obei aux paroles des lettres du Roy, qu'à l'occasion des affaires qui estoient pres d'eux »².

À ce stade il convient de donner une explication plus ample du concept de *société administrative*. On l'utilise pour distinguer le groupe d'administrateurs étudié d'un ensemble plus vaste, aux limites plus floues, qualifié, dans la littérature scientifique, de « société politique ». La *société administrative* est un sous-ensemble de la société politique, et cela n'est pas sans conséquence dans l'appréhension des papiers qui sont produits. En effet, si l'on doit conjoindre l'ensemble des papiers d'État produits par les acteurs de la société politique, ceux produits par le groupe qui constitue la *société administrative* ainsi conceptualisée obéissent à des règles distinctes, disposent d'une efficacité propre et se conforment à des codes matériels spécifiques. Pour donner de la matière à cette distinction, on peut avancer que l'inventaire après décès d'un secrétaire d'État entre dans la catégorie large des papiers d'État produits par la société politique. Ce papier d'État sera bien différent de la production écrite chiffrée qui sort d'un bureau de secrétaire à destination d'un agent départi près d'une cour étrangère. Sur cet aspect de distinction sémantique, qui recouvre une distinction de concepts fondamentaux, l'analyse est tributaire des travaux de Jean-Philippe Genet

1. Pierre Bourdieu, *Sur l'État : cours au Collège de France, 1989-1992*, édition établie par P. Champagne, R. Lenoir, F. Poupeau et M.-C. Rivière, Paris, Seuil, 2012, p. 132.

2. Michel de Montaigne, « Chapitre XVII : Un traict de quelques Ambassadeurs », dans *Id.*, *Les Essais*, texte établi par Pierre Villey et Verdun Louis Saulnier, Paris, PUF, 1965, t. 1, p. 25.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

et du cadre étendu d'analyse de ce qu'est la société politique¹. La notion directement connexe de culture politique ne va pas non plus de soi et reprendre les développements qui se trouvent chez Sylvie Charton-Le Clech et Birgit Emich peut compléter le cadre théorique très dense du problème que l'on affronte². Pour armer l'analyse proprement historique et répondre de manière informée au problème que soulève Pierre Bourdieu, il est utile de mobiliser une stimulante littérature scientifique issue des travaux classiques comme ceux plus récents de la sociologie des organisations, des rapports de pouvoir qui travaillent l'administration, de la question de la confrontation de l'administration à son public et des compositions de rapports qui en résultent. C'est un courant désormais classique, celui de la *street-level bureaucracy*, qui fournit alors les cadres d'analyse les plus pertinents, à la suite des travaux de Michael Lipsky³. Les travaux d'Erhard Friedberg et de Vincent Dubois sont également éclairants pour dérouler la trame du problème que pose l'insertion d'un acteur politique au sein d'un système de pouvoir mouvant et de son rapport à cet agencement institutionnel⁴.

Cette insertion de l'acteur au sein d'un système de pouvoirs complexe et organisé, tendu vers un but, en l'occurrence celui de la conservation du pouvoir dans un contexte de contestation radicale de la légitimité souveraine après plusieurs décennies de troubles civils et de guerres étrangères, peut être analysée comme suit : y a-t-il un lien spécifique entre l'autonomie des acteurs de gouvernement et l'administration d'une crise politique ? Les guerres civiles de religion et les guerres étrangères produisirent-elles une administration dédiée, notamment dans l'ordre de l'écrit, pour tenir en main dans un même lieu et au regard de mêmes pratiques, les défis nouveaux des temps de guerre ? C'est une question d'importance qui changerait la nature même de ce qu'est l'État moderne quant à son premier âge, faisant de cette construction et de cette architecture mouvantes une réponse aux factieux, une reformulation réaffirmant, dans l'ordre de l'écrit et du politique, ce qu'est ou ce que devrait être la souveraineté et les rapports entre le souverain et les groupes sociaux, la cour et un territoire si difficile

1. Jean-Philippe Genet, *La Genèse de l'État moderne*, op. cit., p. 105.

2. Birgit Emich, « La formation de l'État au début de l'époque moderne », *Trivium* [en ligne : <http://trivium.revues.org/852>].

3. Michael Lipsky, *Street Level Bureaucracy. Dilemma of the Individual in Public Services*, New York, Russel Sage Fondation, 1980.

4. Erhard Friedberg, *Le Pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Seuil, 2015 ; *Id.*, « Les quatre dimensions de l'action organisée », *Revue française de sociologie*, 1992, 33-4, *Organisations, firmes et réseaux*, p. 531-557 ; Vincent Dubois, « Ethnographier l'action publique. Les transformations de l'État social au prisme de l'enquête de terrain », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n°1, 2012, p. 83-101 ; Pierre Yves-Baudot, « Formes et fondements sociaux de la compétence administrative. Entretien avec Vincent Dubois », dans *Sociologies pratiques*, vol. 24, n° 1, 2012, p. 19-24 ; Vincent Dubois, *La Vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Économica, 2008 ; *Id.*, « Le rôle des *street-level bureaucrats* dans la conduite de l'action publique en France », dans *La France et ses administrations. Un état des savoirs à paraître*, J.-M. Eymeri-Douzans, G. Bouckaert (dir.), Bruxelles, Bruylant-De Boeck, 2013, p. 169-176.

LES FIGURES DE L'ADMINISTRATEUR

à maîtriser, entre les groupes sociaux enfin. Ces problèmes furent analysés avec beaucoup de précision dans les grandes enquêtes sur la naissance de l'État moderne où il apparaît cependant que la question chronologique de la naissance et du moment d'apparition occulte l'essence même de l'analyse des structures connectée à celle des trajectoires socio-politiques des acteurs, conçues en termes de carrières – quand il faudrait sans doute analyser ces trajectoires en termes de programmes et de stratégies¹.

LES FORMES DE L'AUTONOMIE : TECHNIQUE, POLITIQUE, THÉORIQUE

Nous proposons de qualifier cet aspect technique d'*autonomie opérationnelle*. On ajoute qu'à l'appui des pratiques et de la culture politiques des administrateurs, les horizons d'attente sociaux les guident utilement dans le sens de la défense de leurs propres intérêts. Cependant, il nous paraît excessif de chercher à expliquer par les seules recherche et satisfaction des intérêts privés la conduite – et donc la conduite parfois autonome – des administrateurs politiques de la première Modernité. En effet, si la ligne de partage entre ce qui ressort du privé et ce qui appartient au service du roi et du public n'est pas nettement établie dans cette séquence historique, il convient de prendre en compte ce que font et disent les acteurs eux-mêmes de l'exercice de leurs fonctions dans l'architecture institutionnelle². La recherche de l'efficacité dans la fonction, le souci pour la cohésion et la stabilité des institutions, la primauté accordée au roi et à la loi sont non seulement très souvent postulés par les acteurs eux-mêmes mais aussi par les littérateurs qui se mettent à leur service³. De même, les critiques adressées aux administrateurs prennent appui sur le non-respect de ces principes politiques théoriques. Ainsi, nous souhaitons prendre au sérieux à la fois ce que les acteurs disent de leur propre travail politique, comme ce que ceux qui les célèbrent ou les conspuent mettent en avant.

Ensuite, nous nous concentrons sur l'autonomie théorique des acteurs qui s'affranchissent, pour des raisons politiques, des cadres institutionnels. Cette autonomie théorique naît de l'exercice au quotidien de l'autonomie

1. Élie Hadad, *Fondation et ruine d'une « maison »...*, *op. cit.*; Nicolas Schapira, « Expérience politique, livre et trajectoire sociale au xv^e siècle : Étienne du Tronchet et ses Lettres missives et familiaires », *Les Dossiers du Grihl*, 2017, 01, [en ligne : <http://dossiersgrihl.revues.org/6628>].

2. Hubert Treiber, « État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber », *Trivium*, 7, 2010, [en ligne : <http://trivium.revues.org/3831>]. L'analyse de Treiber permet de comprendre comment les administrateurs, « participants contraints » de la direction administrative, renforcent et légitiment les institutions auxquelles ils participent. Voir également Hans Urs von Balthazar, *Die großen Ordensregeln*, Zurich/Cologne, Benziger, 1961, p. 376.

3. Arlette Jouanna, « Avant-propos », dans Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au xv^e, op. cit.*, p.8; Robert Descimon, « Les élites du pouvoir et le prince : l'État comme entreprise », dans Wolfgang Reinhard (éd.), *Les Élités du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996, p. 159.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

opérationnelle, elle est une des conséquences logiques de la mise en œuvre pratique de la culture politique qui permet à la société des administrateurs, la « république des bureaux », de fonctionner¹.

C'est également un des éléments majeurs d'évolution de la position sociale des administrateurs au sein de l'agencement des institutions monarchiques de la fin du XVI^e siècle au début du XVII^e siècle. En effet, si seule l'autonomie opérationnelle était mobilisée par ces agents, il ne pourrait y avoir d'évolution dans la position et la fonction des administrateurs tels que les secrétaires d'État dont le rôle technique se mue en rôle ministériel des années 1550 aux années 1610. Cette évolution, qu'on explique également par de très nombreux facteurs et notamment par la personnalité exceptionnelle et la longévité en poste de certains secrétaires, a, selon nous, comme première raison ce que les administrateurs – et ce que leurs alliés, littérateurs et adversaires politiques – disent et pensent de leur travail².

Enfin, nous observons l'autonomie des acteurs par rapport aux groupes et aux ensembles sociopolitiques auxquels ils appartiennent ou dont ils sont issus. Cette dernière figure de l'autonomie permet de rendre raison des trajectoires et des mobilités individuelles, en saisissant les fractures au sein de groupes sociaux cohérents en première analyse, notamment en raison de la longueur des troubles civils de religion dans le royaume de France, troubles qui engendrent une reconfiguration parfois violente des cadres sociaux d'échelles diverses tels que la parentèle ou encore le groupe corporatif³. Les trajectoires des administrateurs furent analysées de manière très convaincante au double prisme de l'histoire sociale et de l'histoire culturelle; ce dernier aspect fut notamment étudié par Sylvie Charton-Le Clech; il faut sans doute inclure dans ce concept de « stratégie culturelle » des élites politiques les pratiques administratives elles-mêmes, qui sont le socle de la culture des bureaux où s'actionnent au quotidien les mécanismes de décision que nous étudions.

Ces trois acceptions de la notion globale d'autonomie politique – opérationnelle, théorique et sociopolitique – sont conjointes dans un processus sur lequel notre étude se concentre principalement: l'acte

1. Françoise Waquet, « Qu'est-ce que la République des Lettres? Essai de sémantique historique », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1989, t. 147, p. 473-502.

2. Antoine de Laval dans son ouvrage *Desseins de professions nobles et publiques...*, Paris, Veuve Abel l'Angelier, 1605.

3. Barbara Diefendorf, « Les divisions religieuses dans les familles parisiennes avant la Saint-Barthélemy », *Histoire, économie et société*, 1988, 7^e année, n° 1, p. 55-77; Denis Richet, « Aspects socio-culturels des conflits religieux à Paris dans la seconde moitié du XVI^e siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 32^e année, n° 4, 1977, p. 764-789; Robert Descimon, « Milice bourgeoise et identité citadine à Paris au temps de la Ligue », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1993, vol. 48, n° 4, p. 885-906; *Id.*, « Qui étaient les Seize? Mythes et réalités de la Ligue parisienne (1585-1594) », tiré à part des *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et Île-de-France*, t. XXXIV, Paris, Klincksieck, 1983, p. 7-300; Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990. La longueur et l'internationalisation du conflit ayant pour racine première l'angoisse eschatologique des chrétiens auraient significativement contribué à faire éclater les dispositifs sociaux traditionnels de contrôle social et politique.

d'écriture. En effet, l'acte d'écriture et son résultat, l'écrit (et de manière plus finement thématisée dans cette analyse, l'écrit politique), doit être considéré comme l'entrée – mais aussi la mise en scène et la manifestation d'une position – de l'individu dans le processus plus global de l'entreprise politique qu'est l'État royal¹. Nous empruntons ici aux travaux de Béatrice Fraenkel dont la relecture critique de l'approche de Jack Goody a popularisé en France la notion de *literacy event*, empruntée aux travaux de Brian Street². À l'aune des découvertes et des concepts forgés par l'un des principaux chefs de file de l'école française d'anthropologie de l'écriture, nous pouvons affirmer que les agents de la société administrative dont nous nous attachons à décrire le travail accordent un haut prix à l'acte d'écriture.

*Un exercice de l'autonomie contextualisé :
la correspondance de Revol et de Bellière³*

L'autonomie des agents de gouvernement se déploie dans un contexte spécifique, pour répondre à des besoins concrets motivés, en l'espèce, par la nécessité vitale de maintenir ouverts les canaux de l'information politique. S'il en va de la construction d'un honneur du secrétaire et d'une phase de l'*habitus* situé et technique vers lequel cet emploi fait signe, c'est aussi car l'information politique sûre et diffusée dans de bonnes conditions est une ressource rare en période de guerre civile, qui permet de gagner des positions contre ses adversaires. L'analyse du canal de communication entre Revol et Bellière nous informe ainsi des enjeux qui pèsent sur le maintien d'un canal de communication lors de l'année 1593, décisive pour le camp royal, année de réunion des états généraux et de la conférence de la paix⁴.

Ce volume de la correspondance entre Bellière et Revol est particulièrement intéressant et important pour l'étude de l'autonomie des administrateurs. Une analyse sérielle des pièces écrites par Revol révèle ce qu'il faut d'adaptation et d'expertise à un agent de premier plan depuis 1588 pour parvenir à se maintenir dans les cadres politiques mouvants de la décennie 1590.

Les pièces mobilisées ici sont produites au cours de l'année 1593. Cette année, nous l'avons vu, est importante pour un autre acteur de notre étude, Villeroy, qui opère son progressif retour en grâce à la faveur d'un jeu

1. Max Weber, *Le Savant et le politique : une nouvelle traduction*, Paris, La Découverte, 2003.

2. Brian Street, « Literacy events and literacy practices. Theory and practice in the New Literacy Studies », dans M. Martin-Jones & K. Jones (éds.), *Multilingual Literacies*, Amsterdam, Johns Benjamins, 2000, p. 17-29.

3. Bibl. nat. Fr., fr. 15910, Papiers et correspondance de Pomponne I^{er} de Bellière. (1566-1607), t. XVI, Lettres, pour la plupart orig., adressées principalement à Bellière, et pièces diverses, orig. et copies ; pièces relatives à la tentative du duc d'Anjou sur les Pays-Bas, en 1578, etc. (1578-1580).

4. Arlette Jouanna *et. al.*, *Histoire et dictionnaire*, *op. cit.*, p. 382-383.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

d'équilibre politique particulièrement fin entre les ralliés à Henri IV et le conseil de Mayenne. La transcription est donnée ici au long afin d'étudier sur pièces la question de l'autonomie et du contexte politique de 1593¹.

L'analyse sérielle d'une vingtaine de pièces écrites par Revol et par d'autres membres du conseil royal montre comment sont liés la délibération politique, l'écrit d'État, envisagé ici comme arme de persuasion, et l'autonomie des acteurs qui doivent prendre rapidement des décisions pour gagner la paix en cette année décisive pour le camp royal². Les lettres du début de l'année 1593 écrites par Revol depuis Chartres sont toutes, selon un phénomène que nous avons expliqué, des lettres en surplomb d'autres papiers. Elles sont saturées de mentions d'écrits, de paquets, de billets, de dépêches reçues et envoyées, de porteurs et de courriers qui n'arrivent pas. Ce que disent ces lettres, à l'instar des séries de correspondances produites par Jean de Simier, c'est le double problème qu'affrontent les secrétaires : le transport continu d'une information vérifiée, et sa soustraction aux adversaires politiques du moment. Ce problème ne trouve pas, chez Revol, de résolution dans une innovation technique telle que le chiffre, mais procède davantage par allusions. Cela s'ajoute au manque de sûreté des routes de postes où le réseau ordinaire est partiellement failli. Il faut, pour le transport des papiers d'État, recourir à un type d'instrument qui forme la matière des obsessions des secrétaires, les passeports et les sauf-conduits.

Observons dans cette première lettre combien la question de l'écrit est la première de celles qui occupent Revol, agent technique de premier ordre qui n'a pas la surface politique de son prédécesseur, mais qui dispose de la confiance de Bellièvre, que le roi presse de revenir aux affaires, par l'intermédiation de ses plus proches :

Monseigneur, je tiens preste la lettre que j'ay à vous renvoyer pour la premiere commodité seure qui s'en pourra offrir. Monsieur Perrot n'a esté d'advis de la confier à ce porteur, mais je vous ay bien voulu par luy advertir de l'occasion du retardement afin que n'en soiez en peine. Nous ne sçavons encores à quoy l'on se resouldra du principal subject de ladite lettre, la deliberation en ayant esté remise à quand l'on sera rassemblé icy qui va ung peu plus à la longue qu'on n'avoit pensé selon que j'ay veu par une lettre que je receus hier de Tours l'on a l'intention de poursuivre ce qui a esté commencé et mesmes l'opinion est que vous y pourrez estre convié, chose grandement souhaité de ceulx qui desirent le bien et dont celuy que vous veit dernièrement chez vous et qui sçait que c'est ung desir commun a faict l'ouverture par lettre qu'il a escrite.³

1. Cette transcription est d'autant plus importante qu'une large part de la collection des papiers de Bellièvre ne peut plus être consultée en raison de l'état matériel des volumes, elle n'est pas non plus numérisée.

2. Fabrice Micallef, « Comment la bonne Ligue sauva la monarchie. 1593 selon Nicolas Lefèvre de Lezeau », *Les Dossiers du Gribli, Nicolas Lefevre de Lezeau et l'écriture*, novembre 2011, [en ligne : <http://dossiers-gribli.revues.org/4708>].

3. Bibl. nat. Fr., fr. 15910, f. 25, Lettre de Revol à Bellièvre, Chartres, 28 mars 1593.

LES FIGURES DE L'ADMINISTRATEUR

Cette lettre, datée du 28 mars, fait mention de trois autres lettres. Le réseau de correspondants est à Chartres, lieu de réunion des états, à Tours, principale et temporaire ville du conseil et du parlement, et à Grignon, où réside Bellièvre. Revol est ainsi placé en position d'interface entre Tours et Grignon, sur un axe naturel d'orientation nord-sud de plus de cinquante lieues. C'est Nicolas Perrot qui assure les navettes, nombreuses, entre Chartres et Grignon ; il joue le rôle de distributeur des paquets et doit prendre les décisions d'opportunité de les faire se déplacer¹. L'absence de recours au chiffre est pallié par l'allusion que seul Bellièvre peut dévoiler : « J'ay veu la lettre qu'estoit dans ledit paquet avec celle qu'il vous a pleu m'écrire je croy qu'elle est encore messagere du cœur et de l'intention de son autheur. »² Les noms sont rares, on ne rappelle pas spécifiquement le contenu des précédentes, les porteurs sont anonymisés, à l'exception de Nicolas Perrot :

Je ne vous ay point renvoyer ladite lettre par ceux qui avoient accompagnés Monsieur Perrot à cause qu'il les avoit renvoyé lors qu'il m'a baillé vostre paquet, et m'a dit qu'il ne les tenoit pas aussi assez asseuré pour la leur commettre, attendant qu'il se presente meilleure commandite pour la vous faire tenir, j'ay fait ce mot de provision pour l'accompagner et avoir le paquet present pour la première occasion seure qui se pourra trouver. Nous attendons icy le Roy dans deux ou trois jours. Ce ne sera pas pour y arrester longuement car les affaires l'appellent ailleurs.³

L'information de Bellièvre se trouve compliquée par la dangerosité des routes de postes, la méfiance viscérale envers les courriers qui se présentent autant que par la délibération, gênée par un roi en mouvement. C'est une constante des guerres de la fin du xvi^e siècle : Henri III était retiré à Ollainville avant de s'enfermer dans son cabinet ; Henri IV est, lors de la décennie 1590, un roi en mouvement permanent pour la reconquête de son royaume. S'ajoutent ainsi pour les secrétaires et les conseillers, aux premières difficultés de la distance et des temps, des routes dangereuses, la rareté de la présence royale et, par voie de conséquence, l'encombrement des canaux délibératifs qui peinent à se matérialiser dans l'écrit politique. C'est une des principales raisons de l'augmentation considérable de la diffusion de rumeurs et de murmures de cabinets, les échos nombreux qu'on retrouve dans la documentation ne sont pas un effet du goût du secrétariat pour la brigue et la pratique mais bien une conséquence de la faiblesse de la fiabilité des informations qui arrivent jusqu'à eux.

Un autre aspect mérite d'être retenu, celui de la distribution des dépêches à l'intérieur des paquets. Dans la lettre suivante, le régime de l'allusion,

1. Nicolas Perrot, conseiller au parlement de Paris. Il avait été un des membres éminents du conseil de François d'Anjou, frère du roi. Bibl. nat. Fr., fr. 5286, Recueil d'actes de Henri III, compris entre les années 1578 et 1581, fol. 103-104.

2. Lettre de Revol à Bellièvre, Chartres, 24 mars 1593, Bibl. nat. Fr., fr. 15910, f. 24.

3. *Idem.*

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

pour les raisons déjà invoquées, fonctionne à plein dans le même temps qu'on lit la difficulté des porteurs et des destinataires de paquets à adresser des lettres politiquement sensibles à leurs destinataires finaux. On observe également, et c'est un point fondamental qui peut également expliquer le régime d'écriture de l'annotation, qu'une lettre n'est pas le *medium* d'un destinataire et d'un destinataire mais qu'elle est bien enserrée dans une chaîne de communication plus large. Elle est prise dans un paquet, résumée dans la couverture du paquet, lue plusieurs fois par plusieurs acteurs dont certains ne sont que les instruments de transmission technique de ces paquets. Ainsi, le secret des correspondances, s'il peut exister pour la bonne compréhension d'une dépêche truffée d'allusions, sans noms et sans évocation de négociation transparente, est cependant largement battu en brèche. On ne peut aller jusqu'à affirmer que tous les acteurs politiques d'un territoire, en l'occurrence l'ouest d'un large bassin parisien, lisent toutes les dépêches, mais il convient de relativiser le secret des plis qui circulent de Paris à Tours, de Mantes à Chartres :

Monseigneur, je vous escriray bien une lettre qui vous pourroit mettre en peine à cause de l'ung de voz paquets que je n'aurais encores receu, lequel m'ayant esté apporté cest apres disner j'ay bien voulu incontinent mettre la main à la plume pour vous en advertir. C'est celluy dans lequel estoit la lettre que vous avoit escrit l'ung de vos bons amys, laquelle j'ay trouvé accompagné de celle qu'il vous a pleu m'escrire du dernier decembre. Le porteur dit l'avoir receu à Mantes dès lundy et qu'il a demouré icy quelques jours sans scavoit à qui le bailler pour ne sçavoir où trouver Monsieur de La Verrière, ce à qui il estoit adressé jusques à ce qu'ayant esté conseillé d'estre la première couverture et veu qu'il y en avoit pour moy, on luy avoit enseigné mon logis. Je feray veoir ladite lettre à qui vous desirez qui sçait faire valoir les choses qui le meritoient et ne rien gaster¹.

Les effets de distance, relativement moins présents dans cette série de correspondances, sont moins évoqués que la contrainte du temps. Dans la lettre qui ouvre la série, Revol indique une angoisse double et complémentaire : celle du temps et celle de la lettre qui ne parvient pas à son destinataire :

Monseigneur,

Ce soir tout tard monsieur du Fayot m'a apporté vostre lettre du jour d'hier accompagnée du papier y mentionné, mais je n'ay encore le paquet précédent aussi n'est arrivé celluy à qui vous l'avez envoyé, nous l'attendons plus longuement qu'il n'avoit promis. Cependant parce que ledit sieur du Fayot m'a dict qu'il est sur son partement, je fais ce mot de provision aussi vous diray seulement que ce que vous écrivez tombant en la bonne main qu'il s'adresse peult apporter beaucoup de fruit et il ne vous en peult advenir que beaucoup de louange et d'honneurs de tous les gens de bien du Royaume².

1. *Ibid.*, Revol à Bellière, Chartres, 7 janvier 1593, *idem*, f. 3.

2. *Ibid.*, Revol à Bellière, Chartres, 1^{er} janvier 1593, *idem*, f. 1.

Les éléments relevés dans les lettres précédentes sont présents, la mention du porteur, Fayot, comme celle de Perrot précédemment, a pour fonction d'identifier la dépêche, le rôle de courrier est redoublé par la transmission d'un pli au sein de la lettre originale, véritable navette d'une documentation plus conséquente. Revol met enfin à profit, et c'est un motif récurrent dans cette série de correspondances, et, plus généralement sous la plume des secrétaires d'État, le départ de son courrier pour dépêcher sa lettre.

Cette série, dont les nombreuses autres lettres recèlent les mêmes aspects, matérialise le canal de communication qui s'établit à l'interface Tours-Chartes : Revol, secrétaire d'État d'Henri IV, redistribue les décisions et les informations, se fait l'écho des lettres interceptées et des murmures des négociations de paix entre le camp ligueur et le camp royal. Ce dispositif de correspondances est inséré dans une forme de harcèlement épistolaire où Bellièvre reçoit une quantité considérable de dépêches qui le presse de revenir aux affaires. Le matériel documentaire contenu dans le *xvi^e* volume des papiers de Bellièvre n'est pas homogène du point de vue diplomatique. On peut faire plusieurs commentaires sur les scripteurs et la matérialité des lettres adressées. Pour une raison invoquée, on observe que Revol n'a pas recours au chiffre. Les lettres adressées pendant les négociations de l'été 1593, sous la plume de Villeroy, sont de simples billets, tracés de manière très rapide à la manière d'une prise de notes en marge de la délibération. Toutefois, au début de septembre 1593, ce sont des lettres par secrétaire qui portent la signature de l'ancien secrétaire d'État d'Henri III ; cela nous indique que Villeroy dispose encore de clercs pour ses propres lettres, la signature en étant autographe¹.

Les folios 87, 88, 89, 91 et 94 du même volume racontent quant à eux une autre histoire de l'administration, du rapport au temps et à l'urgence. Ces folios sont à l'origine des billets en blanc, signés d'Henri IV et contresignés de Forget. Les signatures ont exactement la même position d'un folio à l'autre et ne comportent aucune fioriture. Contenus dans les papiers de Bellièvre, les billets ne portent ni destinataire au dos ni adresse. Ces pièces proviennent du bureau de Forget à Saint-Germain-en-Laye. Au folio 91, la signature d'Henri IV est légèrement barrée par une fioriture du corps du texte. Cela indique que ces dépêches ont été produites dans un second temps par rapport au temps de signature. C'est une des manières commodes de pallier l'itinérance du roi.

Sur ce dernier point, le folio 91, mandement du roi Henri IV signé et contresigné de Forget avant la mise en ordre du texte, fournit un point d'appui solide sur la question de l'autonomie. Les dépêches sont des instruments relativement ouverts et ces billets en blanc indiquent la force

1. *Ibid.*, f. 66.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

de la signature autographe et du secrétaire d'État, indispensable contre-signataire dans le cas d'un mandement royal¹. Toutefois, la question de la conservation de ces billets en blanc qui disposent en eux-mêmes d'une solide efficace politique et juridique, la mise en ordre du texte du mandement, sont des éléments à questionner. La mention des billets en blanc est rare, ce sont des instruments relativement dangereux et redoutablement efficaces. À la fin de la période considérée, au cours de la décennie 1620, nous avons connaissance de brouillons de billets en blanc, signés de Louis XIII. Cette occurrence est si rare qu'elle fait figure d'hapax. Les billets sont très certainement détruits s'ils ne sont pas utilisés. Débusquer ces billets est une tâche difficile qui ne peut s'étudier qu'à l'enjambement du texte sur la signature, afin de savoir quel est le texte originel et quel est le texte second.

Trois éléments ressortent de la mise en série de ces correspondances dont la présence conjointe avec des billets et des billets en blanc rend les volumes des papiers de Bellièvre uniques et fondamentaux pour l'étude des pouvoirs de la première Modernité. Le premier élément est l'extrême attention que le secrétariat, plus que n'importe quelle autre instance, accorde à la dimension technique et matérielle de son activité. L'intuition de l'incorporation d'un *habitus* par les membres des bureaux du secrétariat s'en trouve ainsi, et sur pièces, largement confirmée. Que serait la position d'un secrétaire en période de dissensions internes et externes d'une telle ampleur, secrétaire qui ne saurait comment distribuer et faire tenir ses paquets de dépêches? Le second point porte sur l'instauration de canaux de communication.

L'exercice opérationnel et contraint de l'autonomie

C'est d'abord ainsi que les administrateurs opèrent concrètement pour collecter ou transmettre l'information, projeter ou recevoir des décisions. Les fruits de ces actes d'écriture, les pièces qui forment notre documentation – qui appartiennent à diverses catégories diplomatiques – sont des sources qui ne sont pas « chimiquement pures ». En effet, telle source portera non seulement la trace ou l'écho d'une décision souveraine, le relais d'une information stratégique, une réflexion géopolitique et des nouvelles d'ordre personnel ou familial; ces éléments si divers, le scripteur les adresse à son destinataire, proche parent, agents opératoires d'une décision, membre d'une société administrative et d'une société politique aux contours plus larges. Il n'y a, dans ce type particulier de sources complexes à démêler, pas

1. Robert-Henri Bautier, « Actes de la chancellerie royale et actes commandés par le roi hors chancellerie », *Typologie diplomatique des actes royaux français (XIII^e-XV^e siècles)*, [en ligne : http://elec.enc.sorbonne.fr/cid/cid1991/art_01].

de séparation ni de distinction de ces éléments pourtant très divers : ni dans le ton employé, ni dans la forme de la source ni même dans la graphie¹.

Dès lors, si les acteurs eux-mêmes ne font pas de distinction, ni matérielles ni théoriques, nous devons nous livrer à un double exercice : il convient de prendre ensemble ces éléments pour se demander ce qu'ils construisent et ce qu'ils révèlent de l'*habitus* politique des acteurs de gouvernement de la première Modernité ; ce procédé doit pourtant nous amener à discriminer et à relever dans l'analyse ce qui appartient à chacun des trois blocs que nous définissons.

C'est notamment le cas de la série de correspondances entre Villeroy et Michel de Castelnau, ambassadeur du roi de France à Londres. La fin d'une lettre de 1575 envoyée par Villeroy, publiée dans les *Mémoires* de Castelnau, est sur ce point éclairante :

Monsieur de la Chastre est à Bourges, où Monsieur de la Forest² est malade d'une fièvre continue, il y a quelques jours. Il en est aujourd'hui venu un homme qui dit qu'il se portoit mieux quand il en est party, ayant esté soigné. Je ne vous escrivay point de nouvelles de Madame ma Cousine [Marie Bochetel femme dudit sieur. de Castelnau] parce que je suis certain que vous en recevez souvent d'ailleurs ; mais après vous avoir présenté les recommandations de ma femme & les miennes bien-humblement, je prieray Dieu, Monsieur, vous conserver en parfaite santé, de Paris le 26. Septembre 1575. Vostre bien-humble cousin et serviteur, de Neufville³.

La fonction de ce rappel des liens étroits de parenté dans le corps du texte comme dans les éléments de signature et la formule de politesse où Villeroy fait entrer de manière fictive et scripturaire sa femme, Madeleine de L'Aubespine, dans l'acte d'écriture est un moyen de redoubler les liens fonctionnels du travail politique entre le secrétaire d'État chargé principalement des affaires étrangères et particulièrement de l'Angleterre en 1575 et l'ambassadeur d'Henri III près de la reine Élisabeth. Une manière de rappeler que, de la réussite des missions confiées plus haut dans la lettre, dépend le succès de l'ensemble de la stratégie programmatique d'ascension du « clan » Bochetel-L'Aubespine-Villeroy⁴. Les trois degrés de l'autonomie que nous présentons constituent, en se sédimentant dans l'ordre du discours – écrit, de différentes manières, par l'oralité dont nous n'avons par nature que très peu de traces –, l'identité composée et composite des acteurs de

1. À la remarque près qu'il peut y avoir une autographie de l'auteur principal au destinataire pour les nouvelles à caractère familial, amical comme pour marquer une proximité avec le scripteur et matérialiser ainsi l'amitié, la présence fictive. Sur ce concept d'épistolarité manifestant une présence fictive, voir l'étude de Jacqueline Boucher « Les lettres de Henri III au secrétaire d'État Villeroy... », art. cit.

2. Jacques Bochetel Chevalier de l'Ordre et Maître d'Hostel du Roy, Beau-pere dudit sieur de Castelnau et Oncle de la Dame de Villeroy.

3. Michel de Castelnau, *Mémoires de messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière et de Concessant, baron de Joinville, comte de Beaumont-le-Roger...*, Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France, t. XXXIII, Paris, Foucault, 1823, p. 669.

4. Damien Fontvieille, *Le Clan Bochetel : servir la couronne de France au XVI^e siècle*, op. cit.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

gouvernement : ce sont, à l'aune de notre analyse, des individus soumis à des contraintes de commandement par le souverain qui exercent une fonction politique de gouvernement qu'ils contribuent en grande partie à forger par leurs pratiques, pratiques qui gagnent en homogénéité au sein des instances de gouvernement par le partage d'une culture administrative commune. C'est en se fondant sur ce premier élément de définition de l'identité politique collective des administrateurs que nous souhaitons poursuivre notre démonstration.

Nous ajoutons que les sources produites viennent se compliquer si plusieurs scripteurs, de statuts différents, interviennent, si plusieurs signatures sont portées, et si, enfin, le statut du document n'est pas d'être un document autographe mais un document chiffré puis décodé, traduit, copié et annoté à des échelles de temps et d'espace différentes. Enfin, il convient de prendre en compte le phénomène de collection, où le document est saisi dans une série bien plus ample, où on prend le soin de le relier, de le ranger pour le conserver ou pour faire valoir des droits politiques attachés à sa propre position, à sa parenté ou à son groupe sociopolitique.

Ainsi, l'édifice de papiers produit dans des actes d'écriture d'une extraordinaire complexité vient répondre, terme à terme, à l'identité construite du personnel chargé de les produire, de les manier, de les envoyer et de les recevoir. L'apparent désordre de cet édifice – ses reconfigurations, son agencement – est homologue non seulement aux strates institutionnelles qui composent l'entreprise étatique, mais aussi à l'identité composite des administrateurs qui structurent la société politique de la première Modernité. C'est sans doute le point décisif que nous nous attachons à prouver. En effet, si l'acte d'écriture est une entrée et une mise en scène des administrateurs dans la société politique, nous observons à quel point l'identité composite de ces acteurs est engagée dans les papiers qu'ils produisent.

Une analyse des comportements institutionnels de la première Modernité, qui passe par une telle approche et un exercice de définition des sources et des administrateurs qui les mêlent étroitement, a le mérite de penser par cas et de juger sur pièces plutôt que d'apporter des réponses trop générales qui nous paraissent approximatives. De la même manière qu'on ne saurait étudier le travail politique des agents de la monarchie à l'aune des seuls règlements institutionnels, on ne peut saisir la progressive fragmentation et reconstruction de l'édifice politique du royaume de 1585 à 1610 en faisant l'économie de ce concept d'autonomie politique, en désencastrant les acteurs des institutions qu'ils dirigent ou qui les emploient¹.

1. Sur l'ampleur des reconfigurations politiques à la fin du XVI^e siècle, et notamment sur la politique de stabilisation opérée des institutions royales et provinciales par Henri IV, cf. Nicolas Le Roux, *Le Roi, la cour, l'État. De la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 299-317 ; sur les reconfigurations du conseil,

LES FIGURES DE L'ADMINISTRATEUR

Cet effort est une tension méthodologique qui souligne un trait repéré par les historiens de la première Modernité s'agissant de l'« individualité culturelle collective » des professionnels de l'écrit de la chancellerie ; nous souscrivons à la fois à ce mot d'Arlette Jouanna¹, qui permet de comprendre qu'il y a une individualisation, une autonomie et une automatisation d'un certain nombre de tâches politiques dans le même temps qu'il y a une diffusion d'habitudes, d'attitudes et d'attentes de même nature, un « esprit de corps » dirait-on ou un *habitus* de l'administrateur de la seconde moitié du XVI^e siècle². Nous estimons que cet effort permet d'appréhender les reconfigurations politiques qui interviennent entre 1580 et 1610, bornes chronologiques d'étude pour notre développement³.

Pour fil rouge de cette étude de l'autonomie politique, nous étudions les réponses, les corrections et les validations apportées par l'autorité souveraine du roi et du conseil d'État, entendu comme acteur collectif, à ces prises de position des acteurs par rapport à la règle souveraine. C'est sans doute ainsi que cette règle – comprise comme l'ensemble des règlements pris par les souverains pour régler les procédures politiques – est précisée et évolue à la faveur du comportement, parfois transgressif, des administrateurs⁴.

L'autonomie politique, conséquence directe des troubles civils de religion

L'intuition première qui guide notre analyse repose sur un paradoxe qui apparaît d'emblée à la lecture de la documentation à notre disposition.

Dans le contexte des guerres qui embrasent durablement le royaume de France pendant plus de cinquante ans, comment les acteurs des instances de gouvernement parviennent-ils à continuer concrètement et quotidiennement à prendre des décisions politiques et à les mettre en œuvre avec une telle efficacité ? D'autre part, d'où provient l'extrême cohérence de l'action des agents royaux, la cohésion et la pertinence des décisions prises autant que la résilience du système de gouvernement monarchique en période de troubles internes et externes ?

Nous analysons ces problèmes à l'aune de la double définition de l'autonomie

voir les deux derniers chapitres de l'ouvrage de Noël Valois, *Le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, nouvelles recherches, suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil*, Paris, 1888.

1. Arlette Jouanna, « Avant-propos », dans Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie et culture au XVI^e siècle ...*, *op. cit.*, p. 7.

2. Olivier Dard, « Esprit de corps et technocrates. Des années trente à l'État français », dans Gilles J. Guglielmi, Claudine Haroche, *L'Esprit de corps, démocratie et espace public*, Paris, PUF, 2005, p. 71-90 ; Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, p. 16-17.

3. Nous nous inscrivons ainsi dans les analyses livrées par l'anthropologue Mary Douglas, « Les institutions n'ont pas de cerveau » dans *Ead.*, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 2004, p. 39-50.

4. Vincent Lemieux, *La Structuration du pouvoir dans les systèmes politiques*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 1989, p. 30.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

politique et de la société administrative. Nous voulons ainsi montrer que si des agents, dispersés sur un territoire difficile à embrasser par la faible technicité des moyens de communication et d'échange de l'information, parviennent cependant à prendre concrètement et quotidiennement des décisions politiques qui recouvrent des enjeux massifs et débouchent sur des conséquences potentiellement funestes, il est nécessaire qu'ils partagent une culture politique commune, des pratiques et des procédures conjointes. Cependant, il semblerait que la société administrative invente en marchant des normes qui lui permettent de sortir des ornières, dans une tension où, tel un organisme où les communications entre toutes les parties sont gênées, la résilience s'opère par l'innovation, la transgression à la règle, forgeant ainsi des normes qui sont reprises par le corps tout entier¹.

Pour l'analyse historique, comment repérer cette cohérence et la cohésion du système de gouvernement ? Plus qu'aux conséquences impliquées par l'action concrète des agents, nous centrons l'analyse sur les leviers dont disposent les administrateurs, leviers qu'ils contribuent à forger et à faire évoluer dans le sens d'une plus grande efficacité.

L'un de ces premiers et puissants leviers semble être l'écrit politique, sa mise en circulation, participant ainsi de l'information politique de l'ensemble de ce corps disparate qu'est la société administrative comme de la prise de décision et de sa traduction dans le réel. En effet, c'est dans l'ensemble documentaire parfois touffu qu'on observe combien les acteurs réagissent de manière experte, parfois inédite, à des situations d'une grande complexité où ils doivent trancher, informer leurs instances supérieures, recueillir des décisions et tenter de les faire appliquer. Il n'est cependant pas rare de découvrir qu'aux mentions écrites de l'autonomie administrative s'ajoute une réflexion conjointe à l'exercice de cette autonomie, réflexion qui est d'ailleurs portée de manière contiguë sur les mêmes documents. C'est une reconstruction historique que de les distinguer ; il semblerait que les acteurs eux-mêmes les mêlent bien souvent. Et pour cause, la frontière est tenue entre justification opérationnelle et sursaut théorique, l'une nourrissant l'autre, le légitimant, l'excusant et le justifiant sans cesse. Cette dialectique entre la nécessité du service et la croissance de la position sociopolitique est un de nos éléments majeurs de démonstration.

Nous nous devons cependant de restituer à chacune des sources son poids, et c'est sans doute en les distinguant entre elles, en triant de ce qu'elles nous informent qu'on peut trancher et démontrer.

1. C'est un des éléments importants du lien entre l'écrit et l'oralité, la sédimentation dans le papier des instants délibératifs. Plusieurs lettres d'Henri III à Villeroy en témoignent, nous n'en citons qu'une ici : « Anvoyez moy les provisions, dès qu'ils seront dressées, afin qu'ils soient au plus tost expédiés du sceau qui i est nécessaire ; quant au formulaire il vaust atandre quand j'aurai parlé à vous. Je partiray sans faute lundy prochain pour aler à Monceau. Adyeu. Henry », *Bibl. nat de Fr. nouv. acq. fr.* 1243, fol. 14, Henri III à Villeroy, s.d., s.l., copie.

LES FIGURES DE L'ADMINISTRATEUR

C'est sans doute dans l'écrit politique que se déploie le degré le plus important d'autonomie, aux trois niveaux d'analyse énoncés : une autonomie opérationnelle, théorique et sociopolitique. En effet, le transport continu de l'information politique passe par des canaux de circulation lents, périlleux et bien souvent précaires. Malgré l'étude serrée des formulaires de chancellerie par Hélène Michaud, et notamment des formulaires qui contiennent des listes de relais de postes, nous connaissons mal les routes de l'échange épistolaire¹. Nous ne pouvons déceler que des techniques, des mentions, fugaces, de courriers et de lettres perdus, d'envois doubles, parfois triples². Ces innovations nous intéressent non seulement pour elles-mêmes – comment transporter l'information de manière discrète et continue – mais également pour ce que les administrateurs en disent. Les pratiques des lettres cryptées et décryptées, chantier d'analyse prometteur, donnent également lieu à des réflexions, des prises de distance de la part des administrateurs-scripteurs eux-mêmes. Une étonnante réflexion de Villeroy dans une lettre au maréchal de Matignon retient de ce point de vue notre attention.

Monseigneur, j'ai été averti que les huguenots ont détrossé le courrier par lequel j'envoyois au parlement de Bordeaux l'édit de réunion, et que l'on a porté à Angoulême les lettres que je vous écrivois par lui, qui étoient en chiffre ; et parce que j'ai sçeu que l'on les interprète en divers sens, je voudrois de bon cœur qu'ils eussent notre alphabet pour le mieux entendre. Je vous envoye un duplicata [...]³.

Ce commentaire de Villeroy est éclairant de la manière dont les administrateurs jouent et prennent de la distance avec des pratiques techniques (chiffre, duplicata) pour les investir d'une réflexion à forte tonalité politique ; ce procédé, d'essence littéraire, brode sur le même motif de la déploration des troubles et du malheur des temps et prend donc appui sur des pratiques techniques pour se déployer dans l'écrit. Nous pensons que ces procédés doivent être si ancrés dans la pratique des bureaux que des administrateurs de premier rang tels que Villeroy ou le comte de Fuentes, capitaine général du Portugal et gouverneur des Pays-Bas en 1595, peuvent ainsi y prendre appui pour les traduire politiquement⁴.

1. John E. Allen, *Post and Courier Service in the Diplomacy of Early Modern Europe*, La Hague, Nijhoff, 1972.

2. Le phénomène des lettres envoyées en double ou en triple est connu. Cet aspect est si solidement établi que les administrateurs prennent même de la distance avec cette pratique et en font un élément du contenu de la lettre même plus qu'une technique. Nous avons découvert une lettre interceptée et traduite du comte de la Fuente qui indique à son destinataire qu'il ne répétera pas ce qu'il lui indique par duplicata pour ne pas l'accabler tant la situation du parti l'Espagne en France en 1594, date de la lettre, est mal engagée : « Je vous ay desjà donné avvertissement par ma lettre du cinquième de ce présent mois, de la peste de Grumingha en Frise, et de celle de Lan et d'Amiens en France, ensemble le mauvais estat où se trouvoient les affaires du país je ne le répéterai point par duplicata, pour ne vous laister point de regret de facheuses nouvelles », Lettre du comte de Fuente à François de Veray, 30 août 1594, s. l., copie. Bibli. nat. de Fr., collection de Brecquigny, volume 157, folio 46.

3. Lettre de Villeroy à Matignon, 21 août 1586, Paris. Dans *Lettres de Nicolas de Neufville, Seigneur de Villeroy, Ministre et Secrétaire d'Etat, op. cit.*, p. 222.

4. Alain Tallon, *La France et le concile de Trente (1518-1563)*, Rome, École française de Rome, 1997.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

L'autonomie opérationnelle se détache ainsi très clairement dans les écrits des administrateurs, aux premiers rangs desquels nous plaçons les correspondances. Ces lettres, lettres privées entre agents publics, sont le matériau numériquement le plus important des séries que nous avons consultées. Si les agents mentionnent bien souvent d'autres papiers – déclaration, lettre du roi contresignée d'un secrétaire, rôles ou déclaration –, on n'en conserve bien souvent pas la trace. Ces pièces renvoient, par écho, à des papiers qu'il faut débusquer ailleurs.

Nous notons également que l'autonomie opérationnelle des agents, dont l'élément déclencheur nous semble être la contradiction de fait entre la rapidité des décisions à prendre dans un contexte de guerre et la faiblesse, donc la lenteur, des réseaux techniques de transport de l'information, concerne bien souvent les correspondances elles-mêmes. Plusieurs cas exemplaires de fabrication de vraies-fausse lettres pour pallier cette faiblesse technique des réseaux de transport sont de ce point de vue éclairant. On observe ainsi plusieurs cas où les ambassadeurs du roi de France, et notamment en Angleterre, fabriquent des lettres de toutes pièces, qui contiennent pourtant à la fois de vraies informations et des informations valides telles que le pouvoir souhaite les faire entendre aux souverains étrangers. Cependant, les lettres autographes du roi ou de ses secrétaires n'arrivent pas et sont bien souvent perdues. À charge pour l'ambassadeur, dépourvu du support de son intervention, de fabriquer une fausse lettre du point de vue matériel – signature comprise – mais vraie du point de vue du commandement et des informations contenues¹.

Une progressive théorisation de l'autonomie politique

Ensuite, l'autonomie théorique des agents se déploie elle aussi nécessairement dans l'écrit politique. Les correspondances sont sans doute ici moins opérantes pour la démonstration. La lettre, pour rendre compte de l'immédiateté de l'autonomie opérationnelle, d'une décision prise, n'en est que moins utile par rapport aux écrits plus longs de justification, les *Mémoires*, les dédicaces, les avertissements au lecteur et les apologies. C'est dans cette matière qu'on trouve, inscrits sur le temps plus long que celui de l'urgence politique, des éléments de preuve de la capacité des agents royaux à agir en dehors des voies habituelles ou sur ordre du conseil ou du souverain.

1. Le phénomène des fausses lettres est, quant à lui, bien attesté. Un exemple de fausse lettre pour incriminer l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France, Don Francès de Álava, est analysé par Stéphan Hellin, « Espionnage et contre-espionnage en France au temps de la Saint-Barthélemy : le rôle de Jérôme Gondi », *Revue historique*, 2008, 2, n° 646, p. 279-313.

LES FIGURES DE L'ADMINISTRATEUR

Nous n'excluons pas que les correspondances entre acteurs de premier rang vont permettre de comprendre tel ou tel mécanisme, ni que les lettres entre acteurs de rangs dissemblables vont éclairer une procédure décisionnelle, mais cela n'est pas un cas majoritaire dans les pièces que nous avons pu consulter. Toutefois, nous repérons que les correspondances entre acteurs à la position dissymétrique peuvent singulièrement éclairer les procédures politiques.

C'est le cas pour deux de nos dossiers de recherche¹ : d'une part, pour le dossier du placement d'un agent français à la cour d'Espagne au début du XVII^e siècle – ce qui est un exemple d'interaction des bureaux, et plus précisément de Villeroy, vers un agent externe au système gouvernemental, Matthieu Mongin, ancien ligueur marseillais – et, d'autre part, pour le dossier de la proposition d'un agent anonyme de faire surveiller les ports étrangers par des étrangers afin de dissiper la méfiance et les craintes des non régnicoles espionnés – ce qui est un exemple d'interaction du « terrain », pourrait-on dire aujourd'hui, vers les bureaux et le secrétaire Villeroy.

Dans ces deux cas, précédemment étudiés, nous relevons l'exercice d'une autonomie théorique forte qui passe par l'innovation hors des cadres institutionnels classiques. Dans le premier cas, Villeroy charge un ancien ligueur marseillais de le conseiller sur le choix d'un agent aux ordres du roi de France à la cour d'Espagne; nous lisons cette demande à partir de la réponse de Matthieu Mongin qui se prête volontiers à l'exercice du service de Villeroy sans doute plus qu'à celui du roi naguère honni². Cela témoigne, selon nous, des marges de manœuvre importante dont dispose Villeroy pour agencer et configurer un réseau d'informations, à l'instar de ce qui a été étudié et documenté pour les autres monarchies, notamment, à la période contemporaine de cette demande de Villeroy, en Angleterre où le concept de *manager* appliqué à William Cecil est aujourd'hui solidement établi³.

Dans le second cas, également éclairant du caractère plastique et « poreux » des bureaux à l'information et à l'innovation politiques, nous considérons que si des propositions de pratiques inédites parviennent jusqu'au bureau du secrétaire d'État, c'est que ce dernier suscite ces comportements, et les propositions doivent être plus nombreuses que ce que nous avons pour l'heure repéré dans la documentation; pour des raisons d'ascension ou de stabilisation d'une position politique comme de rémunération financière, ces propositions de mise en place de nouvelles pratiques témoignent de la relative latitude dont disposent les agents de

1. Pièces justificatives n° 6 et n° 9.

2. Johann Petitjean, Fabrice Micallef, « “Nous sommes faibles”. Guillaume Du Vair e la fine della Lega a Marsiglia: costruzione e finzione di un ritorno all'ordine (1596-1616) », *Quaderni storici*, 1, 2012, p. 287-316.

3. Norman Jones, *Governing by Virtue: Lord Burghley and the Management of Elizabethan England*, Oxford, OUP, 2015, p. 72.

premier rang pour configurer à leur main, dans le cadre global du service du roi, des réseaux d'information et d'informateurs.

Ainsi, comme nous montrions précédemment que ces administrateurs de premier rang, et notamment Villeroy, étaient des moyeux, des *hubs*, d'un système institutionnel complexe, nous souhaitons enrichir cette analyse en précisant que ces administrateurs sont aussi des *managers*, des agenceurs de leurs réseaux politiques institutionnels comme non institutionnels. Ils parviennent à occuper une place centrale au sein de leur propre réseau dont l'extension comme la solidité et le nombre d'informations reçues stabilisera et favorisera d'autant leur insertion dans l'appareil de gouvernement monarchique. Cette conception de l'administrateur en *manager* vient donner du crédit à trois éléments de démonstration : l'État royal semble être une entreprise politique, au sens où l'entend Max Weber, dont une des conditions de survie est l'accès, la circulation et la diffusion contrôlée de l'information politique par des administrateurs-*managers* de leur propre réseau qu'ils agencent et reconfigurent sans cesse en fonction des situations politiques et du contexte de guerre. Le souverain fait ainsi figure de maître politique du jeu institutionnel, équilibrant sans cesse les rapports de force d'un système très concurrentiel, veillant à la rétribution par les charges et les places, de la meilleure acquisition de l'information¹.

Enfin, l'autonomie sociopolitique des acteurs de gouvernement procède d'un effort de reconstitution des trajectoires individuelles, sur des temps plus longs que le moment ou l'événement politiques, parfois à l'aune des carrières des administrateurs prises dans leur ensemble. L'exercice de cette autonomie est sans nul doute difficile à saisir sur pièces, et c'est dans les failles de la carrière de tel ou tel acteur qu'on peut la repérer – disgrâce, mise en retrait du service –, car de telles failles occasionnent des écrits de défense et de justification².

C'est, par exemple, le sens de la longue justification de Villeroy dans une lettre à Guillaume du Vair où le secrétaire d'État disgracié en 1588 affirme à son ami, dont la position dans le camp royal henricien est bien établie :

Le Roi d'Espagne m'a peut estre honoré de quelque encomiende, (si ainsi est que n'en a il marqué mon manteau) ou bien de quelque charge de guerre digne de l'espee qu'il me fait porter sans esperons, encores qu'il me soit gueres advenu de charger l'une sans les autres, comme celui qui a tousjours fait profession de se mieux aider de ceux-ci que de celle là ; car pour employer mon escritoire ce Roi la ne m'en pouvoit donner une plus honorable et profitable qu'estoit celle que j'ai exercée si long temps³.

1. Arnault Skornicki, *La Grande Soif de l'État : Michel Foucault avec les sciences sociales*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2015, p. 356-357 ; Jacob Soll, *The Information Master...*, *op. cit.*

2. Nicolas Le Roux, « "Je vis retiré en ma maison comme estant desja au nombre des mort" ... », art. cit.

3. Correspondance de Villeroy [sic] et Du Vair, Lettre de Villeroy à Du Vair, copie, Bibliothèque Thiers, collection des papiers Mignet, manuscrit T volume 506, Documents sur le xv^e siècle, p. 39.

LES FIGURES DE L'ADMINISTRATEUR

Plusieurs éléments sont notables dans cette justification de Villeroy, accusé par les auteurs de la *Satyre Ménippée* de s'être vendu à la puissance espagnole¹.

Le secrétaire, dont l'ascendance marchande et bourgeoise est désormais bien connue, qui s'est formé précocement au cœur des bureaux des secrétaires et chef du conseil, ses parents, n'a eu de cesse de s'élever au sein du second ordre du royaume, favorisé par la puissance souveraine de Charles IX, de Catherine de Médicis et surtout d'Henri III². Les arguments mobilisés ici, en période de disgrâce et d'accusations qui auraient le pouvoir de saper son retour en grâce et en charge auprès d'Henri IV, sont à l'inverse de l'ensemble de ses mouvements et stratégies pour faire oublier l'extraction sinon ignoble du moins peu reluisante que la fulgurance de son ascension au plus près du souverain – ascension qui sera attaquée et moquée par Gesvres, moquerie dont le mémorialiste Saint-Simon se délecte³.

Villeroy, dans cet écrit de justification, également publié dans ses *Mémoires*, compose son image avec soin et se peint à l'inverse de la présentation des auteurs de la *Satyre* : il rejette l'identité de noble en armes (l'épée) pour mettre en avant celle du secrétaire (éperons et écritoire).

On notera dans l'analyse que pour Villeroy, figure archétype du secrétaire, il n'y a pas que l'écritoire qui constitue l'identité du secrétaire mais également les éperons, ce qui nous renseigne sur la mobilité et l'importance des missions vers d'autres souverains ou à l'intérieur du royaume confiées à ces acteurs⁴. Cette question des instruments du secrétaire est fondamentale, dans le cadre du profond renouvellement des cadres d'emplois de l'aristocratie de service et de la fusion de plusieurs groupes élitaires. Cette identité technique et professionnelle qui se précipite dans la fonction est d'ailleurs saluée par les autres instances de gouvernement, et notamment par la première d'entre elles, le souverain.

1. Pierre Dupuy, Charles Alexandre Read, *La Satyre Ménippée, suivant l'édition princeps de 1594*, Librairie des Bibliophiles, 1876.

2. Sur l'ascendance marchande de Villeroy, voir Philippe Hamon, « Nicolas II de Neufville (?-1554) », dans C. Michon (dir.), *Les Conseillers de François I^{er}*, op. cit., p. 343-346; Yann Lignereux, *Lyon et le roi*, op. cit. Nous rappelons que Nicolas III, père de Villeroy, grand trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit en 1578, a un train de grand seigneur, se défait du nom de Legendre qu'il prit en 1554 (sous l'obligation d'une des clauses du testament de Pierre Legendre qui assurait la grande fortune des Neufville). Voir Dominique Hervier, *Une famille parisienne à l'aube de la Renaissance. Pierre le Gendre et son inventaire après décès. Étude historique et méthodologique*, Paris, Champion, 1977; sur la prise du nom par Villeroy, Bibl. nat. Fr., Cinq-Cents Colbert 136, *Mémoires sur l'Établissement des Secrétaires d'État et des Clercs Notaires et Secrétaires du roy et Secrétaires des Finances*, folio 454. Sur les questions de noms et de dignité, voir Anne Lefebvre-Teillard, *Le Nom : droit et histoire*, op. cit.

3. Saint-Simon, *Mémoires de Saint-Simon*, t. VII, Paris, Hachette, 1928, p. 413-416.

4. C'est un point fondamental de la croissance de la surface politique des secrétaires d'État. Le rôle d'agents du roi départis en France et à l'étranger est un levier de constitution de réseaux et de savoirs. En outre, les missions qui leur sont confiées exigent une capacité à prendre la mesure des enjeux, même pour dresser de simples pouvoirs sur formulaire comme dans cet exemple où Henri III écrit à Villeroy, sans doute d'Ollainville : « Pour le pouvoyr de Monsieur de la Valette, vous adviserez s'il sera en l'absance ou non, mais il eust myeulx fait de s'an résoudre, car l'on résoust mieulx beaucoup un fayct lors que ceulx qui sont sur les lieulx an esclarcissent. Toutesfoys faictes le comme il sera pour le myeulx an vostre âme et advis. », Bibl. nat. Fr., nouv. acq. fr. 1243, fol. 25, s.d., s.l., copie sur autogr.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

Henri III, dans un langage imagé et bien souvent empreint d'humour, écrit ainsi à Villeroy : « Mes ieulx ont eu le plaisir d'avoyr veu vostre memoire très bien faict. Il ne sort ryen de vostre boutique qu'i ne soict bien livré »¹. Cette remarque, en réponse à la composition d'un mémoire d'information politique pour le roi Henri III qui est très régulièrement hors de Paris, permet de comprendre que l'honneur du secrétaire repose sur la vérité et l'expertise des informations qu'il livre, exigences qui façonnent au cours de cette longue séquence professionnelle un *habitus* et une distinction des autres formes du service au roi. Dans une stratégie concurrentielle avec les autres formes de service et les autres groupes sociaux, la dimension spécifiquement militaire du service aristocratique n'est pas assumée par Villeroy mais par son fils, Charles d'Alincourt, à la fois engagé dans un des régiments de l'armée royale et tête de pont de la stratégie de poursuite de l'implantation territoriale dans l'ouest parisien avant de se porter sur le gouvernement du Lyonnais.

Quelques lignes, tracées dans une lettre de Sully adressée à Villeroy pour des affaires financières d'une extraordinaire complexité, reprend ce motif. Voici ce que Sully déclare à Villeroy :

[...] tout mon soucy maintenant est d'assembler une bonne somme afin que je sois le mieux venu parmi vous et que ne me rejettés par vous autres messieurs les guerriers comme un homme inutile et qui a pendu son espee au croc car pour le moins si je ne la tire je travaille pour faire que les autres la tirent de meilleur coeur.²

Bernard Barbiche et David Buisseret font deux hypothèses dans l'édition de cette source : soit c'est une moquerie adressée par Sully à Villeroy, soit c'est un excès d'obséquiosité. Nous retenons plutôt l'hypothèse de la moquerie, qui peut d'ailleurs être directement connectée à la manière dont Villeroy se définit auprès de Guillaume du Vair, tant on sait combien cette lettre de justification a circulé et fut lue par de très nombreux administrateurs de premier ordre³.

Une troisième hypothèse, qui prend au sérieux l'assertion de Sully et est directement connectée à la première hypothèse de la moquerie, c'est bien de caricaturer Villeroy, figure du nouveau converti à la gloire henricienne ; c'est d'ailleurs à inscrire au long tableau de la méfiance qui règne entre les deux hommes, le vieux compagnon d'Henri IV accorde au ministre naguère ligueur un degré très modéré de confiance⁴. Ce qu'on retient ici, c'est le

1. Bibl. Institut Fr., Fonds Godefroy, 5071, fol. 145, orig. autogr., Henri III à Villeroy, [mars ou avril] 1580.

2. Bibliothèque Morgan (New York), collection LHMS, n° 117 017, p. 1 v°, Lettre de Sully à Villeroy, 17 août 1597, Paris, autogr. signé.

3. David Buisseret et Bernard Barbiche, « Lettres inédites de Sully à Henri IV et à Villeroy. » dans *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1974-1975, p. 88.

4. Alain Tallon, « Pouvoirs et formes du pouvoir en Europe au XVI^e siècle », *Id.* (dir.), *L'Europe au XVI^e siècle. États et relations internationales*, Paris, PUF, 2010, p. 87-128.

motif de l'épée et ce qu'en dit Sully. La lettre d'août 1597 s'inscrit dans une longue et constante réforme de l'administration royale, notamment sur le plan financier. Cette lettre contient des éléments comptables, des points majeurs sur la vérification des édits, les montres et les soldes de troupes. C'est une lettre très technique qui demanda beaucoup de travail au destinataire. Elle est adressée à Villeroy et à travers lui à « Messieurs du conseil », preuve supplémentaire que Villeroy est bien le point d'entrée principal pour les correspondances, y compris de l'intérieur du royaume, et cela après l'épisode de sa disgrâce. Sully dresse un autoportrait de l'aristocrate de service, figure centrale de l'administration dans d'autres monarchies que la française, notamment dans l'administration espagnole déportée dans les territoires hors de la péninsule¹. S'il n'emploie plus son épée sur le champ de bataille, du moins permet-il que d'autres « la tirent de meilleur cœur ». Point notable, Sully encourage d'autres à tirer sa propre épée, dans laquelle s'incarne donc la valeur militaire de la reconquête du royaume ainsi qu'une fidélité à toute épreuve pour son maître Henri IV.

Qu'on soit donc un administrateur de l'écrit ou un aristocrate de service, la composition de sa propre image ne va pas de soi. Dans ce court passage que nous avons consulté de l'autographe new-yorkais, on observe que plusieurs mots sont soulignés. Ils le furent, comme c'est de rigueur sur un autographe effectivement adressé, par le destinataire lui-même, en l'occurrence Villeroy. Ce passage ne comporte qu'un élément souligné, il s'agit de « bonne somme », c'est-à-dire, les subsides réunis par Sully pour payer les troupes dont il donne la liste et les casernements dans cette belle lettre. Enfin, et c'est un dernier point qui apparaît sur l'autographe, Sully trace cette lettre de sa main, et sa graphie est celle de l'aristocratie militaire. Il n'écrit ni comme un secrétaire ni comme un magistrat ni comme un prince de l'Église.

C'est un double rappel, en plus de ce passage sur son *ethos* aristocratique et militaire qui se continue dans la fourniture de subsides aux armées, qui est singulièrement souligné – et cela n'échappe pas à Villeroy – par sa graphie elle-même.

Les éléments avancés par Villeroy dans sa longue lettre de justification, d'autres sources les indiquent également : plus que les correspondances, ce sont les écrits apologétiques, les oraisons funèbres, les dédicaces de traités qu'il faut mobiliser pour comprendre qu'il y a une stratégie experte de la part des administrateurs pour composer eux-mêmes leur image et se

1. Jean-Pierre Dedieu, « Familia y alianza. La Alta administración española del siglo XVII », dans Juan Luis Castellano, (éd.), *Sociedad, administración y poder en la España del Antiguo Régimen*, Grenade, Université de Grenade, 1996, p. 47-76; Bartolomé Benassar, « Les Hommes du roi en Espagne », dans André Stegmann (dir.), *Pouvoir et institutions en Europe au XVI^e siècle*, Paris, Vrin, 1987, p. 92.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

positionner dans le jeu politique comme ils l'entendent à la faveur du moment politique dont ils ont une parfaite compréhension¹.

C'est encore le cas en 1603 chez Jean Hotman dont la dédicace du traité à destination des ambassadeurs révèle les marges d'autonomie opérationnelle et théorique dont disposent les administrateurs de premier rang :

C'estes vous, Monseigneur, qui donnez aux ambassadeurs les instructions et pour leur charge et pour leurs mœurs. J'en ay veu aucunes qui m'ont fait admirer la grandeur de vostre esprit, et l'infiny de vostre experience. Aussi en avez vous depuis trente ans instruit et formé bon nombre; s'en estans les rois vos maistres refié du tout en vous².

Nous observons dans cette dédicace plusieurs éléments à l'appui de notre démonstration. D'abord, les contemporains de Villeroy jugent que le secrétaire dispose de marges d'autonomie importantes dans le travail politique quotidien d'instruction et de translation de l'information; ensuite, on observe que le caractère de *manager* de l'information est conjoint à celui d'agenceur (voire de recruteur, comme l'indique la suite de la dédicace) du personnel politique et diplomatique. Enfin, il y a, sans surprise, l'évocation du nécessaire retour au roi qui doit s'opérer pour le maître de l'information Villeroy, maître politique en dernier ressort des *managers* que sont les administrateurs de premier rang qui mettent au service de la monarchie dans son ensemble la puissance de leurs réseaux. Un dernier élément retient notre attention, à savoir que Hotman note que le contrôle qu'exerce Villeroy est d'une double nature, sur les charges (politiques) mais également sur les mœurs, c'est-à-dire la conduite du personnel diplomatique près des souverains étrangers. Cet aspect en recouvre bien d'autres, de préséances et de dignités comme de plus techniques de résidences et de police de chancellerie.

Partant, il convient de s'interroger sur le sens, la définition et la progressive justification théorique que les acteurs donnent à leur propre autonomie dans le jeu politique. Est-ce, à l'instar des éléments apportés par Villeroy concernant l'ouverture des paquets de correspondances à mesure qu'ils arrivent, d'une justification de nature technique, voire stratégique qu'il s'agit en premier lieu et de manière majoritaire, ou bien décèle-t-on dans les *Mémoires*, les écrits de justification et les écrits de la pratique une argumentation d'un autre type, plus théorique, qui postule que les agents doivent s'affranchir des procédures réglementaires et, dans une moindre

1. Deux pièces majeures constituent pour le dossier Villeroy un guide dans cette recherche : il s'agit d'abord de *L'Oraison funèbre sur le trespas de Monsieur de Villeroy, faite et recitée a Lyon, le second iour de la presente année 1618 Par le Pere Pierre Coton*, Paris, Chez Sebastien Huré, 1618, et Pierre Mathieu, *Remarques d'Etat et d'histoire sur la vie et les services de M. de Villeroy*, Rouen, chez L. Loudet, 1622.

2. Jean Hotman de Villiers, *De la dignité et charge de l'ambassadeur*, 2^e éd., Paris, 1604. Sur ce traité, voir l'étude de Lucien Bély, « La polémique autour de L'Ambassadeur de Jean Hotman : culture et diplomatie au temps de la paix de Lyon », *Cahiers d'histoire*, 46-2, 2001, [en ligne : <http://ch.revues.org/233>].

LES FIGURES DE L'ADMINISTRATEUR

mesure, du systématique « retour au roi » car c'est la mécanique même de l'État royal, confronté à une contestation radicale de sa légitimité et de ses organes centraux de gouvernement, qui trouve ainsi, dans sa plasticité et la fluidité de ses procédures, la force de résister et de faire entrer le royaume de France dans un nouvel âge politique¹ ?

Il semblerait que l'analyse la plus juste se trouve au milieu du gué, dans un effort de synthèse de ces deux propositions. Il y a certes une attention quotidienne du roi et du conseil sur les affaires politiques de première importance ; cependant, on observe l'émergence de grands pôles thématiques institués au cœur de l'État qu'on repère par la croissance des secrétariats d'État et de la surintendance des finances. Ces grands pôles de pouvoir disposent d'une plus large autonomie à la fin du XVI^e siècle qu'au milieu du XVI^e siècle.

COMBLER LES DISTANCES ET MAÎTRISER LE TEMPS

Nous voyons évoluer également les matières dont se chargent les acteurs de premier ordre. Si nous avons repéré dans notre précédent développement que le secrétaire d'État Villeroy prend en charge des affaires certes importantes pour la maison du roi mais de moindre implication politique, nous observons que la pratique des lettres doublées voire triplées devient plus fréquente dans le premier XVII^e siècle. C'est le cas exemplaire que révèlent les difficultés autour du remplacement de l'ambassadeur du roi de France près du sultan de l'empire ottoman². On observe dans la correspondance émise et reçue de Jean de Gontaut Biron durant son ambassade à Constantinople plusieurs éléments révélateurs de ces évolutions. À l'automne 1610, l'ambassadeur annonce au roi, à la reine mère, à Villeroy et au secrétaire d'État Puisieux, qu'il est à l'article de la mort. Il a près de lui son frère Jacques de Gontaut, sieur de Carla à Constantinople, dont les lettres sont copiées à la suite du testament et de ses codicilles par le secrétaire d'ambassade Angusse.

Les lettres qui parviennent à Paris sont envoyées avec un rythme soutenu en raison de l'importance de l'affaire, le remplacement de Jean de Gontaut Biron par son frère, ce dont Villeroy, Puisieux, la reine mère et le roi sont très régulièrement informés.

1. « Je diray que les affaires d'Estat requierent que ceux qui les conduisent voyent les despesches à mesure qu'elles viennent, car elles peuvent contenir telles choses, que si vous retardez d'y pourvoir, il en arrive des dommages et inconveniens incroyables, et on en perd des occasions qui ne se peuvent après recouvrer. », Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, *Mémoires d'Estat*, Paris, La Compagnie des Librairies, 1665, t. I, p. 93.

2. Cette démonstration s'appuie sur un dossier de sources copiées conservées à la Bibliothèque de l'Arsenal, vol. 4770, Correspondance de M. d'Angusse, « secrétaire de l'ambassade de Levant », 14 mai au 12 novembre 1611. On trouve d'autres copies de ces pièces dans le fonds français de la Bibliothèque nationale de France, et notamment dans le ms. fr. 16171.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

On peut relever dans le volume des dépêches copiées des dates qui nous apprennent que c'est tous les quinze jours qu'un paquet part en direction de Paris. La première lettre de réponse de Paris n'intervient que le 24 janvier 1611, elle est de Villeroy¹. Le 19 mars 1611, le secrétaire Angusse écrit à Villeroy pour lui annoncer que c'est au tour du sieur de Carla d'être à l'article de la mort, mort qu'il annonce dans une nouvelle série de dépêches le 14 mai suivant. Villeroy l'informe le 18 mai 1611 qu'Achille de Harlay a été dépêché pour « résider ambassadeur au Levant »². Le 12 juillet 1611, Puisieux redouble la lettre du secrétaire d'État Villeroy en assurant Angusse de son soutien. En effet, ce ne sont pas de vains mots qu'adresse Puisieux dans cette lettre ; une lutte féroce oppose le premier secrétaire d'ambassade Angusse à l'aumônier des deux frères Gontaut Biron, le père Lesdos, qui deviendra évêque de Milo³.

Les procédures employées pour le remplacement de l'ambassadeur du roi de France au Levant nous semblent révélatrices de nombreux éléments du point de vue de l'autonomie saisie par l'écrit politique. Nous avons tout d'abord une indication précise de la faiblesse des moyens de communication entre le poste diplomatique au Levant et les instances souveraines du royaume de France. Il faut de longs mois pour que la nouvelle de la mort de Jean puis celle de Jacques leur parviennent. Les courriers se croisent, sans que l'on en conserve de traces, mais les dépêches se perdent souvent également. Ces réseaux techniques viennent être compliqués par la malchance des décès rapprochés des deux frères de la famille de Gontaut Biron, auxquels s'ajoute une lutte pour l'intérim du poste d'ambassadeur au Levant entre les agents de second ordre présents sur place, disposant d'une meilleure information politique et dont l'éloignement de Paris favorise la brigade. On note également que Villeroy est, du moins dans les copies que nous consultons, le premier informé, avant que les lettres aux mêmes dates soient envoyées à la reine mère Marie de Médicis, puis au roi et enfin à Puisieux. Villeroy et Puisieux ne répondent pas toujours dans la même temporalité, pour preuve la lettre de juillet 1611 qui assure le secrétaire Angusse du soutien de Pierre Brulart, quelques mois après la lettre de Villeroy qui informe que Achille de Harlay a été dépêché. La lettre de Puisieux montre clairement que le soutien qu'il apporte au premier secrétaire d'ambassade est conditionné aux nouvelles que Harlay doit envoyer une fois arrivé. Cela nous indique que, du mois de mai, où Villeroy annonce le départ du nouvel ambassadeur pour rejoindre son poste, au mois de juillet, il y a un

1. *Ibid.*, folio 119.

2. *Ibid.*, folio 158.

3. Théodore de Gontaut Biron, « Préface », dans *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut Biron, baron de Salignac, 1605 à 1610*, Paris, Champion, 1888-1889, p. III ; sur cette lutte au sein de l'ambassade de Constantinople, cf. El-Mudarris, H. I. et al., *Le Consulat de France à Alep au XVII^e siècle : journal de Louis Gedoy, vie de François Picquet, mémoires de Laurent d'Arvieux*, Alep, Ray Publishing and Science, 2009, p. 15.

laps de temps où l'autonomie des deux acteurs principaux de l'ambassade, le premier secrétaire et l'aumônier des Gontaut Biron, disposent d'une autonomie politique très importante. Ce jeu de pouvoir et d'échelles mériterait une étude serrée des implications de cet éloignement maximal, des répercussions sur les autres postes consulaires du ressort de l'ambassade de Constantinople et des décisions qui présidèrent à l'envoi de Achille de Harlay pour rejoindre ce poste; enfin, connaître la raison pour laquelle Puisieux appuie le secrétaire Angusse quand d'autres agents, nombreux, sont présents dans ce poste diplomatique serait également précieux.

Plus généralement, la question cruciale conjointe à celle de l'autonomie est de savoir quelles sont les matières où les administrateurs sont les plus autonomes? Existe-t-il des domaines ou des techniques où l'autonomie est plus importante qu'ailleurs et, si oui, pour quelles raisons? Partant, comment, dans la pratique concrète et quotidienne des bureaux du secrétariat d'État, s'établissent des normes qui peuvent venir contredire les règlements? Comment ces normes finissent, par une pratique éprouvée, à se retrouver elles-mêmes dans ces règlements?

Les normes seraient dès lors saisies comme l'adaptation, au prisme de l'autonomie des agents, des règles à la pratique. Cette question nous paraît fondamentale, une réponse favorable à cette enquête sur pièces permettrait d'établir qu'une tension pré-bureaucratique affecte la position politique des agents de la monarchie administrative à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle. Tension pré-bureaucratique car cela signifierait que les acteurs sont capables eux-mêmes de faire évoluer leur pratique. Nous avons essentiellement brossé une analyse en nous appuyant sur les administrateurs de tout premier rang de la monarchie, mais la question reste entière de savoir si les agents de second rang au sein de leur réseau se comportent de la même manière, pour les mêmes raisons ou pour des raisons différentes. C'est un point très difficile à prouver tant le matériau à notre disposition comporte peu d'informations. Plus généralement, la question des entourages et de leur configuration par les administrateurs-*managers* est cruciale et informe de nouveaux champs de recherche¹.

On plaide d'ordinaire pour une compréhension du travail des agents royaux qui ne nous semble pas rendre raison des processus complexes d'exercice du pouvoir et de la conduite des négociations. Dans l'analyse traditionnelle, les agents de premier rang, situés et institués directement dans l'entourage du souverain pour des tâches techniques et politiques,

1. Hélène Michaud « L'Entourage des grands officiers et "les cabinets" des secrétaires d'État au XVI^e siècle », dans Michel Antoine, Pierre Barral, Philippe Delpuech *et al.*, *Origines et histoire des cabinets des ministres en France*, Genève, Droz, 1975, p. 11-21; Nicolas Roussellier, *La Force de gouverner: le pouvoir exécutif en France, XIX^e-XXI^e siècles*, Paris, Gallimard, 2015; Isabelle Grand *et al.* (dir.), *La Technocratie en France: une nouvelle classe dirigeante?*, Lormont, Le bord de l'eau, 2015; Jean-Michel Eymeri-Douzans *et al.* (dir.), *Le Règne des entourages: cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

sont perçus comme les acteurs d'un marché clientélaire en pleine expansion, véritables *traders* des parcelles de puissance souveraine en phase de patrimonialisation lors du premier XVII^e siècle que sont les offices vénaux¹. Nombre d'agents de premier rang sont nommés, c'est-à-dire, commissaires de l'État royal, ce qui ne les empêche pas de s'inscrire également dans cette intense compétition clientélaire pour eux-mêmes ou pour leur parentèle et leurs clients.

Il est donc légitime, en suivant les démonstrations très documentées de Robert Descimon, de considérer que les agents de la monarchie administrative en phase de constitution au premier XVII^e siècle ne sont pas au sens plein de l'analyse wébérienne des « bureaucrates », seulement mus par le service de l'État et l'intérêt du public, entre autres éléments d'analyse qui donnent une exceptionnelle densité à cette notion.

Pour autant, nous considérons que les agents du pouvoir, et notamment les agents de premier rang, sont des bureaucrates, pour une partie de leur activité, pour une partie du travail quotidien qu'ils fournissent, pour une partie enfin de l'exercice de leurs fonctions au titre de l'office ou de la commission². Ce caractère inachevé du fait bureaucratique lors du passage de l'âge politique renaissant à l'âge politique baroque semble être plus heuristique que la conviction qu'il n'y a pas lieu d'analyser les pratiques de pouvoir et les processus décisionnels à l'aune de l'apport des groupes de recherches qui interviennent actuellement dans la relecture de la sociologie wébérienne de l'État.

Certes, les secrétaires d'État, pivots de l'information politique, ne sont pas des bureaucrates en permanence, dans l'ensemble de leurs tâches et pour ce qu'il nous est possible de constater dans la documentation, au premier rang de laquelle nous scrutons leurs correspondances et leurs instruments de travail. Pourtant, le haut prix qu'un Villeroy, qu'un Pinart, qu'un Revol, mettent dans le service du roi, la conservation des intérêts de la monarchie, la défense de l'intégrité des corps sociaux et politiques, des procédures administratives, devrait nous inviter à reconsidérer leur attachement, leur horizon social et la manière dont ils se situent dans la construction monarchique sur un temps long, à l'échelle de près de cinquante ans et de quatre règnes.

Il y a chez ces secrétaires un honneur public, un goût des procédures, de la lettre bien tournée, efficace, une angoisse des paquets de dépêches

1. Robert Descimon, « Les Élités du pouvoir et le prince : l'État comme entreprise », dans Wolfgang Reinhard (éd.), *Les Élités du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996, p. 159.

2. David Bien, « The Secrétaires du Roi: Absolutism, Corps, and Privileges under the Ancien Régime », dans Albert Cremer (éd.), *De l'Ancien Régime à la révolution française: recherches et perspectives*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1978, p. 153 ; *Id.*, « Manufacturing Nobles: The Chancelleries in France to 1789 », *Journal of Modern History*, 61, sept. 1989, p. 445-486 ; Roland Mousnier, *Les Institutions de la France sous la Monarchie absolue*, Paris, Presses universitaires de France, t. I, p. 141 ; Christine Favre-Lejeune, *Les Secrétaires du roi de la grande chancellerie de France (1672-1789)*, Paris, SEDOPOLS, 1986.

perdus et des chiffres cassés. Ces tourments et ces bonheurs quotidiens des secrétaires les situent dans la limite floue et poreuse d'un monde politique en constante reconfiguration, sous la pression des guerres internes et externes, mais aussi sous la tension inédite d'une nouvelle manière de penser la république, l'organisation de la cité et l'exercice du pouvoir.

Leurs pratiques politiques et l'idée qu'ils se font de leur position dans l'État royal sont largement irriguées d'une culture politique en pleine mutation. Si on fait l'économie de cette analyse, il devient très difficile de comprendre le passage d'un État du XVI^e siècle agité par la lutte des factions princières à l'État du XVII^e siècle, État de justice et de finances, monarchie administrative policée et ordonnée dans la main d'un roi absolu¹.

L'intuition première qui est la nôtre, s'agissant de l'étude que nous livrons sur l'autonomie des agents royaux de la fin du XVI^e siècle, est la suivante: tandis que plusieurs systèmes de gouvernement concurrents se disputent militairement, diplomatiquement et politiquement la légitimité de la conduite des affaires du royaume de France, il est nécessaire de faire retour sur les enjeux théoriques, les pratiques et les procédures de ceux qui sont engagés dans ce processus concurrentiel². Il ne va en effet pas de soi que l'État royal du premier Bourbon l'emporte sur le camp de la Ligue, face aux menées étrangères et aux coups espagnols. Il ne va pas de soi non plus que l'équilibre européen des premières années du XVII^e siècle fut perçu comme un état de fait au cours de la décennie 1590.

Dès lors, la concurrence entre les systèmes de gouvernement de l'axe atlantique (Îles britanniques, France, Péninsule ibérique) et l'opposition radicale entre les configurations de pouvoir au sein du royaume de France (camp royal, « État de la ligue ») ouvrent la voie, dans l'analyse du comportement des acteurs eux-mêmes, à se demander si la victoire du camp royal d'Henri IV n'est pas essentiellement due à la plasticité politique des institutions de gouvernement et à l'autonomie décisionnelle des acteurs de premier rang dans l'entourage du nouveau souverain.

Nous sommes persuadé qu'on ne peut faire l'économie de cette réflexion, dans la mesure où elle rend raison du basculement d'un âge politique dans un autre mieux que la traditionnelle analyse du basculement dynastique qui scrute les années 1590-1610 avec les grilles d'interrogation des années 1660. Ce mouvement de luttes et de concurrence entre des options politiques très différentes permet également de restituer de manière heuristique leur place aux circulations de savoirs, de pratiques et de procédures administratifs à l'échelle de l'espace considéré, c'est-à-dire les trois monarchies ouest-européennes. L'analyse à l'échelle atlantique se place

1. Arlette Jouanna, *Le Prince absolu : apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, 2014.

2. Romain Descendre, « Analyse géopolitique et diplomatie au XVI^e siècle. La qualification de l'ennemi dans les *relazioni* des ambassadeurs vénitiens », *Astérior*, 5, 2007, [en ligne : <http://asterion.revues.org/724>].

au niveau de la pensée et de la portée d'action des acteurs de gouvernement qui ne se projettent pas uniquement dans des cadres nationaux ; les contacts conflictuels, diplomatiques ou encore cérémoniels inscrivent de fait l'action des administrateurs et le substrat théorique qui légitime et valide leurs pratiques à un échelon supérieur.

C'est ainsi à une heureuse perturbation des cadres d'analyse spatio-temporels de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle que la question de l'autonomie des acteurs politiques nous invite.

Cette question a fait émerger dans notre étude de la documentation la notion de société administrative, composée d'administrateurs-managers de leurs propres réseaux d'informations. Pour reprendre l'analyse de James Scott, de Randolph C. Head ou encore celle de Jacob Soll, nous souhaitons désormais centrer l'étude sur la production matérielle des papiers d'État et leur « écriture pratique », nous souhaitons percevoir dans ces processus situés, hautement techniques et politiques, la manière dont l'État « voit » et « entend » les matières dont il a à connaître¹. Ainsi, comment le travail matériel des commis et des clercs des bureaux des secrétaires devient le cœur de l'État en tant qu'il formule le réel, le décrit, l'ordonne et s'y affronte dans la topique graphique des lettres, des mémoires et des formulaires².

C'est sans doute ainsi qu'on peut mesurer l'écart entre notre connaissance historique des « événements » et leur formulation dans la documentation et l'information politiques. Ces écarts sont fondamentaux car ils ne nous renseignent pas seulement sur le degré d'information de tel ou tel acteur engagé dans un processus de décision³. Ils sont aussi une histoire ouverte et potentielle de l'État en train de se faire⁴.

Nous l'avons observé, deux remparts concrets limitent la parfaite intégration des agents du pouvoir aux chaînes de décision : le temps et l'espace. Le temps, c'est le temps long du transport des paquets de dépêches, l'attente épaisse, parfois désespérée, de tel agent envoyé par-delà, représentant relativement faible des intérêts de son souverain dans un royaume allié ou ennemi. L'espace, c'est la faible maîtrise des routes, de l'interception cruelle des courriers, qui rend obligatoires les envois multiples – duplicatas, triplicatas des plis – passant par des routes distinctes, l'une ordinaire et lente, l'autre rapide, extraordinaire autant qu'extraordinairement dangereuse⁵. Ces deux obstacles physiques de

1. Christel Meier *et al.* (éd.), *Pragmatische Dimensionen mittelalterlicher Schriftkultur*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 2002.

2. Randolph C. Head, « Knowing Like a State: The Transformation of Political Knowledge in Swiss Archives, 1450-1770 », *Journal of Modern History*, 75-4, 2003, p. 745-782.

3. Béatrice Fraenkel, « Actes écrits, actes oraux... », art. cit.

4. Quentin Deluermoz, Pierre Singaravélou, *Pour une histoire des possibles : analyses contrefactuelles et futurs non advenus*, Paris, Seuil, 2016.

5. Léonard Dauphant, *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

LES FIGURES DE L'ADMINISTRATEUR

l'action politique des hommes de la première Modernité appellent de reprendre pour la poursuivre l'étude serrée des procédures du convoyage de la décision politique, une histoire des courriers, des relais et des postes, du transport physique des plis¹.

C'est par cette matérialité qu'on approche concrètement ce qu'affrontèrent les bureaux et les conseils des XVI^e et XVII^e siècles. Cependant, les preuves pour l'historien sont maigres ; on repère ici un formulaire de relais de poste, là un témoignage des difficultés de tel porteur pour acheminer dans le temps imparti son pli. On observe cependant, et c'est le point principal de notre démonstration, des manœuvres expertes, fines et bien souvent inédites pour combler le fossé que temps et espace creusent entre la prise de décision politique et son effectuation dans l'ordre du réel. Ces efforts qui sont autant d'innovations politiques, innovations parfois discrètes, troubles et marginales, nous les analysons comme le vrai lieu de l'autonomie politique.

CONFIGURATIONS, RECONFIGURATIONS DES RÉSEAUX DE POUVOIR

L'exemple du court secrétariat de Richelieu (1616-1617)

Deux lettres de Richelieu à son entrée dans le bureau de Villeroy en 1616 nous renseignent de manière éclairante sur les effets de distances et de temps mais aussi sur la faiblesse de la conservation de la mémoire et des procédures d'État, y compris du point de vue matériel, sur la structuration des canaux de circulation de l'information entre les différents agents du roi de France².

L'étude serrée de ces deux lettres, auxquelles il convient d'ajouter celle, déjà étudiée, de Baugy au secrétaire d'État Mangot et celle de James Beaton à Marie Stuart, permet de comprendre la place occupée par les papiers d'État en tant qu'instruments-leviers des procédures politiques mais également comme outils de légitimation d'une politique spécifique, preuves et dépôts de l'action d'un secrétariat. Leur étude permet en effet de comprendre comment les réseaux sont organisés et, par la tradition des papiers de secrétaires en commis, combien il est difficile de pénétrer ce monde et d'y travailler en dehors d'un nombre très restreint d'acteurs qui sont alliés de longue main.

1. Gaspar Martínez Lorente, « Histoire de la Poste en Espagne : historiographie et recherche, l'état de la question », dans Muriel Le Roux (dir.), *Postes d'Europe XVIII^e-XXI^e s. : Jalons d'une histoire comparée*, Paris, Comité pour l'Histoire de La Poste, 2007, p. 59-78 ; Fernando Alonso García, *El Correo en el Renacimiento europeo. Estudio postal del Archivo Simón Ruiz, 1553-1630*, Madrid, Fundación « Albertino de Figueiredo » para la Filatelia, 2004 ; *Anales de las Ordenanzas de Correos de España*, Madrid, Dirección General de Correos y Telégrafos, 1879-1890, 6 vols.

2. Richelieu, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. I. (1608-1624), Georges d'Avenel (éd.), Paris, Imprimerie impériale, 1853, p. 195-196 et p. 200-202.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

Le secrétariat apparaît, sous la plume de Richelieu, comme le petit carré d'administrateurs qui forment une des têtes de pont de la société politique. Richelieu en 1616 est pris dans un jeu de factions qui lui est favorable si bien qu'il parvient à se hisser, le 30 novembre 1616, au secrétariat d'État de la Guerre, laissé vacant par Claude Mangot, à qui l'on confie les sceaux retirés au chancelier Guillaume du Vair¹.

Richelieu reçoit également le département des Affaires Étrangères, dont l'exercice est censé être conjoint à celui de Villeroy, qui n'est pas formellement écarté². Richelieu est cependant confirmé dans sa préséance sur les autres secrétaires d'État, ce qui ne peut convenir au vieux ministre³. Cette reconfiguration brutale, qui échouera dans ses buts à l'assassinat du maréchal d'Ancre, porte toutefois au sommet de l'architecture institutionnelle l'évêque de Luçon. Cependant, un problème de taille s'impose très rapidement à lui : il n'est ni fils ni frère de secrétaire d'État et s'il dispose des compétences requises à l'exercice de sa charge, il n'a pas en main les instruments techniques qui lui permettent de travailler⁴. Au surplus, s'il connaît les réseaux diplomatiques par une fréquentation de longue main de la cour et du conseil restreint depuis quelque temps, il doit avertir les agents et reconfigurer les réseaux pour que les dépêches lui parviennent.

L'ombre de Villeroy, qui est cité dans sa deuxième lettre, plane sur le bureau que le vieux secrétaire a occupé pendant plus de cinquante ans. Certains ambassadeurs ne tiennent d'ailleurs aucun compte de ce changement à la tête du secrétariat et continuent d'adresser leurs dépêches à Villeroy⁵. D'autre part, dans le nouveau trio gouvernemental composé de Claude Barbin, Claude Mangot et Richelieu lui-même, sous l'autorité de Concino Concini, un secrétaire d'État, très proche de Villeroy, obtient de conserver sa charge et son bureau. Il est étonnant que l'information administrative n'ait pas transité du bureau Pontchartrain au bureau Richelieu tant les volumes utilisés par Pontchartrain circulent entre son bureau et celui de son ancien maître, Villeroy. Ce dernier a donc bien organisé sa retraite en bon ordre, et retranché du secrétariat les papiers d'État utile à son collègue auquel il refuse instamment la préséance⁶.

1. Joseph Bergin, *L'Ascension de Richelieu*, trad. fr. Ph. Delamare, Paris, Payot, 1994, p. 112 et suivantes.

2. Jérémie Ferrer-Bartomeu, « Quand le pouvoir vint à l'écrit. Les bureaux des secrétaires d'État de Villeroy à Richelieu », art. cit.

3. Richelieu et le fils de Villeroy, Charles d'Alincourt, s'entendent pourtant bien et ce dernier qui fut ambassadeur d'Henri IV à Rome lui obtint de nombreux faveurs de Paul V. Voir Bibl. nat. Fr., fr. 18002, f. 35, « Lettre d'Alincourt à Henri IV qui l'informe que Paul V est heureux des grâces concédées à Richelieu », 21 février 1607. Alincourt écrit à son père dans le même volume, f. 54 : « C'est un jeune homme qui promet beaucoup et duquel le pape m'a plusieurs fois parlé avec beaucoup d'estime et en très bons termes », f. 54.

4. François IV du Plessis, seigneur de Richelieu (1548-1590), appartient à l'aristocratie militaire et sert à ce titre. Il est grand prévôt de France en 1578.

5. Richelieu, *Lettres, instructions diplomatiques...*, op. cit., p. 188 et suivantes.

6. Charles Frostin, *Les Pontchartrain*, op. cit., p. 69-70.

LES FIGURES DE L'ADMINISTRATEUR

Les deux lettres sont construites selon un dispositif parent. Richelieu rappelle sa nouvelle position à ses deux destinataires – pour le cas précis de la seconde lettre, le rappel du point d'accord sur les affaires d'Espagne avec Villeroy est une manière d'inscrire dans une continuité d'action ce qui se négocie. La lettre à Abel Servien, reçu procureur du parlement de Grenoble quelques semaines plus tôt, est sans doute plus explicite sur les demandes, pressantes, que Richelieu formule¹.

Lettre de Richelieu à Servien, Paris, [début] décembre 1616.

Monsieur,

Ayant pleu au Roy de se servir de moy en la charge de secrétaire d'estat, ce m'est un extrême contentement d'avoir le département des affaires estrangères pour avoir lieu, en traictant avec vous, de vous assurer particulièrement de mon affection et m'offrir à vous servir en toutes occasions; le désir que j'ay d'embrasser celles qui s'en présenteront me fait oser plus hardiment mandier une faveur de vous, vous suppliant de m'envoyer une coppie de l'instruction que vous emportastes d'icy à vostre partement et de plus me donner une cognoissance exacte de ce qui s'est passé en l'estat où vous estes pendant le séjour que vous y avez fait, de la disposition où les affaires de Sa Majesté sont maintenant, et de ce qu'on peut espérer du train qu'elles doivent prendre à l'advenir, affin que je puisse faire un plus ferme et plus solide jugement sur les diverses occurrences qui se pourront présenter. Ce vous sera de la peine, mais que vous n'aurez pas désagréable, puisqu'elle est importante au service du Roy, qui requiert qu'une personne nouvellement promue à une charge recherche et reçoive instruction de toutes parts. Je me promets si assurément cette faveur de vous que, la tenant desjà comme receue, je m'oblige à en avoir toute la recognoissance qu'il me sera possible. Je ne manqueray point à faire valoir vers leurs majestés le soin dont vous aurez usé en ceste occasion, non plus qu'à leur représenter vos services aussy avantageusement qu'aucun autre pourroit faire; c'est chose que je recognois devoir rendre à vostre mérite, et dont je m'acquitteray avec autant de soin que vous pouvez attendre de celui qui est véritablement. Vostre etc.²

Selon Hélène Duccini, cette lettre s'inscrit dans les efforts du nouveau secrétaire d'État pour construire un premier réseau d'administrateurs, et notamment d'administrateurs départis dans les provinces, solides et fiables. En outre, le Dauphiné est une province frontrière, qui intéresse directement le département ministériel de Richelieu, en lien avec la négociation italienne dont la seconde lettre est le témoignage.

Les deux lettres sont construites selon un dispositif parent. Richelieu rappelle sa nouvelle position à ses deux destinataires – pour le cas précis de la seconde lettre, le rappel du point d'accord sur les affaires d'Espagne avec Villeroy est une manière d'inscrire dans une continuité d'action ce qui se négocie. C'est un indicateur qui vise non seulement à rassurer le destinataire

1. Hélène Duccini, *Guerre et paix dans la France du Grand Siècle. Abel Servien, diplomate et serviteur de l'État (1593-1659)*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

2. Bibl. nat. Fr., Fonds de Sorbonne, ms. 1135, fol. 141, copie, citée par *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. I: 1608-1624 Georges d'Avenel (éd.), Paris, Imprimerie impériale, 1853, p. 195-196.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

sur les changements opérés dans la nouvelle configuration gouvernementale en postulant la continuité, du moins la poursuite, des affaires courantes dans les mêmes visées que la précédente administration, en l'occurrence, le rapprochement stratégique avec l'Espagne. Toutefois, la demande à Servien comme au duc de Béthune dit doublement l'inverse. Richelieu est dans une position éminemment fragile, qui se résout quelques mois plus tard par son éloignement du ministère et l'installation d'hommes à la main des anciens et puissants ministres du début du règne de Louis XIII.

La légitimité que procurent les papiers d'État joue à plein ici. Ils sont non seulement le support de l'information administrative, politique et diplomatique. Absents du bureau du nouveau secrétaire d'État, ils sont, de manière cruelle et cinglante, la preuve que le remaniement au sommet de l'État fut opéré dans la douleur, c'est-à-dire, sans la transmission des volumes constitués par l'administration précédente.

Lettre de Richelieu au duc de Béthune, Paris, 25 décembre 1616.

Monsieur,

Il y a longtemps que je vous eusse desché ce courrier pour vous tirer de la peine en laquelle je ne doute point que vous ne soyez pour ne sçavoir pas asseurement ce que vous avez affaire [*sic*] si j'eusse eu dès ma première entrée en ceste charge les dépesches que vous avez faictes à sa majesté sur le subject des affaires d'Italie. Depuis quelques jours les dernières m'ont esté mises en main, particulièrement celle du 30 novembre, qui rend un compte exact de tout ce qui s'est passé en vostre négociation, dont leurs majestés ont tant de contentement, que je vous puis asseurer qu'ilz n'en sçauroient avoir davantage, si ce n'estoit par la conclusion de la paix, qu'ilz cognoissent bien ne deppendre pas de ceux qui la traittent. Le procéder de dom Piètre leur a pleu, comme vous cognoistrez par la lettre du roy ; et en effect, à dire vérité, il est si altier qu'on le peut dire insupportable. Tout ce qu'on peut trouver de bon, à mon advis, en ce personnage, est que ses paroles sont si liantes, que ses effects n'y correspondent pas, ne voyant pas qu'il fasse aucuns exploits dignes du courage que ses paroles tesmoignent. Vous aurez veu par la lettre de Sa Majesté la résolution qu'il prend pour mettre la paix en Italie, d'en attirer icy la négociation. M. de Villeroy estime que c'est un grand point pour venir à nos fins, et ce qui nous en fait espérer quelque chose, est que ceste proposition est approuvée de M. l'ambassadeur d'Espagne qui est maintenant icy. On n'a point encore résolu qui fera le voyage d'Espagne auquel j'avois esté destiné, mais dans peu de jours ceste affaire sera faite. Cependant, monsieur, le duc de Savoye doit estre asseuré que leurs majestez feront tout leur possible pour luy donner la paix, ayant trop d'intérêt à sa conservation. M. le comte de Moret ne s'endort point icy ; sa goutte ne l'empesche point de solliciter soigneusement les affaires de son maistre. Les Vénitiens de leur part ne s'oublent pas aussy comme vous pouvez croire. M. le comte de Schombert part dans deux jours pour son voyage d'Allemagne dont vous avez desjà esté adverty. M. d'Espéron obéit au commandement du roy, rend Surgères, Tonnay-Charente, et licentie ses troupes, de façon que ce différend des Rochelois et de luy ne nous apportera point la guerre. Quant à M. de Nevers, les affaires sont encore comme elles estoient. M. de Guyse est destiné pour l'armée de Champagne et M. le comte d'Auvergne pour une autre plus légère qu'on projette

LES FIGURES DE L'ADMINISTRATEUR

pour le Perche. Pour moy, ma pensée est que l'exemple de M. d'Espéron fera venir à raison M. de Nevers, et que nous n'aurons point de guerre. Je vous advertiray de temps en temps de ce qui se passera digne d'estre sceu, et m'estimeray heureux si en la charge en laquelle je suis maintenant je trouve l'occasion de vous faire voir que je suis, Monsieur, Vostre bien humble et très affectionné serviteur,

À Paris, ce 25 décembre 1616¹.

La lettre à Abel Servien, reçu procureur du parlement de Grenoble quelques semaines plus tôt, est sans doute la plus explicite des deux sur les demandes, pressantes, que Richelieu adresse à un administrateur régional de premier plan et à l'ambassadeur extraordinaire du roi pour les affaires d'Italie.

L'autre point fondamental de la lettre à Béthune est sa parenté avec la lettre de retour en charge de Villeroy à Guichardin en 1594². Très rapidement, malgré une position que l'on imagine mal assurée pour l'un comme pour l'autre, pour des raisons distinctes cependant, les deux hommes entrent dans le vif du sujet des négociations et montrent ainsi qu'ils tiennent le compte des lettres envoyées et reçues, se prévalent d'être des relais d'informations essentiels et pivots de l'information de leurs interlocuteurs (« Je vous advertiray de temps en temps de ce qui se passera digne d'estre sceu », sous la plume de Richelieu qui, en contexte, ne sait encore que bien peu de choses en comparaison de Villeroy voire de Ponchartrain sur le mouvement général des négociations, comme nous l'indique clairement sa lettre précédente à Servien). Il faut, rapidement et dans l'urgence politique du moment, se mouler dans les habits du secrétaire d'État des Affaires étrangères que l'on était pour l'un en 1594, gagnant le camp royal après avoir été conseiller du chef de la Ligue, Mayenne ; penser, agir et écrire comme un administrateur de premier plan comme si on l'avait toujours été pour l'autre, Richelieu, qui, s'il est reçu dans les premiers cercles du pouvoir depuis quelques années, découvre tout d'une fonction dont la dimension technique et documentaire prévaut encore sur le rôle de conseil et de négociateur qu'elle désignera dans la séquence suivante. Plus précisément, cette dimension technique et documentaire, la capacité à manier des milliers de documents, bien souvent techniques tels que les tables de chiffres, les listes et les formules d'adresses, conservés bien souvent chez soi ou chez ses commis, à connaître les destinataires, car on a contribué à constituer les réseaux politiques et diplomatiques, est directement connectée à la surface politique de conseil et de participation aux négociations de Villeroy. En effet, une dimension n'évince pas l'autre, le conseil et la haute politique de conseil des décisions souveraines n'évince pas celle, capitale pour la sécurité et la régularité de l'information, du maniement des papiers d'État.

1. Bibl. nat. Fonds de Béthune, ms. 9151, fol. 158 et fonds des Cinq-Cents. Colbert, ms. 373, p. 210, copie, citée *ibid.*, p. 200-202.

2. Bibl. nat. Fr., Fonds des langues, Italien 1208, fol. 56, Villeroy à Guichardin, 8 octobre 1594, Paris.

La mise en circulation de l'information politique et administrative dans les arcanes du pouvoir

UN LIEN PROFESSIONNEL : LE RAPPORT DU SECRÉTARIAT AVEC L'ÉCRIT POLITIQUE

« Lettre du chancelier où il ne dit pas grand-chose¹ ». Cette brève annotation est un résumé d'une dépêche du chancelier Cheverny. La copie de la dépêche est insérée dans un formulaire-registre dont usent les clerks du bureau du secrétaire d'État Villeroy. On repère deux encres différentes : l'une pour tracer le résumé, l'autre pour le corps de la dépêche. Deux mains au moins travaillèrent sur la missive, et très certainement à deux moments distincts. L'une copiant, l'autre résumant *a posteriori* – ou plutôt signalant le manque d'intérêt de la missive copiée.

Nous nous sommes longuement interrogé sur le sens de cette annotation. Était-ce l'expression d'une fatigue, d'une lassitude du clerk copiste de ce volumineux instrument de travail, d'un ennui du principal commis résumant une à une les pièces ? Nous ne le pensons pas². Bien au contraire, il faut croire que se sédimente dans ces quelques mots ce qui est en jeu dans l'administration de l'écrit du second XVI^e siècle : l'expertise des secrétaires, la construction et la manifestation d'un *habitus* d'administrateur, la routine du travail de bureau faite de mille procédures qui vont s'affermissant au cours de la période des guerres civiles de religion, la relative autonomie des acteurs de gouvernement enfin, à des niveaux divers de la hiérarchie politico-administrative³. Au surplus, on peut lire dans ce détachement affecté la grammaire concurrentielle d'un discours porté par une instance de gouvernement – le bureau d'un des trois secrétaires d'État français – sur une autre instance, l'éminent chef de la justice du roi, grand officier de la Couronne, le chancelier de France⁴.

1. Bibl. nat. Fr., « Recueil de lettres, la plupart adressées au roi Henri III par Catherine de Médicis et différents personnages », fr. 6628, fol. 50 r^o.

2. Frédéric Mollé, *Généalogie de l'ascèse bureaucratique*, Rennes, PUR, 2006.

3. Pierre Bourdieu *et al.*, « Sur la science de l'État », art. cit.

4. Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie*, *op. cit.*

LA MISE EN CIRCULATION DE L'INFORMATION POLITIQUE

Le propos développé ici est une contribution, en premier lieu sur des points de méthode, au profond renouvellement de l'histoire sociopolitique de la première Modernité. La vénérable histoire des institutions, les apports rigoureux de l'histoire du droit, l'exigence de l'attention aux sources et à leur matérialité que nous enseigne la diplomatique sont les premiers et décisifs apports qui doivent guider l'analyse du moment politique de 1570 à 1610, moment de conflagrations des forces internes et externes des royaumes ouest-européens, à la faveur des guerres civiles de religion et des stratégies d'expansion que leurs souverains déploierent¹. Conjoindre aux méthodes classiques de l'histoire politique les outils de l'histoire sociale du politique, la reconstitution des trajectoires individuelles des administrateurs, les horizons d'attente de chacun des acteurs, les voies d'analyse tracées par l'anthropologie de l'écriture nous paraît fondamental pour déminer une documentation touffue, faites de correspondances en série, de mémoires et d'avis, de relations diplomatiques, d'instructions et de traités, de documents notariés ou encore de représentations iconographiques. Cette conjonction très large de plusieurs disciplines permet de décentrer l'analyse classique de l'État de la première Modernité. Plutôt que d'entrer dans les considérations sèches de la seule construction progressive – et par trop linéaire – de l'État, qui place le curseur d'analyse sur les gradients d'évolution entre archaïsme et modernité, faiblesses et efficacité, empirisme et expertise, il semble plus heuristique d'entrer dans le débat du premier État moderne par la porte des administrateurs eux-mêmes en s'intéressant au personnel politique qui instrumente l'écrit politique.

La conjonction de plusieurs disciplines et méthodes pour l'analyse de l'écrit politique se sédimente actuellement dans de vastes programmes de recherche². Le personnel des bureaux étudié comprend, structure et se sert d'univers socio-médiatiques mouvants, univers au sein desquels il organise, sous la conduite du « chef de bureau » qu'est le secrétaire d'État, des situations d'informations particulières afin d'atteindre, grâce aux moyens techniques dont il dispose, des buts en adéquation avec des stratégies définies par des instances de gouvernement tierces et bien souvent supérieures³. Les acteurs définissent ainsi, dans une grammaire

1. Olivier Poncet, « Défense et illustration de la diplomatique de l'époque moderne », *Archiv für Diplomatik*, 52, 2006, p. 395-416.

2. Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Jean-Claude Waquet (dir.), *De l'ambassadeur : les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2015 ; Alain Cantillon, Laurence Giavarini, Dinah Ribard, Nicolas Schapira, *Écriture et action. XVII^e-XIX^e siècle, une enquête collective*, Paris, Éd. EHESS, 2016.

3. Ces concepts sont empruntés à la relecture historique du concept d'information conduite par Johann Petitjean dans *L'Intelligence des choses. Une histoire de l'information entre Italie et Méditerranée (XVI^e-XVII^e siècles)*, Rome, École française de Rome, 2013 ; Stéphane Péquignot, « La Négociation en projet. Une enquête sur des documents de travail diplomatique au XV^e siècle », dans Yves Cohen, Francis Chateaufrenault (dir.), *Histoires pragmatiques* (« Raisons pratiques », 25), 2016, p. 179-200 ; John-Paul A. Ghobrial, *The Whispers of Cities : Information Flows in Istanbul, London, and Paris in the Age of William Trumbull*, New-York-Oxford, OUP, 2013 ; Stéphane

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

nouvelle, le rythme d'envoi des dépêches et leurs supports d'écriture, choisissent de chiffrer ou non certaines parties, de rassembler les éléments les plus saillants des lettres qui arrivent dans des instruments de travail ou des formulaires. Ils participent donc à construire matériellement et techniquement les outils de l'écrit politique qu'on interroge et qu'on rassemble sous la catégorie trop grossière de « papiers d'État ». Dans cette économie générale de la fabrication puis de la mise en circulation de l'information, le recours aux méthodes de l'anthropologie de l'écriture (qui permettent de s'intéresser aux situations et aux actes d'écritures des acteurs au moins autant qu'à ce que les plis et les papiers contiennent), l'intérêt pour le rapport dual et complémentaire entre l'oralité et la négociation d'une part et l'écrit et sa réception d'autre part, la définition du rôle des administrateurs de premier rang comme *managers* de leur bureau comme des écrits qu'ils produisent sont autant de pistes d'analyse qui produisent des résultats précis. Par exemple, définir l'administrateur de l'écrit comme un *manager* de son propre bureau rend raison de deux éléments distincts. Ce concept fut récemment utilisé et popularisé par Norman Jones dans son étude sur Lord Burghley¹. D'une part, les administrateurs agencent eux-mêmes les réseaux politiques mobilisables par les institutions qu'ils dirigent. En ligne de front de ces réseaux se trouvent les réseaux de conseil, d'avis et de collecte de l'information, d'abord structurés dans le but de les rendre fonctionnels, discrets et efficaces dans un contexte donné². D'autre part, ces *managers* recomposent sans cesse leurs réseaux en les configurant de manière experte pour obtenir l'information la plus sûre et la plus complète. Il apparaît qu'une très grande partie de ces opérations de reconfigurations de réseaux passe par l'oralité, le colloque et le face-à-face dans les cours européennes qualifiées par Norman Jones de « gigantesques oreilles ». Toutefois, on repère, par la translation des documents d'aide à la décision et d'information politique d'un administrateur à l'autre, que c'est encore dans l'écrit politique que se dépose la faible part des traces de cette activité de création, d'aménagement et de configuration de réseaux.

L'HONNEUR DES SECRÉTAIRES: L'INCORPORATION DES PRATIQUES

Ces administrateurs de l'écrit politique sont le produit d'un contexte très particulier qu'ils contribuèrent à forger, à maîtriser et, partant, à raconter et à traduire.

Péquignot, *Au nom du roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291- 1327)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2009.

1. Norman Jones, *Governing by Virtue...*, *op. cit.*, p. 72; Jacob Soll, *The Information Master...*, *op. cit.*

2. Claire Lemerrier, « Analyse de réseaux et histoire », *RHMC*, 2, 2005, n° 52-2, p. 88-112.

LA MISE EN CIRCULATION DE L'INFORMATION POLITIQUE

Au cours du ^{xvi}^e siècle, les monarchies ouest-européennes se dotent d'une administration exclusivement dédiée à l'écrit, de sa préparation à sa mise en circulation, de sa réception et de son classement¹.

La chronologie de son apparition n'est pas la même dans les espaces ibériques, français et anglais. Cependant, l'analyse du contour des groupes de secrétaires qui vont peupler l'entourage royal révèle des caractéristiques communes. Ces hommes sont bien souvent issus de la fusion progressive de plusieurs groupes élitaires des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles – les deux principaux groupes sont le monde de la marchandise et celui des offices de justice et de finance². Ils saturent de leur présence et de leur savoir-faire les bureaux et les secrétariats des monarchies. Ces administrateurs tiennent la main, quotidiennement, à l'exécution des volontés politiques des souverains, par l'écrit qu'ils préparent, et qu'ils transportent parfois, comme dans la conduite des négociations qu'ils leur arrivent de diriger. Ces administrateurs gagnent, au cours de la période 1580-1600, en autonomie : une autonomie à la fois opérationnelle et politique par rapport aux instances traditionnelles de conseil et de prise de décision. Ils passent ainsi du rôle d'opérateurs techniques du pouvoir à celui de nécessaires et principaux conseillers du prince.

L'analyse de ce groupe et de ses pratiques pour le cas français, à la jonction des menées oppositionnelles espagnoles et de l'exigeante alliance anglaise, révèle trois faits particulièrement saillants. On observe d'abord une progressive autonomisation du personnel administratif au sein de la construction baroque des instances de gouvernement³. D'autre part, les bureaux des quatre puis des trois secrétaires d'État participent, à leur manière, à l'exaltation de la majesté royale et à la mise en ordre des troubles. Enfin, ces nouvelles instances d'exécution des décisions semblent extrêmement résilientes, plastiques et expertes dans le contexte de troubles politiques et militaires qui les renforcent plus qu'ils ne les affaiblissent.

Ces trois points convainquent d'étudier le personnel des bureaux en charge du maniement des papiers d'État comme le principal pivot d'une société politique reconfigurée à la fin du ^{xvi}^e et au début du ^{xvii}^e siècle, pivot sur lequel le premier souverain Bourbon s'appuie pour modeler à sa main son administration centrale et, partant, l'ensemble de son royaume. L'écrit politique serait ainsi – par sa préparation, sa mise en circulation et

1. « Au ^{xvi}^e siècle, quatre secrétaires des finances furent spécialisés dans l'expédition des commandements du roi : on leur donna le nom de secrétaires des finances et commandement du roi, puis de secrétaires d'État. Comme l'indiquait leur titre officiel, les « secrétaires d'État et commandements du roi » n'étaient juridiquement que les expéditionnaires des volontés du prince. C'est ce que Saint-Simon appelait leur "naturel plumage" », Auguste Dumas, « L'action des secrétaires d'État sous l'Ancien Régime », *Annales de la faculté de droit d'Aix-en-Provence*, n° 47, 1954, p. 5.

2. Philippe Hamon, « Nicolas II de Neufville (?-1554) », art. cit., p. 343-346.

3. Pierre Bourdieu, *Sur l'État...*, p. 132.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

son classement – la nouvelle et stable chaîne de l'« Hercule français » sous Henri IV qui relierait et rapprocherait sujets et souverain¹.

Depuis 1547, les missions des secrétaires d'État s'inscrivent dans l'héritage, technique et opérationnel, des notaires et secrétaires du roi². Dans un contexte de très fortes tensions géopolitiques et de dissensions religieuses grandissantes au sein du royaume de France, Henri II institue, dans son entourage, quatre secrétaires d'État. Ils sont, à l'origine, placés sous l'autorité du chancelier de France, grand officier de la Couronne, chef de la justice et des écritures royales³. Ils prêtent serment dans ses mains. Les secrétaires d'État sont à la tête de départements, qui deviennent progressivement thématiques aussi bien que géographiques, regroupant provinces du royaume et puissances alliées et adverses⁴. Toutefois, on ne peut analyser ces départements comme ceux, très individualisés, des ministres du second XVII^e siècle : la charge de telle ou telle expédition est confiée à l'un des secrétaires d'État de manière largement empirique, au prisme des rapports de proximité que le secrétaire et le souverain entretiennent. Au quotidien, les secrétaires d'État sont ainsi, dès l'origine de leur institution, des agents techniques de premier ordre, mais des agents techniques tout de même : à partir de 1547, ils contresignent les décisions royales pour leur conférer un surcroît de légitimité et de validité légale. De 1547 à septembre 1588, date du renvoi d'une grande partie du ministère par Henri III, ils vont acquérir une fonction politique de premier plan, passant d'agents techniques à conseillers politiques, préfigurant la mise en place du ministériat à partir de la décennie 1620⁵. Leur responsabilité grandit à mesure que se structurent les postes diplomatiques permanents, ils doivent projeter et collecter une masse importante de papiers pour transmettre et recueillir l'information politique. Ce sont eux également qui assurent les liens entre les institutions centrales – conseils et cours souveraines – et les gouverneurs de provinces.

Ces administrateurs ne sont pas des hommes nouveaux, mais s'inscrivent dans des parentèles d'administrateurs, notamment d'officiers de chancellerie, de justice, de finances. Leur réputation est adossée au meilleur crédit de l'office parisien et les stratégies familiales qu'ils déploient les lient étroitement au

1. Hélène Duccini, « Un Aspect de la propagande royale sous les Bourbons : image et polémique. », dans *Culture et idéologie, op. cit.*, p. 211-229.

2. Arlette Jouanna, « Avant-propos », art. cit., p. 7.

3. Hélène Michaud, *op. cit.*, p. 131.

4. Pierre Robin, *La Compagnie des secrétaires du roi (1351-1791)*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1933 ; Nicola Mary Sutherland, *The French Secretaries of State in the Age of Catherine de Medici*, Londres, Athlone Press, 1962 ; Bernard Barbiche, *Les Institutions de la monarchie française...*, *op. cit.*

5. Jean Bérenger, « Pour une enquête européenne : le problème du ministériat au XVIII^e siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 29^e année, n° 1, 1974, p. 166-192 ; Cédric Michon, « Chapitre XVI. Les élites et l'État », dans Annie Antoine et *Id.*, *Les Sociétés au XVII^e siècle : Angleterre, Espagne, France*, Rennes, PUR, 2006, p. 391-423.

LA MISE EN CIRCULATION DE L'INFORMATION POLITIQUE

service de la monarchie des Valois¹. Les fortunes considérables amassées dans les activités commerciales comme dans les activités financières au soutien des guerres d'Italie confèrent à ces clans une envergure politique de premier plan². Les solides liens familiaux que possèdent les administrateurs entre eux contribuent à donner force et stabilité aux réseaux de plus en plus étendus des serviteurs du roi. Il n'est pas rare de lire, dans une dépêche officielle d'un secrétaire d'État à un ambassadeur, une allusion à ces liens étroits, manière de rappeler que le service du roi se fait dans le cadre d'une stratégie familiale programmatique, stratégie qu'il appartient à chacun des membres de la parentèle de poursuivre. C'est en liant le destin de leur famille à l'efficacité du service du roi que ces administrateurs contribuèrent à forger des pratiques communes, des réflexes de chancellerie et des habitudes politiques partagées. Ce service bien compris est également conçu pour conjurer les assauts de la mauvaise fortune dans un contexte fluide de guerre civile. Cette dimension du service fut une des principales voies de l'élargissement de la société politique au second XVI^e siècle.

LANGUE GRISE, SCIENCE DE L'ÉTAT

Les stratégies familiales qui se déploient pour occuper des chaînes continues de fonctions liées à l'écrit politique et à sa mise en circulation ont deux conséquences directes. D'une part, l'apprentissage de l'administrateur semble se faire dans le sein d'une parentèle experte. D'autre part, on assiste à une progressive patrimonialisation des papiers d'État au sein des familles, papiers d'État de natures diplomatiques diverses – brouillon, minute, dépêche originale, copie, dépêche originale annotée, billets en blanc.

L'apprentissage – comme du reste la culture ou la composition des bibliothèques privées – des administrateurs de l'écrit échappe en grande partie à la documentation dont on dispose au second XVI^e siècle³. Quelques éléments glanés chez des commis ou des secrétaires permettent de formuler des hypothèses qui sont autant de chantiers de recherche à ouvrir. On lit chez le secrétaire d'État Villeroy que l'apprentissage politique et administratif se fait grâce à deux « tuteurs » issus de sa famille élargie, Sébastien de L'Aubespine et Jean de Morvilliers⁴. L'apprentissage se fait

1. Robert Descimon, « Les Élités du pouvoir... », art. cit.

2. Damien Fontvieille, *Le Clan Bocbetel...*, op. cit.

3. *Culture et idéologie...*, op. cit.

4. « [...] tout le bien que je faisais lors au service de S. M. ne procédait de mon industrie, mais de l'instruction et des bons records que je tirais journellement de feux MM. de Morvilliers et de Limoges, lesquels avaient très grande expérience et connaissance des affaires du inonde et ne pensaient jour et nuit qu'à procurer le bien du roi et du royaume. », Villeroy, *Mémoires d'Etat*, p. 106.

donc en marchant, sur le tas, à tenir la plume des écritures royales, sans doute grâce à un passage dans le bureau de son beau-père, Claude de L'Aubespine, secrétaire d'État, auquel il succédera en 1567. Une mission de représentation lui est également confiée en 1563 en Espagne puis à Rome. Ce second levier d'apprentissage est destiné à verser le futur secrétaire dans l'art diplomatique mais aussi à lui donner quelques rudiments linguistiques. Plusieurs récits, qui concernent des administrateurs de second rang (premier commis, clerks, secrétaires d'ambassade), font état de véritables séjours linguistiques, bien souvent auprès d'un ambassadeur du roi de France¹. Les rares mentions concernant la maîtrise des langues des puissances étrangères à la France concernent davantage le personnel des bureaux que les secrétaires d'État ou les autres agents de premier ordre. Dans la documentation, la masse des dépêches est en français, quelques missives sont en italien ou en latin – pour le cas des correspondances avec la Pologne, royaume d'élection d'Henri III en 1573, ou avec le Saint-Siège. Deux conclusions partielles s'imposent de ces premières voies d'étude sur l'apprentissage et la culture du secrétariat : d'une part, ces administrateurs de premier plan ne reçoivent pas de formation académique dédiée les préparant à leur charge, ils ne reçoivent pas de grade universitaire spécifique pour remplir leurs missions ; d'autre part, la transmission et la construction d'un *habitus* d'administrateur se font dans le sein des familles parisiennes qui se placent au service de la monarchie². Dès lors, on peut faire l'hypothèse que ces chefs des premiers « départements » ministériels actionnent des leviers qui leur sont communs et familiers dans la pratique quotidienne du service tout en investissant leurs fonctions, dans leurs écrits discursifs, de catégories politiques traditionnelles qu'ils ré-agencent pour la spécificité de leur charge.

La seconde conséquence de la saturation de l'espace du secrétariat par les membres d'une même parentèle est la relative patrimonialisation des papiers d'État³. En 1617, c'est Richelieu qui entre dans les bureaux du secrétariat d'État aux étrangers dont il aura brièvement la charge⁴. Les premières lettres qui partent de son bureau sont éclairantes pour l'histoire de l'information politique. Le fils de grand prévôt de France ne vient pas du monde des premiers secrétaires d'État, il ne fut pas commis de secrétaire. C'est la raison pour laquelle son bureau est vide des dépêches et des instructions qu'il réclame aux agents en poste de par l'Europe : « vous

1. Alain Hugon, « L'Affaire L'Hoste ou la tentation espagnole (1604) », *RHMC*, 42, 1995, p. 355-375.

2. Andreas Anter, « L'histoire de l'État comme histoire de la bureaucratie », *Trivium* [en ligne : <http://trivium.revues.org/3794>].

3. Robert-Henri Bautier, « La Phase cruciale... », art. cit. ; Olivier Guyotjeannin et Yann Potin, « La Fabrique de la perpétuité. Le Trésor des chartes et les archives du royaume (XIII^e-XIX^e siècle) », *Revue de Synthèse*, 5^e s., 125, 2004, p. 15-44.

4. Françoise Hildesheimer, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004.

LA MISE EN CIRCULATION DE L'INFORMATION POLITIQUE

suppliant de m'envoyer une copie de l'instruction que vous emportastes d'icy à vostre partement, et de plus me donner une cognoissance exacte de ce qui s'est passé en l'estat où vous estes pendant le séjour que vous y avez fait, de la disposition où les affaires de sa majesté sont maintenant, et de ce qu'on peut espérer du train qu'elles doivent prendre à l'advenir, affin que je puisse faire un plus ferme et plus solide jugement sur les diverses occurrences qui se pourront présenter¹ ».

Autre point notable, il y a très peu de volumes de correspondances qui portent le nom de Villeroy. Nous connaissons, pour le fonds français de la Bibliothèque nationale de France, deux volumes, dont l'un est conservé dans le fonds des langues, qui portent explicitement son nom. Si d'autres volumes, mémoriels et littéraires, portent ses armes, cette faiblesse numérique nous interroge. Sans doute faut-il y voir plus un effet de l'omniprésence de Villeroy dont la marque et les pièces se trouvent dans de si nombreux volumes, de par sa longévité exceptionnelle à la tête du secrétariat et de son portefeuille conjoint de la Guerre et des Affaires étrangères. Il serait utile sur ce point de l'éclatement des papiers de conduire une étude systématique des versements successifs des archives ministérielles et de retracer leur tradition dans les collections particulières et privées comme dans les dépôts publics².

Quelques pièces, dont on ignore le volume numérique et la nature exacte, sont également conservées dans le fonds Pierre Dubrovsky de la Bibliothèque nationale de Russie à Saint-Pétersbourg³.

Ces papiers et instruments de travail disposent d'une existence concrète, on en lit l'écho dans les dépêches qui tiennent, dans leur préambule, le compte des dépêches envoyées et reçues. De même, les correspondances, inscrites dans de longues séries, sont copiées, archivées comme preuve de l'action qu'on a accomplie, pour se décharger en droit ou se prévaloir en fait de telle ou telle action. C'est notamment le cas de Villeroy dans ses longs écrits de justification, écrits qui interviennent après la disgrâce du secrétaire en septembre 1588, où ce dernier affirme qu'il tient les pièces justifiant sa conduite à la disposition de ses lecteurs. La patrimonialisation

1. *Lettre de Richelieu à Abel Servien*, dans Pierre Grillon (éd.), *Les Papiers de Richelieu : Section Politique intérieure. Correspondance et papiers d'État*, t. I : 1624-1626, Paris, Éditions A. Pedone, 1975, p. 196.

2. Les archives de la Chambre des comptes de Lille contiennent des pièces qui intéressent la question des premiers titulaires des secrétariat d'État, les historiographes Godefroy y ont exercé des fonctions au XVII^e siècle. Voir M. Bruchet, *Répertoire numérique de la série B. Chambre des comptes de Lille / Archives départementales du Nord*, Lille, L. Danel, 1921-1931, 3 vol. ; notamment : AD 59, B 19564, Négociations diplomatiques concernant les Pays-Bas. xv^e-xvii^e s. ; AD 59, B 19259-19304, Lettres missives de 1531 à 1700, collection factice, correspondances diplomatiques.

3. Vladimir Chichkine, « Les Autographes français du temps des guerres de Religion conservés à la Bibliothèque nationale de Russie à Saint-Pétersbourg », dans Hugues Daussey et Vladimir Shishkin (éd.), *Религиозные войны во Франции XVI века : новые источники, новые исследования, новая периодизация*, [Les Guerres de Religion au XVI^e siècle : nouvelles sources, nouvelles recherches, nouvelle périodisation, (en russe)], Moscou, Saint-Pétersbourg, Eurasia, 2015, p. 29-43.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

des papiers concerne des pièces de natures diverses, qui sont toutes à ranger dans la catégorie générale des papiers d'État¹. On retrouve, par exemple, dans le département des archives privées des Archives nationales de France, de très nombreuses pièces, à tous les stades de la préparation de l'écrit : minutes, dépêches copiées, dépêches déchiffrées, billets en blanc signés du souverain. Le chartrier de Saint-Fargeau comme les papiers du commis de Villeroy, Louis I^{er} Le Peletier, recèlent quelques trésors de documentation². Preuve que ces papiers furent emportés par le commis après son départ du département, et conservés au sein de la famille Le Peletier avant leur versement tardif aux Archives nationales. Plusieurs instruments de travail furent également dispersés et vendus à la Chambre des pairs au XIX^e siècle, notamment des formulaires de dépêches de l'extrême fin du XVI^e siècle. Ils sont aujourd'hui conservés par la Bibliothèque du Sénat³. L'un de ces formulaires est particulièrement intéressant pour l'analyse de la patrimonialisation. Il porte le titre suivant : « Instruction de Monsieur de Revol ». Revol fut secrétaire d'État en charge de la politique étrangère de 1588 à 1594, date de sa mort et de son remplacement par Villeroy, rappelé au ministère par Henri IV. Or, ce volume ne fut pas uniquement un outil de travail du bureau Revol. Il fut utilisé avant son ministère et après, par son prédécesseur et successeur, Villeroy. Il y a fort à parier que ce volume ne se trouvait pas dans le bureau après la mort de Villeroy.

Ces deux aspects – l'apprentissage dans le sein de bureaux tenus par les chefs de famille comme la patrimonialisation des papiers – conduisent à une conclusion sur le degré d'autonomie des agents de gouvernement et le caractère pré-bureaucratique de l'administration royale à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle. Pivots de la société politique élargie qui émerge au sortir des guerres de Religion et à la fin du cycle de tensions géopolitiques au premier XVII^e siècle, les secrétaires d'État contribuèrent à forger, par leurs pratiques comme par leurs discours, un *ethos* de serviteur technique et expert du pouvoir. La maîtrise des dispositifs techniques de mise en circulation des papiers d'État leur confère une place centrale dans l'architecture des instances de gouvernement. C'est une des voies d'explication par lesquelles plusieurs membres du ministère purent s'affranchir ou surmonter des disgrâces et des éloignements, à l'instar d'un Villeroy, recruté dans le ministère d'Henri IV en 1594 malgré sa forte coloration et ses accointances ligueuses.

1. Olivier Poncet, « Le miroir d'un déclin ? Les registres de la Grande Chancellerie à l'âge moderne (XVI^e-XVIII^e siècle) », dans Olivier Guyotjeannin (éd.), *L'Art médiéval du registre*, Paris, École nationale des chartes, 2018, p. 252-283.

2. Arch. nat., « Documents provenant de Louis I^{er} Le Peletier. 91 pièces », 259AP/6, Archives Rosambo, fonds Le Peletier (XVII^e-XVIII^e siècles); Yvonne Lanhers, *Archives du château de Saint-Fargeau, 90 AP, Inventaire*, Paris, Archives nationales, 1981.

3. Bibliothèque du Sénat, ms. 285, « Diverses instructions et dépêches sur les affaires importantes de M. de Revol », 1590-1624; *L'Europe d'Henri IV...*, *op. cit.*

LA MISE EN CIRCULATION DE L'INFORMATION POLITIQUE

Un autre aspect mérite une attention redoublée. On peut grossièrement résumer le travail des secrétariats comme une tension, en période de *dissensus* politique, vers l'obéissance ou du moins vers la matérialisation d'un lien de sujétion entre leurs institutions et les corps et communautés qui organisent et composent le royaume de France. L'écrit politique que les secrétaires et leurs commis instrumentent quotidiennement est la trace du recueil du consentement, sa matérialisation formelle et matérielle dans les recueils, les formulaires et les séries de correspondances. Dans cette économie générale du lien de papier entre le souverain et les sujets, dont la jeune institution du secrétariat se fait le médiateur, les administrateurs s'appliquent à défendre la société politique qui les modèle et dont ils servent les intérêts autant qu'elle les sert et les place au-devant d'une scène recomposée, renouvelée après la mise en ordre des entourages au début des règnes d'Henri III et d'Henri IV.

LA CIRCULATION PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCRIT DANS LES ARCANES DU POUVOIR

Un second train de commentaires est nourri par l'observation des écarts entre les règlements que le souverain donne à son administration et les pratiques observées dans la documentation – et décrites par les administrateurs eux-mêmes¹. Ces écarts entre prescriptions normatives et conduites effectives du travail de bureau sont trop fréquents pour être lus au prisme de la désobéissance ou de la seule autonomie opérationnelle. Il faut les comprendre et les analyser comme des pièces maîtresses de l'agencement des techniques d'État en période de *dissensus* politique. Ils témoignent du fort sentiment obsidional qui saisit la cour de France et les institutions centrales à partir du début du règne d'Henri III (1575-1589)². On observe ainsi, à mesure que la légitimité du pouvoir royal est radicalement contestée à partir de l'épisode de la Ligue à la fin de la décennie 1580 – ce mouvement est principalement emmené par la famille de Guise, les catholiques intransigeants et soutenus par les agents espagnols –, que le pouvoir royal verrouille et prétend agencer tous les aspects du travail de ses bureaux³. Ces bureaux sont pourtant peuplés par une administration qui a su, en quelques années, élaborer ses propres procédures, ses codes, ses instruments de travail, ses relations entre agents de mêmes rangs dans les puissances alliées et adverses⁴. Ce processus pose ainsi la question de la

1. Hélène Michaud, « Les Actes intitulés règlements... », art. cit., p. 156-167.

2. Nicolas Le Roux, « La cour dans l'espace du palais. L'exemple de Henri III », art. cit.

3. Jean-Marie Constant, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996.

4. Bernard Barbiche, *Les Institutions de la monarchie française...*, op. cit.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

fonction politique qui réside dans les écarts entre la règle et les régulières exceptions à cette règle qu'on constate dans la pratique des administrateurs, et notamment des secrétaires d'État de la monarchie française de la fin du XVI^e siècle.

Les années où les principaux règlements sont donnés (soit en 1574, 1578, 1582, 1585 et 1588, 1589) sont des moments politiques qui revêtent une importance cruciale pour la monarchie des Valois. Tout au long du règne difficile d'Henri III (1574-1589), le dernier des souverains Valois, la monarchie doit parvenir à s'imposer dans un jeu politique complexe où le roi semble bien souvent dépossédé d'une partie de son pouvoir. La contestation croissante de sa légitimité et du gouvernement monarchique impose une politique de recharge sacrale et de manifestation de la majesté¹. Cette politique passe à la fois par la mobilisation cérémonielle et pénitentielle du corps du souverain qui défile dans les rues de Paris lors des cérémonies religieuses mais la plus récente historiographie montre que cela passe aussi par la reconfiguration de son administration et de sa cour, une attention redoublée aux rangs et aux préséances, une angoisse quotidienne pour l'ordre et les places, dans l'économie contrôlée du palais et des bureaux où pratiquent courtisans comme administrateurs².

Ainsi, on peut comprendre ces nombreux règlements de cour et d'État comme la volonté d'une mise en ordre, d'une saisie dans l'ordre du discours, d'une réalité qui échappe d'autant au pouvoir royal. À l'instar des villes qui se segmentent, s'enferment, s'enchaînent, le pouvoir barricade sa propre cour, le roi ne mange plus avec ses commensaux, l'étiquette royale règle le ballet des courtisans avec une infinité de détails réglementaires, comme pour ordonner le monde autour du souverain, lieutenant de Dieu sur Terre et fontaine de justice. On connaît depuis les travaux de Denis Crouzet l'attachement des derniers souverains Valois à la philosophie néo-platonicienne, de restauration et de concorde, d'harmonie et d'équilibre³. Cette politique transparaît avec clarté dans les textes réglementaires sur un autre plan, la réglementation du travail des bureaux en général, la circulation de l'écrit politique en particulier.

Le premier règlement du règne d'Henri III est donné quelques jours après le retour du souverain dans son royaume, à Lyon en septembre 1574.

1. Alphonse Dupront, *Du sacré. Croisades et pèlerinages, images et langages*, Paris, Gallimard 1987 ; Denis Crouzet, *Dieu en ses royaumes : une histoire des guerres de Religion*, Seyssel, France, Champ Vallon, 2008, p. 196 ; Ronald G. Asch, *Sacral Kingship Between Disenchantment and Re-enchantment: The French and English Monarchies 1587-1688*, New York-Oxford, Berghahn, 2014.

2. Fanny Cosandey, *Le Rang...*, *op. cit.* ; Pierre Benoist, *La Bure et le sceptre. La congrégation des Feuillants dans l'affirmation des États et des pouvoirs princiers vers 1560-vers 1660*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006 ; Nicolas Le Roux, « Le Glaive et la chair : le pouvoir et son incarnation au temps des derniers Valois », *Chrétiens et sociétés*, n° spécial II-1, p. 61-83 ; Isabelle Haquet, *L'Énigme Henri III. Ce que nous révèlent les images*, Nanterre, Presses universitaires de Paris-Ouest, 2012.

3. Denis Crouzet, *Le Haut Cœur*, *op. cit.*

Il l'avait quitté un an plus tôt pour rejoindre son royaume d'élection, la Pologne, après le fracas du siège mis devant la ville rebelle de La Rochelle. C'est le premier acte politique souverain de celui qui était naguère chef de guerre, intendant général du royaume de son frère Charles. Le texte du règlement de 1574 est très largement inspiré d'une lettre de la reine mère, Catherine de Médicis¹. Dans cette lettre-programme, Catherine évoque explicitement la nécessaire restauration de la concorde politique. Le propos s'inscrit dans un discours traditionnel de bonne police et de réformation du royaume. La mécanique de l'entourage du roi et de la conduite des affaires politiques est réglée avec une très grande finesse, y compris la réception et la projection matérielle et quotidienne des papiers d'État qui arrivent et partent des bureaux. De nombreux mémoires seront adressés à Henri III au début de son règne, émanant de la reine mère ou des princes. On y observe à chaque fois un lien très fort entre trois éléments spécifiques : la préparation et l'expédition des dépêches, l'accès au roi et la reconfiguration de l'entourage. Ces trois éléments s'organisent autour d'un seul et même pôle : la personne du souverain. Ce lien est un des éléments de preuve du poids et de la position du personnel des bureaux dans la nouvelle configuration politique².

L'art de l'exercice du pouvoir va se codifiant, plus technique, fait de mille procédures, c'est la fine mécanique de réception et de projection, de la circulation de l'information qui est en jeu à l'avènement d'Henri III. C'est également une manière de revenir sur les innovations administratives jugées malheureuses du règne du feu roi Charles IX (1560-1574). Ces innovations sont décrites avec dureté par la reine mère et les grands. Catherine, dans un souci de concorde, souhaite effacer jusqu'au souvenir des troubles survenus lors du règne précédent ; elle prie même son fils Henri « d'entrer en son royaume comme un prince qui ne fust acoutumé de voir nos façons déréglée et désordonnée et nos légèretés »³. Le nouveau roi est invité à sceller, y compris à lui-même, ce qu'il sait des troubles qui déchirent le royaume de France. Manière de repartir sur des bases politiques neuves, et de se départir du rôle de chef des armées royales et endosser les habits bien neufs de roi de paix et de justice.

Le secret dans la conduite des affaires politiques est un des pivots des conseils prodigués au roi par Catherine ; le roi doit seul tenir la main à la

1. Hector de la Ferrière-Percy (éd.), *Lettres de Catherine de Médicis*, Paris, Imprimerie Nationale, 1895, t. V, p. 73-75, « À Monsieur de Cheverni. Mémoire pour montrer à monsieur le roy mon fils, autographe, Bibl. nat. Fr., fr., 6525, f. 49, 8 août 1574 ».

2. De nombreuses relations d'ambassadeurs décrivent Henri III comme enfermé dans son cabinet, écrivant la nuit pendant de longues heures, avec quelques commis. L'espace du cabinet est pensé comme tabernacle de la volonté souveraine, et très peu d'agents de la monarchie y ont un accès aussi privilégié que les secrétaires d'État. Voir : « Lettre de Bernardino de Mendoza à Philippe II, 1586 », Hume, Martin (eds.), *Calendar of Letters and State Papers relating to English Affairs*, Vol. III, 1580-1586, p. 574.

3. Cf. *supra*, p. 270.

distribution des grâces et des faveurs, et manœuvrer dans le plus grand secret : « se faisant, ses affaires en iront mieux et tout sera secret et non comme, par le passé où tout s'est perdu pour être su »¹. On peut y lire une revivification du motif des arcanes du pouvoir, des mystères de l'État. Les deux arguments régulièrement avancés pour préserver la discrétion des affaires de l'État sont les suivants : la préservation de la vérité des décisions, et, partant, de leur justice qui requiert que peu de gens participent à les forger. D'autre part, on ne peut découvrir la mécanique de l'État sans crainte de révéler aux communs la fabrique de la majesté. La trame de fond est celle de l'union, de la concorde et de l'accord qui président au monde mythique dans lequel les derniers Valois souhaitent, au rebours de la réalité, inscrire leur action politique. Ce motif des arcanes vient se heurter à l'augmentation croissante du personnel qu'on découvre dans les états généraux de la cour². À l'inflation documentaire des papiers d'État, des postes diplomatiques, des fronts militaires ouverts correspondent une croissance et une technicisation du personnel présent dans les bureaux. Dès lors, régler la mécanique de l'entourage sur le motif des arcanes et des mystères de l'État revient à former un vœu pieux. Les conseillers eux-mêmes souscrivent à ce discours de la dangereuse croissance du personnel de la monarchie administrative, même si ce discours est davantage mû par des raisons de forte concurrence pour les places que par une vision générale de la conduite des affaires publiques³. Ainsi, les règlements de bureau, largement inspirés par la vision politique de Catherine de Médicis, jouent un rôle structurant dans le mythe de l'État des Valois : ils sont l'expression du travail de la monarchie sur elle-même, qui va se réglant et se structurant selon des dispositifs scripturaires normés et codifiés⁴.

Un second volet d'analyses permet de faire de ce texte de la reine mère l'élément programmatique du début du règne d'Henri III. L'ensemble des reconfigurations de l'entourage et de la mécanique des bureaux s'y trouve. Pour comprendre ces textes, il faut revenir aux innovations politiques introduites sous le règne de Charles IX (1560-1574). D'une part, le roi Charles IX a considérablement changé la mécanique de la réception et de l'envoi des dépêches. Ces changements furent opérés à la faveur de la très

1. Michel Senellart, *Les Arts de gouverner, op. cit.*; Jean-Baptiste Santamaria, *Le Secret du prince. Gouverner par le secret. France, Bourgogne XIII-XV^e siècle*, Champ Vallon, 2018.

2. Jacqueline Boucher, *La Cour de Henri III*, Rennes, Ouest-France, 1986. Nicolas Le Roux estime que sous le règne d'Henri III, 1 000 à 1 500 personnes composent la cour, service domestique et institutions politiques confondus. Voir : Nicolas Le Roux, « La cour dans l'espace du palais... », art. cit., p. 236.

3. On peut notamment lire ces déplorations sur la croissance du personnel administratif chez des acteurs de premier plan tels que Villeroy ou Achille de Harlay. Voir : *Lettres de Nicolas de Neufville seigneur de Villeroy ministre et secrétaire d'Etat écrites à Jacques de Matignon Maréchal de France depuis l'année 1581 jusqu'en l'année 1596*, Montélimar, s.n., 1749, p. 174; Bibl. nat. Fr., ms. fr. 3888, fol. 119, Remonstrance présentée au roy Henry IV, de la icferrt de sa cour de parlement de Paris, par monsieur de Harlay, premier president. A Fontainebleau, janvier 1597.

4. Roland Barthes, *Mythologies*, Éditions du Seuil, Paris, 1957, p. 181; Denis Richet, « La Monarchie au travail sur elle-même ? », art. cit.

grande proximité de la reine mère avec trois administrateurs, tous issus du clan L'Aubespine-Bochetel : Sébastien de L'Aubespine, Jean de Morvilliers, Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy. Villeroy, secrétaire de Charles IX depuis 1567, est un des premiers personnages du secrétariat ; il est parfaitement intégré à un vaste clan de serviteurs du roi qui hantent le palais depuis François I^{er} (1515-1547), le clan des Bochetel-L'Aubespine¹.

Ces innovations portent principalement sur l'écrit politique, la distribution de la faveur, la reconfiguration de l'entourage du souverain. On sait par exemple que les secrétaires imitent alors la signature du roi, que des secrétaires du roi – désignés comme secrétaires de la main ou secrétaire de la chambre – imitent son écriture et tracent des post-scriptum censés matérialiser sur le papier la proximité du roi et du destinataire afin de garantir des liens fragiles, sensibles, uniques avec ses sujets². Dans son texte, la reine mère décrit par le menu la mécanique de la préparation des dépêches, et ses recommandations tranchent singulièrement avec les pratiques du précédent règne : le roi doit commencer le travail de lecture des papiers dès le lever, en présence des secrétaires – qui sont ici ravalés à leur fonction première, la fonction de conseil n'étant pas évoquée. Sur ce point, Catherine note clairement qu'il faut revenir aux anciennes pratiques des secrétaires d'Henri II.

Dans un second temps, et c'est également un des éléments notables pour la rareté de cette mention, la mère du roi précise qu'après avoir recueilli la volonté souveraine, les secrétaires font les réponses aux dépêches « à leur logis », en précisant, comme le feront les règlements à la suite de cette instruction, qu'ils ne doivent pas discuter des affaires du cabinet ou de la chambre du roi avec quiconque. Deux mentions, qu'on retrouve également dans les règlements de 1574 comme de 1588, rappellent que les secrétaires ne doivent pas ouvrir les paquets en l'absence du souverain et que le monarque doit viser toutes les réponses qui partent du cabinet. Le roi devient l'élément central de distribution de la faveur, les placets lui étant remis, c'est à lui de les apostiller et de les donner ensuite aux secrétaires, simples exécutants du courrier au départ. La logique est claire dans cette instruction, il convient que le roi retrouve de fait la place qu'il occupe en droit, dispensateur des honneurs et des charges. Un dernier élément, la

1. Ce sont les textes de justification de ce personnage qui sont utilisés dans la suite de la démonstration, tant il est un cas exemplaire de continuité entre les règnes de Charles IX, d'Henri III et d'Henri IV, et que, par sa disgrâce en 1588, il porte un regard critique sur l'organisation du travail des secrétariats sous Henri III.

2. « Autrefois les secrétaires d'État ne signoient point pour le roi ; c'est Monsieur de Villeroy qui signa le premier par le commandement exprès de Charles IX. Ce prince étoit fort vif dans ses passions, et Monsieur de Villeroy lui ayant présenté plusieurs fois des dépêches à signer, dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paulme : signez mon père, lui dit-il, signez pour moi : hé bien, mon Maître, reprit Monsieur de Villeroy, puisque vous me le commandez, je signerai », dans François Bayot de Pitaval, *L'Art d'orner l'esprit en l'amusant, ou nouveau choix de traits vifs, saillants et légers, soit en vers, soit en prose, et de morceaux d'histoires singulière*, t. 1, Paris, Chez Briasson, 1738, p. 357.

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

pratique du colloque, de la prise d'informations par le souverain lui-même, est présent dans cette mécanique qui du matin au soir est implacablement décrite: le roi doit recevoir après dîner, dans son particulier et hors de la vue des conseillers et courtisans, ceux qu'ils souhaitent entendre¹. C'est là une définition précise de la mécanique politique et des arcanes du secret qui seront pratiqués par Henri III².

La place centrale du roi dans le dispositif curial se matérialise ainsi de pièces en heures, d'ouverture des paquets en apostilles. On observe une chrono-topographie du pouvoir à l'œuvre, qui se protège ainsi des menées des factions adverses et des agents des Cours étrangères³. Des objets viennent ici soutenir cette surveillance totalisante de l'écrit politique, et en creux valider et valoriser son rôle lors du règne de Charles IX: c'est le souverain, et lui seul, qui détient la clé des tables de chiffres qui cryptent les correspondances, comme il le faisait quand il était lieutenant général du royaume. Ces objets – en l'occurrence, une table de tous les chiffres utilisés dans la correspondance avec les agents diplomatiques – matérialisent et ritualisent la procession de l'écrit dans les arcanes du pouvoir politique. À mesure qu'on avance dans le règne, d'autres objets sont décrits dans les règlements, pour soutenir la même fonction de recharge sacrale de l'écrit politique. Le discours de la reine mère vise ainsi à réguler l'entourage du roi – en encadrant les pratiques de la faveur et de l'accès, y compris matériellement et topographiquement, à Henri III.

Sous la plume de l'ancien secrétaire d'État, alors conseiller de Mayenne, chef de la Ligue, trois écarts considérables entre sa pratique et les règlements de cour apparaissent: l'autonomie des administrateurs dans le maniement des papiers d'État, le lien fort qui existe entre validation par la contre-signature du secrétaire et la conformité légale du contenu du texte accordé avec le corpus des édits du roi, la collégialité du travail entre les secrétaires d'État comme avec les administrateurs des conseils et des cours en général. Ces trois points forment la matière des écarts entre ce que le règlement dispose et ce que j'observe dans les écrits de justification des secrétaires comme dans le matériel quotidien de leur travail de bureau que sont les correspondances politiques et diplomatiques, matériel qu'il serait trop long de mobiliser ici. Un texte peut nous renseigner sur les critiques adressées aux nouvelles dispositions réglementaires et aux écarts dans la pratique du maniement de l'écrit. Ce court extrait est issu des *Mémoires* de Villeroy, inséré dans le passage qui le contient en annexes. Le premier

1. Ce mécanisme de réception après dîner est destiné à s'affranchir du poids institutionnel dans le recueil de l'information par le souverain; signe de la grande plasticité de la pratique politique qui va s'adaptant aux situations en temps de crise.

2. Nicolas Le Roux, *Le Roi, la cour, l'État*, op. cit.

3. Nicolas Le Roux, «La cour dans l'espace du palais...», art. cit.; Gustave Desjardins, «Le fonds du Conseil d'État de l'ancien régime aux Archives nationales.», art. cit., p. 41.

élément avancé concerne le contrôle de conformité entre les expéditions et le corpus d'édits et d'ordonnances. Le second analyse la reconfiguration de l'entourage du souverain et l'accès à la faveur :

« Car devant [1574] ils [les secrétaires d'État] estoient responsables des expéditions qu'ils faisoient, et n'eussent osé en signer une contraire auxdictes ordonnances et reglements du roy, sans courir le hazard d'un chastiment et reproche : de quoy ils furent du tout deschargés par ce nouvel ordre, d'autant qu'il leur estoit enjoinct par iceluy de signer et expedier sans difficulté tout ce que le roy auroit une fois accordé par placet signé de sa main : ce qui ouvrit la porte à plusieurs surprises. [...] Comme a fait aussi la nouvelle forme de présenter et expédier lesdicts dons, parce que n'estant par icelle permis aux princes et seigneurs de qualité de parler au roy pour autres que pour eux, comme ils souloient faire de tout temps auparavant, cela les avoit grandement indignés et mal contentés, et avoient tellement chargé, voire accablé d'envie ceux qui estoient auprès de sa personne, qu'une grande partie de nos troubles en sont advenus¹ ».

Ce passage décrit des innovations qui s'inscrivent dans les recommandations rigoureuses de la reine mère au début du règne. Cependant, ni le règlement de 1574 ni celui de 1588 ne mentionnent cet aspect de contrôle, pourtant au cœur du travail politique des secrétariats. Cette tâche de vérification en droit des expéditions avait pour vertu de décharger le souverain de la responsabilité d'une expédition – qui peut prendre, par exemple, la forme concrète d'une lettre signée du roi et contresignée d'un secrétaire d'État pour octroyer à un particulier ou à un corps une faveur, un don d'argent, un privilège, une exemption fiscale. D'autre part, on lit sous la plume de Villeroy un avis très tranché sur les innovations dans l'accès à la faveur. Catherine de Médicis, dans sa lettre, conseille bien au jeune roi de donner à la mesure des services qu'on lui rend, et d'élargir l'assiette de la faveur afin de pouvoir compter non sur une « troupe » de quelques favoris mais sur de puissants réseaux provinciaux, efficaces relais de son autorité. Villeroy considère que ce changement dans le rôle de courtage que les princes opéraient sous Charles IX est préjudiciable à la bonne marche des affaires. Le lien mécanique entre l'accès au roi et la structuration d'arcanes de l'État, arcanes secrets et caches au plus grand nombre, est jugé en mauvaise part par le secrétaire d'État, dans un contexte, rappelons-le, où il a perdu sa charge et a été éloigné de la cour.

Villeroy considère que l'innovation du règlement de 1574 est préjudiciable au roi. Avant 1574, les secrétaires sont responsables de ce qu'ils signent et doivent vérifier la conformité de leurs expéditions avec la loi du roi. Ce contrôle, qui se matérialise par la contre-signature, est de nature quasi jurisprudentielle. Après 1574, faire les expéditions des solliciteurs qui se présentent avec un placet signé de la main du roi semble une innova-

1. Villeroy, *Mémoires d'État...*, *op. cit.*, p. 107-108.

tion dangereuse pour le secrétaire qui remet en cause ainsi la nouvelle politique de restriction de l'accès au souverain, seul dispensateur des grâces. Cette déploration associe maniement de l'écrit et validation au fond du contenu des dépêches ; cette remarque est celle d'un technicien de l'écrit et l'aspect est davantage négligé dans le texte de Catherine de Médicis. Toutefois, la vérification de nature jurisprudentielle ne se retrouve pas non plus dans les règlements de 1574 ni de 1588. La justification pragmatique du secrétaire Villeroy passe par la contrainte et l'urgence des réponses à apporter aux dépêches qui arrivent en flots continus sur le bureau¹. Nous notons sur ce passage qu'il y a l'évocation – rare – du travail concret des bureaux : l'ouverture du paquet passe par l'extraction des principales informations que contiennent les plis, afin de mettre par écrit ces informations ou d'en préparer un rapport avant de pouvoir s'entretenir avec le souverain. Ces justifications sont de nature technique, elles proviennent, dans cet écrit de défense de la conduite du serviteur disgracié, d'une mise en avant de son *ethos* de secrétaire et postule l'expertise face aux innovations des règlements dénigrés pour ce qu'elles sont : des coups politiques visant à restaurer l'ordre et la concorde dans un royaume en guerre. Villeroy, dans sa correspondance très suivie avec Jacques de Matignon va jusqu'à porter un discours sur la croissance du personnel des secrétariats, jugé trop nombreux et inexpérimenté².

Ces commentaires acerbes et amers de Villeroy sur le personnel de second rang qui peuple les bureaux semblent très féconds dans l'analyse de la constitution d'un *habitus* de serviteur, par l'écrit, du souverain. En creux, cela nous révèle combien les fonctions liées au secrétariat ont gagné en prestige, par l'accès quasi permanent au roi dont profitent les secrétaires. Dans cette courte lettre à Matignon, Villeroy recommande un ancien des principaux commis de Claude de L'Aubespine, mort en 1567 et à qui Villeroy doit son élévation au secrétariat. Manière de rappeler, comme c'est le cas dans de très nombreuses lettres du secrétaire, les liens, l'enracinement familial et l'aspect programmatique pour son réseau familial de l'occupation de sa fonction. Enfin, à l'appui de la démonstration de la constitution d'un *habitus* de serviteur du roi dans l'ordre de l'écrit et de sa mise en circulation, on peut mobiliser les quelques lignes d'une lettre de défense et de

1. « Je diray que les affaires d'Etat requierent que ceux qui les conduisent voyent les depeschés à mesure qu'elles viennent, car elles peuvent contenir telles choses, que si vous retardez d'y pourvoir, il en arrive des dommages et inconveniens incroyables, et on en perd des occasions qui ne se peuvent après recouvrer », Villeroy, *Mémoires d'Etat...*, p. 93.

2. Ainsi dans une lettre du 26 mars 1587 à son ami le gouverneur de Guyenne, Jacques de Matignon, Villeroy livre « [S]oudain que nous aurons résolu quelque chose, je vous en avertirai par un jeune homme que j'ai dit à M. du Laurens que je vous enverrai pour le soulager, & pour servir ès affaires qu'il a sous vous ; il est fils d'un des principaux Commis de feu M. de L'Aubespine mon beau pere, où il n'avoit pas gagné tant de bien que font aujourd'hui les moindres qui se mêlent de manier la plume », *Lettres de Nicolas de Neufville...*, *op. cit.*, p. 174.

LA MISE EN CIRCULATION DE L'INFORMATION POLITIQUE

justification de Villeroy à son ami Guillaume Du Vair¹. Villeroy, conseiller du chef de la Ligue catholique, fut accusé, par certaines figures du camp royal, d'être littéralement vendu au roi d'Espagne. Il est peint dans *La Satyre Ménippée* sous les traits d'un riche pensionné de Philippe II.

Voici ce qu'il répond, alors qu'il est proche d'être réintégré dans les bureaux de la monarchie henricienne :

Quoi? Le Roi d'Espagne m'a peut estre honoré de quelque encomiende [...] ou bien de quelque charge de guerre digne de l'espee qu'il me fait porter sans esperons, encores qu'il ne me soit gueres advenu de charger l'une sans les autres, comme celui qui a tousjours fait profession de se mieux aider de ceux-ci que de celle-la. Car, pour employer mon escritoire, ce Roi-la ne m'en pouvait donner une plus honorable et profitable qu'estoit celle que j'ai exerce si longtems.

Villeroy, à l'été 1594, manifeste que c'est bien par sa plume et ses éperons de secrétaire-négociateur, dépêchant les missives (l'écritoire) et dépêché lors des négociations (ses éperons), que se constitue le cœur de ce qu'il aurait eu à « vendre » à l'Espagne. Il s'abstrait ainsi du modèle classique – et espagnol – de l'aristocrate de service se mettant au service de la monarchie.

Nous produisons pour compléter ce développement une lettre d'Arnaud d'Ossat, secrétaire du cardinal de Joyeuse, protecteur des affaires de France à Rome. Écrite à l'automne 1588, elle est éclairante des mécanismes de restructuration à l'œuvre dans les bureaux.

Arnaud d'Ossat écrit pour refuser le poste de secrétaire d'État que le roi lui offre. Cela nous permet d'entrer de manière plus spécifique dans la définition de ce que le monde du secrétariat est devenu sous Henri III². Le roi qui vient de renvoyer son « ministère » cherche à restructurer le secrétariat qui ne compte plus que deux secrétaires, Revol et Ruzé. Forget et Gesvres ne sont nommés que l'année suivante. Celui qui fut naguère secrétaire de Paul de Foix va déployer dans sa réponse au roi des trésors d'inventivité pour se constituer en érudit de cloître plutôt qu'en secrétaire, postulant que c'est la fréquentation des livres et du cabinet plus que la négociation et les mondanités qui rendent le meilleur service aux affaires de France et à Henri III.

Sire,

Monsieur le cardinal de Joyeuse me leust hier et bailla à lire la lettre qu'il ha pleu à Votre Majesté luy escrire de votre main où vous luy faites mention de moy : et me dist et commanda au reste toutes choses qui estoient selon l'intention de Votre Majesté portée par la dite lettre. Sur quoy je remercie Votre Majesté en toute

1. Bibliothèque Thiers, Lettre de Monsieur de Villeroy à Monsieur du Vair sur le subiet d'un livre intitulé : la Satyre Ménippée, 1 aoust 1594, Fonds général, Fonds Thiers, Ms. T 61-553, Papiers Mignet, relatifs à l'histoire du xvi^e siècle, Ms. T 506, Documents sur le xvi^e siècle, « Correspondance de Villeroy et Du Vair », *passim*. Voir : Martin Martial, « Satyre Ménippée de la Vertu du Catholicon d'Espagne et de la tenue des Estats de Paris. Édition critique », *L'Information littéraire*, 3, 2002, vol. 54, p. 3-6.

2. Lettre d'Arnaud d'Ossat à Henri III, Rome, 3 octobre 1588, citée par Jacques de Monts, *op. cit.*, p. 273. Arnaud cardinal d'Ossat (1537-1604).

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

humilité et de tout mon affection de l'honneur qu'il luy plait me faire et principalement en ce qu'elle monstre avoir bonne opinion de ma probité et de ma fidélité à son service, en quoy elle ne sera jamais trompée.

Mais comme je ne vous suis, possible, pas du tout inutile icy, y ayant en participation et quelque maniemment de vos affaires par l'espace de neuf ans continuels, aussi ne suis-je du tout inhabile à vous aller servir près de Votre Majesté. Je suis de nature solitaire ne pouvant porter la fréquence et la multitude. Et ce mien défaut naturel s'est grandement augmenté par la profession et acoustumance que j'ay faicte toute ma vie, m'estant appliqué à l'estude des lettres dès mon bas aage et ayant tousjours esté enfermé avec des livres, me plaisant singulièrement à la philosophie et me tenant loin des compaignies le plus qu'il m'ha esté possible. Et ce que j'ay faict d'affaires ce ha esté la plus part avec la plume, à l'ombre, à recoy¹, et en grand repos et tranquillité.

De façon que si il me falloit aller maintenant en la splendeur et au travail d'une si grande cour comme est la votre, Sire, je serois aussi esbahi et esperdu, comme une chauve-souris ou aultre tel oiseau de nuict qui seroit mis au soleil en plein midy : ou comme la moindre loche² qui du plus petit ruisseau seroit jettée en la plus grande mer. Aussi l'aage de cinquante ans, auquel je suis ja parvenu, m'admoneste que ce mien défaut ne se pourroit meshuy corriger et que de voloir commencer maintenant une vie toute nouvelle et contraire à mon naturel et à l'habitude que j'ay faicte partant d'années seroit à moy folie et mesme en un temps si bigarré et corrompu et plain de tout désordre et contresens : et moy d'ailleurs n'estant, grâce à Dieu, touché d'aucune convoitise d'honneur ni de biens qui scussent récompenser en mon endroict la force et la violence que je me ferois.

Cette lettre, à la fois plaisante par son caractère imagé et très éclairante de la période difficile de l'automne 1588 pour Henri III nous renseigne sur ce que la fonction du secrétariat d'État – que d'Ossat connaît parfaitement pour être engagé dans l'action diplomatique de longue main – est devenue en l'espace de quelques années, depuis le règlement de 1574. Le secrétaire d'État apparaît ici comme un négociateur hors du bureau, qui participe aux fêtes et aux mondanités de la cour, à l'instar des grands et de l'aristocratie de service. D'Ossat insiste sur son expertise et la manière de rendre le meilleur service possible, expert et informé en même temps que documenté. Enfin, la dimension collective et de négociation du travail des secrétaires apparaît clairement sous sa plume. Cette lettre enfin matérialise la position exacte du futur cardinal de Clément VIII. Ses excuses sont bien trop nombreuses et s'enchaînent les unes aux autres. Il ne ménagera pourtant pas sa peine, de négociateur et de diplomate comme d'épistolier pour rapprocher les positions romaines et celles d'Henri IV. Les lettres adressées à Villeroy, au moment des rudes négociations pour l'absolution du roi, en témoignent³.

1. Retiré de.

2. Poisson d'eau.

3. Lettre d'Arnaud d'Ossat à Villeroy, Rome, 5 décembre 1594, « Je leur ay dit librement ce que j'ay estimé estre de la vérité et du service et réputation de Sa Majesté, inclinant à leur faire de nostre costé les choses plustost difficiles qu'autrement afin qu'ils n'en promissent à autruy ni à eux-mesmes plus qu'ils ne doivent et nous esti-

On observe ainsi une ligne de fracture et de partage entre deux conceptions du travail des bureaux et, partant, de l'État royal. Ce sont *in fine* deux conceptions de la stratégie politique à mettre en œuvre en période de reconfiguration socio-politique induite par les guerres civiles de religion qui apparaissent : l'État doit-il être incarné en responsabilité par son administration et selon des procédures jurisprudentielles, de contrôle et de vérification, ou bien doit-on, face aux troubles et à la contestation radicale de la légitimité du souverain, rehausser la majesté de la personne du roi, favoriser des réseaux d'alliances et de courtage larges de sorte que le monarque est très exposé, autant responsable qu'il est fragile ? Catherine de Médicis et Villeroy n'apportent pas la même réponse. Cette contradiction se dénoue dans le renvoi de la quasi-totalité du ministère par Henri III au début de septembre 1588. Les nouveaux administrateurs, pour ne pas être des hommes neufs, n'ont pas la surface politique de Villeroy et des conseillers disgraciés à l'instar de Bellièvre, le surintendant des finances¹. Le roi s'expose, joue son va-tout au centre de l'architecture politique et administrative, met en jeu sa légitimité et jusqu'à sa personne, frappée mortellement lors du siège de Paris à l'été 1589. Le retour au secrétariat d'État de Villeroy en 1594 pour servir le roi Henri IV signe le compromis d'une administration qui développe et amplifie les procédures éprouvées sous le règne précédent au service d'un roi ayant conquis militairement la première et légitime place dans l'architecture institutionnelle de l'État baroque. La vision défendue par Villeroy trouve des échos dans les écrits théoriques du premier XVII^e siècle, et notamment sous la plume d'Antoine de Laval, qui dresse le portrait du secrétaire d'État dans ses *Desseins des professions nobles*². Laval témoigne dans son ouvrage de 1605 de l'extension, dans la société politique, du rôle de ces agents techniques. Les secrétaires d'État sont, selon Laval, « organes, truchements et évangélistes » du souverain. Cette triple définition permet de soutenir que la position des agents du pouvoir au début du XVII^e siècle est assurée, structurante de la société politique du monde des officiers qu'ils contribuèrent à bâtir durant le second XVI^e siècle. Le secrétaire d'État est à la fois celui qui met en œuvre la décision souveraine (truchement), qui la publie (organe) et la consigne autant qu'il en manifeste le caractère éminemment sacré, vrai et juste³.

massent plus qu'ils ne font, et afin aussi que si enfin ils obtiennent du Roy quelque chose de plus, ils en sachent plus de gré à Sa Majesté, qui les aura contentés de choses qu'il pouvoit et pour son particulier devoit possible faire de moins », *Lettres de l'illustrissime et Révérendissime cardinal d'Ossat...*, *op. cit.*, Paris, 1627, p. 34.

1. Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre*, *op. cit.*

2. Antoine de Laval, *Desseins de professions nobles et publiques contenant plusieurs traités divers et rares*, Paris, Veuve A. L'Angelier, [1605] 2^e éd. 1612, p. 200 ; Nicolas Schapira, « Occuper l'office. Les secrétaires du roi comme secrétaires au XVII^e siècle », *RHMC*, 1, 2004, n° 51-1, p. 36-61.

3. On retrouve, par une étonnante convergence chronologique, un témoignage très proche en Espagne du secrétaire du roi comme interprète, évangéliste des volontés d'un roi « mystagogue et psychopompe » (Denis Crouzet, *La Nuit de la Saint-Barthélemy. Un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994, p. X) : « Porque si V.M. es la cabeça, sus secretarios son la garganta del cuerpo místico de la Monarquía ; y por este cuello comunica

LES PRATIQUES DE L'ÉCRIT

Dans le basculement problématique du moment politique renaissant à l'ère baroque, des administrateurs d'un genre nouveau contribuèrent, par leur expertise et leur capacité d'innovation technique et politique, à saturer de leur présence et de leur savoir-faire les bureaux de la monarchie. Ils créèrent ainsi, à l'échelle de leurs parentèles, des réflexes et des pratiques communes dans l'effectuation des décisions souveraines, jetant les bases d'un *habitus* de serviteur du roi et des sciences de l'État.

Autonomes dans un système aux normes qu'ils contribuèrent à inventer, pré-bureaucrates consacrés au service et aux volontés du prince, ils lièrent leur ascension à la montée en puissance de l'administration royale¹. Le moment politique des années 1560-1610 est une crise, au sens plein du terme : on passe d'un compromis politique à un autre, d'une architecture politique centrée sur la personne du souverain, veillant au fragile équilibre entre les cours et les communautés, à une autre configuration, où l'exaltation de la majesté royale de la nouvelle dynastie Bourbon est la principale charge de secrétaires et de conseillers puissants, dans l'immédiat entourage du souverain.

Il nous paraît fondamental de comprendre cette période de crise comme un moment décisif de création et de réorganisation des dispositifs techniques de pouvoir, tels que l'écrit politique ou la pratique du conseil. Ces dispositifs de pouvoir furent les premiers leviers d'une gouvernementalité issue d'un temps de guerre et de contestation de la légitimité du souverain². C'est donc à une réaction et à une réappropriation de la souveraineté que se livrèrent, dans l'ordre du discours et de la communication, les administrateurs experts consacrés à l'écrit, en fabriquant sur pièces, dans les arcanes du cabinet, ces lourds volumes de dépêches, ces traces apostillées, l'État de justice et de finances, la police du royaume et la monarchie administrative du second XVII^e siècle³.

*

a los demás miembros de sus reinos el alimento de su gobierno; son el intérprete de su voluntad, porque llevan al Príncipe las súplicas del Reyno y vuelven decretados sus memoriales con sus respuestas. Son la voz de su lengua, porque lo que quiere el Príncipe, lo pronuncia el secretario. Son la imagen de su corazón, porque saben cuanto tiene el Príncipe en él, por la dependencia precisa con él [...]

Francisco Bermúdez de Pedraza, *El Secretario del Rey*, Madrid, chez Luis Schez, 1620, p. 14.

1. Hubert Treiber, « État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber », art. cit.

2. Pascale Laborier, Pierre Lascoumes, « L'Action publique... », art. cit.

3. Jack Goody, *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, trad. fr. et présentation de J. Bazin et A. Bensa, Paris, Minuit, 1979.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

CONCLUSION DE LA PARTIE 2 : LA MISE EN ORDRE GRAPHIQUE DES TROUBLES CIVILS DES GUERRES DE RELIGION¹

Le 7 octobre 1594, Villeroy prépare la minute de la lettre qu'il doit envoyer à Philippe Guichardin². Le contexte est doublement important pour Villeroy. Le cardinal Jacques Davy Du Perron se rend à Rome pour les négociations conduites dans le cadre de l'absolution d'Henri IV par Clément VIII. Villeroy vient de faire son retour dans les bureaux de la monarchie. Il est de retour dans le camp royal depuis plusieurs mois, mais la mort de Revol lui offre l'occasion de reprendre en main le secrétariat des Affaires étrangères. Dans ce petit registre des lettres italiennes de Villeroy, on trouve au folio suivant la lettre en écriture de chancellerie, copie de la lettre effectivement envoyée à Guichardin, datée, elle, du 8 octobre 1594³. Elle contient deux résumés, sensiblement identiques. Voici ce que contient le premier: « Le successeur en la charge du sieur de Revol fait compliment au chevalier Guichardin pour le secours attendu par le roy du grand duc, que le connetable [Henri I^{er} de Montmorency, seigneur de Damville] s'arrestera vers Lion pour donner du cœur aux gens de bien, le sieur du Perron destiné pour aller à Rome pour l'absolution. » Le second résumé est d'une autre main, les informations sont plus précises (« Monsieur Du Perron, nommé evesque d'Evreux, est destiné pour Rome pour aller recevoir l'absolution pour le roy »). La minute et la lettre sont graphiquement très différentes, mais identique dans les premières lignes: « Comme il a pleu au roy m'honorer de la charge de feu monsieur de Revol, je vous prie avoir agreable que, y continuant la mesme fidelité qu'il y employoit, je succede aussi a la mesme correspondance qu'il avoit avec vous pour le service de Sa Majesté, vous promettant de m'en rendre digne. »

Ce court dispositif et la reliure du volume, aux armes de la famille de Harlay, témoignent de l'inscription graphique de la mémoire politique et d'État de Villeroy dans des pièces spécifiques. Dans le résumé comme dans le texte de la lettre à Guichardin, Villeroy est bien loin de revendiquer la continuité de charge qu'il postule dans ses justifications ultérieures. Il est vrai que cette lettre n'intervient que quelques jours avant son retour au secrétariat. Cependant, cette continuité est frappante, matérialisée par une écriture de chancellerie qui est la même pour les pièces du secrétariat de Villeroy que pour la vingtaine de pièces précédentes du secrétariat de Vil-

1. Yann Potin, « L'État et son trésor », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, juin 2000, p. 48.

2. Le chevalier Guichardin, florentin, est un agent diplomatique et financier de Clément VIII, il est le « trésorier secret du pape ». Voir: Bernad Barbiche, « La politique de Clément VIII à l'égard de Ferrare en novembre et décembre 1597 et l'excommunication de César d'Este », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 74, n° 1, 1962, p. 300.

3. Bibl. nat. Fr., Fonds des langues, Italien 1208, fol. 56, Villeroy à Guichardin, 8 octobre 1594, Paris.

leroy. Fait notable enfin, les premières pièces du volume sont écrites avant septembre 1588, c'est-à-dire avant la disgrâce de Villeroy. Ainsi, il y a une saisie de la période du secrétariat Revol qui est fermement cernée, dans ce volume comme dans les écrits discursifs sur la vie et les services de Villeroy, manifestée par l'écrit et utilisée de manière patrimoniale au XVII^e siècle par les Harlay, famille alliée des Villeroy à partir de 1606 par le mariage du fils de Villeroy, Charles d'Alincourt et de Jacqueline de Harlay.

TROISIÈME PARTIE

L'État et le roi : une monarchie administrative

L'État de la première Modernité incorpore, dans la période qui va du règne d'Henri III à la fin de celui d'Henri IV, des procédures techniques et politiques qui promeuvent le conseil, la diplomatie, la mise en circulation des papiers d'État conçus comme répertoire graphique d'une mémoire de l'action de la monarchie.

La croissance du personnel pré-bureaucratique, son incorporation cognitive de procédures complexes, le déploiement d'un *habitus* de serviteurs du roi dans l'écrit et au bureau ainsi que la mise en circulation technique des supports de décision et d'information que sont les papiers d'État font ainsi profondément évoluer les horizons d'attente des groupes sociaux en lutte concurrente pour le pouvoir, sous le chef du roi de France.

Le répertoire d'action des administrateurs est ainsi plus divers, il passe davantage par l'écrit que dans la séquence précédente et modifie de manière anthropologique le rapport des groupes élitaires à ce qu'est l'État, la politique, la prise de décision, la diplomatie et la guerre. La structuration des rapports de force au sein du champ politique se modifie sous l'effet de la croissance du secrétariat qui devient le pivot – c'est-à-dire, le premier levier et le principal théâtre – de cette lutte pour le pouvoir.

Soumises à des forces puissantes et analogues de reconfiguration interne, les monarchies voisines, anglaise et espagnole, sont en contact continu, cérémoniel et conflictuel, avec une large part de la société administrative française. Sous quels effets – linguistiques, techniques et politiques – ces administrateurs, confrontés aux mêmes questions et s'affrontant aux mêmes problèmes, apportent-ils des réponses similaires et forment-ils de semblables innovations dans la conduite de leur action politique et diplomatique? Partant, peut-on déceler les prémices d'une république des bureaux, à l'échelle européenne, qui pense et agit à la dimension des dossiers plus nombreux et plus denses qu'elle doit prendre en charge pour le compte des trois souverains?

Le royaume de France se mue en État de justice et de finances, le

L'ÉTAT ET LE ROI

gouvernement monarchique ordonne sous la loi du roi un des plus vastes territoires continentaux, peuplé de vingt millions de Français au XVII^e siècle. Cet État baroque semble être né dans les troubles civils de religion, les soulèvements nobiliaires, la contestation des fragiles équilibres sociopolitiques des XV^e-premier XVI^e siècles. La structuration qui l'organise comme la théorie politique qui le saisit à l'âge baroque sont ainsi conçus comme des réponses et des reformulations des épisodes de contestation radicale d'un mode spécifique de gouvernementalité. C'est ainsi qu'on se demande dans ce troisième mouvement de notre étude quel rôle les institutions de l'écrit jouèrent-elles dans ce processus complexe ? Comment la mémoire administrative, originellement conservée, diffusée et manifestée par les administrateurs dans leurs écrits de justification et leurs archives privées, contribua à forger, sur le temps long, une culture politique du service et de l'intérêt de l'État immédiatement connectée à la leur propre ?

Pour une histoire rapprochée de l'État Écrit et représentation du secrétariat

LE COURRIER DE GRAVELINES

En suivant les pas de Daniel Arasse qui modifia profondément l'analyse iconographique en histoire de l'art – plaidant pour une histoire rapprochée de la peinture et une attention redoublée aux détails qui peuplent les chefs-d'œuvre de la Renaissance italienne – il convient de se rapprocher du levier principal du gouvernement des royaumes et des hommes du XVI^e siècle : l'écrit politique¹. Opérons cependant un détour en amont de la période étudiée, en portant le regard non sur les instruments opératoires du gouvernement que sont les dépêches manuscrites mais leur mobilisation, rare, dans la manifestation iconographique de la gloire militaire et diplomatique des empires².

*Un si discret pouvoir*³.

L'écrit et la manifestation iconographique de la gloire

Le palais-monastère de Saint-Laurent de l'Escorial, résidence royale de Philippe II, mobilise un programme iconographique d'une rare densité, programme qui fut élaboré et conçu sous la vigilance du souverain Habsbourg.

Un des éléments les mieux connus du programme se situe dans la salle dite des Batailles qui accueille un cycle iconographique guerrier de

1. Daniel Arasse, *Le Détail. Pour une histoire rapprochée de la peinture*, Paris, Flammarion, 2009.

2. Fritz Saxl, « The Battle Scene without a Hero. Aniello Falcone and His Patrons », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 3, 1-2, 1939, p. 70-87 ; Svetlana Alpers, *Velázquez est dans les détails*, Lyon-Dijon, Presses Universitaires de Lyon-Presses du réel, 2010.

3. Nous empruntons ce beau titre à Claire Lemerrier dont nous devons beaucoup pour ses conseils précieux sur le versant de l'analyse des réseaux et des méthodes quantitatives. Claire Lemerrier, *Un si discret pouvoir. Aux origines de la chambre de commerce de Paris 1803-1853*, La Découverte, 2003.

trois représentations de l'armée espagnole en conflit¹. Les fresques représentent plusieurs centaines de personnages, la plupart en armes, tendus dans des confrontations guerrières contre les deux principaux ennemis de la monarchie catholique des xv^e et xvi^e siècles : les Maures et les Français².

Les fresques de la face sud représentent les guerres contre la France. La bataille pivot qui structure les fresques consacrées aux guerres contre la France est celle de Saint-Quentin, le 10 août 1557³. Ce choix du 10 août, jour de la Saint-Laurent, ne doit évidemment rien au hasard et participe de la gloire militaire du monastère-forteresse de Philippe II. C'est sur le mur nord de l'immense salle que les neuf fresques qui représentent les guerres contre la France sont positionnées, face aux guerres de reconquête du mur sud, illustrée par l'immense et célèbre fresque de la bataille de la Higuera qui opposa Jean II de Castille au sultan nasride de Grenade, Mohammed IX, le 1^{er} juillet 1431⁴.

Face à l'entrée, au fond de la galerie, on observe la bataille navale de la Isla Terceira du 26 juillet 1582 ; c'est le plus contemporain des conflits représentés dans la salle, qui oppose Philippe II à la France dans le cadre des guerres de succession au trône du Portugal⁵. Les trois ensembles présents dans la galerie, dont la destination fonctionnelle a suscité des interprétations divergentes parmi les historiens de l'architecture, célèbrent la dimension sainte et providentielle de la couronne de Castille⁶. La résolution des guerres d'Italie comme la succession au trône d'Espagne sont frappées au coin de l'évidence du destin impérial de Philippe II, qui trouve sa légitimité première dans la lutte contre les infidèles et les hérétiques⁷.

Les neuf fresques des guerres contre la France se lisent chronologiquement, d'ouest en est. Elles représentent le siège de Saint-Quentin par l'armée de Philippe II, la bataille de Saint-Quentin, l'assaut et la prise de

1. Francisco Javier Campos y Fernández de Sevilla, « Los frescos de la Sala de Batallas », *El Monasterio del Escorial y la pintura: actas del Simposium*, 1/5-IX-2001, Francisco Javier Campos y Fernández de Sevilla (coord.), Saint-Laurent de l'Escorial, Real Centro Universitario Escorial-María Cristina, 2001, p.165-210.

2. Michèle Escamilla, « Chapitre IV. L'ennemi principal. Le roi de France », dans *Ead., Le Siècle d'or de l'Espagne. Apogée et déclin 1492-1598*, Paris, Tallandier, 2015, p. 199-228 ; Pierre Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil, 2001 (1^{re} éd. 1982), p. 204-241. Sur l'usage de l'iconographie guerrière et impériale par Philippe II, voir Sylvène Édouard, « Un songe pour triompher : la décoration de la galère royale de don Juan d'Autriche à Lépante (1571) », *Revue historique*, 2005, 4, n° 636, p. 821-848 et *L'Empire imaginaire de Philippe II. Pouvoir des images et discours du pouvoir sous les Habsbourg d'Espagne au xvi^e siècle*, Paris, Champion, 2005 ; Rafael Valladares, *La conquista de Lisboa. Violencia militar y comunidad política en Portugal, 1578-1583*, Madrid, Marcial Pons, 2008.

3. José Diaz de Villegas y Bustamente, *La Batalla de San Quintín, primera gran victoria de Felipe II*, Madrid, CSIC, 1959.

4. Pedro Andrés Porras Arboledas, *Juan II, rey de Castilla y León (1406-1454)*, Gérone, Ediciones Trea, 2009 (2^e éd.).

5. John H. Elliott, « The Spanish Monarchy and the Kingdom of Portugal, 1580-1640 », dans Mark Greengrass (éd.), *Conquest and Coalescence*, Londres, Edward Arnold, 1991, p. 48-67.

6. « En tanto no aparezcan nuevos documentos, sólo se pueden hacer conjeturas acerca de las funciones de esta enorme galería. », Jonathan Brown, *La Sala de Batallas. La obra como artefacto cultural*, Salamanque, Presses universitaires de Salamanque, 1998, p. 15.

7. Jean-Marie Le Gall, *Les Guerres d'Italie 1494-1559 : une lecture religieuse*, Genève, Droz, 2017.



Lazzaro Tavarone, La Bataille de Gravelines.

Salle des Batailles, Saint-Laurent de l'Escurial, Patrimoine national (détail).

Saint-Quentin, la reddition du fort du Châtelet, le départ de l'armée de Philippe II de Saint-Quentin pour Ham, l'assaut et l'incendie du château de Ham, des scènes de la bataille de Gravelines, la défaite de l'armée française à Gravelines et enfin l'armée de Philippe II à Doullens.

Une de ces neuf fresques appelle un commentaire spécifique. Elle est l'œuvre de Lazzaro Tavarone, commandée en 1590 et achevée avec le cycle de la bataille de Saint-Quentin en 1591, sous la direction conjointe de Philippe II qui en régla les moindres détails dans le contrat de février 1590 et du maître Nicola Granello¹. Elle est semblable à toutes les autres, on y contemple la célébration d'une geste militaire victorieuse en action. La très grande richesse documentaire de l'iconographie se déploie dans les costumes

1. Eusebio-Julián Zarco-Bacas y Cuevas, *Pintores italianos en San Lorenzo el Real de El Escorial, 1575-1613*, Madrid, Instituto de Valencia de Don Juan, 1932; *Id.* (éd.), *Documentos para la historia del Monasterio de San Lorenzo el Real de El Escorial. 2: Testamento y codicilos de Felipe II. Carta de fundación de San Lorenzo el Real. Adiciones a la Carta de Fundación. Privilegio de exención de la villa de El Escorial*, Madrid, Imprenta Helénica, 1917.

et les armures, les armes et les bâtiments représentés, le paysage enfin, support du théâtre des opérations. À l'instar des autres épisodes des guerres contre la France représentés dans la salle, la fresque donne à voir non un instantané photographique de la bataille mais le temps long de sa préparation, les groupes épars qui s'affairent au camp et sur le champ de bataille. Son titre, *Scènes de la bataille de Gravelines*, en signale la polyphonie narrative.

La composition en est classique, quelques chevaliers en armes sont placés au premier plan. L'arrière-plan accueille l'imposante ville de Gravelines et la mer où se tient la flotte espagnole en soutien. Les deux plans sont séparés par l'Aa, c'est là que se déroule la bataille proprement dite et où les troupes françaises, emmenées par le maréchal de Thermes, furent massacrées par les arquebusiers du comte d'Egmont¹.

Deux éléments se détachent au premier plan de la scène principale de bataille : un soldat espagnol fait la cour à une dame, en marge à gauche de la composition. À gauche de la fresque, au premier plan mais à hauteur d'œil de l'immense fresque, à l'écart du champ de bataille principal, se tient un homme, dont le costume tranche singulièrement avec les imposantes armures des chevaliers. Il marche seul, une épée au côté gauche et un chapeau à plume blanche vissé sur la tête, son costume signalant le courtisan ou l'officier de cour plutôt que le soldat.

Une iconographie programmatique

Ce personnage pourrait faire partie, comme les joueurs de cartes de la fresque de Doullens à l'entrée de la salle, des utilités de ces scènes codifiées de bataille, qui permettent d'étendre sur le temps long la narration d'un siège de ville ou la confrontation entre deux armées.

Cependant, un détail permet de l'exclure de ces archétypes utilitaires. Il tient dans la main droite une dépêche qui semble pliée à la manière des billets qu'on envoie depuis le camp. Il marche en direction opposée à la conflagration principale des armées espagnole et française, comme pour sortir du champ narratif de la fresque. Ce détail est d'autant plus frappant que c'est le seul personnage parmi les centaines de figures représentées sur les fresques de la salle des batailles à occuper la fonction de courrier, qu'on sait pourtant essentielle et déterminante pour l'information militaire et politique. Pourtant, toutes les fonctions d'une armée mettant le siège devant une ville ou engagée dans un combat de forte intensité sont présentes. La large gamme des activités liées

1. Sur les liens du programme iconographique de l'Escorial et de la bataille de Saint-Quentin, voir Cornelia von der Osten-Sacken, *El Escorial. Estudio iconológico*, Madrid, Xarait, 1984, p. 13-15, p. 18 et p. 75 ; Bertrand Haan, « Chapitre VII. Une rivalité irréductible sur la scène européenne ? », dans *Id.*, *L'Amitié entre princes. Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de Religion (1560-1570)*, Presses Universitaires de France, 2011, p. 223-260.

de près ou de loin à la guerre est représentée, du ravitaillement alimentaire des troupes aux jeux d'argent en passant même par la prostitution, euphémisée dans les conversations galantes des soldats et des dames dans plusieurs fresques. Une seule semble absente, celle de la nécessaire liaison entre les chefs de guerre et l'autorité royale et ses représentants. Si les hérauts qui claironnent les ordres et transmettent les positions saturent de leur présence graphique l'ensemble des fresques, aucun courrier ni aucun secrétaire à son écritoire n'est visible à l'exception, notable, du courrier de Gravelines.

Dès lors, on ne peut s'empêcher de penser à l'analyse de Fernando Bouza et de Jean-Frédéric Schaub sur l'apparente absence du « roi bureaucrate » Philippe II, présent dans son retrait et dans les milliers de fines annotations qui saturent les papiers d'État espagnols¹.

La salle des Batailles, située à quelques pas de la chambre et du bureau du roi et non loin de la vaste salle des secrétaires, accueille ainsi l'une des nombreuses manifestations de l'omniprésence graphique du roi au moyen de sa rareté et de son retrait. À la conjonction des appartements royaux et de la basilique, c'est un espace interfacial où se précipitent la gloire de Dieu et celle de l'empire universel².

Le contexte de 1558, peint en 1590, apporte d'utiles enseignements également. La fresque peinte par Tavarone est la seule à représenter un courrier : la première bataille de Gravelines de 1558 s'ajoute à la déroute retentissante de Gaspard de Coligny dans la place de Saint-Quentin. Ces deux défaites successives sonnent la fin d'un cycle de guerres ouvert à la fin du xv^e siècle, la déroute française précipite la paix de 1559 dite du Cateau-Cambrésis et Philippe II inaugure son règne par la conclusion d'une paix avantageuse et l'extinction d'un cycle récurrent de ruineuses campagnes militaires³. Le contexte de création et de réception est celui de la fin du xvi^e siècle, lors duquel le cycle des guerres contre la France est renoué et embrase l'arc ouest-européen.

La réalisation de la fresque de Gravelines est légèrement postérieure à la seconde bataille de Gravelines de 1588, bataille dont les conséquences furent autrement moins glorieuses pour Philippe II, ne parvenant pas à gagner l'Angleterre pour l'envahir avec sa flotte⁴.

1. « Les stratégies d'exhibition de Philippe II, de ce point de vue, apportent des lumières particulièrement intéressantes. Comme le suggère [Fernando Bouza], la présence de l'écriture autographe à l'endos de milliers de pièces de correspondance est le complémentaire d'une mise en scène du retrait du roi, dans le secret feutré du cabinet. Les mystères de l'État sont incarnés par la soustraction du monarque au regard de ses sujets, tandis que les traces à l'encre laissées par sa plume affirment son omniprésence. », Jean-Frédéric Schaub, « Une histoire culturelle comme histoire politique (note critique) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56^e année, n° 4-5, 2001, p. 991 ; Fernando Bouza, *Hétérographies : formes de l'écrit au Siècle d'or espagnol*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010.

2. Alain Hugon, *Philippe IV : le siècle de Velasquez*, Paris, Payot, 2014.

3. Bertrand Haan, *Une Paix pour l'éternité. La négociation du traité du Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010.

4. Alain Tallon, « L'Europe de Philippe II », dans *Id.*, *L'Europe au xv^e siècle. États et relations internationales*, Paris, PUF, 2010, p. 53-85.

L'attention portée ici à l'écrit politique et à la publicité de la nouvelle d'une victoire militaire décisive est alors importante. Écrire et faire circuler l'information revient à gagner une deuxième fois Gravelines en publiant par toute l'Europe la définitive supériorité militaire des armées du jeune roi d'alors, à l'heure où la situation de la guerre contre les Français n'est pas à l'avantage du monarque, retiré à l'Escorial. C'est également la mise en scène, discrète, disjointe du bruit des armes, de la politique par l'écrit et de la voie diplomatique qui scellera la fin des guerres d'Italie lors de la paix de 1559, et qui constitue le quotidien du roi paperassier.

Cet unique personnage, courrier ou secrétaire, est en route pour la négociation, il est le troisième temps de la bataille de Gravelines dans cette composition patiente qui étire le temps long de la confrontation armée, à la suite de Saint-Quentin. Ce troisième temps qu'il inaugure par la dépêche qu'il porte et la marche en sens contraire à la bataille qui se joue au centre de la fresque, c'est celui de la politique et de la négociation victorieuse. C'est également le précipité d'une pratique désormais ancrée dans la vie quotidienne de Philippe II : les victoires militaires et le bruit des armes ne sont rien sans la croissance formidable d'un système de gouvernement et une administration de l'écrit à sa main capable de récolter les fruits des victoires militaires, d'étendre et de stabiliser dans l'ordre du politique ce que les armes conquièrent¹. Enfin, le dispositif des fresques des deux grandes gloires passées, la victoire chrétienne contre les Maures à main gauche, la victoire impériale contre les Français à main droite, oriente le dispositif iconographique au fond de l'immense salle, sur la conquête du Portugal et la victoire navale de la Isla Terceira de 1582. On peut faire l'hypothèse que ce courrier ou ce secrétaire, unique figuration de l'écrit politique dans l'ensemble de la salle des batailles, s'il ne saurait représenter Philippe II, est un des proches conseillers portugais du souverain, Cristóbal de Moura (1538-1613), figure du parti espagnol au Portugal dans la décennie 1580. Cette représentation iconographique peut également, à elle seule, rendre témoignage de la présence de ses conseillers de la junte de gouvernement².

Ce programme iconographique complexe et précis, pour la composition duquel Philippe II tint la bride courte aux artistes qui travaillaient dans son palais, témoigne de l'importance symbolique, fine et par touches que le personnel des institutions de l'écrit acquiert dans la séquence que nous

1. Sylvain André, *La Junta de Philippe II et le gouvernement de la Monarchie Hispanique*, thèse de doctorat sous la direction de Pascal Gandoulphe, Aix-Marseille Université.

2. Moura est un des membres de l'organe exécutif du gouvernement de Philippe II à l'Escorial, la « *Junta de noche* », aux côtés Juan de Zúñiga, Juan de Idiázquez, du comte de Chinchón et du secrétaire Mateo Vázquez. Voir Manuel Fernández Álvarez dans son introduction au Testament de Philippe II, Madrid, Imprimerie nationale, 1982, p. XXVI; Antonio Feros, *Kingship and Favoritism in the Spain of Philip III, 1598-1621*, Cambridge, CUP, 2006, p. 28.

POUR UNE HISTOIRE RAPPROCHÉE DE L'ÉTAT

études; d'autre part, la conjonction de la gloire militaire, de l'action diplomatique et de la fusion des groupes élitaires des royaumes d'Espagne et du royaume portugais est une hypothèse séduisante, qui donne à la composition du programme iconographique une coloration certaine dans le sens d'un programme de gouvernement, à quelques pas de la chambre du roi et de la salle des secrétaires qui travaillent, jour et nuit, à administrer par l'écrit les vastes et lointains territoires sous domination espagnole.

LA DIFFICILE REPRÉSENTATION D'UNE ÉVIDENCE D'ÉTAT

Écrire une histoire graphique de l'État

Dans la foisonnante littérature scientifique des représentations iconographiques du pouvoir et de l'État, l'absence de l'écrit politique et du personnel qui l'instrumente est criante¹.

La principale question qu'on pose à cette absence est la suivante : comment un fait socio-politique d'une importance si grande que fut le développement d'une administration de l'écrit a pu ainsi échapper à la mobilisation iconographique de la gloire des rois et des États du second xvi^e-premier xvii^e siècle ? Quelques administrateurs sont représentés, les plus notables d'entre eux, les mieux connus, dans une composition très classique de courtisans ou d'aristocrates, ce qui ressort bien plus de leur stratégie de mobilité que de la représentation professionnelle de l'honneur des secrétaires qu'ils postulent à l'envi. En effet, il y a une saisissante disjonction entre, d'une part, la manière dont les secrétaires se peignent dans leurs écrits de justification et leurs *Mémoires*, leurs écrits théoriques et les lettres particulières qu'ils adressent à leurs parents et amis et, d'autre part, les commandes, précises, qu'ils passent aux artistes qui les représentent ou au sein desquels les souverains les inscrivent. Au surplus, il est très étonnant qu'écrire, penser, classer n'aient pas fait feu de ce bois précieux et efficace qu'est l'image dans un contexte de saturation de l'espace public d'écrits et d'images concurrentes, de guerres de mots et de libelles, de poésie comme de représentations iconographiques².

1. Pour le seul cas du royaume de France, à l'appui des premières références données plus haut pour le cas espagnol, voir Yann Lignereux, « Le visage du roi, de François I^{er} à Louis XIV », *RHMC*, 2010, 4, n° 57-4, p. 30-50 ; *Id.*, *Les Rois imaginaires. Une histoire visuelle de la monarchie de Charles VIII à Louis XIV*, Rennes, PUR, 2016 ; Naïma Ghermani, *Le Prince et son portrait. Incarner le pouvoir dans l'Allemagne du xv^e siècle*, Rennes, PUR, 2009 ; Nicolas Le Roux, « Aspects de la culture visuelle à la cour des derniers Valois », dans Marie-France Auzepy et Joël Cornette (dir.), *Des images dans l'histoire*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2008, p. 75-117 ; Annie Duprat, *Les Rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002.

2. Tatiana Debbagi Baranova, « La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion. "Faites fondre sur luy vos carmes satyriques" », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 2007, 2, n° 26, p. 24-67.

Nous sommes convaincu qu'il y a, dans cette disjonction flagrante, un sens particulier à chercher de ce que fut l'État de la première Modernité, de la manière dont il se représentait à lui-même et de la théorie politique qui constituait ses solides et sûrs fondements. Cette histoire de la représentation socio-politique des acteurs de gouvernement au travail ne peut ici qu'être esquissée, avec de premiers résultats.

Une analyse sérielle et à grande échelle pourrait, seule, confirmer et préciser ces premières intuitions le cas échéant, avec des sondages programmatiques et collectifs à l'échelle européenne. La contribution que nous présentons ici n'est qu'une modeste pierre à une entreprise plus vaste. Elle est ainsi sans doute conceptuellement mal taillée ; elle a les imprécisions et les joies sans doute naïves des commencements¹.

Les enjeux de la représentation des acteurs de gouvernement

Claquemurés dans les arcanes de l'État et dans les secrets du cabinet, les secrétaires ne sont presque jamais représentés dans la célébration de la puissance et de la gloire des rois. On leur préfère la geste militaire, les mises en scènes des entrées royales, les plans de capitales et les portraits en majesté. Une des premières représentations d'administrateurs au travail est sans doute celle de la fameuse miniature du *Livre Ferré*. Ce premier témoignage iconographique a été étudié par Jean-François Pernot.²

Jusqu'au portrait de Richelieu par Philippe de Champaigne, ministre au travail face à la Croix, c'est sans succès qu'on cherche Villeroy à son écritoire. Pourtant, dans cette quête déçue, il y a sans doute matière à débusquer des représentations des administrateurs dans des positions, décalées de leurs propres emplois, qui éclairent d'un jour nouveau la place instituée que l'État royal leur réserve.

En suivant l'analyse de Fernando Bouza et de Jonathan Brown, de Louis Marin et d'Olivier Christin, il convient de s'interroger sur la signification de cette absence pour les contemporains de l'inflation documentaire de la première Modernité et sur ses conséquences. Les rares représentations des ministres sont en effet bien souvent expurgées du support principal de leur fonction, le papier, la dépêche, la lettre manuscrite. Les secrétaires sont peints en habits sobres, de couleurs sombres, dans une représentation qui tient plus

1. Olivier Christin, *Les Yeux pour le croire. Les Dix Commandements en images xv^e-xvii^e siècle*, Paris, Seuil, 2003 ; *Id.* et Dario Gamboni (éd.), *Crises de l'image religieuse/Krisen religiöser Kunst*, Paris, Éditions de la MSH, 2000.

2. Jean-François Pernot, « L'activité de la Chambre des Comptes de Paris à l'époque moderne. Premiers résultats d'une enquête par sondage », *RHMC*, t. 26, n° 4, octobre-décembre 1979, p. 612-637, n. 1. Une copie du *Livre Ferré* est conservée à la bibliothèque de l'Institut de France, manuscrit 220, Le Livre ferré de la Chambre des comptes, contenant toutes les ordonnances, arrests et règlements d'icelle, 25 sept. 1443-7 mars 1636.

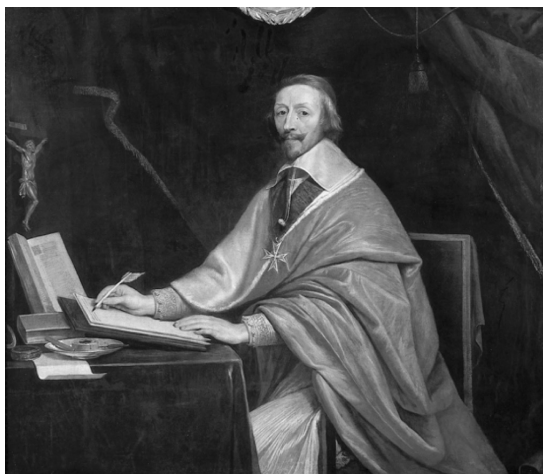
POUR UNE HISTOIRE RAPPROCHÉE DE L'ÉTAT



{Copie réalisée d'après} François Clouet, Nicolas IV de Neufville, seigneur de Villeroy.
Huile sur bois, 17 cm x 15,5 cm, [vers 1570 ; copie tardive], Musée du Louvre (Paris).

John De Critz l'ancien, Francis Walsingham.
Huile sur bois, 76 cm x 63 cm, vers 1589, National Portrait Gallery (Londres).

Alonso Sanchez Coello, Antonio Perez.
Vers 1570, huile sur bois, 20,2 cm x 28,4 cm, Hospital Tavera (Tolède).



Philippe de Champaigne, Le cardinal de Richelieu écrivant.
Huile sur toile, XVII^e siècle, Chancellerie des Universités de Paris.

de l'honnête portrait bourgeois que de la peinture de cour pour le cas spécifiquement français. Les portraits espagnols et anglais ne font pas non plus figurer de dépêches dans ces programmes iconographiques.

De même, les étapes de l'instrumentation du papier, de sa circulation dans l'espace du palais, n'apparaissent jamais dans la documentation ico-



Juan Pantoja de la Cruz (attribution discutée), The Somerset House Conference, 1604.
Huile sur toile, 206 cm x 268 cm, National Portrait Gallery, Londres.

nographique. Quand le papier est présent, il l'est comme au sortir du long processus de délibération, de conseil et de colloque qui aboutit à la signature d'un traité de paix, à l'exemple du célèbre tableau du traité de 1604 entre Londres et Madrid.

Cependant, dans cette représentation, le morceau de dépêche que tient un agent parmi les plus influents du roi d'Espagne dans les Pays-Bas, le président du conseil privé des archiducs Jean Richardot, n'est que la suggestion en filigrane du lien de sujétion entre la délégation diplomatique et l'autorité royale de Philippe III, venant légitimer et autoriser comme par mandat exprès ce qui se négociera dans le contenu des articles du traité de paix avec les représentants de Jacques I^{er}. Ainsi, le papier d'État, la dépêche, et cela y compris dans les représentations du personnel diplomatique, tient un rôle mineur, si discret qu'il n'est bien souvent que suggéré. À la manière de la posture amoureuse du promis absent qu'occupe Jean de Simier auprès de la reine Élisabeth, le papier tient dans le tableau de Pantoja de la Cruz et dans celui de Tavarone un rôle qui fait signe vers celui qui est censé tenir en main, au sens très concret, l'instrumentation des papiers d'État : le pouvoir souverain, en l'occurrence, dans ces deux représentations, Philippe II et Philippe III. Ces deux représentations de l'apparente absence du roi pourtant omniprésent dans le processus de décision, attentif à l'extrême



Guillaume Richardière, Frontispice de l'Évangélaire du Saint-Esprit.
Réception d'un chevalier de l'ordre du saint-Esprit

Miniature sur vélin, 1586, 26,1 x 19,4 cm, Musée Condé, Chantilly, manuscrit 408.

à la structuration de son secrétariat, ne sauraient être l'expression du génie de l'un et l'autre peintre. Ce sont, pour deux contextes différents, l'un militaire et l'autre diplomatique, une manifestation de ce qu'entend célébrer la monarchie espagnole de son rapport à l'écrit et des positions politiques qu'elle espère en gagner. Ces interprétations doivent être complétées et validées par une étude sérieuse et spécialisée ; elles forment toutefois la matière féconde d'une entrée légitime de l'image dans le champ de l'analyse historique de l'histoire matérielle de l'État.

L'écrit politique cérémoniel est, lui, davantage présent. Il s'opère dans sa représentation une jonction fondamentale entre les principaux officiers responsables de l'écrit d'État et la manifestation cérémonielle de la gloire du souverain.

Une miniature, réalisée par Guillaume Richardière en 1586, permet de fixer le commentaire et de dégager les grandes lignes de la jonction politique que l'iconographie opère entre ces deux pôles en apparence distincts. La miniature documente la réception du duc de Nevers dans l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1578. Elle figurait dans un évangélaire de haut prix de l'ordre du Saint-Esprit, manuscrit aujourd'hui disparu dont seul subsiste ce témoignage graphique. Le roi Henri III assiste à la prestation de serment du duc de Nevers, c'est le chancelier Cheverny qui reçoit

le serment. Le roi est entouré des plus grands officiers de la couronne et des prélats et des princes du sang.

Un détail retient l'attention pour le sujet qui nous occupe. Un des chevaliers des ordres du roi qui assistent à la prestation de serment porte à sa main droite un morceau de papier enroulé. C'est la seule présence de l'écrit dans ce tableau à l'exception du naturel support que sont les Écritures pour la prestation de serment. Les chevaliers ont tous la main droite tendue vers le duc de Nevers, agenouillé au centre du tableau et dont la main droite repose sur les Écritures.

Le dispositif utilisé pour la composition est largement enveloppant pour l'impétrant duc de Nevers qui fait son entrée dans l'ordre, et la main gauche du roi pointe en direction du chevalier qui tient le morceau de papier, tenant délicatement la plaque et le cordon destinés au nouveau chevalier¹.

Le chevalier qui tient en main droite le papier enroulé est l'un des quatre secrétaires d'État du roi Henri III, Villeroy. Il est ici représenté en sa qualité de grand-trésorier de l'ordre². L'année de réalisation de la miniature, le pouvoir de Villeroy ne peut se comparer à sa surface politique en 1578. Il est depuis le principal secrétaire d'État du roi, il tient dans sa main les Affaires étrangères et la diplomatie secrète de l'intérieur, fait le lien entre les factions adverses au roi. C'est le principal ministre d'Henri III sans en avoir pourtant le titre³. Les adresses de dépêches qui lui sont adressées tranchent avec celles de la décennie 1570 et on lui donne en adresse des dépêches qu'il reçoit le titre de « Monseigneur ».

Cette représentation de celui qui est encore en 1586 grand-trésorier de l'Ordre est le témoin de cette ascension au cœur de l'État, dans la proximité immédiate du souverain Henri III. S'il tient dans sa main droite ce morceau de papier enroulé, c'est qu'il est représenté dans l'économie générale du tableau dans sa fonction de grand-trésorier d'un ordre qu'Henri III dota de structures bureaucratiques, décalque des institutions de son secrétariat et de son conseil. Le grand-trésorier tient en main l'exécution des effets de la qualité de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, qui déclenche notamment des pensions et de nouveaux subsides pour venir abonder ses caisses⁴.

La réduction de la composition qu'on observe dans le dispositif iconographique du sceau de l'ordre du Saint-Esprit – dont le dessin de la matrice

1. LENAÏG ROUMEGOU, *L'Ordre du Saint-Esprit sous Louis XIV : un instrument au service du pouvoir, 1643-1715*, thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe, sous la direction d'Olivier Poncet, Paris, École nationale des chartes, 2017.

2. « Grands trésoriers commandeurs des ordres du roi », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, vol. 1, n° 2, 1863, p. 127-130.

3. Sur les questions de préséances entre secrétaires d'État, il n'est pas possible de trancher définitivement pour la période antérieure au ministère de Richelieu. Voir *Pièces justificatives* n° 10.

4. Le dispositif iconographique du sceau de l'ordre du Saint-Esprit est très similaire. Voir Solène de la Forest d'Armaillé, « Le sceau de l'ordre du Saint-Esprit », dans *Trésors de cire. Sceaux et actes scellés de la Bibliothèque nationale de France*, 2016, [en ligne : <https://sceau.hypotheses.org/612>]. Illustration n° 8 du Cahier d'illustrations.



Le sceau de l'ordre du Saint-Esprit.
Bibl. nat. Fr., Clairambault 111,

nous est parvenu – est intéressante en cela qu'elle ne retient du dispositif général que le roi, le chancelier et le grand trésorier Villeroy ou l'un de ses greffiers. La présence de l'écrit iconographique est alors réduite aux Écritures et au morceau de papier déplié que tient en main le trésorier ou le greffier. On peut faire l'hypothèse que c'est une liste de réception ou le règlement de l'ordre lui-même. Au surplus, on note que le sceau est lui-même un marqueur de l'écrit qui s'ajoute aux deux éléments iconographiques présents¹.

Cette représentation tranche singulièrement avec celle de Richelieu par Philippe de Champaigne. Dans une synthèse parfaite des trois mobilisations iconographiques analysées, Richelieu est représenté au travail, face à la Croix, le collier de chevalier du Saint-Esprit autour du cou. Le cardinal-ministre est au travail, dans une mobilisation d'un *habitus* de serviteur de Dieu et de serviteur du roi. Cette composition claire et spécifique du pouvoir de l'écrit fut voulue et commandée par Richelieu. Elle vient constituer le portrait en kaléidoscope des autres représentations du cardinal-ministre par Champaigne. L'artiste poursuit après la mort de son maître dans la veine de l'iconographie spécifique de l'écrit : on la retrouve, davantage comme

1. Bibl. nat. Fr., Clairambault 1111, Volumes consacrés à l'histoire de l'Ordre du Saint-Esprit. I-CXX, Minutes du Recueil pour servir à l'histoire de l'Ordre et des commandeurs, chevaliers et officiers de l'Ordre du Saint-Esprit, par Clairambault, classées dans l'ordre chronologique. t. I : Année 1578, Fondation de l'Ordre. Pièces de son trésor. Costumes et portraits des chevaliers, etc, fol. 109.

L'ÉTAT ET LE ROI

un lieu commun utilitaire, dans le portrait de Colbert tenant dans sa main droite une dépêche, ou encore dans celui du premier président du parlement de Paris, dans la même posture avec morceau de papier de taille similaire¹.

Le contexte de création est le même que le contexte pictural espagnol quand Diego de Velázquez peint Innocent X assis, un morceau de papier, dans la main gauche cependant². Est-ce à dire que la période 1620-1640, lors de laquelle Richelieu est représenté au travail, à son écritoire où reposent les outils techniques de l'identification et de la fermeture des lettres – un bâton de cire chauffé à son extrémité et son sceau personnel – est une période où l'on ouvre les arcanes, où l'on montre le jeu politique en train de se faire et de s'écrire ? On ne saurait pousser jusqu'à cette extrémité d'interprétation l'analyse, mais il n'est pas de peu d'intérêt de la connecter avec les grandes entreprises éditoriales de publications des Mémoires, des relations d'ambassadeurs, des impressions de papiers d'État qu'on observe au cours de la même période³.

L'ÉTIREMENT DU TEMPS POLITIQUE

Les trois représentations choisies, Gravelines, le serment de Nevers et Somerset, entretiennent toutes les trois un rapport signifiant au temps politique. La scène de Gravelines est peinte plus de trente ans après la victoire espagnole, quelques années après la seconde bataille de Gravelines qui vit la puissance de la flotte d'Élisabeth I^{ère} consacrée. La miniature du serment du duc de Nevers est réalisée plus de dix ans après la prestation effective de serment et son entrée dans l'ordre du Saint-Esprit. Le contexte de réception est très différent de celui de l'institution de l'ordre royal, et les positions des acteurs sur le tableau furent largement rebattues. Le traité de Londres de 1604 – dont la représentation est faussement attribuée en raison de sa signature au peintre espagnol, peintre de la chambre de Philippe III, Juan Pantoja de la Cruz – s'inscrit dans le long cycle des négociations entre les royaumes de France et d'Angleterre, cycle qui se conclut en 1598 avec le traité de Vervins et en 1604 avec celui de Paris⁴.

1. Philippe de Champaigne, Portrait de Jean-Baptiste Colbert, 92 x 72 cm, Metropolitan Museum of Art, New York, et Portrait du premier président au Parlement de Paris. Vers 1651-53, huile sur toile, 106 x 84 cm. Musée Granet, Aix-en-Provence. Voir Giuliano Ferretti, « Richelieu, le "Ministre-soleil" de la France, d'après une gravure d'Abraham Bosse », *Genèses*, 2002, 3, n° 48, p. 136-153 ; Jean-Louis Vieillard-Baron, « Le statut de l'image dans l'iconographie chrétienne après le concile de Trente », *Nouvelle revue d'esthétique*, 2014, 1, n° 13, p. 121-131 ; *L'Âge d'or du mécénat, 1598-1661, Actes du colloque international Le Mécénat en Europe et particulièrement en France avant Colbert*, Jean Mesnard et de Roland Mousnier (dir.), Paris, CNRS, 1985.

2. Diego de Velázquez, Portrait d'Innocent X, 1650, huile sur toile, 140 x 120 cm. Galerie Doria-Pamphili, Rome.

3. Camille Desenclos, « Ch. V : Écrire la nouvelle », *La Communication politique...*, *op. cit.*

4. L'attribution du tableau à Pantoja de la Cruz est douteuse, ainsi que sa date. La recherche s'oriente vers une réalisation du tableau principal par un artiste flamand. Voir : Maria Kusche, *Juan Pantoja de la Cruz*, Madrid,

La présence, discrète et iconique, du papier d'État présent dans des manifestations de gloire militaire, politico-religieuse et diplomatique, entretient un rapport singulier avec le temps et les effets qu'il produit sur l'agencement institutionnel. Il investit d'une fonction particulière celui qui le tient en main : le courrier de Gravelines, le secrétaire Villeroy et le président Richardot sont ainsi à la fois mémoire de l'évènement au sein desquels ils sont représentés et tiennent en main, au sens propre, une partie de ses conséquences politiques. Ainsi, il semble que le papier d'État vient fixer les enjeux et les cadres politiques du contexte plus large que les tableaux représentent.

Le cas de la représentation du président Richardot de face est exemplaire¹. Il est le chef du conseil privé des archiducs des Pays-Bas et il tient en main un morceau de papier, une dépêche d'importance qui lui donne mandat et légitimité, qui vient symboliser le lien qu'il entretient avec la cour de Philippe III et le conseil privé des archiducs². Face à lui, Henry Howard, futur comte de Northampton, est membre depuis peu du conseil privé ; il est très attaché à son voisin de gauche, le puissant secrétaire d'État Robert Cecil, et tient également en main un morceau de papier. La composition en miroir est frappante, seul l'écritoire de Cecil tranche avec l'harmonie symétrique du tableau, perturbée également par la fenêtre ouverte au fond de la pièce, côté espagnol.

La position irénique défendue par Richardot fut arrachée de haute lutte pour parvenir à négocier une honorable paix avec les représentants du nouveau roi Jacques I^{er}. L'artiste agit ici sur commande expresse, le papier désigne ce temps de négociation et de luttes internes aux institutions espagnoles pour parvenir au compromis et enfin au consensus de paix. C'est aussi le lieu où se sédimentent les trois pôles de la décision : Madrid, Bruxelles et Londres. C'est enfin un témoignage des atteroiements de la négociation de paix, rendue complexe en raison du contexte de conspiration à Londres où des agents espagnols sont engagés et des exigences commerciales et financières de la haute noblesse qui sert le nouveau roi Jacques I^{er}.

D'autre part, la préparation de la négociation se déroule sans l'ambassadeur Tassis, et le représentant des archiducs, le comte d'Arenberg, de son propre aveu, n'est pas suffisamment qualifié pour comprendre, y compris

Castalia, 1964, et *Juan Pantoja de la Cruz y sus seguidiores. Bartolomé González, Rodrigo de Villandrando y Antonio López Polanco*, Madrid, Fundación de Arte Hispánico, 2007 ; Gustav Ungerer, « Juan Pantoja de la Cruz and the Circulation of Gifts between the English and Spanish Courts, 1604/5 », *SEDERI*, n° 9, 1998, p. 59-78.

1. Catherine Thomas, « Les "Ambassades" flamandes dans les cours européennes (1598-1621) : une reconnaissance de souveraineté ? Le cas des négociations du traité de Londres de 1604 », *Revue du Nord*, 2008, 4, n° 377, p. 687-700.

2. Joseph Cuvelier, « Les Préliminaires du Traité de Londres (29 août 1604) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. II, fasc. 3, 1923, p. 485-508 ; Catherine Thomas, *Le Personnel du Conseil privé des Pays-Bas des archiducs Albert et Isabelle à la mort de Charles II (1598-1700) : dictionnaire prosographique*, Bruxelles, Archives et bibliothèques de Bruxelles, 2005 ; Ead., *Le Visage humain de l'administration : les grands commis du gouvernement central des Pays-Bas espagnols, 1598-1700*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2014.

linguistiquement, les termes du débat. Arenberg demande expressément à l'archiduc Albert d'envoyer près de lui le président Richardot à Londres pour l'assister dans la négociation :

Lettre du prince-comte d'Arenberg à l'archiduc Albert, écrite de Steyn le 8 août 1603 (original en français accompagné d'une traduction).

Jusques à ici j'ay fait ce que j'ay peu, mais plus avant je confesse à Votre Altesse, encores que la volonté et zèle au service d'icelle ne peult estre plus grand, entrant plus avant en matière je ne me voudrais fyer à moi mesmes seul, car je promectz à Votre Altesse qu'ils estoient cest après disner à trois discourant et me retournant, tantost d'une façon, tantost d'une aultre, leurs discours que je y perdis quasy le Nord, car tantost l'ung parloit François, l'aultre italien et le troisième latin, à quoy je rendis les aboy¹.

L'ambassadeur vénitien, Giovanni Scaramelli, rend ainsi compte de l'entrevue de Jacques I^{er} avec le comte d'Arenberg sur le fait du retard de l'ambassadeur Jean de Tassis :

Le retard de l'arrivée de Tassis est dû à des ordres formels du roi d'Espagne. Il doit attendre à Bruxelles jusqu'à ce que Sa Majesté puisse prendre une décision d'après les informations que fournira le comte d'Arenberg, de manière à ne manquer d'aucun des avantages résultant des délibérations et de l'attention employées par les Espagnols dans toutes leurs affaires.²

Ce retard de Tassis met en alarme l'Angleterre sur les intentions au vrai du roi d'Espagne, et nous montre l'envers de la mécanique des négociations, faites de retards contraints qui sont destinés non seulement à temporiser afin de découvrir le jeu de l'adversaire d'hier mais aussi pour attendre les ordres et le mandat écrit, mandat qu'Arenberg n'a pas reçu et dont il n'est pas investi pour ces négociations. Au surplus, le conseil du roi d'Angleterre refuse de négocier l'ensemble du traité avec les seuls Flamands, considérés à juste à titre en position de sujétion par rapport à l'Espagne dont ils attendent un ministre plénipotentiaire³.

Enfin, et c'est un élément de plus à verser au dossier de la tentative d'identification du peintre, c'est bien Richardot, représentant du pôle flamand, qui tient en main le morceau de papier et non l'un des agents espagnols. Le comte d'Arenberg s'est plaint pendant les phases préparatoires de la négociation de ses difficiles relations avec les agents du roi d'Espagne : « Ils se sont montrés nos maîtres plutôt que nos compagnons »⁴. Placer la dépêche dans les mains de Richardot lui-même autorise l'hypothèse de comprendre ce tableau comme la manifestation de la place éminente de l'administration flamande au sein du cycle de négociations ; si cela ne sau-

1. Henri Lonchay et Joseph Cuvelier (éd.), « Pièce 359 », *Correspondance de la cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVII^e siècle*, t. 1, Bruxelles, Kiessling, 1923, p. 169.

2. Lettre du 6 août 1603, citée par Joseph Cuvelier, *op. cit.*, p. 500.

3. Catherine Thomas, *art. cit.*, p. 697.

4. Charles d'Arenberg aux archiducs, 26 avril 1604, citée par Catherine Thomas, *art. cit.*, p. 696.

POUR UNE HISTOIRE RAPPROCHÉE DE L'ÉTAT

rait se comprendre comme une revanche, c'est du moins comme une relecture plus avantageuse de leur rôle lors du traité, sur fond de dissensions des administrations de la péninsule ibérique et des Pays-Bas, bien documentées dans les travaux de Catherine Thomas.

L'attribution, erronée, des deux tableaux de la conférence de Somerset à Pantoja par l'imposition de la signature de celui qui fut peintre de la chambre du roi apparaît alors une manière, pour Philippe III et son administration, d'avoir sur ce point le dernier mot. Il conviendrait sur cette question de la commande du tableau, et de sa copie contemporaine conservée à Greenwich, de pousser plus avant les investigations.

Subsiste au surplus des deux billets et de l'écritoire de Cecil une ultime trace de l'écrit dans le tableau de la négociation anglo-espagnole. Elle est présente sur le sol de la maison de Somerset : les noms des représentants des deux délégations sont inscrits sur le sol, aux coins inférieurs gauche et droit, afin de les identifier à la manière des listes de gouvernement qu'on trouve dans les formulaires et les outils de travail. La matérialisation de cette *taxis* qui ne doit rien au hasard est faite de petits caractères penchés, en lettres d'or. Les caractères en sont relativement homogènes et la prééminence de tel ou tel n'est pas ainsi marquée, c'est davantage la position et la posture qui fondent l'autorité.

LA REPRÉSENTATION DES ARCANES DE L'ÉTAT

« *Toute chose s'est perdue pour être sue* »¹

Dans les trois cas, ces papiers sont fermés, sans doute scellés, pliés. L'instrument d'information qu'est la dépêche se fait ainsi discret et manifeste ce que sont ces outils techniques pour les contemporains qu'environne une telle iconographie : il s'agit de la sédimentation des dispositifs de pouvoirs envisagés comme arcanes de l'État par lesquels les cours et les conseils, les représentations diplomatiques, inscrivent leurs pratiques politiques dans le temps long de la délibération, de la négociation, du colloque et de l'oralité. Cette fermeture du papier d'État tranche avec la manifestation glorieuse du succès des rois. Cette dimension secrète et cachée de la dépêche est notoire dans le tableau de la maison de Somerset car elle semble s'opposer terme à terme avec le dispositif largement ouvert de l'écritoire où l'on peut apercevoir un feuillet noirci d'encre placé devant Cecil, négociateur en chef de la paix de Londres. Sont-ce les articles du traité de paix qui

1. Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi...*, *op. cit.*, p. 163.

figurent sur cette feuille, le résultat de la délibération en conseil, les éléments du mandat de la délégation anglaise ? On ne peut le savoir, mais il semble que le peintre a figé le moment au sortir des négociations, moment où les conditions d'une paix acceptable ont été trouvées et le périmètre des articles couché sur le papier, à charge pour les représentants de l'Espagne d'aller porter la nouvelle et son texte aux deux autres pôles de pouvoir qui leur délivrèrent le mandat de négociation : Madrid et Bruxelles ; pour preuve, la délégation anglaise est chez elle à Somerset, et le dispositif de fixation du traité est ouvert, quand il reste à l'envoyer pour la délégation espagnole, dans la péninsule et dans les Flandres, traité qui sera juré par Jacques I^{er} une dizaine de jours après la conférence, plus d'un an plus tard pour le roi d'Espagne et les archiducs. La dépêche que Richardot tient en main contient, à l'instar de celle du courrier de Gravelines, une promesse de restauration de la paix, et de la prospérité économique, par la politique et la diplomatie.

Dans le contexte du serment de Nevers de 1578 peint en 1587, la tension iconographique est tournée vers une même logique de restauration de paix et d'unité par l'administration et le bon gouvernement. Toutefois, le moment représenté et le moment de création de la miniature constituent deux contextes très différents pour la monarchie des Valois. La miniature n'a également pas le même contexte de réception puisqu'elle est placée dans un évangélaire de haut prix et non dans un lieu politique, sinon de passage, du moins d'accueil de grands officiers et de diplomates dans le cadre de négociations et de cérémonies du Saint-Esprit.

1578, date de la création de l'ordre par Henri III, est un moment de fusion des groupes élitaires lors duquel le souverain peut encore peser de tout son poids dans la reconfiguration de la société politique¹. Dix ans plus tard, le royaume de France est en proie à des guerres internes d'une exceptionnelle violence, tant militaire que politique. La contestation de la légitimité du souverain français est alors maximale. Raison pour laquelle il convient, dans ce contexte, de renouer avec ce moment politique favorable du début de règne et de restaurer de fragiles équilibres naguère garantis par la monarchie². La miniature renferme dans son vocabulaire iconographique l'essence du projet politique des Valois : la restauration cérémonielle de la concorde d'un royaume placé par Dieu dans la main du roi. La commande et la confection de l'*Évangélaire* qui s'ouvre par cette miniature s'inscrivent dans une stratégie globale de revivification de l'ancrage catholique d'Henri III à l'heure où le contexte international, avec la mort de la reine d'Écosse, la guerre ouverte contre l'Espagnol,

1. Mark Greengrass, « Le chemin de la paix. », dans *Id.*, *Governing passions...*, *op. cit.*, p. 123-153.

2. Arlette Jouanna, « Du pouvoir absolu au vouloir absolu », dans *Ead.*, *Le Pouvoir absolu...*, *op. cit.*, p. 234-256.

la rupture politique progressive avec la famille de Guise, championne de la catholicité, fragilise considérablement le nécessaire pilier religieux de la monarchie Valois. La dimension pédagogique de cette miniature s'inscrit ainsi dans l'effort continu de réformation du royaume voulue par Henri III¹.

Le papier que tient Villeroy fait signe vers la mise en place progressive d'une administration de l'ordre du Saint-Esprit, où la fonction centrale de grand trésorier sera occupée successivement dans ses premières années par les principaux secrétaires d'État. C'est une *taxis* et une vision du monde politique que compose sur ordre Guillaume Richardière. Un ordre où les grands officiers de la Couronne, les prélats, la très haute administration et les princes forment le naturel conseil du roi. La meilleure société politique entoure le roi, inspiré par le Saint-Esprit : cette composition harmonieuse dépasse largement le cadre de la miniature, c'est le vœu angoissé du souverain en 1587.

Gravelines, le serment de Nevers et Somerset composent ainsi des rapports avec la difficile perception du temps politique. C'est un des premiers problèmes auxquels se confrontent les acteurs de gouvernement : composer avec l'urgence et vaincre les temps courts où la stabilité des positions politiques n'existe pas, ainsi que leur correspondance s'en fait l'écho. Au surplus, les trois morceaux de papiers sont, dans les trois cas, une réponse à l'urgence des temps, à la longueur des trajets, à la faiblesse technique des communications gouvernementales. Ils sont discrètement positionnés dans les tableaux, mais disent bien la difficulté d'agir pour le personnel qui hante les arcanes de l'État dans ces contextes difficiles. Les papiers d'État sont l'instrument technique de cette réponse à l'urgence et aux troubles de l'époque, une manifestation du rapport que les agents du pouvoir entretiennent au temps politique.

Par cette narration iconographique de l'action de l'État, ils sont symboliquement une saisie nouvelle sur les événements au sein desquels ils prennent place, et une manière de conjurer la mauvaise fortune.

Débusquer en série les traces discrètes de cette narration de l'action de l'État, parfois cryptique, dans l'iconographie, et en établir les fondements dans les contrats et les écrits des commanditaires permettraient de franchir le haut pas d'une histoire culturelle de la représentation de l'action de l'État. Cependant, c'est une tâche ardue pour la raison même que ces documents qui mettent en scène une compagnie de secrétaires, une signature de traité ou l'achèvement d'une bataille victorieuse sont des sources bien souvent piégées et dont le contexte et le public de réception sont incertains.

1. Aline Vallée-Karcher, «L'assemblée des notables de Saint-Germain-en-Laye (1583)», *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1956, t. 114, p. 115-162.

L'ultime questionnement corollaire de la problématique de la représentation iconographique de l'État consiste dans la faiblesse numérique des représentations des acteurs du secrétariat au travail. Les représentations des secrétaires, des commis des écritures royales maniant la plume, sont inexistantes pour la première Modernité. Les temps d'écriture sont comme évacués des représentations publiques mais également des portraits particuliers.

Les portraits classiques de Walsingham, Villeroy ou Perez ne présentent aucun élément de papier, aucun rappel du fondement technique de leur charge, au contraire des deux portraits de jeunesse du secrétaire anglais et du secrétaire espagnol. La représentation du monde de l'infra-secrétariat existe encore moins. Deux pistes d'explications complémentaires sont possibles sur le point de cette absence. La première consiste dans la force et l'évidence que ces postes et ces institutions représentent dans les architectures politiques européennes à la fin du XVI^e siècle – cette explication vaut également comme nous l'avons montré précédemment pour les traces discrètes constituées par les morceaux de papier.

En effet, la circulation de l'écrit politique, mais également des libelles et des feuilles, des imprimés religieux, est telle que cette inflation documentaire sature de papiers de toute nature l'espace public et politique, façonnant de nouvelles sociabilités et partant devrait trouver une traduction graphique. Ce qui est le cas pour les intérieurs particuliers et marchands ne semble pas fonctionner pour l'espace du palais cependant, car les traces de l'écrit, les moments de lecture et d'écriture, ne nous sont pas connus. Dans un contexte plus tardif et géographiquement plus éloigné, on peut citer le cas exemplaire de la gravure qui représente la chambre impériale de Spire en 1615 du point de vue des solliciteurs¹. Ce cas est exemplaire car il inaugure la monstration des sciences camérales naissantes dans le contexte situé des institutions de l'Empire². Il n'y a pas d'équivalent pour le domaine français ou pour les moments de contact entre les trois monarchies de l'ouest-européen de la première Modernité. L'autre versant de l'explication de cette absence de l'évidence d'État que constitue l'administration pré-bureaucratique de la monarchie qui ne se représente ni ne se montre tient dans les horizons d'attente des acteurs eux-mêmes. Si Villeroy se peint tel un parfait secrétaire dans sa réponse au président Guillaume du Vair, avec éperons et écritoire plutôt que comme ses détracteurs le firent dans la *Satyre ménippée* en costume de pensionnaire d'Espagne, revêtu d'un manteau aristocratique de haut prix, une épée au côté, son costume dans le portrait classique qui nous est parvenu de lui est celui d'un robin, adossé à la bonne fortune d'une alliance avantageuse dans la haute société marchande du Paris du milieu du XVI^e siècle. La dimen-

1. Pierre Bourdieu *et al.*, « Sur la science de l'État », art. cit.

2. Pascale Laborier, « La "bonne police"... », art. cit.

sion spécifiquement professionnelle et technique de son emploi n'apparaît pas, à l'instar des portraits de ses homologues anglais et espagnols qui sont toutefois bien plus richement ornés. L'explication tient dans une lente et progressive mue de la surface politique occupée par Villeroy. Ce n'est qu'à partir du premier XVII^e siècle qu'une iconographie, discrète, va célébrer la nouvelle position des secrétaires dans l'agencement gouvernemental. Cependant, cette transformation de l'iconographie se dépose par touches successives sur l'écrit et sur les livres plutôt que dans des compositions picturales. Les analyses précieuses d'Isabelle de Conihout sur les livres armoriés des L'Aubespine doivent être complétées par une analyse sérielle des ouvrages, aujourd'hui très dispersés, qui constituaient la bibliothèque d'apparat du secrétaire d'État¹.

Un ouvrage nous intéresse particulièrement dans l'analyse de la manifestation d'une compétence professionnelle, inscrite au fondement de la carrière de Villeroy, et qui se dépose sur l'écrit politique, le thème des arcanes et de la mémoire – et donc de la légitimité – du savoir politique et administratif de sa charge. Il s'agit d'un recueil de traités composés au XVI^e siècle par Étienne Le Blanc et dédié au chancelier Duprat. Ce livre armorié qui porte le chiffre de Villeroy et ses armes fut relié à la fin du XVI^e siècle et un sonnet fut composé et placé en tête de volume. La devise, bien différente de la devise des Villeroy – « *per ardua surgo* » – décrit parfaitement le contexte de réception du livre richement orné : « *Expectans consolator* »².

Nous donnons ici le sonnet qui est placé en tête de volume en forme de dédicace :

Sonnet a Monseigneur de Villeroy
 Conseiller du roy, secrétaire d'État et des finances de Sa Majesté.

Ores que nous entrons en la nouvelle année,
 Pleine soit de bonheur et de félicité,
 Je vous fais un présent en toute humilité,
 Bien que telle personne en soit mal estrenée.

1. Isabelle de Conihout, « À propos de la bibliothèque aux cotes brunes des Laubespine-Villeroy : les livres italiens chez les secrétaires du roi dans la seconde moitié du XVI^e siècle », *Italique*, t. VII, 2004, 137-159. La composition de la bibliothèque de Villeroy est à ce jour inconnue malgré les efforts de Madame de Conihout. On ne peut qu'espérer une découverte prochaine d'un inventaire après décès qui mette au jour les livres de Villeroy et nous permette de contredire sur ce point Joseph Nouaillac qui écrivait, dans la conclusion de sa somme biographique : « Il faut bien reconnaître qu'en dehors des affaires du gouvernement, Villeroy ne savait pas grand chose. Il avait peu de lettres. Nous ne lui en ferons point un grief. Qu'auraient ajouté les livres à son bon sens naturel et à son expérience, dans la pratique de sa charge ? Le métier de diplomate et d'homme d'État ne s'enseignait point dans les ouvrages des anciens ni aux universités. Un Guillaume du Vair, avec toute sa science et sa philosophie, réussit médiocrement comme garde des sceaux en 1617 », dans Joseph Nouaillac, *Villeroy...*, *op. cit.*, p. 570.

2. Bibl. nat. Fr., fr. 10433, *Recueil de trente-huit traitez entre les roys de France et les roys des Romains, d'Espagne, d'Angleterre et les contes de Flandres et de Haynanit, (1237-1516), dédié au chancelier Antoine Duprat, par Estienne Le Blanc, secrétaire de Madame, mère du Roy*. La carrière et les services du secrétaire Le Blanc sont connus des historiens du premier XVI^e siècle. Voir Eliane Viennot, « Comment contrecarrer la loi salique ? Trois commanditaires de livres d'histoire au XVI^e siècle : Anne de France, Louise de Savoie et Catherine de Médicis », dans Jean-Claude Arnould et Sylvie Steinberg (dir.), *Les Femmes et l'écriture de l'histoire, 1400-1800*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2008, p. 80-82 et Sylvie Charton-Le Clech, *Chancellerie...*, 1993, p. 282 et suivantes ; Léon Mirot, « Notes sur Étienne Le Blanc et ses compilations historiques », *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1909, p. 38-45.

L'ÉTAT ET LE ROI

Aussy ay-je choisy ceste bonne journée
Où tout est bien receu pour la solennité :
En quoy l'on prent exemple à la divinité
Qui plus regarde au coeur qu'à la chose donnée.

S'il vous plaist à tel jour ce livre recevoir,
Maintz affaires d'État dedans vous pourrez veoir,
Tirez, et peu connuz, de la françoise histoire.

Donner en autre temps je ne vous l'oserois,
Car nourry si long temps aux affaires des Roys
Des memoires d'estat vous estes le memoire

L'auteur du don et du sonnet sont tous deux anonymes. La reliure a été composée dans la décennie 1570 et s'inscrit dans le grand ensemble des livres précieux que Villeroy possède dans sa « belle librairie » qui reste, à ce jour, inconnue¹. Ces quelques lignes plaisantes et le dispositif de la reliure et des armes ainsi que la devise, distincte de la devise classique des Ville-roy, composent un ensemble documentaire où l'écrit et l'image sont très précisément imbriqués, et manifestent dans l'écrit, la tradition, le droit et l'ancienneté de la charge de ceux qui n'étaient pas encore secrétaires d'État, le pouvoir de Villeroy. Ce pouvoir prend ainsi appui sur une collection juridique de textes anciens, essentiellement des traités de paix issus de négociations diplomatiques.

Ce recueil-formulaire de pièces juridiques relié et frappé des armes est également une manière, pour le secrétaire, qui n'a pas reçu de grades universitaires dans l'un ou l'autre droit, de manifester l'excellence de sa science, pratique, juridique et politique dans un monde social où il travaille, reçoit et envoie des dépêches et des lettres qui sont des actes politiques mais avant tout juridique, réglementaire et législatif. Nous n'avons, sur le point de son éducation dont il ne parle pratiquement jamais, que cette trace pour établir l'hypothèse d'une forme de rattrapage dans l'écrit et dans la collection érudite des quelques titres connus de sa bibliothèque d'apparat².

LES INSTRUMENTS GRAPHIQUES DU POUVOIR CARTES, TABLEAUX, ARBRES, LISTES

Nous avons choisi de centrer ce mouvement de notre étude sur quelques éléments iconographiques de mise en scène de l'écrit, des effets de sa mobi-

1. Isabelle de Conihout, « La "Belle librairie" de Nicolas de Villeroy à Conflans », dans Jean-François Mailard, Guy Poirier (dir.), *Henri III mécène : des arts, des sciences et des lettres*, Paris, PUPS, 2006, p. 317-330, p. 319.

2. Voir l'analyse de l'inventaire du secrétaire d'État Pierre Forget par Robert Descimon, « L'homme qui signa l'édit de Nantes... » art. cit., p. 161-174.

lisation sur la société politique et sur la conception que l'État a d'un des leviers essentiels de son action, les institutions de l'écrit politique¹.

Si l'expression iconographique et picturale ne donne à voir que des traces ou l'envers des arcanes, disposés dans le sens d'un programme politique, les outils des administrateurs, à l'instar du *Livre Ferré*, et les ouvrages naissants dans les premières années du XVII^e siècle nous instruisent-ils avec plus de précision sur la conception et la place du secrétariat et du conseil dans l'agencement gouvernemental ?

Sur le volet spécifique de la cartographie et de l'information géographique, il est notable qu'il n'y ait, dans l'ensemble de la documentation consultée, qu'une représentation géographique, localisée et spécifique, celle de la bataille de Coutras en 1587, qui soit une levée de plan des forces en présence. Une levée cartographique qui représente une bataille contemporaine de celles qu'on admire à l'Escorial existe et son intérêt spécifique réside dans la combinaison de la carte selon une perspective classique – tandis que les positions lors de la bataille de Coutras sont représentées par des aplats de couleurs – et d'une liste au dos de la carte, manière de légende, qui indique quels sont les régiments présents sur le champ de bataille. Elle est l'œuvre d'un artiste flamand du XVII^e siècle et s'inscrit dans la célébration de la victoire espagnole du XVI^e siècle pour des raisons géopolitiques et mémorielles qui sont propres à son siècle mais ne disent rien de l'évolution *in vivo* de la représentation du pouvoir au XVI^e siècle.

La recherche de cartes d'information géographique et une attention aux légendes et aux cartels qui célébreraient l'action du secrétariat n'a pour l'heure pas donné de résultats. Les techniques géographiques qui mêlent cartographié et les informations de temps de trajet et de routes de poste sont plus tardives².

Ainsi, ce sont des listes qui peuvent venir apporter quelques détails sur la représentation iconographique des institutions de l'écrit, des arbres dont le plus célèbre est celui de Charles Figon, des représentations iconogra-

1. Nous ne pouvons aller sur ce point plus avant car une étude dédiée de la culture matérielle des secrétaires d'État et des administrateurs de l'écrit serait nécessaire pour assurer le fondement d'un propos élargi. Si la culture des administrateurs du premier XVI^e siècle est davantage connue et repérée notamment grâce aux travaux de Sylvie Charton-Le Clech, le second XVI^e siècle est, sur ce point précis, un terrain qui reste à explorer. Sur le versant spécifique du lien entre l'écrit et l'image aux derniers siècles du Moyen Âge, une étude récente des chartes décorées de la chancellerie produit de très solides résultats. Voir Ghislain Brunel, *Images du pouvoir royal. Les chartes décorées des Archives nationales, XIII^e-XV^e siècle*, introduction par Olivier Guyotjeannin, Paris, Centre historique des Archives nationales, Somogy, 2005.

2. Les travaux des géographes du XVII^e siècle sont de ce point de vue exemplaires, mais ne rentrent pas dans le champ de notre étude car ils sont très postérieurs à notre séquence chronologique et appellent un travail spécifique et dédié: Bibl. nat. Fr., Département des cartes et plans, GE-C-13433, *Carte géographique des postes qui traversent la France*, 1632, et Bibl. nat. Fr., Département des cartes et plans, GE-C-9962, Alexis-Hubert Jaillot (1632-1712), *Carte Particulière des Postes de France*, 1689. Voir les travaux pionniers de David Buisseret (éd.), *Monarchs, Ministers, and Maps: The Emergence of Cartography as a Tool of Government in Early Modern Europe*, Chicago, Presses universitaires de Chicago, 1992, et *Id.*, « The Cartographic Definition of France's Eastern Boundary in the Early Seventeenth Century », *Imago Mundi*, 36, 1984, p. 72-80; plus récemment, l'étude de Monique Pelletier, *De Ptolémée à La Guillotière: des cartes pour la France, pourquoi, comment ?*, Paris, CTHS, 2009.

L'ÉTAT ET LE ROI

phiques de théories politiques telles qu'on les lit, de manière neuve, dans *Le Miroir politique* de Guillaume de La Perrière. Cependant, ce dossier de la représentation iconographique et graphique de l'État est complexe et une étude dédiée et spécifique pour le XVI^e siècle permettrait seule d'en comprendre le sens et d'en donner une interprétation située qui fasse droit à la réception et aux usages que les acteurs politiques eux-mêmes en faisaient¹.

1. Une des premières représentations graphiques de la police de l'État date des arbres logiques de Guillaume de La Perrière dans *Le Miroir politique, contenant diverses manières de gouverner*, Lyon, 1555, rééd. Paris, Le Mangnier, 1567, f. B8, C5-6. Sur l'arbre de Charles Figon, nous pouvons suivre pour une partie de son analyse Jean-Louis Bourgeon : « C'est précisément pour conjurer la décomposition politique qu'un monarchiste comme Charles Figon (collaborateur du secrétaire d'État Fizes), agissant tout comme le ferait aujourd'hui un moderne publicitaire, offrait à ses contemporains une projection aussi rassurante d'une réalité fondamentalement anarchique. Pas plus qu'à une caricature, on ne peut se fier à une image de propagande », dans « La Fronde parlementaire à la veille de Saint-Barthélemy », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 148, janvier-juin 1990, p. 36.

La procession cérémonielle des papiers dans les arcanes de l'État

PROLOGUE. LE GOUVERNEMENT MONARCHIQUE DU ROYAUME DE FRANCE (1560-1620): L'ÉTAT ET LE ROI

Nous souhaitons montrer en quelques points d'étapes comment le souverain tente, par l'écrit lui-même et les dispositions réglementaires qu'il contient, de ressaisir par et dans l'écrit politique le pouvoir et l'obéissance qu'on lui doit. Le contexte précis s'opère sur la ligne de partage de l'épisode de la Ligue. Le malheur des temps, la rugosité des troubles et la succession des guerres internes et externes brisent les fragiles équilibres socio-politiques du premier XVI^e siècle. La « différence de pression » de la seconde moitié du siècle, qui ne permet plus à la fleur de la noblesse d'aller redorer son blason dans les aventures italiennes, induit une redistribution des cartes des jeux politiques, sociaux et économiques. Les grands lignages territoriaux, leurs courtiers comme les communautés urbaines et les élites provinciales mènent dès lors une double quête, dont les objectifs se nouent durablement dans le sillon des guerres : il convient à la fois d'assurer les conditions matérielles de l'honneur afin de tenir son rang dans un monde social où les facteurs de mobilité sont nombreux tout en défendant sa foi, en assurant son salut dans une rhétorique et une geste religieuse complexe, aux répertoires d'action qui reposent à la fois sur la distinction concurrentielle vis-à-vis des groupes hétéronomes et sur le renforcement des liens confessionnels, d'amitié et d'entraide au sein des siens propres. Dans cette grammaire nouvelle qui mêle quête de l'honneur, défense de la foi et consolidations des positions politiques, l'État, son train d'officiers et d'agents, n'a d'autre choix que celui de jouer sa propre partition et de devenir un acteur, éminent certes mais un acteur tout de même, dans la lutte pour le pouvoir des années 1585-1596¹.

1. « [...] une part importante du travail politique consiste à retraduire en "volonté de l'État" ce qui relève de stratégies d'acteurs, de réseaux ou de coalitions », dans Philippe Braud, *Penser l'État*, Paris, Seuil, 2004, p. 12.

L'ÉTAT ET LE ROI

UNE RAISON POLITIQUE ET PRATIQUE MATÉRIALISÉE DANS L'ÉCRIT POLITIQUE

Villeroy,

J'ai considéré et les lettres pour le parlemant et la raison sur laquelle vous entendiez quil valloit mieulx qu'ils ne feussent à mon parlemant. Je la veus ainsy que je la vous anvoye. Que moy mesmes j'ay dicté de mot à mot, ne voullant qu'il y soyct changée une syllabbe seulement ny mot aucun. J'ai gardé une coppye car ce qu'il nie le fayct voulloir est principalement consernant les ofyciers de ma couronne [et] dignité et me fais laisser devancer de tant de sortes de jans que je conserve an ceste sorte tousjours le ranc que j'ay donnay à messieurs de Joyeuse et d'Épernon qui ont l'honneur de mestre et beaus-freres et tant aymez et favorisez de moy.

Et pour randre tousjours monsieur de Montmorancy esclairssy que je veus qu'ils soyent maintenus à marcher devant luy affin que par tous actes et an toutes façons et lui et tous autres sachent ma résolue voulonté. Voilla pourquoy des deus lettres je n'an ay faitte que une qui sera et pour la patante et pour la declaratyon quels ofyciers j'antends. Anvoyez la moy demin à Ollinville où je seray à coucher toute samblable à celle que je vous anvoye. Car ainsy quelle est couchée nuls ne peuvent pretendre cause d'ignoransse ni daller devant heus nomemant les princes de mon sanc et maysons des quatre sans aussy donner à l'une plus qu'à l'autre ranc, ny aussy monsieur de Montmorancy ny autres ducs s'y metant se mist de après comme yl y est ni devant les ofyciers de ma couronne.

Et aussy que monsieur de Montmorancy estant fait durant le roy mon père j'exsepte ceulx de ce tamps-là comme je l'antans. Veus estre fait sellon ma voulonté. Je n'an ai poinct à qui je parle plus libremant. Je voudrois en avoir beaucoup comme vous.

Adyeu.

HENRY¹.

Cette lettre d'Henri III à Villeroy est exemplaire des procédures que nous souhaitons exposer et analyser dans ce dernier mouvement de notre étude. Sont liés de manière intrinsèque les mécanismes de la faveur, la recomposition des réseaux et, partant, des préséances. Ces transformations profondes se déposent, on le voit, non seulement dans l'écrit politique en tant que trace documentaire mais également comme processus et comme levier de reconfiguration mis à profit par le souverain, attentif à l'extrême aux procédures. La lettre institue également le secrétaire d'État Villeroy dans le plus proche entourage du souverain, il est le seul secrétaire d'État d'Henri III à jouir d'une telle faveur².

Le gouvernement monarchique connaît lors des guerres de Religion et de l'essor du premier absolutisme une tension qu'on pourrait résumer ainsi :

1. Bibl. nat. Fr., nouv. acq. fr. 22938, fol. 56-57, Henri III à Villeroy, vers le 27 novembre 1581, s.l., orig. autogr.

2. Jacqueline Boucher, « Les lettres de Henri III... », art. cit.

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

l'évolution du gouvernement par conseil, système qui prévaut depuis les derniers siècles du Moyen Âge, se spécialise sous l'effet des matières techniques et politiques que le roi ne cesse d'attirer davantage à lui. L'effondrement de la place politique des villes et leur très progressive disqualification au sein de l'agencement institutionnel lors de la huitième guerre Religion, la mobilisation experte de la majesté royale sacrée, sous Henri III puis sous Henri IV, la reconfiguration des réseaux et des alliances par des entourages favorisés transformèrent non seulement profondément la manière de concevoir le gouvernement et l'État, mais aussi l'action de la politique royale et la manière de la mettre en œuvre¹. Des très nombreuses innovations théoriques et techniques naissent au second xvi^e siècle. Ce sont ces innovations, amplifiées et mises en système, qui prendront leur plein essor sous le gouvernement très spécifique de Louis XIV, dans une stratégie de la gloire réglée et mécanique².

Sous la pression conjointe des guerres de Religion et de leur internationalisation, en raison du bouleversement socio-politique que leur durée induit, l'essence théorique du gouvernement monarchique de la fin du Moyen Âge, reposant sur le traditionnel compromis du gouvernement pastoral et de la figure du roi *primus inter pares*, vola en éclat. Le changement profond dans la distribution de la faveur, l'arasement des grands réseaux féodaux et la mutation des théories organicistes du contrat brisèrent les grands équilibres politiques et territoriaux. Dans ce contexte, il fallut à la fois conduire la guerre, restaurer l'autorité royale, s'imposer dans un jeu géopolitique européen inédit.

L'intelligence politique des souverains français de la fin du xvi^e siècle, et notamment de Catherine de Médicis, Henri III et Henri IV, fut de comprendre que pour réussir à franchir ce haut pas, il fallait non seulement changer la nature du contrat entre le roi et sa noblesse, le gouvernement et le royaume, mais également transformer les procédures politiques pour que chaque corps et chaque communauté opèrent, contraints, un retour au roi ; ce retour au roi – et à son conseil – passa nécessairement et principalement par deux éléments intrinsèquement liés. On assiste d'abord au recours intensif à une administration de l'écrit experte, composée d'un personnel dont les intérêts devaient se lier au projet politique d'ampleur des derniers Valois ; c'est ensuite la manifestation de la majesté royale sous deux angles en apparence contradictoires. Cette contradiction se noue en termes simples : comment montrer et célébrer la puissance du roi de France lors de grandes cérémonies publiques et politiques comme religieuses et péni-

1. Jean-Michel Eymery-Douzans *et al.* (dir.), *Le Règne des entourages...*, *op. cit.*

2. « La prise du pouvoir en 1661 fut moins une révolution qu'une recomposition, une réinterprétation de ce triple héritage médiéval, "renaissant" et baroque », Thierry Sarmant et Mathieu Stoll, *Régner et Gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010, p. 25.

tentielles tout en préservant les mystères de l'État et les secrets du cabinet. L'un comme l'autre furent objets et théâtres de hautes luttes et de haines rebouillies durant la période 1580-1600, luttes et haines qui menaçaient d'autant et l'image sacrée et le fonctionnement efficace du gouvernement du roi. Cette équation politique insoluble fut pourtant au fondement, dès 1574, de la conduite politique d'Henri III : montrer et manifester la gloire tout en préservant les arcanes de l'État ; promouvoir une « troupe » à sa main dans l'entourage nobiliaire et régler la mécanique des rouages du secrétariat pour gouverner un territoire en guerre dans une Europe en flammes.

Brisé de nombreuses fois, sous l'effet de causes distinctes formant le faisceau des remises en cause radicales de ce qu'était devenu l'exercice du pouvoir, ce compromis parvint à s'imposer grâce à la conquête militaire et aux subsides d'Henri IV puis devint, durablement, le socle du gouvernement monarchique sous Louis XIII. La mise en système, passant par la mobilisation exemplaire de la majesté dans l'espace aulique et la spécialisation curiale d'un gouvernement monarchique d'experts, date, quant à elle, du règne personnel de Louis XIV.

La résolution de l'équation politique de la mobilisation de la majesté et de la structuration d'arcanes de l'État – pour des raisons théoriques que nous avons brossées ici, mais également pour des raisons pratiques, à savoir d'une part la conduite des négociations et des affaires internes et externes secrètes et débarrassées du poids de l'espionnage qui se développe et des contestations des grands princes territoriaux – est réellement entamée par Catherine de Médicis à laquelle le secrétariat dans l'édifice gouvernemental doit sans doute sa première et singulière place. Catherine est une reine épistolière, en mouvement, à l'instar de son fils Henri III. Elle a connu les premiers développements de l'institution des secrétaires d'État en 1547 et elle est politiquement proche du clan L'Aubespine-Bochetel qui va fournir pendant quatre décennies de grands serviteurs à la Couronne. L'organisation de sa maison et de son conseil comme le personnel qui projette et reçoit sa correspondance est partiellement connue et fut récemment étudiée par Mathieu Gellard¹. La culture politique de Catherine de Médicis est riche des influences du temps et elle dispose d'une surface politique suffisante pour imposer ses vues à ses fils, Charles IX puis Henri III. Nous allons dans un premier temps observer comment le gouvernement du royaume se transforma en profondeur sous son influence avant d'observer combien la mise en ordre réglementaire qui marque le règne d'Henri III inscrit dans un programme politique très spécifique le secrétariat. Dans le même temps, la reine mère et Henri III utilisent cette institution relativement nouvelle pour gagner des positions politiques, sur le plan intérieur et sur le front extérieur.

1. Mathieu Gellard, *Une reine épistolaire...*, *op. cit.*

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

Les deux innovations majeures que portent la création du secrétariat et sa progressive spécialisation sont les suivantes : le roi peut désormais se retirer d'autant du jeu politique et du conseil royal, comme Henri III va en éprouver la technique, afin de tenter de prendre la main sur le jeu politique. L'institution, au cœur de l'État et au conseil, de très fidèles exécuteurs de ses volontés, experts dans le recueil et la transmission de l'information comme dans la structuration des canaux de communication, sera ainsi l'occasion pour Henri III, puis pour Henri IV pour des raisons différentes, d'être à la fois au cœur du jeu politique tout en se maintenant dans un majestueux et sacré retrait.

La seconde innovation que permet le secrétariat, c'est la possibilité ainsi offerte à l'État royal, dans l'inflation documentaire dont il porte une partie de la responsabilité mais une partie seulement, de mettre en circulation de manière rapide et connectée au souverain des papiers d'État qui sont à la fois la trace de son action mais qui possèdent une dimension d'efficace propre. La mise en circulation de la signature royale et des contre-signatures des quatre puis des trois secrétaires d'Henri III comme des quatre secrétaires d'Henri IV participe des guerres de plumes et d'écrits hautement concurrentielles qui caractérisent le moment politique 1580-1594 puis 1610-1617. La concurrence de papiers s'établit entre partis rivaux, au sein de ces mêmes partis et se déploie à l'extérieur des frontières du royaume, par le fait diplomatique et l'espionnage.

Ces deux derniers éléments sont, par nature, matérialisés dans le papier et constituent une large part de notre documentation¹.

On peut ainsi s'interroger de manière contrefactuelle sur deux propositions. La première tient dans ce qu'aurait été l'action du gouvernement monarchique au moment de la montée des oppositions et des guerres de la Ligue, de la conquête de son royaume par Henri IV, de la guerre des princes achevée dans son premier cycle à Loudun en 1616 sans une administration de l'écrit politique dédiée et spécifique, consacrée à la mise en circulation du vouloir royal et de la loi souveraine, spécialisée progressivement au cours de la période, vivier de recrutement d'administrateurs du premier XVII^e siècle². La seconde, qu'on explore ici plus spécifiquement, pose la question de ce qu'aurait été l'administration de l'écrit dans le moment de tensions maximales des années 1585-1596 si elle avait suivi les règlements administratifs à la lettre de ce qu'ils contiennent.

Ces deux interrogations guident l'analyse du dernier mouvement de notre étude. Nous explorons ensuite la modalité directement connectée de ce que

1. Andreas Kraus, « Secretarius und Sekretariat. Der Ursprung der Institution der Staatssekretariats und ihr Einfluß auf die Entwicklung moderner Regierungsformen in Europa », *Römische Quartalschrift*, 55, 1960, p. 43-84.

2. Quentin Deluermoz et Boris Gobille, « Protagonisme et crises politiques... », art. cit., p. 10.

L'ÉTAT ET LE ROI

les règlements contiennent : la structuration spécifique des arcanes du secret et des mystères de l'État. Nous voulons ainsi montrer que la culture politique des secrétaires se précipite, car ils ont été institués pour ces fonctions par la monarchie Valois et continués dans leur charge par le premier Bourbon, dans ces deux modalités du pouvoir : la mobilisation de la majesté royale dans l'ordre de l'écrit, d'une part, l'efficacité dans la mise en circulation d'une information discrète voire secrète et du recueil et du traitement de cette dernière. Ce dernier versant de l'étude vise à montrer que les pratiques du secrétariat français mettent en contact les administrateurs du royaume avec les secrétariats anglais et espagnols et révèlent ainsi une mobilisation théorique et un effet de structures similaires, à la chronologie distincte cependant.

Ces hypothèses de travail par leur densité questionnent l'ensemble de notre étude et viennent prendre la suite sur un des aspects thématiques des grandes enquêtes engagées dans la décennie 1990 ; le choix du titre de ce dernier mouvement de l'étude, « L'État et le roi », s'inscrit ainsi dans une relecture en forme d'hommage aux analyses livrées dans le recueil collectif dirigé par Neithard Bulst, Alain Guerreau et Robert Descimon, *L'État ou le roi*¹. Nous voulons montrer que la croissance et la structuration de ces deux pôles du gouvernement monarchique, l'État d'une part, le roi d'autre part, se nourrissent l'un l'autre et si la synthèse des termes ne fut jamais parfaite dans l'analyse à la période que nous approchons, la tension politique que les derniers Valois et le premier Bourbon donnèrent à l'action politique et à l'administration de l'écrit fut le ferme soubassement du système monarchique louis-quatorzien. Cette hypothèse en discussion emporte des conséquences fondamentales sur la nature de l'État moderne et du pouvoir royal, né, pensé et structuré dans la guerre et la dissension religieuse de la fin de la première Modernité.

RÈGLES ET RÈGLEMENTS.

LA MANIFESTATION D'UNE CULTURE DE GOUVERNEMENT

*Culture politique, culture de gouvernement, gouvernementalité*²

Les premières lignes tracées par l'avocat du roi à la Chambre des comptes de Rouen, Tanneguy Bazire, sieur du Menil, témoignent combien, dans l'entourage d'Alexandre de Faucon, seigneur du Ris, premier président du parlement de Rouen et ami de Villeroy, l'on tient la mémoire compilée de

1. Neithard Bulst, Robert Descimon et Alain Guerreau (éd.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVI^e siècle)*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996.

2. Arnault Skorcini, *La Grande Soif de l'État*, *op. cit.* ; Pascale Laborier et Pierre Lascoumes, « L'Action publique... », art. cit.

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

l'État, disposée comme appareil de justification du service du roi, dans le versant du conseil comme de l'expertise et de la proximité des souverains dont ils jouissent.

La dernière phrase de l'extrait fameux que nous donnons ici nous introduit à une réflexion plus large sur la science de l'État qui se diffuse ainsi dans la société politique du royaume, et forme alors, pour ces administrateurs moyens, de nécessaires manuels de gouvernement et de se bien conduire dans les arcanes des cours et des conseils. Nous nous proposons d'observer, dans la longue séquence des premiers règlements de l'écrit donnés par Henri III à Lyon comment s'est déposée, sur ces institutions, une double volonté de les ordonner et de les élever dans le dessein royal et comment cette volonté se heurta aux nécessaires recompositions politiques qui travaillaient en profondeur les institutions de la monarchie française de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle.

Ces *Mémoires* ont est faits et dressez par feu monsieur de Villeroy lors que durant les guerres de la Ligue, la necessité des affaires le portoit aux negotiations pour remettre l'Etat en paix, et les peuples revoltez en obeissance, temoings irreprochables de sa fidelité et de ses services, qui ont eu si bon succès, que la France en a reçu tout contentement. Au lieu de cest eschantillon, s'il eust laissé toute la piece, le public luy en eust esté grandement obligé. Car il faut ajouter franchement qu'il n'appartient qu'aux secretaires d'Etat à faire l'histoire, lesquels ont veu, sçeu et cogneu les secrets de l'Etat, les conseils du prince, et les affaires du royaume. La cognoissance de leurs escrits et discours assaisonnez par divers âges et esperiences, apprennent les nouvelles du monde, les moyens de s'y conduire, et la voye pour en sortir [...].¹

Nous avons montré dans un développement précédent que le règne d'Henri III est marqué par une mise en ordre réglementaire très forte, une manifestation de la majesté dans le cadre d'un processus de recharge sacrale, et une attention inégalée jusqu'alors à l'écrit politique en tant qu'objet du gouvernement des passions contraires. Il convient de revenir succinctement sur les points problématiques et conceptuels qui entourent cette réformation. La littérature scientifique la plus récente nous invite, sur la question spécifique de l'État et du pouvoir, à penser les effets des rapports de force qui s'exercent au sein de ce champ général qu'est l'État sous l'angle d'une histoire culturelle des institutions. Histoire culturelle au sens d'une histoire où il est nécessaire d'analyser l'outillage mental et les pratiques de mise en œuvre de la théorie politique qui est, au second XVI^e siècle, bouleversée sous l'effet de la naissance des sciences de l'État, leur réception et leur incorporation dans les sciences de gouvernement par les humanistes français. Ce retour de l'État par l'angle de la pratique et de

1. *Mémoires servans à l'histoire de nostre temps. Par messire Nicolas de Neufville seigneur de Villeroy conseiller d'estat, & secretaire des commandemens des rois Charles IX. Henry III. Henry IV. & de Louys XIII. à present regnant*, Tanneguy Bazire du Mesnil, Paris, Chez Pierre Chevalier, 1622, p. 3.

la mobilisation d'un corpus culturel renouvelé est observable dans tous les champs scientifiques et académiques, pour des espaces et des temps très divers. Il ne fait aucun doute que les questions de l'État, de l'autorité et du pouvoir opèrent un signalé retour dans un contexte actualisé de réception heurté, angoissé et tiraillé par des faits sociaux inédits et de demande sociale très forte autour de ces questions. Les thèmes de la guerre civile, de la participation politique, de l'exercice du pouvoir travaillent avec vigueur l'actualité et la recherche en histoire et en sciences sociales s'en saisit comme il est de son rôle de le faire. Ainsi, le retour de l'État sous l'angle des pratiques et de la mobilisation d'outils culturels pour participer au jeu politique nous paraît le signe qu'il faut rouvrir des dossiers majeurs de l'histoire de la première Modernité.

Trois de ces dossiers nous paraissent constituer le fil d'analyse de ce que nous présentons. D'abord, il s'agit de la règle et des écarts à la règle pour ce qui concerne le travail de l'administration et plus généralement pour la police du royaume. Ensuite, nous observons les pratiques du secret et des arcanes dans une perspective large et européenne, de naissance de la diplomatie moderne et de l'espionnage, pour questionner et continuer les inestimables apports de l'école historique française de diplomatie, et notamment les travaux d'Alain Hugon et de Lucien Bély. Sur ce volet spécifique, il s'agit de jeter les premiers éléments d'une histoire européenne de la bureaucratie, en se demandant si la république européenne des bureaux est une réalité politique tangible et incorporée par les acteurs de la première Modernité. Ces deux éléments sont connectés et s'adossent à une réflexion actuelle et vivace sur l'histoire des pratiques politiques sous l'angle socio-culturel.

Une pédagogie politique de l'écrit : méthode et pratiques

Si Henri III manifeste un intérêt aussi vif pour la circulation des papiers d'État, c'est que la fonction première et principale des secrétaires d'État réside dans les expéditions des dons et la tenue du registre des dons qui sont au cœur des mécanismes de la faveur qu'il structure et organise à nouveaux frais¹.

L'attention aux règlements et spécifiquement à ceux qui règlent la circulation des papiers dans l'espace du palais et, partant, du royaume, semble être le lieu privilégié d'observation des reconfigurations politiques qui vont travailler les structures bureaucratiques. La question simple qui guide l'analyse est la suivante : pourquoi tant de règlements furent-

1. Yann Potin, « L'État et son trésor... », art. cit., p. 52.

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

ils donnés quand, dans la pratique quotidienne des secrétaires, on observe qu'ils ne sont ni respectés ni techniquement réalistes dans ce qu'ils disposent concrètement ? Pourquoi construire ainsi des règles pour que les normes quotidiennes les transgressent ? Plus généralement, à qui ces règlements s'adressent-ils et vers quel horizon politique font-ils signe en période de guerre civile ? Pourquoi fut-il si fondamental de régler la police de l'administration et de la cour, en exposant le travail concret et quotidien des administrateurs alors même que, d'une part, on nimbait l'espace du palais du voile épais de la raison d'État et des mystères du cabinet et, d'autre part, que l'urgence des guerres civiles et des conflits européens s'accommodaient bien mal de la pompe et de la majesté mais qu'il fallait, vite et bien, solder les troupes, informer les ambassadeurs, tenir la bride courte aux gouverneurs et aux agents départis dans les provinces et les villes du royaume ?

Ces écarts réglementaires nous paraissent devoir être scrutés avec une attention redoublée pour comprendre comment la culture politique du duo royal composé par Henri III et Catherine de Médicis d'une part et celle des administrateurs de l'écrit d'autre part peuvent se conjuguer dans des pratiques qui visent à maintenir l'État et son édifice monumental de papiers.

Et que, à son arrivée, quant yl auré sa court, qu'il fase que chécutin fase son aytast et que sa court souit réglée et non au désordre que je l'ay veue¹.

Ces quelques lignes tracées de la main de Catherine de Médicis, régente du royaume de France, sont adressées, dans un ample mémoire, à son fils, le nouveau souverain Henri III. C'est Cheverny, l'ancien chancelier de la maison du duc d'Anjou, qui est chargé de porter ces « tablettes », comme la reine mère nomme les conseils qu'elle prodigue en continu à ses fils, les derniers souverains Valois². On trouve dans cette phrase de Catherine de Médicis l'essentiel de la quête angoissée de réformation du royaume, de l'entourage, de la cour et, partant, de l'administration des affaires de l'État. Denis Crouzet a montré que cet idéal de réformation du royaume, clairement exprimé dans ce mémoire, s'inscrivait dans le large corpus néoplatonicien de restauration de la concorde et de l'harmonie qu'affectionnent la reine mère et ses fils³.

Nous souhaiterions donner de la densité à la démonstration de Denis Crouzet en explorant un des aspects de cette quête, qui passe et se matérialise dans le maniement, la projection et la réception des papiers d'État. Les grands règlements du règne d'Henri III sont pris tout au long du

1. *Lettres de Catherine de Médicis...*, t. V p. 73-75, « À monsieur de Cheverni, mémoire pour montrer à monsieur le roy mon fils, autographe. Bibl. nat. Fr., fr. 6525, fol. 49, 8 août 1574, Paris.

2. Lettre de Catherine de Médicis à Henri III, dans *Lettres de Catherine de Médicis*, t. V, p. 68.

3. Denis Crouzet, *Le Haut Cœur de Catherine de Médicis*, Paris, Albin Michel, 2005, p. 10.

règne pour la police spécifique de la cour et de l'administration comme du royaume. Ces règlements, dont la forme diplomatique diffère, s'inscrivent dans une administration des troubles par l'écrit qui est très sensible et dont un des phénomènes les mieux connus est les édits de pacifications, édits qui sont en forme de lettres patentes et dont les préambules sont largement repris d'un édit sur l'autre.

Sur cet aspect, il faut moins y voir une routine ou une fatigue de chancellerie de la part des secrétaires qui travaillent sous la conduite des secrétaires d'État, de la chancellerie, tous aux ordres du roi et de la reine mère, qu'un effort de saisir dans la force de la tradition et de la répétition une réalité politique régulièrement minée par les prises d'armes. Au cœur des papiers d'État du temps des troubles, nous nous sommes fixé par choix sur l'ensemble documentaire des papiers d'État que sont les correspondances politiques : catégorie complexe, diverse et foisonnante. Nous l'avons montré, ces correspondances sont le matériau principal de l'action politique à la fin du XVI^e siècle tant elles structurent les échanges communicationnels entre les acteurs. Elles connaissent une augmentation notable dans leur volume et leur technicité à mesure que le règne avance pour les raisons du développement des guerres, l'internationalisation des conflits intérieurs et l'éclatement partidaire des années 1580, ce que Nicolas Le Roux a analysé comme la décennie de « factionnalisation de la faveur ».

Cependant, notre lecture s'affronte de façon rugueuse à des biais intrinsèques à ce type de sources, raison pour laquelle nous postulons que c'est l'étude conjointe de cette catégorie de papiers avec les textes réglementaires qui en régulent la circulation et les écrits discursifs de l'entourage des derniers Valois et du premier Bourbon qui nous enseigne combien sont nombreux les écarts entre le dire, le faire et le vouloir politiques¹. Dans ces écarts se logent la politique royale et l'analyse qu'on peut en faire.

En effet, ce sont ces écarts qui nous guident dans l'analyse qui se fixe sur les échecs, les ratés et les erreurs de l'action politique. Ces écarts produisent par eux-mêmes de nouvelles sources, et donnent lieu à une intense littérature de justification de la part des agents du pouvoir comme à la formulation d'un discours sévère et critique de bonne police et de réforme des pratiques administratives². Ces écrits discursifs permettent ainsi de rendre raison de l'effort continu des secrétaires d'État, premiers

1. Nicolas Le Roux, « Courtisans et favoris : l'entourage du prince et les mécanismes du pouvoir dans la France des guerres de Religion », *Histoire, économie et société*, 1998, 17^e année, n° 3, *L'État comme fonctionnement socio-symbolique (1547-1635)*, p. 377-387.

2. « L'analyse des discours des anciens ministres d'Henri III rappelle que, pour l'historien, la disgrâce constitue une aubaine, car elle entraîne la production de textes qui permettent de cerner les conceptions du service du prince et de la couronne que se faisaient les acteurs des guerres de Religion. Cela donne une fois de plus raison à Raymond Queneau, qui notait que "l'histoire est la science du malheur des hommes" », Nicolas Le Roux, « "Je vis retiré en ma maison..." », art. cit.

agents du maniement de l'écrit politique, pour résorber ces écarts et faire converger le discours souverain, l'action politique et les volontés d'État qui se déploient dans les heurts des troubles civils de religion. Cet effort de convergence par l'écrit s'insère dans une reconfiguration des instances de gouvernement à partir des années 1580, reconfiguration qui poursuit le difficile objectif de résorber une double fracture, religieuse et sociopolitique, qui déchire le corps social du royaume et met à mal les fragiles équilibres entre le roi et les élites, équilibres hérités des réformations du xv^e et du premier xvi^e siècle.

*Les papiers d'État : une reformulation pratique
des théories du premier absolutisme*

Notre analyse de l'effort de convergence opéré par les bureaux de la monarchie repose sur deux hypothèses principales. La lecture des correspondances et leur confrontation avec l'ensemble documentaire évoqué plus haut doivent être opérées sous l'angle de la reformulation par l'écrit politique d'une réalité minée par les troubles. Cette première hypothèse naît de la confrontation des méthodes propres à l'histoire et de celles maniées par les juristes et les politistes. Pascal Braud postule, et nous y souscrivons, qu'« une part importante du travail politique consiste ainsi à retraduire en volonté d'État ce qui relève de stratégies d'acteurs, de réseaux ou de coalitions »¹. Ce travail de traduction, de reformulation des faits, ainsi que le traitement que subit l'information qui parvient dans les bureaux des principaux agents de la décision souveraine nous paraît essentiel pour comprendre ce moment politique².

La seconde hypothèse emprunte à la sociologie des réseaux pour penser le monde du secrétariat sous trois notions : les secrétaires d'État sont à la fois les *hubs* qui confèrent concrètement une centralité au souverain, ce sont également ceux qui entretiennent, y compris par leur correspondance privée, les « liens faibles » nécessaires à la circulation de l'information de groupe à groupe, y compris entre groupes résolument opposés, enfin, ils lient leurs intérêts, leurs compétences et forgent leurs horizons d'attente dans le périmètre programmatique de la monarchie³.

1. Philippe Braud, *Penser l'État, op. cit.*, p. 12.

2. Cette conception s'inscrit dans un État perçu en droit comme lieu où « l'ensemble des interactions par lesquelles les objets de valeur sont répartis par voie d'autorité dans la société », David Easton, *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin, 1974, p. 23.

3. Thierry Rentet, « Network Mapping... », art. cit. ; « La première génération des analyses de la mobilisation en termes de réseaux s'est surtout attachée aux déterminations de choix individuels (s'engager ou non, dans un camp ou dans l'autre, poursuivre ou non cet engagement), mettant en évidence le fait que ces choix sont en partie liés à une position définie en termes de réseaux sociaux, et non pas seulement à des attributs individuels plus classiques », Claire Lemerrier, « Analyse de réseaux et histoire », *RHMC*, 2005, n° 52-2, p. 104.

La croissance de la place des secrétaires dans l'entourage, leur position par rapport aux instances de gouvernement et aux souverains évoluent à la faveur de l'évolution du poids et de l'importance de l'écrit politique dans la conduite des affaires de l'État. Ces positions que les secrétaires d'État occupent sont cependant elles aussi soumises au changement et aux reconfigurations multiples de la période, pour des raisons qui appartiennent à la finesse de la compréhension du monde sociopolitique par les derniers Valois, Henri III et Catherine de Médicis les premiers¹.

Penser à la fois la résorption des écarts entre le vouloir, le dire et le faire politiques et l'effort de réformation du royaume de France lors des guerres de Religion du second XVI^e siècle permet ainsi de saisir, en contexte, le fonctionnement d'une institution politique originale en faisant l'économie d'une réflexion aporétique sur la genèse ou la modernité de l'action de l'État lors des guerres de Religion des XVI^e et premier XVII^e siècles². L'attention portée à l'analyse structurale des réseaux tissés par les secrétariats confère aux individus, à leurs stratégies sociales et à leurs trajectoires politiques, un rôle heuristique de tout premier plan³.

Si l'analyse structurale nous paraît si fondamentale, c'est également que la seconde moitié du XVI^e siècle est le moment du renouvellement d'un triple compromis, compromis dont l'équilibre fut brisé par la dissension religieuse et la sédition socio-politique d'une large partie de la noblesse et des élites provinciales. Dans ce contexte heurté, la conduite des affaires politiques passe ainsi par la promotion d'une administration efficace et experte, capable de manier les papiers d'État⁴; la reconfiguration de l'entourage du souverain poursuit à la fin de la décennie 1570 et au début de la décennie 1580 un double objectif: réduire l'influence des grands princes territoriaux – Montmorency, Guise, Navarre – et manifester la grâce éminente du souverain par l'élévation de conseillers-créatures, les mignons, issus d'une noblesse seconde, implantés au cœur des instances

1. « [...] si, au début du règne, les secrétaires d'État avaient été ramenés au rang de simples rédacteurs des décisions royales, ils redevinrent vite indispensables au jeune roi confronté à des troubles sans cesse renaissants qui rendaient son gouvernement difficile. Ces rouages essentiels de la machine administrative de la monarchie du XVI^e siècle prirent une importance qu'ils n'avaient jamais eue jusqu'alors. De tous, Villeroy fut celui qui connut la plus grande fortune », Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre... , op. cit.*, p.78-79.

2. Jean-Frédéric Schaub, « Une histoire culturelle comme histoire politique... », art. cit.; *Id.*, « La notion d'État Moderne est-elle utile? Remarques sur les blocages de la démarche comparatiste en histoire », *Cahiers du monde russe*, 2005, 1, vol. 46, p. 51-64.

3. Jean-Pierre Dedieu, « Une approche fine de la prosopographie » dans Robert Descimon *et. al.*, *Les Figures... , op. cit.*; *Id.*, « Prosopographie rénovée et réseaux sociaux. Les agents de l'État en France et en Espagne de la fin du XVI^e au début du XIX^e siècle. Dix ans de publications », *Jahrbuch für europäische Verwaltungsgeschichte*, 17, 2005, p.281-296.

4. Le *maniement* des papiers d'État recouvrant ici la pratique triple de préparation dudit papier, sa projection et sa réception. Le *maniement-pratique* s'informant d'autant d'un *maniement-réflexif*, c'est-à-dire, d'une part la capacité par les agents techniques des bureaux de penser ces étapes, d'autre part la continuité effective de l'association des agents gouvernementaux de premier niveau – les secrétaires d'État – aux instances de conseil, formelles et informelles, auprès du souverain et des grands officiers, association matérialisée directement et indirectement sur les plis de l'ensemble documentaire qu'on nomme « papiers d'État ».

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

traditionnelles comme informelles de conseil et de gouvernement. Partant, cela forge le périmètre d'une société politique aux contours neufs, capables de passer par-delà les fidélités traditionnelles aux princes et courtiers de l'influence royale, en faisant émerger un ensemble hétéroclite aux intérêts parfois divergents, le monde des élites de la marchandise et de la robe, policé et intégré aux jeux politiques par deux leviers principaux sous les derniers Valois, soit l'administration fonctionnelle des bureaux, dont les membres sont pour une large part issus des élites urbaines en ascension sociale ; la noblesse seconde qui, ne disposant pas des relais traditionnels des grands princes territoriaux, consolide son pouvoir dans le gouvernement des provinces par l'émergence d'une élite urbaine soucieuse de lier ses intérêts aux siens, dans une perspective d'accès aux honneurs, aux grâces et aux charges distribués par la puissance souveraine dont elle est le courtier¹.

À la jonction de l'idéal de réformation, on observe dans la documentation la plus diverse – papiers d'État comme écrits discursifs, polémiques et de combat – la croissance du traditionnel discours de bonne police, teinté désormais des *topoi* néo-platoniciens du souverain prudent et sage guidant le navire qu'est la république à travers les flots mauvais des temps de guerre et de ruine financière². On peut dès lors se demander comment se concrétise, au sein des instances de gouvernement, cet idéal de réformation.

L'observation des écrits discursifs de justification du nouveau jeu politique ne permet pas seule de rendre raison de l'idéal de concorde et d'harmonie, nimbé du néo-platonisme des derniers souverains Valois et de la reine mère Catherine de Médicis. Ces écrits discursifs puisent dans les ressources polémiques et concurrentielles qui affectent les libelles et les pamphlets, les registres et les longues recensions que les camps opposés font circuler le plus largement possible afin de renforcer des positions et des prises d'armes, en contexte³.

1. René Souriac, « La Monarchie française et ses rapports avec les provinces », dans Hélène Fréchet et Christian Hermann (coord.), *Les Monarchies française et espagnole du milieu du xvi^e siècle à 1714*, Paris, Éd. du Temps, 2000, p. 94-95 ; Marie-Laure Legay, *Les États provinciaux...*, *op. cit.*

2. Bibl. nat de Fr. nouv. acq. fr. 1243, fol. 4, Henri III à Villeroy, s.d., s.l. « Je voulais que ce fust vostre beau frère, pour la fiance que j'ay en lui, tant pour ne faire de villemnie que pour n'estre depandant que de moy, et mesmes à l'apétit ni de Guise ni du moyne voulant essayer se guaigner ceulx qui estans souisses guardèrent nostre misérable [...]. Advisez donques entre vous de choisir personne, si vous ne voulez, comme la raison que vous me mandez a quelque ocasyon de crainte que vostre beau-frère y aille, qui [*sic*] car je veus un duquel j'ay fiance et bonne opynion. Vous connaissez tout le monde, je ne vous an sçaurays dire autre. Adieu. »

3. Tatiana Debbagi-Baranova, « La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion. "Faites fondre sur luy vos carmes satyriques" », dans *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 2007, 2, n° 26, p. 24-67.

L'ÉTAT ET LE ROI

L'ÉCRIT AU CŒUR DE L'ÉTAT
ET DANS LA MAIN DU ROI (AUTOMNE 1574)

Nous souhaitons verser un premier dossier de pièces afin de démontrer que la mise en ordre de la fabrication, de la projection et de la réception des papiers d'État dans les bureaux du souverain est à la fois une digue contre les troubles sociopolitiques, une manifestation cérémonielle de la majesté et un outil fonctionnel de gouvernement. La fin de l'été 1574 nous offre un terrain d'analyse fécond pour notre démonstration. Le roi Charles IX est mort le 30 mai 1574. Son frère, Henri d'Anjou, héritier de la couronne, est alors en Pologne où il règne depuis quelques mois non sans difficulté. À l'annonce discrète de la mort de son frère, le nouveau souverain Henri III fuit son royaume d'élection, la Pologne, pour regagner la France. La reine mère Catherine, régente, dépêche l'ancien chancelier de la maison de son fils, Philippe Hurault, comte de Cheverny – alors surintendant des affaires de Monsieur en France – à sa rencontre. Cheverny est porteur de plusieurs documents qui doivent être montrés au nouveau roi. L'étude de la correspondance active de Catherine de Médicis permet de donner un statut particulier au mémoire qu'emporte le comte de Cheverny. En effet, plusieurs lettres au roi le précèdent dans l'édition de Ferrière, ainsi qu'une lettre à Cheverny qui, sans doute, accompagne le mémoire. Une lettre datée du 25 août 1574 s'informe des suites qu'Henri III compte donner aux dispositions contenues dans les « tablettes » de Catherine.

Nous reproduisons ici cette pièce fondamentale pour notre étude :

Monsieur de Cheverni,

Diré au roy mon fils que, puisqu'il a pleu à Dieu l'avoyr apellé à gouverner cet royaume et l'en fayre roy, que je lui suplie, pour l'amour qu'il cet [sait] que je lui ay portée depuis qu'il ayst nay et que je n'é jeamès rien tent désiré, depuis la mort du roy monseigneur son père que le voyr grent et, encore que ce ne fust par la mort du roy son frère, si ese que puisque Dieu l'a voleu ynsin, que je lui prie qu'il conserve sa grendeur et mesmement venent en son royaume aveques une tèle ayspectation et réputation que, encore que par la grase que Dieu lui ha feste de avoyr aquis tele expériense que un de cinquante ans ne la saroyt avoyr davantage el aveques cela avoyr veu tent de prinse et de péis, cela luy serviré grendement à gouverner cet que yl a, et lui prie de entrer en son royaume come un prinse qui ne fust acoteumé de voyr nos fasons dereglee et desordonaye et nos legereté, et la gravité que Dieu lui ha donné de nature la meyntenant aveques la douseur qu'il a de lui mesme, et cet monstrier mestre et non plus compagnon et decagé dé menteus, et non que l'on panse : yl é jeune, nous luy feyron passer cet que voldrons, et aluter la coteume de rien donner à qui le braveré, au lui voldré fayre fayre par fason de compagnon au d'estre mal content ; qu'il rompe cete coteume à deus au troys dé plus ampés et hardis. Lé aultres yl viendron coment yl deverront ; qu'il donne de lui mesme à ceulx qui le serviron bien et ne bougeron de leur charge, san qu'i le viegnet ymportuner pour enn avoyr,

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

et tous se hatron à qui le servyré mieulx et qui fayré plus de residense en sa charge, et cela seré cause que n'aviendré plus les ynconvenient qui sont aveneus et avienget tous les jours qu'il provoy aus aytas et non haus omes, car cela porte damage à son servise, quant, pour recompanser un homme, l'on lui donne une charge de quoy yl n'est pas digne et si s'et quelqueun que dé sien aye fayst servise au lui et qui merite recompanse, qui lui donne de l'argent et chause qu'il en souit capable et ne le recompanser au damage de son servise et du royaume; que hun homme ne tiegne pas tout, car, en lieu d'en contenter beaucoup pour les aublioger et en avoyr en cheque provinse à lui, yl ne enn auroit que une dousayne, laquele dousayne, quant yl se voynt si suls et grens, yl font teste au Roy, en lyeu de reconoystre qu'i les a fayts, au cet en cheque provinse y lé aublig les plus grens et les plus capables d'antendement en lé provoyent des ofises, benefises, charge et dignités qui vaquet en la provinse, coment solouit fayre le roy Louys et depuis le Roy son grent père, s'et aultent de serviteur aubligés et personnes qui contienet les péis en son haubeisance et ne se peult rien fayre dans lé provynse qu'il n'en soyt averti. Je dis aultent pour les ayvéques; car yl servet en leur diocese de tout contenir, quant seront personnes capables et doctes et, si l'évesché ayst trop grent pour un docteur, donné ly cet qué reyssonnable pour ententer l'estat d'evesques et pour les reparation et aumones et le surplus pansion à quelque serviteur qui auré fayst servise, aux siens que voldroyt fayre du bien et ne vous coteré rien. Et que, à son arivee, quant yl auré sa court, qu'il fase que chécun fase son aytast et que sa court souit reglee et non au désordre que je l'ay veue et pour la regler qu'i cet regle le premier; car san sela yl a veu et moy aussi que yl est ynpossible; mès qu'i luy pleyse prendre une heure certeine à se lever, et aytan ayvellé, s'il veult demeurer un peu dans le list avent ce lever, qu'il ne perde pour cela l'eure et qu'il fase set lire les paquets et depecher cet qu'il auré à fayre aveques les segreteires, lesquels y leur donneré leur fason de fayre coment fesoynt les vieulx d'avent seusi; quant yl auront leu les paquès et entendu sa volonté pour les réponse, qu'ils s'ann alet à leur logis sans aler ni desà ne de là, fayre les depeches pour le lendemayn au matin lui rapporter lé réponses aveques les aultres depeches, s'il an seré venu de nouveaulx et se seret chause presaye, qu'il ne aportet jeamés lettres que le matin, et que jeamés paquet ne souit ouvert que en sa presance, ainsi que neul, qui demandera quelque chause que ce souit, ne balle plus son placet que au Roy et lui même pregne la pouine, quand yl se retire, de le apostiler et, le landemayn au matyn, le baller au segreteire pour le depecher à celui à qui yl auré, de sa mayn, mis au plaset. Je say bien que cela depleiré à ceulx qui avoynt acoteumé de les baler au segreteire et qui les depechès après, san que le roy y avisat aultrement que dir oui quant y lé revoyoit au souyr au auprès diner en son cabinet tout ceul, si bien que yl n'avoyt que le non de donner et lé aultres le fayst et le bon gré et en set faysant on n'en sauré gré que au Roy et ne suivra-t-on plus que lui, et ceulx qui viendront de dehors de quelque lieu que ce souit, qu'il fase conestre qu'i veult qu'i s'adreset à lui seul et pour se qu'il pouroyt aublier de les fayre depecher et les ouir plus d'une foys, s'il eun étoyt besouin; qu'i comende à vous, à Villecler de les y amener au souir après que tout le monde s'an seré alé, au matin avent que personne y souit, et, au se faysant, ses affayres enn iront mieulx et tout seré segret et non come, par le pasé que tout s'et perdu pour aystre seu; qu'il tieyne lui mesme la clef du chiffre, puisqu'il l'a portee pour le Roy son frere, y la peult bien porter pour lui et yl auteré la jalosie et beaucoup d'aultres chauses, au yl se troveyroit empeché. Si le fayst aultrement, coment je lui diré, mès que je le voy, et qu'il comense dè set que serés arivé à fayre toutes ses chauses auprès qu'il adviendront; car, si ne les fayt de set fin comensement, yl ne lé fayré jeamès et

L'ÉTAT ET LE ROI

voyré aultant de désordre qu'il a veu et y ne le fault pas, je lui en suplie; ausi fault qu'il se résolve à cet comensement de tenir ferme pour la ioustice et n'estre fasile à donner grace, car aultrement cet ne se remetré jeamès en son devoyr; qu'il ne montre poynt de hayr personne, mès les aymer tous, pourveu que l'on lui rende l'aubéissance et tout cet qui lui appartient; qu'il monstre que son premyer plesir s'est de fayre ses afeyres et qu'i lé veult fayre et entendre le fond de ses finanse et fayre entrer le trésorier de l'espargne, après avoyr veu ses depeches et avoyr siné, qui lui apporte tous les matins dans un papier cel que yl a comendé le jour d'avent et l'état de huit jours en huit jours de toute sa depense et de set qu'il a d'argent, coment l'on fesouit au roy son grent pere, et aulter cet conseil de finanse que je ay yntroduit pour ma decharge, ayntent le roy en bas age et que le conseil privé fase coment yl fesouit du tant dudist roy son grent pere; que au comensement, avent que l'on eût mestre des requetes, s'il avoyt quelque afayre pour le servise du roy ou de l'Éstat, on les depechoyt et après l'on s'apeloit pour les parties; et que le conseil souit reformé et reduit à nombre honeste et que ne en sela ne en aultre aytas que le desordre ne souit plus. Sela lui apoteré reputation et, si l'on voyt qu'il regle toutes chauses selon la rayson, tout le monde le louera en lieu d'enn estre malcotemps. Quand yl etoyt Monsieur, yl faysoit bien de se fayre dé serviteur; mès asheure yl s'en fera, quand l'on voyra qu'il veult tout remettre hâ l'honneur de Dieu et au sien et remettre les chauses coment ayle etoynt du temps de sé peres et grens peres, car checun esperera de voyrer le bon temps et ceulx qui meritent honneur et recompanses et, en pasant au yl voyré du desordre au de la gendarmerie au des jeans de piés ou aultre chause, y donner tel hordre et de tele fason qu'il souit obéi et que son peuple, qui le désire tent ay l'ème, conoyse qu'i le veult aulter de toute aupresion qu'il a et sela le fayré aymer extrahordinairement. L'on pourra dire puisqu'ele le set bien dire et ayscrire tout sesi, que ne l'a-t'ele fayst fayre plus tost. Set, je euse ayté coment yl est asteure, je l'euse fayst, temoyne que, depuis que je suis ysi, l'on set coment tout y va, Dieu merci; et y le voyré, si lui plect bien tost et venant de là, en y tenant, et aveques tent de reputation, yl peult tout, mès qu'yl veulle. Monstré li sesi¹.

Nous distinguons deux séries de remarques pour le commentaire du mémoire de la reine mère au roi. D'une part, nous observons que le discours de Catherine de Médicis s'inscrit dans un discours traditionnel de bonne police et de réformation du royaume. D'autre part, nous analysons qu'il règle avec une grande finesse la mécanique de l'entourage du roi et de la conduite des affaires politiques, y compris la conduite matérielle et quotidienne qui concerne les papiers d'État.

Les premiers éléments livrés dans le mémoire par la reine s'inscrivent dans un discours traditionnel de retour à l'âge de concorde et d'harmonie. Ce sont les règnes de François I^{er} et d'Henri II, voire de Louis XII, qui sont valorisés sous la plume autographe de Catherine de Médicis quand celui de Charles IX est au contraire amèrement critiqué².

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. V p. 73 à 75, « A Monsieur de Cheverni, mémoire pour montrer à monsieur le roy mon fils », autographe, Bibl. nat. Fr., fr. 6525, f. 49, 8 août 1574.

2. Une mention du règlement du 10 septembre 1574 y fait écho : « Ledict sieur grand maistre advisera le fait de sa charge pour remectre l'ordre et pollice en la maison de Sa Majesté comme il estoit du temps des feuz roys Francois et Henry, ses ayeulx et pere, dont il dressera le reglement qu'il apportera à Sadicte Majesté pour le veoir », *Pièces justificatives*, n° 1.

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

Une étonnante mention au début des instructions de Catherine retient particulièrement notre attention : « et lui prie de entrer en son royaume come un prinse qui ne fust acoteumé de voyr nos fasons dereglée et desordonaye et nos legereté »¹. Catherine demande virtuellement au roi de sceller, y compris à lui-même, ce qu'il sait des troubles qui déchirent le royaume de France. Son expérience, et notamment son expérience dans la conduite des négociations étrangères, est valorisée, sur un mode très similaire aux lettres envoyées par Catherine de Médicis avant le voyage de Pologne au souverain².

Une des clés du conseil politique de la régente réside dans la discrétion des affaires et dans la distribution de la faveur. Afin de restaurer la concorde et l'harmonie et passer par-delà le règne du feu roi Charles IX – dans la perspective de renouer la chaîne brisée des temps³ – Catherine conseille au nouveau souverain d'œuvrer dans le secret : « au se faysant, ses affayres enn iront mieulx et tout seré segret et non come, par le pasé que tout s'et perdu pour aystre seu »⁴. Avant d'étudier au fond cet aspect, notamment pour sa valeur fonctionnelle et pratique dans la conduite des affaires par les bureaux des secrétaires, on peut y lire une revivification du motif des arcanes du pouvoir, des mystères de l'État⁵.

Ce motif est présent dès le début du XVI^e siècle, notamment chez le chancelier Antoine Duprat. Les deux arguments régulièrement avancés pour préserver la discrétion des affaires de l'État sont les suivants : la préservation de la vérité des décisions, et, partant, de leur justice, requiert que peu participe à les forger⁶. D'autre part, on ne peut découvrir la mécanique de l'État sans crainte de révéler aux communs la fabrique de la majesté⁷. La trame de fond est celle de l'union, de la concorde et de l'accord qui président au monde politique mythique dans lequel les derniers Valois souhaitent, au rebours de la réalité, inscrire leur action politique⁸. Ces deux

1. *Ibid.*

2. « J'é aupinion que avent que en partit, vous metré cet royaume en repos et yré, au partir de la, vous fayre coroner le plus triomfant roy que fust jeames. Recomendé vous toujours bien a Dieu, et ne le aubliés, et yl vous contineuré ses grasses, et vostre bonheur. Mes tablettes, en lé lisant quelques foys, yl ne vous seron non plus ynutile ysi que en Pologne. Je vous bese la mayn. Vostre bonne et affectionaye mere. CATHERINE », Lettre de Catherine de Médicis à Henri III, dans *Lettres de Catherine de Médicis*, t. V, p. 68.

3. Chantal Grell et Gérard Laudin (éd.), *Références historiques et modèles politiques : images du pouvoir impérial en Europe, xv^e-xviii^e siècles*, publ. dans *Revista de historiografia*, n° 14/8, 2011, p. 4-11.

4. *Lettres de Catherine de Médicis*, t. V, p. 73-75.

5. « [L]art du gouvernement [de Catherine de Médicis] est d'autant plus un art de revendiquer l'appréhension de la profondeur des affaires de l'État qu'il s'appuie sur des pensées qui sont "grandes" au sens où le commun des mortels est incapable de les comprendre et dans la mesure où elles sont conceptualisées, précisément, de manière à demeurer immédiatement inintelligibles. », Denis Crouzet, *Le Haut Cœur...*, *op. cit.*, p. 218 ; cf. Michel Senellart, *Les Arts de gouverner...*, *op. cit.* ; *Id.*, « Secret et publicité dans l'art gouvernemental des xvii^e et xviii^e siècles », *Quaderni*, 2003, p. 43-54.

6. Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi...*, p. 176.

7. Ernst H. Kantorowicz, « Mysteries of State. An absolutist Concept and its Late Mediaeval Origins », *Harvard Theological Review*, XLVIII, 1955, p. 65-91 ; trad. fr. *Mourir pour la patrie et autres textes*, présentation de P. Legendre, Paris, PUF, 1984, p. 75-103.

8. Xavier Le Person, « Les "pratiques" du secret au temps d'Henri III », dans Wolfgang Kaiser (dir.), *Rives-Nord-Méditerranéennes*, n° 17, *Pratiques du secret xv^e-xviii^e siècles*, 2004, p. 11-36.

arguments se retrouvent avec une singulière continuité sous la plume de la reine mère¹.

Un deuxième train de commentaires permet de faire de ce texte l'élément programmatique du début du règne d'Henri III. L'ensemble des reconfigurations de l'entourage et de la mécanique des bureaux s'y trouve. Certes, cette mainmise de la reine mère sur l'écrit politique n'est pas nouvelle, et l'enquête portant sur les correspondances du duo royal lors du « tour de France » de Charles IX et de sa mère soulignait cet aspect pour la décennie précédente². En effet, l'attention portée par Catherine de Médicis à la circulation des papiers d'État est extrêmement fine, et leur réception comme leur projection sont minutieusement réglées.

On peut faire l'hypothèse que le règlement qui sera donné moins d'un mois plus tard à Lyon est le fidèle écho des recommandations de la reine mère. Selon nous, deux raisons principales tiennent à la livraison de ces éléments programmatiques, réactivant une pratique ancienne pour Catherine à l'heure de sa première régence, et s'autorisant pour le faire d'un âge d'or du conseil, en l'espèce celui des rois François I^{er} et Henri II.

D'une part, Charles IX a beaucoup changé la mécanique de la réception et de l'envoi des dépêches. Ces changements furent opérés à la faveur de la très grande proximité du roi avec un des principaux agents du secrétariat, Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy³. Le phénomène de double voire de triples lettres partiellement décrit par les auteurs de l'enquête du « tour de France » royal se complexifie. Les bureaux préparent dans l'urgence de la guerre les dépêches destinées au duc d'Anjou, lieutenant général du royaume. Les occurrences de correspondances doubles (Charles IX,

1. « Les affaires de l'estat d'une monarchie pour la conservation et augmentation d'icelle doivent estre conduictes et menez par petit nombre et faut que les autres se reposent sur eux et obeissent et s'arrestent à ce que par le prince et eux par le commandement d'icelluy est fait. [...] [Les affaires d'État] sont choses qui se doivent traicter secretement et par accord et union; ce que ne seroient au conseil des cent pour la multitude de laquelle procede propalation et diversité d'opinions qui sont dangereuses en telz affaires et mesmement quant les voix sont nombres et non pesées », Antoine Duprat, Réponses aux remontrances du parlement de Paris sur le concordat, Bibl. nat. Fr., fr. 17591, f. 181 v^o- 182, cité par Anne Rousselet-Pimont, *Le Chancelier et la loi au xv^e s.*, Paris, De Boccard, 2005, p. 90.

2. « La réception et l'émission des *dépêches* fondent l'exercice du gouvernement. Le lieu du pouvoir, c'est le conseil du matin et gouverner équivalait à s'assurer la maîtrise de la circulation des plis d'État. Si l'accent est ainsi mis sur un acte *écrit*, c'est parce que le pouvoir oral se réglemente aussi peu qu'il se discute et parce que ce dernier n'est que la première forme, inachevée et transitoire, d'un pouvoir qui devient définitif et inaltérable dans l'écrit. [...] La mainmise de la reine sur les procédures de base du pouvoir se manifeste dans les règlements des conseils. Le contrôleur des postes dirige chaque dépêche vers les secrétaires d'État qui les remettent à Catherine : elle *seule* les ouvre, en prend connaissance « à part » avant d'en faire discuter la teneur à un conseil « où se prendra la Résolution et la Response qui devra estre faite par le Roy accompagnée d'une lettre de la dicte Dame sa mère ». De telle sorte que la correspondance politique du voyage est double et associe de façon stricte les lettres de Catherine - pouvoir réel - et celles du roi - pouvoir légitimant : sans la première la seconde est sans force politique, sans la seconde la première perd sa légitimité », Jean Boutier, Alain Dewerpe, Daniel Nordman, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier Montaigne, 1984, p. 213-215.

3. C'est Brantôme qui nous renseigne singulièrement sur la faveur et la proximité de Villeroy et de Charles IX, considérant qu'il fut, avec Jacques Amyot et le maréchal de Retz, au nombre de ceux « que le roy a tant aymez et chérys et leur a tant fait de biens », Brantôme, *Œuvres complètes*, t. IV, Paris, Foucault, 1823, p. 285.

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

Catherine de Médicis) sont nombreuses, cependant, les témoignages sur les pratiques nouvelles du roi Charles et les vives critiques de Villeroy sur le règlement de septembre 1574 nous permettent de penser que le début de la décennie 1570 ouvrit la voie à des innovations¹.

Un second élément probant pour la position des conseils politiques dans le mémoire est le lien effectué entre le règlement de la préparation et de l'expédition des dépêches, l'accès au roi et la reconfiguration de l'entourage. Dans trois autres textes que nous confrontons dans un second temps avec ce mémoire, nous étudions exactement la même disposition entre ces trois items². Ce lien opéré dans la documentation par des acteurs de types divers entre le maniement des papiers d'État et la distribution des faveurs et des grâces est fondamental ; il est un des éléments de preuve du poids et de la position du personnel des bureaux dans la nouvelle configuration politique.

Conjoindre ainsi papiers d'État, préparation des dépêches et reconfiguration de l'entourage est un phénomène qu'on retrouve dans l'ensemble des règlements de la période étudiée – notamment dans le règlement de février 1599 donné par Henri IV à la chancellerie et aux secrétaires d'État³. Autre élément notable, on trouve dans ces papiers d'État, qui furent largement mis en circulation et imprimés, la description, précise et mécanique, de la préparation et de la projection des dépêches. Là encore, sous la plume de Catherine comme dans les ordonnances d'Henri III, d'Henri IV et de Louis XIII – pour le règlement de 1621 – nous observons des mentions très rares du travail des bureaux. Il est à noter qu'il n'y a pratiquement que sous la plume réglementaire que le travail nous apparaît aussi clairement, à l'exception de quelques avis diplomatiques et d'écrits de justification, dans un style cependant bien différent. Les écrits pratiques de confection des lettres, dans leur dimension matérielle, sont en effet plus tardifs et les règlements sont ainsi comme des manuels pratiques du travail des bureaux⁴. Ce point mérite sans doute plus qu'une simple note et sans doute une explication au fond de ce qu'il représente pour les acteurs. Si les règlements décrivent avec autant de précision le travail des bureaux des secrétariats, cela tient à deux éléments selon nous. Ces textes sont comme des précipités de la fusion élitaires entre deux groupes d'administrateurs distincts : les secrétaires d'État et plus généralement les

1. « Ce fut seulement sous Charles IX, et en considération de M. de Villeroy qu'il aimait, que les secrétaires d'État *commencèrent à signer* pour le Roi, en toutes sortes d'expéditions, les princes précédents ayant accoutumé de signer eux-mêmes. Le roi Charles en donna pouvoir à Villeroy, disant qu'il n'y aurait pas plus de danger de les signer que de les faire, puisqu'il s'en remettait tout à fait à lui, et ne les lisait pas », *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, p. 128, cité par Georges d'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, Paris, Plon, 1895, p. 62.

2. Il s'agit du passage des *Mémoires* de Cheverny qui rapporte le changement dans la forme des expéditions, du début des *Mémoires* de Villeroy qui déplore ledit changement et d'une note de Jules Gassot, secrétaire du roi et collaborateur de Villeroy, dans son *Sommaire*.

3. *Pièces justificatives*, n° 5.

4. Voir Bibl. Chantilly, section VI, Maison du roi, offices, rangs, dignités, paire, vol. 1132, Mémoire sur l'office et les fonctions de secrétaire du Roi, par Henri Pingré 1634-1637.

secrétaires du roi, d'une part, les conseillers des parlements, magistrats et entourage du chancelier, d'autre part. Ainsi, la préparation de ces textes réglementaires, tous issus du conseil royal, est le reflet de la politique de faveur mais également de la place et du poids institutionnel spécifique dans un contexte donné lorsque le règlement est donné. D'autre part, si la description du travail des secrétaires est si minutieuse qu'on en trouve bien peu de traces ailleurs, c'est qu'il y a, de manière évidente, à régler et à réguler mais le roi et son conseil manifestent par là l'expertise et, partant, la mécanique et la police du gouvernement qui pour être juste et vrai doit aussi être précis et stable dans ses procédures.

En résumé de ce premier train de commentaires, ces documents apparaissent donc comme une photographie de l'équilibre institutionnel à un moment donné, où l'on dispose les instances les unes par rapport aux autres, et cela révèle, en creux et par étapes, quels sont les progrès dans la structuration des bureaux du secrétariat. Cependant, sur la longue période du début du règne d'Henri III au début du règne personnel de Louis XIII, il y a bien peu de règlements qui concernent spécifiquement les institutions de l'écrit quand celles-ci ont pourtant connu des mutations socio-politiques d'envergure. C'est une des dernières raisons qui expliquent le décalage patent entre ce que les règlements disposent et le travail et la place réels des bureaux de la monarchie. Cependant, cette dernière raison n'est pas la seule et les règlements sont des manuels de gouvernement destinés à être connus et à circuler. Il faut donc s'interroger d'autant sur ce qu'il manifeste de la culture politique des agents du pouvoir et du périmètre mouvant de la société administrative.

Le roi et les institutions de l'écrit : une construction baroque

Le point d'attention de Catherine dans ce mémoire, c'est bien la nécessité de la présence conjointe du roi et de ses secrétaires. Cette conjonction fonctionnelle, l'une politique et d'autorité, l'autre technique et d'exécution, fera long feu quelques années après les dispositions de l'automne 1574. Pourtant, l'expression de cette disjonction entre technique et politique contient un sens profond et une lecture précise de l'organisation de l'État autour de la personne royale : le contexte des guerres de Religion appelle une incarnation claire de la personne royale et son identification à l'État dont il est le centre, théorique et politique mais aussi fonctionnel pour le fonctionnement de son administration.

On observe également sur ce point que l'écrit politique, le chiffrage des correspondances et le maniement des papiers confèrent un surcroît d'honneur par la transmission des objets, la participation aux rituels qui

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

président à leur procession dans l'espace du palais et des résidences royales. Si la clé du chiffre doit être tenue pour le roi c'est, entre autres raisons écrit Catherine, afin de ne pas aiguïser la jalousie. On peine à savoir s'il est ici question de la transmission de la clé à l'un des quatre secrétaires ou bien à l'entourage domestique de la maison du roi. Ces objets – en l'occurrence, une table de chiffres, nombreux, utilisés dans la correspondance avec les agents diplomatiques – qui matérialisent et ritualisent la procession de l'écrit dans les arcanes du pouvoir politique sont nombreux, nous pouvons à cet exemple citer le sac de velours violet qui contient les dépêches dont le règlement de 1588 fera mention. Nous reviendrons plus en détail sur la signification de cette couleur dans la suite de l'analyse.

Le discours de la reine mère vise ainsi à réguler l'entourage du roi – en encadrant les pratiques de la faveur et de l'accès, y compris matériel, à Henri III – et les pratiques politiques souveraines; en toile de fond, nous repérons la trame serrée du *topos* d'un retour au temps de concorde et d'harmonie du premier XVI^e siècle. Ce discours s'inscrit dans de nombreux conseils au roi que les grands princes territoriaux prodiguent également à l'envi et ce depuis plusieurs années. Le texte du mémoire confié à Cheverny, un des très proches du roi, s'inscrit donc dans une rhétorique concurrentielle des conseils qu'on prodigue à Henri III. L'étude par Nicolas Le Roux de deux textes très proches de celui de Catherine dans leur forme nous permet de soutenir la comparaison. Il s'agit d'une part d'un discours du duc de Nevers au duc d'Anjou et d'un texte anonyme au roi de Pologne pour gouverner son État.

[Le duc de Nevers] lui conseille de s'appliquer au gouvernement en lisant les dépêches et en discourant « avec des personnes fidelles propres et intelligentes », sans faire sentir au roi qu'il veut le dépouiller de son autorité. Pour ce faire, il doit circonvenir Charles IX en plaçant : « près de luy des gens de bien et d'honneur qui vous soient serviteurs, lesquels ordinairement l'accompagnent en tous lieux et plaisirs publicqs et privez, soit au champs que aux cabinetz, les ungs après les aultres, tant pour luy dire bien de vous, et maintenir en vostre amitié, que pour en garder que l'on ne vous face de mauvais office en son endroit come sûr et aisé à faire si telles sortes de gens ne feussent des plus grandz et auctorité et credit envers luy, afin d'y avoir accès et entrer lire à toutes heures et ne tenir la mulle derriere les autres, car aultrement il ne vous serviroient de rien n'ayant moien de pouvoir parler ordinairement à luy et casy engarder que d'aultres ny parlissent. (f. 70 v^o)^{1/2}.

Ces conseils sur la reconfiguration de l'entourage d'Henri d'Anjou sont renouvelés dans un écrit plus proche de la date du mémoire de Catherine, par un anonyme dont N. Le Roux postule qu'il s'agit du duc de Nevers³.

1. Bibl. nat. Fr., fr. 3950, fol. 69-81, Discours sur la maniere de bien gouverner les affaires du roy, qu'il a mis es mains de monseigneur le duc d'Anjou.

2. Nicolas Le Roux, *La Faveur du roi*, op. cit., p. 119-120.

3. Bibl. nat. Fr., fr. 6392, f. 232, Avis des choses à faire par Henry de Valois duc d'Anjou allant en Poulongne.

Trois éléments appellent un commentaire : d'une part, les deux textes prêtent une attention redoublée à la question de l'écrit politique, ensuite, la question de l'accès au souverain est une question fondamentale, et cela également du point de vue du colloque comme de la lecture ou de la réception des dépêches. Enfin, la mention des « billets en blanc » signés du prince nous interpelle singulièrement. La signature de billets en blanc est une pratique documentée chez Cheverny qui rapporte dans ses *Mémoires* qu'il put intervenir financièrement dans la fuite de Pologne d'Henri III au moyen de billets signés en blanc de la main du roi¹. Ces quelques mots du chancelier de la maison d'Anjou, attestés dans la pratique par le conseil prodigué par l'anonyme *Discours sur la maniere de bien gouverner les affaires du roy*, tranchent très nettement avec la pratique d'authentification de Charles IX, attestée chez Avenel et, en creux, dans le mémoire de Catherine.

Enfin, les deux textes s'inscrivent dans une rhétorique de la régulation, une remise en ordre et une restauration de l'accès au souverain, hors de la corruption de la cour. L'attention de la reine mère et les conseils prodigués au prince s'inscrivent dans une grammaire concurrentielle qui a pour enjeu la faveur et l'accès au souverain ; l'écrit politique est l'instrument privilégié de cette lutte pour le pouvoir. Nous pouvons repérer, chez Villeroy et son collaborateur Jules Gassot, trois mentions qui viennent soutenir cette hypothèse. Si l'on porte l'attention sur le texte de justification du secrétaire d'État disgracié en septembre 1588 et livré en 1589, on peut le lire clairement :

Les uns disoient que le roy s'estoit laissé entendre que j'avois trop d'autorité et de credit en ma charge ; les autres, qu'il trouvoit mauvais que ses secretaires ouvrissent ses paquets ailleurs qu'en sa presence, et qu'ils escrivissent des lettres particulières aux gouverneurs des provinces, à ses ambassadeurs et autres qui le servoient, et en receussent aussi d'eux concernant ses affaires ; aucuns, que Sa Majesté avoit descouvert que quelques uns de mes gens, et mesme ledict Pasquier [commis de Villeroy], donnoient advis à ceux de la ligue des affaires de Sa Majesté qui passoient par mes mains, et mesme que je m'entendois avec eux².

On observe dans ce commentaire un premier écart avec la pratique décrite par Catherine de Médicis dans son mémoire. Le texte de Villeroy revient sur sa disgrâce et donc à une date postérieure à 1574 puisqu'elle intervient en septembre 1588. Le propos semble être de portée générale sur la manière de recevoir les dépêches et d'entretenir des canaux de communications avec

1. « [J]e luy avois fait tenir autres cinquante mille à Augsbourg, s'il eust pris ce chemin, et encore autres cinquante mille à Venize, qu'il y trouva tous prests y arrivant ; car je sçavois bien qu'en telles occasions il ne faut manquer d'argent, n'y en eust-il point au monde ; et pour celuy-là il y fallut employer avec le nom et les blancs signez du Roy, qu'il m'avoit laissez, tout mon crédit et celuy de mes amis, et mettre le tout au hazard pour une si bonne affaire », *Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny*, Londres et Paris, Hôtel Serpente, 1789, p. 100.

2. Villeroy, *Mémoires d'État...*, p. 130.

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

les provinces et les représentations diplomatiques. L'ouverture des paquets en l'absence du roi, les « lettres particulières » écrites par les secrétaires et, partant, la croissance de leur rôle et de leur position dans le conseil et la prise de décision, sont autant d'éléments versés à charge dans le procès que le camp royal fait au secrétaire après sa disgrâce. Les critiques varient dans d'autres textes, mais c'est bien ici le cœur de son activité – le maniement de l'écrit politique – que le secrétaire choisit de mettre en avant dans cet écrit de défense de sa conduite. D'autres éléments sont livrés par Villeroy dans ces *Mémoires* sur la circulation des papiers d'État au cœur de l'État, ce qui nous indique qu'il répond sur la règle plutôt que sur le fond des accusations d'être un pensionnaire d'Espagne. Cela nous enseigne, par détour, que la circulation de l'information et la mécanique des affaires du secrétariat ont pris une telle ampleur qu'on peut les mobiliser dans un écrit de défense pour contrer une accusation d'importance.

Certainement les secrétaires ouvraient les paquets des affaires du Roy, soudain qu'il les recevoient, leurs peres et eux en avoient ainsi usé durant les regnes du feu Roy Charles et du Roy qui est à present, et principalement depuis huit ou dix ans, sans que l'on leur ait jamais fait paroistre le trouver mauvais... Ils estoient contraints quelquefois d'extraire desdites despesches, ce qui estoit le plus important, soit pour l'envoyer à sadite majesté par écrit, quant elle estoit dehors, ou ne pouvoit parler à elle, comme il advenoit trop souvent, soit pour lui en faire rapport, et tirer d'elle pus facilement sa volonté, afin d'y satisfaire. Je diray que les affaires d'État requierent que ceux qui les conduisent voyent les despesches à mesure qu'elles viennent, car elles peuvent contenir telles choses, que si vous retardez d'y pourvoir, il en arrive des dommages et inconveniens incroyables, et on en perd des occasions qui ne se peuvent après recouvrer¹.

La justification pragmatique du secrétaire Villeroy passe par la contrainte et l'urgence des réponses à apporter aux dépêches qui arrivent en flots continus sur le bureau. Nous notons sur ce passage qu'il y a l'évocation – très rare également – du travail concret des bureaux : l'ouverture du paquet passe par l'extraction des principales informations que contiennent les plis, afin de mettre par écrit ces données ou d'en préparer un rapport avant de pouvoir s'entretenir avec le souverain².

Catherine, dans sa mécanique bien réglée, tente de pallier l'arrivée continue des dépêches qui s'accommode mal des heures réglées qu'elle

1. Villeroy, *Mémoires d'État*, p. 108.

2. Jean Papon ne s'y trompe pas et dévoile, avant Villeroy, combien les pratiques de l'écrit confèrent un indéniable pouvoir politique aux secrétaires d'État : « (...) qui se pratique ordinairement en ce royaume que les secrétaires signent lettres dont ils n'ont commandement du Roy ; et leur suffit ores qu'il y ayt de l'extraordinaire, de voir qu'elles soyent signées en queue par un maître des requêtes, ou qu'avec un placet accordé un des grands qui assistent le prince leur face rapport du commandement, ou bien que le chancelier le commande ; et à leur signature pour la différence de cette sorte de despesches et de celles qui leur sont commandées de vive voix du prince souscrivent : "Par le Roy, le seigneur N. présent" et quand c'est le chancelier : "Par le Roy, vous présent" », Jean Papon, *Secrets du troisieme et dernier notaire*, Lyon, par Jean de Tournes, 1578, p. 16. Sur Jean Papon, voir Nicolas Schapira, « Jean Papon, les secrétaires et la cour », dans Mireille Delmas-Marty, Antoine Jeammaud et Olivier Leclerc (dir.), *Droit et humanisme. Autour de Jean Papon, juriste forézien*, p. 41-52, Paris, Garnier, 2015.

évoque : les secrétaires doivent « le lendemayn au matin [lui] rapporter lé [au roi] réponses aveques les aultres depeches, s'il an seré venu de nouveaulx et se seret chause presaye, qu'il ne aportet jeamés lettres que le matin ». La maîtrise du temps, autant que celle de l'espace, est une des caractéristiques qui fondent le pouvoir du roi comme l'a montré Jean Meyer dans son étude de l'État de guerre des XVI^e et XVII^e siècles¹. Un des commis de Villeroy, Jules Gassot, livre son analyse du moment de 1574, et lie très concrètement les innovations aux mécanismes de la faveur qui se restructurent :

En passant par Turin, comme dict a est, se rendit à Lyon, où Sa Majesté commença à faire de nouveaux reglemens et ordonnances qu'elle mesmes respondroit et signeroit les requestes et placets qui luy seroient presentez, sur lesquels promptement les expeditions seroient faictes, et à ceste fin donneroit audience incontinent après son disner, voulant elle mesme voir et cognoistre les personnes ausquelles elle feroit gratifications et bienfaits, sans qu'ilz en fussent tenus à aultres qu'à elle seule, et non point à ceulx, comme il advenoit, par l'entremise et faveur desquels telles graces avoient été concedées².

C'est sur un point principal que se nouent les critiques des secrétariats : la concession de la faveur et l'accès au roi. Catherine, dans son mémoire, dispose d'une compréhension très fine de la société politique, rompue à la conduite des affaires politiques depuis de longues années. Il convient, par la mainmise sur l'écrit politique et la reconfiguration de l'entourage, de rebattre les cartes³.

Certes, des éléments de continuité dans le personnel et dans les pratiques sont notables. Toutefois, le mémoire qu'elle confie à Cheverny (plutôt que de l'adresser au roi directement) dispose d'une efficacité propre. On peut faire l'hypothèse que les dispositions contenues dans le texte confié au surintendant des intérêts du nouveau roi vont circuler, abondamment circuler de Turin jusqu'à Lyon où le règlement sera définitivement pris. Si le texte est confié à Cheverny, c'est également pour conférer à l'ancien

1. Jean Meyer, « États, routes, guerre et espace » dans *Guerre et concurrence entre les États européens du XIV^e au XVIII^e siècle*, Philippe Contamine (dir.), Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 175 et suivantes.

2. Jules Gassot, *Sommaire mémorial...*, *op. cit.*, p. 130-131 ; Sur la carrière de Jules Gassot et sa proximité avec Villeroy, voir Pierre de Cenival « Un récit inédit de la troisième guerre de religion. L'auteur : Jules Gassot », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 33, 1913, p. 245-260. Sur ces instruments de travail, voir Nicolas Schapira, *Foyers d'écritures, lieux de pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, vol. 2, Mémoire inédit, l'habilitation à diriger des recherches, *Les secrétaires particuliers dans la France d'Ancien régime*, 2014.

3. Jérôme Heurtaux, « Recompositions et reconversions des élites tunisiennes. Sociologie d'un changement de régime », *Le Carnet de l'IRMC*, 6 janvier 2014, [en ligne : <http://irmc.hypotheses.org/1330>] ; Jon Elster, *Closing the Books: Transitional Justice in Historical Perspective*, Cambridge, CUP, 2004 ; Xavier Landrin, « Changement politique et travail de classement : les modes de reconversion du personnel politique en France dans les années 1814-1816 », communication au X^e Congrès de l'Association française de science politique, ST n°46, « Sociologie historique des "changements de régimes" », IEP de Grenoble, 9 septembre 2009 ; Raymond Aron, « Structure sociale et structure de l'élite », dans *Id.*, *Études sociologiques*, Paris, PUF, 1933, p. 111-142 ; Mattei Dogan, « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », *Revue française de science politique*, vol. III, n°2, avril-juin 1953, p. 319-343 ; Mattei Dogan, Peter Campbell, « Le personnel ministériel en France et Grande-Bretagne (1945-1957) », *Revue française de science politique*, vol. VII, n°2, 1957, p. 313-343 ; et Mattei Dogan, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, vol. VIII, 1967, p. 463-492.

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

chancelier du fils préféré de la reine mère une autorité particulière, une position spéciale dans l'entourage.

Un autre aspect essentiel dont l'étude serrée mérite d'être faite réside dans les transferts de personnels des maisons princières – la maison du duc d'Anjou en particulier – et les instances du gouvernement du nouveau souverain. En effet, les conseils princiers sont le vivier de recrutement d'administrateurs efficaces. La maison du duc d'Anjou, dont le conseil est dirigé par Cheverny, possède en son sein de nombreux administrateurs compétents dont il convient de récompenser la fidélité à un roi absent pendant de longs mois¹.

Enfin, ce texte est programmatique de la manière de faire de la politique de Catherine : il convient d'araser les anciens réseaux afin de les mobiliser à nouveau mais cette fois dans le seul intérêt du monarque². Les phénomènes de courtage, de relais de la faveur du roi, sont méthodiquement détruits, et doivent l'être dans les premiers jours du règne – Catherine insiste de nombreuses fois sur ce point – afin de donner lieu à des renouvellements d'alliances, des reconfigurations de réseaux et de témoignages de fidélité envers le nouveau souverain³. C'est également la raison pour laquelle on trouve des conseils très proches de ceux dispensés par la reine mère dans le texte du duc de Nevers et dans le discours anonyme au roi de Pologne.

Chaque réseau tente alors de conserver les appuis solides dont il dispose dans l'entourage et dans les bureaux tout en gagnant de nouvelles positions⁴. À un coup politique, les textes de justifications de Villeroy, très tardifs, opposent une logique mécanique du fonctionnement des bureaux, à mettre sur le compte de la mobilisation par le secrétaire d'un *habitus*, celui de serviteur du roi par l'écrit. Villeroy avance l'argument technique dans un texte qui ouvre ses mémoires.

Il est si fondamental par sa précision et la rareté des éléments décrits que nous le citons au long :

1. Jean-Louis Thireau, « Le Conseil du roi au XVI^e siècle », *La Revue administrative*, n° spécial 3, 1999, *Le Conseil d'État avant le Conseil d'État* ; « Les Conseils princiers n'ont cessé de s'étoffer au cours du siècle, le plus important étant celui de François d'Anjou, puisqu'une centaine de personnes eurent à un moment ou à un autre le titre de conseiller du duc pendant la durée de son apanage (1566-1584). Des états de la maison du duc d'Anjou montrent que son Conseil se composait de plus de vingt personnes », Alain Morgat, « Les conseils princiers au XVI^e siècle », dans *Études sur l'ancienne France offertes en hommage à Michel Antoine*, textes réunis par Bernard Barbiche et Yves-Marie Bercé, Paris, Publications de l'École des chartes, 2003, p. 254.

2. Mark Greengrass, « Functions and Limits of Political Clientelism in France before Cardinal Richelieu », dans Neithard Bulst, Robert Descimon et Anita Guerreau (dir.), *L'État ou le roi : les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris, MSH, 1996, p. 69-82 ; Mack P. Holt, « Patterns of Clientèle and Economic Opportunity at Court during the Wars of Religion: The Household of François, Duke of Anjou », *French Historical Studies*, t. XIII, n° 3, 1984, p. 305-322 ; Arlette Jouanna, « Réflexions sur les relations internobiliaires en France au XVI^e siècle », dans *Histoire, économie, société*, 1998, 17^e année, n° 3, p. 872-881.

3. Sharon Kettering, *Patrons, Brokers and Clients in Seventeenth-Century France*, Oxford, OUP, 1986.

4. « Henri III avait cependant imposé au Conseil des hommes à lui, des hommes qui l'avaient servi indéfectiblement depuis des années. Philippe Hurault, s^r de Cheverny, était de ceux-là : après avoir été conseiller au parlement de Paris de 1554 à 1562, il fut maître des requêtes jusqu'en 1570, date à laquelle il s'attacha à la personne du jeune duc d'Anjou en qualité de chancelier », Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre... , op. cit.*, p. 52.

L'ÉTAT ET LE ROI

Le roy, estant arrivé à Lyon, fut conseillé par quelques uns de faire deux choses entre les autres qui ont depuis engendré beaucoup de maux ; l'une fut l'ouverture des acquits des deniers comptants mis ès mains ou coffres du roy ; l'autre, le changement de la forme ancienne des expeditions des dons et bienfaits, sur ce qu'on luy fit entendre qu'il n'estoit pas raisonnable que ses officiers controlassent ses volontés et commandemens, comme ils faisoient du temps du feu roy son frere, lequel, à la verité, se reposito grandement sur leur devoir et fidelité pour l'administration de ses finances et execution de ses commandemens, dont aussi ils estoient responsables du tout ; ce qui estoit cause qu'ils y versoient plus religieusement et loyalement, comme l'on a mieux cogneu et experimenté depuis ; car la facilité et couverture desdicts comptants a engendré tant de sortes de concussions, larcins, dons immenses et despenses mal employees, que je ne pense point qu'il y ait rien qui ait tant faict de tort au roy ny destruit le royaume que cela ; comme a faict aussi la nouvelle forme de presenter et expedier lesdicts dons, parce que n'estant par icelle permis aux princes et seigneurs de qualité de parler au roy pour autres que pour eux, comme ils souloient faire de tout temps auparavant, cela les avoit grandement indignés et mal contentés, et avoient tellement chargé, voire accablé d'envie ceux qui estoient auprès de sa personne, qu'une grande partie de nos troubles en sont advenus. Davantage, au lieu de retrancher par ladicte forme les abus que l'on disoit que les secretaires ou leurs commis y faisoient, elle leur rendit les moyens de ce faire plus faciles ; car devant ils estoient responsables des expeditions qu'ils faisoient, et n'eussent osé en signer une contraire auxdictes ordonnances et reglements du roy, sans courir le hazard d'un chastiment et reproche : de quoy ils furent du tout deschargés par ce nouvel ordre, d'autant qu'il leur estoit enjoinct par iceluy de signer et expedier sans difficulté tout ce que le roy auroit une fois accordé par placet signé de sa main : ce qui ouvrit la porte à plusieurs surprises. Et me souvient qu'un jour le comte d'Escars m'apporta un placet qu'il avoit faict signer au roy, par lequel Sa Majesté luy avoit accordé qu'il seroit imposé et levé sur les habitants de ses terres la solde de certain nombre de soldats qu'il disoit vouloir employer à la garde de ses chasteaux, que je fis difficulté d'expedier parce que l'on n'avoit encores commencé à faire garder les maisons des particuliers aux despens du peuple : de quoy il s'alla plaindre. De façon que j'en receus une grande réprimande, et me fut dict que je voulois controler les commandemens du roy ; que c'estoit chose que l'on ne vouloit plus que mes compagnons et moy fissions, ains que nous eussions à depescher promptement tout ce qui nous apparostroït, par placet signé de la main de Sa Majesté, avoir par elle esté accordé, nous contentant de retenir et garder le placet pour nostre descharge, sans entrer à l'advenir plus advant en cognoissance de cause ; ce qui a esté par moy comme par mesdicts compagnons suyvi depuis. De façon que je ne voudrois respondre des expeditions que j'ay faictes depuis ledict commandement : chose certainement que je ne faisois difficulté de faire en toutes celles que j'ai signees du temps du feu roy Charles, lequel, à l'exemple de ses predecesseurs, ne disoit jamais non à ceux qui luy demandoient quelque chose ; aussi il ne leur accordoit d'abord leur demande, ains il commandoit leur placet estre baillé à l'un de ses secretaires, qui estoit tenu d'en refuser à la partie l'expedition, ou à celuy qui avoit parlé pour elle, si la demande estoit trouvée contraire aux ordonnances et reglements de Sadicte Majesté, sinon il employoit et couchoit ladicte demande sur un role qui estoit après rapporté et leu à Sadicte Majesté, en la presence de la royne sa mère, et d'autres qu'elle vouloit y appeller ; ou elle en ordonnoit sa volonté en signant ledict role qui servoit après de descharge

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

audict secretaire, et de tesmoignage à monsieur le chancelier du commandement de Sadicte Majesté¹.

Ce texte essentiel de Villeroy apporte un utile complément au premier extrait que nous avons cité. Entre les lignes de la déploration-justification du secrétaire disgracié, nous lisons une phrase qui retient particulièrement notre intérêt : « car devant ils estoient responsables des expéditions qu'ils faisoient, et n'eussent osé en signer une contraire auxdictes ordonnances et reglements du roy, sans courir le hasard d'un chastiment et reproche : de quoy ils furent du tout deschargés par ce nouvel ordre, d'autant qu'il leur estoit enjoint par iceluy de signer et expedier sans difficulté tout ce que le roy auroit une fois accordé par placet signé de sa main : ce qui ouvrit la porte à plusieurs surprises. » Villeroy considère que l'absence de contrôle, de nature quasi jurisprudentielle, des secrétaires sur leurs expéditions les décharge désormais de la responsabilité qu'ils endossaient auparavant. Il y a une étroite association entre le maniement de l'écrit et la validation au fond du contenu des dépêches, ce qui est négligé dans les textes de Catherine comme de Cheverny. C'est un aspect pourtant central de la construction des bureaux que celui de la responsabilité juridique des administrateurs. On retrouve avec un luxe de détails davantage de conséquences sur ce point spécifique dans le texte du règlement donné par Henri IV en 1599 que nous étudions dans la suite de ce mouvement.

Si l'économie de la faveur et de sa distribution se lit avec autant de précision, cela tient selon nous à la dimension collective du travail des bureaux. En creux, cela valide leur caractère d'entité institutionnelle à part entière : à partir de 1580, lorsque la notion de parti prend ses premiers contours pour lire la factionnalisation des intérêts et de la faveur, l'accès aux dons et charges devient un jeu davantage collectif. Il faut ainsi composer avec un groupe de plus en plus élargi pour accéder à la faveur du roi ou s'y maintenir. La concurrence exacerbée entre les factions débouche sur l'entrée mécanique des bureaux des secrétaires d'État, outils naturels de la distribution de la faveur puisqu'ils sont chargés de l'expédition des dépêches et de la tenue du registre des dons, dans l'équation politique des partis. Les règlements sont, en creux, par ce qu'ils interdisent et ce qu'ils permettent, la matérialisation de l'entrée d'une administration naguère technique et, à partir de la décennie 1580, politique et jouant un rôle précis et fondamental dans la lutte politique factionnelle².

Toutefois, les règlements de 1574 et de 1588 ne mentionnent pas explicitement le contrôle jurisprudentiel des secrétaires d'État ni la responsabilité juridique qui y est pourtant associée. Ce travail avait enfin

1. Villeroy, *Mémoires d'État...*, *op. cit.*, p. 108.

2. Nicolas Le Roux, « Aux âmes bien nées... Les obligations du sang », dans *Id.* et Martin Wrede, (dir.), *Noblesse oblige. Identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2017, p. 17-26.

la vertu de décharger de la responsabilité d'une expédition hors des cadres des lois du royaume le souverain. C'est ici l'expression, comme nous l'avons montré dans un mouvement précédent de l'étude, de la distinction des objectifs politiques de Catherine de Médicis et de Villeroy et plus généralement des secrétaires d'État. En effet, que le souverain devienne le lieu unique de distribution de la faveur requiert d'être le destinataire *in fine* des placets et d'être, même dans une mécanique très contrainte, accessible à sa noblesse. Catherine de Médicis et Henri III considèrent que cette centralité monarchique, rehaussée d'une mobilisation cérémonielle et pénitentielle du roi, peut conjurer la mauvaise fortune des guerres civiles. Villeroy, les secrétaires d'État et la société administrative en général expriment une autre culture politique, dont la pratique est celle d'un pouvoir des institutions, des bureaux et des agents qui entourent, conseillent et effectuent les décisions souveraines. La mise en œuvre d'une théorie du pouvoir davantage centrée sur le roi que sur son État fut un projet politique global de conjuration, par la politique de l'exaltation de la majesté, des troubles civils de religion.

D'autre part, il y a dans les deux textes un avis très tranché de la part du secrétaire sur les innovations dans l'accès à la faveur. Catherine de Médicis, dans son mémoire, conseille bien au jeune roi de donner à la mesure des services qu'on lui rend, et d'élargir l'assiette de la faveur afin de pouvoir compter non sur une « troupe » mais sur de puissants réseaux provinciaux relais de son autorité¹. Villeroy considère que ce changement dans le rôle de courtage que les princes opéraient sous Charles IX est préjudiciable à la bonne marche des affaires: « comme a faict aussi la nouvelle forme de presenter et expedier lesdicts dons, parce que n'estant par icelle permis aux princes et seigneurs de qualité de parler au roy pour autres que pour eux, comme ils souloient faire de tout temps auparavant, cela les avoit grandement indignés et mal contentés, et avoient tellement chargé, voire accablé d'envie ceux qui estoient auprès de sa personne, qu'une grande partie de nos troubles en sont advenus². »

Le lien mécanique entre l'accès au roi et la structuration d'arcanes de l'État, arcanes secrets et cachés au plus grand nombre, est jugé en mauvaise part par Villeroy, dans un contexte, rappelons-le, où le secrétaire a été éloigné de la cour.

Un des premiers vainqueurs du changement de procédures pour les expéditions semble être Cheverny³. Très proche du nouveau roi, il est fait,

1. Marie-Laure Legay, *Les États provinciaux...*, *op. cit.*

2. Villeroy, *Mémoires d'État...*, *op. cit.*, p. 108.

3. « Le personnage principal de la mission envoyé à Turin, Cheverny, fut accueilli par le prince avec beaucoup plus "de caresse et faveur". Il raconte lui-même qu'il mena avec lui MM. de Sauve et de Villeroy désignés par la reine-mère et que dès le 5 septembre, Leurs Majestés lui firent "cet honneur très grand et très particulier" de l'appeler "seul avec elles dans le cabinet". Cheverny possédait, en effet une autorité beaucoup plus considé-

à Lyon, quelques jours après le règlement du conseil, chancelier de l'ordre de Saint Michel et il reçoit le serment du roi, nouveau chef de l'ordre. C'est le premier couronnement d'une longue carrière dans l'orbite d'Henri III. C'est également une des clés d'explication de la transmission du mémoire par la reine mère à une des figures du premier entourage politique de son fils. Les dispositions qui y sont contenues n'en auront que plus de force portées par Cheverny.

L'enjeu fondamental pour le jeune secrétaire Villeroy, dans l'entourage le plus immédiat du pouvoir depuis son entrée au secrétariat en 1567, c'est bien de demeurer dans la faveur du nouveau roi. Il fait le voyage à Turin en compagnie de Cheverny et de son collègue Fizes. Ses oncles et tuteurs dans les affaires de l'État, Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges, et Jean de Morvilliers, étaient alors très proches de la reine mère et bien en cour¹. Il pourra compter sur leur appui dans les premières années du règne, au moins jusqu'à la paix de Beaulieu ; et par une lecture politique heureuse, le secrétaire recherche à la fois la faveur de la reine mère et celle de son fils².

Il faut également s'imposer dans le jeu politique, renouveler et continuer les anciennes solidarités et amitiés du groupe familial des L'Aubespine-Villeroy et en tisser de nouvelles. Le ton des lettres du secrétaire à l'automne 1574 s'inscrit dans le mode mineur. En octobre 1574, il écrit au duc de Nevers, dont il est proche : « considérez Monseigneur que je suis un pauvre serviteur qui suis tenu d'obeir au pied de la lettre à ce qu'il m'est commande »³. L'expression est plaisante pour un secrétaire chargé de la projection des dépêches, mais le constat amer, à l'instar des lignes des *Mémoires* de 1589. On retrouve régulièrement des commentaires amers de Villeroy sur la configuration des bureaux, les arcanes du pouvoir, jusqu'à l'emploi du personnel des secrétariats.

Dans une lettre du 26 mars 1587 à Jacques de Matignon, il écrit :

[S]oudain que nous aurons resolu quelque chose, je vous en avertirai par un jeune homme que j'ai dit à M. du Laurens que je vous enverrai pour le soulager, & pour servir ès affaires qu'il a sous vous ; il est fils d'un des principaux Commis de

nable que Villeroy, par son âge – il avait quinze ans de plus – et par les services rendus. Cet ancien maître des requêtes de l'Hôtel du Roi était devenu le chancelier du duc d'Anjou et son serviteur favori. Il n'avait cessé de correspondre avec le roi de Pologne, lui avait envoyé de l'argent et avait pris avec Catherine toutes les mesures pour qu'il succédât sans difficultés à son frère. Villeroy fut incontestablement bien reçu d'Henri III ; mais il eut la faveur qu'il méritait et rien de plus. Un des caractères les plus remarquables de la carrière politique de Villeroy est la croissance régulière et sûre de sa fortune et de son influence. Or, en 1574, Villeroy était encore loin du premier rang », Joseph Nouaillac, *Villeroy...*, *op. cit.*, p. 44-45.

1. « L'indispensable Morvilliers était toujours présent, accompagné de Sébastien de L'Aubespine, l'évêque de Limoges, dont l'influence à la cour n'avait cessé de grandir au cours de ces dernières années », Olivier Poncet, *op. cit.*, p. 73.

2. Bibl. nat. Fr., fr. 15909, f. 235-v^o, Villeroy à Bellièvre, Villeroy, 8 février 1589 : « [Catherine de Médicis] n'avoit point de plaisir plus general que quant elle faisoit du bien a quelqu'un et donnoit le sien, de quoi vous et moi pouvons mieulx [*émoigner*] que nuls autres de ses serviteurs ».

3. Bibl. nat. Fr., fr. 3315, f. 55, 11 octobre 1574.

L'ÉTAT ET LE ROI

feu M. de L'Aubespine mon beau pere, où il n'avoit pas gagné tant de bien que font aujourd'hui les moindres qui se melent de manier la plume.¹

Ce commentaire acerbe sur la croissance du personnel des bureaux et le manque de pratiques, de techniques et d'habitude dans le maniement de l'écrit politique nous semble très fécond dans l'analyse de la constitution d'un *habitus* de serviteur, par l'écrit, du souverain. En creux, cela nous révèle combien les fonctions liées au secrétariat ont gagné en prestige, par l'accès quasi permanent au roi qui est permis aux chefs des bureaux que sont les secrétaires. Dans cette courte lettre à Matignon, Villeroy recommande un ancien des principaux commis de Claude de L'Aubespine, mort en 1567 et à qui Villeroy doit son élévation au secrétariat. Manière de rappeler, comme c'est le cas dans de très nombreuses lettres du secrétaire, les liens, l'enracinement familial et l'aspect programmatique pour son réseau familial de l'occupation par Villeroy de sa fonction.

LES MYSTÈRES DE L'ÉTAT ET LES RÈGLEMENTS DE L'ÉCRIT (1574-1621)

Dans la pratique quotidienne des bureaux, on observe de sensibles écarts entre les textes réglementaires et les conseils prodigués à Henri III par sa mère d'une part, et les commandements donnés par le roi à ses bureaux dans sa correspondance de travail. La vision pragmatique de Villeroy l'aurait-elle ainsi emporté sur celle de Catherine de Médicis ? C'est sans doute un biais d'observation des correspondances du moment particulier qu'est la période 1578-1583, où Villeroy jouit d'une faveur exceptionnelle et où, à partir de 1579 à la mort de Fizes, il possède la prééminence de fait, sinon en droit, sur le secrétariat. Toutefois, on peut aussi en tirer une hypothèse qui reboucle avec celle de la reformulation par la disposition réglementaire de la réalité politique.

En effet, les années où les principaux règlements politiques sont pris (soit en 1574, 1578, 1582, 1585 et 1588) sont des années qui revêtent une importance particulière pour la monarchie Valois. Des règlements portant sur la police de la cour et d'autres offices sont également pris lors du règne et sont désormais bien connus². Outre les débuts de règne, il faut parvenir à s'imposer dans un jeu politique complexe où le roi semble bien souvent pris dans la lutte factionnelle. Les bureaux vivent dans l'urgence et le temps

1. *Lettres de Nicolas de Neufville...*, *op. cit.*, p. 174.

2. Monique Chatenet, « Henri III et "l'ordre de la cour" : évolution de l'étiquette à travers les règlements généraux de 1578 et 1585 », dans Robert Sauzet (dir.), *Henri III et son temps...*, *op. cit.*, p. 133-139 ; *Ead.*, « Henri III et le cérémonial de la cour », dans Pierre-Gilles Girault et Nicolas Le Roux (dir.), *Fêtes et crimes à la renaissance : la cour d'Henri III, cat. exp. (Blois, château royal, 8 mai-24 août 2010)*, Paris-Blois, Somogy-Château royal de Blois, 2010, p. 44-51.

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

court de la prise de décision alors qu'Henri III se retire de plus en plus fréquemment à l'extérieur de Paris, n'assistant que très irrégulièrement aux séances de son propre conseil¹. Le premier règlement est pris au début du règne, à l'instar de celui d'Henri IV qui donne le sien en 1599 aux termes de la reconquête de son royaume, de la fin du cycle des guerres civiles et des guerres étrangères, de Louis XIII au début de son règne personnel. Le règlement-programme n'est pas le seul instrument à la disposition des souverains pour la manifestation de ce qu'ils entendent des pratiques de leurs administrations. Des règlements hors sol, tels que ceux d'Henri III en 1588 et 1589 disent la difficulté de mise en ordre du gouvernement monarchique. Cette poussée réglementaire lors du règne d'Henri III, inégalée chez Henri IV et Louis XIII qui ne sont pas moins attentifs aux affaires de l'État, signale une difficulté à s'imposer dans un jeu politique miné². Les deux dernières tentatives réglementaires du règne en 1588 et 1589 sont ainsi déconnectées de la mécanique réelle de l'écrit et bien trop contraignantes pour la conduite des affaires. Pour ce que les règlements interdisent, on peut cependant lire en creux ce qui se pratique au cours de la longue décennie 1580.

Secrets et secrétaires

L'attention des règlements pour la réception et l'expédition des papiers d'État révèle à l'analyse une importante contradiction : comment nimer les négociations et plus généralement le jeu politique de la nécessaire discrétion qu'appelle la conduite des affaires tout en manifestant à la société politique en phase de reconfiguration le surcroît de majesté que les instances de gouvernement et le souverain veulent imprimer au maniement des papiers d'État ?

Nous faisons l'hypothèse que cette contradiction n'est qu'apparente et s'affronte seulement à la rigueur technique et à la faiblesse des moyens technologiques dont disposent les institutions de la fin du xvi^e-début du xvii^e siècle. Les efforts et les techniques gouvernementales déployés pour pallier ces premières faiblesses sont de trois ordres que nous décrivons ici, car ils se combinent dans la pratique comme dans l'analyse.

Dès lors, les écarts entre les dispositions réglementaires et les pratiques largement empiriques des secrétariats apparaissent nombreux, fréquents et réguliers. Ces écarts forment l'un des points d'observation de la plasticité, de

1. « Sadite Majesté a délibéré se trouver audit Conseil tous les quinze jours une fois, pour veoir l'ordre qui se tiendra et entendre l'estat de ses affaires », Girard et Joly, *Trois livres des Offices de France*, Paris, 1645, t. I, p. 631.

2. Mathieu Da Vinha, « Structures et organisation des charges de cour à l'époque moderne », dans Marcello Fantoni (dir.), *The Court in Europe*, Rome, Bulzoni, 2012, p. 275-289.

la fluidité et partant de la capacité d'adaptation du gouvernement du royaume de France s'affrontant aux dissensions internes et aux guerres étrangères. Un point semble important à évoquer ici. La mise en ordre de la cour, réglementaire et cérémonielle, fut sans doute le creuset de l'incorporation d'une culture politique spécifique pour la société administrative¹.

La concomitance de la mobilisation cérémonielle du roi et de sa troupe, comme celles des grands en concurrence, des organes traditionnels de gouvernement et des nouvelles instances, des ambassadeurs et des représentants des puissances étrangères a contribué à former un creuset qui disposait le pouvoir et l'agençait d'une manière spécifique. C'est la raison pour laquelle il convient d'être attentif aux règlements et à ce qu'ils disposent, notamment dans l'ordre de l'écrit. Que ces règlements soient ou non suivis, ils sont d'abord la manifestation d'une certaine disposition, d'un programme de gouvernement par le pouvoir souverain.

On observe ces écarts dans les écrits fonctionnels – et d'abord dans le corpus des correspondances politiques – comme dans les écrits de justification, dont les *Mémoires* constituent les pièces principales. Reconstituons le trajet des paquets qui parviennent et qui partent de la puissance souveraine. Cette reconstitution est opérée par le texte des règlements de 1574, 1578, 1585, 1588, 1589 et 1599 et par plusieurs passages des *Mémoires* de Villeroy. Le texte du règlement donné par Louis XIII en 1621 ne constitue pas une innovation d'ampleur dans ce qu'il dispose. Il est intéressant par sa position dans le contexte du règne cependant et de la croissance de la position politique de Richelieu. Son étude au fond n'est donc pas indispensable ici.

La confrontation des deux textes qui règlent la procession des papiers d'État dans les arcanes du pouvoir souverain, l'un donné au début du règne, le 10 septembre 1574, l'autre donné à la fin le 15 septembre 1588, permet de montrer que les dispositions contenues dans le mémoire de Catherine furent suivies d'effets, du moins d'effets de papier et de règlement, ce qui n'est cependant pas moins qu'un acte politique².

{Règlement du 10 septembre 1574.}

[f. 47 r°] Le Roy voullant pourveoir à l'ordre et direction de ses affaires et aux charges et étatz qui sont nécessaires pour son service, comme chose accoustumee par ses predecesseurs à l'advenement de leur regne, n'y ayans que les officiers de la couronne qui demeurent et tous aultres chosiz et nommez à sa volenté, aussy au reiglement de sa court et suicte a ordonné que doresnavant le matin, dès qu'il sera esveillé, la royne sa mere en sera advertye, et n'entrera personne en sa chambre avant icelle dame ou que celluy qui aura esté envoyé devers elle ne soyt de retour.

1. « Ce sont sociologiquement les mêmes hommes qui inventent la science administrative de la comptabilité ou de l'archivage et qui participent aux débats intellectuels sur ce que doit être le gouvernement du royaume [...]. L'histoire sociale de la cour, comme champ politique et culturel, est sans doute indissociable de l'histoire de cette majesté, qui est la seule raison d'être et l'unique pôle de la vie curiale », Étienne Anheim, « Culture de cour et science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, juin 2000, p. 45.

2. *Pièces justificatives*, n° 1.

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

Et après entreront les princes estans de ses affaires et aultres qui en sont, monsieur le chancelier et les quatre secretaires d'État, lesquelz n'en bougeront encores que Sa Majesté soit dans son cabinet à ses affaires, et ne seront veuz ny ouvertz aucuns paquetz que devant Sadicte Majesté, et ceulx concernans les affaires dedans son Royaulme seront leuz en la presence de deux desdictes affaires. [...].

Sa Majesté estant hors du lict et se retirant en son cabinet, tous ceulx de sesdicts affaires y entreront, et tous aultres qui seront en ladicte chambre sortiront, excepté les princes, officiers de la couronne, ceulx de sesdicts affaires, les quatre secretaires d'État, les sieur de Morvillier, de Lymoges, evesque de Vallence, de Foix, Bellievre, Pybrac, de Montluc, Sensac et le sieur de Saint-Supplie et en son absence celluy qu'il plaira à monseigneur mener avec luy. [...].

Tous ceulx qui auront à demander quelque don à Sa Majesté ou luy faire supplication et requeste mectront par escript ce qu'ilz auront à luy faire entendre et presenteront eulx mesmes leurs placetz et requestes pour estre veuz par Sadicte Majesté et sur iceulx respondre de sa main sa volonté, et après seront baillez à l'ung desdicts secretaires d'Estat pour en faire les despesche [*sic*] qui se feront par chacun d'eulx, l'ung après l'autre, selon leur ordre et ancienneté durant ung moys, et seront les placetz et requestes respondus de Sadicte Majesté attachés aux lettres et expéditions qui se feront par lesdicts secretaires, affin que suivant iceulx monsieur le chancelier scellent [*sic*] les lettres.

[*fol. 50*] Celluy desdicts secretaires d'État qui aura receu lesdicts placetz et commandemens fera ung roolle en la fin du mois, tant des dons qu'il aura expedié par ordonnance de Sa Majesté, contenant la nature et qualité d'iceulx et les sommes à quoy ilz monteront, que des benefices vacans, soit pour resignation ou par mort, qu'il mectra ès mains de Sadicte Majesté¹.

Dans ce long règlement donné quelques jours après l'arrivée du roi à Lyon, les moindres détails, y compris domestiques, du service du roi sont réglés. Ces détails s'accordent terme à terme avec les prescriptions de la reine mère. Le texte du règlement de septembre 1588 est également dans la droite ligne des prescriptions de l'été 1574. Les trois points notables des deux textes sont : la défense absolue de l'ouverture des paquets en l'absence du souverain ou de sa mère, l'interdiction qui est faite aux secrétaires de conférer du contenu des paquets, la conservation des décisions royales par l'enregistrement d'un secrétaire². On observe dans le règlement de septembre 1588 deux innovations, l'une semble un détail, l'autre constitue un tournant décisif du moins dans l'ordre de l'écrit. La première innovation concerne le sac de velours violet où l'un des valets de chambre du roi dépose les paquets, dépêches, lettres qui parviennent jusqu'au roi. Le sac de velours violet est ici le tabernacle de la volonté souveraine ; contenant les paquets dans l'attente d'être ouverts – le roi étant hors de Paris ou les paquets arrivant après l'ouverture de cinq heures du matin.

1. Bibl. nat. Fr., fr. 21451, Ordonnance du roi pour le règlement de la cour et du conseil, Lyon, 10 septembre 1574, f. 47-50.

2. Pièces justificatives, n° 1.

Il est notable que dans le moment de tension qui suit la défaite de Coutras d'octobre 1587 et la victoire du duc de Guise sur les réîtres, le cœur et la trace des décisions royales soient conservés dans un sac de velours violet¹. Ce moment politique qui suit la journée des barricades du 12 mai 1588 est un moment où la lutte factionnelle a atteint son paroxysme entre le camp royal, le parti protestant et la famille de Guise. Il convient ainsi de reprendre la main et d'opérer un coup de majesté dans l'ordre de l'écrit mais aussi pour tenir d'une main ferme les bureaux et la conduite réputée technique des affaires. Ainsi, les secrétaires, de manière très explicite, ont interdiction formelle d'avoir quelque commerce que ce soit avec les « princes, seigneurs ni autres personnes que ce soit ». Ils sont comme consacrés à la procession cérémonielle des papiers d'État qui reposent dans le sac de velours violet. Un dernier élément retient notre attention, la couleur du sac². Le violet, la couleur de la simarre du chancelier de France, chef de la justice du roi, confère au sac et au maniement des dépêches qu'il contient, la dimension concrète de « fontaine de justice ». Il manifeste également le rôle du roi en tant qu'il est dispensateur unique des dons et des faveurs³. Deux autres éléments sont notables : le serment prêté par les secrétaires d'État ne se fait désormais plus dans les mains du chancelier mais directement dans celles du roi ; d'autre part, les secrétaires ne peuvent charger leur collègue d'une dépêche ou d'une négociation quand ils ne sont pas « en mois », hors du temps de leur quartier, sans l'autorisation du roi. Enfin, et c'est un premier indice de l'organisation de l'infra-secrétariat : les commis et les clercs, dont le nombre est limité, doivent recevoir l'aval du roi avant de rejoindre un des quatre secrétariats. Le règlement de février 1599 organise, dans les mêmes modalités, l'infra-secrétariat et on y lit, pour la première fois, le terme de « premier commis ». Que la structuration des arcanes passe désormais par une attention au monde de l'infra-secrétariat, dans un contexte de crise politique et de concurrence politique du roi avec le duc de Guise quelques semaines avant la terrible journée des barricades parisiennes, est un élément de preuves d'une part de l'existence de bureaux et d'autre part du poids politique qu'ont désormais les commis et les clercs.

Si Henri III veut régler les attributions et l'inscription des commis dans les bureaux, cela révèle deux points qui sont des corollaires des interdictions du règlement : les secrétaires d'État utilisent les secrétaires du roi qui sont leurs commis de manière non pas indistincte mais avec une circulation entre bureaux qui est révélatrice de la relative absence de spécialisation

1. Denis Richet, « Les barricades à Paris, le 12 mai 1588 », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 45^e année, n° 2, 1990, p. 383-395.

2. Michel Pastoureau, *Vers une histoire des couleurs : possibilités et limites : séance du 20 mars 2005*, Paris, Académie des beaux-arts, p. 51-66.

3. Silvère Menegaldo, Bernard Ribémont, *Le Roi fontaine de justice. Pouvoir judiciaire et pouvoir royal au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 2012.

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

d'une part, mais aussi de la structuration sur des critères politiques et non de structuration thématique ni géographique. Ainsi, il est plausible que Villeroi dispose de davantage de commis ou donne davantage de travail aux commis de ses collègues qu'un des deux autres secrétaires. Sur ce plan, on ne peut effectuer que des conjectures puisque le monde de l'infra-secrétariat nous est très largement inconnu avant le premier XVII^e siècle comme nous en avons exposé les raisons plus haut. La justice, fondement du pouvoir royal, repose concrètement sur l'écrit politique, nimbé d'une aura nouvelle, quasi magique, au service duquel une administration dans la main du roi, celles des secrétaires d'État, est entièrement dédiée. Nous envisageons que c'est une tentative, désespérée dans le contexte de la fuite du roi hors de Paris rebelle, de ressaisir dans l'ordre imaginaire un pouvoir, une légitimité et une performativité qui passe par la force de l'écrit. Ce règlement dont nous donnons quelques dispositions ci-après fera long feu lors du renvoi du ministère et de la nomination dans les bureaux de secrétaires d'une surface politique moindre que les anciens occupants des trois secrétariats.

[*Règlement de 1588.*]

Les paquets et dépêches, et lettres qui viendront à Sa Majesté, de quelque part que ce soit, lui seront portés tous les matins à cinq heures, à savoir ceux qui viendront au bureau des postes par le contrôleur d'icelles, ou personnes députées par lui en son absence ; et ceux qui viendront par personnes expresses ou particulières, eux-mêmes les lui apporteront, les baillant tous au valet-de-chambre que Sa Majesté ordonnera, lequel les mettra dans un sac de velours violet, qu'il aura à cette fin, sans y toucher, ni y laisser toucher par un autre, si Sa Majesté, de sa propre bouche ou par écrit signe de sa main, ne le commande autrement.

Les placets seront présentés à Sa Majesté à l'audience qu'elle donnera pour les recevoir les samedis à l'issue de son dîner, sans qu'on s'en puisse adresser auxdits Secrétaires, ni eux en recevoir aucuns, ce que Sa Majesté, pour quelque commandement qu'elle leur pût faire ci-après, leur défend d'en faire autrement, si sadite Majesté n'était dehors pour quelques jours, et en ce cas encore que ce fût par un commandement exprès signé de sa main, et celui desdits Secrétaires qui sera en mois se trouvera près d'elle en ladite audience, mettant lesdits placets dans un sac de velours ordonné pour cet effet, puis les portera en son cabinet, où il les laissera.

[...]

Lesdits Secrétaires ne hanteront ni fréquenteront, ni iront boire ni manger chez quelques Princes, Seigneurs ni autres personnes que ce soit, que chez Sa Majesté et la Reine sa mère, ou chez eux ou entre eux, ce que Sa Majesté leur défend très-expressément, ni auront pratique, ni communication, ni intelligence avec aucuns des susdits ; ne prendront ni accepteront gages, pensions, ni bienfaits que de Sa Majesté ; ne recevront commandement en chose qui regarde le service, ou la volonté et libéralité de Sa Majesté, que de sa propre bouche, ou par écrit de sa main, ou signé d'elle ou de la Reine sa mère ; ne révéleront à autres les dépêches et secrets ; et en tout ce qui dépend desdites charges, se comporteront comme les astreint leur devoir naturel, et par le serment qu'ils en ont fait en cette charge de Secrétaire d'État, gardant fidèlement et soigneusement le contenu du present

L'ÉTAT ET LE ROI

règlement de point en point, sans s'en dispenser en aucune sorte ni pour quelque cause que ce soit, sous peine d'être tenu pour nul, et de nul effet et valeur ce qu'ils feraient au contraire, comme Sa Majesté le déclare dès à présent, et en répondre en leurs biens et personnes¹.

Les nouvelles dispositions renouent avec le premier règlement de 1574, de manière encore plus sévère sans doute. Le 15 septembre, ce règlement vient s'ajouter à celui donné pour régler la chancellerie. Les dispositions du règlement des secrétaires qui s'appliquent au nouveau, et réduit, « ministère » composé de Revol et de Martin Ruzé de Beaulieu sont les suivantes : les secrétaires ne peuvent fréquenter les princes et les seigneurs de la cour et ne peuvent manier les dépêches hors de la présence du roi. Cette fermeture de l'entourage et sa traduction dans les dépêches, postulée en 1574, avait fait long feu. Autre innovation notable, en plus du changement de réception du serment dans les mains du roi, les secrétaires d'État deviennent commissaires et ne sont plus officiers. Ce changement ne fut que temporaire et Henri IV rétablit l'ancien cadre de service en titre d'office². On limite le nombre de commis et de clerc, les secrétaires d'État disposent désormais d'un commis, ce qui préfigure le principal commis de 1599, et de six clercs. Enfin, s'ils ont toujours entrée et séance au conseil, ils n'y ont plus de part autre que dans l'ordre de l'écrit où ils se trouvent sur une table séparée de celles des membres du conseil. Ces dispositions sévères, qui eussent été vexatoires pour un Villeroy, s'appliquent à des secrétaires de bien moindres envergures politiques. Un nouveau règlement est donné au 1^{er} janvier 1589 après le coup de majesté de Blois. Revol reçoit l'ensemble des affaires étrangères et est déchargé des expéditions géographiques pour l'intérieur du royaume. C'est dans ce bureau que Villeroy revient, même s'il est très probable que son périmètre était pour une très large part celui-ci, en plus des opérations militaires et des conseils politiques les plus sensibles, transitant notamment par la reine mère jusqu'au roi. Il récupère en 1594 le secrétariat de la Guerre, arraché par Henri IV au secrétaire Ruzé de Beaulieu qui ne conserve que la Maison du roi et une bien hypothétique préséance³.

Nous ajoutons à l'étude de ce dossier un élément qui vient compliquer les mécaniques réglementaires de 1574 et de 1588, qui sont sans doute les deux pôles extrêmes entre lesquels les aménagements furent nombreux.

1. Bibl. nat. Fr., Fonds Dupuy, 227, fol. 227, Règlements pour le chancelier, et pour les secrétaires d'État, Blois, 15 sept. 1588, copie.

2. Sur ce point comme en novembre 1616 quand Richelieu le remplace de fait dans son bureau, Villeroy considère qu'il est toujours secrétaire d'État, et prendra appui sur cette continuité postulée en 1594 pour revendiquer la préséance sur Beaulieu, le plus ancien des secrétaires nommés en septembre 1588 depuis la mort de Revol. Cette lecture est, de la part de Villeroy comme de celle de Beaulieu, d'une grande naïveté institutionnelle et bien peu politique. La lecture du fait institutionnel par Henri IV est plus fine puisqu'elle comprend et prend en compte les rapports de force, à l'instar de la lecture de Richelieu à l'automne 1616.

3. *Pièces justificatives*, n° 10, p. 572.

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

Cet ajout de pièces porte sur le travail de cabinet du roi lui-même. Deux notules d'ambassadeurs, l'une espagnole, l'autre anglaise, renseignent Philippe II et Élisabeth I^{ère} en 1586 du travail du roi en dehors des cadres traditionnels qu'il fixe pourtant lui-même dans ses règlements :

Personne ne doute que le roi [Henri III] est en train de comploter quelque chose avec le secretaire Villeroy, et que Bellievre est dans cette ligue également. Le grand chancelier et d'autres ministres se plaignent aussi que, depuis les deux derniers mois, le roi ne prête attention aux affaires d'aucune sorte, et il veille presque toutes les nuits à écrire des memoires de sa propre main jusqu'à deux heures du matin, il les brûle tous le lendemain. Ils disent que tout ce qu'il écrit porte sur les ordres religieux et les ceremonies à observer par les moines dans ses monastères. Comme il change d'heure en heure, et selon de nombreux autres sources, Muzio [le duc de Guise] me dit que le chancelier lui assure que la raison du roi est detraquée, et il est à craindre qu'elle sera bientôt perdue tout à fait¹.

La seconde pièce, une lettre de l'ambassadeur anglais Cobham à son maître le secrétaire Walsingham, présente également le roi enfermé des heures durant dans son cabinet avec quatre clerks, à rédiger des mémoires que le roi tient sous clé, clé qu'il conserve en permanence avec lui, attachée à son bras².

Ces deux témoignages diplomatiques, qu'il convient de croiser avec des sources des acteurs du gouvernement eux-mêmes, nous indiquent que les premiers écarts observés entre les dispositions réglementaires et la pratique des bureaux doivent être augmentés des écarts au sein même de la pratique souveraine. Un autre témoignage, légèrement antérieur, est celui de Philippe Duplessis-Mornay, venu négocier avec Catherine de Médicis et Henri III secrètement pour le compte de son maître, Henri III de Navarre :

Les signes que nous avons remarqués depuis, sont ceulx ci : Le roy, apres nostre audience, demeura seul en sa chambre quelque temps fort pensif : puis, sur le soir, alla trouver la royne. Hier, tout le jour, feut avec la royne, monseigneur et monsieur de Villeroy pres du lict de la royne, traictant d'affaires. Messieurs de Guise y entroient de fois à aultre, mais sans s'approcher. Le soir, monsieur de Villeroy feut si occupé d'affaires qu'il ne voulleut ouïr aulcung particulier, et prya ung chacing de ne l'importuner point, mesmes ses plus privés. Aujourd'huy le roy, des trois heures du matin, n'a fait qu'écrire, et personne n'a entré chez lui [...]. Je doubte que le roy n'aura pas communiqué le fonds de nostre affaire à son altesse ; car il est certain qu'il a tenu ung conseil chez monsieur de Villequier, qui a duré plus de quatre heures, où n'y avoit que messieurs de Joyeuse et d'Espernon, monsieur le mareschal de Rets, monsieur le chancellier, monsieur de Villeroy, monsieur de la Vallette. Au sortir il alla trouver la royne, et tira le rideau sur lui, et feut une heure avec elle. Et monsieur le mareschal de Rets depescha quelques commissaires des

1. Lettre de Bernardino de Mendoza à Philippe II, 1586, Martin Hume (ed.), *Calendar of Letters and State Papers relating to English Affairs*, vol. III, 1580-1586, p. 574.

2. « The king has taken with him two or three boys, who write for him daily in his cabinet, after his direction, such causes as he every day passes, and the 'memorials' which he takes from them ; locking those writings up in a desk, and keeping the key about his arm. », Lettre de Cobham à Walsingham, 27 août 1582, Paris, dans « Elizabeth : August 1582 », *Calendar of State Papers Foreign : Elizabeth, Volume 16, May-December 1582*, Arthur John Butler (éd.), Londres, 1909, p. 275-292.

L'ÉTAT ET LE ROI

guerres à Lyon. L'estat de la guerre a esté traicté en ce conseil là, et monsieur de Villeroy le faict dresser: on l'augmente de douze cens mille escus¹.

Ce témoignage est éclairant car il s'insère dans un dispositif de papiers d'État qui témoignent de la dureté des temps. Henri III adresse une lettre le même jour à Villeroy, le 20 février 1584. Ce qu'est venu rapporter Philippe Duplessis-Mornay, surintendant d'Henri de Navarre, ce sont les préparatifs du duc de Savoie pour rejoindre les Pays-Bas et joindre ses forces à celles de l'Espagne dans la lutte contre les princes calvinistes².

On y lit la mécanique d'une prise de décision, cependant, Mornay insiste sur le retrait de l'accès au roi dans ce processus. On observe que Villeroy opère une navette entre le duo royal, de Catherine à Henri III, navette qui se matérialise, après le conseil, dans un document qui ressort des attributions de Villeroy, dresser l'état de la guerre et des subsides qui y sont associés. La mécanique des arcanes est décrite. On l'approche également dans le commencement de la lettre de Mornay à son maître, quand il affirme venir à Paris sous couleur d'un procès et non pour convaincre d'un engagement plus avant aux côtés des princes révoltés sous la conduite de François d'Anjou. Elle illustre que, si le mémoire de Catherine et le règlement qui y fait suite ne sont pas suivis d'effet sur tous les points, le roi, retiré dans son cabinet, reste central dans l'agencement et l'ordonnement du monde politique qui l'entoure. Les secrétaires d'État, ici Villeroy, opérant, sous ses attributions de secrétaire d'État à la Guerre, le rôle d'opérateur technique (il dresse le rôle des troupes après le conseil) en même temps qu'il intervient à toutes les étapes préparatoires à la confrontation avec les armées espagnoles.

Comme on le montre dans la suite de notre propos, il y a une géographie particulière des arcanes, de la chambre et du palais, marquée par des pièces et des espaces dédiés, qui manifeste le pouvoir du roi dans l'ordonnement de l'espace qui l'entoure. Dans un moment si problématique où le duc de Savoie menace d'entrer avec des milliers d'Espagnols dans le royaume sur ses marges lyonnaises pour gagner les Flandres, cet enfermement du roi revêt un caractère significatif.

En effet, dès le mémoire de Catherine, une mention de ses instructions retient notre attention sur le point très particulier de la construction des arcanes: il s'agit de la dimension géographique de la prise de décision et de la formation de bureaux dédiés au service du roi.

Les secrétaires doivent, selon la reine mère, aller préparer chez eux les dépêches après avoir reçu les commandements royaux. Plusieurs témoignages attestent jusqu'à la fin du règne d'Henri III et jusqu'au règne

1. Lettre de Philippe de Mornay à Henri de Navarre, 20 février 1584, *Mémoires et correspondance*, *op. cit.*, 531-532.

2. Frédéric Duquenne, *L'Entreprise du duc d'Anjou aux Pays-Bas*, *op. cit.* Bibl. nat. Fr., fr. 15567, fol. 95, Henri III à Villeroy, 20 février 1584, [Paris], autogr.

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

d'Henri IV de cette pratique. Le flot continu d'informations qui arrive jusqu'aux bureaux parvient, en réalité, dans la demeure même des secrétaires comme nous l'avons montré plus haut. Il ne semble pas y avoir d'espace dédié, spécifique, spécialisé à la préparation des dépêches après avoir reçu les commandements du roi comme cela peut s'observer dans d'autres contextes, le plus exemplaire pour l'association fonctionnelle du roi et de son personnel étant sans doute l'extraordinaire contiguïté de la chambre des secrétaires, du bureau et de la chambre de Philippe II à Saint-Laurent de l'Escurial. Cependant, cet enfermement est également bien relatif pour la Castille comme nous le montrons dans notre dernier mouvement et comme le documentèrent les travaux de José Antonio Escudero.

Le règlement de février 1599 procède comme une synthèse politique de ceux d'Henri III, en s'attachant à définir le secrétariat d'État dans l'ensemble institutionnel conséquent de l'État monarchique. On confronte également des correspondances de Villeroy de 1599 afin de déterminer si les dispositions du règlement sont suivies d'effets. Il procède à une discrimination très nette des attributions des instances que sont la chancellerie et les bureaux des quatre secrétaires d'État. L'attention du souverain sur les fonctions des organes de gouvernement de son administration est connue et se note dans une intervention directe pour confier les tâches de gouvernement aux institutions dédiées.

Abraham Tessereau, notaire et secrétaire du roi et des finances (?-1689), établit un lien mécanique entre l'inflation du personnel des cours et des secrétariats et la mise en ordre réglementaire. Voici l'introduction qu'il donne au règlement de 1599 dans son *Histoire chronologique de la chancellerie*, postérieure à la période que nous considérons :

Le roy [Henri IV] désirant faire cesser le désordre et la confusion qui se pouvoit commettre pour l'affluence et multitude des lettres qui se presentoient, et le grand nombre de gens inconnus qui dressent lesdites lettres, tant à la suite de la Cour que des chancelleries près les parlemens et aux cours du royaume, et que les reglemens faits par les rois ses predecesseurs n'avoient pû estre si exactement observez qu'il eût esté nécessaire, voulant les renouveler et les faire solemnellement observer, fit expedier en son Conseil audit mois de février 1599 les reglemens qui suivent¹.

Ce règlement, connu pour être la première apparition du terme de « premier commis » dans la législation royale, est une synthèse très précise des efforts d'Henri III, dans un souci de continuité du pouvoir monarchique et des règles de son administration, continuité manifestée par Henri IV pour d'évidentes raisons politiques et dynastiques. Ce qui frappe à la lecture de ce règlement c'est sa précision dans les termes techniques employés, ce qui tient sans doute aux règles données à la chancellerie. Il

1. Pièces justificatives, n° 5 ; « Règlement royal de février 1599 », publié par Abraham Tessereau, *Histoire chronologique de la Grande Chancellerie de France (...)*, Paris, Pierre Éméry, 1706, t. I, p. 259-260.

y est spécifiquement fait mention des liasses de lettres accordées pour les dons, de cire, de la circulation des lettres accordées, de leur scellement comme d'où ces opérations sont conduites et en présence de qui, de l'étape du contrôle et de la vérification de ce qui est accordé. Cette mécanique très précise de chancellerie, qui existe dans les mêmes formes au cours de la décennie précédente, réinstitue donc les secrétaires d'État dans leur rôle premier et originel de contre-signataires des expéditions. Toutefois, l'attention portée sur leur bureau, leur entourage professionnel, nous indique pour la première fois et de manière plus nette que dans le règlement du 15 septembre 1588 que ces tâches sont désormais en grande partie celles de l'infra-secrétariat quand les secrétaires d'État ont, eux, un rôle davantage politique. Le rôle technique fait retour dans le règlement en lien avec les montants accordés par le roi, montants à partir desquels leur signature est obligatoire. Dernier élément qui appelle sans doute le commentaire le plus fort. Dans les règlements donnés par Henri III, l'incorporation des agents et du roi fonctionnait à plein pour les raisons que nous avons précisées. Dans le règlement donné par Henri IV, nombre d'articles engagent la responsabilité personnelle des acteurs de gouvernement, en établissant une échelle des amendes et des peines qui va jusqu'à la privation d'office. C'est un marqueur fondamental de la disjonction qu'Henri IV opère entre le pouvoir royal, une administration responsable juridiquement, composée d'administrateurs qui signent, écrivent et agissent par délégation souveraine, fondés en droit par leur office à le faire et responsables à peine de privation de ce même office.

Cette construction politique, prudente et complexe, est un des éléments de poids de la réussite par Henri IV d'un projet politique entrepris par Henri III qui en jeta les bases techniques et théoriques. C'est également un des éléments avancés par Villeroy dans ses *Mémoires* de justification : l'effacement progressif de la responsabilité juridique et la centralité unique du roi passent désormais par la médiation de l'office. Le roi est donc toujours au cœur des procédures des dons et plus généralement de la faveur, mais il l'est dans la parcelle de puissance publique détenue par les officiers. C'est également la raison pour laquelle Henri IV se hâta de réinstituer les secrétaires d'État dans leurs offices qu'Henri III avait substitués en commission en septembre 1588¹.

Secrétaires, règlements et arcanes de l'État.

Une construction mémorielle sur le temps long

D'autres textes, plus tardifs, nous renseignent utilement sur l'évolution de la fonction de secrétaire et sur sa perception. Sur ce point précis, nous

1. Lucien Bély, « Origines sociales et formation des secrétaires d'État des Affaires étrangères pendant le Grand Siècle », dans Jean-François Labourdette et al. (éd.), *Monarchies, noblesses et diplomaties...*, op. cit., p.552.

interrogeons un texte célèbre sur le secrétariat au XVII^e siècle. Nous procédons dans le chapitre suivant à une exploration lexicographique dans les *Dictionnaires* contemporains, du second XVII^e et du XVIII^e siècle, dans les trois monarchies, afin de montrer la construction d'un *habitus* situé, dans les bureaux et à l'écritoire.

Le texte d'Antoine de Laval, qui possède une large dimension programmatique pour son réseau familial – le texte étant destiné à son fils – consacre la position des secrétaires d'État au sommet d'une hiérarchie institutionnelle, comme le feront les études aux XVII^e et XVIII^e siècles des origines du pouvoir ministériel en France¹. Un élément particulièrement vif de son texte permet de donner de la densité à l'analyse des arcanes de l'État construits et configurés par l'écrit politique.

J'apele secretaire celuy auquel le prince souverain, ou celuy qui le represante, comme la charge de declarer son intantion par écrit an toutes sortes d'affaires de son Etat secretes ou publiques. Cette definition ou description du secretaire ne peut pas convenir à ceus qui servent les particuliers an leurs affaires domestiques et privées, ce que feu monsieur le connétable Anne de Montmorancy montra bien à celuy qui luy amena un de ses serviteurs : lors qu'il commanda qu'on luy fit venir un secretaire : disant que celuy qu'on luy avait amené n'était rien qu'un clerc, ou un homme écrivant pour luy. Qu'il n'y avoit que le roy qui eût des secretares.

De la comme d'un seminaire sortiroient infinis hommes de service capables d'être employés ailleurs. Il sambleroit à nous voir former notre secretaire que tout d'un coup nous le voulions grand homme d'État : capable non seulement de la charge mais de celle de chancelier, de conseiller d'État, et, ce qui est davantage de l'office du roy même, d'un lieutenant general d'armée, d'un ambassadeur, d'un gouverneur de province, bref, de toutes les dignités de l'Etat dont il doit expedier les depeches.

Nous n'y recherchons pas pour l'heure tout ce qui y doit estre, car pour l'avoir parfait et absolu, il luy seroit vrement necessaire de n'ignorer rien de ce qui appartient à toutes les grandes charges et dignités, de la volonté desquelles il est l'organe, le truchement et l'évangéliste.

Mais à cette suffisance on ne parvient que par degrés, longue observation, usage, nourriture et habitude. Cela est du gibier de messieurs les secretares d'Etat, nous ne touchons pas jusques là : notre dessein n'est que de parler du simple secretaire du roy ; non pas pour an prendre le modelle sur quelques-uns qui n'honorent ce beau titre, comme il seroit bien requis : les plus connus et les plus employés ne sont pas toujours les plus capables. Je t'an voudroy bien proposer quelqu'un pour patron, ô mon fils².

Le portrait du secrétaire d'État – organe, truchement et évangéliste – permet de soutenir que la position des agents du pouvoir au début du XVII^e siècle est assurée, adossée au meilleur crédit de la société politique du monde des officiers qu'ils contribuèrent à bâtir durant le second XVI^e siècle et dont ils constituent selon nous la pointe avancée, que nous nommons société administrative. Le secrétaire d'État est à la fois celui qui effectue

1. Antoine de Laval, sieur de Belair, (1550-1531), maître des eaux et forêts de Bourbonnais. Voir Nicolas Schapira, « Occuper l'office... », art. cit.

2. Antoine de Laval, *Dessains...*, *op. cit.*, p. 100.

la décision souveraine (truchement), qui la publie (organe) et la consigne autant qu'il en manifeste le caractère éminemment sacré (évangéliste).

Il apparaît que les règlements et les conseils des grands particulièrement centrés sur le maniement des papiers ont contribué à élever bien plus qu'à contrôler ces agents. En effet, les interdictions – du reste répétées règlement après règlement – comme les préventions du roi et de la reine mère, la ritualisation de l'ouverture des paquets et des plis, contribuèrent au rehaussement significatif de la fonction, dans la proximité du roi, soutenue par le talent et le parfait reclassement politique sous Henri IV d'un de ses plus éminents représentants. Pourtant, Villeroy lui-même s'inscrit dans un *habitus* de service du roi par l'écrit. À la fois dans le style qu'il affecte dans ses lettres et dans ses écrits de justification où il témoigne de l'honneur du service par la plume plutôt que par l'épée¹. La longue lettre de justification à Guillaume du Vair que nous avons étudiée sur ce point spécifique développe une grammaire du service par l'écrit, de l'honneur du secrétaire maniant la plume et conduisant la négociation, preuve de bonne conduite alléguée pour se défendre des pratiques qu'on lui prête durant la Ligue². Cette lettre est une des pièces majeures à verser au dossier du retour au secrétariat de Villeroy, dans le camp royal en 1594. La lettre revient sur plusieurs passages de la *Satyre Ménipée* qui peignent le secrétaire en agent espagnol, maître d'œuvre des menées séditieuses, âpre au gain et d'abord soucieux de son propre bien³. L'image de service et de fidélité, patiemment construite par Villeroy depuis plus de trente ans, s'en trouve sérieusement écornée, caricaturée, et un cruel soupçon est immédiatement jeté sur ses négociations passées au service de Charles IX mais plus encore des dernières années du règne d'Henri III. Guillaume du Vair, en quelques formules plaisantes, rassure son ami et d'un trait lui conseille à l'avenir de montrer davantage de prudence dans ses pratiques. Ce passage est exemplaire de l'habitude d'État qui se constitue chez ces premiers agents de la définition d'un nouveau contour de la société politique de la fin du XVI^e siècle. Nous y relevons la croissance d'idéal de service, celui du secrétariat, de l'écriture, de la négociation hors-les-murs du palais, et, sans pour autant le remplacer, l'idéal d'une noblesse militaire. Le jugement de Villeroy s'incarne, en

1. « Le Roi d'Espagne m'a peut estre honoré de quelque encomiende, (si ainsi est que n'en a il mon manteau) ou bien de quelque charge de guerre digne de l'espee qu'il me fait porter sans esperons, encores qu'il ne me soit gueres advenu de charger l'une sans les autres, comme celui qui a tousjours fait profession de se mieux aider de ceux-ci que de celle la; car pour emploier mon escritoire ce Roi la ne m'en pouvait donner une plus honorable et profitable qu'estoit celle que j'ai exerce si long temps », Villeroy à Du Vair, Bibl. Thiers, Fonds Mignet, ms. T 506, *Documents sur le xv^e s., Correspondance de Villeroy et Du Vair*, copie sur autographe, fol. 34.

2. Il est d'ailleurs notable que Villeroy n'eut aucun titre en rapport avec le secrétariat pendant la Ligue. Il fut conseiller du duc de Mayenne, membre du conseil général de l'Union. Les secrétaires d'État étaient Jean Péricard, ancien secrétaire du duc de Guise, Étienne de Bray, intendant des finances sous Henri III, Denis de Rossieux, secrétaire de Mayenne, et Desportes-Baudouin. Voir Nicolas Le Roux, *Les Guerres de Religion, 1559-1629*, Paris, Belin, 2011, p. 275.

3. Johann Petitjean, Fabrice Micallef, « "Nous sommes faibles". Guillaume Du Vair... », art. cit.

LA PROCESSION CÉRÉMONIELLE DES PAPIERS

miroir de la *Satyre Ménipée*, dans des objets. Non plus l'or et l'épée, mais bien l'écritoire et les éperons¹. D'autres contextes politiques nous invitent à penser ce progressif remplacement de l'idéal aristocratique militaire par la promotion de qualités de plumes, de robe et de justice, nous songeons par exemple aux liens sociopolitiques décrits par Bartolomé Benassar entre l'aristocratie de service et le monde des lettrés espagnols, deux groupes plus poreux l'un à l'autre qu'on peut le penser à première lecture².

Une seconde pièce, au début du service de Villeroy dans le secrétariat, est éclairante des horizons d'attente comme de la distinction du très jeune secrétaire par rapport aux autres agents de la cour.

Et me donnerez congé après vous avoir tres humblement baisé les mains de la lettre qu'il vous a plue m'escrire, de vous supplier de avoir telle opinion de mot que si je ne sçay flater mes lettres du stille courtisan qui encores moins esse ma coustume de me resouldre de vouloir faire toute ma vye service tres humble à ung prince tel que vous ainsy que font ordinairement quelques courtisans, Monseigneur, pour ce que ilz sont coustumier de voulloir faire trouver leur dire veritable par belles lettres en paroles, vous me donnerez congé de ne prende ce chemin là et de vous dire que j'attendray que Dieu me face sa grace que par effect je vous donne occasion de me tenir pour vostre tres humble serviteur³.

Cette lettre de 1569 est adressée au duc de Nevers, et reprend le motif du service, « au pied de la lettre » que nous avons déjà montré. Villeroy s'y excuse auprès du duc de Nevers si ses lettres qui accompagnent celles du roi et celles de la reine mère n'ont pas le « stile courtisan ». Il se constitue, par différenciation, dans un style de cabinet, une écriture d'État, moins ornée et plus prompte, efficace. Agissant « au pied de la lettre » comme il le dira quelques années plus tard au même destinataire, le secrétaire s'inscrit dans un vaste courant de réforme de l'écrit, de progressive spécialisation du style épistolaire. L'adaptation du contenu, de la forme, du style et de la présentation des missives est davantage codifiée dans les manuels épistoliers, et cet aspect plus spécifiquement littéraire, ressortant des disciplines de l'anthropologie de l'écrit et de la socio-analyse des textes est un chantier fécond, dont de premiers conséquents résultats furent récemment publiés par Nicolas Schapira⁴.

Ce qui frappe à l'analyse des pièces réglementaires des institutions de l'écrit, dans le contexte spécifique des guerres de Religion, c'est la contra-

1. Élie Hadad, « La construction sociale de la noblesse d'épée dans le royaume de France à l'époque moderne », dans Nicolas Le Roux, Martin Wrede (dir.), *Noblesse oblige. Identités et engagements aristocratiques à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2017, p. 27-46.

2. Bartolomé Benassar, « La théorie de la monarchie dans l'Espagne du Siècle d'Or et son adaptation au système du "Valido" », dans Emmanuel Le Roy Ladurie (dir.), *Les Monarchies*, Paris, PUF, 1986, p. 63-71.

3. Bibl. nat. Fr., fr. 3344, fol. 83, Villeroy au duc de Nevers, Amboise, 12 août, 1569.

4. Luc Vaillancourt, *La Lettre familière au XVI^e siècle. Rhétorique humaniste de l'épistolaire*, Paris, Champion, 2003, p. 94-107 et 147-188; Centre de recherches Humanisme, renaissance et baroque italiens (éd.), *La Lettre, le secrétaire, le lettré: de Venise à la cour d'Henri III, Filigrana*, 3, 2000-2001, Grenoble, Université Stendhal-Grenoble, 2 vol.

L'ÉTAT ET LE ROI

diction qui se noue dans les dispositions qu'elles contiennent et dans la rareté de leur surgissement dans l'espace politique. En effet, on l'a vu, les règlements spécifiques pour le secrétariat sont relativement rares et ils sont encapsulés dans la mise en ordre des administrations de l'État royal voulue par Henri III et poursuivie par Henri IV. Des pièces non réglementaires s'ajoutent à ces ordres formels ; ces pièces donnent des ordres également, de manière sans doute plus discrète : on les trouve dans un post-scriptum autographe du roi, dans un mémoire mis en circulation par la reine mère. Toutefois, malgré l'intense circulation des pièces et la sévérité des règlements, il est difficile de savoir comment travaillent les secrétaires d'État de cette première séquence de leur institution. Il est également complexe de faire une cartographie des lieux d'écriture, du personnel engagé dans ces opérations. Ainsi, on en apprend beaucoup dans les règlements et dans les pièces associées qui disciplinent l'administration tout au long de la période. Cependant, ce qu'on apprend est régulièrement contredit par la pratique qu'on constate dans les fonds documentaires : les secrétaires d'État écrivent librement à des correspondants nombreux, transportent et soustraient, voire détruisent des papiers, font évoluer dans leur entourage professionnel des secrétaires qui dépendent d'autres instances de gouvernement. Ce décalage, ces écarts forment la matière de l'affrontement de deux cultures politiques spécifiques et, partant, nous en apprennent beaucoup sur l'entreprise politique d'Henri III et sur celle d'Henri IV. Le projet d'Henri III fut d'identifier le roi et l'État ; cette association pratique et fonctionnelle, politique et cérémonielle, passait par l'incorporation des institutions de l'écrit dans sa sphère de pouvoir immédiate. Cependant, en conférant honneurs et pouvoirs nombreux aux secrétaires d'État, ils se muèrent peu à peu en une instance à part entière, qui joua, pour des raisons nombreuses d'intérêts socio-politiques, le jeu concurrentiel des factions.

Nous observons dans un dernier mouvement de notre étude un autre aspect du fonctionnement des bureaux, largement ouverts sur l'agencement institutionnel mais également sur les monarchies voisines. Il s'agit de déterminer si les contacts politiques, militaires et cérémoniels entre les monarchies espagnole, anglaise et française parvinrent à structurer les prémisses d'une république européenne des bureaux. Nous nous centrons sur quelques dossiers qui documentent la prise de décision, le secret et l'espionnage à cette échelle.

Le secret des cours

Décisions, circulations, réseaux politiques

Liste du secrétariat anglais¹.

Le département des quatre secrétaires de l'État de France

Monsieur de Beaulieu, autrement Ruzé, a Paris, l'Isle de France, la guerre, les finances et la maison du roy.

Monsieur Revold (*sic*), toutes les affaires estrangères.

À present monsieur de Villeroy.

Monsieur de Fresnes², autrement Forget, a la Guyenne, le Languedoc, Provence, Dauphiné, Lyonnais, Forests, Beaujolois, Bourgongne et Champagne.

Monsieur de Gesvres, autrement Potier, a la Bretagne, le Mayne, la Normandie, l'[Anjou], la Tourayne et l'Auvergne.

Cette liste du département des quatre secrétaires d'État français se trouve dans les instruments de travail du secrétariat anglais, rangé dans les liasses de la décennie 1590. On ne sait pas précisément quand le document a été versé, mais un indice significatif nous renseigne sur son utilisation. La liste a été préparée après février 1589, à l'entrée en charge des secrétaires Potier de Gesvres et Forget du Fresnes. Puis elle a été corrigée par le secrétariat à la mort de Revold et au rappel de Villeroy en septembre 1594.

Villeroy est le seul des quatre à ne porter que son nom de terre quand les trois autres, moins connus des bureaux anglais, sont désignés par leur patronyme et leur nom de terre. Une confusion entre Gesvres et Forget a même donné lieu à une rature, ce qui nous indique que la connaissance des administrateurs anglais de leurs homologues français n'est pas encore très fermement assurée, comme quelques lacunes dans la liste des provinces du royaume de France nous l'apprennent aussi. Louis de Revold, orthographié « Revold », est simplement désigné ainsi puisqu'il ne possède pas de nom de terre. Ces administrateurs sont d'institution récente dans les bureaux du

1. The National Archives, Kew, State Papers, Foreign, France, 78, vol. 42, fol. 447.

2. Gesvres, *barré*.

roi Henri IV, et l'information des bureaux anglais était mieux assuré sous le règne précédent¹. Il semble que la préséance soit connue du secrétariat qui a inscrit Ruzé, Revol, Forget puis Gesvres. Le remplacement du titulaire du secrétariat d'État des Affaires étrangères n'a pas donné lieu à un changement dans l'ordre et Villeroy est désigné comme second après Ruzé, ce qu'il conteste et qu'Henri IV se garde bien de trancher officiellement². Une autre correction importante n'apparaît pas, et montre comment le secrétariat anglais utilise ses listes en fonction de ses intérêts et de ses propres pratiques; Villeroy est secrétaire d'État à la Guerre en même temps qu'aux Affaires étrangères. Ainsi, la correction du titulaire des Affaires étrangères est faite, la seule qui intéresse réellement les agents d'Élisabeth I^{re} puis de Jacques I^{er}, sans qu'une correction plus ample ne soit réalisée.

Cette courte description de l'identification des chefs de bureaux du secrétariat français par le gouvernement anglais appelle une série de remarques liminaires. La première, qu'il conviendrait d'approcher de manière systématique dans la documentation diplomatique des États européens, concerne les compétences linguistiques des scripteurs. Nous entreprenons, grâce à l'étude des papiers de Thomas Morgan et à la trahison de Nicolas L'Hoste, d'en développer les problématiques principales.

Le texte est en français et son écriture est une écriture de chancellerie française, d'une main habituée aux bureaux français. Qui a composé cette liste? Fut-elle soustraite aux nombreuses listes préparées dans les bureaux des secrétaires français, ou d'une autre instance française, ou fut-elle composée en Angleterre. On sait qu'Élisabeth I^{re} dispose d'un secrétaire « de la langue française » tout au long de son règne, est-ce ce service particulier qui en fut chargé³? Autre élément d'importance, c'est une autre main qui a apporté le correctif du bureau des Affaires étrangères, on le distingue notamment sur les lettres « M » et « a » et sur la couleur de l'encre qui est distincte du texte primitif. Ces deux questions, celle des compétences linguistiques des administrateurs et de la circulation, par soustraction, des instruments de travail sont passionnantes⁴.

Nous allons explorer dans ce dernier mouvement de notre étude deux pistes de travail. La première développe la manière dont on prend

1. David Potter et Penny Roberts, « An Englishman's View of the Court of Henri III, 1584-1585: Richard Cook's Description of the Court of France », *French History*, t. II, n° 3, 1988, p. 312-344.

2. La longévité de Villeroy à cette charge et son refus de quitter la préséance à son retour aux affaires du roi en 1594 est d'ailleurs une piste d'explication du manque de clarté de la préséance avant le règne personnel de Louis XIII.

3. Saint-Sauveur, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre à Paris, fut un des secrétaires de la langue française de la reine. Voir *Pièces justificatives*, n° 7 et n° 8.

4. Arnaud-Vivien Fossier, Johann Petitjean, Clémence Revest, *Écritures grises. Les instruments de travail des administrations (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris-Rome, École nationale des chartes-École française de Rome, 2019; Gregorio Salinero et Christine Lebeau (coord.), « Pour faire une histoire des listes à l'époque moderne », *Mélanges de la Casa de Velazquez*, n° 44-2, Madrid, novembre 2014.

des décisions dans les bureaux de la monarchie, en s'interrogeant particulièrement sur le recueil de l'information d'aide à la décision et à la mise en circulation depuis et vers les bureaux de l'information politique. Ce qu'on souhaite déterminer ici, en lien avec les études conduites en première et deuxième partie, c'est le périmètre du travail des bureaux conçus comme des *hubs* au sens de l'analyse géographique du terme. Ensuite, nous nous intéressons à la circulation transnationale de cette information en insistant tout particulièrement sur les transferts de savoir administratifs et bureaucratiques. Nous nous centrerons pour ce deuxième point sur trois moments politiques : les complots catholiques qui entourent la captivité puis la mort de Marie Stuart, reine d'Écosse, l'épisode de la Ligue et la trahison du commis de Villeroy pour le compte de l'Espagne, Nicolas L'Hoste. Cet acteur est connu grâce au travail d'Alain Hugon, cependant, nous souhaitons rouvrir le dossier et montrer comment se constitue, par la trahison et les transfuges, une république européenne des bureaux¹.

Ces deux modalités, celle de la prise de décision entre Renaissance et âge baroque et celle du *Secret des cours* – pour reprendre le titre d'un des ouvrages de Francis Walsingham, « maître-espion » d'Élisabeth I^{ère} –, sont directement connectées à la constitution d'arcanes du pouvoir au sein des monarchies ouest-européennes et à l'instrumentation bureaucratique des papiers d'État².

LA DÉCISION POLITIQUE À L'ÂGE BAROQUE :
GOUVERNER PAR LE SECRET³

Bureaux, interfaces, membranes et hub

Nous renvoyons sur le point de la définition des bureaux à ce que nous en avons évoqué. Cependant, un aspect précis mérite d'être développé ici. Les bureaux des secrétaires d'État fonctionnent, sans doute plus que les autres institutions de la monarchie française, comme les cellules d'un organisme : ils doivent être ouverts pour capter l'information vitale qui leur permet de travailler et d'informer le souverain avec les détails les plus complets et ils ne doivent laisser filtrer que très peu de ce qu'ils savent – sauf dans les cas de la diffusion de fausses nouvelles. Cette comparaison des administrations de l'écrit comme partie du plus grand corps que serait l'État royal trouve

1. Alain Hugon, « L'Affaire L'Hoste ou la tentation espagnole (1604) », *RHMC*, t. 42, n°3, Juillet-septembre 1995, p. 355-375.

2. Eustache Du Refuge, *Le secret des cours, ou les mémoires de Walsingham, secrétaire d'Etat... sous la Reine Élisabeth...*, Lyon, Chez Anisson et Posuel, 1695.

3. Olivier Poncet, et Roseline Claerr, *Prendre une décision en France à la Renaissance...*, *op. cit.*

son premier fondement dans les comparaisons des contemporains, français et espagnols¹. Les secrétaires, bien souvent désignés comme « main » du roi – qui dispose également de « secrétaires de la main » qui savent imiter l'écriture souveraine et, pour Charles IX et Henri III, la signature royale –, sont également l'œil et la bouche du prince, comme on le lit chez le secrétaire espagnol Francisco Bermúdez de Pedraza².

Ces éléments sont au cœur de la tension des années 1580-1590 que nous décrivions précédemment et participent de l'incorporation des institutions de l'écrit sous le chef royal : le serment dans les mains du roi à partir de 1588 en est le signe juridique le plus évident. Nous avons retrouvé un court traité anonyme composé de quelques chapitres, écrit avant l'assemblée des notables de 1583 à Saint-Germain. On y lit la distinction entre le gouvernement intérieur du prince et son gouvernement extérieur. Cette conjonction est à rapprocher de ce que livre Bermúdez de Pedraza et de l'incorporation progressive du secrétariat sous le chef direct du roi.

Le conseil du prince est de deux sortes, l'intérieur et l'extérieur. Le premier est celui qui est formé dans le prince de son propre jugement ou intelligence, l'extérieur est celui qui lui est donné par ceux qui ont été appelés près de lui pour le conseiller, par leur prudence et capacité et s'appellent conseillers d'Etat. L'homme civil et de gouvernement est regardé comme excellent qui est capable de prendre bon conseil pour lui même, médiocre sera celui qui à cause de son insuffisance ne se peut conseiller, et s'en rapporte néanmoins au conseil des sages.³

Dès lors, ce caractère cellulaire du bureau, qui doit prendre soin de ménager l'entrée de l'information et éviter qu'elle n'en sorte, dispose de membranes, d'organes réticulaires pour capter l'information grâce à la création de liens faibles voire extra-institutionnels entre correspondants qui informent les secrétaires. Cette plasticité institutionnelle et la structuration de plus en plus complexe des réseaux de correspondants entraînent des conséquences techniques pour les agents du pouvoir, conséquences qu'il convient d'explorer.

1. C'est un enjeu épistémologique en soi que cette analogie corps et État. Une étude particulière de l'histoire de cette analogie, et notamment de la relation du vocabulaire biologique voire médical chez les contemporains et notamment les acteurs de la croissance des bureaux de l'État moderne produirait sans doute des résultats, en lien avec le concept de bio-pouvoir et de bio-politique. Voir : Saïd Chebili, « Corps et politique : Foucault et Agamben », *L'Information psychiatrique*, 2009, 1, vol. 85, p. 63-68 ; Katia Genel, « Le biopouvoir chez Foucault et Agamben », *Methodos*, 4, 2004, [en ligne : <http://methodos.revues.org/1311>] ; Sandrine Baume, « Penser l'"état organique". Enjeux critiques d'une analogie », *Revue européenne des sciences sociales*, t. XL, 122 2002, [en ligne : <http://ress.revues.org/6331>].

2. Francisco Bermúdez de Pedraza (1576-1655), *El secretario del rey*, Madrid, chez Luis Sáchez, 1620. Sur l'activité, notamment juridique, de ce personnage, voir Francisco José Cuena Boy, « La cronología y el estilo al servicio de la interpretación de las leyes en el Arte Legal de Bermúdez de Pedraza », dans Carlos Sáez (éd.), *Actas del VI Congreso de historia de la cultura escrita*, vol. II, Madrid, Calambur, 2002, p. 299-304 ; Jean-Pierre Dedieu, « Les agents du roi d'Espagne », art. cit., p. 61 ; Sylvain André, « Les « Juntas » de Philippe II. Expertise, bureaucratie, gouvernement », *Cahiers d'études romanes*, 30, 2015, p. 327-351 ; Jean-Pierre Dedieu, « Prosopographie renouvelée et réseaux sociaux... », art. cit.

3. Bibl. nat. Fr. 23050, Des fondemens de l'Etat et des moyens de regner, fol. 107.

LE SECRET DES COURS

Une courte relation de René de Lucinge de l'épisode qui suit le renvoi des principaux membres du conseil et du secrétariat intéresse notre étude de cette incorporation des institutions de l'écrit au gouvernement royal, sous l'effet de l'analyse du bureau comme cellule et membrane de l'organisme royal. Voici ce qu'écrit René de Lucinge à son maître, le duc Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie, le 24 septembre 1588 :

Sa Majesté travaille infiniment à dresser des secrétaires nouveaux, lui mesme fait les dépêches, et avec une grande sollicitude il prend la peine de voir tout. Il veut monstrier par là qu'il est bastant (si son corps pouvoit soustenir le travail que son esprit luy proposeroit) d'expédier luy seul et rendre compte de toutes les afayres de son royaume. Ce changement à qui l'imagine offence un milleir de ses subjects et va au dedens des courts de Parlement si advant que tous ceux qui ont esté poussez de la faveur de ceux-cy qu'on rejette à cet'heure se ressentent de l'infélicité de leurs promoteurs, et ces cours-là en sont plaine. Nonobstant tous ces esgards et que telles personnes peuvent devenir mal affectionnez à Sa Majesté, il n'a pas laissé de faire monde nouveau et de chasser dehors tout ce qui l'ombrageoit jusques à défendre aux nouveaux venuz d'employer ou se servir à peine de la vie d'aucun de ceux qui avoyent servy les précédents – de manière que par ce moyens, si son conseil estoit fenestre, il a bouché les portes aux princes estrangers qui pourroyent avoir pratique parmy ses antiens serviteurs de plus regarder par là dedens ses desseings¹.

Ces quelques lignes sont fécondes pour l'analyse du moment politique de l'automne 1588. On y voit le roi « dresser » ses nouveaux secrétaires, Revol et Ruzé. Mais au surplus, ce que constate Lucinge, ce sont les motifs topologiques présents dans cette description d'Henri III soucieux de préserver le dedans et le dehors de l'élaboration du vouloir royal. Jusqu'à incorporer, lui-même, si ses capacités physiques le lui permettaient, le travail du secrétariat et dépêcher lui-même en lieu et place de son secrétariat. La mention des capacités physique du roi est éclairante pour ce mouvement de notre étude, s'agissant de l'incorporation dans la main du roi, physiquement, des bureaux². Une autre mention, très fine, nous en apprend sans doute plus sur le travail du secrétariat et la conception politique qu'Henri III en a : les secrétaires sont institués pour « dépêcher » et « rendre compte ». On voit ainsi que les fonctions de conseil et de participation à la décision sont très imbriquées comme nous le constatons déjà à l'évocation des règlements. Toutefois, on ne laisse de s'interroger sur les destinataires de la reddition de comptes d'Henri III. Ces mots de

1. René de Lucinge au duc de Savoie, 24 septembre 1588. Cité par René de Lucinge (sieur des Aymes), *Lettres de 1588 : un monde renversé*, James J. Supple (éd.), Genève, Droz, 2006, p. 285.

2. Un autre bel exemple en est donné dans les quelques vers sur la mort de Villeroy, vers retrouvés dans les *State papers* anglais et dont nous donnons une analyse plus loin : « Corps reposant icy dessus l'humain théâtre / D'un admirable esprit domicile autresfois, / Qui pour nid eus le sein de quatre de nos roys / Les derniers cinquante ans, de tes septante et quatre », The National Archives, Kew, State Papers, Foreign, France, 78, vol. 67, fol. 244.

Lucinge montrent ainsi combien les institutions de l'écrit structurent tout l'agencement institutionnel : si le roi, se faisant secrétaire, peut être dépeint dans une relation diplomatique comme « rendant compte », c'est bien qu'il s'est joué, au cours de la décennie qui sépare l'écriture de cette lettre de Lucinge au duc de Savoie et les premiers règlements de 1574, une puissante évolution et de la surface politique de ces agents, de leurs pratiques et de la manière dont la société politique les perçoit.

La topographie des lieux politiques est essentiellement perçue à travers le motif de l'ouverture et de la fermeture des instances chez Lucinge, bon observateur du drame qui se noue à l'automne 1588 et qui va conduire au coup de majesté de l'assassinat des Guises aux états de Blois en décembre. Boucher les portes et fermer les fenêtres ne semblent pourtant pas la tâche la plus aisée quand Henri III a, de longue main, fait croître dans son immédiat entourage une administration puissante, technique et politique, composant et lissant son entourage de mille règlements et procédures. Cela nous introduit au paradoxe de la prise de décision dans ce moment de basculement des guerres de la Ligue. Les questions adressées à la documentation politique émise et reçue par les bureaux des secrétaires – dont les correspondances forment le matériau principal – se nouent en une contradiction qu'on peut résumer dans les termes suivants : comment transporter continûment l'information la plus fine et précise possible tout en la scellant aux nombreuses puissances et menées adverses ? Comment conserver une nécessaire discrétion dans la conduite des négociations quand des acteurs (commis, clerks et secrétaires) de plus en plus nombreux interviennent dans la préparation, la projection ou la réception des papiers d'État ? Dès lors, quelles sont les innovations techniques mises en œuvre pour répondre à cette apparente contradiction liée à l'inflation documentaire des écrits politiques et à la croissance du personnel des bureaux, dans la pratique, comme dans le discours ? Sur le volet spécifique de la méthode, comment restituer le socle de ces techniques qui, par leurs natures mêmes, laissent des trous béants dans la documentation, dans l'économie générale des séries de correspondances, trous béants inhérents au maniement des techniques du secret qui procèdent principalement par chiffrement, destruction, allusions, silences et recours à l'oralité ? Cet aspect est très directement connecté à ce que nous avons exposé dans le précédent chapitre. La construction des arcanes de l'État et la mobilisation du thème des arcanes, qui prépare autant qu'il annonce l'avènement de la raison d'État à partir des années 1630, posent des problèmes très concrets, techniques et politiques, aux administrateurs.

Nous suivons, pour répondre à ces questions, deux voies principales¹. D'une part, celle de la dimension technique de la conduite discrète des

1. L'œuvre de Michel Senellart lie de manière éclairante ces deux aspects, et notamment la synthèse de ses réflexions : *Les Arts de gouverner*, *op. cit.*

affaires de l'État. D'autre part, nous observons la formalisation et la croissance du discours portant sur les arcanes de l'État, formalisation et croissance que nous avons déjà abordées dans le *Mémoire* de Catherine de Médicis, pour comprendre comment la discrétion, voire le secret, le mensonge, la manipulation et le travestissement des dépêches et des plis sont justifiés dans la conduite des affaires¹.

L'écheveau d'informations qui parvient jusqu'aux bureaux, celles des agents royaux en général et celles des secrétaires en particulier, subit le laminage d'un traitement d'informations complexe ; les dépêches, mémoires, missives, relations d'agents diplomatiques passent au prisme de pratiques administratives et d'une pensée politique en train de s'élaborer². Bien souvent, on doit broser à grands traits ce qui préside à telle ou telle décision et travailler par hypothèses. En effet, nous ne lisons bien souvent que l'écume complexe, les murmures du cabinet, les chuchotements des bureaux qui se fixent dans nos correspondances. C'est le legs difficile et exigeant des acteurs socio-politiques dont nous tentons de restituer les pratiques, la pensée et les horizons d'attente : nous sommes envahis de papiers qui ne nous dévoilent qu'avec peine leur mécanique de production. Les acteurs usent de la complémentarité de l'oralité, de la proximité au prince et du colloque entre agents du pouvoir. Ces plongées dans une documentation parfois muette quant aux chaînes d'écriture invitent à l'humilité face à nos objets de recherche ; ils sont le miroir d'une histoire ouverte et potentielle du pouvoir, dans les arcanes de l'État.

En conséquence, pour restituer avec fidélité ces lacunes qui fondent par nature le secret des correspondances, il convient sans doute de porter une attention redoublée à la matérialité de l'échange, à la quête angoissée d'informations, à la discrétion dont on nimbe les papiers d'État³.

Des canaux de communication fonctionnels

Pour analyser sur pièces ces problèmes, nous présentons plusieurs dossiers dans la suite de ce mouvement de l'étude. Le premier dossier permet de restituer aux correspondances leur rôle fondamental dans la construction

1. Philippe Dujardin (dir.), *Le Secret. Usages et fonctions du secret : approches comparées*, Lyon, Éditions du CNRS, 1987 ; Alain Dewerpe, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994 ; Jean Baudrillard, *Simulacres et simulation*, Paris, Galilée, 1981 ; Jean-Pierre Cavaillé, *Simulatio/dissimulatio*, notes sur feinte et occultation, XVI^e-XVIII^e siècle, dans M. Fattori (éd.), *Il Vocabolario della Repubblica delle Lettere. Terminologia filosofica e storia della filosofia. Problemi di metodo*, Florence, Olschki, 1997, p. 115-131 ; Cornel Zwierlein, *The Political Thought of the French League and Rome, 1585-1589. De justa populi gallici ab Henrico tertio defectione and De justa Henrici tertii abdicatione* (Jean Boucher, 1589), Genève, Droz, 2016.

2. Hélène Michaud, « Les registres de Claude Pinart... », art. cit.

3. Arlette Jouanna, *Le Pouvoir absolu*, op. cit.

de l'échange communicationnel. La structuration de ces réseaux d'échange étant nécessaire afin de charrier dans ces canaux davantage que des lettres. Cette étude permet de comprendre comment se déposent sur les dépêches, y compris matériellement, les traces de la décision politique et du conseil. Ces traces, parfois discrètes, témoignent du sentiment obsidional qui saisit la monarchie à la fin du XVI^e siècle; ce sentiment est à la fois technique, pratique (c'est la discrétion des affaires qui doit être scellée aux puissances adverses), et idéologique, programmatique. On peut dès lors, en explorant ces deux voies, analyser comment la circulation concrète des plis et la matérialité des correspondances mettent en réseau les arcanes de l'État.

Pour soutenir cette entreprise au sein des secrétariats – ce qui rentre singulièrement en contradiction avec les dispositions réglementaires prises par les derniers Valois¹ –, nous centrons notre réflexion sur la question problématique des outils en partie chiffrés, qui informent et fondent les décisions. Cette réflexion informe montre qu'il y a certes une dimension technique du secret mais qu'elle ne doit pas effacer la dimension socio-politique du secret, c'est-à-dire de l'existence au sein des bureaux d'un personnel qui, à la suite des clercs du secret institués à la fin du Moyen Âge, a accès aux documents les plus sensibles et les plus scellés du secrétariat². Partant, ce sont les questions de la privatisation des documents, du domicile des secrétaires et de leurs commis, du classement et de la reliure des outils de travail qui sont donc posées. Enfin, les problèmes de la publicité des secrets d'État, des lettres déchiffrées et de leur mise en circulation se posent puisque c'est une pratique attestée que d'imprimer et de mettre en circulation les lettres du camp adverses pour exposer et manifester ses menées, dans une logique de dévoilement et de manifestation de la vérité et donc de la justice.

Canaux de communications, transfuges et traîtres

Afin de contextualiser ces problématiques reposant sur les canaux d'échanges et les outils de travail, nous centrerons l'analyse sur une étude de cas, celle de la livraison des papiers et de la personne de l'agent de Marie Stuart, Thomas Morgan, à l'ambassadeur d'Élisabeth I^{ère} en France, Edward Stafford. Cet exemple sera l'occasion de nous interroger sur le triptyque chiffre, déchiffrement, travestissement, en convoquant le contrepoint du

1. Hélène Michaud, *La Grande Chancellerie...*, *op. cit.*

2. André Lapeyre et Rémy Scheurer, « Introduction », dans *Les Notaires et secrétaires du roi sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII: (1461-1515), notices personnelles et généalogies*, t. 1, Paris, BNF, p. XXXIX; Pascale Charron, « Culture du secret et goût de l'équivoque: les manuscrits à devise anagrammatique à la fin du Moyen Âge », dans Christian Heck (dir.), *Lecture, représentation et citation. L'image comme texte et l'image comme signe (XI^e-XVII^e siècle)*, 2002, Lille, Université Lille 3, p. 117-128.

déchiffrement publié et imprimé des lettres espagnoles pendant la Ligue par François Viète.

Enfin, grâce à deux dépêches parvenues au bureau Villeroy, nous analyserons les recours à des acteurs non institutionnels dans la conduite des affaires politiques, en faisant l'hypothèse que ces leviers parallèles, hors des cadres traditionnels du gouvernement du royaume, sont autant de signaux faibles dont disposent les secrétariats au sein de leurs réseaux, liens faibles mis au service de la monarchie par l'appareil réglementaire, permettant des progrès sensibles dans les reconfigurations socio-politiques de la fin du XVI^e siècle - début du XVII^e siècle¹.

L'attention portée à la matérialité de l'échange produit des données fondamentales pour l'étude de la prise de décision politique, dès lors qu'on envisage les sources non plus comme des résultats d'enquête, notamment pour leur contenu, les marqueurs d'adresse, leur volume, mais comme des problèmes posés à l'historien. Les marqueurs de la délibération par l'écrit sont présents dans les pièces qui opèrent une navette des bureaux au souverain. L'exemple que nous avons analysé des courriers bloqués à Calais sous la plume de l'ambassadeur Stafford peut être remobilisé ici, à l'instar des lettres mal chiffrées d'Élisabeth à Jean de Simier que nous avons produites dans un précédent mouvement. Ces éléments matériels doivent nécessairement être croisés avec les outils de travail que sont les formulaires et les routes de postes ; une étude succincte montre que se développent dans la décennie 1590 des routes parallèles où les courriers portent, de manière séparée, duplicata voire triplicata pour ne pas être saisies par les agents des puissances adverses². Ces circulations sont documentées dans plusieurs outils de travail, nous pensons notamment au manuscrit italien 1208 de la Bibliothèque nationale de France qui contient la correspondance de Villeroy avec les agents du duché de Florence³. Plusieurs listes tiennent le compte des lettres envoyées interceptées, des expéditeurs, des destinataires,

1. Sur la théorie des liens faibles, nous faisons l'hypothèse que les liens faibles dont dispose le roi avec les informateurs et les agents qui irriguent la chaîne d'informations des bureaux lui permettent de capter bien plus de signaux que s'il disposait de rapports directs avec lesdits agents. Les secrétaires jouant alors un rôle de nécessaires médiateurs dans la captation des signaux parvenus de l'ensemble du royaume, ils font dès lors offices de rouages dans une mécanique plus complexe. Sur la théorie des réseaux et l'analyse structurale, voir Jean-Pierre Dedieu, Zacarias Moutoukias, « Introduction. Approche de la théorie des réseaux sociaux », dans Juan Luis Castellano, Jean-Pierre Dedieu (dir.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS Éditions, 1998, p. 7-30 ; Pierre Mercklé, *Sociologie des réseaux sociaux*, La Découverte, 2004 ; Alain Degenne, Michel Forsé, *Les Réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 2004 ; Vincent Lemieux, Mathieu Ouimet, *L'Analyse structurale des réseaux sociaux*, Québec-Bruxelles, Presses de l'Université Laval-De Boeck Université, 2004 ; Vincent Lemieux, *À quoi servent les réseaux sociaux ?*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, 2000 ; Emmanuel Lazega, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, PUF, 1998.

2. Hélène Michaud, *Les Formulaires de Grande Chancellerie*, op. cit. L'étude de Michaud du manuscrit Godefroy 536 de la bibliothèque de l'Institut montre que les pièces liminaires et le texte des formules sont la matrice des lettres des secrétaires. Le formulaire comprend deux parties. Une première liste, celle des « Pays de France », divisés par province en autant d'items que sont les villes, les élections, les bailliages et les greniers. Une seconde, celle des « Postes Assises au Royaume de France et autres pays sur les chemins qui s'en suivent ».

3. Bibl. nat. Fr., Fonds des langues, Italien, 1208, Corrispondenza del sig. di Villeroy dal 1589 al 1613.

de la date et du lieu d'envoi. Ces listes sont rares, mais leur existence prouve qu'il y a une conservation des traces de ces circulations qui informent d'autant les bureaux des menées des agents diplomatiques étrangers, alliés et ennemis, au sein du royaume. Un dernier élément notable de la missive de l'ambassadeur est le coût lié aux dépenses d'envoi des paquets. On trouve rarement ce genre d'évocation dans les lettres. Le coût des correspondances politiques est documenté dans des pièces comptables mais rarement dans la correspondance même des agents diplomatiques.

Dès lors, ces changements de statut des papiers par la pratique collective de la décision à l'écrit sur un même outil confèrent aux correspondances un caractère fondamental : celui d'être des dispositifs ouverts de travail collectif. Aux étapes et à la succession d'acteurs qui interviennent pour sa préparation et sa fabrication s'ajoutent les deux processus de projection et de réception de l'écrit politique. Les problématiques liées au transport, à la perte et au vol des correspondances, l'inquiétude angoissée des destinataires qui transparait dans leurs lettres forment également un chantier majeur. Plusieurs indices matériels nous renseignent sur cette question dans la documentation. Les lettres, minutes et originales, parvenant au bureau Villeroy portent régulièrement les mentions spécifiques du nombre de lettres reçues du bureau, de leurs dates, indiquent allusivement leur contenu, confient au porteur le soin de développer tel ou tel aspect à l'oral au destinataire. D'autre part, nous observons dans de nombreuses lettres une succincte présentation du porteur par l'émetteur de la missive. On rappelle sa fidélité, le nombre d'années passées au service de l'émetteur, et tout renseignement qui permette d'authentifier, autant que la signature autographe, la missive *et* son courrier. Un autre aspect, le post-scriptum autographe et la mention de la disposition de l'émetteur par rapport au destinataire, est un champ d'investigation déterminant. Par exemple, dans une lettre adressée au maire de Bordeaux, Michel de Montaigne, le gouverneur de Guyenne Jacques de Matignon signe de sa main, comme la pratique en est attestée pour authentifier l'écrit, mais l'attention se porte sur un phénomène plus rare. Matignon écrit au-dessus de sa signature « votre entremetteur ». Ce qui, en l'espèce, nous renseigne sur le contenu de la dépêche perdue de Montaigne (la lettre de Matignon étant une réponse à cette première lettre). On peut faire l'hypothèse que la lettre contenait une demande de service, de mise en relation, d'accès à une instance ou à un personnage spécifique¹. C'est un curieux phénomène d'inversion, la lettre porte son courrier qui devient le réceptacle fidèle de l'information,

1. Archives municipale, BB 185 pièce 33, Marmande, 13 juin 1585 [l'adresse manque]. Seules la souscription et la signature sont autographes : « Monsieur de Montaigne, je vous prie croire au porteur de ce qu'il vous dira de ma part. Sur lequel me remettant, je ne vous ferai plus longue lettre, que mon affectionnée recommandation à vos bonnes grâces priant Dieu qu'il vous donne, Monsieur de Montaigne, bonne et longue vie. A Marmande, ce 13 juin 1585. [De la main de Matignon] Votre entremetteur et très parfait ami. Matignon ».

et parfois celui qui tient la main à la réalisation des décisions qu'il transporte. De nombreuses lettres n'ont, en conséquence, bien souvent que l'une ou l'autre de ces fonctions : accusés de réception, et « balise GPS » informant de la position et de la disposition d'un agent¹. La lettre-accusé de réception vient rappeler, tenir le compte des lettres reçues, de leurs dates, des réponses qu'on y a faites. Elles sont le murmure phatique de l'échange communicationnel. Bien souvent, elles ne disent rien d'autre, ne contiennent ni disposition ni décision. Ces accusés de réception ont pourtant pour fonction d'être des éléments de continuité, mais aussi de présence fictive et de proximité fonctionnelle entre les bureaux des secrétaires et la diversité des agents soumis aux rugosités des temps : à la fois lettre accusé de réception, qui signale l'arrivée de paquets, et par essence ne dit rien, nombre de correspondances fonctionnent à la manière de « balise GPS » qui signale une position et une disposition : position d'un agent, position territorialisée, enracinée dans une communauté politique et dans des jeux d'alliances complexes, près de tel ou tel prince ; et disposition, c'est-à-dire la possibilité concrète de faire service au roi et à ses ministres². Ces lettres-balises sont particulièrement importantes dans le cas des réseaux de la diplomatie discrète du dernier Valois.

Villeroy, *hub* et redistributeur de l'information, dépose par écrit sur les correspondances qu'il entretient avec le souverain des traces de ces lettres-balises qu'il reçoit³. Il est le maître d'une complète information qui lui parvient et qu'il structure dans l'aide à la décision souveraine, d'autant plus qu'Henri III fait de longues retraites, pour des raisons politiques autant que religieuses. La question des retraites royales d'Ollainville peut servir de terrain d'étude exemplaire pour l'analyse de la structuration d'un canal d'informations entre le bureau Villeroy et le souverain, accompagné d'un de ses mignons, François d'O⁴.

Les deux pièces que nous produisons pour donner de la densité au concept de *hub* pour le bureau Villeroy sont les lettres que lui adresse le secrétaire d'État en lien avec l'arrivée du légat du pape à Paris et dans le cadre de la préparation de son ambassade à Rome. La première lettre contient deux

1. *L'Épistolaire au XVI^e siècle...*, *op. cit.* ; Cécile Dauphin, « Les correspondances comme objet historique », *Un Travail sur les limites, Sociétés & Représentations*, 2002, 1, n° 13, p. 43-50 ; *La Correspondance (Édition, fonctions, signification)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1984 ; Béatrice Fraenkel, Mireille Bosis (dir.), *L'Épistolarité à travers les siècles. Geste de communication et/ou d'écriture*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1990.

2. Jacqueline Boucher, « Les Lettres de Henri III au secrétaire d'État Villeroy... », art. cit.

3. Bruno Gnassounou, Max Kistler (éd.), *Causes, pouvoirs, dispositions en philosophie. Le retour des vertus dormitives*, Paris, PUF-Éditions ENS rue d'Ulm, 2005, p. 9-40.

4. « L'importance accordée par Henri III aux retraites monastiques est en revanche plus originale. Il passe en effet les fêtes de la Toussaint chez les hiéronymites du bois de Vincennes en 1584 et 1585, et celles de Noël en 1584, et fait pénitence chez les capucins pendant le carême 1587. Il s'installe également chez certains de ses courtisans, comme chez François d'O en 1581 », Nicolas Le Roux, « La cour dans l'espace du palais... », art. cit., p. 245.

points qui retiennent notre attention. Villeroy indique qu'il travaille à la dépêche des instructions qu'il doit faire porter à Luxembourg. C'est une mention rare du travail de bureau par Villeroy lui-même. Le second point c'est la demande expresse de Villeroy que le destinataire lui indique le chemin que Luxembourg emprunte pour Paris afin de pouvoir lui envoyer la dépêche au bon endroit et au plus tôt. Dans la seconde lettre, on note également deux éléments : Villeroy dispose de l'information la plus complète, mais il la réserve. En déclarant, au sujet de la venue et du séjour du légat de Clément VIII, « s'il se faut en cela chose qui mérite que vous sachiez je vous en donneray advis ». Ainsi, l'information est distribuée de manière fonctionnelle puisque Villeroy ajoute que Luxembourg doit avancer son voyage pour Rome puisque Clément VIII est malade. Ces deux dépêches permettent d'entrer dans le commentaire pour comprendre comment l'information est distribuée et comment elle parvient au bureau.

{Première lettre de Villeroy à Luxembourg,
29 novembre 1596.}

Monsieur,

Je ne doubt pas que vous ne soiez le très bien venu à Rome de nostre Saint Père et de messieurs les cardinaulx comme vous a dit monsieur le légat lequel sera icy le très bienvenu puisqu'il luy plaist en passer la carrière mais je plains la peyne qu'il aura par les chemins [...].

Au reste je vous supplye de me mander quand vous partirez de Paris pour faire vostre voyage et quel chemin vous prendrez afin que je vous face tenir vostre depesche après laquelle je travaille tous les jours. Mais elle est de longue halaine.

{Deuxième lettre de Villeroy à Luxembourg,
30 novembre 1596.}

Monsieur,

Vous aurez vostre depesche à Noël en vostre maison et je la vous enverray par Baptiste. Monsieur le Légat est arrivé icy aujourd'hui mais il n'y a trouvé le roy car il est allé veoir ses bastiments à Paris à Saint Germain et à Fontainebleau. Il doit estre de retour icy devant quatre ou cinq jours devant que de partir je luy ay dit ce que vous aviez appris dudit sieur Légat touchant sa venue icy dont il a eu plaisir d'estre adverty afin de penser aux moyens de le contenter comme nous nous efforcerons de faire de tout nostre possible et s'il se faut en cela chose qui mérite que vous sachiez je vous en donneray advis mais vous scavez que nous avons appris par la dernière lettre venue de Rome que le Pape a esté fort malade et qu'il ne se porte pas bien de sorte qu'il est nécessaire que vous avanciez vostre voyage afin de vous rendre à Rome [...]¹.

On observe également que toute l'information peut être contenue dans un paquet, mais qu'une sélection doit parfois s'opérer, toutes les lettres

1. Bibl. nat. Fr., nouv. acq. fr. 6979, fol. 11-13, Villeroy à François de Luxembourg, ambassadeur du roi de France à Rome, 29 et 30 novembre 1596.

n'ayant pas le même statut du point de vue de la publicité. Celui qui opère cette sélection est l'opérateur qui reçoit le paquet plus que le porteur.

Un exemple de lettre de Guillaume de L'Aubespine, ambassadeur du roi de France à Londres, à Pomponne de Bellièvre, envoyé extraordinaire de la couronne de France en Angleterre, à la fin de l'année 1586, est de ce point de vue éclairant :

Il est arrivé hier soir fort tard un courrier de Calais, qui m'a apporté trois lettres pour vous, que je vous envoie avec mon paquet. Il y en avait une de Monsieur de Villeroy pour vous, laquelle il m'a demandé de ne l'ouvrir qu'en votre absence. J'ai hésité à l'ouvrir car vous étiez si proche. J'ai finalement pris la décision de lire cette lettre avant de vous l'envoyer, craignant que vous-même ne soyez troublé de me la renvoyer par mon courrier. Ce qui, selon Monsieur de Trappes, ne serait pas approprié. Dès lors, il est préférable que vous conserviez cette lettre avec vous sans me la renvoyer ; vous excuserez s'il vous plaît les précautions que je prends à cet égard. Je vous envoie également ce que Monsieur de Villeroy me destinait, ce que je vous prie de brûler¹.

Dans un paquet également destiné à Bellièvre au cours du tragique mois de janvier 1587 qui précède l'exécution de Marie Stuart, reine d'Écosse et douairière de France, on lit les mêmes précautions :

[...] Il y a également des rumeurs qui indiquent que le roi d'Espagne est en route pour Lisbonne, préparant son armée.[...] [d'une autre main] : La venue du roi à Lisbonne est confirmée par les Portugais. Brûlez je vous prie le présent mémoire [...]².

L'ambassadeur apparaît ici comme le relais des informations en provenance de la cour de France, tandis qu'il envoie lui-même des informations à Bellièvre lors de son ambassade de novembre 1586-janvier 1587, ambassade infructueuse qui ne parvient pas à convaincre Élisabeth de renoncer à l'exécution de Marie Stuart³. Le contexte diplomatique entre les deux pays est extrêmement tendu et l'ambassadeur de France est rappelé à Paris quelques jours après cette lettre et ce mémoire, accusé à tort par l'Angleterre d'avoir voulu attenter à la vie d'Élisabeth. On observe ici que la destruction et le moindre transport de ces papiers d'État sont les deux seules solutions qui s'offrent à L'Aubespine, contraint de lire la lettre de Villeroy pour éviter une navette supplémentaire de ce papier sensible⁴.

1. L'Aubespine à Bellièvre, 1^{er} janvier 1587, *Calendar of State Papers, Scotland: Volume 9, 1586-88*, Londres, 1915, p. 236-262.

2. Mémoire à Monsieur de Bellièvre, janvier 1587, *Calendar of State Papers, Scotland: Volume 9, 1586-88*, Londres, 1915, p. 236-262.

3. Une lettre de Bellièvre à Villeroy du 13 décembre 1586 montre l'intense échange épistolaire entre l'ambassadeur extraordinaire et le secrétaire d'État. Dans cette lettre glaçante, Bellièvre explique précisément la mécanique implacable qui conduira à l'exécution de la reine d'Écosse, et revient sur la duplicité des ministres d'Élisabeth dont il se plaint. Arch. nat. AB XIX 3622, XX, pièce 44, « Dernières tentatives françaises pour sauver Marie Stuart ».

4. Ce phénomène de la destruction des mémoires d'État est un motif récurrent sous la plume des épistoliers, à l'instar de Catherine de Médicis dans sa correspondance avec Villeroy. « Voilà mon avis : s'il est mauvais, jettez le au feu ; s'il est bon, montrez le au Roy, à qui je l'aurois escript, mais, voyant vostre mémoire, je vous y fais

Le second document, le mémoire à Bellièvre, comporte une annotation intéressante. On le trouve composé en deux temps. Nous passons de la rumeur de la préparation de la flotte espagnole à la nouvelle avérée de l'arrivée de Philippe II à Lisbonne, notée par une nouvelle main. La copie anglaise du mémoire, brûlé, conserve la trace ici de nouvelles qui se déposent par couches successives sur les papiers d'État, au gré de l'arrivée des courriers. Dans le difficile exercice de la prise de décision de faire ou non circuler ces papiers, les agents redistributeurs des paquets en provenance de Paris doivent cependant opérer une sélection, trier l'information, peser son caractère ou non sensible. Ces compositions par touches successives, ces hésitations des agents, ces prises de décision individuelle sont fondamentales : elles nous informent de la plasticité, de la fluidité des procédures liées aux écrits politiques, loin de la grande rigidité cérémonielle des règlements – nombreux sous Henri III – qui organisent le travail des secrétaires. D'autre part, ces comportements valident la progressive autonomie d'agents experts qui doivent faire face, pour des raisons techniques et pratiques, à des prises urgentes de décision, qui sont bien souvent lourdes de conséquences sur le plan politique. Cette relative autonomie est à mettre en rapport avec la montée en puissance du degré d'expertise politique des agents gouvernementaux à la fin du XVI^e siècle¹.

D'autre part, un indice important pour l'étude de la matérialité des correspondances réside dans les erreurs, les ratures, les post-scriptum. Ils nous informent de cette ouverture maximale des pièces que sont les correspondances.

Plusieurs exemples se trouvent dans la correspondance d'Henri III lors de son séjour à Ollainville à l'hiver 1579. Le roi écrit peu de sa main, François d'O l'accompagne une partie de son séjour et se charge de l'écriture sous la dictée du souverain. Villeroy fait figure de pivot avec le conseil et ses collègues secrétaires. Il n'est pas en droit le premier des secrétaires, mais de fait il a une prééminence particulière sur ses deux collègues à partir de cette date. Le secrétaire jouit d'une grande faveur, ses gages ont été augmentés en 1579, il est depuis un an grand trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit, le nouvel ordre de chevalerie. Jacqueline Boucher repère dans cette série de missives une rhétorique de l'amitié et de la proximité entre les deux hommes. Le souverain donne également, c'est une habitude, des surnoms à Villeroy, l'appelant, entre autres, « Bydon ». C'est lui qui centralise

response selon mon petit jugement. », Catherine de Médicis à Villeroy, 8 octobre 1578, s.l., *Lettres de Catherine de Médicis...*, *op. cit.*, t. VI, p. 59.

1. Frédéric Graber, « Figures historiques de l'expertise », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 16, 2009, [en ligne : <https://traces.revues.org/2633>]; Pascal Dubourg-Glatigny, Hélène Vérin (éd.), *Réduire en art. La technologie de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Éditions de la MSH, 2008; Christelle Rabier (éd.), *Fields of Expertise. A Comparative History of Expert Procedures in Paris and London, 1600 to Present*, Cambridge, Cambridge Scholars Publishing, 2008.

l'information souveraine, et se charge de la redistribuer. On peut faire l'hypothèse que ce recours à une spécialisation fonctionnelle des bureaux est probablement à mettre au compte d'une plus grande discrétion dans la conduite des affaires, et d'un resserrement du gouvernement politique du royaume par Henri III qui opère alors dans son entourage de nombreuses recompositions. Plusieurs lettres prouvent ce rôle de pivot, mais il suffit de n'en citer partiellement que deux, l'une du souverain, l'autre de Villeroy :

Villeroy,

Je suis seul maintenant secretaire d'Estat car d'O est allai à Fresne ; mais aussy byen ne savays je que devenir à nuict, et si ai tout fait à midi juste. Retenez Chastel, syl ce n'est chose fort pressée, il me pourra byen atandre, car je crois que c'est le particulier de sest homme de byen qu'il l'anvoye. J'ai veu tout le mémoire et apostillé ce qu'il me sambloyst, où il n'y a ryen, je le trouve bon comme il est escrist par le memoyre. J'ay leu toutes les lettres de ma bonne mere. Je les trouve très byen, et veu aussy où elle est maintenant. Dieu lui doinct bonne issue de ses paines. J'escrys au roy et reine de Navarre, et à Byron et Montmoranssys et Savoye par le vyguier, et au marquis de Salluces, au moins qui l'est an effect. Je vous ranvoye tout, et puis j'aytudirai et après traiteray au moins mal que je pourray la balle. J'escrys à ma fame. Voilla la fin. Dyeu vous conserve. Je n'escrys ceste foyz à ma bonne mere ; se sera pour une autre foyz.

Henry¹.

Cette lettre du souverain est saturée d'écrits. On observe que le roi apostille le mémoire que le secrétaire lui envoie. On ne sait ce qu'il contient. Les activités épistolaires d'Henri III sont nombreuses, et on trouve de très nombreuses correspondances entre les deux hommes à cette date. Toutes les lettres ne partent pas d'Ollainville, situé à 32 kilomètres au sud de Paris, aujourd'hui dans l'Essonne, mais passent avant, pour une partie, par le bureau Villeroy qui possède le réseau idoine pour la projection parfois lointaine des plis du souverain, et la capacité de chiffrer les correspondances. Une trace en sera avant l'envoi conservée dans le bureau du secrétaire, rangée dans les instruments de travail que sont les quelques volumes thématiques, ou recopiée dans un formulaire. Dispositif ouvert, les correspondances le sont également à l'erreur, au changement, à la rature, aux corrections². Le post-scriptum est un bon point d'observation. Il vient préciser une disposition de la lettre, il n'est pas écrit au moment de la première préparation de la lettre et montre qu'il y a eu réflexion, maturation, prise de conseil.

1. Henri III à Villeroy, [1579, entre le 18 et le 23 juillet, Saint-Germain-en-Laye], *Lettres de Henri III...*, t. IV, p. 245.

2. C'est le cas pour les correspondances et également pour les autres papiers d'État, comme peuvent en attester les lettres signées du roi, de nombreux exemples dans la correspondance d'Henri III à Villeroy en attestent : « J'avois oublié à faire metre sur le rolle Jourdan auquel j'ai donné il i a quelques jours l'estat de professeur de quinquarbre ; pansé si autre l'avoit heu sur vostre rolle ou celui de Brulart vous le ferez soudin rayer comme n'étant pas ma volonté. » Bibl. nat de Fr. nouv. acq. fr. 1243, fol. 10, Henri III à Villeroy, s.d., s.l.

Enfin, de nombreuses lettres sont portées au roi où il se trouve quand il doit signer ou ajouter un mot sur une lettre. Au-delà de l'amitié, de la proximité, de l'authentification, c'est également une disposition réglementaire qui le commande : les secrétaires ne signent plus à la place du roi comme ce fut le cas sous Charles IX. La contre-signature des dépêches est la marque du bureau qui a préparé la dépêche. Matthieu Gellard, dans une très récente étude sur la correspondance de Catherine de Médicis, le montre clairement, en étudiant les multiples signatures des lettres de la reine-mère¹. Il rapporte qu'il s'agit tantôt de celle d'un secrétaire d'État, tantôt d'un secrétaire des commandements de la reine mère, ou encore d'un commis de secrétaire d'État. Les bureaux tissent ainsi des rets plus étendus dans l'écrit politique de l'entourage royal qu'on ne le pensait, sans qu'il soit possible pour l'heure, malgré les travaux de M. Gellard, de rendre précisément raison d'une typologie des lettres contresignées. Sur ce point, les écarts dans la pratique aux dispositions réglementaires sont bien souvent nombreux ; ces écarts, selon nous, témoignent moins d'un amateurisme ou d'une impréparation des institutions du secrétariat à la conduite de certaines affaires mais ils nous informent du caractère programmatique, idéologique des règlements et de la capacité d'adaptation au réel des agents gouvernementaux.

Cette seconde pièce, une lettre de Villeroy à Henri III en retraite, prouve le rôle de redistributeur de l'information politique qu'occupe Villeroy :

J'ay refaict la lettre pour Monsieur de Foix selon vostre intention, laquelle je n'auroys bien entendue ni comprise par votre premiere lettre dont je vous supplie tres humblement m'excuser. Je vous renvoye aussy celle que vous avez faicte pour le pape et pareillement les deux autres escriptes de vostre main ainsy s'il vous plaist y enlever ou adjouter quelque chose, vous le puissiez faire. [...] Sire, il vous plaira escrire ung mot de vostre main à Monsieur de Savoye en créance sur Revol puisque vous trouvez bon que l'on luy envoie la lettre que vous avez veue et signé, car vous luy mandez par icelle que vous luy envoyez laquelle lettre de créance affin que Mondit sieur de Savoie adjoute foy et ayt plus d'esgard à ce qu'il luy dira de vostre part².

On reconstitue ainsi patiemment la navette, qui n'est pas un simple aller-retour, entre le souverain, où qu'il soit, et ses bureaux. Villeroy apparaît bien comme le *hub*, le redistributeur des volontés souveraines. Plusieurs lettres ou décisions qui s'adressent à d'autres acteurs, ses collègues secrétaires ou des membres du conseil, passent par lui et lui seulement. C'est une tendance beaucoup moins marquée pour les autres secrétaires. On observe également à partir des années 1580 dans les adresses à Villeroy la mention « premier secrétaire d'État », voire de « Monseigneur », ce qui n'a pas de réalité

1. Matthieu Gellard, *Une reine épistolaire...*, *op. cit.*

2. Bibl. nat. Fr., fr. 6628, f. 70., Villeroy à Henri III, s.d.

juridique dans les règlements de 1574 ou de 1588. Si on parle de premier commis d'un secrétaire à partir de l'extrême fin du XVI^e siècle, il n'y a pas de prééminence d'un secrétaire sur les autres, c'est une prééminence de fait, un nouvel élément qui montre la plasticité des institutions du second XVI^e et leur force d'adaptation, nécessaire, au contexte socio-politique troublé¹.

On note également que ces séries de correspondances à Villeroy portent la marque autographe du roi, le post-scriptum est écrit de la main du roi ; s'il n'y a de trace de l'écriture souveraine, un S barré, le S fermé, qui signifie la « fermesse », c'est-à-dire l'amitié du souverain pour le destinataire, est inscrit de sa main. Christophe Blanquie a montré dans son étude de la correspondance des princes de Condé les fonctions de l'écriture autographe, créant une proximité, une intimité malgré l'éloignement géographique et l'éloignement dans le temps entre le scripteur et le destinataire, l'écriture de la lettre et sa réception. L'autographe résorbe fictivement cette distance spatio-temporelle². À l'aide des travaux de Béatrice Fraenkel, on peut également analyser ces marques autographes du roi comme autant d'authentifications des décisions, de marques d'autorité apposées sur les lettres³. Ces navettes qui font des correspondances la tête de pont d'échanges plus vastes peuvent être étudiées sous un autre aspect fondamental, la réception des paquets.

Deux textes étudiés dans le chapitre précédent nous renseignent sur les modalités de réception de ceux-ci. Le premier est un extrait des *Mémoires* de Villeroy, le second, une disposition du règlement donné à Blois en 1588⁴.

Ce règlement contredit le texte des *Mémoires* de Villeroy, et les pratiques que nous connaissons dans les écrits discursifs des ambassadeurs. Par exemple, René de Lucinge décrit, dans ses *Lettres sur la cour*, la fureur de Villeroy quand il s'aperçoit que ses clerks ont accepté qu'on dépose chez lui, dans sa demeure privée, un paquet sur une épineuse question de préséance que le roi refuse de trancher⁵. Le dépôt d'un paquet chez un secrétaire d'État, non dans son bureau mais à son domicile, semble donc, en 1586, quand René de Lucinge écrit, être une chose admise. Cette pratique entre singulièrement en contradiction avec le règlement de 1588, qui reprend pourtant sur ce point les dispositions des précédents

1. John C. Rule, Ben S. Trotter, *A World of Paper Louis XIV, Colbert de Torcy, and the Rise of the Information State*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2014.

2. Christophe Blanquie, « Entre courtoisie et révolte. La correspondance de Condé (1648-1659) », *Histoire, économie et société*, 1995, 14^e année, n° 3, p. 427-443.

3. Béatrice Fraenkel, *La Signature...*, op. cit.

4. Publié dans Nicolas Viton de Saint-Allais, *De l'ancienne France*, Paris, 1833-1834, vol. 2, p. 149.

5. « Un gentilhomme arriva chés Mr. de Villeroy, lequel feignant de le demander, non obstant qu'il l'heusse veu sortir du logis, présenta un paquet à quelques uns de la maison, et dict qu'il l'airroyt le paquet jusques à ce qu'il iroyt achever quelques négoes et qu'il reviendroyt prendre la responce. Les gens de Mr. de Villeroy le reçurent à la bonne foy, lequel de retour tansa ses gens d'avoir accepté le paquet. », René de Lucinge, sieur des Allymes, *Lettres sur la cour d'Henri III en 1586*, texte établi et annoté par Alain Dufour, Genève, Droz, 1966, p. 83.

règlements du règne, notamment celui de 1574 où ces éléments sont déjà formalisés¹.

La confrontation de ces textes nous renseigne sur trois éléments. D'une part, les paquets arrivent de tout le royaume et des représentations diplomatiques hors du royaume. Ce flux est incessant et ne peut s'accommoder du dispositif minutieusement réglé par Henri III dans les différents règlements pris dès le début du règne où le souverain vise deux objectifs : la discrétion des affaires politiques et sa prééminence dans la conduite de ces dernières.

Cependant, l'épreuve des faits, en l'occurrence, la succession des guerres et la mise en place de la mécanique des bureaux ne peuvent s'accommoder de cette règle. Enfin, c'est l'adaptation du règlement pris par Henri III à Lyon au début de septembre 1574. Dans ce règlement, le souverain fraîchement revenu de Pologne déclarait vouloir changer la forme des expéditions, ce règlement contenait des dispositions relativement proches de celui de 1588. Villeroy déclare que ce règlement n'a pas tenu trois ans et que les secrétaires ont rapidement repris la main sur la matière de leur fonction, les papiers d'État ; un élément de plus à l'appui de l'hypothèse d'une grande plasticité des institutions de la seconde moitié du XVI^e et de la structuration des arcanes de l'État par les professionnels de l'écrit politique.

Enfin, nous avons ici l'explication de la manière dont travaillent concrètement les bureaux : les secrétaires préparent dans leur bureau des résumés du contenu des dépêches, il y a expurgation, sélection, hiérarchisation des informations qu'on rapporte à l'écrit ou à l'oral au souverain. Dernière chose contenue dans ce récit amer, l'accès au roi, devenu de plus en plus difficile, soit en raison de son éloignement, soit en raison de son accaparement par d'autres acteurs que les agents des bureaux.

Un très court résumé vient synthétiser la dépêche. Bien souvent, les commis et clercs font preuve d'une étonnante distance ; on y lit la routine des bureaux, l'habitude d'État se constituant peu à peu au gré du travail quotidien aux écritures, dans une langue grise, implacable, qui lisse formellement le chaos et les heurts des temps.

1. Bibl. nat. Fr., fr. 21451, f. 47-50, « Ordonnance du roi pour le règlement de la cour et du conseil », Lyon, 10 septembre 1574.

LE SECRET DES COURS

LES PAPIERS DE THOMAS MORGAN :
QU'EST-CE QU'UN ÉTRANGER À L'ÉPOQUE MODERNE¹ ?

Les chiffres écossais de Thomas Morgan

L'étude succincte de deux ensembles documentaires permet de comprendre les mécanismes de décisions en lien avec les papiers d'État qui circulent entre la France, l'Angleterre et l'Écosse lors de l'année 1586².

Nous allons, grâce à cet exemple, documenter les circulations de Thomas Morgan, agent aux multiples allégeances, actif en France quelques années avant la Ligue, emprisonné à la Bastille puis capturé par l'Espagne dans les Flandres.

C'est le soutien du royaume de France aux partisans de Marie Stuart, emprisonnée par Élisabeth I^{re}, qui entraîne le contexte de crise ouverte. On a trouvé dans les *Calendars of State Papers* le récit de Chérelles, secrétaire de l'ambassade de France à Londres, présent à Paris en mars 1586³. Thomas Morgan, catholique écossais, a été capturé par les agents du roi de France et ses papiers saisis. Il semble être l'un des principaux relais d'information entre les soutiens de Marie et les partisans de la reine déchuée dans le royaume de France. Un débat agite le conseil d'Henri III pour savoir si l'on doit ou non transmettre ces papiers à Stafford, ambassadeur de la reine d'Angleterre à Paris, qui les réclame pour son maître, Francis Walsingham, et livrer la personne de Morgan aux Anglais.

Nous donnons la traduction de cette lettre de Chérelles qui se trouve dans les papiers du bureau anglais. Ce récit est éclairant des mécanismes de décision et de la structuration des réseaux confessionnels entre l'Écosse, l'Angleterre et la France, d'une part, et les doubles voire les triples engagements des agents des secrétariats. Il dessine une diplomatie parallèle, périphérique aux institutions traditionnelles, et nous renseigne sur la porosité et l'ouverture des bureaux aux coups et aux initiatives politiques, en complète rupture avec ce que nous avons étudié des règles et des procédures contenues dans les

1. Jones Davies (éd.), *L'Étranger: identité et altérité au temps de la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 1996 ; Peter Sahlins, Sylvie Rab, Cécile Alduy, « La nationalité avant la lettre. Les pratiques de naturalisation en France sous l'Ancien Régime », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55^e année, n° 5, 2000. p. 1081-1108 ; Claude Nières « La notion d'étranger pendant la période moderne en France », dans Ida Simon Barough, Pierre Jean Simon (dir.), *Les Étrangers dans la ville. Le regard des Sciences Sociales, (Actes du colloque international de Rennes, 14-16 décembre 1988)*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 123 132 ; Simona Cerutti, *Étrangers. Étude d'une condition d'incertitude dans une société d'Ancien Régime*, Paris, Bayard, 2012.

2. John Bossy, *Under the Molehill. An Elizabethan Spy Story*, New-Haven, Yale University Press, 2001 ; Patrick H. Martin, *Elizabethan Espionage: Plotters and Spies in the Struggle Between Catholicism and the Crown*, Jefferson, McFarland Books, 2016.

3. Jean Arnault de Chérelles, secrétaire de l'ambassade d'Angleterre. Il est dès 1603 ambassadeur d'Henri IV à Malte. Voir Michel Duchéin, *Élisabeth I^{re} d'Angleterre: Le pouvoir et la séduction*, Paris, Fayard, 1992, p. 494.

règlements. Il convient, dans ce contexte pour le roi de France, de ménager les catholiques du royaume en même temps qu'Élisabeth I^{ère}. La chose est malaisée dans le moment de tension de 1586.

Lorsque le pauvre Morgan a été fait prisonnier, tous ses papiers ont été saisis et mis dans les mains de Messieurs du Conseil d'État. Le roi, désireux d'être bien informé de leur teneur et de ce qu'ils contenaient contre son service ou celui de la reine d'Angleterre me les confia – la grande majorité étaient écrits en anglais. On me commanda de faire une traduction fidèle de leur contenu et d'en faire un rapport audit Conseil. Je travaillais vite pour satisfaire Sa Majesté, et j'assure Votre Majesté que j'eus les moyens dans cette affaire de faire un bon service, ainsi qu'audit Morgan et à beaucoup d'autres de vos fidèles serviteurs, d'autant plus que personne ne connaît mes liens d'amitié avec ledit Morgan, fidèle serviteur de Votre Majesté, depuis huit ans.

Il y avait dans ses papiers trente-deux alphabets de divers chiffres, notamment celui qu'il utilisait pour correspondre avec Votre Majesté, et beaucoup de paquets chiffrés pour vous et pour d'autres. À voir combien l'ambassadeur exhortait le roi à lui livrer les papiers et les chiffres de Morgan pour les communiquer à sa maîtresse, et combien de ces Messieurs du conseil étaient d'avis de les lui livrer, et même la personne dudit Morgan, j'ai convaincu Monsieur de Villeroy par le biais de Monsieur de Chateauneuf, que livrer ces papiers serait très préjudiciable au service du Roi et de tous les catholiques du royaume. Villeroy chercha expressément le roi le lendemain pour le convaincre de ne pas livrer Morgan. Quant aux papiers et chiffres, puisque le secrétaire de l'ambassadeur Stafford avait vu les papiers, on ne pouvait guère les lui refuser.

Le conseil vint me quérir le lendemain et on me commanda d'apporter les papiers et chiffres de Morgan et de beaucoup d'autres de vos serviteurs - qui sont dans une angoisse extrême - audit Stafford. Je résolus de mettre les chiffres de côté, et pour chaque personnage cité d'en fabriquer un autre [...]. J'ai retiré tous les papiers sensibles et laissé ceux sans importance. [...]. Une fois fait, je les portais à Monsieur Stafford en lui disant que Messieurs du Conseil me commandaient de lui livrer et laisser ces papiers, lui demandant de me signer un reçu de sa main. [...]. Il mit immédiatement la main sur les chiffres et envoya chercher des lettres chiffrées interceptées. [...]. Mais après s'être cassé la tête pendant plusieurs jours sur ces papiers, il ne put rien en comprendre.

De retour vers Messieurs du Conseil, je leur exposais tout le procédé, ce qui les fit beaucoup rire et ils en furent très contents. Depuis lors, Madame, sur leur ordre, j'ai remis lesdits papiers dans les mains de Monsieur Charles Paget¹.

Ce récit est, de manière exemplaire, un concentré des enjeux qui pèsent sur l'écrit et les innovations administratives de la première Modernité. Listons d'abord les éléments qui apparaissent. Le premier élément qui frappe le lecteur, c'est le nombre important de table de chiffres utilisés par les réseaux catholique écossais. Thomas Morgan a été saisi avec trente-deux tables de chiffres. On peut faire l'hypothèse que chacune des tables correspond à un destinataire, et qu'une de ses tables est celle de la

1. Lettre de Cherelles à Marie Stuart, Paris, 30 mars 1586, *Calendar of State Papers, Scotland*: vol. 8, 1585-86, Londres, 1914, p. 237 et suivantes.

correspondance secrète entre Morgan et Marie Stuart. Morgan apparaît, à l'instar d'un des bureaux du secrétariat, comme pôle de redistribution des lettres en provenance des catholiques écossais vers Marie Stuart. Ce réseau vient redoubler celui de James Beaton, archevêque catholique de Glasgow, ambassadeur de la reine d'Écosse à Paris¹. D'autre part, des questions linguistiques interviennent. En effet, quelles compétences linguistiques les agents des bureaux possèdent-ils ? Y a-t-il dans le bureau Villeroy, qui manie des papiers venus de toute l'Europe, une spécialisation des clerks pour les papiers reçus dans telle ou telle langue ? On ne connaît de source sûre que la spécialisation linguistique pour l'Espagne de Nicolas L'Hoste et celle de Chérelles pour l'Angleterre². Tous les deux ont été secrétaires d'ambassade. L'hypothèse qu'on peut faire sur ce point, c'est qu'il y a un cursus de ces administrateurs moyens dont les compétences techniques et linguistiques sont particulièrement utiles. Dans le récit de Chérelles, une mention sur la compétence linguistique d'Henri III est notable : si le roi fait appel au secrétaire d'ambassade de Londres, présent à Paris, c'est qu'il désire être bien informé. Il est certain que ses traductions et les chiffres utilisés, brisés aisément par Chérelles qui dispose des tables, seront mis à profit par le bureau Villeroy qui est en contact avec la reine d'Écosse grâce à l'ambassadeur Prunelé et aux relations avec le canal officiel de James Beaton.

L'autre aspect frappant est le degré d'autonomie de cet agent. Sa surface politique n'est guère importante en 1586. Il possède cependant des réseaux solides dans les milieux catholiques écossais, et joue de dissimulation, de prise de décision autonome qu'il rapporte pour partie dans un second temps à un certain nombre de membres du conseil avant que de rapporter à l'ensemble du conseil sur ordre du roi. Ce dossier de la suite des tables de chiffres de Morgan a été étudié dans ses suites par Stephen Budiansky qui a montré que les papiers, envoyés à Londres pour être décryptés, le furent grâce aux compétences techniques d'un agent d'Élisabeth spécialisé dans la cryptographie, cassant nombre de chiffres espagnols³. Enfin, le dernier élément qui retient notre attention est le reçu que demande et qu'accorde Stafford pour la livraison de ces papiers. Il est de la main de l'ambassadeur, et accordé une fois que Stafford considère qu'on lui a bien livré ce qu'il avait demandé au conseil. Ce reçu décharge Chérelles et il fut censément montré aux membres du conseil royal. C'est un faible marqueur de la place de l'écrit

1. James Beaton (1517-1603).

2. Manifeste de Monsieur de Villeroy sur L'Hoste son commis, *Mémoires d'État...*, *op. cit.*, p. 259-259.

3. Les tables de chiffres sont confiées par Francis Walsingham à Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde (1538-1598), client de la famille d'Orange et diplomate des princes protestants des Pays-Bas. Il parvient à retrouver les signes substitués par Chérelles et à percer le code. Voir Stephen Budiansky, *Her Majesty's Spymaster: Elisabeth I, Sir Francis Walsingham, and the Birth of Modern Espionage*, Londres, Plume Books, 2005, p. 141-144.

politique dans tout ce processus très autonome du futur maître des requêtes Chérelles. La fin du récit nous apprend que les chiffres ont été confiés à Charles Paget, catholique exilé en France, travaillant dans l'entourage de l'ambassadeur écossais James Beaton, qui navigue en eaux troubles¹. Un temps espion de Francis Walsingham, Paget passe au service de l'Espagne dans les Flandres quelques mois après cette affaire. Pour quelles raisons l'ambassadeur fait-il le siège du conseil pour obtenir ces papiers ? Sans doute pour deux raisons principales. D'abord, mettre au jour les réseaux de Marie Stuart en France, les trente-deux alphabets correspondant à de nombreux agents qui ne sont pas forcément connus du secrétariat anglais. Ensuite, les papiers sont un élément de preuve, ils matérialisent une conspiration, un jeu politique dans un moment de tension et de conspirations contre la reine d'Angleterre, conspirations ourdies par les réseaux catholiques écossais et espagnols.

Ces quelques lignes de Chérelles sont précieuses pour notre étude. Elles disent combien les questions de l'étranger et de transferts de savoirs administratifs sont à manier avec une grande précaution et combien il faut se départir de catégories qui sont les nôtres conçues pour notre temps. En effet, le thème de l'étranger et, partant, celui du transfuge et du traître, sont des motifs utiles pour la lutte politique, notamment dans les années 1580-1590. Villeroy lui-même est accusé d'être vendu au roi d'Espagne, son commis L'Hoste en 1604 est découvert livrant des secrets d'État, le gallois Thomas Morgan doit être livré à la reine d'Angleterre avant qu'on ne l'accuse de travailler pour elle et contre les catholiques écossais réfugiés en France.

Les exemples sont légion sur ce point, et très documentés dans les travaux d'Alain Hugon. Cependant, on comprend qu'une grille autre que nationale se surimpose sur les enjeux des guerres de Religion et de la confrontation géopolitique entre l'Espagne, l'Angleterre et la France. En effet, la dimension confessionnelle qui dessine une « Internationale catholique » en Europe possède une structuration propre et une diplomatie efficace, des réseaux d'espionnages également sur le plan très spécifique de l'Écosse où les catholiques sont pourchassés par Élisabeth I^{ère}. Suivre les trajectoires de Chérelles, qui sert les intérêts catholiques écossais puis active, au conseil, L'Aubespine et Villeroy, James Beaton, ambassadeur et archevêque de Glasgow en exil à Paris, Charles Paget, au service du roi d'Espagne dans les Flandres après l'exécution de Marie Stuart, dessine une carte autrement plus complexe que la simple carte qu'on pourrait dresser sous la catégorie des régnicoles français et des étrangers. Cette catégorie, juridique, s'impose au XVI^e siècle et produit également des papiers d'État et un droit spécifique.

1. Charles Paget, secrétaire de James Beaton, archevêque de Glasgow, pendant qu'il est ambassadeur à Paris pour Marie Stuart, passe au service du roi d'Espagne en 1588 à Bruxelles.

La notion d'étranger est ainsi à comprendre sous tous les aspects de la lutte confessionnelle qui se mène à l'échelle européenne, afin d'insérer les agents, français, espagnols et anglais, dans une des catégories décisives à leurs yeux, l'enracinement confessionnel dont découle la fidélité à leur monarchie.

C'est également le sens du réseau des ligueurs français qui se met au service du roi catholique après l'écrasement militaire et politique de la Ligue par Henri IV. Ces transfuges ne sont certes pas majoritaires et représentent la pointe avancée du mouvement ligueur mais la mise en place d'une diplomatie parallèle nécessite l'engagement de bien peu de personnes. On l'a observé dans le dossier de Thomas Morgan. On le montre dans la suite de notre étude pour les cas de Nicolas L'Hoste et de Matthieu Mongin. L'engagement de Morgan se sédimente dans l'instrumentation des chiffres et de l'écrit. Un très long interrogatoire de l'agent double a été dressé le 12 février 1590 à Bruxelles où il est arrêté par les Espagnols. Dans cet interrogatoire, la question centrale porte sur les chiffres qu'il a sur lui et qui mettent au jour les menées de la diplomatie très active de l'Angleterre. Sur ce point spécifique des réseaux dormants dans les Pays-Bas espagnols, Francis Walsingham paraît très en avance sur les institutions espagnoles dans les Flandres¹.

La question des prisonniers et des échanges de prisonniers est, au-delà de la question des transfuges, une occasion d'intenses contacts diplomatiques qui jouent le rôle d'accélérateur des transferts de savoirs entre les différents bureaux des monarchies. Une lettre d'Odet de La Noue, captif à Tournai depuis décembre 1584, écrite à Walsingham en 1589, nous montre combien ce problème de la captivité est un moyen privilégié des transferts transnationaux :

Monsieur,

Ce n'a esté ni faute de souvenance ni de bonne volonté qui m'ont gardé pendant ma prison de m'entretenir par lettres en vos bonnes graces, spécialement sachant les bons offices dont vous continuez toujours à vous obliger mon pere et moi en particulier en ce qui touche ma delivrance. Je craignois toujours que mes lettres vous fussent importunes, aussi que j'eusse bien désiré vous tesmoigner plustost par effect que de parole combien je me sens vostre redevable.

À ceste heure toutesfois que Monsieur Semelier va en Angleterre, et que mon pere (qui pour les affaires publiques ne peut entendre aux miennes) m'a commandé de m'adresser à vous et au seigneur Horatio Palavicino qui lui faites ce bien d'avoir soing de ce qui concerne ma liberté. Je m'avance de vous supplier par la presente continuer de me favoriser pour sortir ceste prison, avec assurance d'avoir acquis en moi une personne dont vous pourrez disposer pour vostre service plus que d'autre qui soit, ce que les effects vous ferons trouver véritable quand ils dépendront de moi. Le seigneur Don Rodrigue Lasse m'a fait entendre que Sa Majesté a accordé Don Pedro de Valdes pour Monsieur de Wintie qui me fait espé-

1. *Calendar of State Papers, Spain (Simancas)*, vol. 4, 1587-1603. Londres, 1899, p. 565-572.

L'ÉTAT ET LE ROI

rer que mon eschange se doive acheminer s'il en va autrement je ne vous ozerois supplier d'interceder envers la roine pour delivrer ce seigneur, m'ayant escrit mon pere que c'est chose qui lui seroit desagreable veu l'importance dont il lui est (quoi que les Espagnols la facent soit petite) aussi qu'ayant eu tant de faveurs non meritées de Sa Majesté ce seroit estre trop effronté de la requerir plus avant. Bien vous supplierai-je (monsieur) en ce que vous jugerez possible me faire tant d'honneur de m'assister et de vostre crédit et faveur. Comme celui qui pour tant d'obligations et à Sa Majesté et à vous sera toute sa vie prompt à executer les commandemens de l'une et de l'autre ou son pouvoir se pourra estendre. Monsieur Semelier vous asseurera plus particulièrement et vous dira ce qu'il m'a appris ici de mon fait [...].

2 mars 1590, Chateau de Tournai,
Odet de la Noue¹.

Sur la question de l'échange de prisonniers et des transferts qui s'opèrent à ce moment, cette lettre à Walsingham d'un des chefs militaires du parti huguenot est éclairante. Le canal discret de la diplomatie anglaise pour l'échange des prisonniers est ouvert par Odet de La Noue car son père ne peut demander la libération d'un gentilhomme de Philippe II dans le contexte de l'année 1590. Le réseau fonctionne ainsi comme celui d'une diplomatie parallèle qui préserve les intérêts politiques du camp royal engagé dans des combats de haute intensité non seulement en France mais également sur les marges espagnoles des Flandres. Ce dossier appelle des développements, notamment en croisant la demande de La Noue avec le cinquante-sixième article secret de l'édit de Nantes de 1598 qui porte spécifiquement sur la question de la famille La Noue et du rétablissement de cette maison dans ses droits. Un marqueur de la discrétion de ce canal se trouve au dos de la lettre. Tout est fait pour déconnecter Odet de François son père, le « Bayard protestant ». Odet de La Noue est désigné, au dos de la lettre, comme « monsieur de Théligny ». Théligny est le nom de sa mère, Marguerite de Théligny. On peut lire ainsi que cette désignation inhabituelle est une précaution supplémentaire prise par le courrier qui porte cette correspondance de Tournai à Londres, courrier qui est chargé, en plus de ce que la lettre contient, d'indiquer les conditions de détention du seigneur protestant qui fait une offre de services à la diplomatie anglaise.

L'engagement de Thomas Morgan, un complot transnational

Pour comprendre les demandes d'Edward Stafford qui fait le siège du conseil pour obtenir les papiers écossais, il faut sans doute élargir la

1. The National Archives, Kew, State Papers, Foreign, France, série 78, vol. 21, fol. 59, Odet de La Noue à Walsingham, 2 mars 1589, Tournai; Odet de La Noue (vers 1560-1618), fils de François de La Noue (1531-1591) et de Marguerite de Théligny – il est désigné comme « Monsieur de Théligny » au dos de la lettre. Voir « Articles secrets de l'édit de Nantes », dans *Recueil général des anciennes lois françaises, 1589-1610...*, *op. cit.*, p. 210.

L'ÉTAT ET LE ROI



Double du chiffre envoyé à monseigneur de Villeroy, en 1614.

Bibl. nat. Fr., fr. 3462, fol. 102



Double du chiffre envoyé à monseigneur de Villeroy, en 1614, avec clef.

Bibl. nat. Fr., fr. 3462, fol. 103v,

Écosse, Charles de Prunelé, est utile à ce stade pour comprendre ce qui se joue à l'automne 1586, quelques mois avant l'exécution de Marie. Cette information est connue de Pomponne de Bellièvre qu'Henri III envoie en mission pour une tentative désespérée auprès d'Élisabeth. Nous mobilisons ces deux documents pour les commenter.

LE SECRET DES COURS

Ung secretaire du conseil, nommé Wade, avoit aussi, à la mesme heure, esté envoyé à Charteley, pour chercher les papiers de la royne d'Escosse et en rapporta une pleine male [...].

Le sieur de Chasteauneuf envoya son secretaire vers le sieur grand thesaurier, qui, ayant veu la lettre, la bailla, et fist pareillement veoir au dict sieur de Walsingham, qui estoit proche de luy, lequel fit responce au dict secretaire du sieur de Chasteauneuf que la royne, sa souverayne, avoit résolu de communiquer à son maistre les papiers de la royne d'Escosse qu'elle avoit entre les mains, ausquels il verroit tant de meschancetez qu'il s'asseuroit qu'il ne voudroit s'employer pour elle. Que c'estoit une très mauvaise femme, et Nau, son secretaire, ung tres méchant homme, et que la royne, sa souveraine, en feroit justice. Que la royne, sa souveraine, enverroit ung gentilhomme vers Sa Majesté, comm elle feroit vers tous les princes chrestiens, pour leur donner cognoissance de ce faict. Toutesfois le sieur de Chasteauneuf pense que, si elle le faict, ce sera principalement pour demander à Sa Majesté quelques gentilhommes angloys qui peuvent estre en ce royaume et, entre autres, Morgan, lequel, si Sa Majesté desiroit retenir sans luy en faire refus, il jugeroit estre à propos de le faire secrettement évader de la Bastille¹.

Une lettre de Bellièvre, mandaté par le roi, vient s'ajouter au dossier des efforts français pour sauver Marie Stuart, sans succès. Les quelques lignes envoyées par Bellièvre à son ami Villeroy, qui s'occupe de l'information du souverain sur ce sujet, montrent combien la tentative n'a que peu de chance d'aboutir. On observe aussi sur le volet de la matérialité de la circulation que la route de l'information anglaise n'est pas considérée comme une route très sûre ; on le lit entre les lignes du *Mémoire* de Prunelé comme chez Bellièvre :

Monsieur,

J'ay receu vos lettres par le sieur secrétaire de monsieur de Beaumont² auxquelles je ne ferai pour ceste heure response, n'estant assuré si ceste ne courra point de fortune, à cause des pyrates qui sont sur les mers. J'an parlerai à la royne d'Angleterre avant que partir d'icy. J'eus audience de lady dame royne huit jours après mon arrivée. Ce fust dimanche dernier. Ladite dame, après m'avoir ouy me feist une response assez generale, remectant a parler a moy dans quatre jours qui sont passés. Monsieur le grand thresorier m'a mandé dire ce matin que desmain après le disner il parlera à moy. Je ne sçay ce qu'il nous apportera cependant je vous dirai que par les avis que l'on nous donne il n'y a aulcune esperance de saulver le royne d'Escosse. Nous verrons ce que Dieu en a ordonné. J'en ay dict et diray ce que doibt un serviteur du roy³.

La réponse de Villeroy passe par le canal officiel de l'ambassadeur du roi de France à Londres. Nous avons déjà évoqué cette lettre que nous donnons ici pour composer et achever ce dossier.

L'ambassadeur évoque le paquet qui vient de Paris pour donner les der-

1. *Mémoire remis au roy par M. d'Esneval à son retour de son ambassade d'Écosse, septembre 1586, copie du temps, corrigé de la main de l'ambassadeur*, dans Pierre Adolphe Chéruel, *Marie Stuart et Catherine de Médicis. Étude historique sur les relations de la France et de l'Écosse dans la 2^e moitié du XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1858, p. 379-380.

2. Christophe de Harlay, comte de Beaumont († 1615).

3. Arch. nat., AB/XIX/3622/pièce 44, Bellièvre à Villeroy, 13 décembre 1586, s.l.

niers éléments d'information du conseil à Bellièvre. On observe la fine mécanique d'envoi et de réception des dépêches dans un contexte où les agents du roi de France sont sous étroite surveillance en Angleterre à quelques semaines de l'exécution de Marie Stuart.

Il est arrivé hier soir fort tard un courrier de Calais, qui m'a apporté trois lettres pour vous, que je vous envoie avec mon paquet. Il y en avait une de monsieur de Villeroy pour vous, laquelle il m'a demandé de ne l'ouvrir qu'en votre absence. J'ai hésité à l'ouvrir car vous étiez si proche. J'ai finalement pris la décision de lire cette lettre avant de vous l'envoyer, craignant que vous-même ne soyez troublé de me la renvoyer par mon courrier. Ce qui, selon Monsieur de Trappes, ne serait pas approprié. Dès lors, il est préférable que vous conserviez cette lettre avec vous sans me la renvoyer ; vous excuserez s'il vous plaît les précautions que je prends à cet égard. Je vous envoie également ce que Monsieur de Villeroy me destinait, ce que je vous prie de brûler¹.

Plusieurs aspects se dégagent de l'analyse de ces deux lettres. Le mémoire de Prunelé nous donne une information précieuse par sa rareté : celle de la centralisation des papiers dans une malle. C'est un point important tant il est rare de pouvoir situer les papiers dans les bureaux ou près des secrétaires, dans leur domicile particulier ou à l'intérieur de l'espace du palais. Ensuite, le rôle joué par le secrétaire William Wade, agent de Walsingham, semble primordial². Nous savons que c'est un des principaux courriers pour les affaires de France, Stafford nous en informe dans sa lettre de doléance, c'est le courrier bloqué à Calais³. Il est par ailleurs secrétaire du conseil, et c'est un des hommes de confiance de Walsingham, qui fut ambassadeur à Paris au début de la décennie précédente. Ce qui semble alors central dans l'information transmise par Prunelé, c'est la publicité des dépêches de Marie par Élisabeth dans un but, du moins allégué par L'Aubespine : la mise au jour des réseaux infra-diplomatiques par les papiers, afin de réclamer les gentilshommes anglais qui se trouvent dans les cours européennes. Le conseil de L'Aubespine est clair : il convient de faire évader Thomas Morgan afin de ne pas opposer de refus à la demande de la reine d'Angleterre mais d'alléguer une impossibilité pratique de remettre Morgan, alors évadé. Nous retrouvons Thomas Morgan hanter les ports de l'ouest français en 1602 sous la plume d'un des correspondants de Villeroy, où il est complexe de déterminer quels intérêts il sert réellement. Deux ans après son arrestation, Morgan quitte le Paris des barricades pour rejoindre les Pays-Bas espagnols où il fait des offres de service à Francis Walsingham⁴.

1. L'Aubespine à Bellièvre, 1^{er} janvier 1587, *Calendar of State Papers, Scotland* : vol. 9, 1586-88, Londres, 1915, p. 236.

2. William Wade (1546-1623), secrétaire de Walsingham et clerc du conseil privé.

3. Wade est un des hommes de confiance d'Élisabeth et de Walsingham. Il est envoyé en mars 1585 dans le cadre de l'affaire Thomas Morgan, il réside régulièrement à Paris et est envoyé quelques années plus tôt à Madrid.

4. Georgina Bertie, *Five Generations of a Loyal House: Part I: Containing the Lives of Richard Bertie and His Son Peregrine, Lord Willoughby*, Londres, Rivingtons, 1845, p. 200.

LE SECRET DES COURS

Il finit par être arrêté par la prévôté de Bruxelles et interrogé sur ses menées en France. Plusieurs éléments probants indiquent qu'il était un agent double au service de la reine d'Angleterre qui devait mettre au jour les réseaux catholiques de Marie Stuart pour le compte de Walsingham. Ce serait un des éléments d'explication des raisons de l'insistance de Stafford, et donc de Walsingham, à vouloir récupérer un agent qui non seulement en sait beaucoup mais surtout qui pourrait compromettre la diplomatie secrète de l'Angleterre en France.

L'engagement de Thomas Morgan est très intéressant pour l'étude car il montre combien la notion d'étranger est un motif chargé de significations très contemporaines, motif construit qu'il serait imprudent, pour l'époque moderne, de charger par trop de notions qui sont bien étrangères aux administrateurs des bureaux de la première Modernité.

DÉCHIFFRER ET PLASTRONNER : LA MANIFESTATION DES SAVOIRS TECHNIQUES

Un autre exemple de l'usage public des lettres secrètes voire chiffrées doit être versé ici au dossier de la publication de ces documents à des fins politiques et géopolitiques. Cette lettre est très particulière sur le plan de sa matérialité. C'est une dédicace imprimée et manuscrite, corrigée et raturée à plusieurs reprises. Son contexte de production est celui de la reconquête du royaume par Henri IV en 1590. Le conseil, désormais établi à Tours loin du Paris ligueur, en est sans doute l'auteur collectif, davantage que le maître des requêtes et mathématicien François Viète¹. Elle s'inscrit dans une concurrence de plumes et de libelles entre le camp ligueur et le camp royal, avec une manifestation d'un savoir technique de première importance, celui du décryptage des lettres espagnoles interceptées².

La lettre imprimée et corrigée se trouve dans la collection des Cinq-Cents de Colbert de la bibliothèque nationale de France, et porte le titre *Deschifrement d'une lettre escrite par le commandeur Moreo au roy d'Espagne son maistre, du 28 octobre 1589*. Ce volume contient de nombreuses lettres de négociations avec l'Espagne et le Saint-Siège. Les dates des lettres de ce volume ne laissent pas d'intriguer : les bornes chronologiques en sont 1588-1594, c'est-à-dire exactement la période du secrétariat de

1. Hugues Daussy, « François Viète face aux troubles de religion : le parcours d'un "politique" ? », dans *François Viète. Un mathématicien sous la Renaissance*, Evelyne Barbin et Anne Boyé (dir.), Paris, Vuibert, 2005, p. 235-251 ; Jean Grisard, « François Viète : homme du XVI^e siècle, mathématicien du XVII^e ? », *Baroque*, 7, 1974, [en ligne : <http://baroque.revues.org/443>] ; François Viète, *Opera mathematica*, introd. et index par Joseph E. Hofmann, Hildesheim-New York, Georg Olms Verlag, 1970.

2. Bibl. nat. Fr., collection Bréacquigny, 157, folio 46-50, Lettres interceptées du comte de Fuentes et autres relatives aux affaires de France en 1594, copie.

L'ÉTAT ET LE ROI

Louis de Revol, successeur de Villeroy, au secrétariat d'État des Affaires étrangères pour Henri III puis Henri IV après la disgrâce de Villeroy en septembre 1588.

Cette lettre de François Viète est exceptionnelle car c'est une lettre imprimée, corrigée à de nombreuses reprises, dont la date a été changée et la signature autographe de François Viète barrée. La dédicace que nous reproduisons ici est adressée au roi Henri IV.

Sire,

J'envoye presentement les traductions de mot à mot des chiffres dont ces jours passez, je peu seulement envoyer les extraits. Les lettres et instructions du roy d'Espagne envoyez à l'Ambassadeur Mandosse et au Commandeur Moreo y sont inserées au long, et l'escrit de Mandosse, où il respond à certains poincts dont Sa Majesté Espagnole desiroit estre esclaircie, singulierement de ceux qui doivent succeder à vostre Couronne¹.

Mais cela est peu consequencieux² au regard de la lettre que luy escrit Moreo, tant sur les conseils du duc de Parme, que les desseins du duc du Mayne, qui s'est déclaré vouloir estre Roy, et y aspirer, et a traité des moyens pour y parvenir à la desolation et dissipation de l'Etat de vostre France. SIRE, je m'advanceray de vous dire que je ne puis estimer que les villes de la Picardie, que le duc de Mayne vouloit³ livrer à l'Espagnol, et retenir à soy la Bourgongne, pour qui après tous deux et chacun pour soy, conquerir le surplus de voz États, ne se rengent souz vostre obeissance, quand ils auront congnoissance de la visée où l'on tend pour les piper, les gouverneurs les premiers, qu'on s'attend tirer des villes peu à peu pour y introduire l'Espagnol [...].

Et pour ce, Sire, il ne semble point mal à propos que ces villes et Gouverneurs, et généralement tous voz peuples, qui trempent encor en la Ligue, sçeussent ceste vérité. Car ce ne sont point lettres appostées que je represente. J'en tiens et garde soigneusement les originaux, que je recongnais en bonne forme, et bien scellez et signez, lesquels je representeray tousjours avecques mes traductions, et les alphabets et dictionnaires que j'ay compris pour y parvenir, à qui et quand de par vous il me sera ordonné.

Et ne doit esmouvoir⁴, Sire [barré] que cela sera occasion à voz ennemis de changer leurs chiffres, & se tenir plus couverts, et à nous voz officiers plus empeschez à vous y servir. Ils en ont changé et rechangé, et neantmoins ont esté et seront tousjours surpris en leurs finesses. Car vostre cause est juste et la leur inique. Et pour ce Dieu dissipera leurs conseils pour benir les vostres, illuminant les esprits à ce qui sera de vostre service, auquel s'affectionnera à jamais selon son devoir.

Vostre tres humble et tres obeissant sujet et serviteur F. V.⁵ De Tours, le XVI^e mars 1590⁷.

1. française, *annotation manuscrite*.

2. SIRE, *barré*.

3. veut, *barré*.

4. Sire, *barré*.

5. signature autographe barrée.

6. « Et non 28 », *annotation*.

7. « Et non 1589 », *annotation*. François Viète à Henri IV, Tours, 16 mars 1590, « Deschifrement d'une lettre écrite par le commandeur Moreo au roy d'Espagne son maistre, du 28 octobre 1589 », Bibl. nat. Fr., Cinq-Cents de Colbert, 33, fol. 198 et suivants.

Nous souhaitons faire plusieurs remarques, succinctes, sur ce document. C'est manifestement un document de travail, corrigé, raturé, taché. Préparé en 1589 comme l'indiquent les dates raturées dans le corps du texte, il est retravaillé à Tours, sans doute en étroite collaboration avec les membres du conseil d'Henri IV, qui en fait une œuvre de propagande, destinée à découvrir aux régnicoles la trahison et les menées des ligueuses au service de l'Espagne¹. L'ajout de « couronne françoise » au début de la dédicace sur la restauration de l'État achève de nous en convaincre. D'autre part, comme ce fut le cas dans le dossier de la correspondance de Marie Stuart diffusée par Elisabeth, et notamment les lettres permettant de prouver son engagement dans les complots visant à l'assassiner, la visée du conseil du roi est ici de dévoiler, témoigner, manifester la vérité. Le code cassé, le chiffre brisé procède d'un geste de déchirement du voile des menées réputées iniques des mauvais Français que seraient les Ligueurs pour le camp royal. L'usage public du secret est clairement indiqué, « *Et pour ce, Sire, il ne semble point mal à propos que ces villes et gouverneurs, et généralement tous voz peuples, qui trempent encor en La Ligue, sceussent ceste vérité.* » Une dernière note, en forme de bravade de l'auteur, indique que la publicité donnée au déchiffrement gêne sans doute le travail d'interception, les Espagnols changeant le code (ce qui, semble-t-il jusqu'à plus amples recherches, ne fut pas le cas immédiatement après cette publication) : qu'à cela ne tienne, indiquent Viète et le conseil, il sera cassé de la même manière, tout si rapidement.

La réputation de Viète, qui entre dans les bureaux de Revol en 1588 et est considéré comme le maître déchiffreur du dernier Valois et du premier Bourbon, n'est plus à faire. Maître des requêtes et mathématicien « amateur », il est loué par les plus proches du camp royal, on trouve également des anecdotes plaisantes sur la facilité de décryptage du chiffre espagnol chez Guillaume du Vair, fidèle soutien d'Henri IV². Le lieu de production de cet imprimé manuscrit, Tours, nous indique que c'est le conseil qui a produit les annotations et composé la *Dédicace*. De nombreuses lettres interceptées par le bureau de Revol sont connues, notamment celles du comte de Fuentes³. Ce qu'on retient de la lettre de Viète c'est l'effort pour recomposer la ligne de partage entre catholiques et protestants et la reconfigurer dans le sens régnicoles contre étrangers, et spécialement Espagnols. L'ajout de l'adjectif « françoise » en est un des signes. La démonstration de ce savoir technique manifeste ainsi, dans l'imprimé, une fidélité et une disposition politiques.

1. Serge Brunet, « Philippe II et la Ligue parisienne (1588) », *Revue historique*, 2010, 4, n° 656, p. 795-844.

2. Dupuy 661, f. 219 Regles de François Viète pour le déchiffrement des écritures serètes; Maïté Etchechoury, *Les Maîtres des requêtes de l'hôtel du roi sous les derniers Valois (1553-1589)*, Paris, Publications de l'École des chartes, 1991, p. 271.

3. Lettre du comte de Fuente à François de Veray, 30 août 1594, s. l., copie. Bibl. nat. de Fr., Brécigny, volume 157, folio 46.

La facilité du déchiffrement, dissipation et dévoilement de l'erreur et du caractère inique de la Ligue, déchiffrement favorisé par Dieu et adossé à la juste cause d'Henri IV, se reproduira ainsi malgré les changements de codes. En creux, on lit que le chiffrement des lettres est devenu un savoir technique si partagé et utilisé dans les bureaux des trois monarchies qu'il devient un élément qu'on inscrit dans les libelles à visée polémique.

C'est qu'il a connu, au cours de la séquence, une formidable inflation et a bénéficié grâce aux guerres d'une singulière publicité qui en fait un motif connu pour être inséré dans un libelle. Il y a donc une dimension socio-politique importante du chiffre, savoir technique et savoir politique en même temps qu'il est une pratique administrative connue et partagée¹.

PLASTICITÉ INSTITUTIONNELLE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE : LES INNOVATIONS QUI VIENNENT AUX BUREAUX

La mobilisation des réseaux des bureaux et les correspondances particulières qu'entretiennent les secrétaires sur le temps long sont également l'occasion pour la monarchie de puiser dans des trésors d'informations². Les travaux de Pierre-Yves Beaurepaire, Claire Lemerrier et Thierry Rentet sur les réseaux de correspondants sous l'angle de l'épistolarité nous renseignent de manière neuve sur la structuration, la morphologie et les unités de ces toiles³.

Une étude collective, procédant de graphes et de mises en série des correspondants sur des périodes de temps différentes, peut seule permettre de modéliser ces données⁴. Une analyse purement qualitative nous permet cependant pour l'heure de comprendre comment, une fois de plus, c'est la dimension pragmatique du pouvoir des bureaux qui doit être soulignée. Les deux pièces du dossier concernent le bureau des Affaires étrangères, entièrement dans la main de Villeroi depuis son retour aux affaires en 1594. Les deux lettres qui parviennent jusqu'au secrétariat touchent le point de l'espionnage et de la surveillance des étrangers.

1. Camille Desenclos, « Assurer la communication politique à l'étranger au début du XVII^e siècle : enjeux et stratégies linguistiques », dans Guylaine Brun-Trigaud (dir.), *Contacts, conflits et créations linguistiques, 139^e congrès des sociétés historiques et scientifiques*, Paris, CHTS, 2015, p. 191-198.

2. Jean-Paul Zuñiga (dir.), *Pratiques du transnational. Terrains, preuves, limites*, Paris, Bibliothèque du Centre de recherches historiques, Éditions de l'EHESS, 2011.

3. Thierry Rentet, « L'Analyse de réseau en histoire moderne, esquisse bibliographique et cas concret », dans *Tout est-il réseau ? Journée d'étude du Centre de Recherche espaces, société, cultures*, Université Paris XIII, 14 mars 2008 ; Thierry Rentet, « Network Mapping... », art. cit. ; Claire Lemerrier, « Analyse de réseaux et histoire »..., art. cit., p. 104.

4. Sur le plan de la méthode, pour un espace et un temps distinct, voir l'étude de Sébastien Schick, « La correspondance comme signe d'appartenance à un réseau : sur la fonction symbolique de l'échange épistolaire (Saint-Empire romain germanique – XVIII^e siècle) », dans Claude Gauvard (dir.), *Appartenances et pratiques des réseaux*, Paris, Éditions électroniques du CTHS (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2017, [en ligne : <http://cths.fr/ed/edition.php?id=7255>].

La première pièce est une lettre de Matthieu Mongin. On rencontre une première fois Mongin en 1596 dans une demande de secours adressée à Philippe II pour le compte de la ville ligueuse de Marseille¹. Conseiller en justice et assesseur de la ville, Mongin est un des fers de lance de la poursuite – avec une constante pugnacité en 1596 – des menées ligueuses dans le sud du royaume². En 1604, moins de huit ans plus tard, c'est le même Mongin qui adresse à Villeroy une réponse à la sollicitation du roi de trouver un agent à placer à la cour d'Espagne. On peut faire l'hypothèse que Villeroy dispose de très solides réseaux au sein de la Ligue jusqu'en 1594, mais également en Provence où il est très proche du fidèle soutien d'Henri IV, Guillaume du Vair³. Quelques passages de cette longue lettre sont éclairants pour l'étude de la capacité d'adaptation d'un réseau particulier, en l'occurrence celui de Villeroy, au service du roi, par la mobilisation de liens avec des correspondants ressources, marginaux par rapport au réseau traditionnel du secrétaire d'État⁴. Cela informe du caractère ouvert et plastique des institutions nouvelles que sont les bureaux des secrétaires d'État qui font feu de tout bois pour capter l'information diplomatique et administrative.

Sa Majesté desire qu'on trouve quelqu'un qui le serve à la cour d'Espagne et l'advertisse⁵ de ce qui s'y passe contre son service⁶. C'est chose qui n'a pas⁷ peu de difficulté car il ne fault rien esperer des Espagnols s'ils ne sont pratiqués par homme qui soit sur le lieu et avec grosses promesses. Et de deux ou trois François que je y ay cogneu, ils sont tous trop mal intentionnés au bien et repos de la France pour se descouvrir à eulx. Mais il y a un prestre qui se dit docteur en theologie qui est, si me semble, Manceau, nommé Davy⁸, lequel a esté serviteur de⁹ feu monsieur de Mercœur¹⁰

Le contexte du printemps 1604 pour le bureau Villeroy est particulièrement difficile, et le mois d'avril voit la chute de son commis Nicolas L'Hoste¹¹. Villeroy tente de mobiliser ses anciens réseaux ligueurs

1. AGS, Estado, K, 1597, B83, n°89, Remontrances des députés de Marseille au roi d'Espagne, janvier 1596.

2. Wolfgang Kaiser, *Marseille au temps des troubles. Morphologie sociale et luttes de factions, 1559-1596*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1992.

3. Bruno Petey-Girard, Alexandre Tarrête (éd.), *Guillaume du Vair, parlementaire et écrivain (1556-1621)*, Genève, Droz, 2005.

4. Les passages soulignés sont ceux qu'on observe sur l'original. Ils sont le fait du destinataire. Il est fort possible qu'ils correspondent aux parties à chiffrer.

5. serve [...] l'advertisse, *souligné*.

6. Annotation marginale de la main de Villeroy en regard de cette phrase : « *Nota* ».

7. C'est chose qui n'a pas, *souligné*.

8. Nicolas Davy, natif du Mans, docteur en théologie. Voir François Grudé La Croix du Maine, *Les bibliothèques françaises de La Croix, du Maine et de Du Verdier*, Paris, Chez Saillant et Nyon, 1772, p. 151.

9. me semble [...] serviteur de, *souligné*.

10. Philippe-Emmanuel de Lorraine (1558-1602), duc de Mercœur.

11. Alain Hugon, *Au service du Roi Catholique : honorables ambassadeurs et divins espions face à la France. Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004 ; *Id.*, « L'information dans la politique étrangère de la couronne d'Espagne, XVI^e-XVII^e siècles », dans *L'Infor-*

pour construire une diplomatie hors des canaux institutionnels¹. C'est-à-dire ? On peut faire l'hypothèse que la dimension fondamentale du secret des affaires politiques permet une plasticité, une fluidité des engagements politiques et des recompositions dans l'entourage ministériel comme dans celui d'Henri IV. Il est également frappant de voir que Matthieu Mongin, un des fers de lance de la Ligue en 1596 à Marseille, conseille en 1604 Villeroy sur le choix de l'agent à placer à la cour d'Espagne. Mongin révèle enfin combien le réseau ligueur conserve des liens puissants : le choix se porte sur Davy, homme de Mercoeur, plutôt que sur ces ligueurs de l'exil si mal intentionnés au service d'Henri IV par leur haine recuite du roi jugé hérétique.

Un élément est frappant dans la lettre de Mongin. Il se dit étonné que le commandement du roi ne fut pas matérialisé dans un ordre écrit :

Si vous le jugez à propos, je lui écriray et y enverrons le frere du capitaine Fréjus pour faire espreuve de ce qu'il voudra faire [...]².

Je n'ay voulu me dispenser de luy escrire sans le vous faire scavoir, quy que le capitaine Fréjus me dit que le roy luy avoit commandé m'en parler mais il ne m'en a porté aucune lettre³.

Le recours à l'écrit pour Mongin est celui d'un serviteur non institutionnel du bureau Villeroy. Il l'actionne comme preuve de son action au service de Villeroy. Son étonnement quand c'est le capitaine Fréjus et non un ordre écrit du roi qui lui commande d'actionner son réseau d'anciens ligueurs en Espagne nous en apprend beaucoup sur, d'une part, ce que l'écrit représente pour la société politique du début du XVII^e siècle et sur les innovations au sein des bureaux. Il est notable que cette demande intervienne quelques semaines seulement avant la découverte de la trahison du commis de Villeroy. Dès lors, on peut faire plusieurs hypothèses. Ou bien Henri IV est parfaitement conscient des fuites organisées au sein du bureau Villeroy et il ne souhaite pas que soient matérialisées dans l'écrit ses pratiques d'espionnage, pratiques que Mongin, ancien ligueur, pourrait attester. Ou bien, Villeroy est travaillé de sérieux doutes quant à l'imperméabilité des secrets déposés dans son bureau et il prend ainsi les devants en écrivant une lettre qu'il saura produire pour se défendre de la trahison de son commis. On ne peut trancher cette hypothèse, mais l'absence de lettre du roi et la commission que Fréjus en fait oralement ne laissent pas d'interroger sur la mobilisation des canaux d'information et d'espionnage au sortir de la Ligue.

mation à l'époque moderne, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2001, p. 25-53 ; *Id.*, « L'Affaire L'Hoste ou la tentation espagnole (1604) », *RHMC*, 42, 1995, p. 355-375.

1. Robert Descimon, José Javier Ruiz Ibanez, *Les Ligueurs de l'exil. Le refuge catholique français après 1594*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

2. frère du [...] voudra faire, *souigné*.

3. *Pièces justificatives* n° 9. Bibl. de l'Institut de Fr., Fonds Godefroy, 264, fol. 69r et v°, Mathieu Mongin à Villeroy 1604, 20 mars, Marseille, orig. autogr., annotations et soulignements de la main de Villeroy.

La seconde pièce permet de montrer combien les voies d'informations du secrétariat sont nombreuses : une lettre d'un informateur anglais, qu'on ne parvient pas pour l'heure à identifier, exprime très clairement une méthode nouvelle de surveillance des étrangers par les étrangers eux-mêmes dans les ports. La lettre s'appuie sur des cas très précis à Calais, Dieppe, Paris, Rouen, d'agents d'Élisabeth qui œuvrent dans la diplomatie discrète, conduisant leurs menées interlopes dans le monde marchand des ports du royaume ; le correspondant de Villeroy propose de ce servir de ce procédé¹.

Nous citons quelques passages que nous souhaitons mettre en lumière :

C'est qu'en chascun desditz ports, comme principalement à Calez, Diepe, et Saint-Malo, il y eust quelque honneste homme Angloys, entendu aus affaires, accort, et fidele, lequel prist garde aus estrangers nommément Anglois, Escossois et Irlandois, qui arriveroient là, allans et venans ou passans, soit pour cause de marchandise et traffiq, ou pour autre occasion. J'ai dit Anglois, Escossois et Irlandois pour ce qu'en ces trois ports il y en arrive plus de ces trois nations que d'autres estrangeres.

Et pour ce qu'ordinairement les passans estrangers s'adressent plustost à quelqu'un de leur nation, s'ils en trouvent, pour avoir conseil, avis et assistance en leurs affaires et negoces qu'à ceus du pays. Il adviendra par ce moyen qu'il sera aisé à celuy qui sera commis et resident sous quelqu'autre couleur, d'apprendre des affaires desdits passans, et mesme descouvrir du premier coup, au moins à la longue, s'ils auront quelque chose en l'arriere-boutique, comme ils en arrivent plusieurs à Saint-Malo qui passent en Espagne, et d'Espagne en Angleterre ou Escosse pour practiques et menées serrez, bien que sous autre pretexte. Autres passent de mesme façon par Calez d'Angleterre en Flandres, et de Flandres en Angleterre².

Retourner des agents en place pour le compte d'Élisabeth, les sonder ou les remplacer par des hommes fidèles au roi de France, les insérer dans les réseaux de fidélité traditionnels des places (le relais des gouverneurs de places semble déterminant), sont autant de propositions qui sont l'envers de ce qui se pratique par la diplomatie anglaise. De la même manière, cette innovation vient au bureau plus qu'elle n'est sollicitée. La belle signature du correspondant de Villeroy est un dessin des initiales du scripteur « J. de H. ». Nous ne sommes pas parvenus à identifier ce correspondant qui n'est pas régnicole à l'évidence. Sa proposition de surveillance des ports fréquentés par des étrangers est à mettre au compte des innovations de la diplomatie secrète du premier XVII^e siècle. Elle nous indique également la porosité entre plusieurs mondes sociaux et d'autre part que la notion d'étranger ne recouvre pas totalement celle qui se forge dans les siècles suivants. En effet, le savoir-faire que déploie le correspondant de Villeroy s'inscrit dans une connaissance des réseaux marchands et portuaires qui

1. Pièces justificatives, n° 6.

2. J. de H. à Villeroy 1602, 6 juillet, Paris. Orig. autogr. Bibl. de l'Institut de France, Fonds Godefroy, 263, fol. 121-123v, signée sur autogr, fol. 121.

L'ÉTAT ET LE ROI

sont des zones de contacts et sur lesquelles s'exercent les compétences de Villeroy, secrétaire d'État des Affaires étrangères, mais également des étrangers présents en France¹.

AYANT AUSSI ESPIONNÉ VOSTRE COURTOISIE EN MAINTE OCCASIONS².
LES ÉCHANGES TRANSNATIONAUX, DES RELATIONS DE BUREAUX ?

Ce que nous souhaitons montrer pour clore notre étude, c'est que l'internationalisation du conflit et la lutte religieuse front contre front permirent une structuration européenne des bureaux des trois monarchies en conflit. Suivons la plume de Guillaume Du Vair, ami de Villeroy, dans sa description de l'État d'Angleterre, livré en 1596 :

Le Comte d'Essex est aujourd'huy celuy qui a le plus de faveur, et le grand Tresorier celuy qui a plus de maniment. Le Comte d'Essex est un jeune seigneur qui a un bel esprit et beaucoup de courage [...]. Le grand Thrésorier est un homme fort consommé aux affaires, grandement riche et allié, et qui a de grands desseins. Mais il est fort usé. Il se montre à traicter plus entendu aux affaires de dans le Royaume que celles de dehors, et a des conseils timides et peu genereux. Il est rude et mal gracieux. Il fait tout ce qu'il pense pour establir le sieur Robert Cecil son fils au maniment des affaires. Et de fait il exerce aujourd'huy l'office de Secretaire d'Estat. Toutesfois il n'en a peu jusques icy obtenir la provision. Ce qui fait douter que s'il venoit faute du père, ceste Maison-là, qui est extremement mal-voulüe et enviée en Angleterre, ne subsisteroit pas ; joint les grands trésors que l'on tient qui y sont. Les autres conseillers d'Estat ne sont que des chiffres. Il y a un desordre parmy eux qui est fort remarquable ; pour sembler grandement aliéné de l'ordre qui est au reste des affaires d'Angleterre ; et au naturel de la Reyne d'ailleurs peu libérale. C'est qu'elle permet que ceux de son Conseil prennent les fermes à beaucoup moins qu'elles ne vallent, et la plupart d'eux meurent redevables de grands restes. Ses recettes aussi sont quasi toutes tenües par des Gentil-hommes qui y font tous de grands profits. Et ces charges-là se donnent pour recompenses. Voylà pour ce qui concerne le dedans³.

Cette longue description se poursuit ensuite plus spécifiquement sur les Affaires étrangères de l'Angleterre d'Élisabeth I^{ère}.

Guillaume Du Vair est alors ambassadeur en Angleterre, après avoir été intendant de justice à Marseille. Il devient, trois ans après cette relation,

1. Matthieu Gellard, « Les ambassadeurs du roi de France d'origine étrangère sous les deux premiers Bourbons, 1589-1643 », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2016, [en ligne : <http://crcv.revues.org/14246>] ; Sur les liens entre les secrétariats et la politique commerciale et donc la surveillance des ports, voir Jules Mathorez, « Notes sur les Espagnols en France depuis le xvi^e siècle jusqu'au règne de Louis XIII », *Bulletin Hispanique*, tome 16, n^o 3, 1914, p. 351 ; Béatrice Perez, Sonia V. Rose, Jean-Pierre Clément (éd.), *Des marchands entre deux mondes. Pratiques et représentations en Espagne et en Amérique (xv^e-xviii^e siècles)*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2007.

2. The National Archive, Kew, State Papers, Foreign, France, 78, vol. 31, fol. 86. Villeroy à Salisbury, 8 octobre 1605, Paris.

3. Guillaume Du Vair, *Les Œuvres de messire Guillaume Du Vair... reveues par l'auteur avant sa mort et augmentées de plusieurs pièces non encore imprimées*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1641, p. 1172.

premier président du parlement d'Aix¹. Proche d'Henri IV, sa lecture galligane est régulièrement mobilisée dans ses écrits, et notamment dans sa correspondance avec Villeroy². Ce que Du Vair expose dans cette description, et ce que nous retenons pour le présent mouvement de l'étude, c'est le regard professionnel, celui d'un magistrat et négociateur de la paix en Provence sur l'organisation du conseil d'Élisabeth. Il privilégie davantage la position de William Cecil, du monde duquel il se sent plus proche, que celle du comte d'Essex. L'organisation du secrétariat, qu'il décrit d'une allusion plaisante, montre à la fois comment se structurent les bureaux anglais – c'est-à-dire par une verticalité très forte autour d'un homme fort, naguère Walsingham, désormais Lord Burghley et son fils, Robert Cecil, comte de Salisbury. Ces témoignages sur l'organisation des bureaux, nombreux d'une monarchie à l'autre, fascinent autant les contemporains que les relations économiques et le jeu de puissances. On l'observe dans la suite de son tableau. La description entière est centrée sur la personne d'Élisabeth et la mise en ordre, pré-absolutiste des affaires de l'État. Le magistrat marseillais semble fasciné par cette architecture de pouvoir, dont il pointe cependant les risques puisque son commentaire spécifique sur les provisions du comte de Salisbury est en creux une critique de la personnalisation à l'extrême du conseil sous le chef d'un conseiller favorisé à l'extrême. La connaissance du secrétariat français et des agents en passe de devenir des agents de premier ordre, comme Du Vair, est nourrie de longue main par les fréquents contacts des administrations³. La circulation entre la France et l'Angleterre du secrétaire d'État en exil de Philippe II, Antonio Perez, en atteste et elle est bien documentée⁴.

La translation et le transfert d'informations fonctionnent par la négociation et les missions des agents départis, les trahisons et les transfuges, on l'a observé, à l'exemple de Thomas Morgan ou de Nicolas L'Hoste, mais également sur un versant plus complexe sans doute de la relation de travail qui

1. Robert Descimon, « Guillaume Du Vair (7 mars 1556-3 août 1621) : les enseignements d'une biographie sociale. La construction symbolique d'un grand homme et l'échec d'un lignage », dans Bruno Petey-Girard et Alexandre Tarrête (dir.), *Guillaume Du Vair. Parlementaire et écrivain (1556-1621)*, Genève, Droz, 2005, p. 17-77.

2. Alexandre Tarrête, « Un gallican sous la Ligue : Guillaume Du Vair (1556-1621) », *Revue de l'histoire des religions*, 3, 2009, p. 497-516.

3. Du reste Guillaume Du Vair se signale par une connaissance fine des réseaux et en garde des traces précises dans ses papiers personnels. Voir Bibl. nat. Fr., Fonds Dupuy, vol. 661, Mort du prince d'Espagne, récit d'Antonio Perez à Guillaume Du Vair, fol. 19.

4. Bibl. nat. Fr., Fonds des langues, Espagnol, vol. 336, fol. 48, Antonio Perez à Villeroy, Londres, 11 janvier 1595 ; Sur les liens entre Robert Devereux et Antonio Perez : « Essex took over correspondence with Florence (through James Guicciardini) in 1593 and invested much time and money in intelligence gathering from 1592, the full extent of his ambition to become a statesman of truly international significance emerged only in 1595. In that year he took advantage of Thomas Smith's entry into royal service to expand his secretariat from two to four, his 'confident' secretary Edward Reynoldes being joined by three high-powered new men : Henry Wotton, William Temple, and Henry Cuffe. The return to France of Antonio Perez, the former secretary of Philip II of Spain whom Essex had hosted and regularly debriefed over the preceding eighteen months, also gave him the opportunity to win royal approval to station his own semi-diplomatic agent at Venice », Paul Hammer, « Devereux, Robert, second earl of Essex (1565-1601) », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, OUP, 2004, [en ligne : <http://www.oxforddnb.com/view/article/7565>].

se construit par les contacts fréquents des administrateurs et l'estime qu'ils ont les uns pour les autres¹. Par effet de retour, cette estime pour Lord Burghley plutôt que pour l'aventure et la brigade du comte d'Essex nous informe des positions politiques et des options privilégiées par les administrateurs, en l'occurrence Du Vair, dans le jeu politique qui se déroule dans le royaume de France et en Provence. Enfin, et c'est manifeste pour Thomas Morgan et sans doute moins connu pour Antonio Perez, les doubles voire les triples allégeances doivent prémunir les reconstructions historiennes des transferts de savoirs et de pratiques à l'échelle européenne d'emprunter des catégories nationales ou trop fermement établies sur la notion de bureaucrate pour la première Modernité.

En effet, lorsque Antonio Perez quitte l'Angleterre pour rejoindre la France d'Henri IV, ce dernier le favorisant exceptionnellement par des dons et des bénéfices, il s'inscrit dans un réseau très dense qui mêle bureaux français et proches d'Essex, dans un contexte où son patron anglais privilégie l'option militaire aux menées iréniques². La circulation de papiers, et leur instrumentalisation à des fins de géopolitique, est également documentée sur ce point spécifique, où Essex espère tirer davantage que des secrets d'État de Perez, mais bien des compétences techniques, un savoir administratif, et il l'emploie avant tout pour sa capacité à écrire et à entretenir un réseau dense de correspondants par toute l'Europe³.

Il conviendrait de conjoindre à l'étude d'autres espaces, notamment le laboratoire politique du Saint-Empire comme les États italiens et la papauté, pour être complet dans cette démonstration⁴. Cependant, nous pouvons avancer que la trahison et les transfuges, les captivités internationales et leur règlement, les prêts et les remboursements d'une monarchie à l'autre ont établi de très solides liens entre les administrateurs qui, *in fine*, font le même travail de tenue des écritures royales, de recueil

1. Voir sur ces points fondamentaux de la translation des savoirs administratifs et politiques, Paola Volpini, « L'information politique aux XVI^e et XVII^e siècles », dans *Orazio della Rena, diplomate médecin en Espagne; Ead., « Orazio della Rena fra diplomazia e storiografia. Sulla "pubblicazione manoscritta" del Compendio della vita di Filippo Secondo re di Spagna »*, dans E. Fasano Guarini, F. Angiolini (dir.), *La pratica della Storia in Toscana. Continuità e mutamenti tra la fine del '400 e la fine del '700*, Milan, Franco Angeli, 2009, p. 101-120; Béatrice Perez (éd.), *Ambassadeurs, apprentis espions et maîtres comploteurs. Les systèmes de renseignement en Espagne à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2010, p. 313-332; Johann Petitjean, « Gênes et le bon gouvernement de l'information (1665-1670)... », art. cit.

2. « Sieur Antonio Perez, comme je reconnois vostre affection en mon endroit digne de recommandation, je seray tousjours bien aise de vous tesmoigner par effect combien j'estime l'un et n'ay pas moins de regretz qu'il ne se présente quelque bonne occasion de vous faire du bien attendant laquelle je vous ay bien volontiers accordé le titre de la confiscation qui m'avoit esté résigné par accord de ma chambre des comptes dont je vous envoie le brevet et donneray ordre quand il vacquera un bénéfice ou abbaye en ma disposition que vous ne soyez pas oublyé affin que l'assurance que vous en avez prise vous puisse produire le fruit que vous en attendez en vous avez d'autant plus de moyen de vous à mon service », Bibl. nat. Fr., fr. 3456, fol. 74^r, Henri IV à Antonio Perez, s.l., s.d., copie.

3. François-Auguste Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, Bruxelles, Wouters Frères, 1845, p. 165 et suivantes.

4. Guillaume Calafat, « La somme des besoins: rescrits, informations et suppliques (Toscane, 1550-1750) », *L'Atelier du Centre de recherches historiques*, 13, 2015, [en ligne: <http://acrh.revues.org/6558>]; Johann Petitjean, « On His Holiness' Secret Service. How Ragusa became an Intelligence agency after Lepanto », dans *Europe and the Ottoman world* : *Exchanges and Conflicts (16th-17th centuries)*, Gabor Karman et Radu G. Paun (éd.), Istanbul, Isis Press, 2013, p. 83-106.

de l'information politique et de conseil aux souverains. La notion très contemporaine d'étrangers n'est certes pas inconnue à l'époque moderne mais elle se place à l'intersection complexe d'engagements multiples, confessionnels et politiques, d'opportunités de service dans le cas de Thomas Morgan ou d'Odet de La Noue. Pour matérialiser ces liens, l'écrit politique et les techniques qui l'entourent sont sans doute deux voies prometteuses qu'il faut inscrire dans un système de gouvernement tel qu'il sera pensé et utilisé lors du conflit international suivant, la guerre de Trente ans¹.

Pour montrer comment s'établissent ces relations de bureaux et dans quelles modalités elles se déploient, nous donnons un dernier dossier de pièces qui nous semblent fondamentales pour comprendre l'alliance franco-anglaise au premier XVII^e siècle². Ces pièces matérialisent sans doute plus qu'une relation diplomatique et montrent comment les liens d'amitié se tissent de part et d'autre de la Manche. Elles sont précieuses pour ce qu'elles disent de la relation de deux grands administrateurs, en l'occurrence, Villeroy et le comte de Salisbury³. Dans l'ensemble des pièces consultées dans ce dossier, nous trouvons pour une large part des lettres de recommandation et de créance qui accompagnent les ambassadeurs français sur la route de Londres ou au moment de la sortie de charge des ambassadeurs anglais à Paris⁴. Elles sont rédigées selon des motifs très convenus, à l'exception de celles que nous présentons. L'autre volet spécifique des pièces contenues dans cette série concerne la diplomatie économique et les relations marchandes et commerciales. La diplomatie économique porte alors sur le cas précis du volume des échanges dans les ports de l'Ouest français et les droits à acquitter⁵. Cette tension technique et experte de la diplomatie du bureau Villeroy occasionne une intense circulation de papiers d'État dont la dimension technique et comptable tranche singulièrement avec les lettres classiques de rappel d'ambassadeurs⁶. Enfin, nous remarquons un dernier thème, spécifique, qui ressort du remboursement du prêt accordé par Élisabeth à Henri IV. Ce prêt sera remboursé sur une très longue période, et Villeroy doit trouver des tré-

1. Camille Desenclos, *La Communication politique...*, *op. cit.*

2. Ces pièces sont issues de la série des State papers, Foreign, France, série 78. Nous avons procédé à un sondage intégral de toutes les pièces concernant Villeroy dans cette série dont les dates extrêmes sont 1596-1615.

3. Sur William Cecil et son fils, Robert, comte de Salisbury et principal secrétaire d'Élisabeth I^{re} et de Jacques I^{er} et grand trésorier d'Angleterre, voir les travaux de Natalie Mears, et en particulier « Regnum Cecilianum? A Cecilian perspective of the court », dans John Guy (éd.), *The Reign of Elizabeth I: Court and Culture in the Last Decade*, Cambridge, CUP, 1995, p. 46-64.

4. Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'Ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont (1602-1605)*, Paris, Didot, 1895.

5. Hervé Le Goff, *La Ligue en Bretagne. Guerre civile et conflit international (1588-1598)*, Rennes, PUR, 2010.

6. Voir The National Archives, Kew, State Papers, Foreign, France, 78, vol. 52, fol. 44, Réplique aux réponses qui ont été faites à l'Ambassadeur d'Angleterre par le Conseil du Roy très chrétien sur les plaintes des Marchans Anglois.

sors d'inventivité pour obtenir des délais de la reine d'Angleterre puis de Jacques I^{er} après 1603¹.

Ces lettres sont exceptionnelles car elles nous introduisent à la double dimension professionnelle et cérémonielle de l'échange épistolaire, sur fond de différend commercial concernant le grand commerce des draperies de l'Ouest. Elles sortent ainsi des motifs convenus qui sont d'ordinaire brodés dans leur correspondance. Ces relations de travail sont également matérialisées par l'envoi d'agents techniques dans les monarchies voisines et alliées, à l'instar de Théodore Turquet de Mayerne, médecin d'Henri IV, en Angleterre pour Jacques I^{er}².

La première lettre que nous observons porte spécifiquement sur une question de préséance dans l'écrit et dans l'adresse d'une lettre que le comte de Salisbury envoie à Villeroy. Il s'en excuse par son faible niveau en français, et mobilise ainsi en creux une de ses compétences, et par la manifestation de l'incorporation professionnelle de serviteur du roi dans l'ordre de l'écrit.

Voici ce qu'il déclare à Villeroy :

[*Salisbury à Villeroy.*]

Monsieur, le désir que j'ay eu tousjours de pouvoir jouir de l'amitié et bienveillance de personnages d'honneur, et de vertu, m'a rendu aussy très soigneux des moyens pour les entretenir dignement, en accroissant plustost mon obligation vers eulx, qu'en donnant sujet, pour petit qu'il soit, dont il y puisse recevoir aucun ombrage; et principalement à l'endroit de vostre personne mesme, laquelle j'ay tousjours honorée et estimée selon la grandeur de vostre qualité, et de vos mérites, en la très sage conduite des affaires publiques, et aussy pour l'egalité de nos charges: ainsi que toutefois j'ay amplement fait entendre à monsieur le comte de Beaumont, ambassadeur du roy très chrétien, qui vous en pourra faire foy. Et partant ayant entendu par iceluy qu'en ma dernière lettre il me seroit eschappé de mettre au commencement « Monsieur de Villeroy » au lieu et comme de coutume et debvoir j'ay tousjours mis Monsieur. Qui est chose dont vous pourriés justement scandaliser en mon endroit, je n'ay voulu obmettre outre l'esclaircissement que j'en ay fait audict sieur ambassadeur, de vous en faire aussy mes excuses, et vous assurer que cela n'est arrivé, par propos délibéré, ains seulement par inadvertence en moy, qui confiois trop en la suffisance d'un mien commis, à qui j'avois donné ordre de préposer la lettre³.

Si me cognoissant moy⁴ mesmes de ne confesser qu'entre autres nos imperfections mon langage et bien mal formé au françois⁵. Je ne suis point mais j'espère qu'en l'équité de vostre jugement, vous ne m'attribuerez si grande ignorance, ou vanité, d'avoir passé telle chose à veuë découverte.

1. L'agent qui traite des questions techniques de remboursement du prêt est Henri Neville (1564-1615). Voir Loïc Bienassis, « L'avènement de Jacques I^{er}, un tournant dans les relations franco-anglaises? », dans François Argod-Dutard, Anne-Marie Cocula (dir.), *La Diplomatie au temps de Brantôme: rencontres de Brantôme en Périgord*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2007, p. 114.

2. Brian Nance, *Turquet de Mayerne as Baroque Physician: The Art of Medical Portraiture*. Amsterdam, Éditions Rodopi, 2001.

3. « Je vous confesse que mon langage n'est si pur et net aux françois, que je voudrois qu'il fust », *barré*.

4. que, *barré*.

5. « si me.... au françois », *annotation marginale en regard du texte barré*.

LE SECRET DES COURS

Et partant je ne m'arrestera y davantage en ce sujet, seulement je vous représenteray que l'infinité des affaires, et les despescher par fois à la haste aux champs, nous peut faire commectre des erreurs, qu'aultrement ne ferions sur meilleure delibération¹.

Cette très belle lettre, qui ne fut pas dépêchée, est une minute de Salisbury, qui s'inscrit dans le contexte des différents commerciaux récurrents entre les marchands anglais et français dans les ports de l'Ouest. De nombreuses séries de correspondances, qui viennent s'ajouter aux affaires techniques du remboursement de prêts accordés par l'Angleterre, en témoignent. Toutefois, ce que nous retenons ici, ce sont les thèmes professionnels d'une culture située que Salisbury déploie pour s'excuser de n'avoir pas indiqué comme il le devait l'adresse de son destinataire, de rang égal au sien, « Monsieur de Villeroy » et non « Monsieur » comme il le fit simplement². Pour le justifier, il se peint lui-même dans la lettre, écrivant ou faisant écrire sous sa dictée et aux champs. Pour ainsi dire, comme sans y penser. Puis, après avoir comparé l'altitude de leurs charges respectives (Salisbury est secrétaire d'État, d'Élisabeth puis de Jacques I^{er}, depuis 1590), il emmène son correspondant dans les activités du bureau où ce sont les commis qui doivent dépêcher les lettres au sens propre, les faire sortir du bureau et les confier au porteur avec les indications techniques qui y sont liées.

L'intérêt de cette relation de confiance qui se construit entre les deux hommes, relation adossée à une parfaite connaissance par l'un et l'autre des affaires de gouvernement, c'est que nous voyons s'établir de gré à gré un fonctionnement partagé, à dimension européenne, du travail des administrateurs de l'écrit³. Qu'un très grand aristocrate, éminemment favorisé par Élisabeth et surtout par Jacques I^{er} se peigne ainsi au travail de l'écrit est un élément de poids qui indique combien les emplois du secrétariat sont désormais et au seuil du premier XVII^e siècle des emplois dont la meilleure société politique a perçu avec justesse l'intérêt. Quand Salisbury compare sa charge avec celle de Villeroy, il y a des éléments qui peuvent en attester. Toutefois, sur le volet de la surface politique, sociale et territoriale du fils de William Cecil, Villeroy ne saurait, pour cette génération, soutenir la comparaison. Robert Cecil est pair d'Angleterre depuis 1603 et connaît une faveur exceptionnelle qui en fait un des grands aristocrates titrés et favoris de Jacques I^{er}. Sur ce dépôt stable d'estime mutuelle, le jeu diplomatique va bon train et Villeroy s'autorise des ouvertures en négociant des points techniques, raffinés, avec Salisbury. C'est le sens de la négociation concernant la conférence des draperies qui gêne le commerce français. Sur

1. The National Archives, Kew, State Papers, Foreign, France, 78, vol. 31, fol. 235, Salisbury à Villeroy, 13 septembre 1605, Londres, copie avec corrections autogr.

2. L'égalité de leur charge est d'ailleurs rappelée par Salisbury, immédiatement après l'éloge qu'il fait de son destinataire.

3. Sébastien Schick, *Des liaisons avantageuses. Ministres, liens de dépendance et diplomatie dans le Saint-Empire romain germanique (1720-1760)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

ce point, Villeroy mobilise à son tour une compétence professionnelle et met dans la balance de la négociation le rappel de l'ambassadeur de France pour accélérer ce processus de négociation commerciale¹.

Nous achevons ce mouvement de la mobilisation des compétences dans les correspondances diplomatiques, et notamment des compétences situées de l'écrit dans sa dimension politique en produisant une courte lettre à Villeroy, conservée par le secrétariat anglais.

Le moment de production de cette lettre est celui d'une vive tension politique. Le 14 mai 1610, Ravallac assassine Henri IV et fait basculer le royaume de France dans une crainte panique du retour au temps des troubles civils de religion². Les régions à fort peuplement protestant craignent un retour du cycle de guerre. En Normandie, région où les protestants sont nombreux, Alexandre de Faucon rapporte l'exaspération d'Henri IV face au refus du parlement, dont Faucon est premier président, d'enregistrer l'édit de Nantes donné dix ans auparavant³. C'est la seule cour de parlement à refuser la loi du roi sur ce point si spécifique de l'œuvre d'Henri IV⁴. Hélène Duccini rapporte que l'édit, enregistré quelques mois avant la déclaration du 22 mai 1610 par laquelle le gouvernement du royaume, entend rassurer les sujets protestants de la poursuite de l'observation de l'édit⁵. C'est dans ce contexte de tensions et d'oppositions centrifuges dans le royaume que la lettre que nous étudions est écrite à Villeroy, avant de passer dans les mains puis dans les paquets de l'ambassadeur anglais pour son maître. Elle fait suite à deux demandes précises concernant d'une part des livres imprimés à Rouen, grande place de l'imprimerie européenne, contre Jacques I^{er} d'Angleterre, et les menées d'un prêtre catholique anglais, d'autre part. Elle porte l'écriture de trois mains et est saisie dans un processus diplomatique particulièrement intéressant. Elle fut d'abord adressée à Villeroy par le premier président du parlement de Rouen, son ami Alexandre de Faucon, seigneur du Ris, auquel les *Mémoires* de Villeroy dans leur édition de 1622 sont dédiées par Tanneguy Bazire, avocat à la Chambre des comptes de Rouen. Elle fut composée en deux temps par le premier président de Rouen, qui

1. « J'estime aussy que c'est le vray moyen d'en avancer la décision, comme vous jugés qu'il est nécessaire pour restablir le trafic de la drapperie que vous avés suspendu davantage. Si vous voulés retirer vostre ambassadeur, nous avons aussy promis au nostre de le rapeler et changer ceste année comme il vous aura pu dire, à quoy j'adjouteray encore que je sçay que le roy mon maistre est si disposé de contenter le vostre que si vous donnés pouvoir à vostre ambassadeur ordinaire, ou à tel autre que vous voudrés commettre, de traicter ce faict avec nous, il sera bientost résolu au commun contentement de Leurs Majestés » The National Archives, Kew, State Papers, Foreign, France, 78, vol. 31, folio 135 v^o, Villeroy à Salisbury, 27 mai 1605, s.l., orig. signée sur autogr.

2. Michel Cassan, *La Grande peur...*, *op. cit.*

3. Luc Daireaux « Le parlement de Normandie et l'édit de Nantes : une bataille de dix ans (1599-1610) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 2015, 3, n^o 122-3, p. 77-87.

4. Bernard Barbiche, « L'édit de Nantes et son enregistrement : genèse et publication d'une loi royale », dans Paul Mironneau et Isabelle Pebay-Clottes (dir.), *Paix des armes, paix des âmes*, Paris, Société Henri IV et Imprimerie nationale, 2000, p. 251-260.

5. Hélène Duccini, *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 104

signe la lettre. Le premier temps concerne la réponse juridique et judiciaire du magistrat contre les livres qui sortent des presses rouennaises. Le second temps, plus court, porte sur l'affaire du prêtre anglais. C'est une autre main qui vient écrire l'adresse, dans la forme classique « À Monsieur. [plus bas] Monsieur de Vil[1]eroy, conseiller du roy en ses conseils, secretaire de ses commandement ». Si la forme de l'adresse est classique, nous doutons que ce soit une main « française », celle de l'un des secrétaires du premier président qui trace ces lignes. Au surplus, il est très rare de voir le nom de Villeroy orthographié dans cette variante. Ainsi, on plaiderait plutôt pour une autre hypothèse. Cette lettre fut envoyée par Thomas Edmondes, ambassadeur de Jacques I^{er} auprès du roi, à son maître, le comte de Salisbury. Ce dernier se signale par une attention redoublée aux menées des opposants au roi d'Angleterre à l'extérieur du royaume, surtout quand ils sont régnicoles, continuant en cela la tâche panoptique du « maître-espion », Francis Walsingham qui l'introduisit concrètement aux affaires.

Monsieur,

Ayant receu le dixhuitiesme celles dont vous m'avez honoré du seiziesme, je fis fayre exacte recherche chez tous les imprimeurs de ceste ville en présence du sieur Boquin, marchand angloys, denommé au memoyre de monsieur l'ambassadeur de la Grand-Bretaigne. Mais il ne s'est trouvé aucun exemplayre de ce que nous avons recherché, ni preuve qu'il ayt esté ici imprimé quelque chose concernant le roy ou les affayres d'Angleterre.

J'ay neantmoins fait mander ce jourd'huy tous les imprimeurs en la Cour, et fays deffenses par peine corporelle d'imprimer aucun livre ou traitté sans privilege veriffié en la Cour, et particulièrement je les ay chargés de ne mettre sur la presse rien qui concerne les affayres d'Angleterre. À quoy j'auray l'oeil comme je doys aux commandemens du roy et au vostre comme estant,

Monsieur,

Je doys cejourd'huy parler au prestre anglois mentionné au mémoyre de monsieur l'ambassadeur et feray ce qu'il convient en cela dont je vous doneray avis.

Monsieur

Vostre très humble serviteur.

A. FAUCON

[*au dos.*]

A letter to Monsieur Villeroy, from from [*sic*] Rouen, answer of his letter concerning some books suspected to be printed there¹.

À Monsieur.

Monsieur de Vil[1]eroy, conseiller du roy en ses conseils, secretaire de ses commandemens.

1. The National Archives, Kew, State Papers, 78, vol. 56, fol. 131, First president of Rouen to Villeroy, enclosed in Edmondes of 20 Nov., 1610 nov. 11/21.

L'ÉTAT ET LE ROI

Cette intéressante chaîne d'écriture, saisie dans la relation entre Villeroy et Salisbury, qui mobilise ses réseaux pour continuer le service diplomatique à l'intérieur des provinces du royaume, et particulièrement dans une province scrutée de très près par les principaux conseillers de la régente Marie de Médicis, nous montre combien la réflexion des administrateurs est fine quant à l'exercice du pouvoir dont ils disposent dans la décennie 1610¹.

L'action documentée, juridique et judiciaire du premier président Faucon, qui se porte ainsi contre les menées d'opposition à Jacques I^{er} par la surveillance des nombreuses imprimeries de sa ville, trouve un singulier écho à la lettre de J. de H., mystérieux correspondant de Villeroy en 1602 qui lui conseillait de faire surveiller les villes littorales par des étrangers discrètement mis à la disposition des gouverneurs et magistrats². Faucon fait le tour de la ville à la recherche des ouvrages avec le marchand anglais Boquin, désigné par Thomas Edmondes, pour assister le sieur de Faucon dans sa tâche. C'est précisément ce que conseillait, quelques années plus tôt, son correspondant « étranger » à Villeroy. Il semble ainsi, à l'observation de ce simple exemple, que des relations suivies pour les affaires de l'intérieur soient une réalité tangible dans les premières années du XVII^e siècle. Ces réflexes et ces pratiques, cette mobilisation de compétences de manière transnationale sont une conséquence directe de l'internationalisation des guerres de Religion. Les conflits de haute intensité qui s'allument en Europe dans la décennie 1610 vont s'armer singulièrement de ce dépôt de techniques et de pratiques communes.

*

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE : LE TEMPS LONG DE L'ADMINISTRATION. CONSTRUCTIONS MÉMORIELLES ET GLOIRES FAMILIALES

À la tresheureuse Memoire,
De Monsieur de Villeroy³

Celui qui gist icy, de sa robuste espaulle,
Magnanime porta le faix plus important

1. Hillard von Thiessen, Christian Windler (dir.), *Akteure der Außenbeziehungen: Netzwerke und Interkulturalität im historischen Wandel*, Köln, Böhlau, 2010; Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Marie-Karine Schaub, Jean-Claude Waquet, Christian Windler (dir.), *Paroles de négociateurs. L'entretien dans la pratique diplomatique de la fin du Moyen Âge à la fin du XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2010; Lucien Bély, Géraud Poumarède (dir.), *L'Incident diplomatique (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Pédone, 2009.

2. *Pièces justificatives*, n^o 6.

3. The National Archives, Kew, State Papers, Foreign, France, 78, vol. 67, fol. 244.

LE SECRET DES COURS

Des affaires d'Etat, et servit d'arcboutant
Un demy siècle entier à l'Empire de la Gaule.

Cest Atlas défaillant, cest Empire il désole,
Qui despourveu de luy sa cheute redoutant,
Va ses pleurs dessus luy plus amers degoutant,
Que ceulx dont Arthémise a pleuré son Mausole.

Arthémise eust bien peu trouver un autre espoux
Mais de pouvoir jamais retrouver entre nous
Un aultre Villeroy, la France en desespere :
Arthémise pleuroit son mary seulement,
Mais la France, lamente irreparablement,
En pleurant Villeroy, son enfant et son Père.

Corps reposant icy dessus l'humain théâtre.
D'un admirable esprit domicile autresfois,
Qui pour nid eus le sein de quatre de nos roys,
Les derniers cinquante ans, de tes septante et quatre.

La mort, qui de ta mort faict naistre le désastre,
Ne peut sur tes vertuz, qu'a jamais tu ne sois,
Par elles en depest ès cœur des bons françois,
Où nul temps ne pourra ta vive image abatre.

Nous laissant ton portraict ès fruicts de tes labeurs,
N'ay pour le seul publicq, au seul public tu meurs.
Qui t'a faict ce tombeau, tesmoin de son dommage.

Hé! Que devoit il moins à ce grand Villeroy,
Qui vif le préserva tant de fois du naufrage,
Qui mort est embaumé des larmes de son Roy.

Joseph Nouaillac écrit dans la conclusion de sa somme biographique sur Villeroy : « Il faut bien reconnaître qu'en dehors des affaires du gouvernement, Villeroy ne savait pas grand chose. Il avait peu de lettres. Nous ne lui en ferons point un grief. Qu'auraient ajouté les livres à son bon sens naturel et à son expérience, dans la pratique de sa charge ? Le métier de diplomate et d'homme d'État ne s'enseignait point dans les ouvrages des anciens ni aux universités. Un Guillaume du Vair, avec toute sa science et sa philosophie, réussit médiocrement comme garde des sceaux en 1617 ».¹ En effet, nous ne connaissons pas, pour l'heure, la bibliothèque de Villeroy. Il est cependant fort probable que J. Nouaillac ait raison et que la « belle bibliothèque » du secrétaire d'État n'était en réalité qu'une bibliothèque d'apparat, dans sa demeure de Conflans, où il recevait les diplomates de toute l'Europe et les membres de son réseau discret de « diplomatie de l'intérieur »².

1. Joseph Nouaillac, *Villeroy...*, *op. cit.*, p. 570

2. Isabelle de Conihout, « La "Belle bibliothèque"... », *art. cit.*

L'ÉTAT ET LE ROI

Toutefois, on trouve de nombreuses pièces littéraires qui lui sont dédiées et qui circulent, dans plusieurs langues, dans les cours européennes¹. On y chante la vie et les services de Villeroy en insistant sur le caractère résolu et professionnel du célèbre secrétaire qui épousa si parfaitement la fonction dont il forgea le périmètre avec une patiente obstination. Mort à Rouen où se tenait l'assemblée des notables le 12 décembre 1617, il fut enterré près de sa femme Madeleine, dans la chapelle de l'église de Magny.

Le jésuite Pierre Coton, qui prononce son oraison funèbre en 1618 à Lyon, espace d'enracinement du clan des Villeroy au XVII^e siècle, reprend le motif classique des vers copiés dans les *State Papers* :

Les Villeroy sont comme ces gros termes,
Ou forts piliers qui servent d'arcs-boutans
Pour appuyer contre l'effort du temps
Les hauts états et les rendre plus fermes²

Atlas, pilier, arc-boutant, c'est bien une force structurelle, une institution qui s'est établie et qui soutient la monarchie. Villeroy a construit lui-même son mausolée pour Artémise éplorée. C'est un réseau familial efficace et enraciné. Il se tient dans les bureaux où Puisieux opère de longue main à la conduite des Affaires étrangères et de la Guerre. Son œuvre est continuée, dès 1624 par Raymond Phélypeaux, seigneur de Pontchartrain, frère de l'ancien commis de Villeroy, Paul Phélypeaux, mort en 1621 et par Charles Le Beauclerc, son ancien commis. Charles d'Alincourt tient fermement le gouvernement du Lyonnais dont son fils a la survivance depuis 1615. Au surplus, ce dernier, Nicolas V, vient de conclure peu avant la mort de Villeroy, en juillet 1617, un avantageux mariage avec Madeleine de Blanchefort, fille de Charles II de Créquy, duc de Lesdiguières, pair de France. Ce mariage, joint au gouvernement du Lyonnais, fait définitivement entrer la famille dans les plus hautes sphères sociopolitiques du royaume.

Un court passage des *Mémoires* du duc de Saint-Simon nous indique que les Villeroy ne furent pas les seuls à s'élever de la marchandise à la gloire militaire et, partant, l'aristocratie de service. Nous concluons ce dernier mouvement en donnant au long cet extrait³ :

[Léon Potier de Luxembourg, marquis de Gesvres] fit, cette même année, un tour au maréchal de Villeroy à le tuer. Tous deux étaient venus de secrétaires d'État, et tous deux avaient eu des pères qui avaient fait une grande et extraordinaire fortune. Un jour que le petit couvert était servi, et que le roi était encore chez Mme

1. Voir Louis Lobbes, « L'œuvre historiographique de Pierre Matthieu ou la tentative d'embrigader Clio », dans *Écritures de l'histoire (XIV^e-XVII^e siècle)*, Genève, Droz, 2005, p. 495-519.

2. Pierre Coton, *Oraison funèbre sur le trépas de monsieur de Villeroy, faite et recitée à Lyon, le second jour de la présente année 1618*, Paris, chez Sebastien Huré, 1618, p. 30.

3. Saint-Simon (Louis de Rouvroy, duc de), *Mémoires* (1701-1707), Additions au journal de Dangeau, éditées par Yves Coirault, Paris, Gallimard, t. I, 1983, p. 678.

LE SECRET DES COURS

de Maintenon [...] les courtisans étaient autour de la table du roi, à l'attendre, et M. de Gesvres, pour le servir. Le maréchal de Villeroy arriva avec ce bruit et ces airs qu'il avait pris de tout temps, et que sa faveur et ses emplois rendaient plus superbes; je ne sais si cela impatientait ce vieux Gesvres plus qu'à l'ordinaire, mais dès qu'il le vit arriver, derrière un coin du fauteuil du roi où il se mettait toujours: « Monsieur le maréchal, se prit-il à lui dire tout d'un coup, la table et le fauteuil entre-deux, il faut avouer que vous et moi sommes bien heureux. » Le maréchal, étonné d'un propos que rien n'amenait, en convint avec un air modeste, et, secouant sa tête et sa perruque, voulut le rompre en parlant à quelqu'un; mais l'autre, qui n'avait pas si bien commencé pour rien, continue, l'apostrophe pour se faire écouter, admire la fortune du Villeroy qui épouse une Créqui, et de son père qui épouse une Luxembourg, et de là, des charges, des gouvernements, des dignités, des biens sans nombre; et les pères de ces gens-là des secrétaires d'État: « Arrêtons-nous là, monsieur le maréchal, s'écria-t-il, n'allons pas plus loin; car, qui étaient leurs pères, à ces deux secrétaires d'État? De petits commis, et commis eux-mêmes; et de qui venaient-ils? Le vôtre, d'un vendeur de marée aux halles, et le mien, d'un porteballe et peut-être de pis. Messieurs, s'adressant à la compagnie tout de suite, est-ce que je n'ai pas raison de trouver notre fortune prodigieuse, à M. le maréchal et à moi? N'est-il pas vrai donc, monsieur le maréchal, que nous sommes bien heureux? » Puis à regarder, à se pavaner et à rire. Le maréchal eût voulu être mort, beaucoup mieux encore l'étrangler, mais que faire à un homme qui, pour vous dire une cruauté, s'en dit à lui-même le premier? Tout le monde se tut et baissa la vue; il y en eut plus d'un qui ne fut pas fâché de regarder le maréchal du coin de l'œil, et de voir ses grandes manières si plaisamment humiliées. Le roi vint et finit le spectacle et l'embarras, mais il ne fit que suspendre. Ce fut la matière de la conversation de plusieurs jours, et le divertissement de la malignité et de l'envie si ordinaires à la cour.

CONCLUSION GÉNÉRALE
Volontés d'État : le pouvoir des bureaux

LA REFORMULATION DES VOLONTÉS POLITIQUES
EN VOLONTÉS D'ÉTAT

Nous sommes arrivés au terme de l'étude que nous voulions conduire de la croissance des institutions de l'écrit au cœur de l'agencement gouvernemental de la monarchie des derniers Valois puis du premier Bourbon. Nous avons ainsi scruté, sur pièces, à grand angle comme dans le détail de dossiers et d'études de cas, les effets de la restructuration des pouvoirs, des pratiques et des positions que cette croissance permit autant qu'elle l'induisit.

Cet ouvrage n'a cependant d'autre ambition que d'être la première étape d'une suite de travaux continuant de manière collective la réflexion sur le pouvoir, ses outils et ses agencements à l'époque moderne, en France et en Europe. Cette réflexion documentée est un des points d'appui nécessaires à l'élargissement du champ historique à des méthodes et à des questionnements qui sont ceux à la fois des traditions historiographiques étrangères et des sciences sociales, politiques et juridiques.

C'est la raison pour laquelle il nous fallut sur bien des fronts construire et reconstruire notre objet de recherche, renoncer à explorer des pistes qu'on jugeait fécondes dans l'analyse, mais qui ne se déployaient guère dans la documentation. À l'inverse, les thèmes de la représentation iconographique des administrateurs de l'écrit, des écarts réglementaires, de la structuration de la société administrative comme levier d'élargissement de la surface de la société politique, furent les apports des données brutes des sources que nous dûmes polir pour les intégrer à notre réflexion. Nous avons ainsi suivi un mouvement analogue aux compositions et aux recompositions, y compris documentaires, du secrétariat, aux nouvelles tâches qu'il se donnait ou qu'il captait par effet de lutte et de concurrence avec d'autres institutions, que les souverains lui assignaient ou lui retiraient.

Un axe structurant et essentiel, intuition première de nos travaux, fut cependant vérifié et documenté sur pièces. Il s'agit de la disjonction des

CONCLUSION GÉNÉRALE

cultures politiques entre le roi et son administration lors des moments de crise politique. Sous l'effet des troubles, nous avons montré comment Henri III s'enferme et se retire, construisant les arcanes du pouvoir et les mystères du cabinet. Cependant, sa politique visant la restauration de l'harmonie et de la concorde passait sur le plan institutionnel par des règlements nombreux et complexes qui n'eurent pas l'effet escompté. Ce n'est qu'au seuil du XVII^e siècle qu'Henri IV, sous l'impulsion de nombreux autres puissants facteurs, prit, semble-t-il, la mesure de l'écart qui séparait les concepts de gouvernement et d'administration. C'est une des raisons pour lesquelles il y a sans doute moins de règlements pour les institutions de l'écrit sous Henri IV que sous Henri III. En effet, les injonctions réglementaires que le dernier Valois et sa mère Catherine de Médicis donnaient par leur fine mécanique au secrétariat ressemblaient davantage à celles qu'on donne à une administration, plutôt qu'au gouvernement d'un roi. Dans le moment précis de l'incorporation du secrétariat dans l'unique sphère souveraine, c'était un pari risqué et *in fine* perdu. C'est le sens des quelques lignes, offertes en exergue de ce livre, écrites par René de Lucinge à son maître Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie : « [Henri III] veut montrer par là qu'il est bastant (si son corps pouvoit soustenir le travail que son esprit luy proposeroit) d'expédier luy seul et rendre compte de toutes les afayres de son royaume »¹. Témoignage de première main d'un homme passionné par les affaires de gouvernement à son maître qui ne l'était pas moins². Ces quelques lignes nous indiquent combien le projet politique du dernier Valois s'est effondré en 1588 : à qui le roi, loi animée et fontaine de justice, pourrait-il – devrait-il – rendre compte ? Ainsi, c'est sous ce rapport, entre deux cultures politiques distinctes – celle d'Henri III et celle d'Henri IV – que nous avons suivi le recours grandissant, en saisissant Villeroy comme point d'observation principal³.

Le concept heuristique de crise politique nous guida également pour comprendre quel était le degré d'autonomie des administrateurs de l'écrit, sous le triple effet conjoint de la nécessité opérationnelle, de l'aubaine politique et de sa progressive théorisation. Sur ce volet spécifique, nous avons montré que la progressive technicité du maniement de l'écrit politique et le volume des papiers d'État conduisaient les administrateurs à devenir très progressivement autonomes dans la conduite d'un nombre grandissant de tâches. Cette structuration des bureaux comme dépôt d'une culture administrative du quotidien en fit un point de stabilité dans les guerres de

1. René de Lucinge à Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie, 24 septembre 1588, Paris, *Lettres de 1588 : un monde renversé*, James J. Supple (éd.), Genève, Droz, 2006, p. 285.

2. Eva Pibiri, *En voyage pour Monseigneur. Ambassadeurs, officiers et messagers à la cour de Savoie (XIV^e-XV^e siècles)*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, 2011.

3. Birgit Emich, « Frühneuzeitliche Staatsbildung und politische Kultur. Für die Veralltäglicung eines Konzepts », *Zeitschrift für historische Forschung*, 35, 2005, p. 191-205.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Religion et les périodes de guerre en général. La longévité du personnel employé dans les bureaux, les liens familiaux qui redoublaient la solidité de l'agencement et les relations de travail et professionnelles entre ces administrateurs, les ambassadeurs du roi et les administrateurs alliés et ennemis achevèrent d'assurer la ferme position des secrétaires d'État au sommet de l'architecture institutionnelle.

Nous avons observé, avec les mêmes catégories que pour l'étude de l'autonomie des administrateurs, que les dépôts du savoir administratif que sont les registres, les formulaires et les épais volumes de correspondances sont la matérialisation d'une antiquité feinte et d'une tradition qu'on invente. Les administrateurs du second XVII^e siècle ne s'y sont d'ailleurs pas trompés lorsqu'ils ont entrepris de constituer les collections royales. Car c'est sans doute la capacité des secrétaires d'État à reformuler, dans l'ordre du discours écrit et de leurs négociations, le vouloir du roi en vouloir d'État, même en vouloir public, que s'est jouée la fortune de leur charge. En effet, dans un moment de lutte intense autour des structures politiques et des places, sous le couvert de raisons confessionnelles, territoriales et sociales, puis géopolitiques, le travail patient et minutieux de mise en circulation de l'information, son recueil et son traitement expert qualifièrent sans doute les administrateurs de l'écrit plus que d'autres agents du roi.

L'écrit fut ainsi le levier, le signe et la trace des recompositions, rapides et brutales, des structures politiques de l'époque moderne. Dans ce processus ouvert, les premiers secrétaires d'État ont largement inventé au gré des troubles leurs outils. Ces outils furent des remblais puissants aux contestations radicales qui s'exercèrent contre l'État royal, contestations venant des grands, des corps et des communautés dans une dynamique conjointe. Mais l'élargissement de la société politique et sa socialisation administrative par les secrétariats et les conseils eurent également pour effet une diffusion des pratiques de l'écrit dans les prises d'armes ainsi que les révoltes urbaines et nobiliaires. La technologie documentaire des secrétaires d'État fut ainsi partagée et patiemment incorporée dans l'action politique.

COMBINAISON D'ÉCHELLES ET D'ESPACES : POUR UNE HISTOIRE CULTURELLE DU POUVOIR

L'analyse que nous avons conduite de la société administrative en action est adossée à l'étude des interactions entre les agents du pouvoir. On a ainsi observé que ce sont ces interactions, et notamment dans l'ordre de l'écrit, qui produisent une culture, des pratiques et des réflexes politiques partagés dans un moment d'élargissement de la sphère d'intervention du pouvoir royal. À mesure que le secrétariat se structure, il se saisit de tâches

CONCLUSION GÉNÉRALE

nouvelles, argüe de l'ancienneté de ses pratiques, augmente le volume de papiers qui partent du bureau. Cette plasticité intrinsèque à notre objet d'étude nous a conduit à ne rien céder de la méthode d'interrogation archivistique, mais nous avons dû opérer des choix dans les sondages et dans les dépôts documentaires.

Notre projet visait à rendre raison, grâce à la biographie d'un acteur saisi dans son bureau, institution-personne et individu collectif, des transformations du vouloir royal s'adossant et s'autorisant des nouvelles techniques du maniement de l'écrit politique. L'hypothèse qui consistait à faire de cette croissance le socle principal de la monarchie administrative et de l'organisation ministérielle et spécialisée qui se déploie aux XVII^e-XVIII^e siècles nous semble validée aux quatre réserves que nous formulons ici.

L'analyse d'une longue trame de temps découpée sur la carrière d'un administrateur comme la volumétrie de la documentation autorisent de premières conclusions, mais il convient de faire l'étude serrée de l'infra-secrétariat et d'en dégager une prosopographie, qui établissent un réseau clair et structuré en montrant comment les doubles voire les triples emplois sont intégrés dans les logiques fonctionnelles du secrétariat. Ce point d'attention sur les petites mains de grandes plumes est nécessaire, mais nécessite une tâche ardue de dépouillements d'une documentation notariale, tâche qui risque fort d'être déçue pour le début de la période que nous étudions.

Cette réserve est connectée à une autre limite que nous soulignons ici. Il est très complexe d'établir une histoire matérielle des instruments de travail, notamment de dresser des tableaux chiffrés de ce que coûte une série précise de correspondances entre deux scripteurs. Nous avons relevé de rares mentions dont nous avons rendu compte dans notre développement. Mais ces mentions ne permettent pas d'établir une analyse systématique du coût – pour une série de lettres, pour un « département » ou pour un moment précis – de l'action administrative à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle.

La troisième réserve que nous formulons tient à la difficulté d'embrasser, pour une période de près de cinquante ans, l'action politique, militaire et diplomatique d'une monarchie entrée dans un conflit de forte intensité avec ses voisins. Nous avons varié les échelles de temps en élargissant ou rétrécissant la focale d'analyse pour tel ou tel dossier de sources. Nous avons également voulu varier les approches et les outils en opérant un traitement tantôt diplomatique, tantôt iconographique, voire lexicographique, de notre documentation. Toutefois, ce jeu d'échelles et ces variables dans le choix des outils, s'ils produisent des résultats et permettent d'établir une première trame solide pour l'analyse de notre objet, nécessitent un croisement systématique de données qu'une étude individuelle ne saurait proposer.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au surplus, conflits et négociations de paix mêlent les diplomates de l'ensemble des puissances européennes, lesquelles établissent progressivement des contacts durables et permanents. Pour en comprendre les enjeux, liés à l'objet que nous avons choisi, il a fallu procéder par sondages thématiques et par une définition d'abord large, puis resserrée des problèmes auxquels on allait s'affronter. Il en fut de même pour notre corpus et les matériaux iconographiques à notre disposition. Ces problèmes forment, dans l'étude que nous présentons, les points saillants sur lesquels la démonstration s'appuie de manière documentée. Nombre de transcriptions et de notes durent être écartées de l'étude, des chantiers ouverts lors de colloques et de programmes de recherche comme de séjours dans des dépôts lointains n'ont trouvé ici qu'une faible traduction de l'importance qu'ils représentèrent. Mais nous n'avons loisir que d'écrire pour le présent.

Notre étude de l'insertion de la société administrative de la première Modernité au sein des institutions de l'écrit doit donc s'inscrire dans un plus vaste programme. Notre contribution ambitionne d'être utile par ses premiers résultats comme par la méthode qu'elle développe. C'est pourquoi il convient ici d'achever en plaidant pour la poursuite et l'amplification des travaux collectifs, inscrits dans des programmes qui allient de vastes dépouillements, des transcriptions collectives et une érudition transnationale et transdisciplinaire.

REMERCIEMENTS

Ce livre est issu de ma thèse de doctorat soutenue le 9 décembre 2017 à l'École nationale des chartes.

Je tiens à remercier Olivier Poncet pour sa direction bienveillante et rigoureuse. Sa constante et juste inquiétude intellectuelle construisit pour moi les cadres utiles au sein desquels je fis l'expérience de la liberté. Ma gratitude va ensuite à l'ensemble de mes professeurs et à travers eux à tous ceux qui contribuent quotidiennement à tenir ensemble les pièces fragiles du service public de l'éducation nationale. Je remercie ceux qui, les premiers, me donnèrent le goût de l'histoire, et spécialement de l'histoire moderne. Je pense tout particulièrement à Denis Crouzet, Robert Descimon et Nicolas Le Roux. Je suis redevable, pour leurs bienveillants conseils et leur enseignement, à mes professeurs de Sorbonne Université ainsi qu'à ceux de l'École normale supérieure. Mes remerciements appuyés vont à l'ensemble des conservateurs du patrimoine et des bibliothèques qui contribuèrent à faciliter ma recherche ainsi qu'aux personnels de ces établissements. Je suis également très reconnaissant aux institutions qui m'accueillirent pour conduire ma recherche. Je remercie en premier lieu l'École nationale des chartes et sa directrice, Michelle Bubenicek, ainsi que l'ensemble du personnel de l'École. Je remercie ensuite la Casa de Velázquez, son ancien directeur Michel Bertrand et sa nouvelle directrice Nancy Berthier, et à travers eux l'ensemble du personnel. J'adresse un salut chaleureux à mes collègues des promotions passées, les membres scientifiques comme les membres artistes, de cette belle et vivante institution. Je remercie en particulier Giorgio Silvestrini pour m'avoir confié, numériquement, son Magistrat. Je souhaite témoigner ma gratitude aux institutions qui m'accueillirent lors de mon post-doctorat et qui permirent, par leur soutien, à cette thèse de devenir un livre : l'université de Nanterre et le laboratoire Mondes américains, l'université de Tours et le Centre d'études supérieures de la Renaissance, l'Institut d'histoire de Neuchâtel, le Département d'histoire générale de Genève et le Département des sciences historiques de Fribourg. Aux directeurs, professeurs, collègues et amis, je veux dire ma reconnaissance. Ma gratitude va ensuite à Patrick Beaune et à Joël Cornette, dont l'un me fait l'honneur d'éditer ce livre et l'autre de l'accueillir dans la collection « Époques » qu'il dirige. Je remercie la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, la Faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Neuchâtel, le Centre Jean-Mabillon de l'École nationale des chartes et le Fonds général de l'université de Genève qui m'ont fait l'honneur de prix et de subsides pour la publication de ce livre. Enfin, les difficultés n'eurent pas beau jeu, ni au cours de cette recherche ni lors de l'écriture, grâce à l'entour aimant de ma famille, à la joyeuse troupe de mes amis.

INDEX DES NOMS GÉOGRAPHIQUES ET DE PERSONNES

- Aa* [fleuve côtier, mer du Nord]: 234.
- ACEVEDO (Pedro Enríquez de), comte de Fuentes, général de Philippe II et gouverneur du Milanais: 185, 202, 329n.
- Aix-en-Provence* (départ. Bouches-du-Rhône, s.-préf.), siège du parlement de Provence: 335.
- ÁLAVA Y BEAMONTE (Francisco de), ambassadeur de Philippe II en France: 186n.
- Alençon* (départ. Orne, préf.), comté, apanage du duc de Valois et fils de France: 163-164.
- ALINCOURT (marquis d'): voir Neufville (Charles de).
- Allemagne*: 155, 159, 202.
- Amboise*, (départ. Indre-et-Loire, ch.-l. cant.): 137.
- Amiens* (départ. Somme, préf.): 185n.
- AMYOT (Jacques), évêque d'Auxerre: 272n.
- Andréay* (départ. Yvelines, ch.-l. cant.): 110.
- Angleterre*: 28, 50, 92-93, 144, 157, 162, 167, 181, 186-187, 235, 244, 246, 300, 311, 317, 320, 323, 326-327, 333-336, 338-339, 341.
- Angoulême* (départ. Charente, préf.): 185.
- ANGUSSE (Jacques), secrétaire de l'ambassadeur de France au Levant: 193n-195.
- Anjou* (apanage): 135-137, 299.
- ANJOU (Henri, duc d'): voir Henri III.
- ANJOU (François, duc d'), dernier fils d'Henri II et de Catherine de Médicis: 43, 54, 87-88, 155, 162-165, 166, 169, 292.
- ANTOINE (Michel), historien: 22.
- Anvers* (Belgique, capit. prov. Anvers): 167-168.
- ARASSE (Daniel), historien de l'art: 231.
- ARENBERG (Charles de Ligne, prince d'), diplomate et militaire au service des gouverneurs des Pays-Bas: 245-246.
- ARNAULT (Jean), seigneur de Chérelles, secrétaire de l'ambassade de France en Angleterre, maître des requêtes au conseil d'Henri IV: 317, 317n, 319-320.
- AUBIGNÉ (Françoise d'), marquise de Maintenon, favorite de Louis XIV: 345.
- Augsbourg* (Allemagne, Bavière): 276n.
- AUTRICHE (Albert d'), archiduc, gouverneur général des Pays-Bas: 240, 245-246.
- AUTRICHE (Isabelle d') infante d'Espagne: 109.
- AUTRICHE (Juan d'), infant d'Espagne, capitaine général: 167-168.
- Auvergne*: 42, 43, 135, 299.
- AVENEL (Georges d'), historien: 276.
- BARBICHE (Bernard), historien: 87, 190.
- BARBIN (Claude), contrôleur général des finances de Marie de Médicis: 200.
- BARRY (Espérance), domestique de Florent Pasquier: 55.
- BASSOMPIERRE (Christophe II de), gentilhomme lorrain: 110.
- BAUDOUIN (Pierre), dit Desportes-Baudouin, secrétaire d'État de la Ligue, secrétaire des finances: 296n.
- BAUGY (Nicolas de), ambassadeur de France aux Pays-Bas, conseiller du roi: 199.
- BAZIRE DU MESNIL (Tanneguy), magistrat normand: 260, 340.
- BEALE (Robert), secrétaire du conseil privé anglais: 160-161, 165.
- BEATON (James), archevêque de Glasgow, agent de Marie Stuart en France: 161, 199, 319-320, 320n.
- Beaujolais* (départ. Rhône): 299.
- Beaulieu (seigneur de): voir Ruzé (Martin)
- Beaulieu-lès-Loches* (départ. Indre-et-Loire, arr. Loches): 285.
- BEAUMONT (comte de): voir Harlay (Christophe de).
- BEAUREPAIRE (Pierre-Yves), historien: 330.
- BELIN (François de Faudouas d'Averton, comte de), gouverneur de Paris: 110.
- BELLIÈRE (Pomponne de), surintendant des finances, chancelier de France: 72n, 83-84n, 108, 110, 130-132, 143, 147-148, 159-160, 166-169, 175-177, 179-180, 223, 287, 291, 311-312, 324-326.
- BÉLY (Lucien), historien: 262.
- BENASSAR (Bartolomé), historien: 297.
- Bergerac* (départ. Dordogne, s.-préf.): 118-119.
- BERMUDEZ DE PEDRAZA (Francisco), *letrado*, avocat de la chancellerie royale de Grenade: 302, 302n.
- BÉTHUNE (Maximilien de), baron de Rosny, duc de Sully, maréchal de France, surintendant des finances: 148, 190, 191, 202-203.
- BIRON (maréchal de): voir Gontaut (Armand de).
- BLAIR (Ann), historienne: 35.
- BLANCHEFORT (Madeleine de), épouse de Nicolas V de Neufville: 344-345.
- BLANQUIE (Christophe), historien: 315.
- Blois* (départ. Loire-et-Cher, préf.): 58, 137, 141, 290, 304, 315

* Les lieux sont inscrits dans leurs divisions administratives actuelles. Les notes ont été indexées quand elles contenaient plus qu'une simple référence bibliographique; la référence est en ce cas signalée par l'indication « n » suivant le numéro de la page. L'index général des pièces justificatives est consultable en fin de volume de thèse à la Bibliothèque de l'École nationale des chartes sous la cote suivante: 2017ENCPO002.

INDEX

- BOCHETEL-L'AUBESPINE (famille): 23, 181, 217, 251, 258, 283
- BOCHETEL (Jacques), seigneur de La Forest, maître d'hôtel du roi, oncle de Madeleine de L'Aubespine: 181.
- BOCHETEL (Marie), dame d'honneur de Catherine de Médicis, cousine de Madeleine de L'Aubespine: 106n, 181
- Bologne* (Italie, rég. Émilie-Romagne, cap.): 135.
- BOQUIN, marchand anglais: 341-342. *Bordeaux* (départ. Gironde, préf.): 308.
- BOUCHER (Charles), seigneur d'Orsay et de Dampierre, premier président du Grand conseil: 111.
- BOUCHER (Jacqueline), historienne: 134, 312.
- BOUILLON (Henri de la Tour d'Auvergne, duc de), maréchal de France: 87.
- Boulogne-Billancourt* (départ. Hauts-de-Seine, s.-préf.): 137.
- BOURBON (Henri I^{er} de) prince de Condé: 118.
- BOURBON (Henri II de), prince de Condé: 25, 50, 58n, 149, 154.
- Bourbonnais*: 135.
- BOURDEILLES (Pierre de), seigneur de Brantôme: 272n.
- BOURDIEU (Pierre), sociologue: 18-19, 68, 95, 100, 170, 172.
- BOURG (capitaine), militaire, capitaine au régiment de Brissac, courrier de Villeroi: 162, 163.
- Bourges* (départ. Cher, préf.): 181.
- Bourgogne*: 299, 328.
- BOURQUIN (Laurent), historien: 53.
- BOUZA (Fernando), historien: 132, 235, 238.
- BRABANT (duc de): voir Anjou (Français d').
- BRANTÔME: voir Bourdeilles (Pierre de).
- BRAUD (Pascal), sociologue: 265.
- BRAY (Étienne de), trésorier de la Maison du roi: 296n.
- Bretagne*: 299.
- BRETHE (Edmond), écuyer du roi, seigneur de l'Olive et de Poussart: 55n.
- BRETHE (Jacques), secrétaire de François d'Anjou et commis de Villeroy: 55n.
- BRISSAC (Charles II de Cossé, duc de), maréchal de France: 153.
- BROWN (Jonathan), historien: 238.
- BRULART (Pierre), seigneur de Crosne, secrétaire d'État du roi de France: 36-37, 42-43, 99n, 130-131, 155-159, 313n.
- BRULART, (Pierre IV), vicomte de Puisieux: 149, 193-195.
- Brunelles* (siège du gouvernement général des Pays-Bas, (Belgique, prov. Flandre, capit.): 245, 248, 321, 327.
- BUDIANSKY (Stephen), historien: 319.
- BUISSERET (David), historien: 190.
- BURGHLEY (Lord): voir Cecil, William.
- BURKE (Peter), historien: 127.
- BULST (Neithard), historien: 260.
- Cabors* (départ. Lot, préf.): 135, 136.
- Calais* (départ. Pas-de-Calais, s.-préf.): 93, 307, 311, 326, 333.
- Cambrai* (départ. Nord, s.-préf.): 42-43, 165.
- CÁRDENAS Y ZAPATA (Íñigo de), ambassadeur de Philippe II en France: 202.
- CASSAN (Michel), historien: 15, 53.
- CASTELNAU (Michel de), seigneur de La Mauvissière, ambassadeur du roi de France en Angleterre: 106, 161, 163, 181.
- Castille* (royaume de): 232, 293.
- CASTILLO GOMEZ (Antonio), historien: 132.
- Cateau-Cambrésis* (départ. Nord, arr. Cambrai): 235.
- CATHERINE DE MÉDICIS, reine mère des derniers Valois et régente: 14, 22, 42-43, 49-50, 62-63, 84, 118, 134-135, 138-139, 143, 153, 189, 215-217, 219-220, 223, 257-258, 263, 266-268, 270-279, 281-284, 286-287, 289, 291-292, 297, 305, 313-314, 348.
- CAZILLAC (François de), baron de Cessac, conseiller d'État: 136.
- CECIL (William), baron de Burghley, grand trésorier d'Angleterre, secrétaire d'État: 162, 187, 206, 325, 334-336, 339.
- CECIL (Robert), comte de Salisbury, secrétaire d'État: 66n, 245, 247, 334-335, 337-339, 341-342.
- CESSAC (baron de): voir Cazillac (Français de).
- CEVOLINI (Alberto), historien: 35.
- Chaillot* (départ. Seine, Paris): 110.
- CHALOPIN (René), secrétaire de Philippe Duplessis-Mornay: 86.
- Champagne*: 202, 299.
- CHAMPAIGNE (Philippe de), peintre et graveur: 238-239, 243.
- Chantilly* (départ. Oise, ch.-l. cant.): 154.
- CHARLES IX, roi de France: 8, 14, 22, 37-38, 50, 101, 105, 134-136, 138, 140-141, 153, 189, 215-219, 258, 268, 270-273, 275-277, 280, 282, 296, 302, 314.
- CHARLES-EMMANUEL I^{er}, duc de Savoie: 12, 202, 292, 303-304, 313-314, 348.
- CHARTON-LE CLECH (Sylvie), historienne: 172, 174, 253n.
- Chartres* (départ. Eure-et-Loire, préf.): 176-179.
- CHATEL (Claude du), lieutenant-général de Basse-Bretagne: 313.
- Chartley* (château) (C^{te} de Staffordshire, actuelle Stowe-by-Chartley, lieu de captivité de Marie Stuart): 325.
- CHÂTILLON (Gaspard de), seigneur de Coligny, amiral de France: 235.
- CHAUCE (famille): 105.
- CHAUVELIN (Madeleine), tante de Claude Chauvelin: 56.
- CHAVELIN (Claude), épouse de Michel III Le Tellier: 56.
- CHRISTIN (Olivier), historien: 15, 95, 238.
- CLAUSSE (famille): 105.
- CLAUSSE (Henri), seigneur de Fleury: 110.
- CLÉMENT VIII, pape: 222, 225, 310.
- Clichancourt* (départ. Seine, Paris): 110.
- CLOUET (François), peintre: 239.
- COBHAM (Henry), ambassadeur de la reine d'Angleterre en France: 61, 164, 291.
- COCKBURN (Adam), garde écossais du roi de France: 167-169.
- COHEN (Yves), historien: 114.
- COLBERT (Jean-Baptiste), contrôleur général des finances, secrétaire d'État de Louis XIV: 244.
- COLIGNY (amiral de): voir Châtillon (Gaspard de).
- COMONT (famille): 105.
- CONCINI (Concino), maréchal d'Ancre: 149, 200.
- Confédération suisse*: 50.
- Confians* (départ. Yvelines, ch.-l. cant.): 63, 108, 111, 343.
- CONIHOUT (Isabelle de), historienne: 251.
- CONSTANT (Jean-Marie), historien: 15, 53.
- Constantinople* (Turquie, cap., actuelle Istanbul): 193, 195.
- Corbeil* (départ. Essonne, ch.-l. cant.): 63-64.
- COTON (Pierre), jésuite, confesseur du roi: 344.
- Coutras* (bataille de) (départ. Gironde, arr. Libourne): 72, 253, 288.
- CRÉQUY (Charles de), duc de Lesdiguières: 344.
- CROUZET (Denis), historien: 15, 214, 263.
- CUFFE (Henry), conseiller de Robert Devereux: 335n.
- Dammartin-en-Goëlle* (départ. Seine-et-Marne, arr. Meaux): 55n.
- DAUBRESSE (Sylvie), historienne: 108-109.
- Dauphiné* (gouvernement): 201, 299.
- DAUSSY (Hugues), historien: 86, 157.
- DAVY (Nicolas), prêtre et agent français à Madrid: 331-332.
- DE CRITZ (John), dit De Critz l'Ancien, peintre: 239.
- DE VIVO (Filippo), historien: 73, 125, 129.
- DELEUZE (Gilles), philosophe: 18.
- DESCIMON (Robert), historien: 15, 53, 196, 260.
- DEVEREUX (Robert), comte d'Essex, favori d'Élisabeth I^{re}: 334-336.

INDEX

- DICKERMAN (Edmund), historien : 103.
- Dieppe* (départ. Seine-Maritime, s.-préf.) : 93, 333.
- DOBRY (Michel), sociologue : 170.
- DOHNA, Fabien de : 157.
- DOULAS (famille) : 105.
- Doullens* (départ. Somme, ch.-l. cant.) : 233-234.
- DOVER (Paul), historien : 132.
- DUBOIS (François), peintre : 14.
- DUBOIS (Vincent), sociologue : 172.
- DUBROWSKY (Pierre), diplomate, conservateur à la bibliothèque impériale de Russie : 211.
- DUCCINI (Hélène), historienne : 201, 340.
- DUDLEY (Robert), comte de Leicester, favori d'Élisabeth I^{re}, gouverneur général des Provinces-Unies : 162, 164.
- DU FAUR (Guy), seigneur de Pibrac, avocat général au parlement de Paris, ambassadeur de Charles IX : 287.
- DU FAYOT (Guillaume), payeur de la gendarmerie de France et proche de Bellière : 178-179.
- DU PERRON (Jacques Davy), diplomate, cardinal : 225.
- DU PLESSIS (Armand-Jean), cardinal-duc de Richelieu, principal ministre de Louis XIII : 26, 28, 85, 126, 149, 199-203, 210, 238-239, 243-244, 286, 290.
- DU PLESSIS (François IV), seigneur de Richelieu, grand prévôt de France : 200n.
- DUPLESSIS-MORNAY (Phillipe) : voir Mornay (Philippe de).
- DUPRAT (Antoine), chancelier de France : 251, 271-272n.
- DUTÔT (Pierre), notaire parisien : 64.
- DU VAIR (Guillaume), premier président du parlement d'Aix, chancelier de France : 84n, 147, 188, 190, 200, 221, 250-251n, 296, 329, 331, 334-336, 343.
- ÉBRARD (Jean), seigneur de Saint-Sulpice, ambassadeur du roi de France en Espagne : 287.
- Eaubonne* : 55n.
- Écosse* (royaume d') : 84n, 160, 300, 311, 317, 333.
- EDMONDES (Thomas), ambassadeur d'Élisabeth I^{re} et de Jacques I^{er} à Paris et aux Pays-Bas : 341-342.
- EGMONT (Lamorac comte d'), commandant de la cavalerie espagnole à Gravelines : 234.
- ÉLISABETH I^{re}, reine d'Angleterre : 10, 24, 92, 142, 155, 158, 160-168, 181, 240, 244, 291, 300-301, 306-307, 311, 317-320, 323-324, 326-327, 329, 333-335, 337-339.
- EMICH (Birgit), historienne : 172.
- ESCUERO (José Antonio), historien : 293.
- Espagne* : 24, 28, 50, 54, 72, 104-105, 112-113, 144, 147-148, 185n, 187, 201-202, 210, 232, 237, 246, 250, 277, 292, 301, 317, 320, 327, 331-333.
- ESSEX (comte d') : voir Devereux (Robert).
- Essonne* : 313.
- Évreux* (départ. Eure, préf.) : 225.
- EISENBERG (Wolf von), ambassadeur des princes protestants du Saint-Empire en France : 159.
- FARNÈSE (Alexandre), gouverneur général des Pays-Bas : 328.
- FAUCON (Alexandre), seigneur de Ris, premier président du Parlement de Rouen : 260, 340, 341-342.
- FERRINAND I^{er} DE MÉDICIS, grand-duc de Toscane : 225.
- FIGON (Charles), secrétaire d'Antoine Duprat, maître de la chambre des comptes de Montpellier : 253-254n.
- FIZES (Simon), baron de Sauve, secrétaire d'État : 36-37, 134, 138, 254n, 282n-284.
- Flandres* : 50, 292, 317, 320-321, 333.
- Fleix* (départ. Dordogne, arr. Bergerac) : 118.
- Florence*, (grand-duché de), (Italie, rég. Toscane, cap.) : 307.
- FOIX (Paul de), diplomate, archevêque de Toulouse : 136, 221, 287, 314.
- Fontainebleau* (départ. Seine-et-Marne, s.-préf.) : 310.
- FONTVIEILLE (Damien), historien : 51, 57.
- Forez* : 135, 299.
- FORGET (Pierre), seigneur de Fresnes, secrétaire d'État : 58, 179, 221, 299-300.
- FOUCAULT (Jean) : 54, 92, 94.
- FOUCAULT (Michel), philosophe : 18-19, 91.
- FRAENKEL (Béatrice), anthropologue : 80, 82, 175, 315.
- France* (royaume de) : *passim*.
- FRANÇOIS I^{er}, roi de France : 63, 217, 270, 272.
- FRANÇOIS (Michel), historien : 134, 137.
- Fresnes* (départ. Val de Marne, arr. L'Haÿ-les-Roses) : 313.
- FRIEDBERG (Erhard), sociologue : 172.
- FUENTES (comte de) : voir Acevedo (Pedro Enriquez de).
- Gand* (Belgique, prov. Flandre-Orientale) : 167.
- GARDEY (Delphine), historienne : 114, 116.
- GASSOT (Jules), secrétaire du roi : 9, 45, 53n, 57, 273n, 276, 278.
- GELLARD (Mathieu), historien : 138, 258, 314.
- GENET (Jean-Philippe) historien : 172.
- Allemagne* : 159.
- Glasgow* (Royaume-Uni) : 320.
- GOBELIN (famille) : 105.
- GONDI (Albert de), maréchal de Retz : 272n, 291.
- Gonesse* (départ. Val d'Oise, arr. Sarcelles) : 108.
- GONTAUT (Armand de), seigneur de Biron, maréchal de France : 118-119, 313.
- GONTAUT (famille) : 194.
- GONTAUT (Jacques de), seigneur de Carla, ambassadeur du roi de France au Levant : 193-194.
- GONTAUT (Jean de), seigneur de Biron, ambassadeur de France à Constantinople : 193-194.
- GONZAGUE (Louis de), duc de Nevers : 110, 241-242, 244, 248-249, 275, 279, 283, 297.
- GOODY (Jack), anthropologue : 175.
- GOURDIN (Pierre), historien : 86.
- GRAFTON (Anthony), historien : 35.
- GRANELLO (Nicolas), peintre : 233.
- Gravelines* (départ. Nord, arr. Dunkerque) : 8, 231, 233-236, 244-245, 248-249.
- Greenwich* (Angleterre, Londres) : 247.
- GRÉGOIRE XIII, pape : 314.
- Grenade* (sultanat nasride), (Espagne, Andalousie) : 232.
- Grenoble* (départ. Isère, préf.) : 201, 203
- Grignon* (départ. Yvelines, arr. Rambouillet, actuelle Thiverval-Grignon) : 131, 177.
- Grumlingha* (Pays-Bas, prov. Frise) : 185n.
- GUERREAU (Alain), historien : 260.
- GUICHARDIN (Louis-Jacques), mémorialiste : 335n.
- GUICHARDIN (Philippe), diplomate : 203, 225.
- GUISE (famille) : 141, 213, 249, 291, 304, 323.
- GUISE (duc de) : voir Lorraine (Charles I^{er} de), Lorraine (Claude de), Lorraine (Henri de).
- Guyenne* : 137, 143, 220n, 299, 308.
- GUYOT (famille) : 105.
- HAAN (Bertrand), historien : 108.
- Habsbourgs (dynastie des) : 104.
- Ham*, (départ. Somme, ch.-l. cant.) : 233.
- HARLAY (Achille de), comte de Beaumont, premier président du parlement de Paris : 63, 194-195, 216n.
- HARLAY (Christophe de), comte de Beaumont, ambassadeur de France à Londres : 325, 338.
- HARLAY (famille) : 225-226.
- HARLAY (Jacqueline de), seconde épouse de Charles de Neufville : 226.
- HARLAY (Nicolas de) seigneur de Sancy, colonel-général des Cent-Suisses et de Grisons : 110.
- Hatfield* (Royaume-Uni, c^{te} Hertfordshire), (château) : 165.
- HEAD (Randolph C.), historien : 73, 127, 198.

INDEX

- HENNEQUIN (famille): 105.
 HENRI II, roi de France: 59n, 64, 134, 138, 208, 217, 270, 272.
 HENRI III, duc d'Anjou: 49, 66n, 134-139, 143, 153, 263, 268, 271-272, 275, 279; roi de France et de Pologne: *passim*.
 HENRI IV, roi de Navarre: 72-73, 140, 144, 157-158, 266, 291-292; roi de France et de Navarre: *passim*.
Higuera (Espagne, rég. Castille-la-Manche): 232.
 HITLER (Adolf), chancelier du III^e Reich: 115.
 HOTMAN (famille): 105.
 HOTMAN (François II), trésorier de l'Épargne: 55n.
 HOTMAN (Jean), secrétaire de Robert Dudley, ambassadeur du roi de France en Suisse et en Brandebourg: 192.
 HOWARD, Henry: 245.
 HUGON (Alain), historien: 262, 301, 320.
 HURAUULT (famille): 105.
 HURAUULT (Philippe), comte de Chevigny, chancelier de France: 63, 141, 146, 204, 241, 263, 268, 273n, 275-276, 278-279, 281-283.
 Île-de-France (gouvernement): 23, 104, 137, 299.
 Îles britanniques: 197.
 INNOCENT X, pape: 244.
Isla Terceira (Portugal, arch. Açores): 232, 236.
Italie: 50, 202, 203; guerres: 21, 232, 236.
 JACQUES I^{er}, roi d'Angleterre et d'Écosse: 240, 245-246, 248, 301, 338-339, 341-342.
 JEAN II, roi de Castille: 232.
 JEANNIN (Pierre), magistrat bourguignon: 110.
 JONES (Norman), historien: 206.
 JOUANA (Arlette), historienne: 15, 183.
 JOURDAN (seigneur de), professeur de quinquarbre d'Henri III: 99n, 313n.
 JOYEUSE (Anne de), amiral de France: 72, 256, 291.
 JOYEUSE (François de), cardinal: 221.
 KAISER (Wolfgang), historien: 15.
 KERSHAW (Ian), historien: 115.
 KERVYN DE LETTENHOVE (Joseph), historien: 165.
 L'AUBESPINE (Claude de), secrétaire d'État: 23, 54, 63-64, 210, 220, 284.
 L'AUBESPINE (Guillaume de), ambassadeur du roi de France en Angleterre: 311, 318, 320, 325-326.
 L'AUBESPINE (Madeleine de), poétesse, femme de Villeroy: 23, 65, 106n, 131-132, 181, 344.
 L'AUBESPINE (Sébastien de), évêque de Limoges: 209, 217, 283, 287.
 L'ESTOILE (Pierre de), mémorialiste: 87-88, 99n, 144.
 L'HOSTE (Nicolas), commis de Villeroi: 72, 300-301, 319-321, 331, 335.
 LA BARRE (Jean de), prévôt de Corbeil: 64.
 LA BARTHE (Paul de), seigneur de Thermes, maréchal de France: 234.
 LA CHÂTRE (Claude de), gouverneur du Berry: 181.
 LA FERRIÈRE (Hector de), historien: 268.
La Motte Saint-Loy (départ. Deux-Sèvres, arr. Niort): 153.
 LA NOUE (François de), compagnon d'arme d'Henri IV: 322.
 LA NOUE (Odet de), homme d'arme et diplomate au service d'Henri IV: 321-322, 337.
 LA PERRIÈRE (Guillaume de), humaniste toulousain: 254.
La Robelle (départ. Charente-Maritime, préf.): 137, 202, 215.
Languedoc: 145, 146.
Laon (départ. Aisne, préf.): 185n.
 LASSE (Rodrigue): 321.
 LATOUR (Bruno), sociologue: 74.
 LAURENS (Honoré du), archevêque d'Embrun: 63, 283.
 LAVAL (Antoine de), géographe du roi: 223, 295.
 LE BEAU, (Madeleine): 55n.
 LE BEAUCLERC (Charles), seigneur d'Achères, secrétaire d'État: 56n-57, 86, 344.
 LE BLANC (Étienne), contrôleur général de l'Épargne: 251.
 LE BOSSU (Anne): 55n.
 LE CHARRON (Germain), notaire parisien: 64.
 LE CLERC (Claude), commissaire des guerres: 53.
 LE GENDRE (famille): 23, 189n.
 LEICESTER (comte de): voir Dudley (Robert).
 LEMERCIER (Claire), historienne: 233n, 330.
 LE PELETIER (famille): 56, 86, 212.
 LE PELETIER (Jean), avocat au parlement de Paris: 56.
 LE PELETIER, (Louis I^{er}): 9, 45, 56-57, 76, 86, 212.
 LE ROUX (Nicolas), historien: 264, 275.
 LESCHASSIER (Marie), épouse de Louis I^{er} Le Peletier: 56.
 LESDOS (Nicholas), évêque de Milo: 194-195.
 LE TELLIER (famille): 56.
 LE TELLIER (Michel III), conseiller à la Cour des aides: 56.
 LE TELLIER (Michel IV), secrétaire d'État, chancelier de France: 56.
Lille (départ. Nord, préf.): 211n.
Limoges (départ. Haute-Vienne, préf.): 15, 283.
 LIPSY (Michael), politiste: 172.
Lisbonne (Portugal, cap.): 311-312.
Londres (Royaume-Uni, cap.): 94, 163, 181, 240, 244-248, 311, 319, 322, 325, 337.
 LONGUEVAL (Maximilien de), comte de Buquoy, militaire au service des archiducs, général d'artillerie de l'armée des Flandres: 168.
 LORRAINE (Charles de), duc de Mayenne: 24, 80, 108, 110-112, 144-146, 176, 203, 218, 296n, 328.
 LORRAINE (Charles I^{er} de), duc de Guise: 202.
 LORRAINE (Claude de), duc de Guise: 323.
 LORRAINE (Henri de), duc de Guise: 140, 144, 163, 266-267n, 288, 291, 296n.
 LORRAINE (Philibert-Emmanuel), duc de Mercœur: 331, 332.
 LORRAINE-VAUDÉMONT (Louise de), reine de France, épouse d'Henri III: 313.
Loudun (départ. Vienne): 149, 150, 259.
 LOUIS XII, roi de France: 63, 269, 270.
 LOUIS XIII, roi de France: 25, 27, 35, 77, 85-86, 101, 150, 180, 193, 202, 258, 273-274, 285-286.
 LOUIS XIV, roi de France: 13, 28, 257, 258, 345.
 LOUIS XV, roi de France: 10, 13.
Louvain (Belgique, prov. Barbant flamand): 167, 168.
 LUCINGE (René de), seigneur des Aymes, ambassadeur du duc de Savoie en France: 12, 303, 304, 315, 348.
 LUPÉ (Hector de), seigneur de Sensac: 287.
 LUXEMBOURG (François de), duc de Piney, ambassadeur du roi de France en cour de Rome: 310.
 LUXEMBOURG (Marguerite de), duchesse de Piney: 345.
Lyon (départ. Rhône, préf.): 62, 214, 225, 261, 272, 278, 280, 283, 287, 292, 316, 344.
Lyonnais (gouvernement): 23, 24, 299, 345.
Madrid (Espagne, cap.): 240, 245, 248, 326n.
Magny (départ. Val d'Oise, arr. Pontoise, (église de): 344.
Maine (apanage): 299.
Manche (mer): 164, 337.
 MANCIN (Baptiste), courrier de Villeroi: 310.
 MANDELOT, (François de), gouverneur du Lyonnais: 23.
 MANDELOT (Marguerite de), première épouse de Charles de Neufville: 23.
 MANGOT (Claude), secrétaire d'État, garde des sceaux: 199-200.
Mantes-la-Jolie (départ. Yvelines, s.-pref.): 118, 145-146, 178.

INDEX

- MANTOUE (Charles I^{er} de), duc de Nevers: 202-203.
- MARCEL (famille): 105.
- Marche* (Haute et Basse), (apanages du duc d'Anjou): 135.
- MARIE DE MÉDICIS, reine de France: 22, 25, 49-50, 58, 84, 114, 149, 153, 193, 194, 342.
- MARIE STUART, reine de France et d'Écosse: 160-162, 165, 199, 248, 301, 306, 311, 317-320, 323-327, 329.
- MARIN (Louis), historien: 238.
- Marmande* (départ. Lot-et-Garonne, s.-préf.): 308n.
- MARNIX (Philippe de), seigneur de Sainte-Aldegonde: 319n.
- Marsille* (départ. Bouches-du-Rhône, préf.): 15, 187, 331-332, 334.
- MARTEAU (Michel), seigneur de la Chapelle, prévôt des marchands du Paris ligueur, conseiller du duc de Mayenne: 111.
- MATIGNON (Jacques de), maréchal de France, gouverneur de Guyenne: 63, 143, 185, 220, 283-284, 308.
- MATTHIEU (Pierre), historiographe du roi, premier biographe de Villeroi: 107, 108.
- MAUROY (Honoré), seigneur de la Verrière, diplomate: 178.
- MAZARIN (Jules), cardinal, principal ministre de Louis XIV: 26, 126.
- Melan* (départ. Seine-et-Marne, s.-préf.): 137.
- MENDOZA (Bernardino de), ambassadeur du roi d'Espagne en Angleterre puis en France: 61, 328.
- Mennecy* (départ. Essonne): 131.
- MERCOEUR (duc de): voir Lorraine (Philibert-Emmanuel de).
- MESLAY (Jean de), secrétaire de Philippe Duplessis-Mornay: 86.
- MESMES (famille): 105.
- MEYER (Jean), historien: 278.
- MICHAUD (Hélène), historienne: 22, 57, 70, 74, 75, 78, 133, 134, 137, 185.
- Milly-la-Forêt* (départ. Essonne, arr. Évry): 110.
- MOHAMMED IX, émir nasride de Grenade: 232.
- MONGIN (Matthieu), ligueur marseillais: 187, 321, 331, 332.
- MONLUC (Jean de), évêque de Valence, conseiller de Catherine de Médicis: 287.
- MONTAIFIÉ (Anne de), comtesse de Soissons: 153, 165.
- MONTAIGNE (Michel de), maire de Bordeaux, mémorialiste: 171, 308.
- MONTMORENCY, (Anne de), grand maître de France, connétable: 295.
- MONTMORENCY, (Henri I^{er} de), seigneur de Damville, gouverneur du Languedoc: 225, 256, 266, 313.
- MOREO (Jean), commandeur, envoyé de Philippe II auprès de la Ligue: 327, 328.
- MORET (Antoine de), seigneur de Réau, ambassadeur de France en Angleterre: 87.
- MORET (Antoine de Bourbon-Bueil, comte de), fils de France légitimé d'Henri IV et de Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret: 202.
- MORGAN (Thomas), secrétaire et diplomate aux allégeances multiples: 300, 306, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 325, 326, 327, 335, 336, 337.
- MORNAY (Philippe de), seigneur du Plessis-Marly, conseiller d'Henri IV et gouverneur de Saumur: 86, 87, 108, 145, 291, 292.
- MORVILLIER (Jean de), évêque d'Orléans, garde des sceaux de France: 209, 217, 283, 287.
- MOUSNIER (Roland), historien: 22.
- MOURA (Cristobal de), secrétaire de Philippe II: 236.
- MOUREN (Pierre), dit le Capitaine Fréjus: 332.
- NAPOLI (Paolo), historien: 11.
- NASSAU (Guillaume de), prince d'Orange, *statbouder* de Hollande, Zélande, Utrecht et Frise: 167.
- NAU (Claude), seigneur de la Boisselière, secrétaire de Marie Stuart: 155, 160-161, 165, 325.
- Navarre* (royaume de): 24, 113, 147.
- Nérac* (cour de): 147.
- NEUFVILLE (Charles de), fils aîné de Nicolas IV de Villeroi, militaire, diplomate et gouverneur du Lyonnais: 23, 72, 107, 111-112, 146, 190, 200n, 226, 344.
- NEUFVILLE (famille): 23-24, 64, 132.
- NEUFVILLE (Nicolas II de): 189n.
- NEUFVILLE (Nicolas III de), seigneur de Villeroi: 84n.
- NEUFVILLE (Nicolas IV de), seigneur de Villeroi, secrétaire d'État: *passim*.
- NEUFVILLE (Nicolas V de), duc de Villeroi, maréchal de France: 344-345.
- NEVERS (duc de): voir Gonzague (Louis de), Mantoue (Charles I^{er} de).
- NEVILLE (Henri): 338n.
- NICOLAY (Antoine): 136.
- NOGARET (Jean-Louis de), seigneur de La Valette, duc d'Épernon: 87n, 189n, 202-203, 256, 291.
- Normandie*: 137, 299, 340.
- NOUAILLAC (Joseph), historien, biographe de Villeroi: 103, 251n, 343.
- O (François d'), premier gentilhomme de la chambre du roi, surintendant des finances: 110, 309, 312-313.
- Ollainville* (départ. Essonne, arr. Palaiseau): 88, 99n, 118, 177, 189n, 256, 312-313.
- ORANGE (prince d'): voir Nassau (Guillaume de).
- Orléans (départ. Loiret, préf.): 137, 145-146.
- OSSAT (Arnaud d'), cardinal, ambassadeur du roi de France à Rome: 221-222.
- OUMONT (famille): 105.
- PAGET (Charles), secrétaire de l'ambassadeur de Marie Stuart en France, agent espagnol à Bruxelles: 318, 320.
- PALAVICINO (Horatio), diplomate: 321.
- PANTOJA DE LA CRUZ (Juan), peintre: 240, 244, 247.
- PAPON (Jean), juriconsulte, maître des requêtes de Catherine de Médicis: 62, 277n.
- Paris* (France, cap.): 23, 47, 55n, 94, 105, 109-111, 116, 118, 131, 135, 137, 144, 146, 156-157, 159, 164, 167, 169, 178, 181, 190, 193-194, 201, 203, 214, 223, 244, 250, 285, 287, 289, 292, 299, 309-311, 313, 317, 319, 325-327, 333, 337; *Bastille* (prison-forteresse parisienne): 317, 327; *Bourdonnais* (rue des), rue de la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, où est sise la demeure parisienne de Villeroi: 65; *Deux-Boules* (rue des): 55; *Deux-Portes* (rue des): 55n; *Louvre* (palais royal): 61, 65; *Saint-Germain l'Auxerrois* (paroisse): 55.
- PARME, duc de: voir Farnèse (Alexandre).
- PASQUIER (Florent), commis de Villeroi: 45, 54-55n, 57, 276.
- PAUL V, pape: 200n.
- PAULET (Amyas), gardien: 25n.
- Pays-Bas*: 24, 163-169, 185, 240, 292, 321, 326.
- Péninsule ibérique*: 197.
- PÉQUIGNOT (Stéphane), historien: 35.
- Perche*: 203.
- PEREZ (Antonio), secrétaire d'État de Philippe II: 239, 250, 335-336n.
- PÉRICARD (Jean), secrétaire d'État de la Ligue: 296n.
- PERNOT (Jean-François), historien: 238.
- PERROT (Nicolas), conseiller au parlement de Paris, conseiller de François d'Anjou: 176, 177, 179.
- PÉRUSSE (Jean de), comte d'Escars: 280.
- PHÉLYPEAUX (Paul), premier commis de Villeroi, secrétaire d'État: 44, 57-58, 148-150, 154, 200, 203, 344.
- PHÉLYPEAUX (Jean), seigneur de Ville-savin, secrétaire des commandements de Marie de Médicis: 154.
- PHÉLYPEAUX (Raymond), secrétaire d'État: 344.
- PHILIPPE II, roi d'Espagne: 24, 105, 109, 141-142, 188, 221, 231-233, 235-236, 240, 291, 293, 296n, 311-312, 320, 322-323, 328, 331, 335.

INDEX

- PHILIPPE III, roi d'Espagne: 240, 244-245, 247.
- Picardie*: 328.
- PINART (Claude), seigneur de Cra-mailles, secrétaire d'État: 36-37, 70, 92, 143, 156, 158, 196.
- PITHOU (Pierre), avocat au parlement de Paris: 56, 109, 111.
- Plessis-lès-Tours* (départ. Indre-et-Loire, actuelle La Riche, arr. Tours): 165.
- Poissy* (départ. Yvelines, ch.-l. cant.): 110-111.
- Poitiers* (départ. Haute-Vienne, préf.): 118, 154.
- Poitou* (apanage): 137.
- Pologne* (royaume de): 134, 137, 139, 141, 159, 210, 215, 268, 271, 276, 316.
- Pontoise* (départ. Val-d'Oise, ch.-l. arr.): 23, 84n, 110-112, 146.
- Portugal*: 185, 232, 236-237.
- POTIER (famille): 105.
- POTIER (Léon), marquis de Gesvres, duc de Tresmes, premier gentilhomme de la chambre du roi: 189, 344, 345.
- POTIER (Louis), seigneur de Gesvres, secrétaire d'État: 221, 299-300.
- Provence*: 145, 146, 299, 336.
- PRUNELÉ (Charles de), seigneur d'Esneval, ambassadeur de France en Écosse: 319, 324, 326.
- PUISIEUX, vicomte de: voir Brulart (Pierre IV)
- QUENEAU (Raymond), écrivain: 264n.
- Query* (apanage): 135.
- RADCLYFFE (Thomas), comte de Sussex, lord protecteur d'Irlande: 162.
- RAVAILLAC (François), assassin d'Henri IV: 340.
- RÉAU (seigneur de): voir Moret (Antoine de).
- RENTET (Thierry), historien: 330.
- REVOL (Louis), secrétaire d'État: 58, 72-73, 80, 92, 94, 110, 144, 147, 160, 175-179, 196, 212, 221, 225-226, 290, 299-300, 303, 314, 328-329.
- REYNOLDS (Edward), secrétaire particulier de Robert Devereux: 335n.
- RICHARDIÈRE (Guillaume), peintre et miniaturiste: 241, 249.
- RICHARDOT (Jean), président du conseil privé des Pays-Bas: 240, 245, 246, 248.
- RICHELIEU (cardinal de): voir Du Plessis (Armand-Jean).
- RICHET (Denis), historien: 15, 53.
- RODOLPHE II, empereur et roi de Bohême: 157.
- Rome* (Italie, cap.): 110, 210, 225, 309, 310, 327.
- ROSANBO (famille): 56, 86.
- ROSSIEUX (Denis de): 296n.
- ROUCY (Charles de), seigneur de Sissonne: 145-146.
- Rouen* (départ. Seine-Maritime, préf.): 260, 333, 340, 341, 344.
- ROUVROY (Louis de), duc de Saint-Simon, mémorialiste: 189, 207, 344.
- Russie*: 211.
- RUZÉ (Martin), seigneur de Beaulieu, secrétaire d'État: 221, 290, 299-300, 303.
- Saint-Denis* (départ. Seine-Saint-Denis, s.-préf.): 110.
- Saint-Empire*: 24, 50, 159.
- Saint-Fargeau* (départ. Yonne, arr. Auxerre), (château de): 212.
- Saint-Germain-en-Laye* (départ. Yvelines, s.-préf.): 179, 302, 310.
- Saint-Laurent de l'Escorial* (palais), (Espagne, C^{ie} Madrid): 8, 231, 234n, 236, 293.
- Saint-Malo* (départ. Ille-et-Vilaine, s.-préf.): 333.
- Saint-Maur-des-Fossés* (départ. Val de Marne, ch.-l. cant.): 87, 88, 137.
- Saint-Pétersbourg* (Russie, Oblast de Léningrad, cap.): 211.
- Saint-Quentin* (bataille) (départ. Aisne, s.-préf.): 232-236.
- SAINT-SIMON (duc de): voir Rouvroy (Louis de).
- SALISBURY (comte de): voir Cecil, Robert.
- SALUCES (marquis de): voir Charles-Emmanuel I^{er}, duc de Savoie.
- SANCHEZ COELLO (Alonso), peintre: 239.
- SCARAMELLI (Giovanni), ambassadeur de Venise en France: 246.
- SCHAPIRA (Nicolas), historien: 35, 45, 57, 297.
- SCHAUB (Jean-Frédéric), historien: 132, 235.
- SCHOMBERG (Gaspard de), seigneur de Nanteuil, colonel des réîtres et surintendant des finances d'Henri IV: 110, 156, 158-159.
- SCHOMBERG (Henri de), maréchal de France: 202.
- SCOTT (James C.), anthropologue: 198.
- SEMELIER (Nicolas), secrétaire de la famille La Noue: 321-322.
- SERVIEN (Abel), procureur au parlement de Grenoble, ambassadeur: 201-203.
- Sheffield* (Royaume-Uni, Yorkshire du Sud): 160.
- SHREWSBURY (comte de): voir Talbot (George).
- Talbot (George), comte de Shrewsbury, gardien de la reine d'Écosse captive: 160.
- SIMIER (Jean de), maître de la garde-robe et chambellan de François d'Anjou: 155, 162-166, 176, 240, 307.
- SISSONNE (Charles de Roucy, seigneur de): voir Roucy (Charles de).
- SMITH (Thomas), premier secrétaire de Thomas Radclyffe: 335n.
- Soissons* (départ. Aisne, s.-préf.): 145.
- SOISSONS (comtesse de): voir Montafé (Anne de).
- SOLL (Jacob), historien: 35, 198.
- Somerset House* (Londres, c^{ie} de Westminster): 244, 249.
- Spire*, (diète impériale), (Allemagne, Rhénanie-Palatinat): 250.
- STAFFORD (Edward), ambassadeur d'Angleterre en France: 92-94, 162, 164-165, 306, 317-319, 322, 326-327.
- Steyn (Pays-Bas, prov. Hollande-Méridionale, actuelle Reeuwijk): 246.
- STOLLBERG-RILINGER (Barbara), historienne: 127, 132.
- STREET (Brian), anthropologue: 175.
- SULLY (duc de): voir Béthune (Maximilien de).
- Suresnes* (départ. Hauts-de-Seine, arr. Nanterre): 110.
- Surgères* (départ. Charente-Maritime, ch.-l. cant.): 202.
- SUSSEX (comte de): voir Radclyffe (Thomas).
- TASSIS Y ACUÑA (Juan de), ambassadeur de Philippe II et de Philippe III, maître général des postes: 245-246.
- TAVARONE (Lazzaro), peintre: 233, 235, 240.
- TEMPLE (William), secrétaire de Philip Sidney et de Robert Devereux: 335n.
- TESSERAU (Abraham), conseiller et secrétaire du roi: 293.
- THÉLIGNY (Marguerite de): 322.
- THÉNARD (Gratien), domestique de Villeroy: 55.
- THERMES (maréchal de): voir La Barthe (Paul de).
- THIELEMENT (Denis), secrétaire du roi: 58n.
- THOMAS (Catherine), historienne: 247.
- Tonnay-Charente* (départ. Charente-Maritime, ch.-l. cant.): 202.
- Touraine* (apanage): 299.
- Tournai* (Belgique, prov. Hainaut): 321, 322.
- Tours (départ. Indre-et-Loire, préf.): 145-146, 177-179, 327-329.
- TRAPPES (seigneur des), secrétaire de l'ambassade de France en Angleterre: 311, 326.
- Troyes* (départ. Aube, préf.): 137.
- Turin* (Italie, rég. Piémont, cap.): 278, 282n-283.
- TURQUET (Théodore), seigneur de Mayerne, médecin d'Henri IV: 338.
- VALDES (Pedro de), amiral de l'escadron d'Andalousie de la flotte de Philippe II: 321.
- Valence* (évêque de): voir Monluc (Jean de).
- VALLUE (Louis de), seigneur de La Boissière, commis de Villeroy: 45, 55n.

INDEX

- VALOIS (dynastie): *passim*; voir: Anjou (François d'), Anjou (Henri d'), Charles IX, Henri III.
- VALOIS (Marguerite de): 135, 313.
- VALOIS-ANGOULÊME (Charles de), comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet: 202.
- VAUX (sieur de): voir Longueval.
- VELÁZQUEZ (Diego de), peintre: 244.
- Venise (Italie, rég. Vénétie, cap.): 125, 202, 276n.
- VERAY (François de): 185n.
- Vervins (départ. Aisne, ch.-l. cant.): 244.
- VIÈTE (François), mathématicien, maître des requêtes au conseil d'Henri IV: 10, 307, 327-329.
- VIGENÈRE (Blaise de), cryptographe, diplomate, secrétaire de la chambre du roi: 10.
- Vilaines-sous-Bois (départ. Val d'Oise, cant. Fosses): 110.
- VILCOQUE (famille): 105.
- VILLEQUIER (René de), premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Paris, gouverneur d'Île-de-France: 136, 269, 291.
- VILLEROY-L'AUBESPINE (famille): 23, 107, 111, 181.
- Villeroÿ (départ. Seine-et-Marne, arr. Meaux): 63.
- VILLEROY (Nicolas III de Neufville, seigneur de): voir Neufville.
- VILLEROY (Nicolas IV de Neufville, seigneur de): *passim*; voir: Neufville.
- VILLEROY, (Nicolas V de Neufville, duc de): voir Neufville.
- Vinantes (départ. Seine-et-Marne, arr. Meaux): 55n.
- Vincennes (départ. Val de Marne, ch.-l. cant.): 309.
- Vitry-le-François (départ. Marne, s.-préf.): 137.
- VOLTAIRE (François-Marie Arouet dit), écrivain et philosophe: 13.
- WADE (William), secrétaire de Walsingham et clerc du conseil privé: 93, 325-326.
- WALSINGHAM (Francis), ambassadeur d'Élisabeth I^{re} à Paris, secrétaire d'État anglais: 53n, 160-161, 163, 166-169, 239, 250, 291, 301, 317, 320-322, 325-326, 341.
- WEBER (Florence), ethnologue: 126.
- WEBER (Max), sociologue: 9, 18-19, 116, 170, 188.
- WELLER (Jean-Marc), sociologue: 74.
- WILL (Pierre-Étienne), historien: 95.
- WINTER (George), shériff du Worcestershire: 321.
- WOTTON (Henry), secrétaire de Robert Devereux: 335n.
- Yvelines (départ.): 131.
- ZAMET (Sébastien), évêque de Langres: 110.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Nota bene: la bibliographie exhaustive de cette étude ainsi que les sources manuscrites et imprimées, l'état général des fonds d'archives, le cahier des figures et les pièces justificatives peuvent être consultés à la bibliothèque de l'École nationale des chartes à Paris, sous la cote suivante: 2017ENC0002. Le fichier électronique de la thèse se trouve en accès libre sur le dépôt institutionnel HAL-Archives ouvertes. Il est librement consultable en suivant ce lien: <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-02407162>.

- ABBOTT Andrew, « La description face à la temporalité », dans Giorgio Blundo et Jean-Pierre Olivier de Sardan (dir.), *Pratiques de la description*, Paris, EHESS, 2003, p. 41-53
- AERTS Erik, BAELDE Michel, EDWARD Juliaan et al., *Les institutions du gouvernement central des Pays-Bas habsbourgeois (1482-1795)*, AGR, Bruxelles, 1995.
- AERTS Erik, « L'histoire institutionnelle du duché de Brabant pendant l'Ancien Régime: état de la recherche », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 80/2, 2002, p. 457-90.
- ADORNO Francesco P., « Foucault et les institutions », dans C. Lazzeri (éd.), *La production des institutions*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2002, p. 275-298.
- AGO Renata, PALAZZI Maura, POMATA Gianna (éd.), *Costruire la parentela. Donne e uomini nella definizione dei legami familiari*, *Quaderni storici*, 86/2, 1994.
- ALBERT Pierre (dir.), *Correspondre jadis et naguère*, Paris, CTHS, 1997.
- ALONSO GARCÍA Fernando, *El Correo en el Renacimiento europeo. Estudio postal del Archivo Simón Ruiz, 1553-1630*, Madrid, Fundación « Albertino de Figueiredo » para la Filatelia, 2004.
- ALPERS Svetlana, *Velázquez est dans les détails*, Dijon-Lyon, Presses du réel/Presses Universitaires de Lyon, 2010.
- ALVAZZI DEL FRATE Paolo, « La "justice par commissaires". Les conflits de juridictions et le principe du juge naturel sous l'Ancien Régime », *Crises*, 4, 1994, p. 53-59.
- AMALOU Thierry, *Le Lys et la mitre. Loyalisme monarchique et pouvoir épiscopal pendant les guerres de Religion, 1580-1610*, Paris, CTHS, 2007.
- AMSTUTZ Delphine, TEYSSANDIER Bernard, « 1617, Louis XIII prend le pouvoir. Naissance d'un mythe? », *Dix-septième siècle*, 276/3, 2017, p. 395-398.
- ANDRÉ Sylvain, « Les "Juntas" de Philippe II. Expertise, bureaucratie, gouvernement », dans *Cahiers d'études romanes*, 30, 2015, p. 327-351.
- ANDRETTA Stefano, PÉQUIGNOT Stéphane, WAQUET Jean-Claude (éd.), *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome, 504), 2015.
- ANHEIM Étienne et PONCET Olivier (dir.), n° spécial, « Fabrique des archives, fabrique de l'histoire », dans *Revue de synthèse*, 125/1, 2004.
- ANTER Andreas, *Max Webers Theorie des modernen Staates. Herkunft, Struktur und Bedeutung*, Berlin, Duncker & Humblot (Beiträge zur Politischen Wissenschaft, n° 82), 1995, p. 172-188.
- ANTER Andreas, « L'histoire de l'État comme histoire de la bureaucratie », dans *Trivium*, 7, 2010, [en ligne: <http://trivium.revues.org/3794>].
- ANTOINE Michel, *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV. Dictionnaire biographique*, Paris, Éditions du CNRS, 1978.
- , « Genèse de l'institution des intendants », *Journal des Savants*, 1982, p. 283-317.
- , *Le dur métier de roi: études sur la civilisation politique de la France d'Ancien régime*, Paris, PUF, 1986.
- , « Les gouverneurs de province en France (XVI^e-XVIII^e siècle) », dans Françoise Autrand (éd.), *Prosopographie et Genèse de l'État moderne*, Paris, Presses de l'ENS, 1986, p. 171-194.
- , « Pierre de Masparrault, intendant de justice au temps des guerres de Religion », dans Jean-Pierre Bardet et Madeleine Foissil (éd.), *La vie, la mort, la foi, le temps. Mélanges offerts à Pierre Chaunu*, Paris, PUF, 1993, p. 659-670.
- , *Le Cœur de l'État. Surintendance, contrôle général et intendances des finances 1552-1791*, Paris, Fayard, 2003.
- ARABEYRE Patrick, « Aux racines de l'absolutisme: Grand Conseil et Parlement à la fin du Moyen Âge d'après le *Tractatus celebris de auctoritate et preminencia sacri magni concilii et parliamentorum regni Francie* de Jean Montaigne (1512) », *Cahiers de recherches médiévales*, 7, 2000, [en ligne: <http://crm.revues.org/index905.html>].

BIBLIOGRAPHIE

- ARASSE Daniel, *Le Détail. Pour une histoire rapprochée de la peinture*, Paris, Flammarion (collection « Champs Arts »), 2009.
- ARIES Philippe, « Le service domestique : permanence et variations », *XVII^e siècle*, 32/4, 1980, p. 415-420.
- ARMSTRONG John A., « Old Regime governors: bureaucratic and patrimonial attributes », *Comparatives Studies in Society and History*, 14, 1972, p. 2-29.
- ARNOULD Jean-Claude et STEINBERG Sylvie (dir.), *Les Femmes et l'écriture de l'histoire, 1400-1800*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2008.
- ARON Raymond, « Structure sociale et structure de l'élite », dans *Raymond Aron, Études sociologiques*, Paris, PUF, 1933, p. 111-142.
- ASCH Ronald G., BIRKE Adolf M. (dir.), *Princes, patronage, and the nobility: the court at the beginning of the Modern Age, c. 1450-1650*, Londres, OUP, 1991.
- ASCH Ronald G., *Sacral kingship between disenchantment and re-enchantment: the french and english monarchies, 1587-1688*, New York-Oxford, Berghahn (coll. « Studies in British and imperial history », 2), 2014.
- AUGE Marc, *Les Formes de l'oubli*, Paris, Payot, 1998.
- AUSTIN John, « Performatif-Constatif », dans *La philosophie analytique, Cahiers de Royaumont, Philosophie n° IV*, Paris, Éditions de Minuit, 1962, p. 271-304
- , *Quand dire, c'est faire*, trad. fr. G. Lane, Paris, Seuil (coll. « Points-Essais »), 19991 [1970].
- AYMES Marc, GOURISSE Benjamin et MASSICARD Élise, *L'art de l'État en Turquie: arrangements de l'action publique de la fin de l'Empire ottoman à nos jours*, Paris, Karthala, 2014.
- AZNAR Daniel, HANOTIN Guillaume, MAY Niels (éd.), *À la place du roi. Vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2014.
- BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Gallimard, 1982.
- , *Paris au XVI^e siècle, (Nouvelle Histoire de Paris, vol. 12)*, Paris, Hachette, 1986, p. 211-212.
- BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset, 1979.
- BAGUENAUT DE PUCHESSÉ Gustave, *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France*, Paris, Didier, 1870.
- BARHTINE Mikhaïl, *Esthétique de la création verbale*, tr. fr. Alfreda Aucoouturier, Paris, Gallimard, 2017 (1^{re} éd. 1979).
- BAKOS Adriana (éd.), *Politics, ideology and the law in early modern Europe. Essays in honor of John H. M. Salmon*, New York, Univ. of Rochester, 1994.
- BAKOS Adrianna, *Images of kingship in early modern France. Louis XI in political thought 1560-1789*, Londres et New York, Routledge, 1997.
- BALIBAR Étienne, « Le structuralisme : une destitution du sujet ? », *Revue de métaphysique et de morale*, 45/1, 2005, p. 5-22.
- BALTHAZAR Hans Urs von, *Die großen Ordensregeln*, trad. Olivier Mannoni, Zurich/Cologne, Benziger, 1961.
- BARBEY Jean, *Être roi: le roi et son gouvernement en France de Clovis à Louis XIV*, Paris, Fayard, 1992.
- BARBICHE Bernard, « Henri IV et la surintendance des bâtiments », *Bulletin Monumental*, 142/1, 1984, p. 19-39.
- , « De la commission à l'office de la Couronne: les gardes des sceaux de France du XVI^e au XVIII^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 151, 1993, p. 359-390.
- , *Sully. L'homme et ses fidèles*, Paris, Fayard, 1997.
- , « Conseils souverains ou conseils supérieurs? Un enjeu politique », dans Jean-Luc Eichenlaub (éd.), *Les Conseils souverains dans la France d'Ancien Régime, XVI^e-XVIII^e siècle*, Colmar, Archives départementales du Haut-Rhin, 1999, p. 27-36.
- , *Les Institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF (coll. « Quadrige »), 2012.
- , *Le roi et l'État: regards sur quelques institutions de la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, École des Chartes, 2021.
- BARBIER Alfred, « Les intendants de province et les commissaires royaux en Poitou, de Henri III à Louis XIV », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 26/2, 1902, p. 293-637.
- BAREAU Michel, « L'univers de la satire anti-espagnole en France de 1590 à 1660 », *École pratique des hautes études. 4^e section, Sciences historiques et philologiques. Annuaire 1969-1970*, 1970, p. 727-731.
- BARNAVI Élie, *Le Parti de Dieu: étude sociale et politique des chefs de la Ligue parisienne, 1585-1594*, Bruxelles, Nauwelaerts, 1980.
- BARNAVI Élie, DESCIMON Robert, *La Sainte Ligue, le juge et la potence. L'assassinat du président Brisson (15 novembre 1591)*, Paris, Hachette, 1985.
- BARRAL-BARON Marie, LAGRÉE Marie-Clarté, LEMOINE Mathieu (éd.), *Les stratégies de l'ébec. Enquête sur l'action politique à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2015.
- BARRET Sébastien, « Pratique, normalisation, codification: la rédaction des actes à la chancellerie royale française de la fin du Moyen Âge », dans Gernot Kamecke, Jacques Le Rider (dir.), *La codification: perspectives transdisciplinaires: actes des journées d'études organisées à Paris à l'Institut national d'histoire de l'art les 8-10 juin 2006*, Paris-Genève, Librairie Droz, 2007, p. 33-41.
- BATTAGGION Victor, SARMAnt Thierry (dir.), *Histoire mondiale des cours. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2019.
- BARUCH Marc-Olivier, « Comment servir l'État? L'administration française entre alternance et légitimité. 1940-1944 », dans Serge Berstein et Pierre Milza (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1998, p. 241-256.
- BARUCH Marc-Olivier et DUCLERT Vincent, « Une histoire politique de l'administration française, 1875-1945 », dans *Eid., Serviteurs de l'État*, La Découverte, 2000, p. 5-16.
- BASDEVANT-GAUDEMÉT Brigitte, *Charles Loyseau 1564-1627, théoricien de la puissance publique*, Paris, Economica, 1977.
- BATTISTA Anna-Maria, « Morale privée et utilitarisme politique en France au XVII^e siècle », dans Roman Schnur (éd.), *Staatsräson. Studien zur Geschichte eines politischen Begriff*, Berlin, Duncker-Humblot, 1975, p. 87-119.
- BAUDOT Pierre Yves, « Formes et fondements sociaux de la compétence administrative. Entretien avec Vincent Dubois », dans *Sociologies pratiques*, vol. 24, n° 1, 2012, p. 19-24.
- BAUDRIER Jean, *Bibliographie lyonnaise*, Lyon, Amis de la bibliothèque de Lyon (éd.), 1895.
- BAUME Sandrine, « Penser l'"état organique". Enjeux critiques d'une analogie », *Revue européenne des sciences sociales*, 122/40, 2002, [en ligne: <http://ress.revues.org/633>].
- BAUMGARTNER Frederic, *Radical Reactionaries: the political thought of the french catholic League*, Genève, Droz, 1975.

BIBLIOGRAPHIE

- , « Renaud de Beauce, politique prelate », *Sixteenth Century Journal*, 9/2, 1978, p. 99-114.
- , *Change and continuity in the french episcopate. The bishops and the wars of religion, 1547-1610*, Durham, Duke Univ. Press, 1986.
- BAURY Roger, « Célébration de la paix de Vervins et la propagande royale », dans Jean-François Labourdette, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal (éd.), *Le Traité de Vervins*, Paris, PUPS, 2001, p. 347-372.
- BAUTIER Robert-Henri, « La phase cruciale de l'histoire des archives. La constitution des dépôts d'archives et la naissance de l'archivistique (XVI^e-début du XIX^e siècle) », *Archivum*, 18, 1968, p. 139-149.
- , « Actes de la chancellerie royale et actes commandés par le roi hors chancellerie », dans *Typologie diplomatique des actes royaux français (XIII^e-XV^e siècles)*, [en ligne: http://elec.enc.sorbonne.fr/cid/cid1991/art_01].
- BAYART Jean-François, « Hors de la "vallée malheureuse" de l'africanisme », *Revue française de science politique*, 44/1, 1994, p. 136-139.
- , *La greffe de l'État*, Paris, Karthala, 1996.
- BEAME Edmond M., « The politiques and the historians », *Journal of the history of ideas*, 54/3, 1993, p. 355-379.
- BEAUD Stéphane et WEBER Florence, « Le raisonnement ethnographique », dans Serge Paugam (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 223-246.
- BÉGUIN Katia, « Changements de partis et opportunisme durant la Fronde (1648-1653). La mort de la politique ancienne? », dans *Politix*, 56/14, 2001, dans Brigitte Gaiti et Pierre Serna (dir.), *Inconstances politiques*, p. 43-54.
- BEIK William, *Absolutism and society, XVII^e s. Languedoc*, Cambridge, CUP, 1985.
- , « A social interpretation of the reign of Louis XIV », dans Neithard Bulst, Robert Descimon et Alain Guerreau (éd.), *L'État ou le roi*, Paris, 1996, p. 145-160.
- BELLIER Irène, « Du lointain au proche: Réflexions sur le passage d'un terrain exotique au terrain des institutions politiques », dans Christian Ghasarian (dir.), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive: nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Paris, Armand Colin, 2002, p. 1-15.
- BÉLY Lucien, « La polémique autour de L'Ambassadeur de Jean Hotman: culture et diplomatie au temps de la paix de Lyon », *Cahiers d'histoire*, 46/2, 2001, [en ligne: <http://ch.revues.org/233>].
- BENASSAR Bartolomé, « Les Hommes du roi en Espagne », dans André Stegmann (dir.), *Pouvoir et institutions en Europe au XVI^e siècle*, J. Vrin, Paris, 1987, p. 89-95.
- , « La théorie de la monarchie dans l'Espagne du Siècle d'Or et son adaptation au système du "Valido" », dans Emmanuel Le Roy Ladurie (dir.), *Les Monarchies*, Paris, PUF, 1986, p. 63-71.
- BENEDICT Philipp (éd.), *Cities and social change in early modern France*, Londres, Unwin Hyman, 1989.
- BENEDICT Philip, « The catholic response to protestantism, church activity and popular piety in Rouen, 1560-1600 », dans James Obelkevich (éd.), *Religion and the People, 800-1700*, Londres, Chapel Hill, 1979, p. 173-178.
- , « Un roi, une loi, deux fois. Parameters for the history of Catholic-Protestant co-existence in France, 1555-1685 », Ole P. Grell, Robert Scribner (éd.), *Tolerance and Intolerance in the European Reformation*, Cambridge, CUP, 1996, p. 65-93.
- , *The faith and fortunes of France's huguenots, 1559-1685*, Aldershot, Ashgate, 2001.
- , « The Saint Bartholomew's massacres in the provinces », *The Historical Journal*, 21/2, 1978, p. 205-225.
- , « Confessionalization in France? Critical reflections and new evidence », dans Raymond A. Mentzer et Andrew Spicer (éd.), *Society and Culture in the Huguenot World, 1559-1685*, Cambridge, CUP, 2002, p. 44-61.
- « From polemics to wars: The curious case of the house of Guise and the outbreak of the French Wars of Religion », *Historian*, 6, 2006, p. 97-105.
- BERCÉ Yves-Marie et SOMAN Alfred, *La justice royale et le parlement de Paris, XIV^e-XVII^e siècle*, Paris, Genève, Droz, 1995.
- BERCHTOLD Jacques et FRAGONARD Marie-Madeleine (dir.), *La Mémoire des guerres de Religion. La concurrence des genres historiques, XVI^e-XVIII^e siècles*, Genève, Droz, 2007.
- BÉRENGER Jean, « Pour une enquête européenne: le problème du ministériat au XVIII^e siècle », dans *Annales E.S.C.*, 29/1, 1974, p. 166-192.
- BERNARD Christophe, *Un historiographe politique de la Renaissance, Bernard de Girard, sieur du Haillan (c. 1535-1610)*, thèse pour l'obtention du grade de docteur, sous la direction de Michel Simonin, université de Tours, 2001.
- BERNARD Gildas, *Les familles protestantes en France, XVI^e-1792. Guide des recherches biographiques et généalogiques*, Paris, Archives nationales, 1987.
- BERGIN Joseph, *L'ascension de Richelieu*, trad. fr. Philippe Delamare, Paris, Payot, 1994, (1^{re} édition 1991).
- , *The Making of the French Episcopate, 1589-1661*, Yale, Presses universitaires de Yale, 1996.
- BERNSTEIN Hilary, *Between crown and community: politics and civic culture in sixteenth-century*, Ithaca/New York, Cornell Univ. Press, 2004.
- BERTELS Anne, VERLINDE Serge, « La lexicographie et l'analyse de corpus: nouvelles perspectives », *Meta*, 56, 2011, p. 247-265.
- BERTRAND Paul, *Les écritures ordinaires. Sociologie d'un temps de révolution documentaire (entre royaume de France et Empire, 1250-1350)*, Paris, PUPS, 2015.
- BETTINSON Christopher, « The Politics and the Politique Party: a reappraisal », dans Keith Cameron (éd.), *From Valois to Bourbons: dynasty, State and society in early modern France*, Exeter, Univ. of Exeter Press, 1989, p. 35-50.
- BIARD Michel, « De l'intendant au préfet: pérennité et remise en cause des commissaires de l'État », dans Pascal Dupuy, Jean-Pierre Jessenne, Christine Le Bozec (éd.), *Du Directoire au Consulat. L'Institution préfectorale et les Collectivités territoriales*, GRHIS, Université de Rouen, 2000, p. 13-25.
- BIEN David D., « Les offices, les corps et le crédit d'État: l'utilisation des privilèges sous l'Ancien Régime », dans *Annales E.S.C.*, 43/2, 1988, p. 379-404.
- , « The secrétaires du roi: absolutism, corps, and privileges under the Ancien Regime », dans Albert Cremer (éd.), *De l'Ancien Régime à la révolution française: recherches et perspectives*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1978, p. 158-168.
- , « Manufacturing nobles: the chancelleries in France to 1789 », *Journal of Modern History*, 61, 1989, p. 445-486.
- BLAIR Ann, « The rise of note-taking in Early Modern Europe », dans *Intellectual History Review*, 2010, 20-3, p. 303-316.
- , *Too much to know: managing scholarly information before the modern age*, New Haven, YUP, 2010.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHARD Joël, « Le spectacle du rite : les entrées royales », *Revue Historique*, 305/3, 2003, p. 475-519.
- BLANQUIE Christophe, « Le silence et la justification : pratiques de l'état (France, XVII^e siècle) », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 20, 1998, [en ligne : <http://ccrh.revues.org/index2533.html>].
- BILLACOIS François, « La crise de la noblesse européenne (1550-1650). Une mise au point », *RHMC*, 23/2, 1976, p. 258-277.
- BISTAGNE Florence, FERRER-BARTOMEU Jérémie et MOUREN Raphaële (dir.), *Minorités, migrations, mondialisation en Méditerranée, XIV^e-XVII^e siècles*, Paris, Garnier (coll. « Rencontres »), 2022.
- BITTON Davis, *The French Nobility in Crisis, 1560-1640*, Stanford, Stanford Univ. Press, 1969.
- BLANQUIE Christophe, « Entre courtoisie et révolte. La correspondance de Condé (1648-1659) », dans *Histoire, économie et société*, 1995, 14/3, p. 427-443.
- BLOCKMANS Willem Pieter, JANSE Antheun (éd.), *Showing status. Representation of social positions in the Late Middle Ages*, Turnhout, Brepols, 1999.
- BODART Diane H., *Pouvoirs du portrait sous les Habsbourg d'Espagne*, Paris, Éditions de l'INHA, 2011.
- , *Pour la plus grande gloire du roi. Louis XIV en thèses*, Presses universitaires de Rennes, 2017.
- BOISLIE Michel, *Chambre des comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents (1506-1791)*, Nogent-le-Rotrou, A. Gouverneur, 1873.
- BOLTANSKI Ariane, *Les Ducs de Nevers et l'État royal. Genèse d'un compromis (vers 1550-vers 1620)*, Genève, Droz, 2006.
- BOLTANSKI Luc et THÉVENOT Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.
- BOLTANSKI Luc, *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990.
- , « L'inquiétude sur ce qui est. Pratique, confirmation et critique comme modalités du traitement social de l'incertitude », *Cahiers d'anthropologie sociale*, 5/1, 2009, p. 163-179.
- BOLZONI Lina, « L'art de la mémoire et le travail de l'oubli à la Renaissance » dans Marie-Thérèse Jones-Davies (dir.), *Mémoire et oubli au temps de la Renaissance*, Paris, Champion, 2002, p. 145-148.
- BONNEROT Jean, « Esquisse de la vie des routes au XVI^e siècle », *Revue des Questions historiques*, 15, 1931, p. 580.
- BOS Émile, *Les Avocats aux Conseils du Roi. Étude sur l'Ancien Régime judiciaire de la France*, Paris, Imprimerie et librairie générale de jurisprudence, Marchal, Billard, 1881.
- BOSSIS Mireille et PORTER Charles A. (dir.), *L'épistolarité à travers les siècles : geste de communication et/ou d'écriture : colloque organisé par le Centre culturel international de Cerisy La Salle*, Stuttgart, F. Steiner, 1990.
- , (dir.), *La lettre à la croisée de l'individuel et du social*, Paris, Kimé, 1994.
- BOTTIN Jacques et CALABI Donatella (éd.), *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, Éditions de la MSH, 1999.
- BOUCHER Jacqueline, *La Cour de Henri III*, Rennes, Ouest-France (coll. « De mémoire d'homme, l'histoire »), 1986.
- , « Les lettres de Henri III au secrétaire d'État Villeroy : expression personnelle ou politique ? », dans *L'Épistolaire au XVI^e siècle : Actes du colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 2000*, Cahiers Centre V.L. Saulnier, 18, Publications des Presses de l'ENS, Paris, 2001, p. 197-210.
- , « La difficulté d'être acteur et rédacteur de l'histoire à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle », dans *Danielle Bobler et Catherine Magnien-Simonin (dir.), Écritures de l'histoire : (XIV^e-XVII^e siècle)*, Genève, Droz, 2005, p. 303-319.
- , *Société et mentalités autour de Henri III*, Paris, H. Champion, 2007.
- , « Les implications lyonnaises dans le renvoi par Henri III de son équipe ministérielle », dans Paul Delsalle, François Lassus, Corinne Marchal et al. (éd.), *Mélanges offerts au professeur Maurice Gresset*, Besançon, Presses universitaires de l'université de Franche-Comté, 2007, p. 177-185.
- BOUCHERON Patrick, OFFENSTADT Nicolas, *L'espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas*, PUF (coll. « Le Noeud Gordien »), 2011.
- BOULET Marguerite, « Les élections épiscopales en France au lendemain du Concordat de Bologne (1516-1531) », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 57, 1940, p. 190-234.
- BOURDIEU Pierre, CHRISTIN Olivier, WILL Pierre-Étienne, « Sur la science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 133, 2000, *Science de l'État*, p. 3-11.
- BOURDIEU Pierre, « Les modes de domination », dans *Id.*, *Le Sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, p. 209-321.
- , « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53, 1984, *Le travail politique*, p. 49-55.
- , « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », *ARSS*, 64, 1986, p. 319.
- , « L'illusion biographique », dans *Actes de la recherche en science sociale*, n° 62-63, 1986, p. 69-72.
- , « Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en œuvre des règlements », *Actes de la recherche en science sociale*, 81-82, 1990, p. 86-96.
- , « Les juristes, gardiens de l'hypocrisie collective », dans François Chazel et Jacques Commaille (dir.), *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, Librairie Générale de droit et de jurisprudence, 1991, p. 95-99.
- , « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 1993, *Esprits d'État*, p. 49-62.
- , *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, 1994.
- , « De la maison du roi à la raison d'État. Un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 118, 1997, p. 55-68.
- , *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Le Seuil, 2001 (1^{re} éd. 1982).
- , « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 150, 2003, *Regards croisés sur l'anthropologie de Pierre Bourdieu*, p. 43-58.
- , *Sur l'État : cours au Collège de France, 1989-1992*, édition établie par Patrick Champagne, Rémi Lenoir, Franck Poupeau et Marie-Christine Rivière, Paris, Seuil, 2012.
- BOUREAU Alain, CHARTIER Roger, DAUPHIN Cécile et al., *La correspondance : les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1991.
- BOURQUIN Laurent, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

BIBLIOGRAPHIE

- , « Comprendre une prise de parti au temps des guerres de Religion : la biographie de Robert de La Vieuville », *Histoire de vies, Bulletin de l'association des historiens modernistes des universités*, 19, 1996, Paris, PUPS, p. 1637.
- , « Les défis des guerres de Religion, 1559-1610 », dans Joël Cornette (dir.), *La Monarchie entre Renaissance et Révolution, 1515-1792*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 63-136.
- , *Les nobles, la ville et le roi. L'autorité nobiliaire en Anjou*, Paris, Belin, 2001.
- BOUTIER Jean, DEWERPE Alain, NORDMAN Daniel, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984.
- BOUZA Fernando, « Culturas de élite, cultura de élites. Intencionalidad y estrategias culturales en la lucha política de la aristocracia altomoderna », dans Enrique Soria Mesa, Juan Jesús Bravo Caro, José Miguel Delgado Barrado (coord.), *Las élites en la época moderna: la monarquía española*, t. I: *Nuevas perspectivas*, Cordoue, Servicio de Publicaciones, p. 29-46.
- , « La configuration de la Monarquía hispánica », dans David García Hernán (coord.), *Historia sin complejos: la nueva visión del Imperio Español: (estudios en honor de John H. Elliott)*, 2010, p. 70-78.
- , *Hétérographies: formes de l'écrit au Siècle d'or espagnol*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010.
- BRAUD Philippe, *Penser l'État*, Paris, Seuil, Points Essais, 2004.
- BREDEKAMP Horst, *Stratégies visuelles de Thomas Hobbes. Le Léviathan, archétype de l'État moderne. Illustrations des oeuvres et portraits*, trad. fr. Denise Modigliani, Paris, Éditions de la MSH, 2003.
- , *Théorie de l'acte d'image*, trad. de l'allemand par Frédéric Joly, Paris, La Découverte, (coll. « Politique et sociétés »), 2015.
- BRESC-BAUTIER Geneviève, CRÉPIN-LEBLOND Thierry, TABURET-DELAHAYE Élisabeth et al. (éd.), *La France et l'Europe autour de 1500: croisements et échanges artistiques*, Paris, École du Louvre, 2015.
- BROC Numa, *La Géographie de la Renaissance (1420-1620)*, Paris, CTHS, 1987.
- BROWN Warren et al. (dir.), *Documentary culture and the laity in the early middle ages*, Cambridge, CUP, 2013.
- BROWN Jonathan, *La Sala de Batallas. La obra como artefacto cultural*, Salamanca, Presses universitaires de Salamanque, 1998.
- BRUCHET Max, *Le classement des lettres missives des Archives du Nord*, dans *Conseil général du Nord, Rapports des chefs de service*, 2^e session, 1913, p. 214-239.
- BRUNET Serge, « De l'Espagne dedans le ventre ! Les catholiques du Sud-Ouest de la France face à la Réforme (vers 1540/1589) », Paris, H. Champion, 2007.
- , « Philippe II et la Ligue parisienne (1588) », *Revue historique*, 656/4, 2010, p. 795-844.
- BUDIANSKY Stephen, *Her Majesty's spymaster: Elisabeth I, Sir Francis Walsingham, and the birth of modern espionage*, Londres, Plume Books, 2005.
- BUISSERET David, « A stage in the development of the French Intendants: The Reign of Henri IV », *The Historical Journal*, 9/1, 1966, p. 27-38.
- , *Sully and the growth of centralized government in France, 1598-1610*, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1968.
- , « Les précurseurs des intendants de Languedoc », *Annales du Midi*, 80, 1968, p. 80-88.
- , (éd.), *Monarchs, ministers, and maps: the emergence of cartography as a tool of government in early modern Europe*, Chicago, Presses universitaires de Chicago, 1992.
- , *Ingénieurs et fortifications avant Vauban. L'organisation d'un service royal aux XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, CTHS, 2002.
- , « The cartographic definition of France's eastern boundary in the early seventeenth century », *Imago Mundi*, 36, 1984, p. 72-80.
- BUISSERET David et BARBICHE Bernard, « Lettres inédites de Sully à Henri IV et à Villeroy » *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1974-1975, p. 88.
- BULST Neithard et GENET Jean-Pierre (éd.), *La Ville, la Bourgeoisie et la genèse de l'État moderne (XIII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions du CNRS, 1988.
- BULST Neithard, DESCIMON Robert et GUERREAU Alain (éd.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVI^e siècle)*, Paris, Éditions de la MSH, 1996.
- BURGUIÈRE André, « La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme : généalogies domestiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Annales, E.S.C.*, 46, 1991, p. 771-788.
- BURKE Peter, *A social history of knowledge: from Gutenberg to Diderot*, Cambridge, Polity, 2000.
- BURNS James Henderson et GOLDIE Mark (dir.), *Histoire de la pensée politique moderne 1450-1700*, (Cambridge History), trad. fr., Paris, PUF, 1997.
- BUTTAY-JUTIER Florence, *Fortuna. Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*, Paris, PUPS, 2008.
- , *Peindre en leur âme des fantômes. Image et éducation militante pendant les guerres de Religion*, Rennes, PUR, 2018.
- CABIE Edmond (éd.), *Guerres de religion dans le Sud-Ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice de 1561 à 1590*, Albi/Paris, Nouguiès, 1908.
- CALAN Ronan de et FOA Jérémie, « Paradoxes sur le commissaire. L'exécution de la politique religieuse de Charles IX (1560-1574) », *Histoire, Économie et Société*, 2, 2008, p. 3-20.
- CAMERON Keith (dir.), *From Valois to Bourbon: dynasty, State and society in early modern Europe*, Exeter, Univ. of Exeter, 1989.
- CAMPOS Y FERNÁNDEZ DE SEVILLA Francisco Javier, « Los frescos de la Sala de Batallas », dans *El Monasterio del Escorial y la pintura: actas del Simposium, 1/5-IX-2001, Id.* (coord.), Saint-Laurent de l'Escurial, Real Centro Universitario Escorial María Cristina, 2001, p. 165-210.
- CANTILLON Alain, GIAVARINI Laurence, RIBARD Dinah, SCHAPIRA Nicolas, *Écriture et action. XVII^e-XIX^e siècle, une enquête collective*, Paris, EHESS (coll. « En temps et lieux »), 2016.
- CARBONELL Charles-Olivier, « Les origines de l'État moderne: les traditions historiographiques françaises (1820-1990) », dans *Visions sur le développement des États européens. Théories et historiographies de l'État moderne*, Rome, École Française de Rome (Publications de l'École française de Rome, 171), 1993, p. 297-312.
- CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Les préambules des édits de pacification (1562-1598) », dans Michel Grandjean et Bernard Roussel (éd.), *Coexister dans l'intolérance: l'Édit de Nantes (1598)*, BSHIPF, 144, 1998, p. 75-92.
- CARDIM Pedro et al. (éd.), *Polycentric Monarchs: How did Early Modern Spain and Portugal Achieve and Maintain a Global Hegemony?*, Brighton, Sussex Academy Press, 2012.

BIBLIOGRAPHIE

- CARPI Olivia, *Une république imaginaire: Amiens pendant les troubles de religion, 1559-1597*, Paris, Belin, 2005.
- CARPI Olivia et RUIZ IBÁÑEZ José Javier, « Les noix, les espions et les historiens. Réflexion sur la prise d'Amiens (11 mars 1597) », *Histoire, économie et société*, 3, 2004, p. 323-348.
- CARROLL Stuart, *Noble power during the wars of religion. The Guise affinity and the catholic cause in Normandy*, Cambridge, CUP, 1998.
- , « The revolt of Paris, 1588: aristocratic insurgency and the mobilization of popular support », *French Historical Studies*, 23/2, 2000, p. 301-337.
- CASSAN Michel (dir.), *Les officiers « moyens » à l'époque moderne. France, Angleterre, Espagne*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1998.
- , « Mobilité sociale et conflits religieux: l'exemple Limousin », dans *La Dynamique sociale dans l'Europe du Nord-Ouest (XV^e-XVII^e siècle)*, *Bulletin de l'Association des historiens modernistes des universités*, 12, Paris, PUPS, 1987, p. 71-92.
- , « Laïcs, Ligue et Réforme Catholique à Limoges », *Histoire, économie et société*, 10/2, 1991, p. 159-175.
- , « État, seigneurs et communautés urbaines en Limousin au XVI^e siècle », *RHMC*, 39/2, 1992, p. 282-302.
- , « Une émancipation politique tardive. Les villes du Limousin et de l'Auvergne sous Charles IX », dans Michel Cassan et Jean-Loup Lemaître (éd.), *Espaces et pouvoirs urbains dans le Massif Central et l'Aquitaine du Moyen Âge à nos jours*, Ussel, Musée du pays d'Ussel, 1994, p. 231-255.
- , *Le Temps des guerres de Religion. Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*, Paris, Publisud, 1996.
- , « Pour une enquête sur les officiers "moyens" de la France moderne », *Annales du Midi*, 108/213, 1996, p. 89-112.
- , (éd.), *Les officiers « moyens » à l'époque moderne: pouvoir, culture, identité. France, Angleterre, Espagne*, Limoges, PULIM, 1998.
- , (dir.), *Offices et officiers « moyens » en France à l'époque moderne: profession, culture*, Limoges, PULIM, 2004.
- , « De l'État "moderne" à ses administrateurs "moyens" », *Histoire, économie et société*, 4, 2004, p. 467-472.
- , « La réduction des villes ligieuses à l'obéissance », *Nouvelle Revue du Seizième siècle*, 22/1, 2004, p. 159-174.
- , *La Grande Peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.
- CASSIN Barbara, « Politiques de la mémoire. Des traitements de la haine », *Multitudes*, 6, 2001, p. 176-196.
- CASTER Gilles, *Le commerce du pastel et de l'épicerie à Toulouse 1450-1561*, Toulouse, Privat, 1962.
- CASTILLO GÓMEZ Antonio et ALBIS Cécile d', « Entre public et privé. Stratégies de l'écrit dans l'Espagne du Siècle d'Or », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56/4-5, 2001, p. 803-829.
- CASTILLO GÓMEZ Antonio, *Escrituras y escribientes: prácticas de la cultura escrita en una ciudad del renacimiento*, Las Palmas, Fundación de Enseñanza Superior a Distancia de Las Palmas de Gran Canaria, 1997.
- , « Del signo a lo escrito: paleografía e historia social de la cultura escrita », dans Carlos Sáez Sánchez, Antonio Castillo Gómez (dir.), *La corónica: A Journal of Medieval Hispanic Languages, Literatures & Cultures*, vol. 28, n° 2, 2000, p. 155-168.
- , « Cultura escrita y espacio público en el Siglo de Oro », *Cuadernos del minotauro*, 1, 2005, p. 33-50.
- , « "El mejor retrato de cada uno": la materialidad de la escritura epistolar en la sociedad hispana de los siglos XVI y XVII », dans *Hispania: Revista española de historia*, 221/65, 2005, p. 847-876.
- CASTORIADIS Cornelius, *Les carrefours du labyrinthe*, 6, *Figures du pensable*, Paris, Éd. du Seuil, 2009.
- CAU Christian, *Les capitouls de Toulouse. L'intégrale des portraits des Annales de la Ville, 1352-1778*, Toulouse, Privat, 1990.
- CAUCHIES Jean-Marie, « La professionnalisation dans les cours princières des Pays-Bas aux XIV^e-XV^e siècles », dans Heinz Mohnhaupt, Dietmar Simon (éd.), *Vorträge zur Justizforschung. Geschichte und Theorie*, Max-Planck-Institut für Europäische Rechtsgeschichte, Frankfurt-sur-le-Main, 1992, p. 19-44.
- , « La signification politique des entrées princières dans les Pays-Bas: Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau », *Publications du centre européen d'études bourguignonnes*, 34, 1994, p. 19-35.
- CHARTERS Erica, HOULEMARE Marie et WILSON Peter H. (éd.), *A global history of early modern violence*, Manchester, Manchester University Press, 2020.
- CAVAILLÉ Jean-Pierre, « Gabriel Naudé: Destinations et usages du texte politique », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 20, 1998, [en ligne: <http://crh.revues.org/2539>].
- , « Gabriel Naudé, *Les Considérations politiques sur les coups d'États*: une simulation libertine du secret politique? », *Libertinage et Philosophie au XVII^e siècle*, 2, 1997, p. 105-129.
- , « *Simulatio/dissimulatio, notes sur feinte et occultation, XVI-XVIII^e siècle* », dans Marta Fattori (éd.), *Il Vocabolario della Repubblica delle Lettere. Terminologia filosofica e storia della filosofia. Problemi di metodo, Atti del Convegno Internazionale in Memoriam di Paul Dibon, Napoli, 17-18 maggio 1996*, Florence, Olschki, 1997, p. 115-131.
- , « Simulation et dissimulation chez Louis Marin », *Les Dossiers du Gribl. Les dossiers de Jean-Pierre Cavaillé. Secret et mensonge. Essais et comptes rendus*, [en ligne: <http://dossiersgrihl.revues.org/405>].
- CAVARD Pierre, *La Réforme et les guerres de Religion à Vienne*, Vienne, Blanchard frères, 1950.
- CÉARD Jean, « La littérature et les guerres de religion », dans *Société, culture et vie religieuse aux XVI^e et XVII^e siècles*, *Bulletin de l'Association des historiens modernistes des universités*, 20, Paris, PUPS, 1995, p. 68-79.
- CENIVAL Pierre de, « Un récit inédit de la troisième guerre de religion. L'auteur: Jules Gassot », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 33, 1913, p. 245-260.
- CERTEAU Michel de, *L'invention du quotidien*, t. 1: *Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990 (1^{re} éd. 1980).
- CEVOLINI Alberto (éd.), *Forgetting machines: knowledge management evolution in early modern Europe*, Boston, Brill, 2016.
- CHAMPEAUD Grégory, « "Concilier tant d'esprits et de fantaisies diverses": le laboratoire politique d'Henri de Navarre à Nérac (1577-1579) », dans *La Cour de Nérac au temps de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois, Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 24, 2012, p. 79-90.
- CHAMPION Pierre, *Catherine de Médicis présente à Charles IX son royaume (1564-1566)*, Paris, Grasset, 1937.
- , *Charles IX. La France et le contrôle de l'Espagne*, Paris, Grasset, 1939, 2 vol.
- CHAREYRE Philippe, MARTIN-ULRICH Claudie, BERRIOT-SALVADORE Evelyne (éd.), *Jeanne d'Albret et sa cour*, Paris, Honoré Champion, 2004.

BIBLIOGRAPHIE

- CHARLE Christophe, *Les hauts-fonctionnaires en France au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1980.
- CHARLEVILLE Edmond, *Les États généraux de 1576*, Paris, A. Pedone, 1901.
- CHARRON Pascale, « Culture du secret et goût de l'équivoque: les manuscrits à devise anagrammatique à la fin du Moyen Âge », dans Guylène Hidrio, Michel Pastoureau, Pascale Charron et al. (éd.), *Lecture, représentation et citation. L'Image comme texte et l'image comme signe (XV-XVII^e siècle)*, 2002, Lille, Université Lille 3 (coll. « Travaux et recherches », p. 117-128.
- CHARTIER Roger, « Construction de l'État moderne et formes culturelles: perspectives et questions », dans *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, Rome, École Française de Rome (Publications de l'École française de Rome, 82), 1985.
- , *La Correspondance. Les Usages de la lettre au XVI^e siècle*, Paris, Fayard (coll. « Nouvelles études historiques »), 1991.
- , « Rappresentazione della pratica, pratica della rappresentazione », *Quaderni storici*, 92/2, 1996, p. 487-494.
- , « La conscience de la globalité (commentaire) », *Annales. HSS*, 56/1, 2001, p. 119-123.
- , « Culture écrite et littérature à l'âge moderne », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56/4-5, 2001, p. 783-802
- , *Inscrire et effacer. Culture écrite et littérature (XV-XVII^e siècle)*, Paris, Gallimard, 2006.
- CHASTANG Pierre, *La Ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XIV-XV^e siècle). Essai d'histoire sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013.
- CHATEAURAYNAUD Francis, COHEN Yves, *Histoires pragmatiques*, Paris, Éditions de l'EHESS (coll. « Raisons pratiques », 25), 2016.
- CHATENET Monique, « Henri III et "l'ordre de la cour": évolution de l'étiquette à travers les règlements généraux de 1578 et 1585 », dans Robert Sauzet (dir.), *Henri III et son temps*, Paris, J. Vrin, 1992, p. 133-139.
- , « Henri III et le cérémonial de la cour », dans Pierre-Gilles Girault et Nicolas Le Roux (dir.), *Fêtes et crimes à la renaissance: la cour d'Henri III, catalogue d'exposition (Blois, château royal, 8 mai-24 août 2010)*, Paris/Blois, Somogy/Château royal de Blois, 2010, p. 44-51.
- CHEBILI Saïd, « Corps et politique: Foucault et Agamben », *L'information psychiatrique*, 85/1, 2009, p. 63-68.
- CHEVALIER Bernard, « Gouverneurs et gouvernements en France entre 1450 et 1520 », dans *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVII^e siècles)*, Munich/Zürich, Artemis Verlag, 1980, p. 291-307.
- , *Les Bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1982.
- CHEVALIER Bernard et SAUZET Robert (dir.), *Les réformes, enracinement socio-culturel*, Paris, Ed. de la Maisnie, 1985.
- CHEVALLIER Pierre, *Henri III*, Paris, Fayard, 1985.
- , *Les Régicides: Clément, Ravailiac, Damiens*, Paris, Fayard, 1989.
- CHICHKINE Vladimir, « Les Autographes français du temps des guerres de Religion conservés à la Bibliothèque nationale de Russie à Saint-Petersbourg », dans Hugues Daussy et Vladimir Shishkin (éd.), *Религиозные войны во Франции XVI века: новые источники, новые исследования, новая периодизация*, [Les guerres de Religion au XVI^e siècle: nouvelles sources, nouvelles recherches, nouvelle périodisation] [en russe], Moscou, Saint-Petersbourg, Eurasia, 2015, p. 29-43.
- CHRISTIN Olivier, GAMBONI Dario (éd.), *Crises de l'image religieuse/Krisen religiöser Kunst*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2000.
- CHRISTIN Olivier et FOA Jérémie, « Politique de la Plainte », introduction à Olivier Christin et Jérémie Foa (éd.), *Pétitions et suppliques*, *Annales de l'Est*, 57/2, 2007, p. 5-19.
- CHRISTIN Olivier, *Une révolution symbolique. L'iconoclasm huguenot et la reconstruction catholique*, Paris, Éditions de Minuit, 1991.
- , « L'État moderne et la guerre (1550-1750): note bibliographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 1993, p. 63-66.
- , *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1997.
- , « L'Europe des paix de Religion: semblants et faux-semblants », *BSHPF*, 144/1, 1998, p. 489-505.
- , « La politique du gouvernement royal face au protestantisme: de la répression à la pacification », dans Philip Benedict (dir.), *Reformation, Reform and civil wars*, Amsterdam, Royal Netherlands of Arts and Science, 1999, p. 201-214.
- , « L'Édit de Nantes: bilan historiographique », *Revue Historique*, 301/1, 1999, p. 127-135.
- , « La formation de l'espace savant: les colloques religieux des XVI^e-XVII^e siècles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 133, 2000, p. 53-63.
- , « Pactes d'amitié et républicanisme urbain: quelques villes françaises devant la biconfessionnalité », dans Heinz Duchhardt et Patrice Veit (éd.), *Krieg und Frieden im Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit, Theorie – Praxis – Bilder, Guerre et Paix du Moyen Âge aux Temps Modernes, Théories, pratiques, représentations*, Mainz, Von Zabern, 2000, p. 157-166.
- , « De la ville sainte à la cité divisée: les origines dramatiques du pluralisme moderne », *Cahiers de la Villa Gillet*, 15, 2001, p. 117-126.
- , « La réception de l'édit de Nantes: illusion et désillusion de la tolérance », dans Andrew Pettegree et al. (éd.), *The Sixteenth-Century French Religious Book*, Aldershot, Ashgate, 2001, p. 197-209
- , « Sortir des guerres de religion: principes juridiques et modèles politiques », *Beiruter Texte und Studien*, Ergon Verlag, 76, 2002, p. 353-363.
- , « Pour une historicisation des concepts historiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 140, 2002, p. 3-7.
- , *Les yeux pour le croire. Les Dix Commandements en images XV^e-XVII^e siècle*, Paris, Seuil, 2003.
- , « Making Peace », dans Ronnie Po-Chia Hsia (éd.), *A Companion to the reformation World*, Melbourne/Oxford, Malden/Blackwell Publishing, 2004, p. 426-439.
- , « Comment se représente-t-on le monde social? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 154, 2004, p. 3-9.
- , « L'espace et le temps, enjeux de conflit entre les confessions », dans Jacques-Olivier Boudon et Françoise Thélamon (éd.), *Les chrétiens dans la ville*, Rouen, Presses Universitaire de Rouen et du Havre, 2006, p. 167-180.
- CHURCH William F., *Constitutional thought in Sixteenth Century France: A Study in the Evolution of ideas*, Cambridge, Harvard Univ. Press, 1941.
- , « The decline of french jurists as political theorists », *French Historical Studies*, 5, 1967, p. 1-40.
- CIORANESCO Alexandre, *Bibliographie de la littérature française du seizième siècle*, Paris, Klincksieck 1959, réimpr. Genève, Slatkine, 1996.

BIBLIOGRAPHIE

- CLIFFORD Christopher, « La politisation de l'administration britannique : ambitions, limites, et problèmes conceptuels », *Revue française d'administration publique*, 86, 1998, p. 713-725.
- COCULA Anne-Marie, *Brantôme. Amour et gloire au temps des Valois*, Paris, Albin Michel, 1986.
- , « Dreux, Jarnac, Coutras : le rebondissement de la vendetta des grands », dans *Avènement d'Henri IV. Quatrième centenaire, t. I: Coutras*, Pau, Association Henri IV, 1988, p. 17-37.
- , « Le rôle de la Guyenne dans la conquête du royaume, 1576-1589 », dans *Avènement d'Henri IV. Quatrième centenaire, t. 3: Henri IV : le roi et la reconstruction du royaume*, Pau, Association Henri IV, 1990, p. 125-143.
- , « Jalons pour une histoire des guerres poitevines », dans *Albinea, Cahiers d'Aubigné*, 2, 1990. *D'Aubigné et les guerres poitevines (1586-1588)*, p. 23-33.
- COHEN Yves, « Administration, politique et techniques : Réflexions sur la matérialité des pratiques administratives dans la Russie stalinienne (1922-1940) », *Cahiers du monde russe*, 44/2-3, 2003, p. 269-307.
- , « Foucault déplace les sciences sociales. La gouvernementalité et l'histoire du xx^e siècle », dans Pascale Laborier, Frédéric Audren, Paolo Napoli et Jakob Vogel (dir.), *Les sciences camérales. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF, 2011, p. 43-79.
- , *Le siècle des chefs. Une histoire transnationale du commandement et de l'autorité (1891-1940)*, Paris, Éditions Amsterdam, 2013.
- COLEMAN Janet, *L'individu dans la théorie politique et dans la pratique*, Paris, PUF, 1996.
- CONSTANT Jean-Marie, « Clans, partis nobiliaires et politiques au temps des guerres de religion », dans Michel Le Méné et Jean-Philippe Genet (éd.), *Genèse de l'État moderne. Prélèvement et redistribution*, Paris, CNRS, 1987.
- , « Les barons français pendant les guerres de Religion », dans *Avènement d'Henri IV. Quatrième centenaire I. Coutras*, Pau, Association Henri IV, 1988, p. 49-62.
- , « Un groupe socio-politique stratégique dans la France de la première moitié du xvii^e siècle : la noblesse seconde », dans Philippe Contamine (éd.), *L'État et les aristocraties, xvi^e-xviii^e siècle*, Paris, Presses de l'ENS, 1989, p. 279-304.
- , *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996.
- , « Les traités : validité, publicité », dans Lucien Bély (dir.), *L'Invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps Modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 235-248.
- , *La noblesse en liberté, xv^e-xviii^e siècles*, Rennes, PUR, 2004.
- COQUERY Natacha, MENANT François et WEBER Florence (éd.), *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2006.
- CORVISIER André (dir.), « Les guerres de Religion », dans Philippe Contamine (dir.), *Histoire militaire de la France. T. 1. des origines à 1715*, Paris, PUF, 1991, p. 303-330.
- COSANDEY Fanny (éd.), *Dire et vivre l'ordre social sous l'Ancien Régime*, Paris, EHESS, 2005.
- COSANDEY Fanny, « Entrer dans le rang », dans Marie-France Wagner, Louise Frappier, Claire Latraverse (dir.), *Les jeux de l'échange : entrées solennelles et divertissements du xv^e au xviii^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 17-46.
- , « Instituer la toute-puissance ? Les rapports d'autorité dans la France d'Ancien Régime », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 17, 2009, [en ligne : <http://traces.revues.org/4188>].
- , « Préséances et sang royal », *Cahiers de la Méditerranée*, 77, 2008, p. 19-26.
- , *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016.
- COSANDEY Fanny et DESCIMON Robert, *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Le Seuil (coll. Points Histoire), 2002.
- CORCUFF Philippe, « Le collectif au défi du singulier : en partant de l'habitus », dans Bernard Lahire (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, La Découverte, 2001, p. 95-120.
- COULET Noël et GENET Jean-Philippe (dir.), *L'État moderne : le droit, l'espace et les formes de l'État*, Paris, CNRS, 1990.
- CROUZET Denis, « Recherches sur la crise de l'aristocratie en France au xvii^e siècle : les dettes de la Maison de Nevers », *Histoire, économie et société*, 1, 1982, p. 7-50.
- , « Recherches sur les processions blanches, 1583-1584 », *Histoire, Économie et société*, 4, 1982, p. 527-551.
- , *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, 2 vol.
- , « Crise du Sacré et politique : sur le désir de Dieu au xvii^e siècle », *Tumultes*, 1/1, 1992, p. 49-71.
- , *La Nuit de la Saint-Barthélemy. Un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994.
- , « Introduction. L'État comme fonctionnement socio-symbolique (1547-1635) », *Histoire, économie et société*, 3, 1998, p. 339-340.
- , « Patrie, antihispanisme et quête de la paix dans la pensée de Michel de L'Hospital », dans Jean-François Labourdette, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal (éd.), *Le Traité de Vervins*, Paris, PUF, 2001, p. 97-115.
- , *La Sagesse et le malheur. Michel de L'Hospital, chancelier de France*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.
- , « Le devoir d'obéissance à Dieu : imaginaires du pouvoir royal », *Nouvelle revue du xv^e siècle*, 22/1, 2004, p. 19-47.
- , *Le « haut cœur » de Catherine de Médicis. Histoire d'une raison politique au temps du massacre de la Saint-Barthélemy*, Paris, Albin Michel (coll. « Bibliothèque Histoire »), Paris, 2005.
- , *Dieu en ses royaumes : une histoire des guerres de Religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008.
- , *Charles Quint, empereur d'une fin des temps*, Paris, Odile Jacob, 2016.
- CRUE Francis de, *Le parti des Politiques au lendemain de la Saint-Barthélemy*, La Molle et Coconat, Paris, Plon, 1892.
- CUENA BOY Francisco José, « La cronología y el estilo al servicio de la interpretación de las leyes en el Arte Legal de Bermúdez de Pedraza », dans Carlos Sáez (éd.), *Actas del VI Congreso de historia de la cultura escrita*, vol. II, Madrid, Calambur, 2002, p. 299-304.
- CUVELIER Joseph, « Les Préliminaires du Traité de Londres (29 août 1604) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 2/3, 1923, p. 485-508.
- DAGAN Mattei, CAMPBELL Peter, « Le personnel ministériel en France et Grande-Bretagne (1945-1957) », *Revue française de science politique*, 7/2, 1957, p. 313-345.

BIBLIOGRAPHIE

- DAGAN Mattei, « La stabilité du personnel parlementaire sous la Troisième République », dans *Revue française de science politique*, 3/2, 1953, p. 319-348.
- , « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, 13, 1967, p. 463-492.
- DAKHLIA Jocelyne, « Dans la mouvance du prince : la symbolique du pouvoir itinérant au Maghreb », *Annales ESC*, 43/3, 1988, p. 735-759.
- DARBEL Alain, SCHNAPPER Dominique, *Les agents du système administratif*, Paris, Mouton, 1969.
- DAUBRESSE Sylvie, « L'obéissance du parlement de Paris : entre raison et nécessité », dans Arlette Jouanna (dir.), *Métaphysique et politique de l'obéissance dans la France du XVI^e siècle, Nouvelle Revue du seizième siècle*, 22/1, 2004, p. 89-110.
- , *Le Parlement de Paris ou la voix de la raison (1559-1589)*, Genève, Droz, 2005.
- , « Les parlementaires parisiens à Tours face à la rébellion (fin 1590-début 1591) », dans Hugues Daussey et Frédéric Pitou (dir.), *Hommes de loi et politique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, PUR, 2007, p. 53-73.
- , *Conjurer la dissension religieuse : la justice du roi face à la Réforme (1555-1563)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019.
- DARD Olivier, « Esprit de corps et technocrates. Des années trente à l'État français », dans Gilles J. Guglielmi, Claudine Haroche (dir.), *L'Esprit de corps, démocratie et espace public*, Paris, PUF (coll. « La politique écartée »), 2005, p. 71-90.
- DARMON Muriel, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, 82/2, 2008, p. 149-167.
- DAUBRESSE Sylvie, MORGAT-BONNET Monique et STOREZ-BRANCOURT Isabelle, *Le Parlement en exil ou Histoire politique et judiciaire des translations du parlement de Paris (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Honoré Champion, 2007.
- DAUPHANT Léonard, *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
- DAUPHIN Cécile, « Les correspondances comme objet historique. Un travail sur les limites », *Sociétés & Représentations*, 13/1, 2002, p. 43-50.
- DAUSSEY Hugues, FERRER Véronique (éd.), *Servir Dieu, le Roi et l'État. Philippe Duplessis-Mornay (1549/1623)*, Paris, Honoré Champion, 2007.
- DAUSSEY Hugues, PITHOU Frédérique (dir.), *Hommes de loi et politique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, PUR, 2007.
- DAUSSEY Hugues, *Les huguenots et le roi : le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002.
- , « L'instrumentalisation politique et religieuse de l'histoire chez Philippe Duplessis-Mornay », dans Danièle Bohler et Catherine Magnien Simonin (éd.), *Écritures de l'histoire (XIV^e-XVII^e siècles)*, Genève, Droz, 2005, p. 471-484.
- , « François Viète face aux troubles de religion : le parcours d'un "politique" ? », dans François Viète. *Un mathématicien sous la Renaissance*, sous la direction d'Evelyne Barbin et d'Anne Boyé, Paris, Vuibert, 2005, p. 235-251.
- , *Le parti huguenot. Chronique d'une désillusion (1557-1572)*, Genève, Droz, 2014.
- DAVIES Joan M., *Languedoc and its gouverneur: Henri de Montmorency-Damville, 1563-1589*, Londres, Univ. of London, 1974.
- , « Neither politique nor patriot? Henri, duc de Montmorency and Philip II, 1582-1589 », *The Historical Journal*, 34/3, 1991, p. 539-566.
- , « The politics of the marriage. Bed, matrimony and the Montmorency family, 1527-1612 », *French History*, 6/1, 1992, p. 63-95.
- , « The secretariat of Henri I, duc de Montmorency, 1563-1614 », *The English Historical Review*, 463/115, 2000, p. 812-842.
- DA VINHA Mathieu, « Structures et organisation des charges de cour à l'époque moderne », dans Marcello Fantoni (dir.), *The Court in Europe*, Rome, Bulzoni, 2012, p. 275-289.
- DAVIS Natalie Zemon, *Les Cultures du peuple. Rituels, savoirs et résistance au 16^e siècle*, trad. fr., Paris, Aubier Montaigne, 1979.
- DAYBELL James, *The Material Letter in Early Modern England: Manuscript Letters and the Culture and Practices of Letter-Writing, 1512-1635*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012.
- DEBBAGI-BARANOVA Tatiana, « La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion. "Faites fondre sur luy vos carmes satyriques" », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 26/2, 2007, p. 24-67.
- DEDIEU Jean-Pierre, MOUTOURKIAS Zacarias, « Introduction. Approche de la théorie des réseaux sociaux », dans Juan Luis Castellano et Jean-Pierre Dedieu (dir.), *Réseaux, familles et pouvoirs dans le monde ibérique à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, CNRS Éditions, 1998, p. 7-30.
- DEDIEU Jean-Pierre, « Familia y alianza. La Alta administración española del siglo XVII », dans Juan Luis Castellano (éd.), *Sociedad, administración y poder en la España del Antiguo Régimen*, Grenade, Université de Grenade, 1996, p. 47-76.
- , « Une approche fine de la prosopographie » dans Robert Descimon, Jean-Frédéric Schaub, Bernard Vincent (dir.), *Les Figures de l'administrateur: Institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France, et au Portugal, 16^e-19^e siècles*, Paris, EHESS, 1997, p. 235-242.
- , « Les agents du roi d'Espagne », dans *Les monarchies française et espagnole: milieu du XVI^e siècle-début du XVIII^e siècle: actes du colloque de 2000*, Paris, PUPS, 2001, p. 49-92.
- , « Prosopographie rénovée et réseaux sociaux. Les agents de l'État en France et en Espagne de la fin du XVI^e au début du XIX^e siècle. Dix ans de publications », *Jahrbuch für europäische Verwaltungsgeschichte*, 17, 2005, p. 281-296.
- DEGENNE Alain, FORSÉ Michel, *Les Réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 2004.
- DEJEAN Joan E., *Literary Fortifications*, PUP, Princeton, 1984.
- DEKONINCK Ralph, GUIDERDONI Agnès et MELIION Walter S., *Quid est secretum?: visual representation of secrets in early modern Europe, 1500-1700*, Leyde/Boston, Brill, 2020.
- DEKONINCK Ralph, « La force en puissance des images. Les *Visual Studies* au regard de la théorie chrétienne de l'image, 16^e-17^e s. », dans Gil Bartholéyns (éd.), *Politiques visuelles*, Dijon, Presses du réel, 2016, p. 275-293.
- DE LAMAR Jensen, « French diplomacy and the wars of religion », *Sixteenth Century Journal*, 5/2, 1974, p. 23-46.
- DELEUZE Gilles, *L'île déserte. Textes et entretiens, 1953-1974*, Paris, Éditions de Minuit, 2002.
- DELOYE Yves, IHL Olivier et HAROCHE Claudine (dir.), *Le protocole ou la mise en forme de l'ordre politique*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- DELPRAT Carole, « Les magistrats du parlement de Toulouse durant la Ligue », *Annales du Midi*, 108/213, 1996, p. 39-62.
- DELSALLE Paul, « Bureaucratie, archivage et archivistique en France et en Espagne du milieu du XVI^e siècle à 1714 », dans Hélène Fréchet et Christian Hermann (coord.), *Les monarchies française et espagnole du milieu du XVI^e siècle à 1714*, Paris, Éditions du Temps, 2000, p. 291-311.

BIBLIOGRAPHIE

- DELUERMOZ Quentin et GOBILLE Boris, «Protagonisme et crises politiques. Individus «ordinaires» et politisations «extraordinaires»», *Politix*, 112/4, 2015, p. 9-29.
- DELUERMOZ Quentin, SINGARAVÉLOU Pierre, *Pour une histoire des possibles: analyses contrefactuelles et futurs non advenus*, Paris, Seuil, 2016.
- DELUMEAU Jean et WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, PUF (coll. «Nouvelle Clio»), 1997.
- DESCENDRE Romain, «Analyse géopolitique et diplomatie au XVI^e siècle. La qualification de l'ennemi dans les *relazioni* des ambassadeurs vénitiens», dans *Asterion*, 5, 2007, [en ligne: <http://asterion.revues.org/724>].
- , ««Raison et gouvernement d'État» - Gabriel Chappuys traducteur de Giovanni Botero», dans Elisa Gregori (dir.), «Fedeli, diligenti, chiari e dotti»: traduttori e traduzione nel rinascimento, Padoue, CLEUP, 2016, p. 335-353.
- DESCIMON Robert et GUÉRY Alain, «Un État des Temps modernes?», dans Jacques Le Goff (dir.), *Histoire de la France*, t. II: André Burguière et Jacques Revel (dir.), *L'État et les pouvoirs*, Paris, 1989, p. 181-356.
- DESCIMON Robert, SCHAUB Jean-Frédéric, VINCENT Bernard (dir.), *Les Figures de l'administrateur: institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 16-19^e siècles*, Paris, Éditions de l'École pratique des hautes études en sciences sociales, 1997.
- DESCIMON Robert, RUIZ IBÁÑEZ José Javier, *Les Ligeurs de l'exil. Le refuge catholique français après 1594*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.
- DESCIMON Robert, «Qui étaient les Seize? Mythes et réalités de la Ligue parisienne (1585-1594)», tiré à part des *Mémoires de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et Ile-de-France*, 34, Paris, Klincksieck, 1983.
- , «La haute noblesse parlementaire parisienne: la production d'une aristocratie d'État au XVI^e siècle», dans Philippe Contamine (éd.), *L'État et les aristocraties, France, Angleterre, Ecosse, XI^e-XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'ENS, 1989, p. 357-389.
- , «Modernité et archaïsme de l'État monarchique: le Parlement de Paris saisi par la vénalité (XVI^e siècle)», dans Jean-Philippe Genet (éd.), *L'État moderne. Genèse, Bilans et perspectives*, Paris, Éditions du CNRS, 1990, p. 147-161.
- , «La royauté française entre féodalité et sacerdoce. Roi seigneur ou roi-magistrat?», *Revue de Synthèse*, 112, 1991, p. 455-473.
- , «Milice bourgeoise et identité citadine à Paris au temps de la Ligue», *Annales ESC*, 1993, 48/4, p. 885-906.
- , «Le corps de ville et les élections échevinales à Paris aux XVI^e et XVII^e siècles. Codification coutumière et pratiques sociales», dans Jacques Bottin et Alain Cabantous (dir.), *Lectures de la ville (XV^e-XX^e siècle), Histoire économie et société*, 13/3, 1994, p. 507-530.
- , «Juristes, science du droit et pouvoir d'État au temps de Galilée», dans *Galileo a Padova, 1592-1610*, (celebrazioni del IV centenario, 7 dicembre 1991-7 dicembre 1992), Trieste, Lint, 1995, p. 103-127.
- , «Les élites du pouvoir et le prince: l'État comme entreprise», dans *Id.* et Wolfgang Reinhard (éd.), *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris, PUF, 1996, p. 133-162.
- , *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Wolfgang Reinhard (dir.), trad. de l'anglais par Hélène Aji, Robert Descimon (éd.), Paris, PUF, 1996.
- , «Élites parisiennes entre XV^e et XVII^e siècle: du bon usage du Cabinet des titres», *Bibliothèque de l'école des chartes*, 155/2, 1997, p. 607-644.
- , «The birth of the nobility of robe: dignity versus privilege in the parlement of Paris 1500-1700», dans Michael Wolfe (éd.), *Changing identities in Early modern France*, Durham/Londres, Duke Univ. Press, 1997, p. 84-123.
- , «La vénalité des offices et la construction de l'État dans la France moderne. Des problèmes de la représentation symbolique aux problèmes du coût social du pouvoir», dans *Id.*, Jean-Frédéric Schaub et Bernard Vincent (dir.), *Les Figures de l'administrateur. Institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 16-19^e siècles*, Paris, EHESS, 1997, p. 77-93.
- , «L'homme qui signa l'édit de Nantes: Pierre Forget de Fresnes († 18 Avril 1610). Éléments de biographie», *BSHPF*, 144, 1998, p. 161-174.
- , «Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse «essence» ou rapport social?», *RHMC*, 46/1, 1999, p. 5-21.
- , «Un langage de la dignité. La qualification des personnes dans la société parisienne de l'époque moderne», dans Fanny Cosandey (éd.), *Dire et vivre l'ordre social en France sous l'Ancien Régime*, Paris, EHESS, 2005, p. 69-123.
- DESCOMBES Vincent, «Les individus collectifs», *Revue du MAUSS*, 18/2, 2001, p. 305-337.
- DESENCLOS Camille, «Transposer pour mieux transporter: le chiffrage dans les correspondances diplomatiques du premier XVII^e siècle», dans Thérèse Bru et Solène de la Forest d'Armaillé (dir.), *Matière à écrire. Les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècle*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2017, p. 125-143.
- DESJARDINS Gustave, «Le fonds du Conseil d'État de l'ancien régime aux Archives nationales», *Bibliothèque de l'école des chartes*, 59, 1898, p. 5-55.
- DEYON Pierre et Solange, *Henri de Rohan, huguenot de plume et d'épée, 1579-1638*, Paris, Perrin, 2000.
- DEVAUX Jean et MARCHANDISSE Alain, *Le prince en son «miroir». Littérature et politique sous les premiers Valois, Le Moyen Âge*, 2010, 116/3-4, 2010.
- DE VIVO Filippo, DONATO Maria Pia (dir.), «Scholarly practices in the archives, 1500-1800», *Storia della Storiografia*, 68/2, 2015, p. 15-20.
- DE VIVO Filippo, GUIDI Andrea et SILVESTRI Alessandro (éd.), *Archivi e archivisti in Italia tra medioevo ed età moderna*, Rome, Viella, 2015.
- DE VIVO Filippo, «Cœur de l'État, lieu de tension. Le tournant archivistique vu de Venise (XV^e-XVII^e siècle)», *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 68/3, 2013, p. 699-728.
- , *Information and Communication in Venice. Rethinking Early Modern, Politics*, Oxford, OUP, 2009.
- DEWERPE Alain, *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*, Paris, Gallimard, 1994.
- DIENENDORF Barbara, *Paris city councillors in the sixteenth century: the politics of patrimony*, Princeton, PUP, 1983.
- , «Les divisions religieuses dans les familles parisiennes avant la Saint-Barthélémy», *Histoire, économie et société*, 7/1, 1988, p. 55-77.
- , *Beneath the Cross: Catholics and Huguenots in Sixteenth-Century Paris*, New York/Oxford, OUP, 1991.
- , «La Saint-Barthélémy et la bourgeoisie parisienne», *Histoire, économie et société*, 17/3, 1998, p. 341-353.

BIBLIOGRAPHIE

- , « Entre la Ligue et les dévots: les ultra-catholiques français face à la paix de Vervins », dans Jean-François Labourdette, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal (éd.), *Le Traité de Vervins*, Paris, PUF, 2001, p. 431-457.
- DIEFENDORF Barbara et HESSE Carla (éd.), *Culture and Identity in Early Modern Europe (1500-1800). Essays in honor of Natalie Zemon Davis*, Ann Arbor, The Univ. of Michigan Press, 1993.
- DICKERMAN Edmund, *Bellievre and Villeroy. Power in France under Henry III and Henry IV*, Providence, Presses universitaires de Brown, 1971.
- DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Références »), 2009.
- DOSSE François, *Le pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2011.
- DOUCET Roger, *Les institutions de la France au XVI^e siècle*, Paris, A. et J. Picard, 1948, 2 vol.
- DOUGLAS Mary, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte, 2004.
- DOVER Paul M. (dir.), *Secretaries and statecraft in the early modern world*, Édimbourg, Presses de l'université d'Édimbourg, 2016.
- , *The information revolution of early modern Europe*, Cambridge, CUP, 2021.
- DREYFUS Françoise, *L'invention de la bureaucratie. Servir l'État en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, La Découverte, 2000.
- DROUOT Henri, « Quelques mots sur les gouverneurs de Bourgogne au XVI^e siècle », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays Bourguignons, Comtois et Romands*, 7, 1940-1941, p. 131-142.
- DUBOIS Claude-Gilbert, *La conception de l'histoire en France au XVI^e siècle*, Paris, A. G. Nizet, 1977.
- DUBOIS Vincent, *La Vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica (coll. « Études politiques »), 2008.
- , « Ethnographier l'action publique. Les transformations de l'État social au prisme de l'enquête de terrain », *Gouvernement et action publique*, vol. 1, n° 1, 2012, p. 83-101.
- , « Le rôle des street-level bureaucrats dans la conduite de l'action publique en France », dans Jean-Michel Eymeri-Douzans et Geert Bouckaert (dir.), *La France et ses administrations. Un état des savoirs*, Bruxelles, Bruylant, 2013, p. 169-176.
- DUBOST Jean-François, « Absolutisme et centralisation en Languedoc au XVII^e siècle », *RHMC*, 37, 1990, p. 368-397.
- , *La France italienne, XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Aubier, 1997.
- , *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009.
- DUBOURG-GLATIGNY Pascal, VÉRIN Hélène (éd.), *Réduire en art. La technologie de la Renaissance aux Lumières*, Paris, MSH, 2008.
- DUCCINI Hélène, « Un Aspect de la propagande royale sous les Bourbons: image et polémique. », dans *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984)*, Rome, École Française de Rome (Publications de l'École française de Rome, 82), 1985, p. 211-229.
- , *Guerre et paix dans la France du Grand Siècle. Abel Servien, diplomate et serviteur de l'État (1593-1659)*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
- , *Faire voir et faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.
- DUERLOO Luc, *Dynasty and piety: Archduke Albert (1598-1621) and Habsburg political culture in an age of religious wars*, Farnham, Ashgate, 2012.
- DUJARDIN Philippe (dir.), *Le Secret. Usages et fonctions du secret: approches comparées*, Lyon, Éditions du CNRS/Presses Universitaires de Lyon, 1987.
- DULONG Renaud, « Les opérateurs de factualité. Les ingrédients matériels et affectuels de l'évidence historique », *Politix*, 10/39, *Se révéler au passé*, 1997, p. 65-85.
- DUMAS Auguste, « L'action des secrétaires d'État sous l'Ancien Régime », *Annales de la faculté de droit d'Aix-en-Provence*, 47, 1954, p. 5-92.
- DUMÉZIL Bruno et VISSIÈRE Laurent (éd.), *Épistolaire politique*, t. I.: *Gouverner par les lettres*, Paris, PUPS (coll. « Cultures et civilisations médiévales », 62), 2014.
- DUPONT-FERRIER Gustave, « Le rôle des commissaires royaux dans le gouvernement de la France spécialement du XIV^e au XVI^e siècle », dans *Mélanges Paul Fournier*, Paris, Recueil Sirey, 1929, p. 171-184.
- DUPRAT Annie, *Les rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002.
- DUPRONT Alphonse, *Du Sacré. Croisades et pèlerinages, images et langages*, Paris, Gallimard (coll. « Bibliothèque des histoires »), 1987.
- DUPUY Pierre et READ Charles Alexandre, *La Satyre Ménippée, suivant l'édition princeps de 1594*, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1876.
- DUQUENNE Frédéric, *L'entreprise du duc d'Anjou aux Pays-Bas de 1580 à 1584. Les responsabilités d'un échec à partager*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1998.
- ÉDOUARD Sylvène, « Un songe pour triompher: la décoration de la galère royale de don Juan d'Autriche à Lépante (1571) », *Revue historique*, 636/4, 2005, p. 821-848.
- , *L'Empire imaginaire de Philippe II. Pouvoir des images et discours du pouvoir sous les Habsbourg d'Espagne au XVI^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2005.
- ELIAS Norbert, *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Levy, 1973.
- , *La Société de cour*, Paris, Flammarion (coll. « Champs »), 1985.
- ELIOTT John H., « The Spanish Monarchy and the Kingdom of Portugal, 1580-1640 », dans Mark Greengrass (éd.), *Conquest and Coalescence*, Londres, Edward Arnold, 1991, p. 48-67.
- EL KENZ David et GANTET Claire, *Guerres et paix de religion en Europe aux 16^e et 17^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2003.
- EL-MUDARRIS Hussein I. et al., *Le Consulat de France à Alep au XVII^e siècle: journal de Louis Gedoy, vie de François Picquet, mémoires de Laurent d'Arvioux*, Alep, Ray Publishing and Science, 2009.
- ELSTER Jon, *Closing the books: transitional justice in historical perspective*, Cambridge, CUP, 2004.
- EMMANUELLI François-Xavier, *Un mythe de l'absolutisme bourbonien: l'intendance du milieu du XVII^e siècle à la fin du XVIII^e siècle (France, Espagne, Amérique)*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1981.

BIBLIOGRAPHIE

- , *État et pouvoirs dans la France des XVI^e-XVII^e siècles, la métamorphose inachevée*, Paris, Nathan, 1992.
- EMICH Birgit, *Territoriale Integration in der Frühen Neuzeit. Ferrara und der Kirchenstaat*, Cologne/Weimar/Vienne, Böhlau Verlag, 2005.
- , « La formation de l'État au début de l'époque moderne », *Trivium*, 2, 2008, [en ligne : <http://trivium.revues.org/852>].
- ERTMAN Thomas, *Birth of the Leviathan: building states and regimes in medieval and early modern Europe*, Cambridge, CUP, 1997.
- ESCUADERO LÓPEZ José Antonio, *Los secretarios de Estado y del Despacho: (1474-1724)*, Madrid, Instituto de Estudios Administrativos, 1969, 4 vol.
- , *Felipe II. El rey en el despacho*, Madrid, Editorial Complutense, 2002.
- ETCHECHOURY Maïté, *Les Maîtres des requêtes de l'hôtel du roi sous les derniers Valois (1553-1589)*, Paris, École des chartes (coll. « Mémoires et documents de l'École des chartes », 33), 1991.
- EYMERI-DOUZANS Jean-Michel et al. (dir.), *Le Règne des entourageages: cabinets et conseillers de l'exécutif*, Paris, Presses de Sciences-Po (coll. « Domaine droit »), 2015.
- FABIANI Jean-Louis, « Pour en finir avec la réalité unilinéaire. Le parcours méthodologique de Andrew Abbott », *Annales HSS*, 58/3, 2003, p. 549-565.
- FAGNART Laure et LECOCQ Isabelle, *Arts et artistes du Nord à la cour de François I^{er}*, Paris, Picard, 2017.
- FAVRE-LEJEUNE Christine, *Les Secrétaires du roi de la grande chancellerie de France (1672-1789)*, Paris, SEDOPOLS, 1986.
- FERNADO ALBALADEJO Pablo, *Fragmentos de monarquía. Trabajos de historia política*, Madrid Alianza Editorial, 1992.
- FEROS Antonio, *Kingship and favoritism in the Spain of Philip III, 1598-1621*, Cambridge, CUP, 2006.
- FERRER-BARTOMEU Jérémie, « *Stasis*. Rupture de l'unité confessionnelle, émeutes urbaines et reconfigurations politiques (France, Saint-Empire, Italie – vers 1500-1650) », dans *Urbanités*, 2, novembre 2013, [en ligne : www.revue-urbanites.fr/stasis-rupture-de-lunite-confessionnelle-emeutes-urbaines-et-reconfigurations-politiques-france-saint-empire-italie-vers-1500-1650-2/].
- , « Conserver, trier, persévérer », *Versus art. Controverse et pratiques artistiques*, *Revue de l'Université Paris, Sciences et Lettres*, 2, 2016, p. 3-10.
- , « Le tremblé des correspondances. Information, préparation et projection des décisions politiques dans les "bureaux" des secrétaires d'État sous le règne de Henri III », dans Thérèse Bru et Solène de la Forest d'Armaille (éds), *Matière à écrire. Les échanges de correspondances du XVI^e au XIX^e siècle*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2017, p. 17-52.
- , « L'État à la lettre. La mise en circulation de l'information politique et administrative dans les arcanes du pouvoir (Royaume de France, 1570-1610) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 134, 2017, p. 41-63, [en ligne : <https://chrhc.revues.org/5736>].
- , « Allusions, silences et ellipses. Le secret des correspondances politiques de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire d'État (royaume de France - vers 1570-vers 1595) », dans Sylvain André, Philippe Castejon et Sébastien Malaprade (éds), *Arcana Imperii. Gouverner par le secret dans l'Espagne moderne, Paris, Les Indes savantes, 2019, p. 67-85*.
- , « Une culture politique du quotidien. La correspondance d'Henri, duc d'Anjou, lieutenant-général de Charles IX en direction des villes du royaume de France », dans Florence Alazard (éd.), *Correspondances urbaines. Les corps de ville et la circulation de l'information. Europe, XV^e-XVII^e siècles*, Turnhout, Brepols (coll. « Études Renaissance »), 2020, p. 87-112.
- , « Pour une histoire rapprochée de l'État. La représentation de l'écrit politique à la Renaissance (Castille-Angleterre, 1590-1604) », *Annales de l'est*, 70/1, 2021, p. 141-160.
- , « Quand le pouvoir vint à l'écrit. Les bureaux des secrétaires d'État de Villeroy à Richelieu », dans Yaël Kreplak et Yann Potin (éd.), *Genèses*, 126/1, 2022, « La vie sociale des dossiers au regard de leurs usages savants », p. 11-33.
- FERRETTI Giuliano, « Richelieu le "Ministre-soleil" de la France, d'après une gravure d'Abraham Bosse », *Genèses*, 48/3, 2002, p. 136-153.
- FINLEY-CROSWHITE Annette S., « Absolutism and Municipal Autonomy: Henri IV and the 1602 Pancart Revolt in Limoges », dans Mack P. Holt (éd.), *Society and institutions in Early Modern France*, Athens and London, Univ. of Georgia Press, 1991, p. 80-97.
- , *Henri IV and the towns. The pursuit of legitimacy in French urban society, 1589-1610*, Cambridge, CUP, 1999.
- FOA Jérémie, MELLET Paul-Alexis, *Le Bruit des armes. Mises en formes et désinformations en Europe pendant les guerres de Religion (1560-1610)*, Paris, Honoré Champion, 2012.
- FOA Jérémie, « Making Peace: The Commissions for enforcing the Pacification Edicts in the Reign of Charles IX (1560-1574) », *French History*, 18/3, 2004, p. 256-274.
- , « La "pacification de la paix"?: la mission du maréchal de Vieilleville à Clermont en Auvergne (1570) », *BSHPF*, 151/2, 2005, p. 231-264.
- , *Le tombeau de la paix. Une histoire des édits de pacification (1560-1572)*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2015.
- , « Les acteurs des guerres de Religion furent-ils des protagonistes? », *Politix*, 112/4, 2015, p. 111-130.
- FOGEL Michèle, « Propagande, communication, publication: points de vue et demande d'enquête pour la France des XVI^e-XVII^e siècles », dans *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne*, Rome, École Française de Rome, 1985, p. 325-336.
- , *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989.
- FOLLAIN Antoine, « Justice seigneuriale, justice royale et régulation sociale du XV^e au XVIII^e siècle, rapport de synthèse », dans François Brizay, Id. et Véronique Sarrazin (dir.), *Les Justices de village. Administration et justice locales de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, PUR, 2002, p. 9-58.
- FONTVIEILLE Damien, *Le dan Bochetel: servir la couronne de France au XVI^e siècle*. Thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe. Sous la direction d'Olivier Poncet, s.l., s.n., 2016.
- , « L'ombre d'un secrétaire d'État. L'ascension de la maison de Villeroy (fin XV^e siècle-1567) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 173, 2015-2017, p. 337-371.
- FORERO-MENDOZA Sabine, *Le Temps des ruines. Le goût des ruines et les formes de la conscience historique à la Renaissance*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.
- FOUCAULT Michel, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.
- , « La gouvernementalité », 1978, dans *Id., Dits et Ecrits*, Paris, Gallimard, 1994, vol. 3, p. 635-657.

BIBLIOGRAPHIE

- , *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France. 1973-1974*, éd. J. Lagrange, Paris, Seuil/Gallimard, 2003.
- FOURNEL Jean-Louis, « Lectures françaises de Guichardin : vérités historiques et ébauches d'une raison d'État à la française », dans *La circulation des hommes et des œuvres entre la France et l'Italie à l'époque de la Renaissance*, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle, 1992, p. 165-187.
- FRAENKEL Béatrice, BOSSIS Mireille (dir.), *L'Épistolarité à travers les siècles. Geste de communication et/ou d'écriture*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1990.
- FRAENKEL Béatrice, MBOUDJ Aïssatou, « Introduction. Les *New Literacy studies*, jalons historiques et perspectives actuelles », *Langage et société*, 133/3, 2010, p. 7-24.
- FRAENKEL Béatrice, *La Signature, genèse d'un signe*, Paris, Gallimard (coll. « Bibliothèque des histoires »), 1992.
- , « Actes écrits, actes oraux : la performativité à l'épreuve de l'écriture », dans *Études de communication*, 29, 2006, p. 69-93.
- , « Actes d'écriture : quand écrire c'est faire », *Langage et société*, 121-122/3, 2007, p. 101-112.
- , « Comment tenir un registre ? », dans *Langage et société*, 124/2, 2008, p. 59-71.
- , « La signature : du signe à l'acte », *Sociétés & Représentations*, 25/1, 2008, p. 13-23.
- FRAŊÇOIS Frédéric, « Le social incorporé dans l'individu et sa représentation dans le discours. Bourdieu, l'habitus et l'(auto) biographie », *Langage et société*, 121-122/3, 2007, p. 45-56.
- FRAŊÇOIS Michel, « Noblesse, réforme et gouvernement du royaume de France dans la seconde moitié du XVI^e siècle », dans *L'Amiral de Coligny et son temps*, Paris, Société de l'histoire du protestantisme français, 1974, p. 301-312.
- FRÉMY Édouard, *Essai sur les diplomates du temps de la Ligue d'après des documents nouveaux et inédits*, Paris, E. Dentu, 1873, p. 356-362.
- FRIEDBERG Erhard, « Les quatre dimensions de l'action organisée », *Revue française de sociologie*, 33/4, 1992, *Organisations, firmes et réseaux*, p. 531-557.
- , *Le Pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Le Seuil, 2015.
- FROSTIN Charles, « La famille ministérielle des Phélypeaux : esquisse d'un profil Pontchartrain (XVI^e-XVIII^e siècles) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 86/1, 1979, p. 117-140.
- , *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV. Alliances et réseau d'influence sous l'Ancien Régime*, Rennes, PUR, 2006.
- GABRIEL Frédéric, « Le droit en son histoire : jus commune, théologie de la tradition et localité dans la France classique », *Revue d'histoire des facultés de droit et de la science juridique*, 28, 2008, p. 279-308.
- GACON Stéphane, « L'oubli institutionnel », dans Dimitri Niolaïdis (dir.), *Oublier nos crimes. L'amnésie nationale : une spécificité française ?*, Paris, Autrement, 1994, p. 98-111.
- GAEHTGENS Thomas W. et HOCHNER Nicole (éd.), *L'image du roi de François I^{er} à Louis XIV*, Paris, Éditions de la MSH, 2006.
- GAL Stéphane, *Grenoble au temps de la Ligue. Étude politique, sociale et religieuse d'une cité en crise (vers 1562-vers 1598)*, Grenoble, Presses Univ. de Grenoble, 2000.
- , *Lesdiguières, prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, Presses Univ. de Grenoble, 2007.
- GAMBETTA Diego (éd.), *Trust : making and breaking cooperative relations*, New York, Blackwell, 1988.
- GARDEY Delphine, « La standardisation d'une pratique technique : la dactylographie (1883-1930) », dans *Réseaux*, 16/87, 1998, *Les claviers*, p. 75-103.
- , *Écrire, calculer, classer. Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, La Découverte, 2008.
- GAUCHET Michel, « L'État au miroir de la Raison d'État : la France et la chrétienté », dans Yves-Charles Zarka (dir.), *Raison et déraison d'État : théoriciens et théories de la raison d'État aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, PUF, 1994, p. 193-244.
- GAUDIN Guillaume, *Penser et gouverner le Nouveau Monde au XVII^e siècle. L'empire de papier de Juan Díez de la Calle, commis du Conseil des Indes*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- , « La démesure des listes du Conseil des Indes au XVII^e siècle : le Nouveau Monde vu depuis les bureaux madrilènes », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 44/2, 2016, p. 83-103.
- , *El imperio de papel de Juan Díez de la Calle pensar y gobernar el Nuevo Mundo en el siglo XVII*, Madrid, Fondo de Cultura Económica, 2017.
- GAUDIN Jean-Pierre, « L'acteur. Une notion en question dans les sciences sociales », *Revue européenne des sciences sociales*, 121, 2001, p. 7-14.
- GEARY Patrick, « Vivre en conflit dans une France sans État : typologie des mécanismes de règlement des conflits (1050-1200) », *Annales ESC*, 41/5, 1986, p. 1107-1133.
- GELLARD Matthieu, « Face aux bruits et aux rumeurs. Le dispositif communicationnel de la monarchie française en direction des princes européens durant les guerres de Religion », dans Pierre-Yves Beaurepaire (dir.), *La Communication en Europe de l'âge classique au siècle des Lumières*, Paris, Belin, 2014, p. 206-213.
- , *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoirs au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, (coll. « Bibliothèque d'histoire de la Renaissance »), 2015.
- GENEL Katia, « Le biopouvoir chez Foucault et Agamben », *Methodos*, 4, 2004 [en ligne : <http://methodos.revues.org/131>].
- GENET Jean-Philippe (dir.), *L'État Moderne : Genèse, bilans et perspectives. Actes du Colloque tenu au CNRS à Paris les 19-20 septembre 1989*, Paris, CNRS, 1990.
- , *La Genèse de l'État moderne : Culture et société politique en Angleterre*, Paris, PUF, 2003.
- GENET Jean-Philippe et LOTTES Gunter, *L'État moderne et les élites, XIII^e-XVII^e siècles. Apports et limites de la méthode prosopographique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996.
- GHERMANI Naïma, *Le Prince et son portrait. Incarner le pouvoir dans l'Allemagne du XVI^e siècle*, Rennes, PUR, 2009.
- GHOBBRIAL John-Paul A., *The whispers of cities : information flows in Istanbul, London, and Paris in the age of William Trumbull*, New York/Oxford, OUP, 2013.
- GIESEY Ralph E., « State Building in early modern France. The role of royal officialdom », *Journal of Modern History*, 55/2, 1983, p. 191-207.
- , *Le roi ne meurt jamais : les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1987.

BIBLIOGRAPHIE

- , *Cérémonial et puissance souveraine: France, XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Armand Colin/EHESS (coll. « Cahier des Annales », 41), 1987.
- GIGON Stéphane, *La Troisième Guerre de religion, Jarnac-Moncontour (1568-1569)*, Paris, Charles-Lavauzelle, 1909.
- GINZBURG Carlo, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier frioulan du XVI^e siècle*, Paris, Aubier, 1980 (2^{de} édition).
- , « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, nov. 1980, p. 3-44.
- , *À distance. Neuf essais sur le point de vue en histoire*, Paris, Gallimard (coll. « Bibliothèque des histoires »), 2001.
- GIRY-DELOISON Charles et METTAM Roger (dir.), *Patronages et clientélismes, 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Villeneuve d'Ascq/Londres, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest/Université de Charles-de-Gaulle - Lille-III/Institut français du Royaume-Uni, 1995.
- GLESENER Thomas, « Flandre et Flamands dans l'imaginaire espagnol du XVI^e siècle », *Revue du Nord*, 360-361/2-3, 2005, p. 337-350.
- GNASSOUNOU Bruno et KISTLER Max (éd.), *Causes, pouvoirs, dispositions en philosophie. Le retour des vertus dormitives*, Paris, PUF/Éditions ENS rue d'Ulm (coll. « Les rencontres de Normal'Sup »), 2005.
- GOLUBEVA Maria, *Models of political competence: the evolution of political norms in the works of Burgundian and Habsburg court historians, c. 1470-1700*, Leyde, Brill, 2013.
- GÓMEZ GÓMEZ Margarita, *Actores del Documento: Oficiales, Archiveros y Escribientes de la Secretaría de Estado y del Despacho Universal de Indias Durante el Siglo XVIII*, Madrid, Centro de Estudios Políticos y Constitucionales, 2003.
- , « El Documento público en la época moderna. Propuesta metodológica para su estudio », *Boletín de la Sociedad española de Ciencias y Técnicas Historiográficas*, 3, 2006, p. 45-64.
- , « The written document and the royal seal in the Indies: the use of the document as a power strategy », *Documenta & Instrumenta*, 13, 2015, p. 89-105.
- GONTAUD-BIRON Roger, *Armand de Gontaud, premier maréchal de Biron (1524-1592)*, Paris, Plon, 1950.
- GOODY Jack, *La Raison Graphique*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.
- , *The interface between the written and the oral*, Cambridge/Londres, CUP, 1987.
- , « L'oralité et l'écriture », dans *Communication et langages*, 154, 2007, p. 3-10.
- , « Oralité et modernité dans les organisations bureaucratiques », *Communication et langages*, 136/2, 2003, p. 4-12.
- GOUBERT Pierre, « Les officiers royaux des présidiaux, bailliages et élections dans la société française du XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, 1959, p. 54-75.
- GRABER Frédéric, « Figures historiques de l'expertise », dans *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 16, 2009, [en ligne: <http://traces.revues.org/2633>].
- GRAFTON Anthony et BLAIR Ann, *The transmission of culture in Early Modern Europe*, Philadelphie, Presses de l'université de Pennsylvanie, 1990.
- GRAND Isabelle et al. (dir.), *La Technocratie en France: une nouvelle classe dirigeante?*, Lormont, Le Bord de l'eau (coll. « Documents »), 2015.
- GRANDJEAN Michel et ROUSSEL Bernard (éd.), *Coexister dans l'intolérance. L'édit de Nantes (1598)*, Genève, Labor et Fides, 1998.
- GREENGRASS Mark, *War, politics and religion during the government of Henri de Montmorency-Damville, 1574-1610*, Oxford, OUP, 1979.
- , « Nobles affinities in Early modern France: the Case of Henry I de Montmorency-Damville, Constable of France », *European History Quarterly*, 16, 1986, p. 275-311.
- , « Functions and limits of political clientelism in France before Cardinal Richelieu », dans Neithard Bulst, Robert Descimon et Anita Guerreau (dir.), *L'État ou le roi: les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris, Éditions de la MSH, 1996, p. 69-82.
- , « Henri de Montmorency-Damville et l'administration des armées provinciales de Languedoc », dans *Avènement d'Henri IV. Quatrième centenaire, II, Provinces et pays du Midi au temps d'Henri de Navarre, 1555-1589*, Pau, Association Henri IV, 1989, p. 103-123.
- , « Amnésie et oubliance: un discours politique autour des édits de pacification pendant les guerres de Religion », dans Paul Mironneau et Isabelle Pebay-Clottes (éd.), *Paix des armes, paix des âmes*, Paris, Imprimerie Nationale, 2000, p. 113-123.
- , « Pluralism and equality: the peace of Monsieur, may 1576 », dans Keith Cameron, Id., Penny Roberts (éd.), *The Adventure of Religious Pluralism in Early Modern France*, Oxford, Peter Lang, 2000, p. 45-63.
- , *Governing passions: peace and reform in the French kingdom, 1576-1585*, Oxford, OUP, 2007.
- GRELL Chantal et PELLISTRANDI Benoît (dir.), *Les cours d'Espagne et de France au XVII^e siècle*, Madrid, Casa de Velázquez, 2007.
- GRELL Chantal et LAUDIN Gérard (éd.), *Références historiques et modèles politiques: images du pouvoir impérial en Europe, XVI^e-XVIII^e siècles*, *Revista de historiografía*, 14, 2011.
- GRELL Chantal et RAMIÈRE de FORTANIER Arnaud (éd.), *Le Second Ordre: l'idéal nobiliaire. Hommages à Ellery Schalk*, Paris, PUPS, 1999.
- GUGLIELMI Gilles, *La notion d'administration publique dans la théorie juridique française*, Paris, LGDJ, 1991.
- GUICHARD Charlotte, « Image, art, artefact au XVIII^e siècle: l'histoire de l'art à l'épreuve de l'objet », *Perspective*, 1, 2015, p. 95-112.
- GUILLOUËT Jean-Marie et RABEL Claudia, « Le programme. Une notion pertinente en histoire de l'art médiéval? », *Cahiers du Léopard d'or*, 12, 2011.
- GUILLOUËT Jean-Marie, « Les transferts artistiques: un outil opératoire pour l'histoire de l'art médiéval? », *Histoire de l'art, Interactions et transferts artistiques*, 64, 2009, p. 17-25.
- GUYOTJEANNIN Olivier et POTIN Yann, « La Fabrique de la perpétuité. Le Trésor des chartes et les archives du royaume (XIII^e-XIX^e siècle) », *Revue de Synthèse*, 125/5, 2004, p. 15-44.
- GUYOTJEANNIN Olivier, MORELLE Laurent et SCALFATI Silio P. (éd.), *Les formulaires. Compilation et circulation de modèles d'actes dans l'Europe médiévale et moderne*, Prague, Éditions Karolinum, 2018.
- GUYOTJEANNIN Olivier, « Écrire en chancellerie », dans Michel Zimmermann (dir.), *Auctor et auctoritas: invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, Paris, École nationale des Chartes, 2001, p. 17-35.

BIBLIOGRAPHIE

- HAAN Bertrand, *Une Paix pour l'éternité. La négociation du traité du Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010.
- , *L'amitié entre princes. Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de Religion (1560-1570)*, Paris, PUF, 2011.
- HABERMAS Jürgen, *L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1997 (1^{re} éd. 1963).
- HADDAD Élie, *Fondation et ruine d'une «maison». Histoire sociale des comtes de Belin (1582-1706)*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2009.
- , «Noble clientèles in France in the sixteenth and seventeenth centuries: a historiographical approach», *French History*, 20/1, 2006, p. 75-109.
- HALÉVI Ran (dir.), *Le savoir du prince du Moyen Âge aux Lumières*, Paris, Fayard, 2002.
- HAQUET Isabelle, *L'Enigme Henri III. Ce que nous révèlent les images*, Nanterre, Presses universitaires de Paris-Ouest, 2012.
- HAMON Philippe, «Nicolas II de Neufville (?-1554)», dans Cédric Michon (dir.), *Les Conseillers de François I^{er}*, Rennes, PUR, 2011, p.343-346.
- HANLEY Sarah, *Le lit de justice des rois de France: l'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours*, trad. fr., Paris, Aubier, 1991.
- HARAI Denes, *Grands serviteurs de petits États. Les conseillers de Navarre et de Transylvanie (xv^e-xvii^e siècles)*, Rennes, PUR, 2012.
- HARDING Robert, *Anatomy of a power elite: the provincial governors of early modern France*, New Haven/Londres, Yale Univ. Press, 1978.
- , «Aristocrats and lawyers in french provincial government, 1559-1648: from governors to commissars», dans Barbara C. Malamet (éd.), *After the Reformation: Essays in Honor of J. H. Hexter*, Philadelphia, Univ. of Pennsylvania Press, 1980, p. 95-127.
- HEAD Randolph C., «Knowing like a State: the transformation of political knowledge in swiss archives, 1450-1770», *Journal of Modern History*, 75, 2003, p. 745-782.
- , (dir.), n^o spécial «Archival Knowledge Cultures in Europe, 1400-1900», *Archival Science*, 10/3, 2010.
- , *Proof, Information, and Political Record-Keeping, 1400-1700*, Cambridge, CUP, 2019.
- HEINICH Nathalie, «Pour en finir avec l'«illusion biographique»», *L'Homme*, 195-196, 2010, p. 421-430.
- HELLIN Stéphan, «Espionnage et contre-espionnage en France au temps de la Saint-Barthélemy: le rôle de Jérôme Gondi», *Revue historique*, 646/2, 2008, p. 279-313.
- HERMANT Héloïse, *Guerres de plumes. Publicité et cultures politiques dans l'Espagne du xvii^e siècle*, Madrid, Casa de Velázquez, 2012.
- , (dir.), *Contourner, infléchir, subvertir les cadres de la domination dans les Sociétés d'Ancien Régime. Europe (xv^e-xviii^e siècles)*, Paris, Garnier, 2016.
- HERVIER Dominique, *Une famille parisienne à l'aube de la Renaissance. Pierre le Gendre et son inventaire après décès. Étude historique et méthodologique*, Paris, Honoré Champion, 1977.
- HESANHA Antonio Manuel, «A historiografia juridico-institucional e a "morte do estado"», *Anuario de Filosofia del derecho*, Madrid, Instituto Nacional de Estudios Jurídicos, 3, 1986, p. 191-228.
- , «Les autres raisons de la politique. L'économie de la grâce», dans Jean-Frédéric Schaub (dir.), *Recherches sur l'histoire de l'État dans le monde ibérique*, Paris, Presses de l'ENS, 1993, p. 67-86.
- , «Pré-compréhension et savoir historique. La crise du modèle étatiste et les nouveaux contours de l'histoire du pouvoir», dans Claus Peterson (éd.), *Juristische Theoriebildung und Rechtliche Arbeit, Ratshistorika Studier*, série II, Lund, Bloms Boktryckeri, 1993, p. 49-67 (rééd. dans *Revista mexicana de ciencias políticas y sociales*, 41, 166, 1996, p. 9-47).
- , «Paradigmes de légitimation, aires de gouvernement, traitement administratif et agents de l'administration», dans Robert Descimon, Jean-Frédéric Schaub et Bernard Vincent (dir.), *Les figures de l'administrateur: institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 16^e-19^e siècles*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997, p. 19-28.
- HEURTAUX Jérôme, «Recompositions et reconversions des élites tunisiennes. Sociologie d'un changement de régime», *Le Car-net de l'IRMC*, 6 janvier 2014, [en ligne: <http://irmc.hypotheses.org/1330>].
- HILAIRE Jean, «L'arbitrage dans la période moderne (xv^e-xviii^e siècle)», *Revue de l'arbitrage*, 2, 2000, p. 187-266.
- HILDESHEIMER Française, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004.
- HOCHMANN Michel *et al.*, *Programme et invention dans l'art de la Renaissance*, Paris, Somogy, 2008.
- HOCHNER Nicole, *Louis XII: Les dérèglements de l'image royale (1498-1515)*, Seyssel, Champ Vallon (coll. «Époques»), 2006.
- HOLT Mack P., «Patterns of clientèle and economic opportunity at court during the wars of religion: the household of François, duke of Anjou», *French Historical Studies*, 13/3, 1984, p. 305-322.
- , *The Duke of Anjou and the Politique Struggle during the Wars of Religion*, Cambridge, CUP, 1986.
- , «Attitudes of the french nobility at the estates-general of 1576», *The Sixteenth Century Journal*, 18/4, 1987, p. 489-504.
- HOUSIAU Jean, *Les secrétaires du conseil privé sous Charles Quint et Philippe II (c. 1531-c.1567)*, Bruxelles, Standen en Landen, 1998.
- HUGON Alain, «L'Affaire L'Hoste ou la tentation espagnole (1604)», *RHMC*, 42/3, 1995, p. 355-375.
- , «L'information dans la politique étrangère de la couronne d'Espagne, xv^e-xvii^e siècles», dans *L'information à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2001, p. 25-53.
- , *Au service du Roi Catholique: honorables ambassadeurs et divins espions face à la France. Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004.
- , *Philippe IV: le siècle de Velasquez*, Paris, Payot, 2014.
- , «L'étranger à la cour de France selon l'ambassade espagnole auprès du Roi très chrétien (1^{re} moitié du xvii^e siècle)», *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2016, [en ligne: <http://crcv.revues.org/13824>].
- HUGRÉE Cédric, «Les sciences sociales face à la mobilité sociale. Les enjeux d'une démesure statistique des déplacements sociaux entre générations», *Politix*, 114/2, 2016, p. 47-72.
- HUPPERT George, *Bourgeois et gentilshommes. La réussite sociale en France au xv^e siècle*, trad. fr., Paris, Flammarion, 1983 (1^{re} éd. 1977).

BIBLIOGRAPHIE

- HUTCHINSON Mark, « The emergence of the State in Elizabethan Ireland and England, ca. 1575-99 », *The Sixteenth Century Journal*, 45/3, 2014, p. 659-682.
- JONES Norman, *Governing by Virtue: Lord Burghley and the Management of Elizabethan England*, Oxford, OUP, 2015.
- JONES-DAVIES Marie-Thérèse (éd.), *L'étranger: identité et altérité au temps de la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 1996.
- , (dir.), *Mémoire et oubli au temps de la Renaissance*, Paris, Honoré Champion, 2002.
- JOUANNA Arlette, BOUCHER Jacqueline, BILOGHI Dominique, LE THIEC Guy, *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, 1998.
- JOUANNA Arlette, *Ordre social. Mythes et hiérarchies dans la France du XVI^e siècle*, Paris, Hachette, 1977.
- , « Coexister dans la différence : expériences de l'union avant Coutras », dans *Avènement d'Henri IV. Quatrième centenaire I. Coutras*, (Actes du colloque de Coutras, 1987), Pau, Association Henri IV, 1988, p. 149-166.
- , *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.
- , « Réflexions sur les relations internobiliaires en France aux XVI^e et XVII^e siècles », *French Historical Studies*, 17/4, 1992, p. 872-881.
- , « Être bon Français au temps des guerres de Religion : du citoyen au sujet », dans Ouzi Elyada, Jacques Le Brun (éd.), *Conflits politiques, controverses religieuses: essais d'histoire européenne aux 16^e-18^e siècles*, Paris, EHESS, 2002, p. 19-32.
- , *La Saint-Barthélemy. Les mystères d'un crime d'État*, Paris, Gallimard, 2007.
- , *Le Pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard (coll. « L'esprit de la Cité »), 2013.
- , *Le Prince absolu: apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard (coll. « L'esprit de la Cité »), 2014.
- JOYEUX-PRUNEL Béatrice, « Visual contagions, the art historian, and the digital strategies to work on them », *Art@ Bulletin*, 8/3, 2019, Article 8.
- KAISER Wolfgang, *Marseille au temps des troubles, 1559-1596: morphologie sociale et luttes de factions*, trad. fr., Paris, EHESS, 1992.
- , « Guillaume du Vair et la pacification de la Provence », dans Bruno Petey-Girard, Alexandre Tarrete (éd.), *Guillaume du Vair. Parlementaire et écrivain (1556-1621)*, Genève, Droz (coll. « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 403), Genève, Droz, 2005, p. 109-122.
- KANTOROWICZ Ernst H., « Mysteries of State. An absolutist Concept and its Late Mediaeval Origins », dans *Harvard Theological Review*, XLVIII, 1955, p. 65-91; trad. in *Mourir pour la patrie et autres textes*, présentation de P. Legendre, Paris, PUF, 1984, p. 75-103.
- , *Les deux corps du Roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1989 (1^{re} éd. 1957).
- KELSEN Hans, « La notion d'État et la psychologie sociale. À propos de la théorie freudienne des foules », *Hermès*, 2/2, 1988, p. 134-165.
- KEOHANE Nannerl O., *Philosophy and the State in France. The Renaissance to the Enlightenment*, Princeton, PUP, 1980.
- KERSHAW Ian, *Qu'est-ce que le nazisme? Problèmes et perspectives interprétation*, Paris Gallimard 1992.
- , *Hitler. Essai sur le charisme en politique*, Paris, Gallimard, 1995 (1^{re} éd. 1991).
- KETTERING Sharon, *Patrons, brokers and clients in Seventeenth-Century France*, Oxford, OUP, 1986.
- , « Clientage during the French Wars of Religion », *The Sixteenth Century Journal*, 20/2, 1989, p. 221-239.
- KNECHT Robert J., « The word and the pen : Blaise de Monluc and his *Commentaires* », *Renaissance Studies*, 9/1, 1995, p. 104-118.
- , *Catherine de Médicis (1519-1589)*, Bruxelles, Le Cri Éditions, 2003 (1^{re} éd. 1998).
- KOMUR-THILLO Greta et RÉACH-NGÔ Anne (éd.), *L'Écrit à l'épreuve des médias du Moyen Âge à l'ère électronique*, Paris, Classiques Garnier, 2011.
- KOSSELCK Reinhard, *Le règne de la critique*, trad. fr., Paris, Minuit, 1979 (1^{re} éd. 1959)
- KOUKY Fianu et GUTH DeLloyd J. (éd.), *Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales: espace français, espace anglais*, Louvain-la-Neuve, FIDEM, 1997.
- KRYNEN Jacques, *L'État de justice. France, XIII^e-XX^e siècles*, t. I: *L'idéologie de la magistrature ancienne*, Paris, Gallimard, 2009.
- KUSCHE Maria, *Juan Pantoja de la Cruz*, Madrid, Castalia, 1964.
- , *Juan Pantoja de la Cruz y sus seguidores. Bartolomé González, Rodrigo de Villandrando y Antonio López Polanco*, Madrid, Fundación de Arte Hispánico, 2007.
- LABORIER Pascale et LASCOUMES Pierre, « L'Action publique comprise comme gouvernementalisation de l'État », dans Sylvain Meyet (éd.), *Travailler avec Foucault: retours sur le politique*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 37-60.
- LABORIER Pascale, « La "bonne police". Sciences camérales et pouvoir absolutiste dans les États allemands », *Politix*, 48/12, 1999, p. 7-35.
- LABOURDETTE Jean-François, POUSSOU Jean-Pierre et VIGNAL Marie-Catherine (éd.), *Le Traité de Vervins*, Paris, PUPS, 2000.
- LANNERS Yvonne, *Archives du château de Saint-Fargeau, 90 AP, Inventaire*, Paris, Archives nationales, 1981.
- LAPEYRE André et SCHEURER Rémy (éd.), *Les Notaires et secrétaires du roi sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII: (1461-1515), notices personnelles et généalogies*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978.
- LASCOUMES Pierre, « Gouverner par les instruments. Ou comment s'instrumente l'action publique? », dans Jacques Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 307-401.
- LATOUR Bruno, *La Fabrique du droit: une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, La Découverte, 2004.
- LAZEGA Emmanuel, *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, PUF, 1998.
- LEBOUCQ Karine, « L'administration provinciale à l'époque des guerres de religion: Henri III, François d'O et le gouvernement de Basse Normandie (1579-1588) », *Revue Historique*, 248/2, 1998, p. 345-408.
- LEBRUN-PÉZERAT Pierre et POUBLAN Danièle (dir.), *La Lettre et le Politique*, Paris, Honoré Champion, 1996.
- LE CLECH-CHARTON-Sylvie, *Chancellerie et culture au XVI^e siècle (les notaires et secrétaires du roi de 1515 à 1547)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail (coll. « Histoire notariale »), 1993.
- LEFEBVRE-TEILLARD Anne, *Le nom. Droit et histoire*, Paris, PUF, 1990.
- LE GALL Jean-Marie, *Les Guerres d'Italie 1494-1559: une lecture religieuse*, Genève, Droz, 2017.

BIBLIOGRAPHIE

- , « Saint-Denis, les Guise et Paris sous la Ligue, 1588-1589 », *French Historical Studies*, 24/2, 2001, p. 157-184.
- LEGAY Marie-Laure, « Peut-on définir une élite administrative provinciale ? Le cas artésien (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Revue du Nord*, 332/81, 1999, p. 705-721.
- , *Les États provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, Droz, 2001.
- LE GOFF Jacques, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Seuil, 2014.
- LEMARCHAND Guy, « Troubles et révoltes populaires en France au XVI^e et XVII^e siècles. Essai de mise au point », *Cahier des Annales de Normandie*, 30, 2000, *Féodalisme, société et Révolution française : études d'histoire moderne, XVI^e-XVIII^e siècles*, p. 131-158.
- LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008.
- LEMERCIER Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *RHMC*, 52/2, 2005, p. 88-112.
- LEMIEUX Vincent, OUMET Mathieu, *L'Analyse structurale des réseaux sociaux*, Québec/Bruxelles, Presses de l'Université Laval/De Boeck, 2004.
- LEMIEUX Vincent, *La Structuration du pouvoir dans les systèmes politiques*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 1989.
- , *À quoi servent les réseaux sociaux ?*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, 2000.
- LENOIR Rémi, « L'État selon Pierre Bourdieu », *Sociétés contemporaines*, 87/3, 2012, p. 123-154.
- LE PERSON Xavier, « Pratiques » et « Praticqueurs. La vie politique à la fin du règne d'Henri III, Genève, Droz, 2002.
- , « Les « pratiques » du secret au temps d'Henri III, secret. Le commerce clandestin de viande en Carême (Lyon, fin du XVI^e siècle) », dans Wolfgang Kaiser (dir.), *Rives-Nord-Méditerranéennes*, 17, *Pratiques du secret XV^e-XVII^e siècles*, 2004, p. 11-36.
- , « Usages et discours de la maladie dans l'art de la négociation politique. Catherine de Médicis et les princes ligueurs en Champagne (1585) », dans Élisabeth Belmas et Marie-José Michel (dir.), *Corps. Santé. Société*, (Actes du colloque de Paris, 12-13 décembre 2002), Paris, Nolin, 2005, p. 155-172.
- , « Usages et discours de la maladie dans la vie politique française au XVI^e siècle : une "pratique" », dans Andrea Carlino et Alexandre Wenger (dir.), *Littérature et Médecine. Approches et perspectives*, Genève, Droz, 2007, p. 229-246.
- LE ROUX Nicolas, « L'exercice de la fidélité entre loyauté et rébellion : le parcours politique du maréchal de la Ligue Claude de La Châtre », *RHMC*, 43/2, 1996, p. 34-50.
- , « Courtisans et favoris : l'entourage du prince et les mécanismes du pouvoir dans la France des guerres de Religion », *Histoire, économie et société*, 17, 3, 1998, p. 377-387.
- , « Élités locales et service de la Couronne au XVI^e siècle : l'exemple de la noblesse de Touraine », dans Chantal Grell et Arnaud Ramière de Fortanier (dir.), *Le Second Ordre : l'idéal nobiliaire. Hommage à Ellery Schalk*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1999, p. 153-167.
- , « La Fortune, la vertu et l'occasion : l'idéologie nobiliaire et la sémantique de l'action à la fin du XVI^e siècle », dans André Bazzana (dir.), *Châteaux, nobles et aventuriers*, Bordeaux, CROCEM, 1999, p. 111-137.
- , « Les négociateurs royaux en France pendant les guerres de religions », dans Heinz Duchhardt, Pierre Monnet et Patrice Veit (dir.), *Krieg und Frieden im Übergang vom Mittelalter zur Neuzeit. Guerre et paix du Moyen Âge aux Temps Modernes*, Mayence, Philipp von Zabern, 2000, p. 119-136.
- , « La cour dans l'espace du palais. L'exemple de Henri III », dans Marie-France Auzepy et Joël Cornette (dir.), *Palais et Pouvoir, de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003, p. 229-267.
- , « De Béthulie à Jéricho. La Rochelle d'un siège à l'autre, 1573-1628 », *Les Cahiers de la Paix*, 9, *Les villes symboles*, 2003, p. 115-131.
- , « Honneur et fidélité. Les dilemmes de l'obéissance nobiliaire au temps des troubles de Religion », *Nouvelle Revue du Seizième Siècle*, 22/1, 2004, p. 127-146.
- , « La Saint-Barthélemy des Italiens n'aura pas lieu : un discours envoyé à Catherine de Médicis en 1573 », dans Bernard Barbièche, Jean-Pierre Poussou et Alain Tallon (dir.), *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe moderne. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Berçé*, Paris, PUPS, 2005, p. 165-183.
- , *Un régicide au nom de Dieu. L'assassinat d'Henri III (1^{er} août 1589)*, Paris, Gallimard (coll. « Les Journées qui ont fait la France »), 2006.
- , « Aspects de la culture visuelle à la cour des derniers Valois », dans Marie-France Auzepy et Joël Cornette (dir.), *Des images dans l'histoire*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2008, p. 75-117.
- , *Les Guerres de Religion, 1559-1629*, Paris, Belin, 2011.
- , « Mettre la main à la plume. Information, mobilisation et conciliation à l'aube de la Ligue », dans Jérémie Foa et Paul-Alexis Mellet (dir.), *Le bruit des armes. Mises en formes et désinformations en Europe pendant les guerres de Religion (1560-1610)*, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 233-257.
- , *Le roi, la cour, l'État. De la renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon (coll. « Époques »), 2013.
- , « Le Glaive et la chair : le pouvoir et son incarnation au temps des derniers Valois », *Chrétiens et sociétés*, n° spécial II-1, 2013, p. 61-83.
- , « La vraie gloire ne s'acquiert que par les armes. Sully, la noblesse et la guerre », *Albineaana, Cahiers d'Aubigné*, 26, 2014, p. 153-170.
- , « "Je vis retiré en ma maison comme étant desja au nombre des mortz." Les ministres d'Henri III et l'expérience de la disgrâce », dans Marie Barral-Baron, Marie-Clarté Lagrée et Mathieu Lemoine (dir.), *Les stratégies de l'échec. Enquêtes sur l'action politique à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2015, p. 95-112.
- , « Henri au pays des Sarmates (1573-1574) », dans Jaroslaw Dumanowski, Michel Figeac et Daniel Tollet (dir.), *France-Pologne. Contacts, échanges culturels, représentations (fin XVI^e-fin XIX^e siècle)*, Paris, Honoré Champion, 2016, p. 17-34.
- , « Des bourgeois et des princes. Paris, 1614-1617 », *Dix-septième siècle* 276/3, 2017, p. 463-476.
- , *Portraits d'un royaume. Henri III, la noblesse et la Ligue*, Paris, Passés Composés, 2020.
- LE ROY LADURIE Emmanuel, *L'État royal de Louis XII à Henri IV, 1460-1610*, Paris, Hachette, 1987.
- LEUTRAT Estelle, « L'image gravée de la ville au 16^e s. : notes sur la vue de Lyon attribuée à Bernard Salomon », dans Sandra Costa (dir.), *Représentations et formes de la ville européenne : le patrimoine et la mémoire*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 63-83.

BIBLIOGRAPHIE

- LEVI Giovanni, « Les usages de la biographie », *Annales ESC*, 44/6, 1989, p. 1325-1336.
- LIAROUTZOS Chantal, « Savoir et pouvoir dans les guides routiers français du XVII^e siècle », dans Roger Duchêne et Pierre Ronzeaud (éd.), *Autour de Madame de Sévigné. Deux colloques pour un tricentenaire*, Paris, *Papers on French Seventeenth Century Literature*, Paris, 1997, p. 135-148.
- LIGNEREUX Yann, « Les "trois corps du roi". Les entrées d'Henri IV à Lyon, 1594-1596 », *Dix-septième siècle*, 212/3, 2001, p. 405-417.
- , *Lyon et le roi. De la «bonne ville» à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.
- , « Le visage du roi, de François I^{er} à Louis XIV », dans *RHMC*, 57/4, 2010, p. 30-50
- , *Les rois imaginaires. Une histoire visuelle de la monarchie de Charles VIII à Louis XIV*, Rennes, PUR, 2016.
- LIPSKY Michael, *Street level bureaucracy. Dilemma of the individual in public services*, New York, Russel Sage Fondation, 1980.
- LOBBES Louis, « L'œuvre historiographique de Pierre Matthieu ou la tentative d'embrigader Clio », dans *Écritures de l'histoire (XIV^e-XV^e siècle): actes du colloque de Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002*, Genève, Droz, 2005, p. 495-519.
- LOIRETTE Francis, *L'État et la région. L'Aquitaine au XVII^e siècle: centralisation monarchique, politique régionale et tensions sociales*, Talence, Presses Univ. de Bordeaux, 1998.
- LOOMIE Albert J., « The Conducteur des Ambassadeurs of Seventeenth Century France and Spain », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 53/2, 1975, p. 333-356.
- LOPEZ-CORDON CORTEZO Maria Victoria, « Secretarios y secretarías en la Edad Moderna: de las manos del príncipe a relojeros de la monarquía », *Studia historica. Historia moderna*, 15, 1996, p. 107-133.
- , « Del plumista calígrafo al secretario instruido: formación, carrera y promoción social de los oficiales de las Secretarías del Despacho », *Studia historica. Historia moderna*, 39/1, *El Habitus del oficial real: ideal, percepción y ejercicio del cargo en la Monarquía Hispánica (siglos XV-XVIII)*, 2017 p. 191-228.
- LUÇAY Hélène de, *Des origines du pouvoir ministériel en France. Les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV*, Paris, M. Tardieu, 1881.
- LUHMANN Niklas, *La confiance, un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Paris, Economica, 2006.
- MC GOWAN Margaret M., « Les stratégies politiques dans la fabrication de l'image du roi. Entrées royales en 1595 (Lyon), 1600 (Avignon), 1610 (Paris) » dans Colette Nativel (dir.), *Henri IV. Art et pouvoir*, , Rennes, PUR, 2016, p. 179-186.
- MAC KAY Ruth, *The limits of royal authority. Resistance and obedience in Seventeenth-Century Castile*, Cambridge, CUP, 1999.
- MAGNAN André (dir.), *Expériences limitées de l'épistolaire. Lettres d'exil, d'enferment, de folie*, Paris, Champion, 1993.
- MANNORI Luca, « Centralisation et fonction publique dans la pensée juridique de l'Ancien Régime: justice, police et administration », dans Michel Pertué, (dir.), *L'administration de la France (1750-1940)*, Orléans, Presses de l'Université d'Orléans, 1988, p. 247-257.
- MARCHANDISSE Alain et KUPPER Jean-Louis (éd.), *À l'ombre du pouvoir: les entourages princiers au Moyen Âge*, Liège, Presses universitaires de Liège, 2003.
- MARGOLF Diane C., « Adjudicating memory: law and religious difference in early modern seventeenth-century France », *The Seventeenth Century Journal*, 27/2, 1996, p. 399-418.
- MARIN Louis, « Logiques du secret », *Traverses*, 30-31, 1984, repris dans *Lectures traversières*, Paris, 1992, p. 246-257.
- , *Pour une théorie baroque de l'action politique*, texte introduisant à Gabriel Naudé, *Considérations politiques sur les coups d'État* (reprise de l'édition de 1667), Paris, Les Éditions de Paris, 1988.
- , *De la représentation*, Paris, Seuil/Gallimard, 1994.
- MARTIN Martial, « La corruption dans les "libelles d'état" durant la période de la Ligue (1584-1598) », *Études de lettres. Représenter la corruption en France à l'âge baroque (1580-1600)*, 3-4, 2015, [en ligne: <http://journals.openedition.org/edl/901>].
- , « L'"information internationale" dans les occasionnels et les libelles des guerres de Religion », *Le Temps des médias*, 20/1, 2013, p. 9-21.
- MARTINEZ LORENTE Gaspar, « Histoire de la poste en Espagne: historiographie et recherche, l'état de la question », dans Muriel Le Roux (dir.), *Postes d'Europe XVIII^e-XX^e siècle. Jalons d'une histoire comparée*, Paris, Comité pour l'Histoire de La Poste, 2007, p. 59-78.
- MEARS Natalie, *Queenship and Political Discourse in the Elizabethan Realms*, Cambridge, CUP, 2005.
- , « State papers and related collections », dans Laura Sangha et Jonathan Willis (éd.), *Understanding early modern primary sources*, Londres, Routledge, p. 17-34
- MEIER Christel et al. (éd.), *Pragmatische Dimensionen mittelalterlicher Schriftkultur*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 2002.
- MELANÇON Benoît (dir.), *Penser par lettre*, Paris, FIDES, 1998.
- MELLET Paul-Alexis et FOA Jérémie, *Le bruit des armes: mises en formes et désinformations en Europe pendant les guerres de Religion, 1560-1610: Actes du colloque international, Tours, 5-7 novembre 2009*, Paris, Honoré Champion, 2012.
- Mellet Paul-Alexis et Foa Jérémie, « Une "politique de l'oubliance"? Mémoire et oubli pendant les guerres de Religion (1550-1600) », *Astéris*, 15, 2016, [en ligne: <http://journals.openedition.org/asterion/2829>].
- MELLET Paul-Alexis, *Les traités monarchomaques. Confusion des temps, résistance armée et monarchie parfaite (1560-1600)*, Genève, Droz, 2007.
- MÉNAGER Daniel, *Ronsard. Le Roi, le Poète et les Hommes*, Genève, 1979.
- MENEGALDO Silvère, RIBÉMONT Bernard, *Le Roi fontaine de justice. Pouvoir judiciaire et pouvoir royal au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, Klincksieck, 2012.
- MERCKLÉ Pierre, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 2004.
- MERLIN Hélène, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Belles Lettres, 1994.
- , « Paroles publiques et figures du public en France dans la première partie du XVII^e siècle », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 26/7, 1994, p. 51-66.
- MESNARD Jean et MOUSNIER Roland (dir.), *L'Âge d'or du mécénat, 1598-1661*, Paris, Éditions du CNRS, 1985.
- MEYER Jean, « États, routes, guerre et espace », Philippe Contamine (dir.), *Guerre et concurrence entre les États européens du XIV^e au XVII^e siècle*, Paris, PUF, 1998, p. 167-200.

BIBLIOGRAPHIE

- MEYZIE Vincent, « Officiers “moyens” », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 38, 2006, p. 99-125.
- MICALLEF Fabrice, *Un désordre européen. La compétition internationale autour des « affaires de Provence » (1580-1598)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014.
- , « Comment la bonne Ligue sauva la monarchie. 1593 selon Nicolas Lefèvre de Lezeau », *Les Dossiers du Gribli, Nicolas Lefèvre de Lezeau et l'écriture*, 2011, [en ligne: <http://dossiersgribli.revues.org/4708>].
- MICHAUD Claude, « Finances et guerres de Religion en France », *RHMC*, 28, 1981, p. 572-596.
- MICHAUD Hélène, - « Les Actes intitulés règlements sous l'Ancien Régime », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1957, t. 115, p. 156-167.
- , « Les registres de Claude Pinart, secrétaire d'État (1570-1588) », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 120, 1962, p. 142-143.
- , *La Grande Chancellerie et les écritures royales au seizième siècle (1515-1589)*, Paris, PUF, 1967.
- , *Les Formulaires de Grande Chancellerie, 1500-1580*, Paris, Imprimerie Nationale, 1972.
- , « L'entourage des grands officiers et les “cabinets” des secrétaires d'État au XVI^e siècle », dans Michel Antoine (dir.), *Origines et histoire des cabinets des ministres en France*, Genève, Droz, 1975, p. 11-21.
- MICHON Cédric, « Chapitre XVI. Les élites et l'État », dans Annie Antoine et Id., *Les Sociétés au XVII^e siècle: Angleterre, Espagne, France*, Rennes, PUR, 2006, p. 391-423.
- , *Dans la cour des lions. Hommes et femmes de pouvoir de la Renaissance*, Paris, Passés composés, 2020.
- , « Le Conseil des princes à la Renaissance. Quelles leçons pour aujourd'hui? », *Commentaire*, 173/1, 2021, p. 113-120.
- MILLARD Éric, « Hauriou et la théorie de l'institution », *Droit et société*, 30-31, 1995, *L'environnement et le droit*, p. 381-412.
- MOLLÉ Frédéric, *Généalogie de l'ascèse bureaucratique*, Rennes, PUR (coll. « Le Sens social »), 2006.
- MONTCHER Fabien, *La historiografía real en el contexto de la interacción hispano-francesa (1598-1635)*, Alfredo Alvar Ezquerro et Carmen Sanz Ayán (dir.), Facultad de geografía e d'histoire de l'université Complutense de Madrid (Espagne), 2013.
- , « Archives and Empire: scholarly archival practices, royal historiographers and historical writing across the Iberian Empire (late 16th and Early 17th century) », *Storia della Storiografia*, 68/2, 2015, p. 21-36.
- MONT DE SAVASSE Jacques de, SOULINGEAS Yves et GAL Stéphane, *L'Europe d'Henri IV: la correspondance diplomatique de Louis de Revol, secrétaire d'État d'Henri III et d'Henri IV*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2004.
- MOREL Henri, *L'Idée gallicane au temps des guerres de Religion*, Aix-en-Provence, Presses Univ. d'Aix-Marseille, 2003.
- MORELLE Laurent, « Michel Zimmermann: l'écriture documentaire comme théâtre d'expérimentation », dans *Médiévales*, 52, 2007, p. 181-196.
- MORGAT Alain, « Les conseils princiers au XVI^e siècle », dans Bernard Barbiche et Yves-Marie Bercé (dir.), *Études sur l'ancienne France offertes en hommage à Michel Antoine*, Paris, École des chartes (coll. « Mémoires et documents de l'École des chartes », 69), 2003.
- MOUSNIER Roland, *Les Institutions de la France sous la Monarchie absolue*, t. I, Paris, PUF, 1974.
- , *L'Assassinat d'Henri IV. Le problème du tyrannicide et l'affermissement de la monarchie absolue*, Paris, Gallimard, 1964.
- , *Le conseil du Roi de Louis XII à la Révolution*, Paris, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris-Sorbonne, 1970, p. 21-64.
- , *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, rééd. Paris, PUF, 1971.
- , « La fonction publique en France du début du seizième siècle à la fin du XVIII^e siècle », *Revue Historique*, 261, 1979, p. 321-335.
- , « Les fonctionnaires au XVII^e siècle », dans Marcel Pinet (dir.), *Histoire de la fonction publique en France*, t. II: *Du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1993, p. 135-273.
- MUCHEMBLED Robert, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Flammarion, 1978.
- , *La société polie. Politique et politesse en France du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1998.
- MULRYNE James R. (dir.), *Ceremonial entries in early modern Europe: the iconography of power*, Farnham, Ashgate, 2015.
- NAGLE Jean, « Pour une archéologie administrative et une reconnaissance du patrimoine archéologique administratif », *Lettre d'information de l'IHMC*, 16, 1988, p. 1-3.
- , « L'officier moyen dans l'espace français de 1568 à 1665 », dans Jean-Philippe Genet (dir.), *L'État moderne: Genèse*, Paris, 1990, p. 163-174.
- , « Les fonctionnaires au XVII^e siècle », dans Marcel Pinet (dir.), *Histoire de la fonction publique en France*, t. II: *Du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1993, p. 135-273.
- , *Un orgueil français. La vénalité des offices sous l'Ancien Régime*, Paris, Odile Jacob, 2008.
- NAKAM Géralde, *Montaigne et son temps. Les événements et les Essais*, Paris, A. G. Nizet, 1982.
- NAPOLI Paolo, « Au-delà de l'institution-personne », dans Jean-François Braunstein, Daniele Lorenzini, Ariane Revel et al. (éd.), *Foucault(s)*, Paris, Publications de la Sorbonne (coll. « La philosophie à l'œuvre »), 2017, p. 177-184.
- NEUSCHEL Kristen B., *Word of honor. Interpreting noble culture in sixteenth century France*, New York/Londres, Cornell Univ. Press/Ithaca, 1989.
- NIÈRES Claude, « La notion d'étranger pendant la période moderne en France », dans Ida Simon-Barough, Pierre-Jean Simon (dir.), *Les étrangers dans la ville. Le regard des Sciences Sociales*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 123-132.
- NIEROP Henk, « Similar problems, different outcomes. The revolt of the Netherlands and the wars of religion in France », dans Karel Davids, Jan Lucassen (éd.), *A Miracle Mirrored*, Cambridge, CUP, 1995, p. 26-56.
- NORBERT Alter, « Innovation et organisation: deux légitimités en concurrence », *Revue française de sociologie*, 34/2, 1993, p. 175-197.
- NOUAILLAC Joseph, *Villeroy, secrétaire d'État et ministre sous Charles IX, Henri III et Henri IV*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1908.
- OSTEN-SACKEN Cornelia von der, *El Escorial. Estudio iconológico*, Madrid, Xarait, 1984.
- PARAVICINI Werner (dir.), *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel*, Ostfildern, J. Thorbecke, 2013.

BIBLIOGRAPHIE

- PASTOUREAU Michel, *Vers une histoire des couleurs: possibilités et limites. Séance du 20 mars 2005*, Paris, Académie des beaux-arts, p. 51-66.
- PELTRE Christine et LORENTZ Philippe, *La notion d'école*, Strasbourg, PUS, 2007.
- PÉQUIGNOT Stéphane, *Au nom du roi. Pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velázquez, n°42, 2009.
- , « Les diplomaties occidentales et le mouvement du monde », dans Patrick Boucheron (dir.), *Histoire du monde au XV^e siècle*, Paris, Fayard, 2009, p. 709-723.
- , « Quand les ambassadeurs donnent leur avis. Formes et enjeux d'une pratique politique (couronne d'Aragon, XIII^e-XV^e siècles) », dans Martine Charageat et Corinne Leveux-Teixeira (dir.), *Consulter, délibérer, décider. Donner son avis au Moyen Âge (France, Espagne, VII^e-XV^e siècles)*, Toulouse, Éditions Méridiennes (coll. « Études médiévales ibériques »), 2010, p. 177-194.
- , « La Négociation en projet. Une enquête sur des documents de travail diplomatique au XV^e siècle », dans Yves Cohen, Francis Chateaufrenault (dir.), *Histoires pragmatiques* (« Raisons pratiques », 25), 2016, p. 179-200.
- PERNOT Jean-François, « L'activité de la Chambre des Comptes de Paris à l'époque moderne. Premiers résultats d'une enquête par sondage », *RHMC*, 26/4, 1979, p. 612-637.
- PETÉY-GIRARD BRUNO, TARRÊTE Alexandre (éd.), *Guillaume du Vair, parlementaire et écrivain (1556-1621), Colloque d'Aix-en-Provence, 4-6 octobre 2001*, Genève, Droz (coll. « Travaux d'Humanisme et Renaissance »), 2005.
- PETITJEAN Johann et MICALLEF Fabrice, « "Nous sommes faibles". Guillaume Du Vair e la fine della Lega a Marsiglia: costruzione e finzione di un ritorno all'ordine (1596-1616) », *Quaderni storici*, 2012, p. 287-316.
- PETITJEAN Johann, « Gènes et le bon gouvernement de l'information (1665-1670) », *Cahiers de la Méditerranée*, 85, 2012, p. 215-232.
- , *L'Intelligence des choses. Une histoire de l'information entre Italie et Méditerranée (XV^e-XVII^e siècles)*, Rome, École française de Rome, 2013.
- PIBIRI Eva, *En voyage pour Monseigneur. Ambassadeurs, officiers et messagers à la cour de Savoie (XIV^e-XV^e siècles)*, Lausanne, Société d'histoire de la Suisse romande, 2011.
- PIERRE Benoît, *La Bure et le sceptre. La congrégation des Feuillants dans l'affirmation des États et des pouvoirs princiers vers 1560-vers 1660*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.
- PINTO Louis, *Le Collectif et l'individuel. Considérations durkheimiennes*, Paris, Raisons d'agir (coll. « Cours et travaux »), 2009.
- PONCET Olivier, « Prendre une décision en France à la Renaissance », dans *Id.* et Roseline Claert (éd.), *La prise de décision en France (1525-1559). Recherches sur la réalité du pouvoir royal ou princier à la Renaissance*, Paris, École nationale des chartes, 2008, p. 5-11.
- , « Le formulaire comme programme de gouvernement. Sortie des troubles civils et refondation bourbonnienne sous Henri IV (1589-1610) à travers le ms. Bibl. nat. Fr., fr. 5809 », dans Laurent Morelle et Olivier Guyotjeannin (éd.), *Les Formulaires. Compilation et circulation de modèles d'actes dans l'Europe médiévale et moderne, actes du XIII^e Congrès international de diplomatique*, 2016, [en ligne: <http://elec.enc.sorbonne.fr/cid2012/part22>].
- , *Pomponne de Bellèvre (1529-1607), un homme d'État au temps des guerres de Religion*, Paris, École des chartes (coll. « Mémoires et documents de l'École des chartes », 50), 1998.
- , « Nicolas de Neufville », p. 156-164, « Martin Ruzé », p. 164-168, « Pierre Brulart », p. 168-172, dans Thierry Sarmant (dir.), *Les ministres de la Guerre 1570-1792*, Paris, Belin, 2007.
- , « Lieux d'archives, lieux de pouvoir: de Rome à l'hôtel de Soubise », dans Claire Béchu (éd.), *Les Archives nationales. Des lieux pour l'histoire de France. Bicentenaire d'une installation 1808-2008*, Paris, Somogy/Archives nationales, 2008, p. 9-37.
- , « Archiviare, trasmettere e pubblicare le corrispondenze reali e governative della prima epoca moderna in Francia (secoli XV-XIX) », dans Andrea Giorgi et Katia Occhi (éd.), *Quaero ex tuis litteris. Carteggi fra basso medioevo ed età moderna. Pratiche di redazione, trasmissione e conservazione*, Bologne, Il Mulino, p. 323-350.
- , « Le miroir d'un déclin? Les registres de la Grande Chancellerie à l'âge moderne (XVI^e-XVIII^e siècle) », dans Olivier Guyotjeannin (éd.), *L'art médiéval du registre*, Paris, École nationale des chartes, 2018, p. 252-283.
- , « Archives et histoire. Dépasser les tournants », *Annales HSS*, 74/3-4, 2019, p. 713-743.
- PORRAS ARBOLEDA Pedro Andrés, *Juan II, rey de Castilla y León (1406-1454)*, Gijón, Trea, 2009.
- POTIN Yann, Archives et bibliothèques d'État en France à la fin du Moyen Âge, Paris, Éditions du CNRS, 2020.
- POTTER David (éd.), *Foreign intelligence and information in Elizabethan England: two english treatises on the state of France, 1580-1584*, Cambridge, CUP for the Royal Historical Society, 2004.
- POTTER Mark, « Good offices: intermediation by corporate bodies in early modern french public finance », *The Journal of Economic History*, 60/3, 2000, p. 599-626.
- POUMARÈDE Jacques, THOMAS Jack (éd.), *Les Parlements de province. Pouvoirs, justice et société du XV^e au XVIII^e siècle*, Toulouse, Framespa, 1996.
- POWIS Jonathan K., « Aristocratie et bureaucratie dans la France du XVI^e siècle: État, office et patrimoine », dans Philippe Contamine (éd.), *L'État et les aristocraties, XI^e-XV^e siècle, France, Angleterre, Écosse*, Paris, Presses de l'ENS, 1989, p. 231-245.
- RABIER Christelle (éd.), *Fields of expertise. A comparative history of expert procedures in Paris and London, 1600 to Present*, Cambridge, Cambridge Scholars Publishing, 2008.
- RABIER Allinson, *A Monarchy in Letters: Royal Correspondence and English Diplomacy in the Reign of Elizabeth I*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2012.
- REDWALD TREVOR-ROPER Hugh, *Europe's physician: the various life of Sir Theodore de Mayerne*, Yale, YUP, 2006.
- REINHARD Wolfgang, « Was ist europäische politische Kultur? Versuch zur Begründung einer politischen Historischen Anthropologie », *Geschichte und Gesellschaft*, 27, 2001, p. 593-616.
- RENAULT Rachel, *La permanence de l'extraordinaire. Fiscalité, pouvoirs et monde social en Allemagne aux XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017.
- RENNER Bernd (éd.), *La satire dans tous ses états: le «mélange satyrique» à la renaissance française. Cahiers d'humanisme et Renaissance*, vol. 92., Genève, Droz, 2009.

BIBLIOGRAPHIE

- RENTET Thierry, « Network mapping : ties of fidelity and dependency among the major domestic officers of Anne de Montmorency », *French History*, 17/2, 2003, p. 109-126.
- REVEL Jacques, « Histoire et sciences sociales : les paradigmes des Annales », dans *Annales ESC*, 34/6, 1979, p. 1360-1376.
- , *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil, 1996.
- , « L'institution et le social », dans *Un parcours critique. Douze exercices d'histoire sociale*, Paris, Galaade, 2006, p. 85-110.
- RICHEL Denis, « Autour des origines idéologiques lointaines de la Révolution française : élites et despotisme », *Annales ESC*, 24/1, 1969, p.1-23.
- , « Aspects socio-confessionnels des conflits religieux à Paris dans la seconde moitié du xv^e siècle », *Annales ESC*, 32/4, 1977, p. 764-789.
- , « Politique et religion : les processions à Paris en 1589 », *La France de l'Ancien Régime. Etudes réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984, p. 623-632.
- , « La Monarchie au travail sur elle-même ? », dans Keith M. Baker (dir.), *The Political Culture of the Old Regime*, Oxford, OUP, 1987 [repris dans:] *De la Réforme à la Révolution. Études sur la France moderne*, Paris, Aubier (coll. « Histories »), 1991, p. 425-450.
- , *De la Réforme à la Révolution. Études sur la France moderne*, Paris, Aubier, 1991.
- RIVAUD David, *Les villes et le roi. Les municipalités de Bourges, Poitiers et Tours et l'émergence de l'État moderne (v. 1440-v. 1560)*, Rennes, PUR, 2007.
- ROBERTS Penny, « Valois monarchy and visual propaganda : a suggested reading of Giorgio Ghisi's dream of Raphael or allegory of life », *Emblematica*, 10, 1996, p. 415-422.
- , « Arson, conspiracy and rumour in early modern europe », *Continuity and Change*, 12, 1997, p. 9-29.
- , « Huguenot conspiracies, real and imagined, in sixteenth-century France », dans Barry Coward et Julian Swann (éd.), *Conspiracies and conspiracy theory in early modern Europe from the Waldensians to the French Revolution*, Aldershot, Ashgate, 2004, p. 55-69.
- , « English and french towns in the sixteenth century », dans Christopher Dyer, Peter R. Coss et Chris Wickham (éd.), *Rodney Hilton's Middle Ages: An Exploration of Historical Themes*, Oxford, Past and Present Supplement, 2, 2007, p. 166-181.
- ROBIN Pierre, *La Compagnie des secrétaires du roi (1351-1791)*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1933.
- RODRÍGUEZ DE DIEGO José Luis et RODRÍGUEZ DE DIEGO Julia Teresa : « Un archivo no solo para el Rey : significado social del proyecto simanquino en el siglo XVI » dans *Felipe II (1527-1598), Europa y la Monarquía Católica*, Madrid, 1998, t. IV, p.463-475.
- ROELKER Nancy L., *Jeanne d'Albret, reine de Navarre, 1528-1572* (1968), trad. fr., Paris, Imprimerie nationale, 1979.
- ROUMÉGOU Lenaïg *L'Ordre du Saint-Esprit sous Louis XIV : un instrument au service du pouvoir, 1643-1715*, thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe, sous la direction d'Olivier Poncet, Paris, École nationale des chartes, 2017, 2 vol.
- ROUSSEAU Xavier, « Entre accommodement local et contrôle étatique : pratiques judiciaires et non-judiciaires dans le règlement des conflits en Europe médiévale et moderne », dans Benoît Garnot (dir.), *L'infrajudiciaire du Moyen Âge à l'histoire contemporaine*, Dijon, Éditions Univ. de Dijon, 1996, p. 87-108.
- ROUSSELLIER Nicolas, *La Force de gouverner : le pouvoir exécutif en France, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Gallimard (coll. « NRF essais »), 2015.
- ROUSSET Paul, « L'idéologie de croisade dans les guerres de religion au xv^e siècle », *Revue suisse d'histoire*, 31, 1981, p. 174-184.
- RULE John C., TROTTER Ben S., *A world of paper. Louis XIV, Colbert de Torcy, and the rise of the information State*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2014.
- SARMANT Thierry et STOLL Mathieu, *Régner et gouverner : Louis XIV et ses ministres*, Paris, Perrin, 2010.
- SAUPIN Guy, *Histoire sociale du politique. Les villes de l'Ouest atlantique français à l'époque moderne (xv^e-xviii^e siècle)*, Rennes, PUR (coll. « Histories »), 2010.
- SAUVÈTRE Pierre, « Michel Foucault : problématisation et transformation des institutions », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 17, 2009, [en ligne : <http://traces.revues.org/4262>].
- SAXL Fritz, « The Battle Scene without a Hero. Aniello Falcone and His Patrons », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 3/1-2, 1939, p. 70-87.
- SCHAPIRA Nicolas, « Occuper l'office. Les secrétaires du roi comme secrétaires au xvii^e siècle », *RHMC*, 51/1, 2004, p. 36-61.
- , « Fragments d'histoire des règnes de Charles IX et Henri III : les manuscrits de Jules Gassot (1547-1629) », dans *Foyers d'écritures, lieux de pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, vol. 2 : *Les secrétaires particuliers dans la France d'Ancien Régime*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches, EHÉSS, Juin 2014, p. 319-327.
- , *Maîtres et secrétaires (xv^e-xviii^e siècles). L'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2020.
- SCHAUB Jean-Frédéric (éd.), *Recherches sur l'État dans le monde ibérique xv^e-xx^e siècles*, Paris, Presses de l'ENS, 1993.
- , « La crise hispanique de 1640. Le modèle des "révolutions périphériques" en question (note critique) », *Annales HSS*, 49/1, 1994, p. 219-239.
- , « L'Histoire politique sans l'État : mutations et reformulations », *Historia a debate*, t. III, *Otros Enfoques*, Saint-Jacques de Compostelle, Carlos Barros, 1995, p. 217-234.
- , « Le Temps et l'État : vers un nouveau régime historiographique de l'Ancien Régime français », *Quaderni fiorentini per la storia del pensiero giuridico moderno*, 25, 1996, p. 127-181.
- , « Une histoire culturelle comme histoire politique (note critique) », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56/4, 2001, p. 981-997.
- , *La France espagnole : Les racines hispaniques de l'absolutisme français*, Paris, Seuil (coll. « L'Univers historique »), 2003.
- , « La notion d'État Moderne est-elle utile ? Remarques sur les blocages de la démarche comparatiste en histoire », *Cahiers du monde russe*, 46/1, 2005, p. 51-64.
- , « Le sentiment national est-il une catégorie pertinente pour comprendre les adhésions et les conflits sous l'Ancien Régime ? », dans Alain Tallon (dir.), *Le sentiment national dans l'Europe méridionale aux xv^e et xvii^e siècles. (France, Espagne, Italie)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2007, p. 165-167.

BIBLIOGRAPHIE

- SCHICK Sébastien, «La correspondance comme signe d'appartenance à un réseau: sur la fonction symbolique de l'échange épistolaire (Saint-Empire romain germanique – XVIII^e siècle)», dans Claude Gauvard (dir.), *Appartenances et pratiques des réseaux*, Paris, CTHS, 2017, [en ligne: <http://books.openedition.org/cths/2457>].
- SCHRÖDER Peter, *Trust in early modern international political thought, 1598-1713*, Cambridge, CUP, 2017.
- SCOTT James C., *L'œil de l'État. Moderniser, uniformiser, détruire*, trad. fr. Olivier Ruchet, Paris, La Découverte, 2021.
- SENELLART Michel, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Paris, Seuil (coll. «Des Travaux»), 1995.
- , «Secret et publicité dans l'art gouvernemental des XVII^e et XVIII^e siècles», *Quaderni*, 52, *Secret et pouvoir: les faux-semblants de la transparence*, 2003, p. 43-54.
- , «Machiavel dans la perspective de la gouvernementalité», dans Romain Descendre et Jean-Louis Fournel (dir.), *Langages, politique, histoire: avec Jean-Claude Zancarini*, Lyon, ENS Éditions, 2015, p. 513-526.
- SKINNER Quentin, *Les fondements de la pensée politique moderne*, trad. fr., Paris, Albin Michel, 2001 (1^{re} éd. 1978).
- SKORNICKI Arnault, *La Grande soif de l'État: Michel Foucault avec les sciences sociales*, Paris, Les Prairies ordinaires (coll. «Essais»), 2015.
- SOLL Jacob, «From note-taking to data banks: personal and institutional information management in early modern Europe», *Intellectual History Review*, 20/3, 2010, p. 355-375.
- , *The Information Master: Jean-Baptiste Colbert's Secret State Intelligence System*, Ann Arbor, University of Michigan Press (Cultures of knowledge in the early modern world), 2009.
- SOURIAC René «La Monarchie française et ses rapports avec les provinces», dans Hélène Fréchet et Christian Hermann (coord.), *Les Monarchies française et espagnole du milieu du XVI^e siècle à 1714*, Paris, Éd. du Temps, 2000, p. 94-95.
- STANZIANI Alessandro, «Information, institutions et temporalité. Quelques remarques critiques sur l'usage de la nouvelle économie de l'information en histoire», *Revue de synthèse*, 121/1-2, 2000, p.117-155.
- STOLLBERG-RILINGER Barbara, *Les vieux habits de l'Empereur. Une histoire culturelle des institutions du Saint-Empire à l'époque moderne*, trad. Christophe Duhamel, Paris, Éditions de la MSH, 2013
- STREET Brian, «Literacy events and literacy practices. Theory and practice in the New Literacy Studies», dans Marilyn Martin-Jones et Kathryn Jones (éd.), *Multilingual Literacies*, Amsterdam, Johns Benjamins, 2000, p. 17-29.
- SUBRAHMANYAM Sanjay, «Par-delà l'incommensurabilité: pour une histoire connectée des empires aux temps modernes», *RHMC*, 54/4 bis, 2007, p. 34-53.
- SUEUR Philippe, *Histoire du droit public français, XV^e-XVIII^e siècle. La genèse de l'État contemporain*, Paris, PUF, 1989, 2 vol.
- SUTHERLAND Nicola Mary, *The French Secretaries of state in the age of Catherine de Medici*, Londres, Athlone Press, 1962.
- TADDEI Ilaria, «La dynamique de l'échange diplomatique à partir de la lettre d'instruction (Florence, XIV^e-XV^e siècle)», dans Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon (dir.), *La politique par correspondance. Usages politiques de la lettre en Italie, XIV^e-XVIII^e siècles*, Rennes, PUR, 2009, p. 81-108.
- TACHOUZIN Patrick, *Les hommes du roi. Les compagnons de route d'Henry de Navarre de 1576 à 1589, Nérac*, Éditions d'Albret, 2011.
- TALLON Alain, «Division de la chrétienté et invention de la diplomatie. La politique française face au concile de Trente», Lucien Bély (dir.), *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps modernes*, Paris, PUF, 1988, p. 37-46.
- , *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI^e siècle*, Paris, PUF, 2002.
- , (éd.), *Le Sentiment national dans l'Europe méridionale aux XVI^e et XVII^e siècles (France, Italie, Espagne)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2007.
- , (dir.), *L'Europe au XVI^e siècle. États et relations internationales*, Paris, PUF (coll. «Nouvelle Clio»), 2010.
- TESSIER Georges, *Diplomatique Royale Française*, Paris, A. et J. Picard, 1962.
- THIREAU Jean-Louis, «Le Conseil du roi au XVI^e siècle», *La Revue administrative*, n° spécial *Le Conseil d'État avant le Conseil d'État*, 52/3, 1999, p. 10-19.
- THOMAS Catherine, «Les "Ambassades" flamandes dans les cours européennes (1598-1621): une reconnaissance de souveraineté? Le cas des négociations du traité de Londres de 1604», *Revue du Nord*, 377/4, 2008, p. 687-700.
- , *Le Personnel du Conseil privé des Pays-Bas des archiducs Albert et Isabelle à la mort de Charles II (1598-1700): dictionnaire prosographique*, Bruxelles, Archives et bibliothèques de Bruxelles, 2005.
- , *Le Visage humain de l'administration: les grands commis du gouvernement central des Pays-Bas espagnols, 1598-1700*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2014.
- THOMAS Keith, *The meaning of literacy in Early Modern England*, *The written world: literacy in transition*, éd. G. Baumann, Oxford, OUP, 1986, p. 97-131.
- TILLY Charles, *The formation of National States in Western Europe*, Princeton, PUP, 1975.
- , «La guerre et la construction de l'État en tant que crime organisé», *Politix*, 49/1, 2000, p. 97-117.
- TREIBER Hubert, «État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber», *Trivium*, 7, 2010, [en ligne: <http://trivium.revues.org/3831>].
- UNGERER Gustav, «Juan Pantoja de la Cruz and the circulation of gifts between the english and spanish courts, 1604/5», *SEDERI*, 9, 1998, p. 59-78.
- VAILLANCOURT Luc, «Henri III épistolier: rhétorique royale de la lettre familière», *Renaissance et Réforme*, 31/4, 2008, p. 97-114.
- , *La Lettre familière au XVI^e siècle. Rhétorique humaniste de l'épistolaire*, Paris, Honoré Champion, 2003.
- VALLADARES Rafael, *La conquista de Lisboa. Violencia militar y comunidad política en Portugal, 1578-1583*, Madrid, Marcial Pons, 2008.
- VALOIS Noël, *Le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, nouvelles recherches, suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil*, Paris, A. Picard, 1888.
- VERMEIR René, RAEYMAEKERS Dries et HORTAL MUÑOZ José Eloy (éd.), *Constellation of Courts The Courts and Households of Habsburg Europe, 1555-1665*, Leuven, Leuven University press, 2014.

BIBLIOGRAPHIE

- VEZIN Jean, «L'autographie dans les actes du Haut Moyen Âge», dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, juill.-oct. 2004, p. 1405-1433.
- VIEILLARD-BARON Jean-Louis, «Le statut de l'image dans l'iconographie chrétienne après le concile de Trente», *Nouvelle revue d'esthétique*, 13/1, 2014, p. 121-131.
- VILLEGAS Y BUSTAMANTE José Diaz de, *La Batalla de San Quintín, primera gran victoria de Felipe II*, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Científicas/Instituto de Estudios Africanos, 1959.
- VILLEY Michel, *La formation de la pensée juridique moderne*, Paris, PUF, 2003.
- VINCENT Marie-Bénédicte, *Serviteurs de l'État: les élites administratives en Prusse, 1871-1933*, Paris, Belin, 2006.
- VIRET Jérôme-Luther, «La reproduction familiale et sociale en France sous l'Ancien Régime. Le rapport au droit et aux valeurs», *Histoire & Sociétés Rurales*, 29/1, 2008, p. 165-188.
- VOGLER Bernard, «Le rôle des Électeurs palatins dans les guerres de Religion en France (1559-1592)», dans *Cahiers d'histoire*, t. X, 1965, p. 51-85.
- VOLPINI Paola, «L'information politique aux XVI^e et XVII^e siècles. *Orazio della Rena, diplomate médecin en Espagne*», dans Béatrice Perez (éd.), *Ambassadeurs, apprentis espions et maîtres comploteurs. Les systèmes de renseignement en Espagne à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2010, p. 313-332.
- «Orazio della Rena fra diplomazia e storiografia. Sulla "pubblicazione manoscritta" del Compendio della vita di Filippo Secondo re di Spagna», dans Elena Fasano Guarini et Franco Angiolini (éd.), *La pratica della Storia in Toscana. Continuità e mutamenti tra la fine del '400 e la fine del '700*, Milan, Franco Angeli, 2009, p. 101-120.
- «La burocrazia e la politica. L'ufficio del fiscale nel sistema spagnolo», *Società e Storia*, 82, 1998, p. 709-745.
- WAELE Michel de, «Clémence royale et fidélités françaises à la fin des guerres de Religion», *Historical Reflections/Réflexions Historiques*, 24/2, 1998, p. 231-252.
- «La crise d'identité des magistrats parisiens de 1589 à 1594», *Revue Historique*, 607/3, 1998, p. 550-577.
- *Les relations entre le parlement de Paris et Henri IV*, Paris, Publisud, 2000.
- «Les mémoires de l'immortalité. De la "mort d'État" à l'époque des Guerres de religion», *Tangence*, 66, 2001, p. 9-21.
- WAGNER Marie-France (éd.), *Les entrées royales et solennelles du règne d'Henri IV dans les villes françaises*, t. I: 1594-1598, t. II: 1598-1605, Paris, Classiques Garnier, 2010.
- WALLERICK Grégory, «La guerre par l'image dans l'Europe du XVI^e siècle», *Archives de sciences sociales des religions*, 149, 2010, p. 33-53.
- WAQUET Françoise, «Qu'est-ce que la République des Lettres? Essai de sémantique historique», *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 147, 1989, p. 473-502.
- *Parler comme un livre: l'oralité et le savoir (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 2003.
- WEBER Florence, *Brève histoire de l'anthropologie*, Paris, Flammarion (coll. «Champs Essais»), 2015
- «De l'ethnologie de la France à l'ethnographie réflexive», *Genèses*, 89/4, 2012, p. 44-60.
- «Le Folklore, l'Histoire et l'État en France (1937-1945)», *Revue de synthèse*, 121/3-4, «Anthropologies, États et populations», 2000, p. 453-467.
- WEBER Marc, *Le savant et le politique: une nouvelle traduction*, Paris, La Découverte, 2003.
- WELLER Jean-Marc, *Fabriquer des actes d'État. Une ethnographie du travail bureaucratique*, Paris, Economica, 2018
- WILLIAMS Megan K., «Ad regem: Diplomatic Documents as Artifacts of Early Modern Foreign Policymaking», dans Jan W. Burgers et al. (éd.), *Medieval Documents as Artefacts, 1100-1600, Schrift en Schriftdragers in de Nederlanden in de Middeleeuwen*, Hilversum, Verloren, 2016
- «Unfolding Diplomatic Paper and Paper Practices in Early Modern Chancellery Archives», dans Arndt Brendecke (éd.), *Praktiken der Frühen Neuzeit. Akteure – Handlungen – Artefakte*, Cologne, Weimar, Vienne, Böhlau, 2015 (Frühneuzeit-Impulse, 3), p. 496-508.
- «Immobile Ambassadors: Gout in Early Modern Diplomacy», *Sixteenth Century Journal*, 47/4, 2016, p. 939-969.
- YATES Frances A., *L'art de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1975.
- ZARCO-BACAS Y CUEVAS Eusebio-Julián, (éd.), *Documentos para la historia del Monasterio de San Lorenzo el Real de El Escorial. T. II: Testamento y codicilos de Felipe II. Carta de fundación de San Lorenzo el Real. Adiciones a la Carta de Fundación. Privilegio de exención de la villa de El Escorial*, Madrid, Imprenta Helénica, 1917.
- *Pintores italianos en San Lorenzo el Real de El Escorial, 1575-1613*, Madrid, Instituto de Valencia de Don Juan, 1932.
- ZARKA Yves-Charles (éd.), *Jean Bodin. Nature, histoire, droit et politique*, Paris, PUF, 1996.
- ZELLER Gaston, «Gouverneurs de province au seizième siècle», *Revue historique*, 185/2, 1939, p. 225-256.
- «L'administration provinciale avant les intendants, parlements et gouverneurs», *Revue Historique*, 197/2, 1947, p. 180-215.
- «Les gouverneurs de province en France (XVI^e-XVIII^e siècle)», dans Françoise Autrand (éd.), *Prosopographie et genèse de l'État moderne*, Paris, École Normale Supérieure de Jeunes filles, 1986, p. 171-194.
- ZIEGLER Hendrik, *Louis XIV et ses ennemis. Image, propagande et contestation*, Paris/Versailles, Centre allemand d'histoire de l'art/Centre de recherche du Château de Versailles, 2013.

TABLE

PRÉFACE	
<i>Olivier Poncet</i>	7
INTRODUCTION	
<i>L'État de la première modernité: un objet historique piégé</i>	13
PREMIÈRE PARTIE	
<i>Les institutions de l'écrit politique: au cœur de l'État de la première Modernité</i>	29
Chapitre 1 : Les administrateurs de l'écrit politique	33
<i>Les habits neufs de la société politique</i>	33
<i>Les professionnels de l'écrit au cœur de la société politique</i>	36
<i>Pénétrer dans les bureaux</i>	41
<i>Contours de la société administrative</i>	44
<i>L'État chez soi</i>	53
<i>Petites mains de grandes plumes</i>	56
<i>Les arcanes de l'État</i>	59
<i>Pontoise, Corbeil, Conflans et Villeroy</i>	63
<i>Les figures de l'administrateur moyen</i>	66
<i>L'État moderne comme agencement d'un édifice de papiers d'État</i>	68
Chapitre 2 : Écrire, penser, classer. Les institutions de l'écrit, productrices de systèmes de connaissance politiques	70
<i>Diversité et dispersion de l'écrit politique de la première Modernité</i>	70
<i>La sédimentation d'une culture politique et d'une science administrative nouvelles</i>	73
<i>Les papiers d'État dans l'espace du palais</i>	77
<i>Détruire et disperser les papiers d'État</i>	85

<i>Les papiers d'État, dispositifs mémoriels</i>	87
<i>Il faut défendre les institutions. L'incorporation du service souverain par l'écrit politique</i>	91
<i>Les institutions de la première modernité: des individus collectifs</i>	96
<i>L'hypothèse biographique</i>	101
<i>L'illusion de la linéarité et de la cohérence</i>	106
<i>La trame de l'évènement d'une histoire sans héros</i>	113
Conclusion: Des bureaux sans bureaucrates ?	117
DEUXIÈME PARTIE	
<i>Les pratiques de l'écrit dans les arcanes de l'État</i>	121
Chapitre 3: Structures politiques et autonomie des acteurs	125
<i>Communication politique, circulation de l'information</i>	125
<i>Les causes du recours à l'écrit en période de guerres civiles</i>	130
<i>Les ruses du dessaisissement</i>	151
<i>L'expertise des administrations de l'écrit: le conseil aux souverains</i>	155
<i>Contrepoint: multiplier les dépêches et faire assaut de papiers</i>	166
Chapitre 4: Les figures de l'administrateur de la première Modernité. Secrétaires, négociateurs et conseillers	170
<i>Les pré-bureaucrates de l'écrit sont-ils autonomes ?</i>	
<i>Administrer les crises politiques par l'écrit</i>	170
<i>Les formes de l'autonomie: technique, politique, théorique</i>	173
<i>Comblent les distances et maîtriser les temps</i>	193
<i>Configurations, reconfigurations des réseaux de pouvoir</i>	199
Chapitre 5: La mise en circulation de l'information politique et administrative dans les arcanes du pouvoir	204
<i>Un lien professionnel: le rapport du secrétariat avec l'écrit politique</i>	204
<i>L'honneur des secrétaires: l'incorporation des pratiques</i>	206
<i>Langue grise, science de l'État</i>	209
<i>La circulation problématique de l'écrit dans les arcanes du pouvoir</i>	213
Conclusion: La mise en ordre graphique des troubles civils des guerres de Religion	225

TROISIÈME PARTIE	
<i>L'État et le roi : une monarchie administrative</i>	227
Chapitre 6 : Pour une histoire rapprochée de l'État. Écrit et représentation du secrétariat	231
<i>Le courrier de Gravelines</i>	231
<i>La difficile représentation d'une évidence d'État</i>	237
<i>L'étiement du temps politique</i>	244
<i>La représentation des arcanes de l'État</i>	247
<i>Les instruments graphiques du pouvoir</i>	253
Chapitre 7 : La procession cérémonielle des papiers dans les arcanes de l'État	255
<i>Prologue. Le gouvernement monarchique du royaume de France</i>	255
<i>Une raison politique et pratique matérialisée dans l'écrit politique</i>	256
<i>Règles et règlements. La manifestation d'une culture de gouvernement</i>	260
<i>L'écrit au cœur de l'État et dans la main du roi (automne 1574)</i>	268
<i>Les mystères de l'État et les règlements de l'écrit (1574-1621)</i>	284
Chapitre 8 : Le secret des cours. Décisions, circulations, réseaux politiques	299
<i>La décision politique à l'âge baroque : gouverner par le secret</i>	301
<i>Les papiers de Thomas Morgan :</i> <i>qu'est-ce qu'un étranger à l'époque moderne ?</i>	317
<i>Déchiffrer et plastronner : la manifestation des savoirs techniques</i>	327
<i>Plasticité institutionnelle à l'échelle européenne :</i> <i>les innovations qui viennent aux bureaux</i>	330
« <i>Ayant aussi espionné vostre courtoisie en maintes occasions</i> ». <i>Les échanges transnationaux, des relations de bureaux ?</i>	334
Conclusion : Le temps long de l'administration. Constructions mémorielles et gloires familiales	343
CONCLUSION GÉNÉRALE	
<i>Volontés d'État : le pouvoir des bureaux</i>	347
INDEX	
BIBLIOGRAPHIE	
	353
	361